HAL
open science

L'administration des Bâtiments du Roi sous les règnes de Louis XV et Louis XVI

Viviane Idoux

To cite this version:

Viviane Idoux. L'administration des Bâtiments du Roi sous les règnes de Louis XV et Louis XVI. Histoire. Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines, 2015. Français. NNT : 2015VERS022S . tel-01650170

HAL Id: tel-01650170

https://theses.hal.science/tel-01650170

Submitted on 28 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines.

L'ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS DU ROI

Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI.

IDOUX Viviane

26 Septembre 2015

Thèse de doctorat en histoire moderne

Sous la direction de Madame Chantal Grell

Membres du Jury
Monsieur Michel FIGEAC, professeur (Université Bordeaux III)
Madame Chantal GRELL professeur (Université de Versailles Saint-Quentin)
Madame Pauline LEMAIGRE-GAFFIER maitre de conférences, (Université de Versailles Saint-Quentin)
Monsieur Christian MICHEL professeur (Université de Lausanne)

INTRODUCTION

L'administration des Bâtiments du Roi, d'abord surintendance au XVIIème siècle puis Direction au XVIIIème siècle, a un champ de compétences très large. Administration au service du monarque, elle a en charge la construction, l'entretien et la réparation des résidences et bâtiments royaux comme les châteaux de Versailles, Fontainebleau, St Germain, Marly, Compiègne entre autres. A ce titre, certaines académies comme celles d'architecture, de peinture et sculpture et de France à Rome en dépendent au XVIIIème, ainsi que les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie. Des départements plus spécialisés comme la machine de Marly, les rigoles de Trappes et Saclay, les marbres, les pépinières en font aussi partie. Pourtant, aucun travail d'ensemble sur cette administration au XVIIème comme au XVIIIème siècle n'a été réalisé jusqu'à ce jour.

Il s'agit donc de présenter dans un premier temps les sources à notre disposition pour réaliser l'étude de cette administration au XVIIIème siècle, leur utilisation jusqu'à ce jour puis de montrer l'intérêt d'une histoire administrative des Bâtiments du Roi au XVIIIème siècle.

- **Les Archives des Bâtiments du Roi**

Les archives de cette administration sont conservées en grande partie aux Archives nationales dans une sous-série O1 de la Maison du Roi[1]. A partir de Colbert, la Maison du Roi, et plus particulièrement les Bâtiments du Roi, archivent leurs documents avec une évidente volonté dans ce service, de constituer une mémoire administrative. Les recettes et les dépenses de l'administration sont enregistrées depuis 1668 et les actes royaux sont enregistrés régulièrement sous le règne de Louis XIV[2]. Cette volonté s'accentue au XVIIIème siècle, à partir de la Direction de Philibert Orry : les ordres passent de l'oral à l'écrit avec un développement de l'appareil bureaucratique et une croissance de la production de documents. Le classement des archives de la Maison du Roi aux Archives nationales - dont font partie les Bâtiments du Roi - s'est formé progressivement jusqu'à nos jours en raison de nombreux remaniement des fonds et d'une succession d'apports modifiant l'archivage[3]. Ce classement a été remanié au XIXème siècle en sept catégories : administration générale : actes du roi, administration générale : actes du surintendant puis du directeur général ; châteaux et Bâtiments du Roi ; académies et Beaux-arts ; inventaire d'œuvre d'art des châteaux ; jardins, manufactures et autres départements de la Direction des Bâtiments ; comptabilité des Bâtiments. Il s'agit d'un classement par type de pièce et par département qui ne correspond pas forcément au classement d'origine ou à la réalité du XVIIIème siècle, époque à laquelle les différents départements de l'administration conservaient leurs documents dont les doubles étaient portés à l'enregistrement dans les différents bureaux. Les archives actuelles regroupent parfois ces doubles dans le même fonds de façon chronologique, les pièces des dossiers ont été séparées par les archivistes du XIXème siècle qui ont du faire un tri de cette masse d'archives.

---

[1] AN, O1 1045- O1 2805, Bâtiments du Roi.

[2] DE CURZON, Henri, *Répertoire numérique de la sous-série O1*, publié en 1903, mis à jour en 2005 par BIMBENT-PRIVAT, Michèle, p. 4 [http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/sa/O1-rep-index.pdf]

[3] DE CURZON, Henri, *Répertoire numérique de la sous-série O1*, publié en 1903, mis à jour en 2005 par BIMBENT-PRIVAT, Michèle, p. 4 [http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/sa/O1-rep-index.pdf], p. 4-5. En 1824, les archives sont regroupées sous le terme d'archives de la couronne qui contiennent une grande partie des archives de la Maison du Roi dont celles des Bâtiments du Roi et du Domaine. A cela s'ajoutent de nouveaux versements en 1848 et 1870. Les Archives de l'Ancien Régime sont regroupées dans le fonds O1 depuis 1868, sans respecter l'origine des fonds.

Ces archives sont de nature différente et constituent un fonds documentaire massif de 1760 cartons et registres répertoriés aux Archives nationales de la côte O1 1045 à O1 2805. Il s'agit du fonds le plus considérable de la série O1[4] mais, avant 1730, l'ensemble est très lacunaire sauf pour la comptabilité. Le XVIIIème siècle est donc la période la plus riche pour l'étude de l'administration des Bâtiments du Roi.

Nous avons à notre disposition les archives administratives et réglementaires d'une administration royale. Les fonds conservés dans la catégorie « administration générale » [5] regroupent les édits, déclarations, arrêts du Roi et du Conseil jusqu'en 1789 par ordre chronologique. Il s'agit par exemple de l'Edit de suppression de la charge de surintendant des Bâtiments en 1726[6] ou de la Déclaration du Roi pour la nouvelle administration en 1776[7]. Ces règlements permettent de comprendre comment devait fonctionner en théorie un département, un bureau ou la fonction des employés. Les règlements sont ainsi assez nombreux et portent sur des sujets très variés. On peut citer l'ordonnance du Directeur général concernant la police des Bâtiments du 20 mai 1747 ou encore le règlement concernant les salles et cabinets des tableaux du Roi à l'hôtel de la surintendance de Versailles du 24 juin 1748[8]. Ces documents sont souvent en plusieurs exemplaires puisque l'administration royale produit l'acte qui est recopié dans d'autres registres, soit dans leur intégralité, soit sous forme de minutes. Ces registres présentent l'avantage de garder le classement mis en place au XVIIIème siècle et n'ont pas les lacunes des documents non reliés. De plus, ils permettent souvent de travailler sur des périodes continues comme pour les cinq registres des « ordonnances, provisions, commissions, brevets, arrêts du Roi » de 1736 à 1787[9]. Ces documents donnent à la fois des informations sur le fonctionnement général de l'administration mais aussi sur le personnel avec les brevets de nomination ou les provisions de charge

[4] GALLET-GUERNE, Danielle, *Etat général des fonds*, instrument de recherche en ligne des Archives nationales. [http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/EGF/SA/SAPDF/egfn_o.pdf]
[5] AN, O1 1045-1323, Administration générale.
[6] AN, O1 1045, 01 1046, Edit de 1708 portant suppression de la charge de surintendant remplacé par un directeur des bâtiments, Edit de 1716 concernant la création de la charge de surintendant et ordonnateur général de tous les bâtiments, Edit de 1726 portant suppression de la charge de surintendant des bâtiments. (Voir ANNEXE)
[7] AN, O1 1045, n°181 ; Bibliothèque municipale de Versailles, déclaration du 1er septembre 1776 (brochure4, carton VII, in-8°), voir ANNEXE 5, p.429 ; règlement du 26 décembre 1776 (fonds E, brochure G 202), voir ANNEXE 6, p.441.
[8] AN, O1 1089, ordres de monsieur le directeur général, registre (1746-1749), p.100 et 261.
[9] AN, O1 1057-1761 ordonnances, provisions, commissions, brevets, arrêts du Roi, (1736-1786).

et même les brevets de « don de terrain » ou de « don de logement ». L'inconvénient de ce système de conservation tient pourtant à la multiplication des registres qui recopient souvent en plusieurs exemplaires les mêmes dossiers en vue de constituer une mémoire administrative. Cette « mémoire administrative » peut, en elle-même, être un sujet de réflexion. Ainsi, les journaux des « renvois et décision » résument par année, chronologiquement et en précisant le département concerné, toutes les lettres, mémoires, placets qui ont été transmis au Directeur ou aux contrôleurs[10]. Ce classement nous oblige donc à compléter les registres par d'autres cartons contenant des pièces non reliées classées chronologiquement[11]. Ces archives de l'administration centrale sont donc assez difficiles à exploiter puisqu'elles ne sont pas thématiques et reprennent chronologiquement tous les actes du Roi et de la Direction des Bâtiments concernant l'administration. Ces documents administratifs enregistrent les actes de la direction à toutes les étapes de la procédure administrative, du dépôt de la requête ou du mémoire, de l'ordre à la décision finale qui transite par les différents bureaux avant d'être archivés au bureau des enregistrements, mais le classement actuel des archives ne correspond plus à celui de ce bureau.

Nous disposons aussi de la correspondance générale de l'administration, c'est-à-dire tous les documents, lettres, placets, mémoires, requêtes adressés au Directeur par son personnel, des membres d'autres administrations ou des requêtes émanant de particuliers[12]. Cette correspondance est très hétéroclite. On trouve aussi bien des lettres de vœux pour la nouvelle année que des plaintes d'entrepreneurs qui ne sont pas payés ou des ordres du Directeur à son personnel. Encore une fois, cette correspondance a un classement chronologique. Sous le titre de « correspondance générale » nous pouvons retrouver des documents qui témoignent du fonctionnement au quotidien de l'administration permettant une comparaison avec la théorie des règlements et ordonnances. Cependant ce classement chronologique rend difficile le suivi des dossiers puisque les documents concernant la même affaire ne sont plus regroupés. Certaines lettres manquent et nous n'avons parfois que la demande sans la réponse ou à l'inverse une réponse qui résume une affaire pour laquelle nous n'avons pas le document d'origine. A nouveau, les registres viennent compléter parfois ces

[10] AN, O1 1184-1221, Journaux des « renvois et décisions », (1737-1792).
[11] AN, O1 1244-1245, règlements et mémoires pour l'administration des Bâtiments (1729-1790).
[12] AN, O 253-1267 : correspondance générale classée par année (1684-1792).

explications notamment celui du « bureau des discussions » chargé de la correspondance entre la direction, ses différents services et les particuliers[13]. Ces registres mentionnent toutes les lettres, demandes, placets, mémoires adressés à la Direction des Bâtiments et le commis chef de bureau inscrit en marge des remarques qui permettent de suivre les décisions prises. Cependant, les registres du « bureau des discussions » sont lacunaires puisqu'ils ne commencent qu'en 1751 à l'arrivée de Marigny et disparaissent après 1773. Chaque département produit aussi sa propre correspondance regroupée par résidences et bâtiments royaux et par services spécialisés. On retrouve les mêmes caractères que pour la correspondance générale : les documents de natures diverses, lettres, placets, requêtes mémoires sont regroupés chronologiquement, mais cette fois en fonction du département qui les concerne. Ces correspondances permettent ainsi de suivre le fonctionnement interne des différents départements grâce aux lettres entre le Directeur et les contrôleurs en charge des départements.

Une part importante du fonds d'archive est composée de documents comptables. Comme pour la correspondance, nous trouvons des documents de comptabilités classés en grande partie dans la catégorie « comptabilité générale »[14] regroupés dans 678 registres et cartons pour les XVIIème-XVIIIème siècles. Ces documents présentent des lacunes et peu de registres couvrent toute la période des règnes de Louis XV et Louis XVI. Dans la catégorie regroupée aux Archives nationales sous le nom « comptes généraux », les registres des recettes et dépenses couvrent les règnes de Louis XV et de Louis XVI jusqu'en 1778[15]. Les registres du Grand Etat de la dépense sont disponibles pour la même période avec des lacunes en 1750, 1763, 1764. Mais contrairement à ce qu'annonce l'inventaire des Archives nationales, le registre de 1778 contient aussi l'année 1780[16]. Les cahiers des trésoriers sont lacunaires entre 1705 et 1711, et s'arrêtent en 1773[17]. Les autres documents sont des comptes fragmentaires ou particuliers qui contiennent des pièces diverses non reliées en ordre chronologique

[13] AN, O1 1151-1167 : registres du « bureau des discussions » (1751-1773).
[14] AN, O1 2127 à 2805 : comptabilité générale (XVIIème-XVIIIème siècle).
[15] AN, O1 2129 à 2278, recettes et dépenses (1668-1778).
[16] AN, O1 2350 à 2386 : Grand Etat de la Dépense (1737-1780), les registres existent à partir de 1700 mais ils sont peu détaillés et ne donnent pas les dépenses estimatives, ils prennent une forme régulière à partir de 1737 qui distinguent les dépenses fixes et estimatives.
[17] AN, O1 2435 à 2628 : cahiers des trésoriers, paiements hebdomadaires, entretiens, gages… (XVIIème-XVIIIème siècle).

servant de justificatifs pour les vérifications des Etats. Ces documents constituent une masse imposante difficile à exploiter. De même, les minutes des comptes ne donnent que le nom de bénéficiaires, la date et la somme sans précision sur la nature du paiement. La source qui nous a donc semblé la plus intéressante est le Grand Etat de la Dépense dont les registres sont disponibles de 1700 à 1780 - à part quatre registres - mais utilisables pour une comparaison à partir de 1737, date à laquelle ils se formalisent dans leur organisation[18]. Par rapport aux autres registres comptables, ceux du Grand Etat de la dépense ont l'intérêt de présenter les dépenses par année mais classées de façon thématique entre les dépenses fixes et les dépenses estimatives, mais aussi entre les différents départements de l'administration, résidences et bâtiments royaux et services spécialisés comme les marbres, les pépinières et les académies. Tout le personnel fixe de l'administration apparaît dans ces registres avec les gages et appointements et jusqu'en 1766, les dépenses extraordinaires permettant de suivre les travaux et réparations dans les différents départements même si elles ne sont pas détaillées. L'Etat de la dépense permet aussi de connaître les dépenses effectives annuelles puisque l'administration des Bâtiments de Roi n'échappe pas à la pratique des avances et des retards de paiement. De rares tableaux inclus dans le Grand Etat de la dépense permettent de comprendre l'ampleur du phénomène mais nous ne disposons pas de documents permettant de dresser une moyenne des retards sur toute la période. L'ensemble est donc plus lacunaire pour la fin du règne de Louis XVI, les réformes au sujet des Trésoriers de la Maison de Roi peuvent expliquer cette situation. Les trésoriers des Bâtiments sont supprimés en 1779, pour être recréés en 1780 : c'est pourquoi beaucoup de registres s'arrêtent en 1778. Certaines lacunes sont d'origine, comme en témoigne certains registres moins bien complétés dans les années 1770. On peut aussi supposer que certains documents ont disparu compte tenu de la correspondance qui y fait référence. Mais, cette comptabilité générale concerne les dépenses courantes pour l'entretien et les réparations et ne tient pas compte des dépenses extraordinaires pour des chantiers plus importants comme ceux de l'Ecole royale militaire de Paris. Ces fonds doivent donc être complétés par ceux des différents départements de l'administration qui conservent des documents comptables propres à leur fonctionnement et qui permettent de détailler les sommes globales données par la comptabilité générale. On y trouve ainsi des Etats de dépenses pour les ouvriers

[18] AN, O1 2350 à 2386 : Grand Etat de la Dépense.

journaliers qui n'apparaissent pas dans le Grand Etat de la dépense, des pièces complémentaires comme les devis et mémoires des entrepreneurs. L'inconvénient tient au classement de ces documents comptables qui ne sont pas forcément conservés dans des registres. Cette comptabilité est plus lacunaire que la comptabilité générale, il est difficile de suivre l'évolution financière de chaque département en détail, mais ces documents donnent des compléments d'informations sur des points précis ou sur des périodes plus limitées. Les dossiers classés dans les correspondances générales des départements regroupent aussi des documents comptables isolés, comme dans les archives des « dehors » de Versailles où l'on trouve aussi bien l'Etat des dépenses pour le potager du Roi en 1759 ou aux différentes écuries royales en 1758[19]. Il est pratiquement impossible de mettre en relation le mémoire son paiement effectif, sauf si par hasard, les documents font le rappel de l'affaire. Les registres pour les travaux de l'Ecole royale militaire sont aussi lacunaires en ce qui concerne la comptabilité. Aucun registre ne nous permet de suivre l'évolution des dépenses sur toute la période de construction. Seul le début des travaux est peut-être mieux suivi[20].

Le travail sur une administration concerne aussi son personnel, or il existe peu de cartons consacrés exclusivement au personnel. Les cartons désignés comme tels aux Archives nationales correspondent en fait à des Etats des gages et appointements, à des dossiers de versement de pensions, aux bourses et jetons[21] ou bien au recueil de brevets de nomination qu'on retrouve aussi dans les dossiers de l'administration générale[22]. Il n'existe pas de registre du personnel pour l'ensemble de l'administration mais les documents administratifs, les correspondances et les documents comptables sont utiles pour en reconstituer la liste. Le Grand Etat de la dépense est une source essentielle pour connaître le personnel de l'administration puisqu'il désigne chaque membre du personnel fixe de l'administration. Pour l'administration centrale, les bureaux et chaque département, le registre indique le nom de chaque employé et ses revenus. Cependant ces registres ne donnent que de rares indices pour une étude sociologique de

[19] AN, O1 1829.
[20] AN, O1 1645, registre des recettes et dépenses (1753-1768) : registre chronologique qui détaille les dépenses et les recettes par mois mais de moins en moins détaillé et moins bien tenu à partir de 1757 jusqu'en 1768.
AN, O1 1646 : compte pour les travaux de janvier 1751 à janvier 1754 : le registre est thématique et les chiffres correspondent au total sur la période. Il s'agit à la fois de lacunes d'origine dues à un suivi négligeant mais peut-être aussi à des pertes de documents.
[21] AN, O1 1248, Personnel, états et pièces diverses.
[22] AN, O1 1046, O1 1247.

l'administration. Ils indiquent néanmoins les survivances qui permettre de connaître les liens de parenté entre les membres de l'administration. Les dossiers de l'administration gardent dans les « pièces diverses » sur le personnel des extraits d'actes notariés, le plus souvent dans le cadre d'attributions de pension, sans beaucoup d'informations, des contrats de mariages ou des actes de décès isolés qui ne sont pas véritablement exploitables en l'état[23]. Le personnel des Bâtiments dépend du notaire Antoine Dutartre, dont l'étude est à Paris et qui est aussi le Trésorier des Bâtiments du Roi jusqu'en 1774[24]. Les archives de cette étude ont en grande partie disparu pendant l'incendie de la rue de Rivoli en 1871 pendant la Commune[25]. Les archives des Bâtiments du Roi ne donnent pas d'informations sur les dates de naissance ou de mort des titulaires de l'administration ce qui aurait compliqué les recherches systématiques dans l'Etat civil qui de surcroît a aussi disparu dans l'incendie de 1871. De plus, le personnel des Bâtiments est dispersé dans les différents départements et peut-être enregistré dans les registres paroissiaux des différentes communes dans lesquelles se trouvent les résidences royales et les différents services. Les actes notariés peuvent aussi dépendre de notaires de ces communes que nous n'avons pas les moyens de connaître. L'étude du personnel des Bâtiments se réduit donc plutôt à la carrière, à l'évolution des revenus, au cumul des fonctions et, à travers quelques exemples, aux liens de parenté qui existent. Pour compléter ce travail sur le personnel - étant donné que le Grand Etat de la dépense s'achève en 1780 - il faut utiliser les documents divers dans les cartons sur le personnel dans lesquels on trouve quelques Etats non reliés du personnel pour 1786 ou 1789[26]. Nous pouvons aussi compléter cette liste avec les différents périodiques et annuaires de l'époque : *les Etats de la France*[27], *les Almanachs royaux*[28], *les Almanachs de Versailles*[29]. Les *Etats de la France* donnent le nom des principaux membres du personnel de l'administration par résidences royales pour les années 1722, 1727, 1736 et 1747, les *Almanachs royaux*, précisent les membres de l'administration centrale pour tout le XVIIIème siècle et les *Almanachs de Versailles* donnent le nom du personnel de Direction dont les bureaux sont à Versailles,

[23] AN, O1 1248, n°338.
[24] MC/RE/LVI/6, MC/RE/LVI/9-MC/RE/LVI/11, très lacunaire à cause de l'incendie de 1871.
[25] Archives Nationales, inventaires en ligne, [Notice FRAN_NP_010183]
[26] AN, O1 1248, n° 261, 288.
[27] *L'Etat de la France*, Paris, chez C. Prudhomme, 1722 ; *L'État de la France*, Paris, la compagnie des libraires, 1727 ; *L'état de la France*, Paris, chez G.-D. David-et al., 1736 ; *L'Etat de la France*, Paris, chez Ganeau, 1749.
[28] *Almanach royal* (1700-1792) Paris, Veuve d'Houry & Ch. M. d'Houry [etc.].
[29] *Almanach de Versailles*, (1773-1791), Versailles-Paris, Blaizot-*et al*.

les principaux officiers et les employés de Versailles pour le château, les « dehors » et le parc de 1773 à 1791.

Enfin, cette administration produit aussi des plans réalisés par les dessinateurs, architectes et géographes de l'administration. La plupart sont conservés dans les dossiers propres aux différents départements mais les plus grands sont conservés à part aux Archives nationales dans la section des plans (N). Il s'agit de pièces liées aux procédures administratives qui obligent chaque demande de terrain, de logement ou de réparation d'être accompagnée d'un plan en double exemplaire. Les chantiers comme celui de l'Ecole royale militaire produisent des plans et élévations pour la réalisation des édifices.

L'administration des Bâtiments du Roi a donc produit un ensemble massif d'archives qui nous sont parvenues en nombre surtout pour le XVIIIème siècle et qui ont l'avantage d'être conservées en majorité aux Archives Nationales[30]. Quelques documents de ce fonds ont été publiés surtout à la fin du XIXème et au début du XXème siècle. C'est le cas d'une partie des comptes des Bâtiments au XVIème siècle[31] et sous le règne de Louis XIV[32], mais il s'agit de périodes moins complètes au niveau de la comptabilité et pour lesquelles les archives sont moins importantes. Pour le XVIIIème siècle, aucun travail de cette nature n'a été réalisé. La majorité des publications concerne des correspondances dans le domaine des académies et de l'Art. Il s'agit des correspondances du directeur de l'Académie de Rome avec le surintendant puis Directeur des Bâtiments[33], celle du Directeur avec les premiers peintres[34] ou celle de l'architecte Soufflot[35] avec le Directeur au sujet des Gobelins. Certains procès verbaux des académies attachées aux Bâtiments ont aussi été édités comme ceux de l'Académie d'architecture[36] ou de l'Académie royale de peinture et de sculpture[37] ainsi

[30] Quelques compléments aux ADY, surtout sur la machine de Marly.
[31] LA BORDE, Léon, Marquis de, *Les comptes des bâtiments du roi (1528-1571),* Société de l'histoire de l'art français, Librairie des Arts et Métiers, édition de 1959, 2 tomes.
[32] GUIFFREY, Jules, *Les comptes des Bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV (1664-1715),* 1901.
[33] GUIFFREY, Jules et MONTAIGLON, de A., *Correspondance des directeurs de l'académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments (1666-1793),* 16 volumes, 1887-1908.
[34] FURCY-RAYNAUD, Marc, - *Correspondance des directeurs généraux des bâtiments (de Tournehem à d'Angiviller) avec Coypel, Lépicié, Cochin, Pierre, Vien,* NAAF, tome XIX à XXII, 1904-1907.
[35] MONDAIN-MONVAL, *Correspondance de Soufflot avec les directeurs des bâtiments concernant la manufacture des Gobelins,* 1918.
[36] *Procès verbaux de l'Académie royale d'architecture, (1671-1793),* in Société française de l'histoire de l'art français, publié par Henry LEMONNIE, tomes I à IX, 1910-1926.

que des conférences académiques[38]. On trouve aussi plusieurs parutions d'inventaires de tableaux[39] et de sculptures[40] commandés par l'administration. Certains plans, dessins et papiers d'architecte comme ceux de Robert de Cotte ont aussi été regroupés dans des catalogues d'exposition ou des inventaires des Archives nationales[41]. Ces différentes publications de sources des Bâtiments du Roi montrent que les documents relatifs aux compétences artistiques de cette administration sont celles qui suscitent le plus d'intérêt.

> « *On voit assez, par le court exposé qui précède, de quel prix pourra être pour le chercheur le répertoire de ce précieux ensemble de documents qui constitue la série cotée O1. La Cour et la ville, le mouvement artistique et celui des théâtres, les fêtes publiques et les monuments, les musées et les manufactures, les forêts et les chasses, la police, et ce monde d'officiers ou d'ouvriers de tous arts qui, de près ou de loin, touchait à la « Maison » du Roi, tout le XVIIIe siècle brillant et somptueux est là ; et bien que ces papiers aient été souvent consultés, que plus d'un beau livre ait publié la substance de quelques-uns d'entre eux, leur intérêt est loin d'être émoussé, et l'attrait de curiosité qui s'en dégage ne s'effacera pas de longtemps ».*[42]

Cette citation extraite de l'introduction du répertoire numérique de la série O1 de la Maison du Roi, rédigée par l'archiviste Henri de Curzon, publiée en 1903, résume à elle seule l'utilisation qui a pu être faite de ce fonds massif d'archives. Ces archives ne sont en rien inédites mais elles ont été exploitées partiellement et le plus souvent dans le cadre de monographies et de sujets touchant à l'histoire de l'Art.

---

[37] MONTAIGLON, A. de, *Procès verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture,* 10 volumes, 1875-1892.

[38] JOUIN, H. *Les conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture,* Paris, 1883. MICHEL, Christian, *Conférences de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture : édition critique intégrale*, écrit en collaboration avec J. Lichtenstein t. I, vol. 1 et 2, 1648-1681, Paris, ENSBA, 2007 ; t. II, vol. 1 et 2, 2008 ; t. III, 2009 ; t. IV, vol. 1 et 2, 2010 ; t. V, vol. 1 et 2, 2013 ; t. VI, vol. 1, 2 et 3, 2015.

[39] *Inventaire des tableaux commandés et achetés par le Directeur des Bâtiments du roi, 1709-1792,* Leroux, Paris, 1900 ; ENGHERAND, F, *Inventaire des tableaux commandés par le roi, 1709-1792,* 1900.

[40] FURCY-RAYNAUD, Marc, *Inventaire des sculptures commandées au XVIIIème siècle par la direction des Bâtiments, 1720-1790,* NAAF, 1909.

[41] MARCEL LEVI-PIERRE, *Inventaire des papiers manuscrits du cabinet de Robert de Cotte et Jules Robert de Cotte,* Macon, Documents relatifs à l'histoire de l'architecture française, Honoré Champion, Paris, 1906 ; FOSSIER, François, *les dessins du fonds Robert de Cotte,* 1993 ; GALLET-GUERNE, Danielle, *Versailles. Le château, les jardins, le parc, Trianon : dessin d'architecture de la Direction des Bâtiments du roi,* Catalogue Archives nationales, 1983. Tome 1 ; *Versailles. La ville les environs : dessin d'architecture de la direction des Bâtiments du roi,* tome 2, 1989.

[42] DE CURZON, Henri, *Répertoire numérique de la sous-série O1*, publié en 1903, mis à jour en 2005 par BIMBENT-PRIVAT, Michèle, p. 5
[http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/sa/O1-rep-index.pdf]

Les archives des Bâtiments du Roi sont surtout utilisées pour des monographies sur les grandes résidences royales, le plus souvent dans une optique artistique et architecturale. Force est de constater que le XVIIIème siècle est moins traité que le XVIIème siècle de Louis XIV. Les plans des résidences réalisés pas les architectes et les correspondances du surintendant, puis du Directeur, servent à décrire la décoration des châteaux et les transformations des résidences. Le rôle de l'administration est souvent oublié au profit de celui des architectes célèbres[43] plus souvent mis en avant comme les Gabriel[44] ou Soufflot[45] pour le XVIIIème siècle. Les dossiers conservant des documents sur le château de Versailles et le parc[46] sont les plus utilisés pour des ouvrages sur la période Louis-quatorzienne, époque de construction du château. Le XVIIIème siècle est souvent traité plus rapidement[47]. L'action des Bâtiments du Roi est au mieux évoquée et souvent oubliée pour laisser place à l'aspect artistique et architectural. Il s'agit en majorité de livres destinés au grand public qui décrivent le palais pièce par pièce. Les travaux les plus importants, mais anciens, sont ceux de l'historien et conservateur de château de Versailles, Pierre de Nolhac, datant de la fin du XIXème et du début du XXème siècle, qui prennent en compte, dans une certaine mesure, le rôle de l'administration des Bâtiments du roi au XVIIème et XVIIIème siècles. Ainsi dans *Le château de Versailles sous Louis XV* de 1898, reprend-il après une étude pièce par pièce du château, des documents d'archives « pour servir à l'histoire du château » issus des fonds des Bâtiments du roi aux Archives nationales. Il publie ainsi un mémoire de 1742 pour la destruction de l'escalier des ambassadeurs, ou encore des notes de Marigny sur les difficultés des Bâtiments du roi. Les archives ont

---

[43] GALLET, Michel, *Les architectes parisiens au XVIIIème siècle, dictionnaire biographique et critique*, Mengès, Paris, 1995.

[44] FELS, Edmond, comte de, *Ange-Jacques Gabriel, premier architecte du roi*, Paris, 1924.GROMOT G., *Jacques-Ange Gabriel, sa vie son œuvre,* les grands architectes, A. Vincent et Cie éditeurs, Paris, 1933 ; BOTTINEAU Yves, *l'Art de Jacques-Ange Gabriel à Fontainebleau, 1735-1774*, édition E. de Broccard, 1962 ; GALLET, Michel, BOTTINEAU, Yves, *Les Gabriel*, Picard, 1982.

[45] MONVAL, Jean, *Soufflot, sa vie, son œuvre, son esthétique,* Paris, 1918 ; *Soufflot et l'architecture des lumières,* colloque organisé par le centre national de la recherche scientifique et l'institut d'histoire de l'art de l'université de Lyon II, Lyon, 18-20 juin 1980 ; *Soufflot et son temps : 1780-1980,* exposition Paris, caisse nationale des monuments historiques et des sites, 9 octobre 1980-25 janvier 1981.

[46] LABLAUDE, Pierre-André, *les jardins de Versailles*, édition Scala, 1995; LOBGEOIS, Pascal, *Versailles, les grandes eaux*, 2000, MAROTEAUX, Vincent, GIVRY de, Jacques, *Versailles, le Grand parc*, JDG publications, château de Versailles, 2004 ; NEWTON, William R., *Versailles côté jardins, splendeurs et misères de Louis XIV à la Révolution*, Tallandier, Paris, 2011 ; OLIVESI, Felice, « Les regarnis de Versailles et Trianon à travers vingt commandes aux pépinières du Roi (1753-1772) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], Articles et études, mis en ligne le 19 novembre 2012.

[47] NOLHAC, Pierre de, *Histoire du château de Versailles,* 1901 ; VERLET Pierre, *le château de Versailles*, 1961, 2e édition, Paris, 1985 ; MARIE Alfred et Jean, *Versailles au temps de Louis XV*, 1984 ; SOLNON, Jean-François, *Histoire de Versailles*, 1997, réédition Perrin, 2003 ;

plutôt une fonction illustrative et les fonds ne sont pas exploités systématiquement[48]. Seul l'ouvrage de Frédéric Tiberghien décrit le chantier du château de Versailles et le rôle des Bâtiments du Roi, mais cet ouvrage porte sur le XVIIème siècle et ne montre pas le fonctionnement de l'administration dans son ensemble. Il s'appuie essentiellement sur les archives des Bâtiments du Roi au XVIIème siècle, avec la correspondance des surintendants, les documents règlementaires et administratifs les fonds sur le château de Versailles sur le coût de chantier et les ouvriers et la comptabilité publiée par Guiffrey[49]. Le constat est similaire pour les grandes résidences royales comme Fontainebleau[50] et Compiègne[51] étudiées du point de vue artistique, en omettant le rôle de l'administration ou en évoquant juste les principaux architectes. En ce qui concerne Marly, le château[52] ou la Machine[53] le XVIIIème siècle sont à nouveau peu étudiés. Le travail de Stéphane Castelluccio sur le Marly du XVIIIème[54] utilise des plans des archives des Bâtiments du Roi, la correspondance générale au sujet de Marly et quelques documents comptables propres aux dépenses du château. Cet ouvrage reste néanmoins centré sur l'étude du décor et de l'ameublement du château. L'ouvrage de Vincent Maroteaux reprend une partie du travail de S. Castelluccio et s'appuie sur les archives des Bâtiments du Roi pour décrire la nature et le coût des travaux à Marly sous Louis XV et Louis XVI en évoquant rapidement le personnel. Les autres fonds d'archives concernant les autres résidences sont encore actuellement très peu exploités

---

[48] NOLHAC, Pierre de, *Le château de Versailles sous Louis XV, Recherche sur l'histoire de la cour et sur les travaux des Bâtiments du roi*, 1898 ; *La création de Versailles d'après les sources inédites, étude sur les origines et les premières transformations du château et des jardins (dessins et plans manuscrits du service des bâtiments du roi)*, 1901 ; *Histoire du château de Versailles : l'architecture, la décoration, les œuvres d'art, les parcs et jardins, le grand et le petit Trianon, d'après les sources inédites (…) compte et correspondances de l'administration des bâtiments du roi au XVIIème et au XVIIIème siècle,* Paris, société des directions artistiques, 1899-1900 ; *Versailles au XVIIIème*, Paris, 1926.

[49] GUIFFREY, Jules, *Les comptes des Bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV, 1664-1715*,1901.

[50] PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Fontainebleau*, Edition Scala, Paris, 1998 ; SALMON, Xavier, *le château de Fontainebleau*, RMN, 2010 ; HEBERT, Jean-François, SARMANT, Thierry, *Fontainebleau, mille ans d'histoire*, 2013.

[51] MATHERAT, Georges, *Compiègne, séjour royal et impérial*, Beauvais, 1969 ; STARCKY, Emmanuel, *Compiègne royal et impérial, le palais de Compiègne et son domaine*, avec Jean-Baptiste Leroux, photographe, Paris, RMN-Grand palais, 2011.

[52] RINGOT, Benjamin, « Marly, département des bâtiments du Roi, microcosme institutionnel et social sous Louis XIV », in, actes du colloque « Marly : architecture, usages et diffusion d'un modèle français » (31 mai, 1er et 2 juin 2012, château de Versailles) publiés sur le *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles.*

[53] LOBGEOIS, Pascal, DE GIVRY, Jacques, *Versailles, les grandes eaux*, 2000 ; SANTANGELO, Georgia, ss. Dir., *Les maîtres de l'eau : d'Archimède à la machine de Marly*, catalogue d'exposition, 2006 ; SAULE, Béatrix, ss. Dir. *Sciences et curiosité à la cour de Versailles*, catalogue d'exposition, RMN, Paris, château de Versailles, 2011 ; BENTZ, Bruno, SOULLARD, Eric, « la Machine de Marly » in *Revue du château de Versailles*, n° 1 avril-mai-juin 2011, p. 72 à 77.

[54] CASTELLUCIO, Stéphane, *le château de Marly sous le règne de Louis XVI, étude du décor et de l'ameublement des appartements du pavillon royal sous le règne de Louis XVI*, RMN, Paris, 1996.

ou utilisés par des érudits locaux de la fin du XIXème siècle et du début du XXème siècle[55] sans évoquer l'histoire administrative. Les archives du département de Paris des Bâtiments du Roi sont très peu exploitées et le rôle de l'administration n'a pas été étudié. A nouveau, les quelques études sur le Paris du XVIIIème portent principalement sur le Louvre[56] ou les constructions royales de cette période comme la place Louis XV, l'église Ste Geneviève ou l'Ecole royale militaire, décrits dans des ouvrages généraux sur Paris ou l'architecture[57] sans expliquer le rôle de l'administration. Ils s'appuient encore sur les plans des architectes des Bâtiments et la correspondance, mais les archives comptables ne sont pratiquement pas utilisées ou à simple titre d'exemple avec la mention de quelques chiffres.

Les fonds des Archives nationales de la sous-série consacrée aux Bâtiments du Roi ont aussi servi à l'étude de personnages de l'administration. Les mêmes sources ont été reprises, à savoir essentiellement la correspondance générale des membres de l'administration centrale. Le XVIIème siècle est à nouveau privilégié avec les grands surintendants comme Colbert ou Louvois[58], mais ces biographies négligent souvent leur rôle au sein des Bâtiments du Roi, à part l'ouvrage de Thierry Sarmant sur Louvois centré sur sa place de surintendant des Bâtiments[59] et l'ouvrage collectif sur Jules Hardouin-Mansart avec deux articles sur son rôle à la tête des Bâtiments[60]. Pour le XVIIIème siècle, comme pour le siècle précédent, ces biographies sont surtout l'œuvre

---

[55] On citer par exemple : Comte de FRANQUEVILLE, *le château de la Muette*, Paris, 1915 ; Baron de LANGLE, *le château de la Muette*, Paris, 1890 ; BIVER, Paul, *histoire du château de Meudon*, 1923, *Histoire du château de Bellevue*, 1933 ; MAILLIARD, Jean, *le château royal de Saint Hubert*, 1903 ; DELACROIX, P., *le château de Choisy…, études historiques et monumentales,* Paris, 1903, GROUCHY (Vicomte de), *Meudon et Bellevue, conférence promenade*, 1906.

[56] FUMAROLI, Marc, « le Louvre au XVIIIème siècle », p.132 in *Le Louvre des Rois de Philippe-Auguste à Louis XVI*, ss. dir. M. Fleury, Faton, Dijon, 1995.

[57] CHAGNIOT, Jean, *Nouvelle histoire de Paris au XVIIIème siècle*, Hachette, 1988 ; FAVIER, Jean, *Paris, 2000 ans d'histoire,* Fayard, Paris, 1997 ; RABREAU, Daniel, *Paris, capitale des Arts sous Louis XV, peinture, sculpture, architecture, fêtes, iconographie*, Annales du centre Ledoux, tome 1, 1997 ; COURTIN, Nicolas, *Paris au XVIIIème siècle, entre fantaisie rocaille et renouveau classique*, Parigramme, 2004.

[58] CORVISIER, André, *Louvois*, Paris, 1984 ; MURAT, Inès, *Colbert*, Paris, 1984 ; JESTAZ, Bertrand, *Jules Hardouin-Mansart : l'œuvre personnelle, les méthodes de travail et les collaborateurs,* Paris, thèse, 1962 ; BOURGET, P. et CATTAVI, G., *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, 1962 ; GADY, Alexandre, ss. Dir, Jules Hardouin-Mansart, 1646-1708, Maison des sciences de l'Homme, 2010 ; CENAT, Jean-Philippe, *Louvois, le double de Louis XIV*, édition Tallandier, Paris, 2015.

[59] SARMANT, Thierry, *Les demeures du Soleil, Louis XIV, Louvois et la surintendance des Bâtiments du Roi*, Champ Vallon, 2003.

[60] MIGNOT, Claude, « Mansart et l' « agence des Bâtiments du Roi », RINGOT, Benjamin, SARMANT, Thierry, « la surintendance des Bâtiments du Roi sous Jules-Hardouin Mansart », in GADY, Alexandre, ss. Dir, *Jules Hardouin-Mansart*, 1646-1708, Maison des sciences de l'Homme, 2010.

d'archivistes-paléographes de l'Ecole des Chartes qui ont rédigé des thèses sur les principaux Directeurs des Bâtiments à partir de ces fonds[61]. L'aspect biographique et l'influence sur le monde des arts y sont souvent privilégiés laissant de côté l'aspect administratif. L'utilisation des fonds d'archives des Bâtiments du Roi se résume surtout aux correspondances entre les Directeurs et le personnel et surtout avec les architectes, les peintres et sculpteurs dans le but de montrer leur influence dans le domaine artistique. La description de l'administration se fonde sur quelques règlements qui reprennent l'organisation générale, s'appuyant en grande partie sur des parutions plus anciennes sur l'administration[62]. Les documents sur le personnel, très disparates et parfois difficiles à étudier, ont néanmoins servi à quelques travaux sur le « petit » personnel des Bâtiments à partir de documents conservés dans les dossiers de départements particuliers comme l'article sur les Vitry, fontainier au château de Marly[63].

Les archives concernant les académies de peinture et de sculpture, d'architecture et de France à Rome qui dépendent des Bâtiments, en particulier les inventaires des tableaux, les commandes, les procès verbaux et les correspondances en partie publiées, sont reprises pour des études sur l'art au XVIIIème siècle. Le lien avec l'administration des Bâtiments n'est en général pas étudié à part à travers les liens entre le Directeur des Bâtiments et les académies. Il existe peu de travaux sur l'Académies d'architecture comme ceux de Jean-Marie Pérouse de Montclos de 1984, *« Les prix de Rome », concours de l'Académie royale d'architecture au XVIIIème siècle*[64]. L'auteur y retrace en partie l'organisation de cette académie et s'attache à expliquer le fonctionnement des concours dont la récompense la plus recherchée est la pension du roi pour un séjour de plusieurs années à Rome. Cependant, ce sont les thèmes des dessins d'architecture qui constituent l'essentiel de ce travail et non le lien avec l'administration des Bâtiments qui reste en arrière plan.

---

[61] JUGIE, Sophie, *Le Duc d'Antin, Directeur des Bâtiments du Roi* (1708-1736), thèse de l'Ecole des Chartes, 1986.FRANK Louis, *Lenormant de Tournehem et le mouvement des Arts au milieu du XVIIIème siècle*, 1987 ; MALOTEAUX Sandrine, *Le comte d'Angiviller, directeur général des bâtiments, ministre des Beaux-arts (1774-1791)*, 1992.

[62] GUILLEMET, Roger, *Essai sur la surintendance des bâtiments du roi dans le règne personnel de Louis XIV*, Arthur Rousseau, Paris, 1912.

[63] SOULLARD, Éric, « Les Vitry : une dynastie de fontainiers du roi au service des grandes eaux de Marly (1685-1793) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], 2012.

[64] PEROUSE de MONTCLOS, Jean-Marie, *« Les prix de Rome », Concours de l'Académie royale d'architecture au XVIIIème siècle,* 1984.

En ce qui concerne l'Académie de peinture et de sculpture, son prestige et la place du premier peintre Le Brun sous Louis XIV ainsi que son influence artistique en font un sujet d'étude plus recherché. L'ouvrage de Jean Locquin de 1912, *la peinture d'histoire en France 1747-1785*[65], est exemplaire à ce sujet, il s'agit en fait d'une étude sur l'évolution des idées artistiques dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle. Le premier chapitre qui s'intitule « l'action administrative : la peinture d'histoire et la direction générale des Bâtiments du roi », se décompose en différentes parties dont chacune est consacrée à un des directeurs de Tournehem à d'Angiviller. Il insiste en réalité sur le pouvoir de l'administration et des Directeurs sur l'Académie de peinture et de sculpture. Or il ne s'agit que d'une compétence parmi beaucoup d'autres qui, de surcroît, reste relativement secondaire au sein des Bâtiments. Il apporte des précisions sur les budgets consacrés aux académies ou au rôle du premier peintre et donne une bonne image de l'organisation d'un département très particulier de l'administration et de sa politique artistique. Pourtant, ces académies prestigieuses ont elles aussi été peu étudiées avant les travaux de Christian Michel. Ses travaux[66] sur Charles Nicolas Cochin et plus largement sur l'Académie de peinture et de sculpture, sont des références en la matière et apportent des informations essentielles sur le fonctionnement de cette Académie dans le cadre de l'administration des Bâtiments, en particulier sur l'influence des différents Directeurs sur les milieux artistiques, la politique de commandes et leur financement. Le travail de Christian Michel sur le graveur et secrétaire de l'Académie de peinture et de sculpture Charles Nicolas Cochin est un ouvrage d'histoire de l'art[67]. Pourtant il s'attache à montrer le fonctionnement de l'administration et les liens entre le marquis de Marigny et « l'administration des arts »[68]. Il s'appuie sur les fonds des Bâtiments du Roi aux Archives nationales pour ce qui touche à l'administration. Ainsi cet ouvrage donne-t-il un bon aperçu des fonctions de Charles Nicolas Cochin dans ce service pour ce qui est de la gestion des Académies, puisque sa place de secrétaire - en l'absence de premier peintre pour cette période - lui confère tous les pouvoirs de ce dernier. Il est en effet chargé des commandes, il fixe le

---

[65] LOCQUIN, Jean, *La peinture d'histoire en France, 1747-1785*, 1912, 2ème édition, Arthéna, 1978.
[66] MICHEL, Christian, *Charles Nicolas Cochin et le livre illustré au XVIIIème siècle*, Genève, Droz, 1987 ; *Le Voyage d'Italie de Charles-Nicolas Cochin (1758)*, édition critique, Collection de l'école Française de Rome, Rome, 1991, *Charles-Nicolas Cochin et l'art des Lumières*, Rome, Bibliothèque des Ecoles d'Athènes et de Rome, 1993 ; *L'Académie royale de Peinture et de Sculpture (1648-1793), La naissance de l'école française*, Genève, Droz, 2012.
[67] MICHEL Christian, *Charles Nicolas Cochin et l'art des lumières,* 1993.
[68] MICHEL Christian, *op. cit*. p. 81.

prix des ouvrages en accord avec la direction des Bâtiments du Roi, il a un rôle de conseiller et de contrôleur. On peut aussi apercevoir le rôle de Marigny et des premiers commis, Cuvillier qui s'occupe des affaires financières et d'Arthenay chargé des affaires générales, remplacé par Montucla à sa mort en 1765. Ce travail renouvelle l'approche concernant le lien entre les académies et les Bâtiments du Roi.

Ces travaux mettent en évidence l'oubli dont sont victimes les Bâtiments du Roi au XVIIIème siècle aussi bien dans l'histoire particulière des différentes résidences royales, que pour les académies et manufactures ou concernant le personnel. Les archives les plus utilisées servent essentiellement l'histoire de l'Art à travers des monographies et des biographies dans lesquels le rôle de l'administration est le plus souvent oublié. Malgré une masse d'archives plus importantes pour le XVIIIème siècle, l'histoire du XVIIème siècle reste aujourd'hui plus étudiée.

➢ **Pour une histoire administrative des Bâtiments du Roi**

• *Bilan historiographique de l'histoire administrative sous l'Ancien régime*

Il n'existe donc aucun ouvrage d'ensemble sur l'administration des Bâtiments du Roi. Les quelques travaux d'histoire administrative à ce sujet sont l'œuvre de Bernard Barbiche sur la surintendance sous Henri IV qui en rappelle les origines et le fonctionnement[69] ou l'essai de Guillemet[70] sur l'époque de Louis XIV, cependant le fonctionnement de l'administration passe après le rôle des surintendants. L'ouvrage de Paul Viollet de 1912 consacre un chapitre à la surintendance puis direction des Bâtiments[71]. L'auteur ne semble pas avoir consulté les archives, il s'appuie sur les correspondances ou les procès verbaux qui ont été publiés. Néanmoins il donne quelques éléments bibliographiques et tente de voir les différentes compétences de l'administration.

Quelques manuels et dictionnaires sur l'histoire des institutions plus ou moins récents font une petite place aux Bâtiments du Roi[72]. Dans l'ouvrage de Roland Mousnier sur les institutions de la France sous la monarchie absolue, seules cinq lignes sont consacrées aux Bâtiments du Roi décrivant le personnel à une date inconnue dirigé par un surintendant sans même une allusion à la Direction des Bâtiments au XVIIIème siècle[73]. Bernard Barbiche donne une place plus importante à cette administration dans son manuel sur les institutions de la monarchie française à l'époque moderne. Il retrace l'histoire de l'institution de Henri IV jusqu'au début du règne de Louis XVI puisqu'il évoque la disparition du premier architecte en 1776. Mais la description pour le XVIIIème siècle est très incomplète, un tableau récapitule tous les surintendants et

---

[69] BARBICHE, Bernard, « Henri IV et la surintendance des Bâtiments », in Bulletin monumental, 1984.
[70] GUILLEMET, Roger, *Essai sur la surintendance des bâtiments du roi dans le règne personnel de Louis XIV*, Arthur Rousseau, Paris, 1912.
[71] VIOLLET Paul, *Le roi et ses ministres dans les rois derniers siècles de la monarchie,* Paris, 1912, p. 505.
[72] MARION, Marcel, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVIIème et XVIIIème siècles,* Paris, 1923 ; MOUSNIER Roland, *les institutions de la France sous la monarchie Absolue*, PUF, 1974 ; BARBICHE, Bernard, *Institutions de la monarchie française à l'époque moderne,* PUF, 1999, 2ème édition 2001.
[73] MOUSNIER, Roland, *op. cit*., p. 693.

Directeurs des Bâtiments, mais seule l'action de Lenormant de Tournehem est évoquée. De même, le seul premier peintre cité pour le XVIIIème siècle est Carle Van Loo (1763-1765)[74] alors que Charles Coypel (1747-1752)[75], François Boucher (1766-1769)[76], Jean-Baptiste Marie Pierre (1769-1789)[77], Joseph-Marie Vien (1789)[78] ont aussi occupé cette fonction. Deux exemples de budgets sont donnés pour les années 1685 et 1709[79]. Bernard Barbiche a aussi rédigé l'article « Bâtiments du Roi » dans le *dictionnaire de l'Ancien Régime* de Lucien Bély[80] dans lequel on retrouve le même historique avec une place plus détaillée pour le XVIIIème siècle où l'administration est décrite à travers ses principaux Directeurs.

En fait, cette situation correspond à celle de l'histoire administrative de la France d'Ancien Régime qui a longtemps été un thème d'étude délaissé par les chercheurs. L'histoire des institutions est pourtant ancienne et a connu une certaine reconnaissance après les travaux de Roland Mousnier, poursuivis par ceux de François Burdeau ou Bernard Barbiche[81]. L'article « administration » du *Dictionnaire de l'Ancien Régime* de François Monnier est éloquent à ce sujet. Il dresse la situation au moment de la première édition de ce dictionnaire en 1996 : « *En ce domaine, la recherche souffre d'un retard considérable. Tout ou presque reste à faire. Le contrôle général des finances, notamment, malgré une bibliographie assez abondante, reste mal connu. (...) Il y a là un vaste champ d'investigation car on ne connaît guère l'administration d'Ancien Régime que par des études ou juridiques ou formelles et partiales, comme si on pouvait se limiter à une simple approche institutionnelle* »[82]. Cet

---

[74] MESSELET, Jean, *Carle Van Loo, Jean Restout (1692-1768) ... les lithographies de paysages en France à l'époque romantique*, 1938.

[75] LEFRANCOIS, Thierry, *Charles Coypel : peintre du Roi : 1694-1752*, Paris, Arthéna, 1994.

[76] Les différentes monographies sur ces peintres sont centrées sur le côté artistique et non sur le rôle administratif de ces peintres. De même, les ouvrages plus généraux sur les peintres de l'Académies présentent les œuvres sans faire le lien avec les Bâtiments du roi. BRUNEL, Georges, *Boucher*, Paris, Flammarion, 1986 ; JOULIE, Françoise, *François Boucher, hier et aujourd'hui*, catalogue d'exposition, Paris RMN, 2003 ; BRUGEROLLES, Emmanuelle, ss. Dir., *François Boucher et l'art de la Rocaille dans les collections de l'Ecole des Beaux-arts*, catalogue d'exposition, Paris, Ecole nationale supérieure des Beaux-arts, 2003.JOIN-LAMBERT, Sophie, ss. Dir., *les peintres du Roi, 1648-1793*, catalogue d'exposition, RMN, 2000.

[77] LESUR, Nicolas, AARON, Olivier, *Jean-Baptiste Marie Pierre (1714-1789) : premier peintre du Roi*, Paris, Arthéna, 2009.

[78] GAEHTGENS, Thomas W., *Joseph-Marie Vien : peintre du Roi, 1716-1809*, Paris, Arthéna, 1988.

[79] BARBICHE, Bernard, *op. cit*., 2ème édition 2001, p. 242 à 244.

[80] BELY, Lucien, ss. Dir, Dictionnaire de l'Ancien Régime, PUF, Paris, 1996, p. 140-142.

[81] MOUSNIER, Roland, *les institutions de la France sous la Monarchie Absolue*, 2 tomes, PUF, 1974, 2ème édition 1992 ; BURDEAU, François, *Histoire de l'administration française du XVIIIème au XXème siècle*, Paris 1994, BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne,* coll. 1er cycle, PUF, 1999.

[82] MONNIER, François, article « Administration », in BELY, Lucien, *op. cit*., 1996, p. 28-31.

auteur prend l'exemple d'une des principales administrations de l'Ancien régime, le contrôle général des finances. Cette administration souffre de la perte importante des archives financières aux XVIIIème et XIXème siècle qui rend son étude difficile[83]. Il existe en effet à ce sujet de nombreux ouvrages, mais depuis ce constat dressé à la fin des années 1990, la recherche dans ce domaine a peu avancé[84]. Le dernier livre de Michel Antoine, *Le cœur de l'Etat : surintendance, contrôle général et intendance des finances (1552-1791),* paru en 2003[85] diffère des ouvrages précédents par son approche qui ne se contente pas de décrire l'institution ou un surintendant, mais qui s'intéresse au fonctionnement des bureaux, au rôle des commis, aux réformes entreprises et à l'aspect comptable tant au niveau des revenus du personnel que des budgets. Il s'agit là du seul travail d'ensemble sur cette administration qui couvre une période aussi longue. Cette ignorance de l'histoire administrative est en partie liée à l'image laissée par la période révolutionnaire qui a critiqué l'efficacité de l'administration de l'ancien régime - concept d'ailleurs créé à cette époque - mais aussi dans l'historiographie. L'histoire administrative a donc intéressé les érudits à partir de travaux sur des sources inédites au XIXème siècle et au début du XXème siècle. Cette histoire négligée par les historiens du XXème siècle, a été étudiée par les juristes. Cette histoire érudite rejetée par l'Ecole des Annales et délaissée par l'histoire sociale et culturelle, est devenue la spécialité des archivistes-paléographes, comme Michel Antoine, qui insistent sur les grands personnages à la tête des administrations. Ainsi, la Maison du Roi qui a la tutelle des Bâtiments du Roi n'a pas plus été étudiée dans son ensemble, comme l'étude de René-Marie Rampelberg qui est centrée sur le ministère du Baron de Breteuil[86]. A l'instar du travail de Michel Antoine sur la surintendance et le contrôle des finances, de nouvelles études s'inscrivent dans cette approche globale autour de la mise en place du système

---

[83] FELIX, Joël, *Economie et finances sous l'Ancien Régime, guide de chercheur, 1523-1789*, Paris, 1994, p.113.

[84] ANTOINE, Michel, « l'administration centrale des finances en France du XVIème au XVIIIème siècle », in *Histoire comparée de l'administration (IVème-XVIIIème siècle)*, Actes du colloque historique franco-allemand. Tours, 27 mars-1er avril 1977, Munich, 1980 ; MEYER, Jean, « continuité et discontinuité de l'Ancien régime à la Révolution », in *Histoire comparée de l'administration (IVème-XVIIIème siècle)*, Actes du colloque historique franco-allemand. Tours, 27 mars-1er avril 1977, Munich, 1980 ; FELIX, Joël, « les commis du contrôle général des finances au XVIIIème siècle », in *l'administration des finances sous l'Ancien Régime*, Paris, 1997, p. 81-102 ; FELIX, Joël, *Finances et politique au siècle des Lumières, le ministère l'Averdy, 1763-1768*, Paris, 1999 ; BAYARD, Françoise, FELIX, Joël, HAMON, Philippe, *Dictionnaire des surintendants et des contrôleurs généraux des finances, du XVIème siècle à la Révolution française*, Paris, 2000.

[85] ANTOINE, Michel, *Le cœur de l'Etat : surintendance, contrôle général et intendance des finances (1552-1791)*, Fayard, Paris, 2003.

[86] RAMPELBERG, René-Marie, *Aux origines du ministère de l'intérieur, le ministre de la Maison du Roi, Baron de Breteuil, 1783-1788*, Paris, 1975.

bureaucratique et des interactions avec la cour et le service du Roi. Ainsi, les services de la Maison du Roi du garde-meuble et des Menus-plaisir ont fait l'objet d'études du point de vue administratif. François Castellucio a étudié le garde-meuble de la couronne du XVIème au XVIIIème siècle[87], il s'agit d'une étude de ce service administratif traité dans sa globalité sur une longue période qui s'intéresse à la fois au personnel mais aussi au budget avec l'étude des dépenses. Les travaux de Pauline Lemaigre-Gaffier sur l'administration des Menus-Plaisirs au XVIIIème siècle[88] s'inscrivent dans cette démarche de l'étude d'une administration dans son ensemble, afin de montrer le développement de la bureaucratie, avec la production d'archives mais aussi à travers le personnel et les liens avec la cour et le pouvoir. Néanmoins, cette étude s'attache plus à la production documentaire laissant de côté la comptabilité et l'évolution générale des dépenses qui sont présentées à titre d'exemple, de même pour le personnel qui n'est pas étudié dans son ensemble sur la période.

- *Un nouveau regard sur l'administration des Bâtiments du Roi au XVIIIème siècle*

L'histoire administrative des Bâtiments du Roi au XVIIIème siècle s'inscrit dans le cadre de l'évolution générale de l'administration aux XVIIème et XVIIIème siècle. Celle-ci connaît une véritable « révolution » en 1661, date à laquelle Colbert, en mettant fin à la puissance de Fouquet, remplace la traditionnelle gestion judiciaire de l'Etat exercée par des magistrats notamment au niveau des parlements, quasi indépendants avec le système des offices, par une gestion administrative et moderne. De là, l'histoire administrative de l'Ancien Régime se lit comme un long conflit entre les vestiges de l'ancienne administration symbolisée par le Parlement et le Conseil du Roi et la nouvelle, hiérarchisée et bureaucratique, incarnée par le contrôle général des

[87] CASTELLUCIO, Stéphane, *le garde-meuble de la couronne et ses intendants du XVI au XVIIIème siècle*, 2004.

[88] LEMAIGRE-GAFFIER, Pauline, *Du cœur de la Maison du Roi à l'esprit des institutions. L'administration des Menus-Plaisirs au XVIIIème siècle*, thèse, Paris I, 2011 ; LEMAIGRE-GAFFIER, Pauline, « des œuvres d'art aux pratiques documentaires : les Menus-plaisirs et l'invention d'une mémoire administrative au siècle des Lumières », in JUGIE, Pierre, DE LA GORCE, Jérôme, *les Menus-plaisirs du Roi, XVIIème-XVIIIème siècles*, PUPS, Paris, 2013, p. 13.

finances et les secrétariats d'Etat[89] comme celui de la Maison du Roi dont dépendent les Bâtiments du Roi. L'histoire des Bâtiments du Roi connaît aussi la disparition de son surintendant au début de XVIIIème siècle et le développement de son appareil bureaucratique. Ce travail a pour but d'apporter une nouvelle lecture de l'histoire de cette institution sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, c'est-à-dire sur la totalité de la période de la Direction des Bâtiments du Roi. Il s'agit de décrire l'administration dans son ensemble sur le XVIIIème siècle à la fois du point de vue institutionnel, comptable, social et politique.

Comment alors caractériser ce service aux compétences si variées : Est-il représentatif de l'administration d'Ancien Régime, dont la modernisation commencée au milieu du XVIIème, se renforce au XVIIIème siècle ? Doit-on considérer les Bâtiments comme un véritable ministère qui préfigure celui de la culture ou des travaux publics ? Ou n'est-ce qu'un service domestique totalement dévoué au Roi ? Ces interrogations définissent les différents axes de ce travail. Pour y répondre, il est essentiel de comprendre les rouages de ce massif à première vue complexe. Avant d'étudier la pratique, il est indispensable de fixer le cadre théorique qui régit ce service. Nous avons pu évoquer les ressources offertes par les sources à notre disposition : règlements, correspondances, comptabilité. Les registres du Grand Etat de la Dépenses constituent le point de départ et le cœur de notre travail. Ces archives de la comptabilité générale n'ont jamais été exploitées dans leur globalité pour éclairer l'histoire administrative. Elles nous ont permis de réaliser des organigrammes de l'institution au XVIIIème siècle, de comprendre l'étendue des départements sous la responsabilité des Bâtiments, mais aussi de répertorier les membres du personnel fixe. Enfin, ces registres de comptabilité ont permis l'étude de l'évolution des dépenses de l'institution sur la période de 1736 à 1780. D'autre part, ces registres mettent aussi en évidence la volonté de l'administration au XVIIIème siècle de se créer une mémoire écrite et formalisée, que nous montre le développement bureaucratique de l'institution. Cette étude, qui passe par celle de l'organisation des bureaux et des différents départements, nous conduit donc à mettre en lumière le personnel. Ces employés qui contribuent au bon fonctionnement des bâtiments peuvent être perçus à travers les hiérarchies, les stratégies familiales ou les carrières. Il s'agit aussi d'évaluer l'efficacité des Bâtiments, de comprendre l'origine de ses faiblesses et de les envisager par rapport au contexte de

[89] MONNIER, François, article « administration », in BELY, Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, PUF, Paris, 1996, p. 28.

l'administration royale. Une approche globale de l'organisation de cette administration s'impose avant d'évoquer plus en détail les personnels et les différents départements. Dans ce cadre, le financement est omniprésent puisqu'il garantit le travail des employés.

L'année 1726 qui marque le début du règne personnel de Louis XV et le retour définitif à une Direction des Bâtiments, est aussi celle de la stabilisation monétaire pour tout le XVIIIème siècle. Cette stabilisation de la livre permet l'étude des finances. Elle intervient après la liquidation du système de l'Ecossais John Law, qui avait espéré résoudre les difficultés économiques de la monarchie à la mort de Louis XIV en augmentant la masse monétaire en circulation grâce à l'utilisation du papier-monnaie. L'effondrement de ce système en 1720 laisse place à une liquidation qui dure près de dix ans, mise en place par les opposants, les frères Pâris, Samuel Bernard et Antoine Crozat. Toutes les dettes sont ainsi assainies. Après la déflation qui a marqué les années 1620 à 1730, un nouvel essor accompagne ce premier XVIIIème. Pourtant, les guerres successives jusqu'à la Révolution sont à l'origine de difficultés financières pour la monarchie qui voit son déficit augmenter. En effet, les guerres de succession de Pologne (1733-1738) puis la guerre de succession d'Autriche (1740-1748) ruinent l'équilibre fragile des dépenses de l'Etat. La monarchie est contrainte d'emprunter et doit lever l'impôt de guerre du dixième pour financer la Guerre de succession d'Autriche. Mais les conflits se succèdent si vite que l'Etat ne parvient pas à rembourser les dépenses des guerres précédentes quand éclate la guerre de Sept Ans (1756-1763). La crise est déjà profonde en 1759, si la situation avait été assez facile à rétablir pour le contrôleur général des finances Machault d'Arnouville en 1749, il est impossible pour Bertin de mettre en place des mesures d'assainissement en 1763[90]. Dès lors les différents contrôleurs généraux qui se succèdent accusent les échecs de leurs tentatives de réforme face à l'opposition parlementaire. En 1770, Louis XV disgracie Choiseul et nomme un Triumvirat composé du chancelier Maupeou, du contrôleur général des finances l'abbé Terray et du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, le duc d'Aiguillon. Mais les difficultés financières persistent même si Terray parvient à ramener le déficit à 71 millions de livres. En 1774, le jeune Roi Louis XVI renvoie le Triumvirat et le remplace par le contrôleur général Turgot qui projette un ensemble de

[90] FELIX, Joël, *Finances et politique au siècle des Lumières*. *Le ministère L'Averdy, 1763-1768*, Paris, 1999, p. 50-55.

réformes économiques, financières et politiques. Mais face aux mécontents, il est renvoyé en 1776. Les difficultés financières augmentent aggravées par le financement de la guerre d'indépendance américaine (1778-1783). Les contrôleurs généraux successifs reviennent tous à une politique d'expédients budgétaires pour se rendre à l'évidence d'une réforme fiscale vouée à l'échec par la croissance des oppositions. En 1788, la dette absorbe 50,5% du budget, les dépenses militaires et diplomatiques représentent 26,3% des dépenses (dont 16,8% pour la guerre), les dépenses civiles 23,2% (dont 5,7% pour la Cour et les privilégiés, 3% pour les administrations, justice…)[91]. Cette situation conduit à la convocation des Etats généraux réclamée par le Parlement pour lever tout nouvel impôt.

Les difficultés financières ont des conséquences sur le fonctionnement des administrations royales comme la Maison du Roi, qui dépend des fonds fournis par le Trésor. Elle représente près de 10% du budget de l'Etat en 1788[92]. L'institution a connu peu de changements depuis le règlement d'août 1578 qui en fixe le fonctionnement[93]. Pourtant, la réforme de 1779-1780 voulue par Necker, s'inscrit dans ce courant réformateur de la monarchie. L'objectif est de remplacer l'organisation archaïque des finances par la création d'un bureau général des dépenses de la Maison du Roi, centralisé et plus rationnel, afin de mieux contrôler les dépenses[94].

L'histoire de l'administration des Bâtiments du Roi s'inscrit donc dans ce contexte de difficultés financières de la monarchie et de ses tentatives de réformes. La période qui nous intéresse court sur près d'un siècle. L'aspect chronologique ne peut pas constituer la ligne directrice de notre recherche. Cette période est marquée par la continuité ce qui permet d'étudier l'administration en regard du contexte : continuité du pouvoir monarchique avec les règnes de Louis XV jusqu'en 1774, puis de Louis XVI dont l'achèvement marque aussi celui de l'administration ; mais aussi celle de l'administration elle-même, à la tête de laquelle se succèdent six Directeurs. A la suite du duc d'Antin (1708-1726), qui retrouve brièvement le titre de surintendant, se succèdent à la tête des Bâtiments : Philibert Orry (1736-1745), Lenormant de

---

[91] GUERY, Alain, « Les finances de la monarchie française sous l'Ancien Régime », In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 33e année, N. 2, 1978. pp. 216-239.
[92] RAMPELBERG, René-Marie, *Aux origines du ministère de l'intérieur, le ministre de la Maison du Roi, Le Baron de Breteuil, 1783-1788*, Paris, Economica, 1975, p. 49.
[93] BELY, Lucien, ss. Dir., *Dictionnaire de l'Ancien régime*, Paris, PUF, 1996, p. 777.
[94] RAMPELBERG, René-Marie, *op. cit*., 1975, p. 56.

Tournehem (1745-1751), Marigny (1751-1773) l'Abbé Terray (1773-1774) et d'Angiviller (1774-1791). Il serait fastidieux d'étudier chaque direction tour à tour. La seule coupure véritablement marquante dans l'histoire de ce service est la réforme de 1776, voulue par d'Angiviller pour rationaliser l'institution, sur fond d'économies budgétaires. Elle nous oblige à considérer l'organisation avant et après et à nous interroger sur son efficacité. En effet, elle transforme l'organe décisionnel et la place des bureaux dans la hiérarchie. Les procédures sont confirmées et parfois modifiées en vue d'une performance plus grande. Cette réforme souligne de surcroît, le rôle du Directeur, mais il ne s'agit pas véritablement d'une rupture, la période étant plutôt marquée par une continuité institutionnelle. L'institution apparaît comme un instrument, un rouage du pouvoir. Les stratégies individuelles se dessinent pour travailler au plus près du Roi. L'étude des pratiques sociales à tous les niveaux de la hiérarchie permettent de mettre en évidence des réseaux et des stratégies familiales de monopole et de successions à certains postes. De fait, la personnalité et les ambitions des Directeurs influencent le fonctionnement de l'administration. Les priorités varient en fonction du Directeur qui privilégie soit le caractère artistique de son administration, les constructions architecturales ou le simple service domestique du monarque. Marigny ou d'Angiviller ont tenté de se mettre en valeur auprès du Roi à travers les Bâtiments. Soulignons qu'il s'agit des plus longues directions, ce qui renforce la portée de leur action. Ainsi d'Angiviller a encouragé la création artistique de l'Académie de peinture et de sculpture et la politique de commandes royales pour réaliser le Muséum au Louvre. Ce projet d'un homme a donc influencé sa Direction au détriment peut-être d'autres ouvrages. Pourtant le Directeur n'est pas le seul maître du jeu. Il travaille directement avec le Roi sans l'intermédiaire du secrétaire à la Maison du Roi. Cette position et les compétences de son service le rendent dépendant de la volonté du souverain. Ses choix se font en fonction des décisions et des approbations du roi qui depuis la fin de la surintendance contrôle les dépenses des Bâtiments. Les goûts et la politique des rois ont donc aussi une influence. L'exemple de Louis XIV au siècle précédent, est sur ce point significatif. Il a su utiliser le talent des artistes des Bâtiments pour glorifier son pouvoir à travers un programme artistique et architectural. Mais on peut s'interroger sur l'action de Louis XV et de Louis XVI en la matière et sur l'influence des favorites comme Mme de Pompadour sur les Arts. Maîtresse de roi, nièce de Lenormant de Tournehem et sœur de Marigny, a-t-elle vraiment eu un pouvoir

sur la gestion de l'administration ? On voit clairement se dessiner le jeu des interactions entre la cour et le monde des arts. L'efficacité de l'administration ne dépend pas exclusivement de son personnel, mais aussi de son degré de dépendance vis-à-vis de la royauté et de la cour. La gloire du Roi reste un objectif essentiel dans le fonctionnement de l'administration.

Cette dépendance concerne aussi, bien entendu, le domaine financier. La comptabilité constitue en elle-même une donnée évolutive essentielle. Nous devons à tout moment prendre en compte à la fois le budget fixé par le Trésor, suivre les variations des recettes et des dépenses et la courbe de la dette. Les documents comptables du XVIIIème siècle n'ont jamais fait l'objet d'une étude systématique pour éclairer l'histoire de l'institution. Si les sources ne nous permettent pas de faire une étude exclusivement fondée sur ce thème, elles sont suffisantes pour rendre compte des grandes tendances. Le contrôleur général des finances et le Trésor délivrent à l'administration les fonds destinés aux dépenses. Ce département n'est pas prioritaire puisque l'essentiel du budget de l'Etat est consacré à la guerre. Les dettes de l'Etat se répercutent inévitablement sur les Bâtiments et la Maison du Roi en général sur laquelle on cherche à faire des économies. Le règne de Louis XV est marqué par des guerres qui ont de lourdes conséquences sur les finances du royaume et donc sur celles des Bâtiments du roi. On peut facilement mettre en parallèle les grands conflits avec les périodes les plus difficiles financièrement pour l'administration avec, par exemple, l'interruption des travaux au Louvre ou ceux du chantier de l'Ecole royale militaire pendant la Guerre de Sept Ans. L'exemple de ce chantier montre aussi l'interférence entre la cour et le milieu financier avec le personnage de Pâris-Duvernay à l'origine du projet, lui-même lié à Madame de Pompadour et donc aux Directeurs des Bâtiments Lenormant de Tournehem et Marigny.

Notre étude porte sur la direction des Bâtiments du roi. Celle-ci débute avec le duc d'Antin, premier Directeur de cette administration. Cependant, sa direction ne semble pas constituer un point de départ pertinent. En effet, si cette période de changement doit être prise en compte, elle ne forme pas une entité. En 1708, la surintendance devient direction, mais on assiste à un retour en arrière avant de confirmer la situation en 1726. En outre, cette période instable n'a pas laissé une documentation abondante et les sources sont lacunaires. Les fonds ont de surcroît, été bien exploités par la thèse de l'Ecole des Chartes de Sophie Jugie[95]. A l'instar de son auteur, on peut dire que ces sources sont suffisantes pour une approche biographique et pour dresser le cadre général de l'administration. Ce travail est utile comme point de comparaison pour une étude qui offre une plus grande cohérence à partir de Philibert Orry (1736-1745). On aurait pu choisir dans ce sens l'année 1726 qui marque à la fois le début du règne personnel de Louis XV et le retour définitif à une Direction des Bâtiments. Mais l'arrivée du deuxième Directeur coïncide avec une volonté de rationaliser le service tant au niveau des finances que dans la rigueur des procédures. En 1736, s'affirme le principe de la Direction qui n'est pas remis en question jusqu'à la Révolution. Les documents sont mieux archivés dans les différents bureaux qui tiennent ces registres à partir de la direction de Philibert Orry qui privilégie la conservation écrite des ordres. Ceci explique la présence plus abondante de sources, qui permettent un suivi jusqu'au comte d'Angiviller (1773-1791). Ce dernier Directeur s'est efforcé de réformer les Bâtiments pour les rendre plus efficaces. Le travail des bureaux est renforcé et les sources témoignent du travail des commis. Le fil conducteur de cette période, reste le problème financier de l'administration qui oblige les Directeurs à chercher des solutions pour le bon fonctionnement du service. Il nous semble donc intéressant de concentrer notre recherche sur la période qui s'étend de la direction d'Orry en 1736 à la fuite du comte d'Angiviller qui marque la fin de l'administration en 1792 avec celle de la monarchie. Cette période s'étend donc sur une partie du règne de Louis XV et sur la totalité de celui de Louis XVI et présente une certaine cohérence.

Il s'agit donc d'étudier les conséquences du passage de la Surintendance à la Direction des Bâtiments du Roi sur fond des difficultés économiques de la monarchie et

[95] JUGIE, Sophie, *le duc d'Antin*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1986.

ses répercutions sur le budget et le fonctionnement de l'administration. Nous allons donc nous attacher à comprendre si ce nouveau statut implique des changements importants pour le fonctionnement de l'administration et comment les difficultés financières de la monarchie influencent la gestion de l'institution et de son personnel. Cette étude est donc à la fois administrative, économique et sociale.

Dans un premier temps nous nous intéresserons au passage de la Surintendance à la Direction puis aux conséquences des réformes sur l'organigramme de l'institution. Puis, nous étudierons, à travers l'étude de la comptabilité, les moyens limités de cette administration et les conséquences des tentatives de réforme. Enfin, la Direction des Bâtiments constitue un exemple d'administration centrale d'Ancien Régime par le développement du travail bureaucratique et un outil politique pour le personnel de direction et en particulier pour les Directeurs qui travaillent directement avec le Roi.

Dans un second temps, cette administration a un champ de compétences varié et la charge de construire, réparer et entretenir les résidences royales. Il s'agit de comprendre comment fonctionne cette administration au quotidien à travers son personnel et ses différents départements. Tout d'abord, les départements sont les premiers confrontés aux difficultés financières qui ont des conséquences sur le personnel plus ou moins touché par les réformes économiques. Ensuite, ces difficultés financières marquent aussi le travail quotidien dans les différents départements dont les priorités sont dictées par les impératifs financiers et le service du roi comme nous pourrons le voir à travers l'étude du département des « dehors » de Versailles. Enfin, nous nous interrogerons sur le devenir d'une des principales fonctions de l'administration au XVIIème siècle à savoir le rôle de bâtisseur de l'administration à travers l'exemple du chantier de l'Hôtel de l'Ecole royale militaire de Paris.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à témoigner ma profonde gratitude à ma directrice de thèse madame Chantal Grell, qui me suit depuis mon mémoire de maîtrise, et qui m'a suggéré d'entreprendre ce travail sur les Bâtiments du Roi. Ce projet n'aurait pu aboutir sans ses précieux conseils, ses corrections et son soutien, prenant toujours en compte les circonstances dans lesquelles ce travail a été réalisé.

Je remercie tout particulièrement les membres de mon jury d'avoir accepté d'y siéger et notamment Christian Michel dont les conseils prodigués au sujet de mon diplôme d'étude approfondi ont été fort utiles dans la poursuite des mes recherches ; Pauline Lemaigre-Gaffier dont le travail sur les Menus-Plaisirs ont éclairé d'un nouveau jour mon propre travail et Michel Figeac qui a accepté de consacrer son attention à mon travail.

Je suis très reconnaissante envers Virginie Polinacci, Marion Léna, Sonia Grison et Christelle Hamard qui toutes ont accepté de consacrer un peu de leur temps à la relecture.

Enfin, je remercie ma famille et en particulier mon époux, pour sa patience et ses conseils, et mes enfants qui ont supporté la place prise au quotidien par cette thèse pendant toutes ces années.

Première partie :

L'administration des Bâtiments du Roi, un outil politique ?

Introduction

L'administration des Bâtiments du Roi est au cœur de l'histoire de la monarchie française puisqu'elle a en charge la construction et l'entretien des bâtiments et résidences du Roi. Son importance est inhérente à la mise en place de l'absolutisme à partir du XVIème siècle et le règne de Louis XIV[96] marque l'âge d'or de l'institution avec les travaux du château de Versailles sous Jean-Baptiste Colbert et Jules-Hardouin Mansart[97]. Elle trouve son apogée avec la surintendance de Louvois étudiée par Thierry Sarmant[98]. Paradoxalement, les sources essentiellement regroupées dans le fonds O1 de la Maison du roi des Archives Nationales[99] sont plus abondantes pour le XVIIIème siècle que pour le siècle précédent. Le siècle des Lumières marque une volonté de conserver et de développer les archives administratives qui offrent pour notre étude une profusion de documents pour comprendre le fonctionnement de cette administration, comme nous l'avons présenté en introduction. Peut-on pour autant dire que

[96] L'historiographie est d'ailleurs plus abondante sur cette période comme nous l'avons déjà évoqué en introduction que ce soit sur les « hommes » des Bâtiments, les bâtiments et constructions ou sur l'administration elle-même : GUILLEMET, Roger, *Essai sur la surintendance des Bâtiments du roi dans le règne personnel de Louis XIV*, Arthur Rousseau, Paris, 1912, CORVISIER, André, *Louvois*, Paris, 1984 ; MURAT, Inès, *Colbert*, Paris, 1984 ; JESTAZ, Bertrand, *Jules Hardouin-Mansart : l'œuvre personnelle, les méthodes de travail et les collaborateurs*, Paris, thèse, 1962 ; BOURGET, P. et CATTAVI, G., *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, 1962, TIBERGHIEN, Frédéric, *Versailles, le chantier de Louis XIV, 1662- 1715*, Perrin, Paris, 2002, SARMANT, Thierry, *Les demeures du Soleil, Louis XIV, Louvois et la surintendance des Bâtiments du Roi*, Champ Vallon, 2003 ; CENAT, Philippe, Louvois, *le double de Louis XIV*, Edition Tallandier, Paris, 2015.

[97] TIBERGHIEN, Frédéric, *op. cit.* 2002.

[98] SARMANT, Thierry, *op.cit.*, 2003.

[99] Archives nationales, fonds O1 Maison du Roi, Direction générale des Bâtiments, jardins, arts, académies, manufactures royales, O1 1045 à O1 2805.

l'augmentation des documents administratifs et la rationalisation de l'institution à partir de la Direction de Philibert Orry (1736-1745) sont véritablement un gage d'efficacité et de puissance? Ne sont-elles pas plutôt révélatrices des lourdeurs du système et de ses dysfonctionnements ? Nous pouvons aussi nous demander quelle image l'administration cherche à donner d'elle-même ? L'image d'une administration se lit à travers les écrits à son sujet dans les périodiques ou annuaires en circulation[100] à l'époque mais aussi à travers les objets célébratifs comme les médailles ou les jetons. Nous pouvons ainsi dresser un premier tableau de l'image que l'institution donne d'elle-même et mettre en évidence les changements entre le XVIIème et le XVIIIème siècle à travers les jetons émis par les Bâtiments du Roi.

➢ Les jetons ou l'image d'une institution : première approche

L'administration des Bâtiments du Roi fait partie des institutions centrales de la monarchie et à ce titre elle frappe chaque année des jetons qui soulignent l'importance encore accordée à cette institution au XVIIIème siècle. A l'origine instrument de compte comme l'indique la première définition du dictionnaire Furetière en 1690[101], ils sont, dès la fin du Moyen-Age, détournés de leur fonction initiale pour une fonction de rétribution, de récompense, assimilés à des étrennes et réalisés dans des métaux précieux comme l'argent. On retrouve cette nouvelle utilité dans l'édition de 1727 de ce même dictionnaire[102]. A partir du XVIème siècle, les jetons des administrations

[100] *Mercure Galant,* fondé par Donneau de Visé en 1672 repris par Dufresny à sa mort en 1710, il devient le *nouveau Mercure* jusqu'en 1724 ; *Etat de la France,* Paris, chez C. Prudomme 1722, Paris, compagnie des libraires, 1727, Paris chez G.-D. David puis chez Gosselin, 1736, Paris, chez Ganeau, 1749, *Almanach royal... : exactement supputé sur le méridien de Paris... : où l'on marque les éclypses, le lever & le coucher du soleil, le mouvement de la lune, les jours de foires, le journal du palais, la demeure des messagers, le départ des couriers, le tarif des monnoies, & la liste des bureaux de Messieurs des finances et leurs départemens, avec ceux des Fermiers generaux, & autres particularitez,* Paris, Veuve d'Houry & Ch. M. d'Houry [etc.] (1700-1792) ; *Almanach de Versailles, Étrennes historiques et géographiques, ou Almanach de Versailles... contenant une description de cette ville, la maison du roi... le gouvernement de la ville, une notice des principaux marchands et négociants qui y sont établis, etc...,* Paris-Versailles, Valade-Blaizot (1773-1791).

[101] Jetons : (*dictionnaire, op. cit.* Furetière de 1690) petite pièce ronde faite en guise de monnaie dont on se sert pour calculer plusieurs sommes ou pour marquer son jeu ou autre chose.

[102] Jetons (*dictionnaire, op. cit.* Furetière, édition revue et augmentée de 1727) : En France et ailleurs, les jetons d'or d'argent et de cuivre sont devenus comme des espèces de médailles presque toujours frappées à l'honneur du Roi régnant avec son effigie d'un côté et de l'autre des légendes et des devises qui rappelle quelque évènement singulier ou glorieux de son règne.

centrales ont pour fonction de glorifier les institutions monarchiques[103]. Ainsi, chaque année, les caisses centrales de l'Etat font frapper des jetons pour les Bâtiments du Roi, ils sont distribués au personnel qui peut les échanger contre rémunération. Ils nous permettent ainsi d'appréhender l'image que l'institution veut donner d'elle-même, et retracent en partie l'histoire monumentale de cette administration. La fabrication des jetons est un monopole théorique de la Monnaie des médailles ou Balancier mais elle subit en réalité la concurrence d'ateliers particuliers. En effet, les jetons originaux sont frappés à la Monnaie des médailles mais des copies sont réalisées dans des ateliers concurrents ou même à l'étranger comme les jetons de Nuremberg[104]. Nous disposons pour le XVIIIème siècle, à partir de 1708, date du passage de la Surintendance à la Direction des Bâtiments, d'une série presque continue de quarante-huit jetons jusqu'en 1758. La frappe cesse partiellement pendant la régence en 1716, 1718 et 1719. Les caisses centrales de l'Etat arrêtent la frappe des jetons suite au plan d'économie mis en place pour financer la guerre de Sept Ans en 1757[105]. Pour cette étude, l'ouvrage de F. Feuardent constitue un outil majeur puisqu'il répertorie la majorité des jetons nous concernant[106]. Il y a cependant quelques lacunes, aucun jeton n'étant cité pour les années 1710, 1711,1747 et 1748. Pour compléter cette série, l'ouvrage de Thierry Sarmant, *les jetons des institutions royales d'Ancien Régime* pourra être utile mais le volume IV concernant les Bâtiments du Roi n'est pas encore publié. Le premier volume a néanmoins l'avantage de présenter globalement en introduction les jetons, ainsi que les sources et la bibliographie sur la question. Il nous reste donc les sources contemporaines. En effet, les jetons étaient décrits chaque année dans le *Mercure Galant*[107] jusqu'en 1714 puis dans le *Mercure de France*[108] dans le volume du mois de janvier. Cette publication renforce l'importance donnée à l'image véhiculée par ces jetons. Certains volumes offrent la particularité de reproduire les différents jetons de l'année sur une planche représentant ceux du Trésor royal, des parties casuelles, de la

---

[103] SARMANT, Thierry, *Jetons des institutions royales d'Ancien Régime*, BNF, 2010, tome 1.
[104] SARMANT, Thierry, *op. cit.*, 2010, p. 23.
[105] A partir de cette date, la majorité des caisses centrales de l'Etat cesse leur frappe sauf l'Extraordinaire des Guerres qui poursuit jusqu'en 1779 ainsi que le Trésor royal et les parties casuelles et l'Assemblée du clergé jusqu'en 1780. A la veille de la Révolution seules les Académies gardent l'usage des jetons. (Thierry SARMANT, *op. cit.* 2010, p. 20).
[106] F. FEUARDENT, *Jetons et méreaus depuis Louis XI jusqu'à la fin du Consulat de Bonaparte*, 1904, p. 2547 à 253, tome 1.
[107] *Mercure Galant*, fondé par Donneau de Visé en 1672 repris par Dufresny à sa mort en 1710, il devient le nouveau Mercure jusqu'en 1724.
[108] *Mercure de France*, édité à Paris chez Guillaume Cavelier, Guillaume Cavelier père, Noël Pissot, présentation des jetons dans les volumes du mois de janvier de 1723 à 1746 (sauf 1728, 1733, 1745).

chambre aux deniers, de l'ordinaire et de l'extraordinaire des guerres, des Bâtiments du Roi, de l'artillerie, de la Marine, de la Maison de la Reine, des galères de la maison de Madame la Dauphine.

Planche du Mercure de France, janvier 1746[109]**.**

Cependant, pour certaines années, le *Mercure* ne présente aucun jeton malgré leur existence. La source la plus importante et la plus complète est le manuscrit de Durey de Noinville, *Histoire métallique de la France par les jetons*[110], rédigé au XVIIIème siècle par ce maître des requêtes, président honoraire du Grand conseil et associé libre de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres depuis 1733. Il fait don au cabinet des médailles de sa collection de 5.000 jetons accumulés pendant trente ans et rédige pour chaque catégorie une description complète avec parfois des explications et la traduction des devises latines. D'après Durey de Noinville les bénéficiaires sont peu nombreux puisqu'il donne comme chiffre 1.600 jetons frappés

[109] *Mercure de France*, janvier 1746. Source gallica.bnf.fr. Jeton des Bâtiments du Roi : au centre, troisième en partant du haut.
[110] DUREY DE NOINVILLE, *Histoire métallique de la France par les jetons*, fol.6, date d'édition 1701-1800, BNF Manuscrit Fr. 10441, p.96.

pour les Bâtiments en 1683 sur les 43.400 au total émis pour cette année, chiffres confirmés dans le *Mercure Galant* de la même année. Ces différents jetons permettent de dresser une première chronologie de l'histoire monumentale de l'administration.

- **Les jetons témoins d'une perte d'importance de l'administration entre le XVIIème et le XVIIIème siècle**

Ces jetons sont tout d'abord un outil de comparaison entre le règne de Louis XIV et de Louis XV pour voir quelle image ils renvoient du passage de la Surintendance à la Direction.

Sous le règne de Louis XIV, la série est pratiquement continue et présente les différentes constructions du règne à partir de la Surintendance de Colbert comme les Invalides, les travaux du Louvre ainsi que les travaux du château de Versailles[111].

Date du jeton	Monuments identifiés gravés ou évoqués
1664	Le Val de Grâce
1674	Colonnade du Louvre
1684	Machine de Marly
1685	Aqueduc de Montbauron
1689	Péristyle du Trianon de marbre
1690	Le dôme des Invalides
1691	Le dôme des Invalides
1692	Place Louis Le Grand
1694	La porte St Martin
1695	Les jardins de Marly
1700	La chapelle du château de Versailles vue du côté de l'abside
1701	Château de Marly
1702	Chœur de Notre Dame de Paris
1702	Hôtel des Invalides
1703	Chœur de l'église de Meudon
1705	Les globes de Coronelli
1706	Le groupe d'Apollon servi par les Muses
1707	Dôme des Invalides

Monuments représentés sur les jetons des Bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV

[111] Voir SARMANT, Thierry, op. cit ; 2010 ; et « Colbert et la République des médailles, in *Revue numismatique*, 6e série,- tome 152, année 1997, pp. 333-358.

Pour le règne de Louis XIV dix-huit monuments sont gravés, témoins d'une administration au service d'un Roi bâtisseur. Il s'agit de constructions importantes et nouvelles, symboles de la puissance de Louis XIV comme la colonnade du Louvre de Perrault, la machine de Marly, les Invalides et son dôme ou la chapelle du château de Versailles.

Ces jetons correspondent aux principaux bâtiments dépendant de l'administration. Il est difficile d'en dresser une liste pour le XVIIème siècle compte-tenu des diverses acquisitions et constructions. Nous pouvons nous appuyer sur le mémoire de Marinier, commis des Bâtiments du Roi sous Colbert, Louvois et Mansart et qui dresse un « *catalogue de toutes les maisons et édifices appartenant à sa majesté* » en 1690[112]. Il permet de dresser un état de la situation.

Liste des maisons royales et édifices appartenant à sa majesté (1690)
d'après le catalogue de Marinier.

- Château de Versailles et ses dépendances : Trianon, Clagny, St Cyr, églises de Versailles, machine de la Seine, l'aqueduc de la rivière de l'Eure, Noisy, Moulineaux.
- Château de St Germain et le Val.
- Château de Fontainebleau.
- Château de Chambord.
- Paris et environs : Louvre et Tuileries, arc de Triomphe (rue St Antoine), l'observatoire, les bâtiments et l'église des Invalides, la place royale de l'hôtel de Vendôme au couvent des Capucines, Val de Grâce, Couvent de l'Annonciade à Meulan, le canal de la communication des deux mers, les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie, les manufactures établies en plusieurs villes de France, les Académies de Paris et celle de Rome, le Palais Royal, la Bastille, l'Arsenal, l'enclos du Palais, le Châtelet, la Monnaie, la Bibliothèque, le Jardin-Royal, le collège de France, l'Hôtel des Ambassadeurs, la pompe du pont neuf, la Tournelle, l'aqueduc d'Arcueil, l'Hôpital général, la pépinière du Roule, château de Madrid, la Muette de Boulogne, le château de Vincennes
- Château de St Léger.
- Château de Limours.
- Château de Montceaux-en-Brie.
- Château de Compiègne.
- Château d'Amboise.
- Château de Marimont.
- Jardin du Roy à Toulouse.
- Château et domaine de Villers-Cotterêts donné à Monsieur.
- Palais du Luxembourg acquis depuis la mort de Mademoiselle.
- Château de Meudon qui appartient au Dauphin en échange du château de Choisy.

On remarque que tous les bâtiments ne sont pas représentés sur les jetons, soit parce qu'ils sont moins importants ou parce qu'ils appartiennent depuis longtemps à la couronne comme les châteaux de Fontainebleau, St Germain ou Compiègne et

[112] Mémoire de Marinier, commis des Bâtiments du Roi sous Colbert, Louvois et Mansart, « catalogue de toutes les maisons et édifices appartenant à sa majesté », in Duc de St Simon, *Mémoires*, éditées par Adolphe, CHERUEL, Hachette, 1856, p. 467.

qu'aucune transformation importante n'y a été réalisée. Ces choix confortent l'idée de mise en valeur de l'institution, qui se définit par ses fonctions de bâtisseurs avec la colonnade du Louvre, le château de Versailles, le château de Marly et la machine et des travaux et qui suit l'histoire de la monarchie comme le montre le nombre plus important de représentation d'églises à la fin du règne de Louis XIV.

Le tournant est marqué par le passage à la Direction à partir de 1708 où seuls onze monuments sont représentés jusqu'en 1757, et si nous ne retenons strictement que le règne de Louis XV, il ne reste que neufs bâtiments dont deux représentent les travaux de l'Ecole militaire et deux autres le Louvre.

Date du jeton	**Monuments identifiés gravés ou évoqués**
1708	La chapelle de Versailles
1715	Façade de la Samaritaine sur le pont neuf
1717	Palais des Tuileries
1720	Château de la Muette
1721	Palais du Luxembourg
1723	Château de Versailles vu de la cours
1737	Cathédrale d'Orléans
1754	Plans de l'Ecole militaire
1755	Galerie de l'Ecole militaire
1756	Colonnade du Louvre
1757	Bâtiment du Louvre

Monuments représentés sur les jetons à partir de la Direction des Bâtiments dur Roi et sous le règne de Louis XV [113]

Sous le règne de Louis XV et contrairement au règne de Louis XIV, les bâtiments représentés sont rarement de nouvelles réalisations. Ainsi, le jeton de 1717 représentant le palais des Tuileries, célèbre en fait le retour du Roi Louis XV à Paris le 30 décembre 1715 et le réaménagement des Tuileries pour l'accueillir. De même, le château de Versailles vu de la cour en 1723, marque le retour de Louis XV à Versailles le 15 juin 1722. Pour la plupart de ces jetons, il s'agit plutôt de travaux de rénovation ou d'achèvement comme pour le Louvre. Les jetons de 1756 et 1757, représentent les travaux de réfection de la colonnade du Louvre dont une partie des bâtiments n'avaient toujours pas de toitures. Beaucoup de constructions parasitaires entravent la mise en

[113] SARMANT, *op., cit.*, FEUARDENT, *op., cit.*, ANNEXE 1, p.412 : tableau des différents jetons sous la Direction des Bâtiments du Roi.

valeur du palais et la colonnade de Perrault, des baraques sont construites dans la cour carrée pour héberger les veuves d'artistes et du petit personnel des Bâtiments. Les travaux sont donc engagés à partir de 1755 pour dégager la place devant la colonnade et poser une toiture sur cette dernière[114]. Les travaux de l'Ecole militaire qui débutent en 1753 représentent donc la seule grande réalisation du règne de Louis XV gravée sur les jetons de 1756 et 1757[115].

Pourtant les bâtiments qui dépendent de l'administration restent nombreux. Comme pour le règne précédent, il est difficile de dresser une liste pour toute la période, mais les registres de comptabilité[116] répertorient l'ensemble des départements de l'institution. En ce qui concerne le département de Paris, le rapport plus tardif de l'inspecteur du département cite l'ensemble des bâtiments qui s'y rattachent[117] nous avons ici détaillé les différents édifices d'après *l'Etat de la France* de 1749[118]. Nous n'avons pas détaillé les différents édifices des dehors de Versailles que nous étudierons par la suite[119].

Liste des départements dépendants de l'administration en 1751 d'après les registres du Grand Etat de la dépense.

- Château de Versailles et dépendances
- Dehors de Versailles
- Parc de Versailles
- Paris (Louvre, Tuileries, varenne du Louvre et des Tuileries, Palais royal, Hôtel des ambassadeurs extraordinaires, collège royal, palais du Luxembourg, le jardin royal, les Gobelins, l'Observatoire, le cour la Reine, la Savonnerie, la pépinière du Roule, Madrid et le bois de Boulogne, la Muette)
- Château de Fontainebleau
- Château de Marly
- Château de Compiègne
- Château de Choisy
- Château de St-Germain-en-Laye
- Châteaux de Meudon, Chaville et Verrière.
- Château de Montceaux-en-Brie.
- Chambord et Blois.
- Pépinières
- Académies royales d'architecture, de peinture et sculpture, de France à Rome.
- Rigoles de Trappes et Saclay
- Machine de Marly
- Marbres (pas de bâtiments)

[114] Voir la bibliographie abondante sur Paris : FUMAROLI, Marc, « le Louvre au XVIIIème siècle », p. 132, in ss. Dir. M. FLEURY, *Le Louvre des Rois de Philippe Auguste à Louis XVI*, Dijon, Faton, 1995 ; RABREAU, Daniel, *Paris capitale des Arts sous Louis XV, peinture, sculpture, architecture, fête, iconographie*, Annales du centre Ledoux, tome 1, D. Rabreau, p.17 ; FAVIER, Jean, *Paris, 2000 ans d'histoire*, Fayard, Paris, 1997, p. 128, GALLET, Michel, BOTTINEAU, Yves, *Les Gabriel*, Picard, 1982, p. 290.

[115] LAULAN, Robert, « la fondation de l'Ecole militaire et Madame de Pompadour », p. 284-299, in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, tome 21-n°2 (avril-juin 1974).

[116] AN, O1 2363, Grand Etat de la dépense 1751.

[117] AN, O1 1245, n°10.

[118] *Etat de la France*, Chez Ganeau, Parris, 1749, p.399.

[119] Voir Deuxième partie, II. A. Les « dehors » de Versailles p. 268

L'année 1751 correspond à un changement de Direction entre Lenormant de Trounehem et le marquis de Vandières futur marquis de Marigny, époque où les jetons sont encore frappés. Cet état des bâtiments met en évidence la disparition de certaines résidences notamment en province mais surtout comme le laissent voir les jetons, le peu de nouvelles constructions, en effet seuls les travaux importants comme ceux du Louvre et de l'Ecole militaire sont donc représentés sur les jetons.

Face à la rareté des monuments représentés, nous avons choisi de classer les jetons par catégorie afin de montrer quelle image l'institution donne d'elle-même. Sur les quarante-huit jetons recensés entre 1708 et 1758, onze représentent des bâtiments identifiés, vingt-deux des scènes mythologiques, dix des objets liés à la spécificité de l'administration (compas, équerres…), six un soleil avec ou sans signes du zodiaque, trois avec une ruche et un avec un aigle. D'après Thierry Sarmant, on retrouve des points communs entre tous les jetons des institutions royales d'Ancien Régime. Ainsi, toutes les légendes sont en latin comme dans la majorité des cas et l'iconographie est souvent d'inspiration gréco-romaine. Les dessins sont souvent le fait de grands artistes comme Edmé Bouchardon entre 1744 et 1762. Les sujets et le traitement iconographique sont soumis à l'Académie des Inscriptions. Les sujets sont souvent stéréotypés et après 1730, le manque d'inspiration se retrouve dans les devises qui reprennent celles de l'époque de Louis XIV[120].

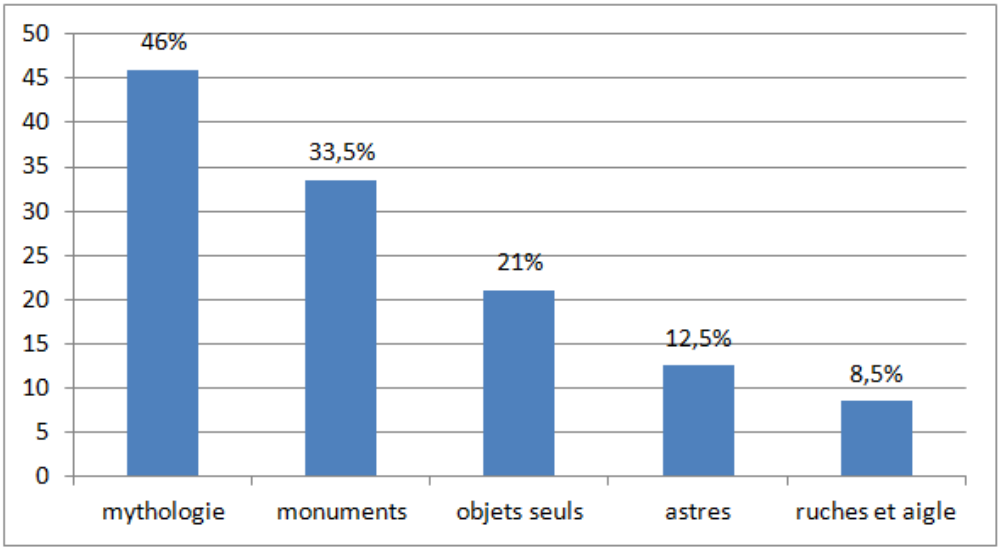

Répartition thématique des jetons des Bâtiments du roi entre 1708 et 1758.

[120] SARMANT, Thierry, *op. cit.*, 2010, p. 32.

Ces jetons nous permettent de dessiner une première image de l'administration depuis le premier Directeur le duc d'Antin (1708-1716 puis 1726-1736) et jusqu'au milieu du XVIIIème siècle avec la fin de la frappe des jetons en 1757[121]. Chaque institution se peint dans ses devises, les Bâtiments du roi évoquent traditionnellement les grands travaux menés par les différents Directeurs. Mais en réalité la majorité des jetons font référence à la mythologie et à des figures symboliques.

En effet, contrairement au XVIIème siècle, où nous pouvons suivre l'évolution des grands chantiers du règne de Louis XIV à travers les jetons, les jetons du XVIIIème siècle sont le reflet d'une administration qui a perdu de l'importance en termes de constructions. Les figures mythologiques utilisées reprennent le lien entre l'administration des Bâtiments du Roi et la guerre. Cela permet de glorifier la monarchie à la fois par ses créations artistiques et par les victoires. On retrouve ainsi à plusieurs reprises la figure de Minerve ou Pallas dont la distinction prête parfois à confusion selon les ouvrages[122]. Cette même symbolique est présente dans les images de Mars, dieu de la guerre, et d'Apollon, dieu du Soleil et des Arts, divinités associées à la monarchie depuis Louis XIV. Amphion, que nous pouvons voir à deux reprises en 1724 et en1748, est en revanche directement lié aux Bâtiments du roi, puisque maître de Thèbes avec son frère jumeau, il reconstruit la ville au son de la lyre magique donnée par Apollon.

La spécificité des Bâtiments du roi comme institution chargée de construire, d'entretenir et de réparer les Bâtiments royaux est clairement perçue à travers les outils en rapport avec l'architecture et les Arts en référence aux Académies qui en dépendent. Au total, sur la période étudiée, dix-huit jetons comportent des outils comme des équerres, des compas, des règles, des niveaux, des fils à plomb, et d'autres instruments pour la peinture, la sculpture et l'architecture en référence aux Académies dépendant de cette administration. La fonction de bâtisseur de cette institution est aussi symbolisée par les illustrations des ruches ou de nid d'aigle qui constituent 8.5 % de ces jetons. Le roi à la tête de son institution est présent à travers la reine des abeilles au sommet de la ruche avec par exemple pour devise en 1739 « *la présence du roi les anime* », qui

[121] ANNEXE 1, p.412, tableau illustré des différents jetons des Bâtiments du Roi.

[122] Pallas est un surnom de la déesse Athéna. On racontait que Pallas était la fille de Triton involontairement tuée par Athéna, qui aurait pris le nom de sa victime pour l'honorer. Elle aurait ainsi sculpté le Palladion, petite statue de Pallas installée dans le temple d'Athéna à Troie. Minerve se confond avec l'Athéna des Grecs et elle a à la fois les attributs des Arts et de la guerre.

symbolise aussi la fidélité des sujets envers le prince[123]. Il est aussi présent avec le symbole solaire dans 12.5% des jetons, Louis XV, comme son prédécesseur, continue à être associé au Soleil. Le jeton de 1726, sur lequel est gravée Minerve assise sur des presses et autres instruments d'imprimerie, est lié d'après Noinville, à l'intérêt du Roi pour l'imprimerie que lui montrait Colombat, son imprimeur ordinaire. L'interprétation de Joinville est un peu surprenante puisque ce jeton n'a pas de lien avec la fonction de l'administration des Bâtiments du roi.

Les jetons des Bâtiments du Roi ne se contentent pas de présenter des monuments dont l'administration a la charge, mais ils font aussi allusion aux évènements du règne notamment au niveau militaire. En effet, les sommes consacrées aux travaux de constructions ou de réparations, sont liées dépenses militaires, les jetons commémorent ainsi les paix mais font aussi le parallèle entre la glorification de la monarchie par les armes et par les Arts comme l'architecture. Ainsi, en 1722, la devise « *fruit heureux de la paix* » fait référence à la signature du traité défensif avec l'Espagne en 1721 qui donne lieu aux fiançailles de Louis XV avec l'infante d'Espagne. La signature de la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748 est glorifiée par le jeton de 1749 sur lequel nous pouvons voir Minerve et la Paix se donnant la main. Enfin, le début de la Guerre de Sept ans qui provoque la fin de la frappe des jetons, est évoquée en 1757 par la devise « *nous sommes vainqueur par les armes mais aussi par les instruments* ». D'autres jetons répertoriés par F. Feuardent, ont un lien avec l'administration.

L'étude des jetons des Bâtiments du Roi permet donc de dresser déjà différents constats. Tout d'abord, la raréfaction des monuments représentés sur les jetons de la première partie du XVIIIème siècle remplacés par des figures symboliques et mythologiques rappelant la monarchie et la place de l'architecture dans le attributions de l'institution, marque un tournant avec le XVIIème. Sous le règne de Louis XIV cette institution avait pour vocation la construction de Bâtiments à la gloire du Roi et de la monarchie. L'aspect bâtisseur de l'institution passe donc au second plan avec le passage à la Direction des Bâtiments. Ce changement de priorité laisse apparaitre le cœur du problème du XVIIIème siècle : les problèmes financiers de la monarchie. Ceci est

[123] SARMANT, Thierry, *op. cit.*, 2010, p.31.

particulièrement perceptible lors de l'interruption de tous les jetons des administrations centrales qui touche donc ceux des Bâtiments du Roi[124].

Le rôle de l'historiographe des Bâtiments au siècle des Lumières confirme cette première image d'une administration en déclin par rapport au XVIIème siècle. En effet, Jean-François Félibien des Avaux (1656-1733) l'historiographe des Bâtiments à partir de 1688, a laissé de nombreux écrits sur les Bâtiments royaux[125]. Cette charge, supprimée par le Directeur des Bâtiments Orry par souci d'économie et rendue inutile par l'absence de grands chantiers, est rétablie en 1751, grâce à l'influence de Madame de Pompadour favorite du roi, en faveur de son protégé l'Abbé Le Blanc (Jean-Bernard Le Blanc), jusqu'à sa mort en 1785. Il obtient d'ailleurs cette place en dédommagement des refus auxquels il a du faire face pour entrer à l'Académie française. On comprend ainsi que cette place a un caractère honorifique : en effet il n'a laissé aucun écrit sur les bâtiments royaux[126] confirmant une forme de déclin de l'administration. Pourtant, ce critique d'art accompagne le marquis de Marigny futur Directeur des Bâtiments avec l'architecte Soufflot et le graveur Charles Nicolas Cochin lors du voyage en Italie[127]. Il est remplacé en 1785 par Jean-François Marmontel[128] grâce à son ami le Comte d'Angiviller, dernier Directeur des Bâtiments (1774-1792). De plus, les Académies de peinture et sculpture[129] et celle d'architecture, ont leurs propres historiographes : Nicolas-Bernard Lépicié[130] et Julien-David Le Roy[131]. Cette absence d'écrit mettant en valeur les réalisations de l'administration concorde avec les changements observés à travers les jetons à savoir le passage d'une administration glorifiant le Roi par de grandes réalisations à une administration d'entretien et de réparation des bâtiments royaux au XVIIIème siècle.

---

[124] SARMANT, Thierry, *op. cit.* 2001, p.20.

[125] FELIBIEN DES AVAUX, Jean-François, *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes*, 1687 *; Description de l'Eglise de l'Hôtel Royal des Invalides*, 1702 ; *Description sommaire de Versailles ancienne et nouvelle. Avec des figures*, 1703.

[126] L'ABBE LE BLANC, *Lettre sur l'exposition des ouvrages de peinture et sculpture*, 1747 ; *Observation sur les ouvrages de MM. De l'Académie de peinture et de sculpture exposé au salon du Louvre en 1753*.

[127] MICHEL, Christian, *Le voyage d'Italie de Charles Nicolas Cochin*, Ecole française de Rome, 1991 ; *Charles Nicolas Cochin et l'Art des Lumières*, 1993.

[128] *Almanach royal*, 1786, p. 554.

[129] A partir de 1705 le secrétaire de l'Académie de peinture et de sculpture a aussi la charge d'historiographe de l'Académie (voir MICHEL, Christian, *L'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793) la naissance de l'Ecole française*, Droz, Genève, 2012, p. 17).

[130] Lépicié, Nicolas-Bernard, historiographe de l'Académie de peinture à partir de 1748.

[131] Le Roy, Julien David, historiographe de l'Académie d'architecture à partir de 1775.

La question centrale de notre étude est donc de savoir comment fonctionne une administration dont le changement de statut après le règne de Louis XIV est marqué par un souci d'économie. Toute l'histoire des Bâtiments du Roi au XVIIIème siècle s'inscrit dans le contexte des difficultés financières de la monarchie et les institutions comme celle des Bâtiments sont au cœur des réformes et des volontés d'économies. Nous allons donc nous efforcer de comprendre quelles sont les conséquences des réformes pour le fonctionnement de l'administration et si la volonté affichée de résoudre le problème financier est efficace.

Nous nous demanderons dans cette première partie dans quelle mesure cette administration sert d'outil politique pour les Directeurs. Pour répondre à cette question, nous étudierons tout d'abord la longue mise en place de la surintendance, puis nous expliquerons les raisons et les conséquences de sa transformation en Direction et termineront par l'évolution de son organisation.
Il faudra ensuite nous interroger sur la question centrale des moyens financiers mis à la disposition du fonctionnement de cette administration. Enfin, nous étudierons plus précisément le cas de la Direction générale : elle nous fournit un exemple parlant d'administration centrale du XVIIIème siècle prise entre les influences du pouvoir et de la bureaucratie.

I. De la surintendance à la Direction des Bâtiments du Roi

A. Une mise en place progressive

1. De Louis XII à Henri II, les prémices de l'institution

L'administration des Bâtiments du roi est d'abord une surintendance[132] dirigée par un surintendant jusqu'au début du XVIIIème siècle. A l'origine, cette administration, qui a pour principale fonction de construire et d'entretenir les résidences royales, se met en place dès le XVIème siècle. Sous Louis XII et François Ier, un embryon d'organisation fait son apparition mais chaque maison royale a alors son propre surintendant. Auparavant, l'administration des immeubles appartenant à la couronne était assurée par les Trésoriers de France, mais progressivement, certaines résidences échappent à ce fonctionnement[133]. Chaque chantier est alors dirigé par un commissaire, dont l'activité cesse avec la fin des travaux, un contrôleur et un payeur. C'est alors que certains commissaires, chargés de plusieurs chantiers, prennent le titre de « surintendant » ou « superintendant ».[134] Pour la première fois en 1535, le titre de

[132] « Surintendance : inspection et direction générale au dessus des autres. Se dit de la charge, de la commission du surintendant ». (*Dictionnaire*, Furetière)
« Surintendant : se dit de ceux qui sont ordonnateurs, administrateurs en chef des finances du roi. On dit aussi surintendant des bâtiments du roi ». (*Dictionnaire*, Furetière)
[133] JUGIE, Sophie, *le duc d'Antin, directeur des Bâtiments du roi, 1708-1736,* thèse de l'école des Chartes, 1986, p. 298.
[134] BARBICHE Bernard, « Henri IV et la Surintendance des Bâtiments », in *Bulletin monumental,* 1984, p.19.

« superintendant » apparaît pour Philibert Babou, seigneur de la Bourdaisière[135]. Les archives concernant cette période sont très rares puisque les fonds d'archives organiques n'apparaissent qu'à partir de Colbert. Aucun fonds spécifique n'est constitué, il faut utiliser les archives notariales pour connaître les différentes réalisations. Selon Bernard Barbiche, aucune liste des surintendants et intendants n'est donc satisfaisante pour la période et jusqu'à Louis XIII, les charges par commission et les lettres patentes sont très difficiles à retrouver, il faut donc avoir recours au archives privées des surintendants. Les papiers concernant la surintendance de Sully (1602-1641) sont conservés dans les fonds du ministre aux Archives nationales[136] ce qui permet d'éclairer plus précisément la surintendance sous Henri IV. De surcroît, certains originaux ont disparu et nous parviennent indirectement après plusieurs copies. La publication des *comptes des Bâtiments du roi de 1528 à 1571* en est un bon exemple. Elle date du milieu du XIXème siècle et reprend une copie des originaux du XVIème siècle, aujourd'hui perdus, réalisée au XVIIème siècle par J.F Félibien historiographe des Bâtiments[137]. D'après Guiffrey, cette copie a été faite pour André Félibien des Avaux, père de Jean-François Félibien des Avaux, pour la rédaction de *l'Histoire des châteaux royaux*. Cette copie abrégée ne reprend que le total des chapitres et non le détail des travaux mais elle détaille les sculptures et les peintures commandées par les Bâtiments. Une partie de ce manuscrit a d'ailleurs elle aussi disparu comme en témoigne la table des matières[138]. Les règnes d'Henri II et Henri III voient l'apparition d'architectes associés à la direction et l'ordonnancement des travaux. Henri II est, en effet, le premier à adjoindre des artistes à la direction des travaux et à l'ordonnancement des fonds. En 1548, Philibert Delorme obtient le contrôle et l'inspection des Bâtiments, à l'exclusion du Louvre qui est confié à Lescot. En 1573, le poste de contrôleur général est créé : il doit passer les marchés, vérifier la conformité des ouvrages avec les devis. Il est accompagné d'un trésorier chargé du maniement des fonds.

---

[135] GUILLEMET, *Essai sur la surintendance sous le règne de Louis XIV (1662-1715)*, p.13.
[136] Les papiers du ministre ne sont reversés aux Archives nationales qu'en 1954 : Barbiche, *op. cit.* 1984, p.19
[137] LA BORDE, Léon, Marquis de, *Les comptes des Bâtiments du Roi (1528-1571)*, société de l'histoire de l'Art français, 1877-1880.
[138] LA BORDE, *op. cit*, avertissement rédigé par Guiffrey, p. XVI.

2. Une véritable administration à partir du règne d'Henri IV

Il faut pourtant attendre le règne d'Henri IV pour voir l'apparition d'une véritable administration centralisée des Bâtiments du roi[139]. En 1594, le roi nomme deux surintendants par commission : François d'O pour le Louvre, les Tuileries et Saint-Maur, et le duc de Retz pour Saint-Germain-en-Laye. En 1599, une déclaration du roi instaure une hiérarchie entre le surintendant et l'architecte, ce dernier étant sous les ordres du premier. Le surintendant prend les décisions et commande les travaux, alors que l'architecte les exécute. Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, succède à d'O et Retz, et réunit leurs fonctions : il est surintendant des Bâtiments du Louvre, des Tuileries, de Saint-Maur et de Saint-Germain-en-Laye. Jean de Fourcy, trésorier de France, est nommé intendant des Bâtiments, il assiste le surintendant et s'occupe en plus de l'Arsenal et de la Bastille. Sully remplace Sancy le 12 novembre 1602 qui accélère la création d'une structure de décision : il est déjà Grand Voyer de France, surintendant des fortifications et surintendant des finances. Il a pour fonction de « conduire et ordonner » les ouvrages, de conclure les marchés avec les entrepreneurs et les marchands, surveiller le déroulement des travaux, les faire toiser et ordonnancer les dépenses[140]. Jusqu'à la fin du règne de Henri IV les attributions de la Surintendance ne cessent de s'élargir : de nouveaux châteaux[141] incombent à sa charge ainsi que la manufacture des Gobelins ou la pompe du Pont-Neuf.

A partir de Louis XIII, la charge se transforme en office, en 1612, en faveur du fils de Sully : il en obtient la survivance qui est alors qualifiée d'office. A la suite de la démission de Sully en 1621, Jean de Fourcy devient à son tour surintendant avec la survivance de la charge pour son fils qui lui succède à sa mort en 1625 jusqu'en 1638. En 1623, les eaux et fontaines passent sous la dépendance des Bâtiments avec le premier de la dynastie des Francine : Thomas Francine. Au cours du XVIIème siècle, plusieurs surintendants se succèdent : François Sublet des Noyer (1638-1645), Mazarin

[139] BARBICHE, Bernard, « Henry IV et la Surintendance des Bâtiments », *Bulletin monumental,* tome 142-1, 1984, p.19 à 39.
[140] BARBICHE, Bernard, *op. cit.*, 1984, p. 22.
[141] BARBICHE, Bernard, *op. cit.*, 1984, p. 23 : Châteaux de Villers-Cotterêts, de Madrid, de Saint Léger en Yvelines, le pavillon du roi sur la place royale.

(1646-1648), Etienne le Camus (1648-1656), Antoine Ratabon (1656-1664). L'administration gagne alors de nouvelles compétences pour s'occuper des arts et du mécénat royal. En 1638, les manufactures entrent dans la compétence et en 1664 c'est le terme « art » qui est ajouté. En 1642, la surintendance du Jardin des Plantes et l'imprimerie royale sont réunies aux Bâtiments du Roi, puis en 1661, l'administration du château de Fontainebleau est rattachée au service. Dans le même temps le personnel se renforce puisque entre 1633 et 1645 on passe de deux à quatre contrôleurs généraux[142].

3. Louis XIV et l'âge d'or des Bâtiments du Roi

Enfin, le premier janvier 1664, Colbert achète à Ratabon la charge de surintendant pour 200 000 livres. Il devient alors « *surintendant et ordonnateur général des bâtiments, arts, tapisseries et manufactures de France* »[143]. La constitution de fonds d'archives organiques accompagne cette entrée en fonction qui permet dès lors de mieux comprendre le fonctionnement de cette administration. Tous ces départements sont alors unifiés sous la responsabilité d'un seul homme et l'organisation est presque définitive. Certaines Académies créées par Colbert sont aussi administrées par la surintendance comme la Petite Académie (1663) qui devient ensuite celle des Médailles, puis en 1717, celle des Inscriptions et Belles Lettres, l'Académie de peinture et de sculpture (1648), celle de France à Rome (1666) et celle des sciences (1666), enfin celle d'architecture (1671). Le 6 septembre 1685, François Michel Le Tellier, marquis de Louvois succède à Colbert et sa provision comprend les bâtiments, les manufactures, les jardins, les Académies, la Bibliothèque royale, le Cabinet des médailles, l'imprimerie royale et le Balancier. Le 28 juillet 1691, Colbert de Villacerf reçoit la provision mais celle-ci a subi une première réforme : elle perd la Bibliothèque royale, le Balancier, les Académies royales des sciences et des inscriptions, qui sont rattachées au secrétariat d'Etat à la Maison du Roi. C'est avec cette surintendance qu'apparaissent les premières difficultés financières consécutives aux guerres de Louis XIV[144].

---

[142] JUGIE, *op. cit.*, p. 272
[143] AN, O1 36-70.
[144] GUILLEMET, Roger, *Essai sur la surintendance des Bâtiments du roi dans le règne personnel de Louis XIV*, Arthur Rousseau, Paris, 1912, p. 156-189.

La création et le développement de cette administration correspondent à la multiplication des résidences royales depuis le XVIème siècle. Les travaux que François Ier fait réaliser à Fontainebleau, Compiègne et Saint Germain, contribuent à délaisser le Val de Loire pour l'Ile de France. Des résidences destinées à la chasse sont construites ou agrandies comme le château de Madrid[145] dans le bois de Boulogne, le château de la Muette[146] dans la forêt de Saint Germain. Mais à partir de 1682, Versailles devient le centre des résidences royales ce qui permet à l'administration des Bâtiments du Roi de prendre de l'importance.

Sous Louis XIV l'administration, qui dépend directement de la Maison du roi, prend une place centrale grâce à la construction du château de Versailles. Le budget total des Bâtiments du roi passe alors à près de 74 millions de livres pendant la construction du château de 1664 à 1680 et se maintient à 23 millions entre 1705 et 1715[147]. Les budgets ne sont jamais inférieurs à 2 millions de livres entre 1664 et 1680 avec un pic à 7 millions en 1671 et 1679 et 8 millions en 1680. Le budget maximum est atteint en 1685 avec 15 millions de livres en période de paix marquée par la construction de la petite galerie à Versailles, l'aqueduc de Maintenon, le projet de la « place des conquêtes »[148]. Elle place au premier plan les quatre surintendants qui supervisent la construction du château : Jean-Baptiste Colbert (1664-1683), Louvois (1683-1691), Edouard Colbert marquis de Villacerf (1691-1699) puis Jules Hardouin-Mansart (1699-1708). A la mort de Louvois, la charge de surintendant est pourvue par commission en faveur d'Edouard Colbert de Villacerf (1691) puis Jules Hardouin-Mansart (1699). Pourtant les fonctions du surintendant ne sont jamais nettement définies. Les lettres de provision ou les commissions restent très générales quant aux institutions qui en dépendent, elles mettent plutôt l'accent sur le rôle financier du surintendant. Le surintendant a un rôle important grâce à son pouvoir d'ordonnancement. Il est ordonnateur donc il s'occupe de la gestion du budget, aucune dépense ne se fait sans sa signature. Il adresse au Trésorier des Bâtiments un ordre de

---

[145] CHATENET, Monique, *Le château de Madrid au Bois de Boulogne*, Picard, Paris, 1987.
[146] LAVIGERIE, Olivier de, *Le château de la Muette*, H. Morel, Paris, 1890, p.2 ; FRANQUEVILLE, Comte de, *Château de la Muette*, Hachette, Paris, 1915.
[147] Ces chiffres correspondent aux totaux des périodes des volumes un et cinq de GUIFFREY, Jules, *Les comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV (1664-1715)*, Paris, 1881-1901. Volume 1 (1664-1680), volume 2 (1681-1687), volume 3 (1688-1695), volume 4 (1696-1705), volume 5 (1706-1715).
[148] SARMANT, Thierry, *les demeures du soleil*, 2003, p.73.

paiement signé de sa main : il s'agit de l'ordonnance pour régler les mémoires des entrepreneurs. Il fait établir des cahiers des charges, passe des appels d'offre, s'occupe de la gestion des marchés[149].

Le Surintendant[150] est à la tête d'une administration de près de deux cents personnes sous la surintendance de Louvois, qu'il dirige avec des intendants et ordonnateurs des Bâtiments et trois contrôleurs généraux des Bâtiments[151]. Les deux principaux personnages sous ses ordres sont le premier architecte et le premier peintre, qui sont théoriquement au même rang[152]. En pratique, le premier architecte est supérieur dans la hiérarchie administrative. La seule exception à mentionner est la domination du premier peintre Lebrun qui, lors de la construction de Versailles, a pris la première place. En effet, Louis XIV lui a donné toute son importance grâce au programme décoratif du château qui s'inscrit dans la glorification de la monarchie absolue. Ce service des Bâtiments se répartit entre les bureaux de l'administration et les départements des différentes maisons royales. Ainsi, chaque résidence royale est sous la responsabilité d'un contrôleur qui s'occupe des réparations et de l'entretien en l'absence du roi. Cette description à grands traits correspond à la situation dans les années 1660 et jusqu'à l'arrivée de Jules Hardouin-Mansart comme premier architecte en 1681, inspecteur général[153] en 1691 puis Surintendant en 1699, charges qu'il cumule[154]. Ce dernier réorganise les Bâtiments du roi[155]. Il crée deux bureaux supplémentaires et un secrétariat particulier. En 1692, l'existence officielle du bureau des plans et dessins est reconnue[156], il assure le travail collectif du premier architecte, de l'architecte ordinaire et des dessinateurs. Il en profite aussi pour affaiblir la fonction de premier peintre en lui

---

[149] TIBERGHIEN, Frédéric, *Versailles, le chantier de Louis XIV, 1662- 1715*, Perrin, Paris, 2002. p. 61

[150] Liste récapitulative des différents surintendants : Sous Henri IV : François d'O et le duc de Retz, 1602 : Sully seul surintendant, Jean et Henri de Fourcy (1621-1638), Sublet des Noyers (1638-1645), cardinal de Mazarin (1646-1648), Etienne le Camus (1648-1656), Antoine Ratabon (1656-1664), Jean-Baptiste Colbert (1664-1683), Louvois (1683-1691), Edouard Colbert de Villacerf (1691-1699) et Jules-Hardouin Mansart (1699-1708).

[151] Les trois offices d'intendant existaient déjà avant Colbert, ils ont été supprimés en 1671. On trouve deux intendants généraux (ancien et alternatif) sous Colbert qui réduit à néant leurs fonctions puis Louvois rétablis un intendant triennal en 1683 en faveur de Chamley, maréchal général des logis (AN O1 27 n°384 : édit de décembre 1683) cité dans GUILLEMET p.80. ; SARMANT, p. 94, *op.cit.*

[152] TIBERGHIEN, Frédéric, *op. cit.* p. 50.

[153] Charge créée en 1686 pour suppléer Louvois en son absence AN O1 30 n°261. (GUILLEMET, Roger, *op. cit.*, p. 173).

[154] GUILLEMET, Roger, *op. cit.* p.189.

[155] TIBERGHIEN, Frédéric, *op. cit.* p. 56.

[156] Jules Hardouin-Mansart, premier architecte à l'époque de Louvois prend une place plus importante dans les années 1680. Il regroupe ses dessinateurs à partir de 1685 dans l'Hôtel des inspecteurs qui préfigure ce qui devient en 1692 officiellement le « bureau des dessinateurs ». (SARMANT, *op. cit.* p.95)

retirant le département de la sculpture, qui devient autonome. Il réunit aussi à partir de 1702, ses principaux collaborateurs dans une commission administrative : le conseil des Bâtiments du roi dont l'existence semble être plus ancienne. Il est composé de tous les intendants et contrôleurs généraux. Son rôle est celui d'une commission pour la mise en œuvre des marchés, pour approuver les appels d'offres, les cahiers des charges puis les adjudications des marchés. Il est aussi consulté pour déterminer le montant des ouvrages pour payer les artistes[157]. Pourtant la surintendance de Louvois semble marquer l'apogée de l'institution et un premier déclin peut se lire à travers une première modification de statut à la mort de ce dernier. La charge de surintendant est dès lors pourvue pour ses successeurs, Edouard Colbert de Villacerf et Jules Hardouin-Mansart par commission et non plus comme office[158], prémices de la suppression de la surintendance au XVIIIème.

[157] TIBERGHIEN, Frédéric, *op. cit.* p. 58.
[158] SARMANT, Thierry, *op. cit.* 2003, p. 91.

B. De la surintendance à la Direction : une perte d'importance

1. Une Direction (1708-1792)

L'administration des Bâtiments du Roi, malgré sa grande autonomie, est sous la tutelle de son secrétaire d'Etat à la Maison du Roi[159]. La Direction des Bâtiments du Roi apparaît au début du XVIIIème siècle, à la fin du règne de Louis XIV, dans un contexte de difficultés financières, mais aussi par nécessité d'ordre pratique : cette surintendance doit être réformée puisque les grandes réalisations et les grandes dépenses ne sont plus d'actualité. L'Edit de mai 1708[160] substitue à la charge de surintendant et ordonnateur général des Bâtiments du Roi celle de Directeur général des Bâtiments du Roi, le roi devient ainsi son propre surintendant : le roi signe les ordonnances qui sont visées par le Directeur ce qui permet un meilleur contrôle de l'administration. La déclaration du 7 juin 1708 retourne aux procédures du 7 février 1608[161], c'est-à-dire à l'adjudication au rabais des ouvrages après un devis du premier architecte, la vérification de la conformité de l'ouvrage et de son coût avec l'adjudication. Ensuite, le trésorier des Bâtiments doit fournir aux gens des comptes leurs quittances, devis, adjudications et toisés concernant les travaux. Cette pratique avait été abandonnée par Louvois en 1688. La principale différence entre le Directeur et le surintendant des Bâtiments du Roi se tient donc au niveau du contrôle des finances de l'administration : avec la mise en place de la Direction, la possibilité d'ordonnancement disparaît et c'est le roi seul qui signe les budgets délivrés par le ministre des finances. Ce changement est en réalité économique comme en témoignent les hésitations entre 1708 et 1726, qui mettent en avant soit le bon fonctionnement de l'administration, soit la nécessité d'économies budgétaires. Ainsi en 1716, la régence du duc d'Orléans décide de simplifier la

[159] Le secrétaire d'Etat à la maison du roi est chargé de la maison du Roi civile (chapelle, bouche du roi, chambre du roi, Garde-robe, Garde-meuble de la couronne, Argenterie, Menus-plaisirs et affaires de la chambre du roi, grand maitre des cérémonies, Ecurie, vénerie) et militaire, de la maison de la reine et des enfants de France. BARBICHE, Bernard, *les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, PUF, 2ème édition, 2001, p. 241.

[160] AN, O 36-70 : provisions de charges et commissions des Directeurs des Bâtiments (1692-1736).

[161] Déclaration du 7 février 1608 : A l'époque d'Henri IV et de Sully, cette procédure a été mise en place pour lutter contre les fraudes et les abus, il s'agit de l'adjudication au rabais des ouvrages décidée par le surintendant. La chambre des comptes vérifie ensuite la conformité des dépenses avec celles prévues par les adjudications.

procédure et rend le droit d'ordonnancement au surintendant des Bâtiments pour éviter le nombre important de signatures :

> *« […] Mais Nous ayant esté remontré, que cette sorte d'administration loin d'estre utile à notre service, donnoit lieu à plusieurs inconvéniens et désordres, et Nous obligeoit à un nombre infini de signatures qui consommoit un temps qui pouvoit estre employé aux affaires plus importantes de nostre Estat. Nous avons jugé que le moyen le plus convenable d'obvier à cet inconvénient, estoit de restablir et créer de nouveau la charge de sur-intendant et ordonnateur général de nos Bastimens, pour en estre fait les fonctions par ceux que nous choisirons à l'avenir, aux droits, honneurs et privilèges cy-après expliquez , et Nous nous y sommes portez d'autant plus volontiers, que Nous ne faisons par là qu'un simple changement de titre pour nostre soulagement particulier, sans aucune augmentation de gages ni de droits qui puissent estres à charge à nostre Estat.[…] »*[162]

Cet extrait confirme d'une part le peu de différences entre la fonction de surintendant et celle de Directeur général. Mais surtout il met en avant la meilleure efficacité d'un surintendant qui gère lui-même son budget grâce à son pouvoir d'ordonnancement sans en passer par le roi. L'arrivée du cardinal de Fleury en 1726 comme principal ministre du Roi, correspond au dernier changement. Il juge que la surintendance engendre trop de dépenses, Louis XV décide à nouveau de supprimer définitivement la charge pour la même raison que Louis XIV : « *l'exemple du feu Roy, qu'en prenant la résolution de gouverner l'Etat par Nous même, Nous nous sommes proposez de suivre dans tout ce qui peut en modérer les dépenses, Nous a déterminé à supprimer la dite charge* »[163]. Le Directeur doit donc jusqu'à la fin du XVIIIème siècle, exécuter les ordres du roi par souci d'économie. Les commissions des différents Directeurs, sur le même modèle, permettent d'envisager l'étendue des compétences de la Direction : « *Directeur général de nos Bâtimens pour la dite qualité avoir sous nos ordres la Direction générale, administration et conduite de tout ce qui regarde nos Batimens, jardins, canaux et entretennemens de nos Maisons Royales* »[164]. Six Directeurs se succèdent alors entre

[162] A.N. O1 1046, BNF Ms. Français 21675, « Edit du roi portant création de la charge de surintendant et ordonnateur général des Bastimens du Roy », janvier 1716.
[163] A.N. O1 1045, BNF Ms-français-21675, « Edit du roi portant suppression de la charge de sur-intendant des Bastimens, Arts et Manufactures de France », Août 1726, voir ANNEXE 2, p.420.
[164] AN, O1 1057, p. 127 à 133 : commission de Directeur général des Bâtiments pour le sieur Orry, 20 mars 1737, ANNEXE 7, p. 451. Ces attributions sont celles des surintendants auxquelles s'ajoute au cours du siècle de nouvelles résidences.

1708 et 1791 laissant chacun une trace plus ou moins marquée de leur passage, notamment au travers de réformes de l'administration.

DIRECTEURS DES BÂTIMENTS DU ROI

- **Duc d'Antin (**directeur : 1708-1716 ; Surintendant : 1716-1726 ; Directeur : 1726-17136)
- **Philibert Orry** (1736-1745)
- **Charles-François Lenormant de Tournehem** (1745-1751)
- **Abel Poisson, Vandières marquis de Ménard et de Marigny** (1751-1773)
- **Abbé Terray** (1773-1774)
- **Charles-Claude de Flahaut de la Billarderie, comte d'Angiviller** (1774-1791)

Le fonctionnement de la Direction à partir du duc d'Antin ne diffère pas de celle de la Surintendance à l'exception de l'aspect financier. La Direction des Bâtiments du roi, comme la surintendance, dépend, comme nous l'avons dit, du secrétariat d'Etat à la Maison du roi. La Maison du roi est un service qui se charge du « Bien-être » du Roi, de l'organisation de sa vie quotidienne de sa garde-robe à ses repas, en passant par ses loisirs et son logement. Mais la Direction a un statut particulier car elle obéit aux ordres du roi avec qui elle travaille directement sans passer par le Secrétaire d'Etat à la Maison du Roi, avec qui elle travaille pourtant surtout au niveau des dépenses, comme en témoigne la correspondance des Directeurs avec les ministres de la Maison du roi[165].
On retrouve donc l'organisation de l'administration centrale telle qu'elle a été fixée par l'Edit de mai 1645 enregistré au Parlement le 7 septembre de la même année[166].

2. Les réformes et règlements : un souci d'efficacité et d'économie

On trouve relativement peu de règlements pour la longue période qui traverse les règnes de Louis XV puis de Louis XVI dans les archives de l'administration centrale.

[165] AN, O1 1243, lettres au Ministre (1759-1773), O1 1099-1148, lettres du Directeur général (1733-1791).
[166] Rappel dans les différents règlements (suppression de la charge de Surintendant, réforme de 1776

Une quinzaine de textes, règlements, édits arrêts du roi cherchent à ordonner ou réformer tout ou partie de cette administration, conservés principalement aux Archives nationales dans les fonds des Bâtiments du roi consacrés à l'administration générale[167].

Règlements, édits, arrêts du roi… portant sur l'Administration des Bâtiments du Roi

- **Août 1708 :** suppression de a charge de Surintendant remplacé par un Directeur des Bâtiments. (O1 1046).
- **Janvier 1716 :** Edit et déclaration du Roi concernant la création de la charge de surintendant et ordonnateur général de tous les bâtiments…. (O1 1046).
- **Août 1726**: Edit portant sur la suppression de la charge de surintendant des bâtiments, art et manufacture de France. (O1 1045)
- **10 mars 1746 :** règlement pour le Prévôt des Bâtiments. (O1 1089)
- **20 mai 1747 :** ordonnance concernant la police des Bâtiments. (O1 1089)
- **6 juin 1747 :** Ordonnance de Monsieur le Directeur général sur la police des étangs de Saclay et Trappes (4 articles) (O1 1089)
- **15 janvier 1748 :** ordonnance concernant la police du palais du Luxembourg. (O1 1089)
- **24 juin 1748 :** Règlement concernant les salles et cabinet des tableaux du Roi à la Surintendance des Bâtiments à Versailles. (O1 1089)
- **24 août 1749 :** Ordonnance concernant la police des réservoirs de la butte Montbauron à Versailles. (O1 1089)
- **12 janvier 1751 :** Règlement pour l'Académie royale de peinture et de sculpture (O 1058)
- **27 mai 1770** : déclaration du roi concernant l'administration des bâtiments (O1 1045) : règlement pour payer les entrepreneurs. XII articles, 10 pages imprimées.
- **1er septembre 1776** : Déclaration du Roi pour la nouvelle administration (parchemin et sceau : O1 1045 ; Bibliothèque municipale de Versailles brochure 4, carton VII, in-8° fonds pièces sur le château : imprimé) 25 titres.
- **Septembre 1776** : Edit du roi portant règlement généraux pour l'administration des Bâtiments de sa majesté. 6 titres. (O1 1045) Suppression d'office et commission dans l'administration.
- **Septembre 1776** : nouveaux statuts et règlements pour l'Académie de peinture et de sculpture.
- **26 décembre 1776** : Règlement arrêté par le Roi pour Direction de service dans l'administration des Bâtiments de sa Majesté. (bibliothèque municipale de Versailles, fonds E, brochure G 202, 17 pages).

Mis à part l'édit portant sur la suppression de la charge de surintendant des Bâtiments en 1726, le règne de Louis XV n'apporte pas de changements majeurs quant

[167] AN, administration générale, O1 1045-O1 1323.

au fonctionnement de l'institution. Les premiers Directeurs, le duc d'Antin (1708-1736) et Orry (1736-1745) n'ont pas cherché à transformer l'administration. La plupart des règlements datent de la direction de Lenormant de Tournehem (1745-1751) ou de Marigny (1751-1774). On trouve essentiellement des textes relatifs à la police des Bâtiments et au rôle du Prévôt[168] concernant les entrepreneurs travaillant sur les chantiers des Bâtiments du roi, thème que l'on retrouve dans le règlement de 1770[169] pour payer les entrepreneurs. Ces règlements n'apportent pas de modifications ou de nouveautés importantes. Ils ne sont souvent que la confirmation de règlements antérieurs, preuve de l'inefficacité des mesures prises en ces domaines. Ainsi, concernant le règlement de police des Bâtiments du 20 mai 1747[170], il fait référence aux désordres qui « *continuent de se commettre et se multiplient tous les jours au préjudice des deffenses portées par les Arrêts du Roy precedement rendus à ces effets les 1er février 1672, 30 juillet 1688, 24 septembre 1708, 27 janvier 1717, 14 avril 1738, 1er décembre 1742 et 30 mars 1743 et étant necessaire de pourvoir à ces désordres non seulement en renouvellant les dites deffenses mais en tenant exactement la main à leur exécution* ». Ce règlement de police concerne la ville de Versailles, il ne s'agit pourtant pas ici d'une nouveauté mais plutôt d'un texte confirmant l'inefficacité des précédents. En ce qui concerne l'organisation générale de l'administration, il faut attendre le règne de Louis XVI et la Direction d'Angiviller pour observer un changement important. Le comte d'Angiviller (1775-1792), dans le cadre d'une politique d'économie, réclame une série de rapports sur l'état de l'administration à son arrivée. Son prédécesseur, l'Abbé Terray (1774-1775) avait déjà tenté de rationaliser et surtout d'assainir les comptes des Bâtiments qui ont souffert des dépenses de Louis XV en matière de nouvelles acquisitions et constructions (Ecole militaire…).

D'Angiviller se trouve face à une situation financière difficile, dans un contexte où l'Etat lui-même est endetté notamment du fait des dépenses militaires. La fin du règne de Louis XV est marquée par la disgrâce de Choiseul et la formation du triumvirat avec le chancelier Maupeou, le contrôleur général des finances l'Abbé Terray lui-même Directeur des Bâtiments du roi et le duc d'Aiguillon, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Leurs réformes sont compliquées par la crise financière, et ce malgré les

[168] AN, O1 1089, Voir chapitre 2 sur le personnel et ses fonctions, p. 296.
[169] AN, O 1045. ANNEXE 3, p.421.
[170] AN, O1 1089, p.100, ANNEXE 4, p. 425.

efforts de l'Abbé Terray qui ramène le déficit à soixante-et-onze millions de livres. L'arrivée du ministre Turgot à l'avènement de Louis XVI, impose de sérieuses économies dans les dépenses de fonctionnement de l'Etat. Lorsqu'il devient Directeur en 1774, d'Angiviller découvre une dette de onze millions de livres et certains ouvriers n'ont pas été payés depuis 1751[171]. Le Trésor est en grande partie responsable de la situation en raison de la crise financière que subit le royaume. Il doit en effet, près de treize millions de livres aux Bâtiments. La situation n'est pas nouvelle, les dettes et le manque de moyens constituent un problème récurrent à l'époque du duc d'Antin et la suppression de la surintendance répondait déjà à ce souci d'économie. Ces difficultés financières se lisent à travers la correspondance des Directeurs avec le ministre et secrétaire d'Etat de la Maison du Roi[172]. Les différents Directeurs réclament le paiement du budget, à l'instar de la lettre d'Orry au ministre et secrétaire d'Etat le comte de Maurepas le 26 juillet 1740 :

> *« La dernière ordonnance d'un million, Monsieur, que vous avés eu la bonté de faire expédier pour les bâtiments, étant bientôt à sa fin, je vous supplie de vouloir bien en faire expédier une troisième de pareille somme d'un million. J'ai l'honneur d'être Monsieur (....) »*[173]

Orry est ministre d'Etat et contrôleur général des finances, il met donc sa direction sous le signe des restrictions budgétaires pour remettre de l'ordre dans les finances de l'administration. Pourtant, à son arrivée à la direction, Tournehem demande un Etat général des comptes. Il découvre une dette d'un montant de 2,85 millions de livres, ce qui reste inférieur au budget annuel de trois millions de livres en moyenne[174]. Cependant d'après la lettre ci-dessus, on peut formuler l'hypothèse d'une dette

---

[171] AN, O1 1260 n° 685, travail du roi du 12 septembre 1775, AN, O1 1244 n° 36, AN, O1 1245 n° 39. SILVESTRE DE SACY, Jacques, *le comte d'Angiviller dernier directeur général des Bâtiments du Roi*, 1953 ; MALOTEAUX, Sandrine, *le Comte d'Angiviller, directeur des Bâtiments du Roi, « ministre des Beaux-Arts », 1774-1791*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1992, p. 40.

[172] Seule la correspondance des Directeurs avec les premiers peintres et secrétaires et artistes de l'Académie de peinture et sculpture ont été publiées aux éditions NAAF par Marc FURCY-RAYNAUD, *Correspondance de Marigny avec Coypel, Lepicié et Cochin* (tome XIX,XX, 1904-1905), *Correspondance de l'abbé Terray puis de M. d'Angivillier avec Pierre* (tome XXI, 1905), *correspondance de d'Angiviller avec Pierre et Vien , Lenormant avec Coypel et Lepicié* (tome XXII, 1906), GUIFFREY, Jules et MONTAIGLON, Anatole de, éd., *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec le surintendant des Bâtiments du Roi de 1663 à 1793, publiée avec le concours du ministère de l'Instruction publique*, Paris, Société de l'histoire de l'art français, 1887-1908, t. I-XVII. Le reste de la correspondance est conservée aux Archives Nationales O1 1099-1148 : lettres du Directeur général (copie) (1733-1791), correspondance générale O1 1253-1267 (1684-1792).

[173] AN, O1 1099, lettre du directeur général Orry au comte de Maurepas, ministre et secrétaire d'Etat.

[174] AN, O1 1189, registre des renvois et décisions, 7 mai 1746, p.144.

engendrée par des retards de paiement du trésor. Le Directeur est obligé de demander des avances en raison des retards des états du roi, qui arrête les ordonnances pour délivrer les fonds. La gestion de Marigny subit les conséquences de la politique de Louis XV, qui ordonne de nombreux travaux dans ses résidences royales, mais qui, d'autre part, dépense beaucoup pour les campagnes militaires. Les finances des Bâtiments sont tributaires du budget de l'Etat. Elles sont les premières touchées en cas de restriction, comme toute la Maison du roi de laquelle l'administration dépend. Les difficultés s'accroissent à la fin du règne de Louis XV, les problèmes financiers de l'Etat provoquant une augmentation des dettes des Bâtiments. D'Angiviller rappelle ces difficultés au début de la Révolution Française, lorsque l'Assemblée Nationale lui demande de justifier sa gestion de l'administration. Il revient donc sur la situation à son entrée en fonction dans son rapport au roi de février 1790 sur « *les dépenses et l'Etat de la situation du département des Bâtimens de sa Majesté au 1er janvier 1789* »[175]. Il rédige aussi une notice sur « *l'arriéré de ce département, ses origines, ses causes* » à la demande de l'Assemblée nationale. A son arrivée en 1774, l'année 1770 n'est pas encore payée, l'arrérage est donc de quatre ans. Il obtient de Turgot, contrôleur général des finances de 1774 à 1776, plus de régularité et une augmentation du montant de l'assignat annuel de 3 à 3,2 millions de livres. La notice fait le constat que cette situation date de la fin même du règne de Louis XIV :

> *« (...) Quoiqu'il semble en ce moment n'y avoir aucun intérêt à chercher jusqu'à quel point M. de Marigny (qui a exercé près de 20 ans dans ce département avant MM. Terray et d'Angiviller) a laissé croître la dette du Département, il est cependant juste d'observer, que lui-même avoit reçu l'administration infiniment grevée et que quand on scrute avec soin tout le tems écoulé depuis 1700, on reconnaît sensiblement que même avant la mort de Louis XIV, le département étoit déjà grevé de 10 à 12 millions, que jamais il n'a eu de services exact de ses Assignats (...) ».*

Il lance donc une réforme en 1776. La déclaration du Roi pour la Réforme de l'administration de septembre 1776[176] rappelle les dysfonctionnements justifiant une nouvelle organisation, *« nous ne pouvons nous dissimuler que ces offices (...) sont absolument inutiles* ». En effet, le caractère triennal de ces offices empêche un bon suivi

[175] Bibliothèque municipale de Versailles, brochure 16, carton 2, in-8, fonds Maisons Royales. Il affirme que « depuis plus de quatre années, il n'avoit été fourni aucun fonds à ce département » et la dette s'élève alors à seize millions de livres.
[176] Déclaration pour la réforme de l'administration 1776. ANNEXE 5, p.429.

des affaires qui dépend en réalité du travail des employés des bureaux et non de celui des officiers. De surcroit, la multiplication des titulaires engendre des dépenses importantes que la situation financière de l'administration rend difficilement supportables. Le souci d'efficacité est en réalité surtout un souci d'économie, comme en témoigne, dans l'introduction de la Déclaration, l'utilisation de termes comme « *onéreuses* », « *surcharge toujours onéreuse à nos finances* » » ou « *dépenses superflues* ». La Déclaration propose donc en ce sens de supprimer certaines charges et de se séparer de certains bâtiments ou terrains inutilisés. Les fonctions du Directeur sont confirmées par la Déclaration (articles I à IX). La première modification importante porte sur la place de premier architecte des Bâtiments (article IX) dont l'importance gêne d'Angiviller qui souhaite, pour lui-même, une véritable suprématie[177]. L'article X supprime les offices d'intendants et ordonnateurs généraux des Bâtiments et ceux de contrôleurs généraux. Ces charges sont remplacées par neuf commissions (article XI) : trois intendants généraux, un architecte ordinaire, un inspecteur général et quatre contrôleurs ambulants qui remplacent les contrôleurs des départements dirigés par des inspecteurs. Toutes ces fonctions sont directement subordonnées au Directeur général. Lui seul peut prendre des décisions et donner des ordres (article XIX). Cette déclaration est complétée par un règlement du 26 décembre 1776 qui détaille les fonctions des différents membres du personnel de l'administration[178] puis d'un autre règlement spécifique aux inspecteurs, qui reprend en détail les fonctions déjà évoquées et qui laisse penser que ces derniers n'exercent pas correctement leurs fonctions[179].

La réforme de 1776 conserve celle de la Trésorerie des Bâtiments qui, en 1774, a remplacé les deux postes de trésoriers par un seul et unique. Pourtant en 1779, un Edit du roi du mois du juillet supprime tous les offices de Trésoriers de la Maison du Roi y compris celui des Bâtiments, remplacés par un trésorier-payeur général des dépenses de la Maison du roi pour des raisons de clarté et d'économie[180]. Mais cette réforme est une erreur comme en témoigne l'édit du roi « *portant rétablissement de la charge de trésorier des Bâtiments du roi* » en décembre 1783 (enregistré en 1784)[181] « *pour opérer la liquidation de toutes les dettes dont le département de nos bâtimens se trouve*

[177] Dernier titulaire : Richard Mique qui succède à Gabriel en 1775. Tous deux conservent leur titre.
[178] Règlement pour l'administration du 26 décembre 1776 (bibliothèque municipale de Versailles, fonds E, brochure G 202) ANNEXE 6, p. 441.
[179] AN O1 1245, n° 7.
[180] AN O1 1045, n°183 : Edit du roi portant suppression de tous les trésoriers.
[181] Bibliothèque municipale de Versailles, pièces sur Louis XVI, carton 3, brochure 21.

grévé ». Le rappel de l'ancien trésorier Dutartre est donc rendu nécessaire en raison de son expérience des problèmes financiers de l'administration.

C. l'organigramme : une administration en évolution

1. L'organisation sous la Surintendance au XVIIème siècle

Aucune étude d'ensemble de l'administration au XVIIIème n'ayant été réalisée jusqu'à présent, la réalisation d'un organigramme pour cette période est indispensable pour en comprendre le fonctionnement. Environ trois cents personnes travaillent en permanence dans les différents départements sur toute la période. Deux organigrammes existent pour le siècle précédent sous Colbert vers 1664-1665, puis sous Jules-Hardouin Mansart en 1699 réalisés par Frédéric Tiberghien[182]. Bien que l'auteur n'explique pas sa démarche, on peut néanmoins reprendre ses éléments de dénomination et de regroupement des différents départements par spécialité pour servir d'élément de comparaison avec la période qui nous concerne. F. Tiberghien décrit sous Colbert, une organisation dominée par le surintendant, qui dirige trois intendants et ordonnateurs et trois contrôleurs généraux. Il distingue ensuite une direction de l'architecture et de la construction, une direction des Arts plastiques et de communication (peintres, sculpteurs, historiographes), une direction de la construction, une direction des services techniques, une autre de l'administration générale, la trésorerie générale et enfin les services extérieurs et institutions rattachées (maisons royales, académies, manufactures). Cette organisation ne correspond pas à celle décrite pour les successeurs de Colbert en raison des sources lacunaires et de la mise en place fluctuante des différents organes. Elle semble dictée par les impératifs liés à la construction du château de Versailles.

[182] TIBERGHIEN, Frédéric, *Versailles, le chantier de Louis XIV, 1662-1715*, Perrin, 2002, p.335-336.

Organigramme reconstitué de la surintendance des Bâtiments sous Colbert vers 1664-1665.[183]

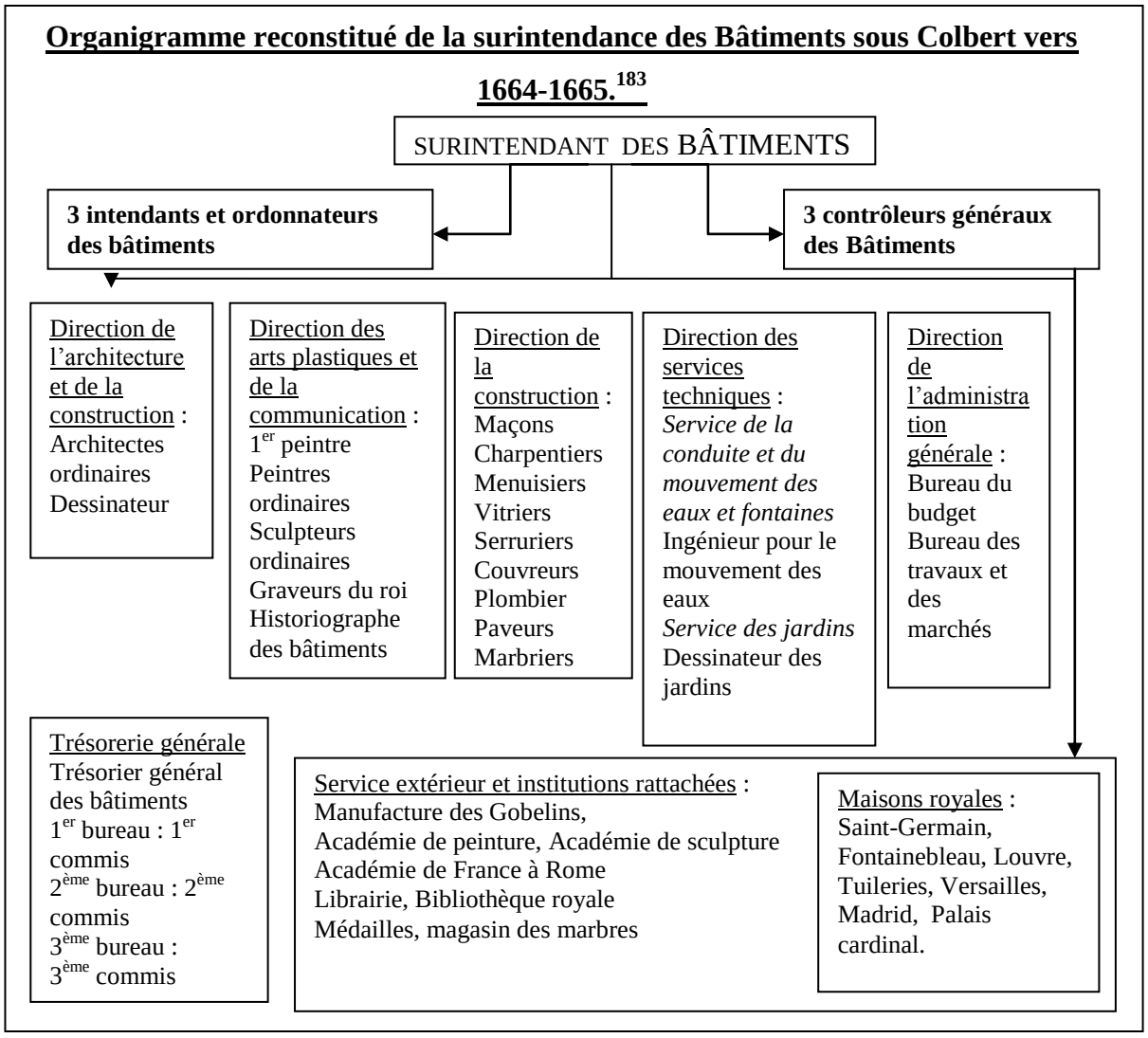

Organigramme de la Surintendance des Bâtiments du roi sous Jules-Hardouin Mansart en 1699[184].

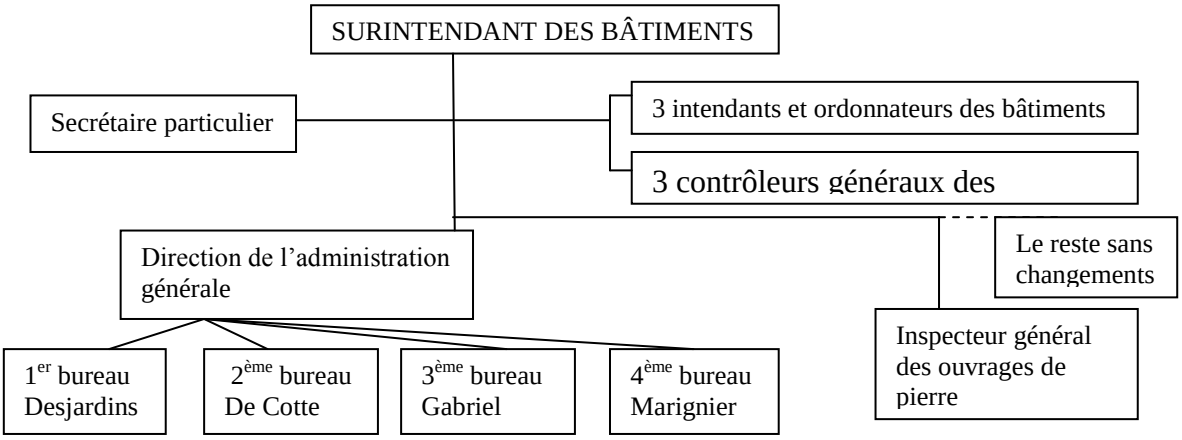

[183] D'après Tiberghien, *op. cit.* p.335.
[184] D'après Tiberghien, *op. cit.* p.336.

L'auteur observe quelques changements sous Jules Hardouin-Mansart : avec l'apparition d'un secrétaire général, la direction de l'administration générale passe de 2 à 4 bureaux et un inspecteur général des ouvrages de pierre est mentionné. Cette organisation esquisse déjà les prémices de l'organisation du XVIIIème siècle. Il estime l'effectif pour ce qu'il appelle l'Etat major et les services centraux, c'est-à-dire sans compter les « services extérieurs », à environ cent personnes. Pour les « services extérieurs », il évalue à une centaine d'employés le personnel des Maisons royales[185]. L'effectif total est déjà compris entre 200 et 300 personnes.

La surintendance de Louvois qui succède à Colbert, a été étudiée par Thierry Sarmant[186]. L'auteur n'a cependant pas réalisé d'organigramme de l'institution mais indique que le changement à la tête des Bâtiments n'engendre pas de bouleversement au niveau des équipes existantes. Pour le XVIIème siècle, les organigrammes sont difficiles à mettre en œuvre car les fonctions ne sont pas nettement définies, et d'après Thierry Sarmant, il n'existe pas de hiérarchie immuable ni de partage des attributions précis entre les différents agents de la surintendance. De surcroît, les sources sont trop lacunaires pour restituer avec précision la composition et les fonctions du personnel. Nous pouvons tenter néanmoins de reconstituer cette organisation d'après ses travaux.
A la tête des Bâtiments se trouvent les officiers : le surintendant Louvois et l'inspecteur général, seule charge créée par Louvois en 1686. Ils sont accompagnés d'intendants, de contrôleurs généraux et de trésoriers généraux aux charges honorifiques. On peut y ajouter le premier peintre et le premier architecte[187]. Sous les officiers se trouve la « véritable » administration, c'est-à-dire les bureaux et les entrepreneurs, artistes et artisans travaillant pour les Bâtiments. Louvois crée aussi une police des Bâtiments. Le premier commis est une sorte d'adjoint du surintendant mais il l'est dans les faits et non en titre, la comptabilité n'y fait allusion qu'en termes vagues. A partir de 1699, un règlement officialise les quatre bureaux mis en place sous Louvois. Il met aussi

[185] TIBERGHIEN, Frédéric, *op. cit.*, 2002, p. 53-54.
[186] SARMANT, Thierry, *Les demeures du soleil, Louis XIV, Louvois et la surintendance des bâtiments du roi*, Champ Vallon, 2003. P.89 et suivantes.
[187] Inspecteur général : Colbert de Villacerf ; intendant « ancien » : Pierre Coquart, intendant « alternatif » : Thomas Gobert puis Jules Hardouin-Mansart, intendant « triennal » : maréchal des logis Chamlay ; contrôleurs généraux : André Le Nôtre (« ancien »), Charles Perrault (« alternatif »), Philippe Lefevre (« triennal ») ; trésoriers généraux : Charles Le Besgue (ancien et alternatif), Charles Manessier (triennal) ; premier peintre : Charles le Brun ; premier architecte : Jules Hardouin Mansart. Cités dans Thierry Sarmant, *op. cit.*, 2003, p.94.

définitivement en place le réseau des contrôleurs associés à chaque résidence royale[188] auxquels s'ajoutent des inspecteurs aux attributions techniques et toute une série de petits officiers et de petits emplois. Il dénombre lui aussi entre 200 et 300 personnes travaillant dans l'administration.

Organigramme de la surintendance des Bâtiments sous Louvois (1683-1691)

OFFICIERS DES BÂTIMENTS

Surintendant des Bâtiments

Inspecteur général (à partir de 1686)

Premier architecte : bureau des dessinateurs (à partir de 1692)

Premier peintre

- 3 intendants (ancien, alternatif et triennal) et un commis
- 3 contrôleurs généraux (ancien, alternatif, triennal) et un commis
- 3 trésoriers généraux (ancien, alternatif et triennal)

Autres charges honorifiques :

- Intendant des inscriptions
- Historiographe des Bâtiments
- Maître des œuvres de maçonnerie
- Maître des œuvres de charpenterie
- Intendant des eaux et fontaines

Les Bureaux :

Premier commis

Bureau du commis pour la correspondance et la bonne marche de l'administration

Bureau du commis pour les écritures et la comptabilité

Bureau du commis pour les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie.

Bureau du commis chargé des devis pour les entrepreneurs, chargé des matériaux de construction et du personnel de chantier

Dans les départements des résidences royales :

- 2 contrôleurs à Versailles
- 1 contrôleur à Saint Germain (avec Château de Marly)
- 1 contrôleur à Fontainebleau
- L'intendant du comté de Blois responsable des châteaux de Blois et Chambord

Inspecteurs aux attributions techniques

Inspecteurs pour les plantations ou « préposés aux ouvrages »

Petits emplois dans les Bâtiments

Petits officiers : Greffiers, toiseurs, 2 aumôniers des Bâtiments, 2 médecins, un médailliste, des gardiens, concierges, professeurs.

Police des Bâtiments : Prévôt des Bâtiments.

Organigramme reconstitué d'après les travaux de Thierry Sarmant[189].

[188] Le titre de contrôleur n'apparaît régulièrement dans les comptes des Bâtiments qu'à partir de 1680 comme pour l'affectation fixe à une résidence particulière. (SARMANT, Thierry, *op. cit.*, 2003, p. 119)

[189] Organigramme reconstitué d'après les travaux de Thierry Sarmant, *op. cit.*, 2003, p.112-128.

La fin du règne de Louis XIV annonce donc déjà les changements confirmés par le passage de la surintendance à la direction. L'organisation du XVIIIème siècle confirme les évolutions observées au cours du XVIIème siècle sans présenter de véritable révolution dans l'organisation mais en officialisant le système.

2. L'organisation au XVIIIème siècle : fixation de la structure

➢ Source et méthodologie : le Grand Etat de la Dépense

La réalisation d'un organigramme pose plusieurs problèmes méthodologiques pour le XVIIIème siècle. Tout d'abord la réforme de 1776, nous oblige à considérer deux organisations : une première à la création définitive de la direction en 1726[190], puis la nouvelle organisation après la réforme de 1776. Ensuite, les différents départements évoluent au cours de la période en fonction des politiques d'acquisition des résidences ou des bâtiments royaux. Il apparaît difficile de dresser un tableau qui prendrait en compte toutes ces transformations. Enfin, se pose la question des sources à notre disposition pour un travail qui nécessite une continuité sur toute la période.

Le Grand Etat de la Dépense[191] constitue le principal outil à notre disposition, puisque les Archives nationales ne conservent aucun registre des membres du personnel. Il s'agit ici de l'Etat des dépenses prévisionnelles et non des dépenses réelles. Tout l'intérêt de ces registres réside dans le classement des dépenses fixes et exceptionnelles réparties en fonction des différents services et départements. Les membres du personnel y sont répertoriés par département et service avec leur nom, leur fonction, leurs appointements. Ces registres du Grand Etat de la Dépense constituent notre source principale entre 1737 et 1780, mais ils sont lacunaires au début de la période et disparaissent des fonds d'archives après 1780. Nous avons choisi de débuter ce travail de dépouillement en 1737 sous la Direction d'Orry et non sous le duc d'Antin malgré l'existence des registres, car cette date correspond à une volonté de rationaliser

[190] JUGIE, Sophie, *Le Duc d'Antin*, thèse de l'Ecole des chartes, 1986 : pas d'organigramme mais description de l'organisation, qui peut constituer un point de départ pour comprendre les évolutions au cours du siècle.

[191] AN, O1 2350 (1737) – O1 2386 (1780) Grand Etat de la dépense. Manquent les années 1750, 1758, 1763, 1764 ,1779.

la conservation des documents et marque le début de la bureaucratisation de l'administration. Les fonds d'archives des Bâtiments sont assez pauvres avant 1737 et plus réguliers à partir de la Direction d'Orry. De plus, à partir de 1737 les registres se formalisent et présentent la même organisation entre les dépenses fixes et les dépenses estimatives alors que les précédents, comme celui de 1736[192], ne donnent pas les dépenses estimatives et ne distinguent pas les différents types d'emplois. Les décisions verbales sont quasi systématiques sous le duc d'Antin et sont ensuite remplacées par des notifications écrites qui confirment le désir de créer une administration régulière avec des archives[193]. La disparition des registres concorde avec les réformes de Necker en 1780, qui centralise les caisses de la Maison du Roi provoquant la suppression de l'office de Trésorier des Bâtiments[194] au même titre que celui des Menus Plaisirs et de l'Argenterie[195]. Ces registres sont divisés en quatre catégories : les gages, appointements, loyer et pensions, les entretiens fixes, les entretiens non fixes et grosses réparations et les ouvrages neufs et dépenses particulières L'étude systématique de ces registres entre 1740 et 1780 nous a néanmoins permis de constituer une base de données sur tous les membres du personnel au XVIIIème[196]. Nous avons donc relevé le nom de toutes les personnes travaillant pour les Bâtiments du Roi avec leur fonction, leurs dates d'entrée et de sortie de l'administration, leurs revenus. Nous avons dans un premier temps conservé l'ordre d'apparition dans les registres à savoir : administration centrale puis différents départements ce qui nous a permis de dresser des organigrammes. Puis nous avons réalisé une base de données informatiques de près de 1200 personnes ayant exercé un emploi dans l'administration sur la période couverte par les registres par ordre alphabétique que nous étudierons dans la seconde partie[197].

Un registre est rédigé par année et l'étude de leur réalisation nous permet de confirmer les analyses de Pauline Lemaigre-Gaffier dans sa thèse sur les Menus Plaisirs[198]. Elle remarque dans son étude des registres d'Etat de dépenses des Menus Plaisirs, « *la volonté d'observer un ordre immuable garant de la régularité juridique*

---

[192] AN, O1 2349, registre de l'année 1736 du Grand Etat de la dépense.
[193] MICHEL, Christian, *Charles Nicolas Cochin et l'Art des Lumières*, 1993, p. 47.
[194] Voir *supra* chapitre sur les trésoriers p.
[195] LEMAIGRE-GAFFIER, Pauline, *Du cœur de la Maison du Roi à l'esprit des institutions, l'administration des Menus Plaisirs au XVIIIème siècle*, thèse de Doctorat, université Paris-I, 2011, p.82, volume 1.
[196] ANNEXE 23, p.517 ; Base alphabétique de tous les membres du personnel, fonction, département, dates de fonction.
[197] Voir infra, étude du personnel des départements, Deuxième partie, p. 197.
[198] LEMAIGRE-GAFFIER, Pauline, *op. cit.*, 2011.

des comptes. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la progression de la maîtrise graphique tout au long du siècle. » Elle note à l'instar des travaux de D. Gardey[199], une forme de codification dans la rédaction des registres au niveau de la présentation et de la rédaction qui témoignent de la bureaucratisation de l'administration avec des documents stéréotypés comme des formulaires. Les registres des Bâtiments du Roi répondent à la même logique.

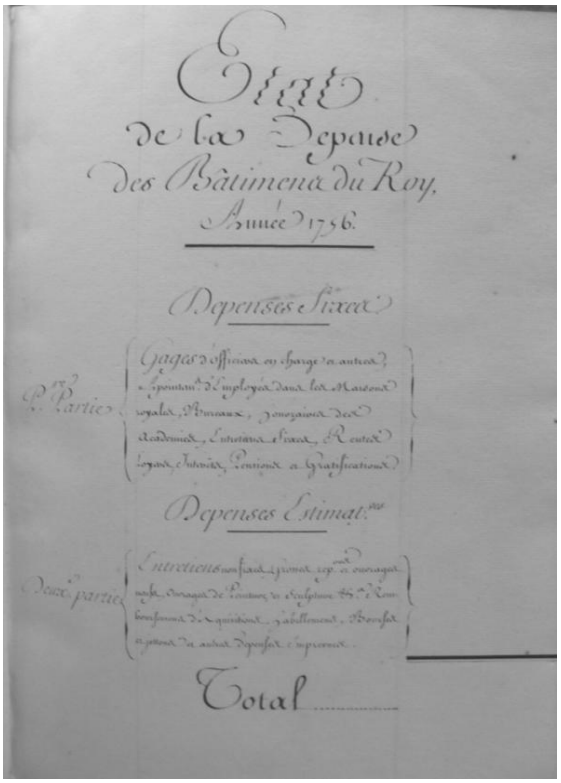
Etat de la Depense des Bâtimens du Roy, Année 1756.

Depenses fixes

1re Partie

Depenses Estimat.es

2me partie

Total

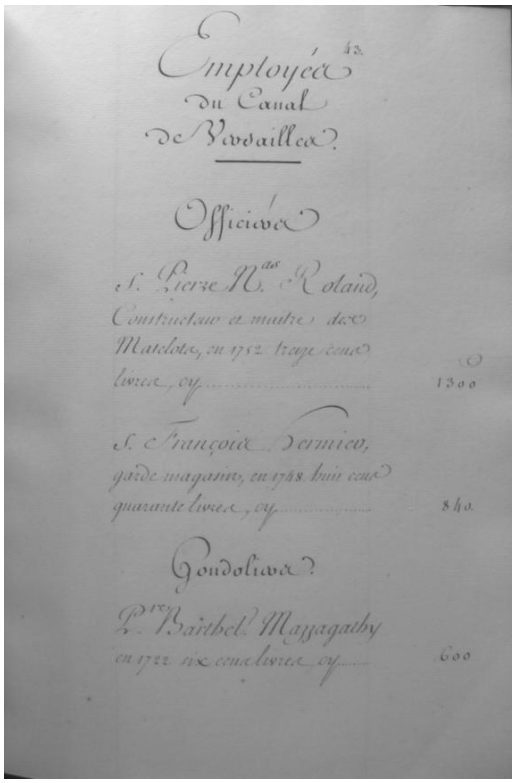
Employés du Canal de Versailles

Officiers

S. Pierre Mes Roland, Contrecteur et maître des Matelots, en 1752 trois cens livres, cy 1300

S. François Vernier, garde magasin, en 1748 huit cens quarante livres, cy 840

Gondoliers

P.re Barthel Mazzagathy en 1722 six cens livres cy 600

Grand Etat de la dépense, registre de l'année 1756[200] : première page et extrait d'une page du département du château de Versailles.

Chaque registre débute par l'année et l'annonce des deux parties de l'ouvrage les dépenses fixes et estimatives. La partie « dépenses fixes » comprend « l'équipe de direction » avec le Directeur et les officiers, puis classés par département, tous les employés pour les dépenses fixes ; puis dans la deuxième partie les dépenses estimatives par département (entretien « non fixe »[201], grosses réparations et ouvrages

[199] GARDEY, Delphine, *écrire, calculer, classer, comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940*), Paris, 2008.
[200] AN, O1 2368.
[201] Les « entretiens non fixes » sont de petites réparations des petites réparations imprévues : « légers ouvrages de maçonneries », brèches à réparer dans un mur, ramonages des cheminées…

neufs ». La colonne de droite indique le montant des dépenses et le registre s'achève par le montant total des dépenses avec parfois des tableaux récapitulatifs suivis de la signature du Roi ordonnateur de l'administration. Cet ordre est un peu différent en début de période. Ainsi, nous avons rencontré quelques difficultés au sujet des bureaux par exemple. En effet, si les bureaux de l'administration centrale composés du bureau de la Direction générale, de celui des ordonnances, de celui des discussions et de celui des enregistrements apparaissent bien regroupés et à part dans les registres, ce n'est pas le cas pour ceux du premier architecte et des experts vérificateurs. Dans les premiers registres étudiés, ces derniers ne sont pas regroupés avec les bureaux de l'administration et apparaissent dans la catégorie « *officiers et employés servant dans les maisons royales* » jusqu'en 1748 où ils sont classés avec les autres bureaux. Cette date ne correspond à aucun changement de directeur ni de personnel important dans la Direction. Les registres perdent en précision à partir de 1765 plus aucun détail n'apparaît sur le type de réparations dans les dépenses estimatives et seules les sommes sont portées au registre et, à partir de 1768, nous ne trouvons plus de récapitulatif des dépenses à la fin des registres ; en 1777, il n'y a plus aucune page pour les « entretiens non fixes » mais uniquement un total général. Ce changement correspond à la période de réforme de l'administration entreprise sous la direction de D'Angiviller. On tend à la fin de la période à une simplification des registres et même à une forme de « laisser aller » dans leur tenue au moment de la réforme de Necker de 1780. Ainsi les années 1778 et 1780 se trouvent dans le même registre alors que l'année 1779 n'existe pas. Les données sont donc moins importantes pour ces deux années et la page concernant l'Académie de Rome est vide. Le côté formalisé de ces registres est visible à travers la présence de pages blanches ou d'absence de nom pour certains emplois quand le titulaire n'est pas encore nommé ce qui montre que les registres suivent tous le même modèle. Certaines pages laissent même à penser que les registres étaient complétés à l'avance, seuls les changements étant reportés. En effet, le registre de 1778 qui correspond à la mise en place de la réforme selon l'édit de 1776 est raturé en de nombreux endroits avec la mention en marge « supprimé en 1777 », ce qui correspond aux emplois supprimés après la réforme. Dans ce registre, des pages ont même été rajoutées avec comme consigne « changements arrivés en 1777 notés pour l'Etat de 1778 »[202].

[202] AN, O1 2386.

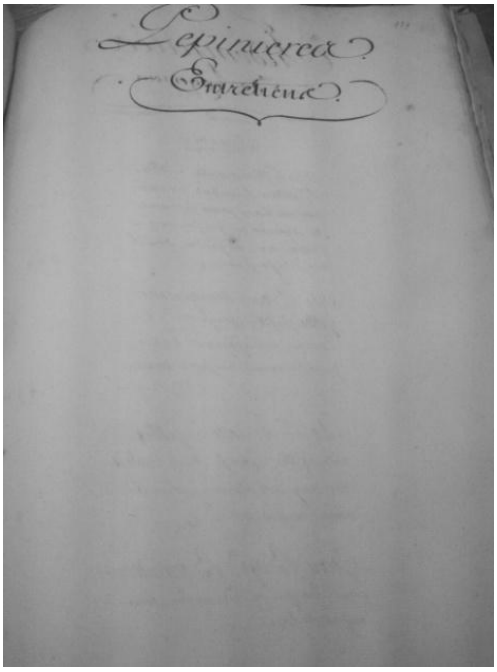

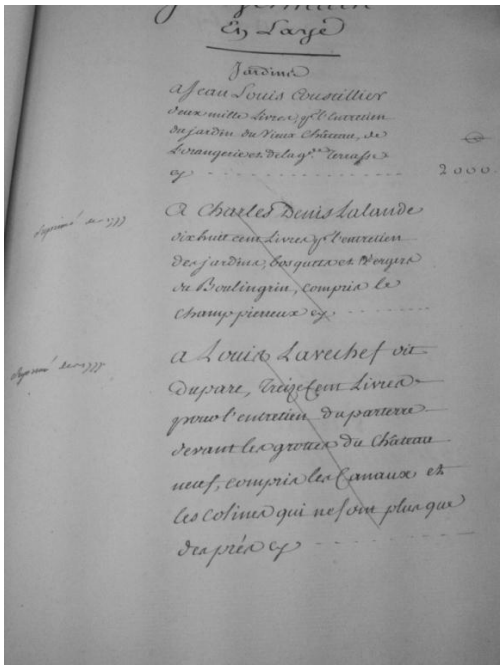

Registre du Grand Etat de la Dépense. A gauche 1775 : page vierge pour l'entretien des pépinières.[203]A droite, page raturée dans le registre de 1778.

Pour compléter ces informations, des annuaires comme *l'Almanach Royal*[204], *l'Almanach de Versailles*[205] et surtout *l'Etat de la France,* ont permis de combler les lacunes concernant le personnel. Pour la période nous concernant, seuls trois volumes de *l'Etat de la France* nous intéressent : les années 1722, 1736 et 1749[206]. Ils recensent les noms des membres des Maisons royales et les différentes institutions de l'ancien régime. Le chapitre IV du premier volume est consacré aux officiers pour les Bâtiments et logements des Maisons royales. L'article premier recense les noms des principaux officiers des Bâtiments du roi : « *du Directeur général des bâtiments, des Intendants, contrôleurs, architectes et autres officiers des Maisons Royales* » et l'article II présente les Maisons royales qui dépendent de l'administration des Bâtiments avec un rapide historique suivi des principaux membres du personnel y travaillant. Le seul inconvénient de cet ouvrage est qu'il ne fait pas précisément la distinction entre les différentes administrations intervenant dans les Maisons royales, notamment entre

[203] Voir deuxième partie, p. 319.
[204] *Almanach de Versailles*, 1773-1774, Paris-Versailles, chez Valade-Blaizot, 1775-1791, Versailles-Paris, Blaizot- et al.
[205] *Almanach royal*, 1700-1792, Paris, veuve d'Houry et Ch. M. d'Houry [etc].
[206] *Etats de la France*, 1722, Paris chez C. Prudhomme, tome 1, p. 456 ; 1736, Paris chez G.-D ; David-et al., tome 1, p.409 ; 1749, Paris chez Ganeau, tome 1, p.395.

l'administration du Domaine royal, des Eaux et forêts ou bien sûr celle des Bâtiments du roi. Néanmoins l'importance consacrée à ces Bâtiments donne une première idée des compétences de cette administration[207].

L'*Almanach royal,* constitue une source continue et annuelle sur toute la période étudiée et permet là encore d'évaluer l'importance de l'institution telle qu'elle est présentée. Nous avons choisi de comparer les informations consacrées aux Bâtiments du roi à des moments « clés » de l'administration, c'est-à-dire aux périodes de changement de direction. Au début de la période, la description consacrée aux principaux membres de cette administration est très succincte et mélangée en partie à celle des Ponts et chaussées et trésoriers des Maisons royales. Jusqu'en 1745, c'est-à-dire pour les deux premiers Directeurs, la distinction n'est pas nette. Nous retrouvons néanmoins le nom du Directeur, du premier architecte, des intendants et ordonnateurs, des trésoriers et des contrôleurs. Dans ces premières années, la table des matières ne mentionne pas systématiquement le chapitre « Bâtiments du roi » et les pages sont indexées aux « intendants et ordonnateurs de bâtiments » alors que le chapitre existe dans l'*Almanach*. L'article devient plus précis et indexé correctement dans la table des matières sous la direction de Lenormant de Tournehem, période lors de laquelle s'ajoute la mention de l'historiographe des Bâtiments. A partir de l'Almanach de 1774, les deux premiers commis font leur apparition et bénéficient d'une description complète de leurs attributions dans le volume de 1774. En 1775, le premier peintre fait son apparition dans la liste. Le volume de l'année 1777 mentionne la grande réforme de l'institution de 1776 tout en indiquant les nouvelles fonctions, sans le nom de leurs titulaires qui sont mentionnés l'année suivante. En 1792, le Directeur n'est plus mentionné dans le dernier *Almanach royal* puisque sa gestion de l'administration prend fin en 1791. Cette évolution correspond à celle de l'administration qui devient de plus en plus bureaucratique.

Nous retrouvons enfin l'administration des Bâtiments du Roi dans *l'Almanach de Versailles* publié de 1773 à 1793. A la différence du précédent, il est centré sur Versailles, la cour et la ville. Plusieurs pages sont consacrées à l'administration des

[207] *Les Etats de la France* (1722, 1736, 1749) répertorient les résidences qui dépendent de l'administration des Bâtiments du Roi : Louvre et ses dépendances, palais du Luxembourg, Jardin royal, les Gobelins, le cours la reine, la Savonnerie, la pépinière du Roule, Madrid et le bois de Boulogne, la Muette, Saint-Germain-en-Laye, Fontainebleau, Compiègne, Vincennes, Versailles et ses dépendances, les dehors de Versailles, Marly, la machine de Marly, Meudon, Chaville, Montceaux-en-Brie, Chambord, château de Blois.

Bâtiments et plus précisément aux départements qui en dépendent à Versailles. La description commence par la présentation du personnel de l'administration centrale, du Directeur en passant par les différents officiers en charge. Puis suit l'énumération des personnels employés par l'administration à Versailles pour le château, le parc et les dehors c'est-à-dire la ville, et les pépinières. Cet *Almanach* propose aussi une description pièce par pièce du château de Versailles, de Trianon et de la Ménagerie, qui peut nous être utile pour suivre les modifications apportées au cours du siècle. L'*Almanach* de 1777 fait état de la réforme de l'administration de 1776 en informant le lecteur que « *les changements introduits dans ce département par les nouveaux règlements de S.M au mois de septembre 1776, nous obligent de renvoyer le lecteur à l'édition de l'année prochaine* ».

A partir de ces sources, nous pouvons examiner l'organisation de l'administration en 1740 puis en 1776, dates correspondant pour la première à la Direction d'Orry (1736-1745)[208] et à la période où la documentation est plus abondante puis à la réforme de l'administration. Pour l'organisation à partir de 1776, le règlement et l'Edit portant sur la réforme, apportent une description détaillée de la nouvelle organisation avec les nouvelles compétences des principaux membres de l'administration[209].

- **L'organisation vers 1740**

Les registres du Grand Etat de la Dépense présentent les dépenses annuelles de l'administration en citant les membres du personnel et les différents services par ordre d'importance.

- L'administration centrale

Ainsi, le service de l'administration centrale, dirigé par le Directeur en personne figure en première place. Les principales catégories en 1740 regroupent tout d'abord les officiers en charge, les officiers et employés des différentes résidences royales, les

[208] AN, O1 2353 (1740)

[209]Déclaration du roi pour une nouvelle administration, 1er septembre 1776 (bibliothèque municipale de Versailles, brochure 4, carton VII, fonds pièces sur le château) ; règlement pour l'administration, 26 décembre 1776, bibliothèque municipale de Versailles, fonds E, brochure G 202. ANNEXE 6, p.441.

officiers des différents bureaux de la direction, puis le personnel des différents départements attachés à l'administration. L'inconvénient majeur réside ici dans l'absence de distinction entre les différents services de l'administration centrale. Les officiers sont énumérés en fonction de leur importance mais rien ne permet de les regrouper. Pour appréhender cette organisation, nous pouvons compléter ces informations avec celles contenues dans les pièces concernant le personnel.

Un document daté du 22 avril 1768[210] énumère les différents bureaux et leurs personnels. On y apprend l'existence de quatre bureaux : celui de la direction générale, celui des ordonnances, celui des discussions, celui des enregistrements, chacun employant plusieurs commis. Les registres des années suivantes reprennent cette organisation, même si la désignation varie d'une année sur l'autre[211] ou au cours de la période. Les deux premiers commis qui travaillent au bureau de l'administration générale, d'après le Grand Etat de la dépense, ne sont pas mentionnés dans le document du 22 avril 1768. Pourtant le règlement du 28 janvier 1739[212] distingue les deux premiers commis et *l'Almanach royal* de 1773[213] présente la « *distribution du travail des deux premiers commis* », ce qui confirme leur importance par rapport aux autres membres des bureaux. A côté de ces bureaux administratifs, il existe un autre bureau spécifique à cette administration, celui du premier architecte. Il n'est pas placé sur le même plan que les bureaux précédents puisqu'il dépend directement du premier architecte qui peut en choisir les membres. Ce bureau est organisé par Jules Hardouin-Mansart qui cumule cette charge et celle de Surintendant. Ce dernier devient premier architecte en 1681 et ce bureau des plans et dessins émerge à cette époque pour être véritablement reconnu vers 1692. Il assure le travail collectif du premier architecte, de l'architecte ordinaire (Robert de Cotte à l'époque) et des dessinateurs. De plus, le bureau initialement situé à Versailles éclate en plusieurs lieux, parallèlement aux différents chantiers d'envergure à Paris, Versailles, Marly et Fontainebleau[214].

---

[210] A.N, O1, 1248, états et pièces diverses sur le personnel, n°139, 22 avril 1768.

[211] On trouve par exemple le bureau de la direction des remboursements et des affaires de discussions regroupés, parfois le bureau des discussions est mis à part. On trouve aussi un bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses, un bureau des enregistrements, le bureau du premier architecte, le bureau des plans et dessins, le bureau des experts aux vérifications.

[212] AN, O1 1244 n°15 et O1 1088, p. 461-471.

[213] *Almanach royal*, 1773, p. 198.

[214] JUGIE, Sophie, *op.cit*. p. 276.

A côté de ces bureaux, on trouve directement sous les ordres du Directeur, une « équipe de direction » composée de sept officiers. L'organisation diffère très peu de celle décrite précédemment au moment de la surintendance. Au sommet, juste après le Directeur, se tiennent trois intendants et ordonnateurs généraux, dont les fonctions ont été réglementées en 1645[215]. Cet office est « triennal », la charge se divise entre un intendant ancien, un alternatif et un triennal qui exercent la fonction une année sur trois. Viennent ensuite trois contrôleurs généraux, dont l'office est aussi « triennal », répartis de la même façon. Il semble que l'inspecteur général soit en dessous dans la hiérarchie, mais en 1740 cette charge est aux mains de Jacques Gabriel père, qui est aussi le premier architecte, ce qui le place directement après le Directeur comme du temps de la surintendance sous Louvois. Etant donné que son fils lui succède dans ces fonctions jusqu'à la réforme de 1776, on peut considérer qu'il s'agit du second personnage de l'administration. Cet organe décisionnel assiste le Directeur dans son travail pour la surveillance des travaux, la mise en place des devis ou le choix des entrepreneurs. Il est l'intermédiaire entre le Directeur et les principaux départements de l'administration.

Les trésoriers sont aussi des personnages au centre du système du fait de leurs fonctions et de leurs revenus élevés. Au nombre de deux, ils sont qualifiés de trésorier général triennal et mi-ancien, et général alternatif et mi-ancien exerçant l'un, les années paires, et l'autre les années impaires. On peut aussi parler d'un service juridique et de police qui comprend à la fois les notaires de Bâtiments, qui ne sont autres que les deux trésoriers, les greffiers, les experts et la police sous les ordres du Prévôt des Bâtiments.

- <u>Les différents départements</u>

Mais la majorité des personnes est employée dans les départements. On peut les grouper en deux ou même trois catégories.

Tout d'abord, le cœur de l'institution est constitué des services pour les résidences royales. On en recense une quinzaine pour les années 1740 : Versailles (château, parcs, dehors), Paris (Louvre, Tuileries, Luxembourg, la Muette et parfois les bâtiments des manufactures), le château de Madrid, Vincennes, Fontainebleau, Chambord et Blois, Montceaux-en-Brie, Compiègne, Choisy, Marly et la machine, Meudon et Chaville, Saint-Germain-en-Laye, St Hubert, les rigoles de Trappes et de Saclay. L'organisation interne est comparable, avec une différence d'effectifs relative à

[215] Bibliothèque municipale de Versailles, brochure 4, carton VII, fonds pièces sur le château, déclaration de 1776 sur la nouvelle administration, voir ANNEXE 5, p. 429.

l'importance du service. Chacune de ces résidences ou ville dépend d'un contrôleur parfois secondé par un sous-contrôleur, et d'un ou plusieurs inspecteurs. On retrouve à un niveau plus local l'organisation du sommet de la direction. Les résidences emploient toutes un ou plusieurs concierges en fonction de la taille du bâtiment. La présence de portiers est aussi très fréquente comme pour l'hôtel de la surintendance à Versailles. Ensuite, un personnel spécifique est employé en fonction des résidences. A Versailles, l'importance du parc, qui a un contrôleur particulier, implique l'emploi de fontainiers, de gardes des bosquets. Mais surtout le canal nécessite un commandant du canal qui dirige une équipe de matelots, de gondoliers ou même de charpentiers. Ainsi par exemple, les Bâtiments ont à leur service quarante-six personnes pour le château de Versailles, auxquelles s'ajoutent quinze personnes chargées uniquement de l'entretien des jardins, du potager, des conduites d'eaux et encore quatre employés attachés au parc, soit un total de soixante-cinq personnes. A côté de ces membres du personnel de Versailles, quarante-cinq s'occupent de Fontainebleau, vingt-cinq de Saint-Germain-en-Laye et vingt-trois de Compiègne. Le nombre d'employés révèle une certaine hiérarchie entre les résidences, celles où le roi se rend le plus souvent nécessitant le plus d'entretien et de personnel.

L'administration a aussi sous sa responsabilité ce que l'on peut appeler des services de maintenance, auxquels on a recours pour les différents chantiers. Ils ne dépendent pas d'une résidence particulière. Il s'agit des services des fontaines, des pépinières et des marbres[216]. Le service des fontaines est sous la responsabilité d'un « *intendant particulier pour la conduite et le mouvement des eaux* » qui est cité dans les comptes juste après les contrôleurs généraux. Ses appointements sont de 2250 livres en 1740, nettement inférieurs à ceux des intendants généraux et des contrôleurs généraux, mais sa position est très importante notamment à Versailles, où l'approvisionnement en eau est crucial. Il est représenté par un membre de la dynastie des Francine[217]. Ce service est néanmoins hétéroclite. En effet, s'y côtoient aussi bien le concierge et gouverneur chargé de l'entretien et du mouvement de la pompe de la Samaritaine à Paris, ou le concierge des eaux minérales et fontaines de Pougues, dans le Nivernais, aux vertus médicinales, et de simples ouvriers et commis. Le service de l'eau et des

[216] Voir deuxième partie, p. 310.
[217] La famille Francine occupe le poste d'intendant des eaux et fontaines depuis Thomas Francine en 1623, jusqu'à la suppression de l'administration des Bâtiments du roi en 1792.

fontaines prend toute son importance à partir de la construction de Versailles et du parc. Il n'apparaît comme un service à part entière qu'à partir de 1757, et seuls les officiers y sont répertoriés dans le Grand Etat de la dépense. Le personnel chargé de l'entretien des différentes fontaines des résidences royales est classé dans les départements des différents châteaux[218]. Un département particulier a en charge le réseau des rigoles de Trappes et Saclay qui achemine l'eau des différents étangs artificiels creusés autour de Versailles pour les besoins de la ville et du château. Les études sur ce sujet sont pratiquement inexistantes. Ce réseau de rigoles est évoqué dans des ouvrages plus généraux sur les eaux de Versailles qui privilégient l'eau provenant de la machine de Marly[219]. Il comprend un contrôleur, deux inspecteurs (un pour Trappes et un pour Saclay), quatre gardes des rigoles, et du personnel pour l'entretien.

Les pépinières et les marbres sont deux départements qui se rapprochent plus de ceux des résidences. On y retrouve des postes de contrôleurs, d'inspecteurs ou même de portiers. Peu d'études sont consacrées aux pépinières, mais nous trouvons des informations dans les ouvrages consacrés aux jardins de Versailles, même si le XVIIIème siècle est à nouveau délaissé[220] ainsi que dans l'article sur les regarnis des pépinières de Versailles et de Trianon de Felice Olivesi[221]. Dans l'Etat de la dépense de 1740, seuls deux contrôleurs apparaissent pour les deux grandes pépinières du Roule et de Versailles et Marly. Or on peut difficilement imaginer l'absence d'ouvriers bûcherons ou jardiniers. Dans les Etats des années suivantes, on retrouve d'autres employés des pépinières : les contrôleurs sont accompagnés d'un Directeur et de piqueurs, et sept personnes sont employées pour l'entretien des pépinières de Versailles

---

[218] Éric SOULLARD, *Les eaux de Versailles, XVIIe-XVIIIe siècles*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Grenoble II, 2011.Pascal LOBGEOIS, Jacques de GIVRY, *Versailles, les Grandes eaux*, 2000.Louis-Alexandre BARBET, *Les Grandes eaux de Versailles, installations mécaniques et étangs artificiels, description des fontaines et de leurs origines*, Paris, 1907.

[219] SIAUD, Jean, *Ils ont donné l'eau à Versailles*, édition de l'Onde, Paris, 2012. LOBGEOIS, Pascale, *Versailles : les grandes eaux*, Les Loges-en-Josas, JDG, 2000. SOULLARD, Eric, *Les eaux de Versailles et la machine de Marly*, thèse, Paris Sorbonne, 2011. SOULLARD, Éric, *Les eaux de Versailles, XVIIe-XVIIIe siècles*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Grenoble II, 2011 ; Louis-Alexandre BARBET, *Les Grandes eaux de Versailles, installations mécaniques et étangs artificiels, description des fontaines et de leurs origines*, Paris, 1907

[220] DAUCHEZ, Chantal, *L'administration des jardins au Grand siècle (1664-1715)*, Paris II, thèse, 1993 ; GUARRIGUES, Dominique, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand siècle*, Champ Vallon, 2001 ; NEWTON, W. Richtney, *Versailles, côté jardins*, Tallandin, Paris, 2011.

[221] OLIVESI, Felice, « Les regarnis de Versailles et de Trianon à travers vingt commandes aux Pépinières du roi (1753-1772) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], Articles et études, mis en ligne le 19 novembre 2012. URL : http://crcv.revues.org/11876 ; DOI : 10.4000/crcv.11876

et Marly ainsi qu'un portier pour le Roule. Ainsi, pour subvenir aux besoins de l'aménagement de parcs de nouvelles résidences ou pour l'entretien de ceux existants, plusieurs pépinières dépendent de l'administration : la pépinière du Roule à côté de Paris et celles de Versailles et Marly. Ce département est dirigé par un contrôleur et celles de Versailles et Marly ont un inspecteur propre. Les arbres des pépinières servent à la fourniture des différentes résidences royales, mais ce département fournit aussi le bois nécessaires à l'entretien et réparation de la machine de Marly. Il peut aussi prélever du bois dans les forêts du domaine royal pour reboiser les pépinières. Le travail des employés dans ce service consiste donc surtout à l'entretien des arbres.

Enfin, la construction des résidences nécessite l'utilisation de marbres et un département à part entière y est dévolu pour veiller à l'approvisionnement au choix, avec des bureaux en province pour contrôler le transport des Pyrénées à la région parisienne en passant par Bordeaux. Le département est géré par un contrôleur, un Directeur et garde magasin, des contrôleurs sur les carrières, des inspecteurs à Bordeaux, Toulouse, Marseille, Rouen, et un portier au magasin des marbres de Chaillot. Des études récentes ont été réalisées à ce sujet avec les thèses sur les marbriers de Bâtiments du roi (1661-1745) de Sophie Mouquin et les ouvrages de Pascal Julien[222]. Le magasin des marbres se trouve à Chaillot, lui-même dirigé par un Directeur et garde magasin, assisté de portiers. Mais le marbre est recueilli sur divers sites en France et à l'étranger.

Nous pouvons enfin rajouter à ces services celui de la machine de Marly, qui approvisionne le château et la ville royale. Elle fait l'objet d'un entretien particulier. Au XVIIIème siècle, le personnel de ce département s'élève à quatorze personnes : un contrôleur, un sous contrôleur, un inspecteur garde magasin, six charpentiers, un plombier, un fondeur, des gardes et un Suisse. A ces employés s'ajoute le personnel chargé de l'entretien, à savoir une personne pour les couvertures et une pour les conduites de fer. Les études sur cet ouvrage sont assez rares, elles concernent essentiellement l'époque de Louis XIV et sont liées au fonctionnement des grandes

[222] MOUQUIN Sophie, *les marbriers des Bâtiments du Roi*, (1661-1745), thèse Paris IV, 2003, « les marbriers des Bâtiments du Roi : organisation et réalisation », in *Bulletin du centre de recherche du château de Versailles*, article électronique URL : http://crcv.revues.org/11997 ; DOI : 10.4000/crcv.11997; JULIEN, Pascal, *Marbres de carrières en palais*, Manosque, le Bac en l'air, 2006, sous dir. *Marbres de Roi* presses universitaires de Provence, 2013.

eaux de Versailles. L'organisation du service administratif n'est pas traitée[223]. Cet ouvrage a été réalisé entre 1682 et 1685 pour élever l'eau de la Seine sur 160 mètres de dénivelé. Il est constitué de quatorze roues de douze mètres de diamètre en bois installées sur un bras du fleuve en aval de Bougival, actionnant de 259 corps de pompe. L'eau est acheminée par aqueduc à Versailles dans les réservoirs Montbauron et une autre partie sur Marly.

D'autres départements sont indépendants des résidences, même s'ils sont fixes. On peut les regrouper dans la catégorie des « services artistiques ou culturels ». On y rassemble à la fois les Académies, les Manufactures et le cabinet d'optique et de physique de Passy et la Muette. Les Académies sont dirigées par un Directeur assisté de commis, de secrétaires et l'administration rémunère des professeurs, des dessinateurs, des historiographes, des gardes des tableaux mais donne aussi de l'argent aux élèves (école des élèves protégés, académie de Rome).

Les Manufactures ont un statut particulier. L'entretien des bâtiments des Gobelins et de la Savonnerie dépend du département de Paris mais leur administration constitue un département propre. Elles dépendent des commandes royales par l'intermédiaire de l'administration mais elles sont régies par le système de l'entreprise. Les Gobelins sont sous l'autorité d'un architecte, contrôleur chargé de Paris. Le personnel des Bâtiments chargé des manufactures est parfois responsable de plusieurs bâtiments. Ainsi, l'inspecteur des Gobelins est aussi celui du Luxembourg, de l'Observatoire, du Collège royal et du Val de Grâce. De même, celui de la Savonnerie a aussi en charge les châteaux de la Muette, de Madrid ou du bois de Boulogne. Mais chacune a aussi à côté son propre inspecteur, un garde clés, un balayeur. Du personnel spécifique est employé par l'administration pour la manufacture des Gobelins, un chirurgien ainsi que des professeurs et dessinateurs pour l'école des Gobelins, mais surtout des teinturiers, des maîtres et entrepreneurs de haute et basse lisse. Les bâtiments des manufactures sont entretenus par l'administration pour les toitures, les vitres les jardins. Les manufactures royales qui dépendent du département de Paris (Gobelins, Savonnerie, Sèvres…) font l'objet de quelques publications, mais celles-ci

[223] SOULLARD, Eric, *La machine de Marly*, Louveciennes, les amis du musée promenade de Marly, 2013 ; FRELANT, Charles, *La Machine de Marly dans le système hydraulique de la région de Versailles-Marly du XVIIè siècle à nos jours*, Louveciennes, Edition du musée promenade de Marly, 1983.SANTANGELO, Georgia (ss. Dir.) *Les maitres de l'eau, d'Archimède à la machine de Marly,* Marly-le-Roi-Louveciennes, Edition du musée promenade de Marly, 2006.

aussi sont souvent anciennes et il s'agit en majorité d'articles publiés dans des revues d'Art[224]. L'ouvrage le plus récent semble être un catalogue d'exposition au Louvre en 1997 sur la manufacture de Sèvres[225] et celui sur les Gobelins de 2014[226]. Mais il paraît plutôt centré sur la porcelaine que sur l'organisation administrative. Il apparaît de surcroît que les Gobelins sont relativement plus étudiés que les autres manufactures, peut-être en raison de l'ancienneté de cette manufacture, de son prestige et de l'abondance des sources. Des peintres des Académies font office d'inspecteurs. Les travaux sont dirigés par un entrepreneur qui se paie sur le produit de la vente et les ouvriers sont normalement payés par les Bâtiments. Pour la Savonnerie, qui fabrique les tapis selon le mode de fabrication turc et persan, le système est comparable[227].

[224] BACQUIE Franc, *les inspecteurs des manufactures sous l'Ancien Régime (1669-1792),* 1927 ; GEOFFROY, G., *les Gobelins,* 1933 ; GUIFFREY, Jules, *les manufactures nationales de tapisserie Gobelin et Beauvais,* 1908 ; COURAL Jean, « manufactures royales » in *les monuments historiques de la France,* 1974-5.

[225] *Un défi au goût : 50 ans de création à la manufacture royale de Sèvre, 1740-1793,* catalogue par ENNES, Pierre, RMN, Paris, 1997.

[226] VITTET, Jean*, Les Gobelins au siècle des Lumières, un âge d'or de la manufacture royale*, Swan éditeur, catalogue d'exposition, 2014.

[227] MALOTEAUX, Sandrine, *op. cit.* p.286 et 296.

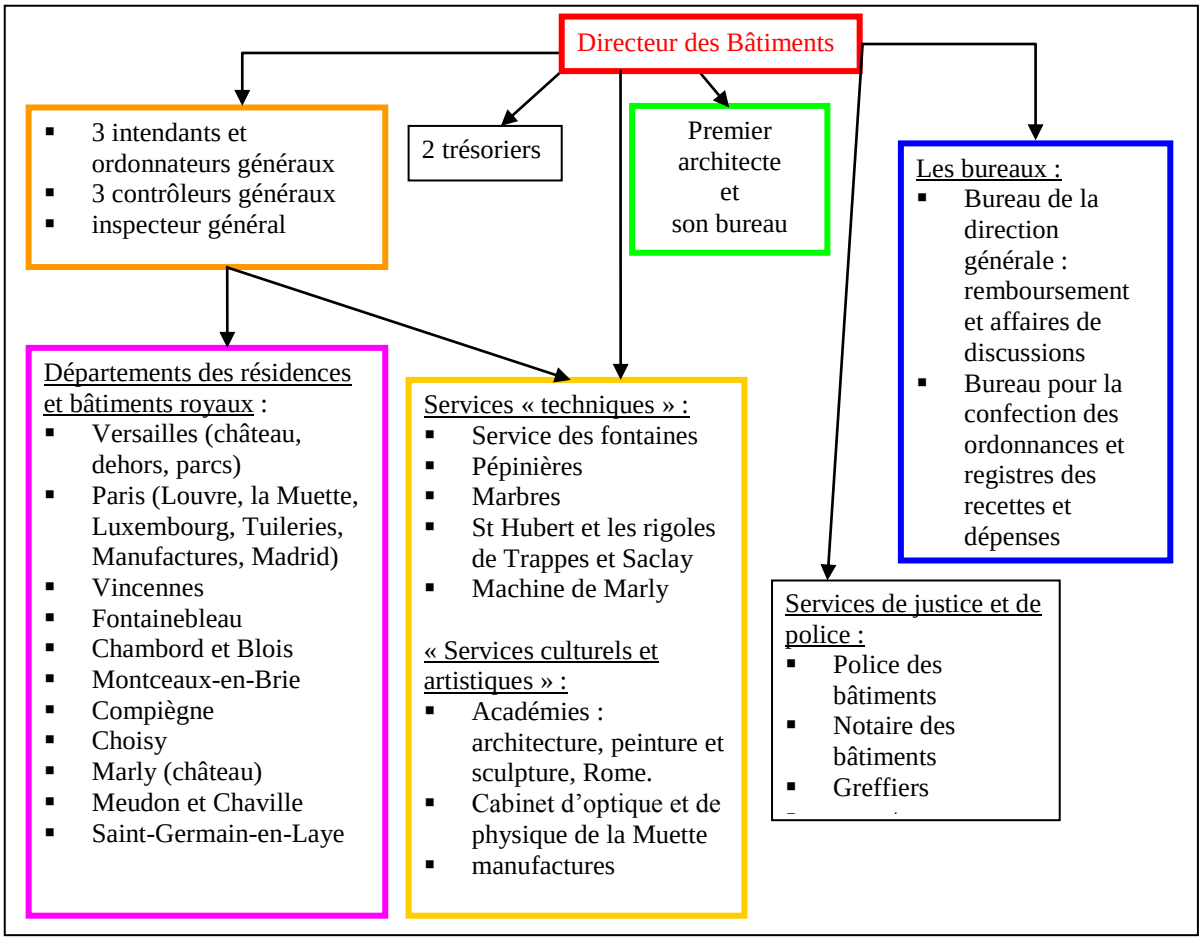

Organigramme simplifié, situation vers 1740.

Au total, cette première description ne montre pas de grands changements par rapport à l'administration à la fin du règne de Louis XIV, si ce n'est dans le détail des départements.

- **Après la Réforme de 1776.**

Cette réforme opérée dans un souci d'économie, comme nous l'avons vu, implique un nouvel organigramme pour les Bâtiments. Les charges trop coûteuses d'officiers étant remplacées par des commissions. Les trois intendants et contrôleurs généraux, ainsi que les trois contrôleurs généraux sont remplacés par trois intendants généraux et un inspecteur général qui assistent et conseillent le Directeur. L'inspecteur général prend ses ordres directement auprès du Directeur. Les quatre contrôleurs ambulants n'ont pas de résidence fixe et sont envoyés en mission dans les différents départements. Avec la suppression des contrôleurs dans chaque département, ce sont les inspecteurs qui en

prennent la tête. Ils reçoivent aussi leurs ordres directement du Directeur, ils sont parfois secondés par des sous-inspecteurs. De plus, le poste de premier architecte est remplacé par celui d'architecte ordinaire. La création d'un nouveau bureau du « dépôt général de tous les plans, projets, et papiers anciennement formés et à former à l'avenir pour le service » renforce la volonté de rationaliser l'administration en archivant les documents de l'institution ce qui explique le nombre plus important de sources pour cette période.

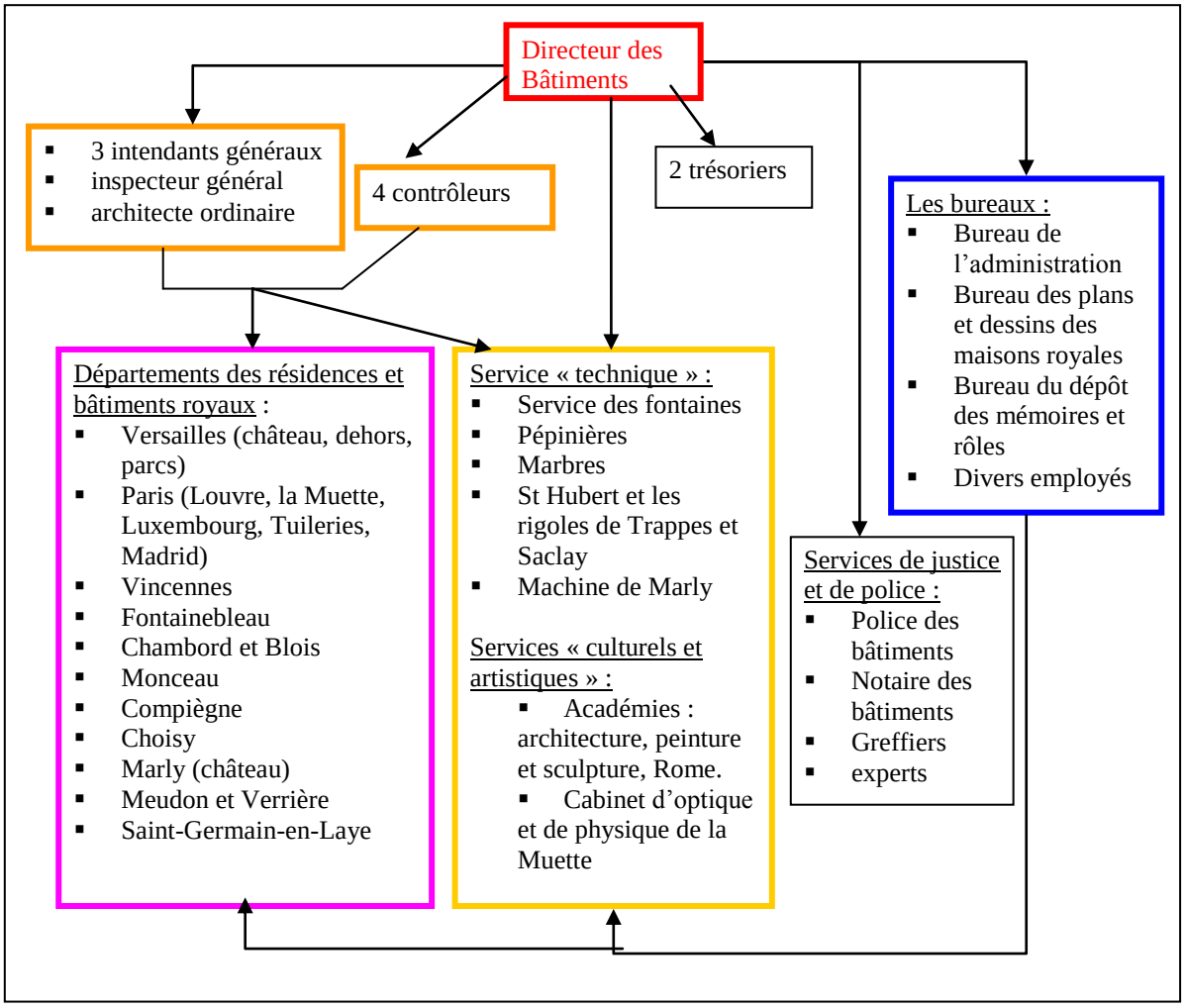

Organigramme simplifié, situation vers 1776.

Cette réforme touche surtout l'administration centrale des bâtiments avec la suppression de la plupart des officiers de direction, mais dans les différents bureaux et dans les départements, l'organisation ne change pas et le personnel reste stable.

La réalisation de ces organigrammes montre que si la structure de l'administration est beaucoup plus claire au XVIIIème siècle qu'au XVIIème siècle, elle a tendance à se figer. Elle a connu au XVIIème siècle des évolutions constantes rendant très difficiles la compréhension de la hiérarchie mais le passage à la Direction, s'il rend plus lisible la structure, montre une certaine rigidité que la réforme de 1776 ne parvient pas à révolutionner.

La question désormais est de savoir comment fonctionne cette organisation marquée par les difficultés financières de la monarchie à l'époque des Lumières. Pour y répondre nous avons choisi dans cette première partie de nous intéresser tout d'abord à l'étude de l'évolution générale des finances de l'institution pour connaître les moyens dont dispose l'administration ; puis au fonctionnement de l'administration centrale. Nous avons choisi de séparer l'administration centrale et les départements pour présenter les Bâtiments du Roi comme une administration représentative des administrations centrales de la monarchie. Puis, nous étudierons dans une deuxième partie le travail quotidien dans les différents départements[228] pour insister sur les particularités de cette institution.

[228] Deuxième partie : Le travail quotidien dans les départements : difficultés financières et efficacité. P. 197.

II. Une administration aux moyens limités

A. Des dépenses importantes mais de faibles recettes

Nous avons pu entrevoir l'importance de l'administration, de ses départements et de son personnel à travers les organigrammes. On peut s'interroger sur les moyens dont-elle dispose pour gérer ses services au niveau financier.

La majeure partie des ressources de l'administration provient du Trésor royal comme pour la majorité des administrations de la Maison du Roi. Il ne s'agit pas d'administration de production mais plutôt de gestion comme les Menus Plaisirs, des administrations dépensières pour subvenir au besoin du Roi. Les Directeurs font parfois personnellement des demandes budgétaires au secrétaire d'Etat à la Maison du roi même s'ils dépendent directement des Trésoriers puisqu'ils ont perdu le pouvoir d'ordonnancement. Les recettes propres aux Bâtiments sont relativement rares. Nous avons à notre disposition des registres de la balance générale des recettes et dépenses annuelles[229]. Ces sources sont lacunaires mais elles permettent pour une année de comprendre l'origine des recettes. Ainsi pour l'année 1776, à côté de la somme provenant du trésor royal, l'administration perçoit des revenus de loyers, de la vente de tapisseries, de bois, de marbres, de cuivre. Nous avons retrouvé dans les registre du grand Etat de la Dépense deux pages intégrées dans les volumes de 1776 et 1777 récapitulant les recettes et les dépenses pour ces deux années qui nous donnent un bon

[229] AN, O1 2207-2278^{B}, 1708-1778.

aperçu de la répartition du budget. Nous avons reconstitué un tableau comparant les dépenses et les recettes de l'année d'après le document d'origine[230].

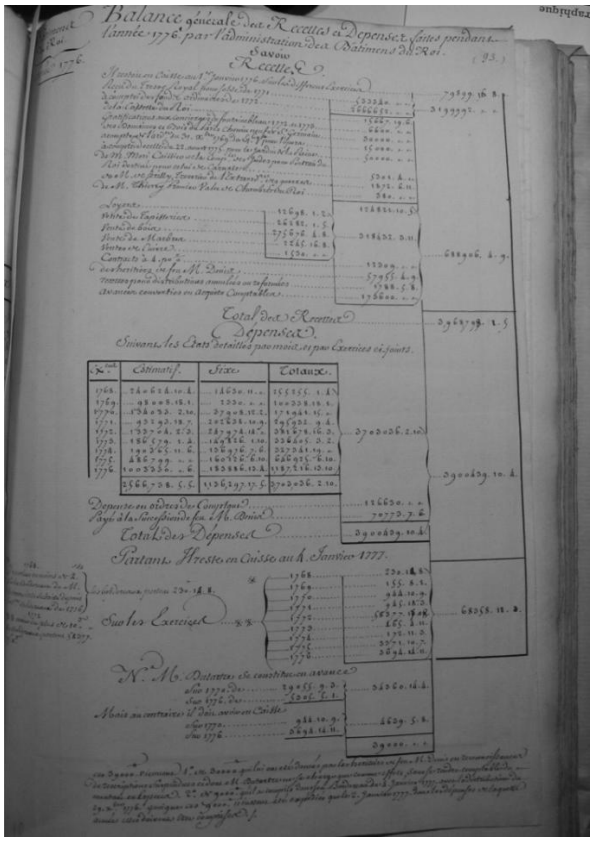

Balance générale des recettes et dépenses faites pendant l'année 1776 par l'administration des Bâtiments du Roi.[231]

RECETTES		DEPENSES	
• Reste en caisse	79.899	Dépenses suivant les Etats détaillés entre 1768 et 1776	3.703.036
• Trésor royal	3.199.992		
• De la cassette du roi	15.667		
• Fonds pour les gratifications aux concierges de Fontainebleau (1772-1773)	6.600	Dépenses en ordres de comptant	126.630
• Ses domaines en bois de Paris, chemin neuf et St Germain	30.000	Payé à la succession de feu M. Denis	70.773
• Acompte pour l'opéra	15.000	Il reste en caisse au 4 janvier 1777 sur les exercices de 1768 à 1776	68.358
	50.000		
	5.301		
	1.872		

[230] AN, O1 2384
[231] AN, O1 2384.

• Acompte pour les jardins de la reine • Caissier de la coupole(?) des gardes pour un portrait du roi • Trésorier de l'extraordinaire des guerres • Premier valet de chambre du roi • Loyers • Vente de tapisseries • Vente de bois • Vente de marbres • Vente de cuivre • Contrats à 4% • Des héritiers de M. Denis • Reçus pour distribution annulées ou réformées • Avances converties en acquis comptable	380 12.698 26.282 275.676 2.245 1.530 12.309 57.955 1.788 173.600		
TOTAL	3.968.798	TOTAL	3.968.798

Tableau reconstituant la balance de dépenses et des recettes d'après AN, O1 2384.

L'essentiel des recettes provient du Trésor royal qui contribue à hauteur de 80% au budget des Bâtiments du roi. L'administration tire des revenus de ses terrains qui apparaissent dans la catégorie « loyer », qui peuvent être mis en adjudication auprès d'entrepreneurs qui versent une rente en échange de l'exploitation. Ces baux sont signés devant le notaire des Bâtiments, Dutartre. Ainsi le 10 février 1752[232], nous apprenons dans un placet de Genty, adjudicataire de 166 perches et demi de terrain appartenant au roi à Marly, qu'il paye 162 livres et 10 sols de rentes. Il voudrait utiliser les pierres du terrain pour faire de la chaux mais on lui rappelle qu'il est adjudicataire du terrain et non du sous-sol. Nous retrouvons un autre exemple de loyer à travers une autre réclamation. Pépin, fils de fermier, a signé un bail pour neuf ans devant le notaire

[232] AN, O1 1272.

Dutartre pour récolter le foin autour des étangs de Saclay pour 5.000 livres par an. Il propose d'affermer pour 7.000 livres par an les étangs de Saclay et de Trappes pour la pêche. Mais cette proposition avait déjà été refusée par Orry car « *l'abondance du poisson rendrait les eaux trop boueuses* ». Ces étangs font partie du système de rigoles qui acheminent l'eau nécessaire aux grandes eaux de Versailles, la boue pourrait en gêner l'approvisionnement. Un « bon du roi » confirme le bail de 5.000 livres.

L'essentiel des dépenses correspond aux sommes inscrites dans les Etats de la dépense, mais ce tableau met en évidence les difficultés de l'administration puisque les dépenses courent sur plusieurs années et il est fait référence aux états entre 1768 et 1776 ce qui implique des retards de paiement importants. Les comptes sont équilibrés mais les recettes sont utilisées en partie pour les dépenses de l'année et pour rattraper les paiements en retard des années précédentes.

Le tableau pour l'année 1777 confirme ces observations.

Recettes	
Il restait en caisse sur les différents exercices au premier janvier 1777 :	68.358
Reçu du Trésor royal :	
Pour solde des fonds fixes de 1772	500.682
Acompte des fonds de 1773	2.759.310
Ordonnance du 15 décembre 1776 pour les glacières	25.000
Autre du 18 octobre 1775 pour le Louvre	25.000
Solde de l'ordonnance du 25 août 1775 de 100(?) pour les jardins de la Reine à Trianon	30.000
Acompte de celle du 4 mai 1777 de 252.275 pour le même objet	84.275
Acompte de l'ordonnance de 600.000 livres du 31 décembre 1769 pour la salle de spectacle à Versailles	15.000
Ordonnance pour les gratifications aux concierges et jardiniers de Fontainebleau 1774 et 1775	6.600
Des domaines et bois de Paris ordonnance du 3 décembre 1775 pour le chemin neuf de Saint Germain	30.000
Divers objets de recouvrements	2.363
Vente de tapisseries	48.499
Vente de marbre	162.203
Vente de bois	250
Vente de cuivre	28.137
Loyers	
Ordonnance en recettes du 31 décembres 1765 de 600 livres à M. de Montucla pour faire passer à un artiste étudiant à Rome	600
Total des recettes	3.786.280

Recettes pour l'année 1777[233]

[233] AN, O1 2385.

Les sommes versées ci-dessus par le Trésor royal servent surtout d'acompte pour régler des dépenses engagées précédemment, le retard en 1777 est de cinq ans puisque la première ligne correspond au solde pour l'année 1772.

Il existe des registres des dépenses et des recettes sur lesquels nous n'avons fait que quelques sondages[234] puisque les différents tableaux de synthèse à notre disposition nous semblent suffisants dans l'optique de notre travail. De plus, nous avons effectué quelques sondages dans les registres des comptes au net qui permettent le paiement des dépenses d'après les différents mémoires des ouvriers et entrepreneurs, nous retrouvons des pages consacrées aux recettes qui détaillent et complètent le contenu des tableaux ci-dessus[235]. Ainsi à la page consacrée aux recettes du Trésor royal, on trouve par exemple en date du 19 janvier 1778, une somme attribuée « *pour ouvrage à faire à la Bibliothèque du Roi à Paris, 40.000 livres pour être employée au payement des ouvrages à faire dans la salle des Globes de la Bibliothèque du Roy afin de la mettre en Etat de recevoir un plus grand nombre de volumes qui n'ont pu jusqu'à présent être convenablement placés* ». Une autre somme pour les glacières. S'en suivent les fonds ordinaires pour les gages, appointements, entretiens fixes, pensions et gratifications pour l'année 1778 qui se montent à 3,2 millions de livres en date du 1er mars 1780 et une somme pour les gratifications aux concierges et jardiniers de Fontainebleau. Viennent ensuite des recettes qui proviennent du domaine de Versailles : « *du sieur Paulin de Vaujoie, receveur général des domaines et bois de Versailles, et Marly, la somme de 70.000 livres ordonnée être versée des fonds de la dite caisse des domaines en celle des Bâtiments de sa majesté pour être employée aux travaux de reconstruction de l'Ancien Hôtel du gouverneur à Versailles* ». On comprend que les travaux pour l'Hôtel du gouverneur qui dirige l'administration du domaine sont donc réalisés par les Bâtiments, mais en réalité payés par le domaine. Enfin, les dernières recettes proviennent de « divers particuliers » et concernent la vente de terrains, de matériaux, de bois, de tapisseries, le loyer de maisons, le fermage de terres, de prés et autres.

---

[234] AN, O1 2207- 2278B : recettes et dépenses (compte au net), 1780-1778. Et AN, O1 2285-2311 : état au vrai de la recette et dépense des Bâtiments du Roi 1708-1749.

[235] AN, O1 2766 : comptes au net pour tous les départements 1775-1784 (registre). Dans ces registres sont inscrits les paiements des dépenses par départements et par catégories (serrurerie, vitrerie, menuiserie…) pour les ouvriers et entrepreneurs qui ne font pas parties du personnel fixe des Bâtiments mais qui ayant travaillé pour les Bâtiments ont fournis un mémoire pour être payés. La date du paiement est indiquée en marge et le date des travaux et du mémoire est rappelée ainsi que la somme due.

Les recettes présentées ci-dessus, correspondent à ce que l'on peut appeler des dépenses ordinaires, c'est-à-dire les dépenses pour les gages et appointements du personnel et l'entretien et réparations courants. Le Trésor accorde des sommes extraordinaires comme les fonds libellés pour payer les gratifications coutumières des officiers et employés de Fontainebleau que l'on retrouve dans les tableaux ci-dessus. Le financement des grands chantiers dont nous étudierons l'organisation dans une seconde partie, qui nécessitent des frais importants, peut faire appel à d'autres sources de financement qui n'apparaissent pas dans le Grand Etat de la dépense mais dans les registres des recettes et dépenses[236]. Le Roi peut accorder sur sa cassette personnelle[237] des fonds pour des constructions importantes comme les travaux du château de la Muette en 1746[238], ou la restauration des Grandes Ecuries après l'incendie de 1751[239]. D'autre part, pour les travaux de l'Ecole militaire, les difficultés financières de la monarchie, suite à la guerre de Sept Ans, menacent la réalisation du projet. Un impôt sur les cartes à jouer qui rapporte 400.000 livres[240] a été mis en place dans un premier temps mais, ne suffisant plus, le Roi crée par l'Edit du 15 octobre 1757, une loterie pour récolter des fonds[241]. De même, cette construction tient à cœur à Madame de Pompadour et cette dernière fait un don de 100.000 livres sur ses fonds propres pour aider à la construction[242].

Les recettes proviennent donc essentiellement du Trésor royal et montrent la dépendance de l'administration et la faible marge de manœuvre des Directeurs face au budget. La distribution des recettes permet aussi de mettre en évidence un des problèmes majeurs de l'administration, à savoir les retards de paiement.

---

[236] AN, O1 2207-2278[B] (1708-1778) recettes et dépenses, compte au net, registre avec apostille « bon » pour chacun d'entre eux.

[237] FRANK, Louis, *Le Normant de Tournehem et le mouvement des Arts au milieu du XVIIIème siècle (1745-1751)*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1987.

[238] AN, O1 2246, ordonnance du 3 décembre 1746.

[239] AN, O1 2251, ordonnance du 18 septembre 1751.

[240] LAULAN, Robert, « la fondation de l'Ecole militaire et Madame de Pompadour, in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°2 (avril-juin 1974), p. 284-299.

[241] LAULAN, Robert, *L'Ecole militaire, aperçu historique et guide du visiteur*, édition Albert Morancé. BERLY, Cécile, « Madame de Pompadour à Versailles », in *revue château de Versailles*, n°9, avril-mai 2013, p.21.

[242] LAULAN, Robert, *L'Ecole militaire, aperçu historique et guide du visiteur*, édition Albert Morancé. BERLY, Cécile, « Madame de Pompadour à Versailles », in *revue château de Versailles*, n°9, avril-mai 2013, p.21.

B. Des dépenses soumises aux aléas politiques

Nous avons pointé la dépendance financière de l'administration au Trésor royal et sa faible marge de manœuvre. Quelles sont les principales dépenses de l'administration, quels sont les différents postes de dépenses et comment évoluent les dépenses sur la période ?

1. Méthodologie et approche globale

A nouveau, la principale source à notre disposition est le Grand Etat de la dépense. La comptabilité des Bâtiments est établie en 1664 par Colbert[243]. Nous disposons comme nous l'avons déjà dit pour la période d'une série pratiquement continue d'un registre par année de 1737 à 1780[244], conservée aux Archives nationales. A partir de la direction d'Orry, qui cherche à rétablir l'ordre dans l'administration, les fonds d'archives augmentent et l'on passe de décisions souvent orales à des décisions écrites dans le but de créer une administration régulière avec des archives. Il ne manque que quelques registres pour les années 1758, 1763, 1764 et 1779. Ces registres présentent l'état des dépenses de l'administration générale et des bureaux, puis de chaque département, en distinguant les dépenses fixes et les dépenses extraordinaires encore appelées dépenses estimatives. Même s'il s'agit de dépenses prévisionnelles, elles permettent de dresser une hiérarchie entre les départements et elles sont établies à partir des dépenses passées pour les dépenses fixes et servent de base pour les dépenses à venir. De surcroît, les sommes susceptibles d'être modifiées lors des « états au vrai » concernent les dépenses extraordinaires qui constituent une catégorie à part pour chaque département. Les sommes en question ne changent pas, seule la date de paiement est aléatoire, et il est habituel de trouver des avances ou des rattrapages de paiement pour les différents travaux effectués. A cela s'ajoutent les rémunérations des membres du personnel travaillant dans chacune des catégories précédemment citées. Les dépenses sont donc présentées par catégories : les officiers de l'administration centrale, les

[243] SARMANT, Thierry, p. 152, *op. cit.* 2003.
[244] AN, O1 2350 à 2386, Grand Etat de la dépense.

bureaux, les pensions, puis les différents départements des résidences royales et des services spécialisés en terminant pas les Académies. A la fin de chaque partie, nous trouvons un récapitulatif mentionnant les sommes totales pour les appointements, les entretiens fixes et non fixes et les dépenses extraordinaires. Il existe aussi de rares tableaux regroupant ces sommes sur plusieurs années ou plus souvent des relevés de fonds à la fin de l'Etat.

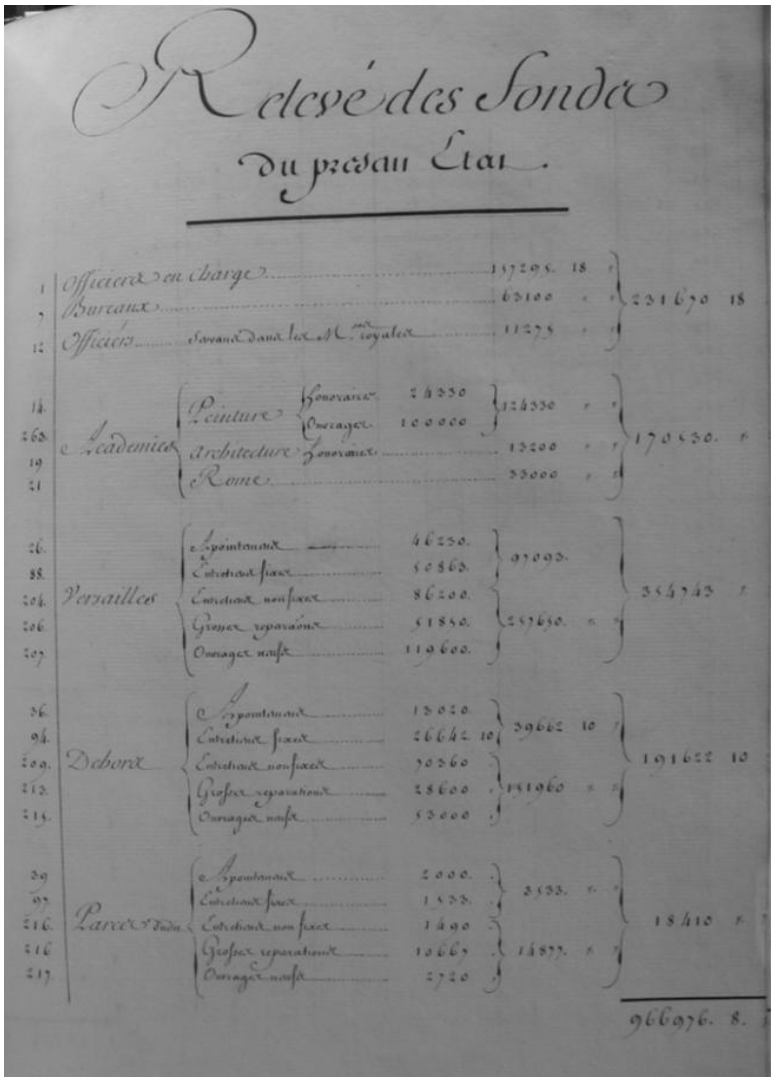

Relevé des fonds du présent Etat

1	Officiers en charge		137295. 18			231670 18
7	Bureaux		63100			
12	Officiers savants dans les M.ons Royales		11275			
14	Académies — Peinture — Honoraires	24330	124330			170530.
262	Peinture — Ouvrages	100000				
19	Architecture — Honoraires		13200			
21	Rome		33000			
26	Versailles — Appointements	46250.	97093.			354743
88	Entretiens fixes	50863.				
204	Entretiens non fixes	86200.	257650.			
206	Grosses réparations	51850.				
207	Ouvrages neufs	119600.				
26	Meudon — Appointements	13020.	39662	10		191622 10
94	Entretiens fixes	26642	10			
209	Entretiens non fixes	30360	151960			
213	Grosses réparations	28600				
215	Ouvrages neufs	53000				
29	Marly — Appointements	2000.	3533.			18410
97	Entretiens fixes	1533.				
216	Entretiens non fixes	1490	14877.			
216	Grosses réparations	10667				
217	Ouvrages neufs	2720				
						966976. 8.

Relevé des fonds, Etat de la dépense, 1754. [245]

[245] AN, O1 2366.

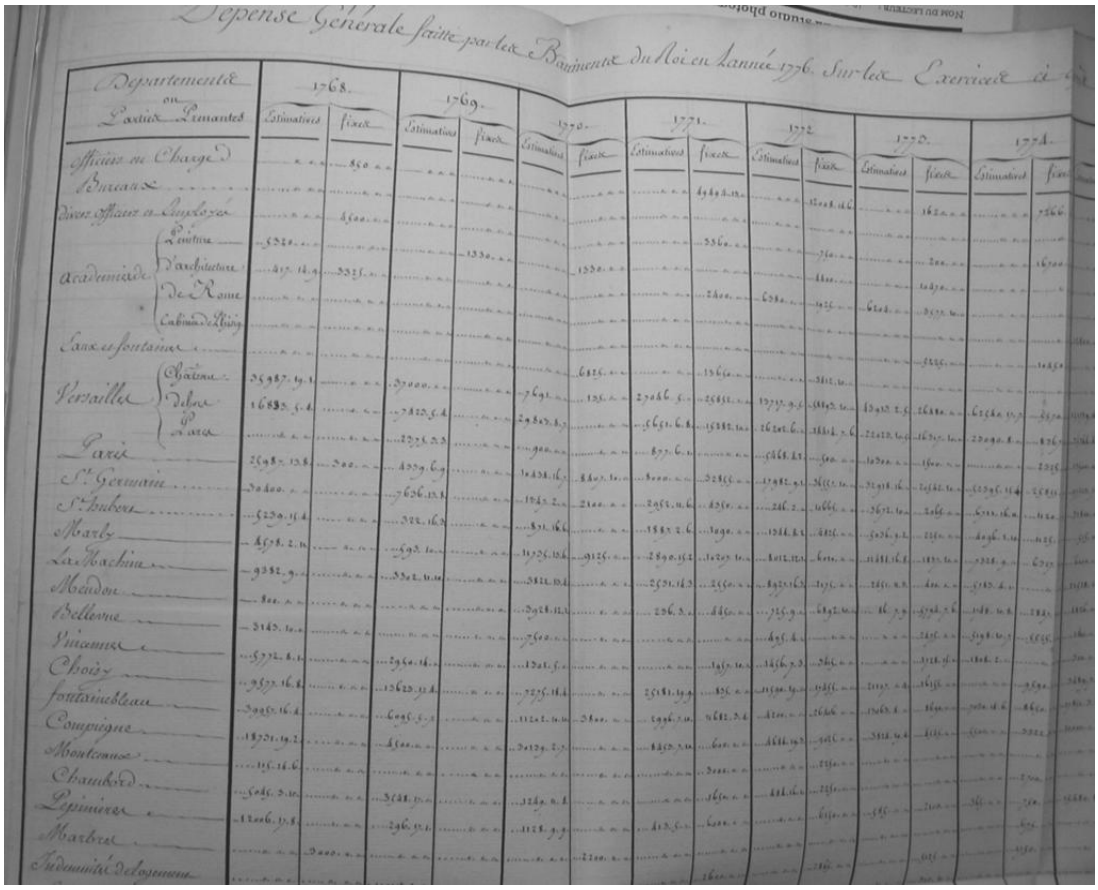

Etat récapitulatif, 1768-1776.

Les sources sont plus éparses sur la fin de la période étudiée après 1780. Nous avons à notre disposition quelques états concernant les rémunérations des officiers mais aucun registre similaire. Ces registres nous permettent de construire des graphiques comparatifs à des moments clés de l'histoire de l'institution au XVIIIème siècle.

A partir de cette source, nous avons pu dresser une évolution des dépenses entre 1737 et 1780. Le graphique ci-dessous montre les effets de cette dépendance financière au Trésor royal. Les faibles recettes ne permettent pas une autonomie budgétaire et les budgets sont étroitement liés aux difficultés financières du royaume, notamment en période de guerre. Le début de la période est marqué par les difficultés financières liées à la guerre de Succession de Pologne (1733-1738). Les dépenses de l'administration montent au maximum à 3.500.000 livres en 1740 avec une baisse importante pendant la

guerre de Sept Ans, à partir de 1758, pour atteindre un minimum de 1.800.000 livres. Nous retrouvons plus tard la même conséquence lors de la guerre d'Indépendance américaine, où Necker cesse le versement de 3.2 millions de livres pour les Bâtiments pour financer le conflit en 1780[246].

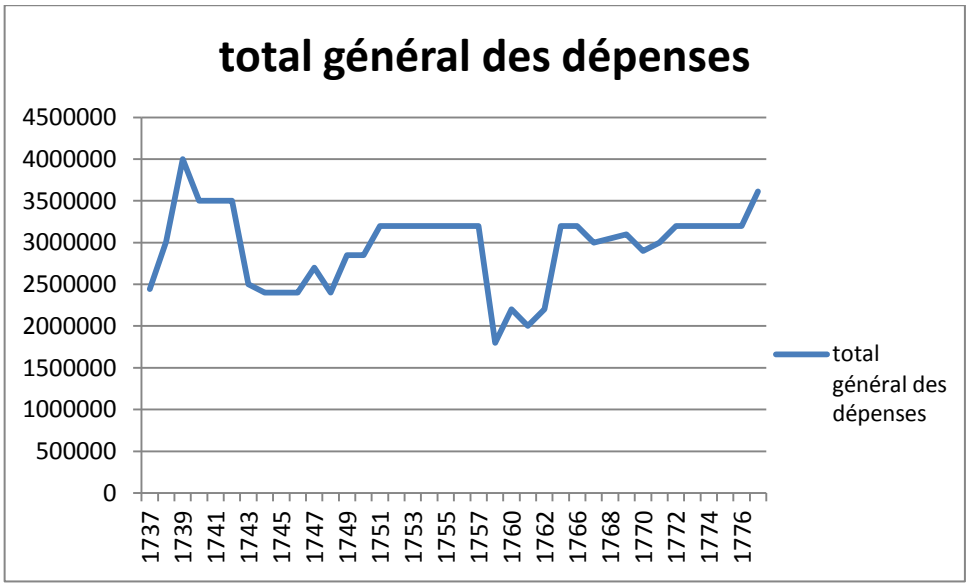

En 1740, les dépenses des Bâtiments représentent 1.17% sur les 197.600.000 livres des dépenses de la monarchie et en 1775 elles représentent 1.3% des dépenses de l'Etat[247]. D'après Yves Durand[248], les ressources de la monarchie sous la Direction de Lenormant de Tournehem s'élèvent à 190 millions de livres et le budget des Bâtiments ne représente donc que 1,5 % du budget de l'Etat[249].

Le graphique ci-dessous permet de comparer l'évolution des dépenses de l'administration avec celle du budget global de la monarchie. L'auteur a exprimé les chiffres en millions d'hectolitres de blé fluctuant au XVIIIème siècle alors que la livre est stable depuis 1726. Il permet néanmoins de retrouver les augmentations de dépenses liées aux guerres, qui entraînent la diminution des ressources des Bâtiments.

[246] MALOTAUX, Sandrine, *Le Comte d'Angiviller, directeur des Bâtiments du Roi « Ministre des Beaux Arts »*, 1774-1791, thèse de l'Ecole des Chartes, 1992, p. 83.
[247] LABROUSSE, C.E., *Esquisse du mouvement des prix et revenus en France au XVIIIème siècle*, Paris, 1933.
[248] DURAND, Yves, *les fermiers généraux au XVIIIème siècle*, PUF, Paris, 1971.
[249] FRANK, Louis, op.cit., thèse, 1987.

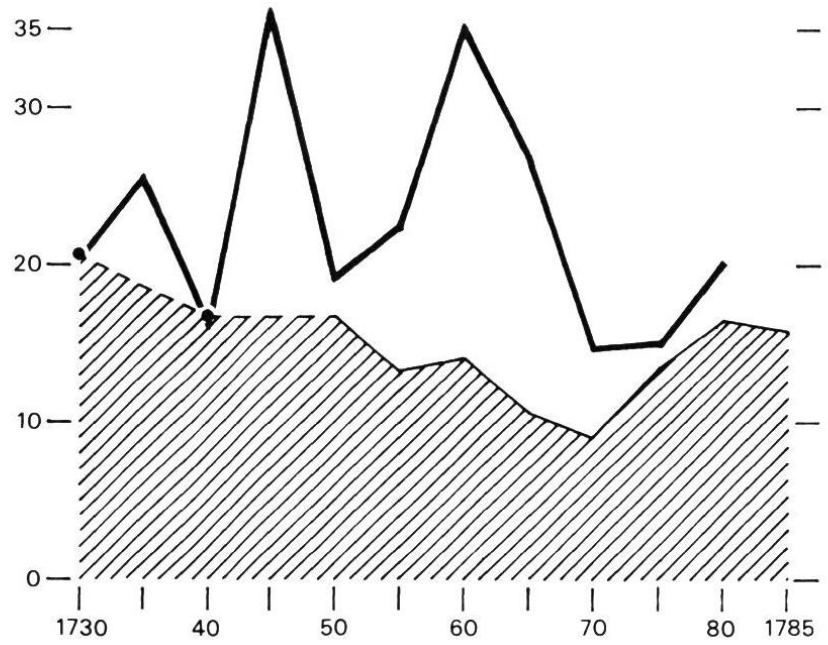

Dépenses engagées et revenu net en millions d'hectolitres de blé (1730-1785)[250].

Cette administration ne pèse pas lourd dans le budget global de l'Etat et par rapport à d'autres. On peut la comparer à d'autres départements de la Maison du Roi comme les Menus Plaisirs dont les dépenses annuelles sont évaluées en moyenne entre un et deux millions de livres tournois[251] et celle du garde meuble autour d'un million de livres[252]. Les dépenses totales de la Maison du roi s'élèvent à 21,2 millions de livres en 1747 et 33 millions de livres en 1773[253]. Mais comment ces différentes dépenses sont-elles réparties et quels sont les « services » qui pèsent le plus dans la balance ?

2. La répartition des dépenses et l'impact des différentes directions

Les registres du Grand Etat de la dépense permettent aussi de présenter la répartition des dépenses de l'administration en différentes catégories : l'administration

[250] GUERY, Alain, « les finances de l'Ancien régime sous la Monarchie française », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 33e année, N. 2, 1978. pp. 216-239.
[251] LEMAIGRE-GAFFIER, Pauline, thèse *op. cit.*, 2011, dépenses des Menus Plaisirs en moyenne annuelle sans tenir compte des événements exceptionnels comme les funérailles, mariages, naissances…p. 246, volume 1.
[252] CASTELLUCIO, Stéphane, *le garde-meuble de la couronne et ses intendants du XVIIème au XVIIIème siècle*, 2004.
[253] LEGAY, Marie-Laure, *la banqueroute de l'Etat royal, la gestion des finances publiques de Colbert à la Révolution*, EHESS, 2011, p.184.

centrale, les résidences royales, les services spécialisés et les dépenses diverses. L'administration centrale comprend les dépenses concernant les gages et appointements des officiers en charge au sommet de l'administration, des Directeurs aux trésoriers en passant par les intendants généraux ou le premier peintre, mais aussi les frais de fonctionnement des différents bureaux pour les voyages, le matériel, avec leur personnel. Les dépenses des résidences royales se répartissent entre les appointements du personnel, les « entretiens fixes » c'est-à-dire les sommes consacrées à l'entretien courant des résidences pour leurs jardins, les vitres ou la plomberie, à celles-ci s'ajoutent les « entretiens non fixes » et les dépenses pour « grosses réparations » et « ouvrages neufs », sommes qui varient d'une année sur l'autre. Pour les services spécialisés, nous retrouvons les mêmes catégories que pour les résidences royales. Enfin, la catégorie « divers » correspond aux pensions, dons, aumônes, rentes foncières, intérêts, loyers.

Nous avons donc choisi de comparer les dépenses aux moments de changements de direction. Les sources sont lacunaires pour la transition entre le duc d'Antin et Orry mais nous pouvons entreprendre cet exercice pour tous les autres Directeurs. Il s'agit alors de se demander s'il existe un lien entre les dépenses et les changements de Directeur. Nous avons retenu les années 1745-1746, passage entre Orry et Lenormant de Tournehem, 1751-1752 entre Lenormant de Tournehem et Marigny, puis à l'arrivée de Terray et de d'Angivillier dans un second temps.

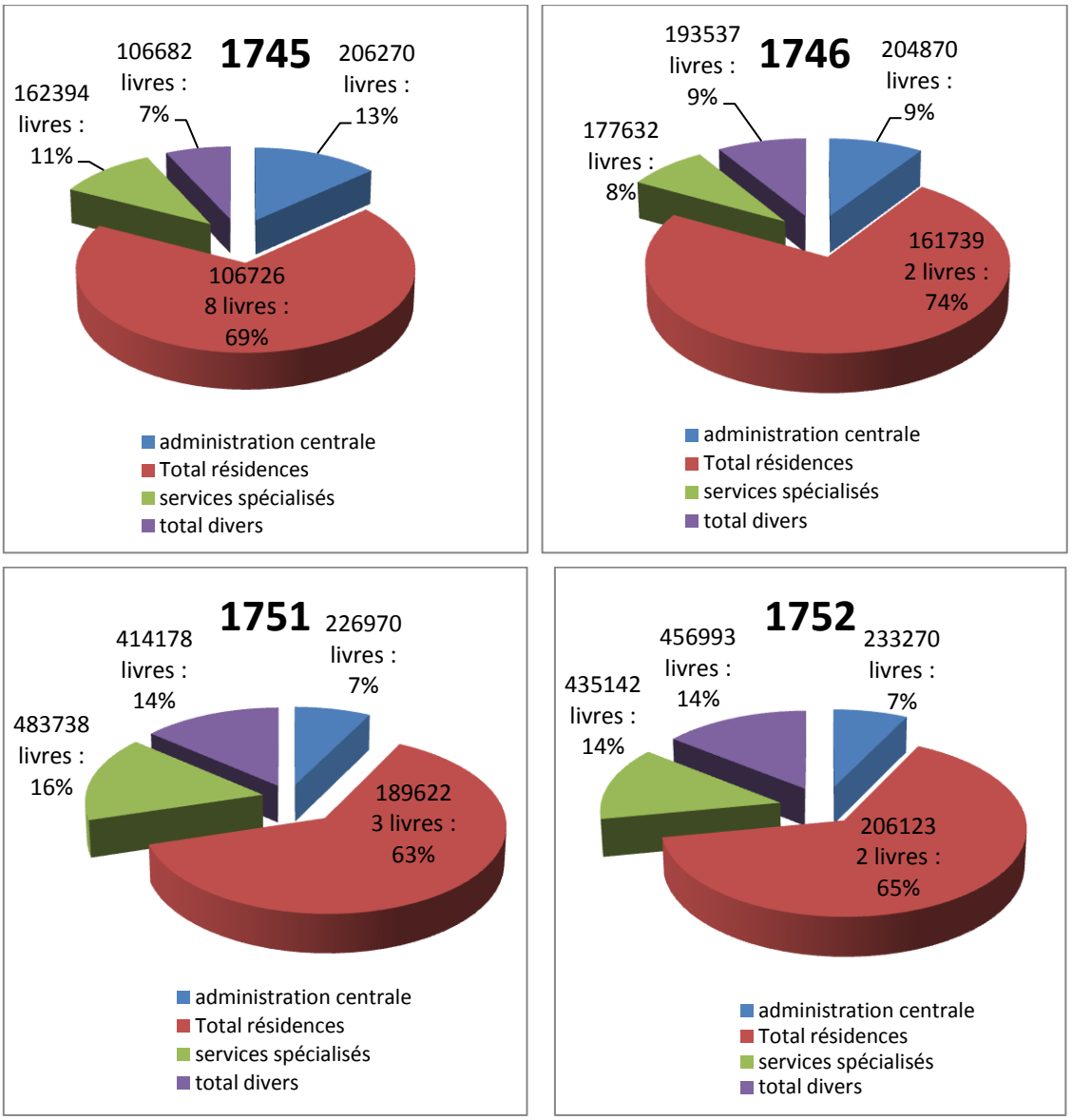

Répartition des dépenses aux changements de direction en livres tournois et en pourcentage d'après les registres du Grand Etat de la Dépense.

La comparaison entre les graphiques au moment des changements de direction ne montre pas de grandes différences dans la répartition du budget. La part des résidences royales est sans surprise la plus importante. Pourtant, avec l'arrivée de Lenormant de Tournehem, la part des résidences royales augmente sensiblement. Sur la période des quatre premiers Directeurs, la répartition entre les différents postes est sensiblement comparable, la part des résidences est très importante.

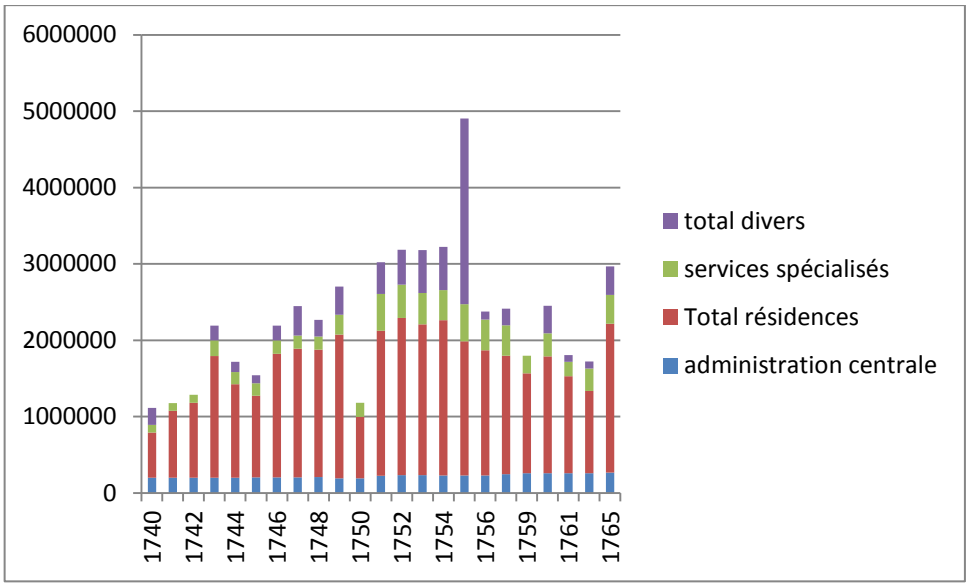

Evolution des dépenses en livres (1740-1765)

Nous avons rencontré quelques difficultés dans la réalisation de ces graphiques. En effet, les registres ne sont pas parfaitement identiques et le classement peut varier d'une année à l'autre ; de plus, les données sont parfois lacunaires. En ce qui concerne les autres changements de direction, 1773 entre Marigny et l'abbé Terray, et 1774 avec l'arrivée du duc d'Angiviller, la comparaison n'est pas possible avec les mêmes catégories. Le Grand Etat de la dépense est de moins en moins précis. A partir du registre de 1768[254] , nous ne trouvons plus de récapitulatif de l'Etat, à partir de 1772, les dépenses estimatives (entretiens non fixes, grosses réparations, ouvrages neufs) ne sont plus détaillées et en 1778 les dépenses estimatives ne figurent même plus. Nous avons donc choisi pour cette période de comparer la répartition des dépenses entre les dépenses fixes, les dépenses estimatives et les dépenses diverses. Les dépenses fixes comprennent les gages et appointements, les « entretiens fixes » c'est-à-dire les sommes consacrées à l'entretien des différents départements et les dépenses diverses à savoir les sommes dépensées pour les loyers, les pensions, les gratifications. Les dépenses estimatives regroupent les « entretiens non fixes », les grosses réparations et les ouvrages neufs dans les différents départements. En ce qui concerne l'année 1777, nous n'avons à notre disposition que la somme totale pour les entretiens fixes et les dépenses estimatives mais aucun total intermédiaire qui nous aurait permis de poursuivre la comparaison et de voir l'impact de la réforme de 1776.

[254] AN, O1 2375.

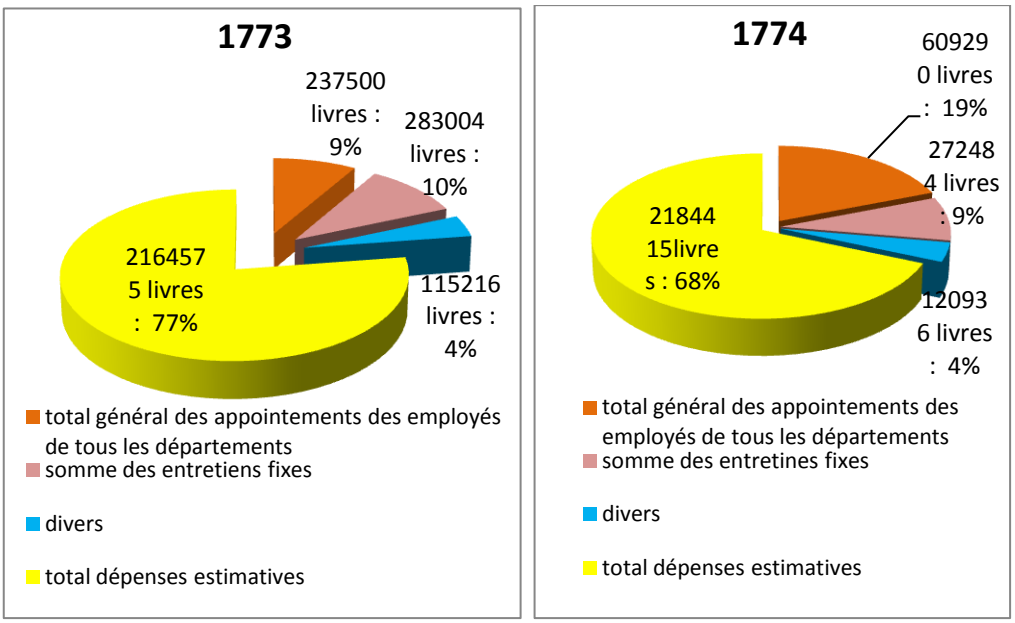

Répartition des dépenses entre 1773 et 1774 : Sommes en livres tournois et pourcentages.

Avec l'arrivée de d'Angiviller, on remarque une augmentation des dépenses pour les appointements des différents employés aux dépens des dépenses estimatives qui concernent surtout les grosses réparations et les ouvrages neufs. Cependant sur toute la période étudiée, les dépenses estimatives sont supérieures aux dépenses fixes, ce qui donne une idée du poids de l'entretien et des réparations à effectuer sur les différentes résidences.

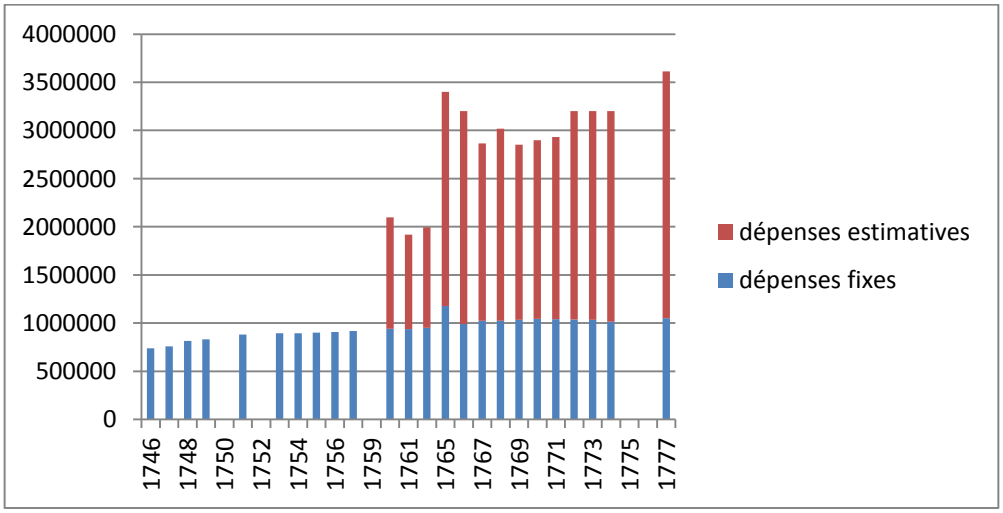

Comparaison des dépenses estimatives[255] et fixes (1746-1777)

[255] Les dépenses estimatives ne font pas l'objet d'un total à part au début de la période étudiée.

C. Des difficultés financières croissantes et les tentatives de réformes :

1. Des dettes s'accumulent

L'administration connaît des difficultés importantes pour financer ses activités. Les dettes dues aux retards de paiement sont très importantes et représentent une grande part des dépenses. La balance générale des recettes et des dépenses pour l'année 1776 et 1777[256] présente des sommes à payer pour les exercices remontant à 1768. En fait les paiements s'échelonnent sur plusieurs années.

Années	Estimatif	Fixe	Totaux
1768	23.804	2500	26.304
1769	52.676	6535	59.212
1770	1.001.152	1784	102.936
1771	45.140	36.969	82.109
1772	99.981	141.366	241.348
1773	528.194	219.979	348.174
1774	215.314	157.663	372.977
1775	255.574	155.522	411.096
1776	682.827	157.283	840.111
1777	954.051	173.952	1.128.003
totaux	2.558.716	1.053.558	3.612.274

Tableau récapitulatif des dépenses pour l'année 1777[257]

Ce tableau illustre les conséquences des difficultés financières de l'administration. Alors que nous avons vu précédemment que les dépenses estimatives représentaient la part la plus importante des dépenses, ce qui est confirmé par les totaux par catégories, la priorité est clairement donnée aux dépenses fixes pour les dépenses de l'année et les dépenses estimatives sont payées avec des années de retard. Pour l'année

[256] AN, O1 2385
[257] AN, O1 2385

1777, sur les 3.6 millions de budget, seul 1.1 million concerne réellement le règlement des dépenses annuelles et les dépenses fixes sont supérieures aux dépenses estimatives. L'administration préfère donc payer son personnel et met au second plan les dépenses pour les réparations et constructions le plus souvent réalisées par des entrepreneurs extérieurs aux Bâtiments. Les dépenses estimatives sont donc touchées par ces retards de paiement, puisque les sommes sont plus élevées pour les années précédentes que pour les dépenses fixes, preuve du retard accumulé. En réalité ces retards et ces dettes ne sont pas uniquement de la responsabilité des Bâtiments puisque le Directeur n'est pas ordonnateur des dépenses, mais du Trésor qui doit treize millions de livres en 1775 aux Bâtiments. Sous la Direction d'Orry, qui cumule sa fonction avec le contrôle des finances, les dettes anciennes sont supprimées, et le Directeur cherche à éviter les dépenses inutiles comme, selon lui, les pensions des veuves[258]. Mais ensuite, l'arriéré relève en bonne partie des retards de paiements du Trésor que l'on retrouve tout au long du XVIIIème siècle comme le remarque déjà Louis Frank dans sa thèse sur Lenormant de Tournehem[259]. Le budget est arrêté d'après le Grand Etat de la Dépense par Edit du Roi et les versements se font en fonction de cet Etat. Mais il faut attendre une ordonnance de fonds signée par le roi, visée par le contrôleur général et contresignée par le secrétaire d'Etat de la Maison du Roi. Puis les sommes sont versées aux trésoriers des Bâtiments en acomptes. Cependant les Etats du roi sont arrêtés de plus en tard dans l'année et les trésoriers doivent demander des avances. Ainsi, l'Etat de 1751 est arrêté le 27 mai 1752. Les dettes proviennent des dépenses effectuées sous le règne de Louis XV. La situation s'aggrave à la mort de Madame de Pompadour, puisque le Directeur des Bâtiments Marigny perd sa sœur mais surtout sa protectrice auprès de la cour. Seul le Roi lui garde sa confiance et refuse sa démission qu'il remet la même année 1764. Mais ce dernier n'a plus d'appui, et nombreux sont ceux qui cherchent à le faire démissionner, notamment au Trésor qui lui refuse l'argent pour l'administration et multiplie les délais. En 1764, le contrôleur général des finances, Bertin est un proche de Madame de Pompadour et comme nous l'avons dit, les problèmes financiers sont plutôt liés à la guerre, l'arriéré s'élève néanmoins à 5,4 millions de livres. En 1768, à la fin du ministère de l'Averdy, il est passé à 8,2 millions. Il se monte à 11,6 millions en 1770

[258] AN, O1 1099, p. 59, cité dans MICHEL, Christian, *Charles Nicolas Cochin et l'Art des Lumières*, 1993, p. 45.
[259] FRANK, Louis, *op. cit.*, thèse, 1987, p.64.

avant l'arrivée de Terray et à 13 millions de livres, à la démission de Marigny[260]. La situation est telle que les seules commandes passées après 1760 le sont grâce à des fonds extraordinaires. Le contrôleur des finances Turgot pourtant ami de d'Angiviller doit lui-même régler le déficit de l'Etat qui s'élève alors à 36 millions de livres et doit rogner sur les budgets des ministères et sur la Maison du Roi qui représente 41 millions de dépenses. Turgot accorde 3,2 millions par an et assure des versements réguliers pour redonner confiance aux entrepreneurs. Pourtant, à l'arrivée de Necker en 1776, le trésor doit toujours treize millions de livres aux Bâtiments[261]. Comme nous le voyons dans le tableau ci-dessus, la quasi-totalité du budget est utilisée pour payer les dettes ce qui, nous le verrons en deuxième partie, a des conséquences sur le fonctionnement de l'institution notamment dans les différents départements. La situation se rétablit à partir de 1784, où l'on ne met plus que trois ans à payer les frais d'une année grâce à l'arrivée de Lefèvre d'Ormesson à la tête du contrôle général des finances. Il met en place en 1783 un plan de redressement pour les Bâtiments pour rembourser la dette sur six ans et demi. A partir de 1784 les Bâtiments reçoivent quatre millions de livres par an[262].

Les Directeurs peuvent demander de l'argent au ministre de la Maison du roi. Le Directeur Orry s'adresse au comte de Maurepas, ministre et secrétaire d'Etat le 26 juillet 1740 afin d'obtenir un nouveau versement :

> « *La dernière ordonnance d'un million, Monsieur, que vous avés au la bonté de faire expédier pour les bâtimens, étant bientôt à sa fin, je vous supplie de vouloir bien en faire expédier une troisième de pareille somme d'un million. J'ai l'honneur d'être très parfaitement monsieur votre ….* »[263]

De même, le Directeur des Bâtiments d'Angiviller demande des fonds à Joly de Fleury, ministre des finances dans une lettre de 1782[264]. Il demande aussi à Louis XVI l'administration des forêts situées autour des résidences royales de Compiègne, Fontainebleau et Saint Germain dans l'espoir d'obtenir 50.000 livres par an, il rencontre

---

[260] AN, O1 1111, p.26, O1 1118 p. 193, O1 1119, p. 433, cité dans : MICHEL, Christian, *Charles Nicolas Cochin et l'art des Lumières*, 1993, p. 133.
[261] MALOTEAUX, Sandrine, *Le Comte d'Angiviller, Directeur des Bâtiments du Roi « ministre des Beaux-Arts », 1774-1791*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1992. P.71.
[262] MALOTEAUX, Sandrine, *op. cit*, p. 75.
[263] AN, O1 1099.
[264] AN, O1 1245, n°10.

à ce sujet l'opposition de l'administration des Eaux et Forêts. Le Roi cède face aux arguments exposés dans un mémoire[265] . Dans un autre mémoire destiné au roi en 1783, il propose même la fixation des fonds pour les Bâtiments par l'instauration d'un impôt spécial comme la loterie de France[266].

2. Les remèdes sous d'Angiviller

Nous l'avons vu, la situation financière semble véritablement au cœur des préoccupations sous la Direction de d'Angiviller dans un contexte général de difficultés pour la monarchie. Le problème n'est pas nouveau mais nous pouvons lire plusieurs mémoires qui proposent des solutions pour faire des économies[267] dont les résultats amènent à la réunion de l'Assemblée des notables pour la fin de l'année 1787[268]. Les notables critiquent les dépenses des Bâtiments et d'Angiviller remet à cette occasion un dossier justificatif. Les solutions évoquées portent sur la création d'un conseil royal des finances et du commerce. On peut lire dans le règlement imprimé du 5 juin 1787 les détails de cette réforme :

> « [pour]*assurer et maintenir le bon ordre dans toutes les parties de l'administration, elle a jugé à propos de leur substituer un conseil royal des finances et commerce qui sera composé des personnes qu'elle aura jugé les plus dignes de confiance.* »
> *II. Chancelier ou garde des sceaux, chef du conseil royal des finances et du commerce, des ministres d'Etat, du contrôleur général des finances de deux conseillers d'Etat.*
> *VIII. Tous les ans la distribution des fonds entre les différents départements sera faite au conseil.*
> *XI. L'arrêt des fonds pour l'année suivante en décembre. Vérification des dépenses sera faite au mois de janvier ou février de chaque année.*

Il est aussi proposé de se séparer de « *maisons situées dans Paris subordonnées à l'administration des Bâtiments* » pour supprimer les dépenses qui y sont liées. Un document est joint à ces observations, il porte sur « *les employés qui perdront leur poste si on aliène les maisons royales* ». Cette liste laisse penser que cette solution n'est pas

[265] AN, O1 1244, f°87.
[266] Cette solution a déjà été utilisée pour l'Ecole militaire par l'arrêté u 15 octobre 1757, voir Robert LAUNAN, *l'Ecole militaire*, p.25.
[267] AN, O1 1245 : n°16 à 35, mémoires conduisant à l'Assemblée des Notables.
[268] Les dépenses de l'Etat passent de 400 millions de livres en 1774 à 630 millions de livres en 1787 avec 310 millions de livres de dettes. Voir MALOTEAUX, Sandrine, *op. cit.*, p.85.

envisagée ou peut être sert-elle à mettre en évidence les économies ainsi espérées. Ainsi, pour le château de Choisy, l'inspecteur Lemoyne perdrait son poste rémunéré à 2.000 livres et son logement, de même pour Garnier le garde des routes et forêts, pour Laussin (500 livres) un garde, le fontainier Chevillard (800 livres), les deux garçons jardiniers Pichard (650 livres) et Frucond (600 livres), l'ébéniste et le serrurier chargés de l'entretien de la table mécanique pour 400 livres chacun. Il en va de même pour le château de Muette, celui de Madrid et de Vincennes[269]. Le 9 août 1787, l'assemblée impose un règlement sur la Maison du Roi dont l'article 7 porte sur les Bâtiments, imposant la vente ou démolition des châteaux de Choisy, de la Muette, de Vincennes, de Blois et de toutes les maisons qui appartiennent au Roi à Paris. Leur aliénation est ordonnée par l'Edit de 1788 à l'exception de Choisy[270]. Mais ils n'arrivent pas à vendre[271].

Mais la situation ne s'améliore pas et en 1789 de nouvelles propositions de réformes pour faire des économies sont rédigées intitulées :

Etude d'économie sur les dépenses fixes en 4 chapitres[272] *:*

Chapitre I : réduction de salaires :

Chapitre 2 : Etat général appliqué aux arts.

Chapitre 3 : de l'Etat général appliqué aux employés dans les départements

Chapitre 4 : Etat général appliqué aux marchés d'entretien.

Au chapitre des réductions de salaires, les propositions touchent le Directeur qui verrait ses appointements réduit à 34.500 livres par an au lieu de 44.500 livres pour d'Angiviller. De même, le premier architecte, les deux intendants généraux, l'architecte ordinaire, l'inspecteur général, les contrôleurs généraux, le trésorier sont aussi concernés. Pour le personnel de l'administration centrale, l'économie se chiffre à

[269] AN, O1 1245, n°25.
[270] ISAMBERT, op.cit., tome XXX, p. 416-419.
[271] Sous Louis XVI, le château de Bellevue reçu par le Roi en héritage est vendu en 1775 (GROUCHY, *vicomte de, Meudon et Bellevue, conférence promenade*, 1906 ; BIVIER, Paul, *Histoire du château de Bellevue*, 1933 ; MAROTEAU, Vincent, *Versailles, le Roi et son domaine*, Picard, Paris, 2000), le château de Montceaux-en-Brie est donné en gage au Prince de Conti qui finance les travaux (LHUILLIER, Théophile*, l'ancien château royal de Montceaux-en-Brie*, Paris, Plon, 1885), le château de la Muette est abandonné et démantelé en 1787 (GALLET, Michel, *Paris et ses Rois*, édition Paris musée, 1988, p. 125), le château de Choisy-le-Roi est délaissé par Louis XVI qui ordonne son démeublement en 1787 (CASTELLUCIO, Stéphane, « la vie au château de Choisy-le-Roi, 1678-1789 », in *Versalia*, 2006, n°9.
[272] AN, O1 1245, n°41 à 56, 1789.

79.600 livres auxquelles s'ajoutent des réductions dans les autres départements de l'administration.

Personnel	Etat des gages en 1789[273]	Proposition de réforme
Directeur des Bâtiments	44.500 livres 20.000 livres de supplément (gratifications)	34.500 livres
Premier architecte	sans	15.000livres (frais de bureau et personnel)
Intendants généraux	Trois : 15.000 livres chacun	Deux : 1.200 livres et 8000 livres
Architecte ordinaire	3.000 livres	1.200 livres
Inspecteurs généraux	Tous départements : 12.000 livres Des potagers : 3.000 livres	Un inspecteur général : 10.000 livres
Contrôleurs généraux	Quatre : 8.000 livres chacun	6.000 livres chacun
trésorier	18.000 livres	4.000 livres
total	177.500 livres	97.900 livres

Tableau des réductions proposées d'après les propositions de réformes.[274]

Malgré toutes les réformes et tentatives de réformes la situation reste difficile en raison de la gravité de la situation, comme en témoigne « *le rapport fait au Roi par d'Angiviller en février 1790 sur les dépenses et l'Etat de situation du département des Bâtiments au 1er janvier 1789* »[275]. D'après lui, la dette du département s'élevait à seize millions de livres à son arrivée à la tête du département en 1774. L'abbé Terray avait fixé à trois millions le montant des dépenses fixes et des entretiens, mais le retard est tel, qu'il n'a pu payer que l'arriéré pour 1769 entre 1773 et 1774. Turgot, ministre des finances, fait augmenter les fonds de 200.000 livres, mais en 1783, le département ne paye encore que l'année 1779. Il affirme avoir liquidé plus de douze millions de la dette antérieure à 1775. La situation du département est à nouveau examinée dans le comité des finances du 16 août 1783 qui estime la dette à plus de treize millions de livres. A partir de 1784, deux millions doivent être remboursés par an mais en 1789, la dette est encore de onze millions de livres qui, selon d'Angiviller ne sont pas de sa responsabilité. Il explique à l'Assemblée Nationale que la dette estimée en 1783 était inférieure à la réalité, les difficultés financières de la monarchie n'ont pas permis à l'administration de recevoir les quatre millions de fonds promis chaque année, le remboursement de la dette de 1783 par le trésor n'a pas été achevé et les dépenses entre 1784 et 1789 ont dépassé le budget de quatre millions.

[273] AN, O1 1245, n°46, Etat des gages et appointements des officiers de l'administration en 1789.
[274] AN, O1 1245, n°41 à 56, 1789.
[275] Bibliothèque municipale de Versailles, brochure 16, carton 2, in-8, fonds maisons royales.

Il me reste, SIRE, à résumer les causes de la dette du département au 1er Janvier 1789, montant, d'après les détails qui ont été mis depuis long-tems sous les yeux de Votre Majesté, à la somme de . . . . . 11,841,102 liv.

Elle provient;

1°. Du montant des mémoires à l'époque de la liquidation de 1783, ci . . . 2,551,450 liv.

2°. Du moins reçu sur les 4 millions promis en 1783, ci 800,000

3°. Du retranchement fait sur les 4 millions

3,351,450 liv.

(17)

Ci-contre, ... 3,351,450 liv.

lions des fonds ordinaires de 1788, à raison de l'embarras des finances (1). . . 923,000

4°. Du restant dû sur les 13 millions assignés en 1783, pour la liquidation de la dette, sur lesquels il n'a été payé que 8,128,299 liv., ci 4,871,701

5°. enfin, de 449,158 liv. 10 s., année commune de dépenses inévitables, au delà des 4 millions de fonds annuels pendant les six années de 1783 à 1789, fixation reconnue insuffisante, au moyen de ce qu'il n'y a pas eu de fonds libellés pour les ouvrages neufs qu'il a été indispensable d'entreprendre pendant cet intervalle, fait pour les 6 années; ci 2,694,951

Total pareil au montant de la dette, . 11,841,102 liv.

D'autres documents, dont on ne connaît pas forcément l'origine, défendent le travail du dernier Directeur d'Angiviller comme ces notices sur l'arriéré des Bâtiments que l'on retrouve à la Bibliothèque nationale dans des versions très proches par leur

style, leur rhétorique et leur argumentaire[276]. Les deux documents à notre disposition sont adressés à l'Assemblée Nationale pour prouver que le dernier Directeur des Bâtiments n'est pas seul responsable et que la dette est plus ancienne :

> *« la facilité avec laquelle, dans tous les tems, trop de personnes se permettent de juger des matières et des faits dont elles n'ont ni ne peuvent avoir les premiers éléments, a fait naître et a propagé l'opinion trop accréditée par la tourbe des écrivains du temps, que l'arriéré des Bâtimens, annoncé à l'Assemblée Nationale pour 15 millions et demi, est le produit uniquement de la gestion pendant quinze années, à partir de la fin de 1774, époque de sa nomination ».* [277]

> *« Cet exposé de faits simples et de calculs avérés, suffirait pour imposer silence à la calomnie, si la vérité lui imposait le silence. Il en résulte qu'en 1774 époque de l'installation de monsieur d'Angiviller dans la place de Directeur des Bâtiments du roi, l'arriéré sur cette partie roulait sur une somme de quinze millions et demie, et il se trouve à peu de chose près au même point en 1790. »*[278]

La notice sur l'arriéré de 1790 est plus précise et reprend les mêmes chiffres que ceux du rapport de d'Angiviller de 1790 sur la situation en 1789. On y retrouve une sorte d'historique de la dette, déjà importante à la fin du règne de Louis XIV, et un rappel de toutes les mesures prises par les contrôleurs généraux des finances pour tenter de trouver une solution. Ces documents servant à défendre d'Angiviller, la faute est reportée sur les finances qui « *devaient aux Bâtimens quatre années et un peu plus de l'assignat annuel 3.200.000 livres que M. Turgot avait déterminé en 1774 en reconnaissant et en avouant d'après le détail approfondi que cette fixation était insuffisante, mais que les circonstances d'alors ne permettaient pas plus.* » On retrouve le même argument utilisé par d'Angiviller lui-même que le Trésor devait de l'argent à l'administration ce qui n'a pas permis de résorber la dette.

Nous pouvons comprendre à travers ces documents que des attaques sont tournées nominativement contre d'Angiviller qui semble incarner les dérives des Bâtiments et même de la Maison du Roi :

---

[276] B.N.F, Bâtiment du Roi. Notice sur l'arriéré de ce département, son origine, ses causes (octobre 1790) avec la copie de la lettre de M ; d'Ormesson, contrôleur général des finances à d'Angiviller du 14 septembre 1783. [8-LF14-8] ; *Arriéré des Bâtimens du Roi, ses origines, ses causes*, 1791. Source Gallica.bnf.fr. Le second est beaucoup plus court mais les deux rappellent que la dette remonte à une période bien antérieure à la Direction de d'Angiviller, et que lui-même ne l'a pas aggravée.

[277] *Notice sur l'arriéré des Bâtiments* de 1790, *op.cit.*

[278] *Arriéré des Bâtimens du Roi*, 1791, *op. cit.*

« l'acharnement des écrivains publics épuisant ses forces pour livrer à l'indignation générale un administrateur, dont la vie a été consacrée toute entière à conquérir l'estime, cet administrateur doit plus encore à son respect pour le public, qu'à son propre intérêt, d'opposer des faits incontestables, à l'absurdité de calomnies, présentées quelques fois avec assez d'art pour inquiéter ceux-mêmes que leur sagesse conduit au moins à douter ».[279]

En effet, ces notices et rapports en sa faveur ne font que mettre en évidence les critiques qui fleurissent à la veille et au début de la Révolution en 1789 s'attaquant aux dépenses de la Maison du Roi et plus particulièrement contre les Bâtiments du Roi. Un ouvrage anonyme d'un soldat-citoyen intitulé la *Maison du roi justifiée, avec des observations sur chacun des départements qui la composent,* datant de 1789[280], qui prétend pourtant défendre la Maison du Roi et sa gestion, critique surtout l'administration des Bâtiments du Roi. Il rend les surintendants puis Directeurs responsables de la dette et les accuse d'avoir profité de leur proximité avec le Roi pour pousser à la dépense et dénonce les dettes accumulées. Dès l'introduction, il s'en prend à ceux qu'il nomme «Ordonnateurs » des Bâtiments sans distinction alors que le passage de la surintendance à la Direction met fin à ce pouvoir d'ordonnancement. Il ne cite nommément d'ailleurs que Colbert, surintendant des Bâtiments sous Louis XIV et Orry, seul Directeur qui soit aussi contrôleur des finances avec l'abbé Terray[281].

« C'est contre cette facilité, c'est contre cette pente naturelle à bâtir, qu'il est nécessaire de se prémunir. J'ignore par quel principe l'administrateur de cette partie a toujours été en chef et indépendant. J'ignore pourquoi hors de la main du Ministre des finances et de celui de la Maison auxquels il ne s'adressait que pour les fonds dont il avait besoin, on l'a laissé successivement et sous presque tous les règnes disposer en despote de sa partie et en gager ainsi très souvent le Roi dans des dépenses inutiles et ruineuses. »[282]

Il préconise même à deux reprises dans son introduction et dans le chapitre consacré aux Bâtiments de transformer cet administrateur en « commissaire de la Maison du

[279] *Notice sur l'arriéré des Bâtiments* de 1790, op.cit.
[280] *La Maison du Roi justifiée avec des observations sur chacun des départements qui la composent par un soldat-citoyen,* Versailles, 1789, p. 68 à 75.
[281] Voir supra, Les Directeurs, p. 57.
[282] *La Maison du roi justifiée, op. cit.* p. 71.

Roi » qui rende des comptes directement au Bureau de l'administration, alors que le Directeur est nommé par Commission depuis le duc d'Antin.

Son principal reproche est d'ordre financier et montre que les difficultés de l'institution sont bien connues des contemporains. Ce soldat-citoyen dénonce les dettes mais surtout les conséquences des dépenses selon lui inconsidérées qui ont des conséquences sur les autres départements de la Maison du roi. En effet, la construction et des travaux sur une nouvelle résidence royale peut amener des dépenses du Garde meuble ou des Menus Plaisirs pour décorer la demeure et y divertir le souverain. Pourtant, il n'est pas précis et ne cite aucun chiffre ou exemple justifiant ses propos. On comprend qu'il se fait l'écho des discours sur l'administration à la veille de la Révolution. On y retrouve pourtant les problèmes récurrents des retards de paiement pour les fournisseurs.

> *« Je ne m'arrêterai pas sur les dettes énormes que cette partie a contractées, dette dont personne n'a jamais connu le montant. Le peu d'ordre qui existe dans cette administration, a laissé arriérer de plus de cinq ans le paiement des fournisseurs, à qui l'on se contente de donner de légers à comptes de temps à autres pour les empêcher de se plaindre. Il serait curieux de voir le nombre de Mémoires non-réglés entassés dans les Bureaux des Bâtiments : ce sont véritablement les Ecuries du Roi Augias : il ne faudrait pas moins que le Pactole pour en combler le Déficit ».*
> *« C'est peut être de toutes les parties celle dont les dépenses ont été les plus ruineuses pour la Maison du Roi, parce qu'elle engage tous les autres départements à faire des avances et des dépenses proportionnées aux Bâtimens qu'elle élève ».*[283]

Ce contemporain de l'administration montre une certaine incompréhension du système vu de l'extérieur et reflète les mécontentements autour de la personne même des Directeurs comme d'Angiviller, dernier Directeur des Bâtiments autour duquel se concentrent les critiques sur les dépenses et les dettes des Bâtiments et plus généralement de la Maison du Roi et de la Monarchie. Un autre document de la même période confirme ce sentiment. Il s'agit d'un pamphlet anonyme intitulé *les aveux de m. le Comte d'……. ou le secret des Bâtiments dévoilé.* Ce pamphlet accuse la Direction des Bâtiments du Roi de détourner l'argent nécessaire au fonctionnement de l'administration « *on suppose d'un côté, plus de travaux qu'il n'en avait été fait, de l'autre sur des mémoires considérables, on ne donnait que de très légers acomptes : par*

[283] *La Maison du Roi justifiée, op. cit.*, p. 71-72.

un mécanisme aussi simple l'argent du roi et du public restait dans les caisses des Bâtiments, le premier commis, ou le Trésorier le faisait valoir, d'abord à son profit ensuite au profit des chefs ». Nous retrouvons dans cet ouvrage les critiques récurrentes sur les dettes, les retards de paiements pour les entrepreneurs mais à cela s'ajoutent des soupçons de fraude et de détournement au profit des membres du personnel comme le Directeur à qui il est reproché d'avoir utilisé l'argent des Bâtiments pour sa résidence personnelle. L'auteur préconise ensuite de vendre une partie du Domaine et des résidences royales, de créer « *une chambre nationale de discussion et de recherche pour opérer la restitution au profit de l'Etat de toutes les fortunes élevées au détriment du fisc…* » et de nommer des commissaires examinateurs et incorruptibles. Même si ces critiques des contemporains sont exagérées, elles permettent de comprendre l'image de l'institution dans la société et par là-même l'importance qu'elle a aux yeux de la population. Elle montre aussi que l'institution est liée à ceux qui la contrôlent et qui l'incarnent et en premier lieu les Directeurs.

Cet arriéré correspond aussi à celui de la monarchie. En 1764, à l'arrivée du contrôleur général des finances L'Averdy (1763-1768), la dette de l'Etat s'élève à 2,2 milliards de livres, soit plus de sept ans de revenus de l'Etat. Cette dette est de 2,5 milliards de livres en 1782[284]. Elle correspond environs à un tiers du revenu de l'Etat, mais la monarchie ne parvient pas à mettre en place une réforme fiscale et poursuit ses emprunts. A la veille de la Révolution, la dette représente pratiquement 50% des revenus de la monarchie. Les difficultés de cette administration sont donc liées à celles de la monarchie.

Dans une dernière partie, nous allons donc nous attacher à comprendre quelle est la place des Directeurs dans l'administration, comment ils travaillent avec le roi, quelles sont leurs véritables compétences, puis nous nous intéresserons au cœur de cette administration centrale à travers les différents bureaux de l'administration et les officiers de la Direction générale.

[284] FELIX, Joël, *Finances et politique au siècle des Lumières, le ministère l'Averdy (1763-1768),* Paris, 1999, p. 142.

III. La Direction générale : le fonctionnement d'une administration centrale au XVIIIème siècle

A. Des Directeurs soumis au bon vouloir du Roi

1. Des Directeurs liés au pouvoir royal et les réseaux d'influence

Comme nous l'avons évoqué précédemment, après les derniers soubresauts du début du XVIIIème, l'année 1726 marque la suppression définitive de la surintendance des Bâtiments du Roi laissant place à une direction. Dès lors, six Directeurs se succèdent à la tête de l'institution jusqu'à la Révolution française et la fin des Bâtiments en 1792 : Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin (1708-1736), Philibert Orry (1736-1745), Charles François Lenormant de Tournehem (1745-1751), Abel François Poisson, marquis de Marigny (1751-1773), l'Abbé Terray (1773-1774) et Charles Claude Flahaut de la Billarderie, comte d'Angiviller (1774-1792). Ces différents Directeurs ont fait l'objet de thèses de l'école des Chartes à l'exception de Philibert Orry et de l'Abbé Terray[285]. Les études sont moins fréquentes que celles sur les surintendants sous le règne de Louis XIV, à l'image de l'intérêt porté à l'institution

[285] JUGIE, Sophie, *Le duc d'Antin, directeur des Bâtiments du roi, 1708-1736*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1986 ; Frank, Louis, *Lenormant de Tournehem et le mouvement des Arts au milieu du XVIIIème siècle (1745-1751)*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1987 ; MONDAIN-MONVAL, *Marigny*, thèse de l'Ecole des Chartes, 190 4 ; MALOTEAUX, Sandrine, *le comte d'Angiviller*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1992.

au XVIIIème siècle[286]. Les Directeurs siègent à Versailles à l'hôtel de la surintendance, qui relève du département des « dehors de Versailles » au sein de l'administration. Le rez-de-chaussée est occupé par les bureaux de l'administration comme en témoignent les plans du bâtiment[287], le Directeur est au premier étage, une aile et une maison accolée sont destinées au cabinet des tableaux, et le deuxième étage accueille des appartements pour des membres de la cour ou des membres du personnel.

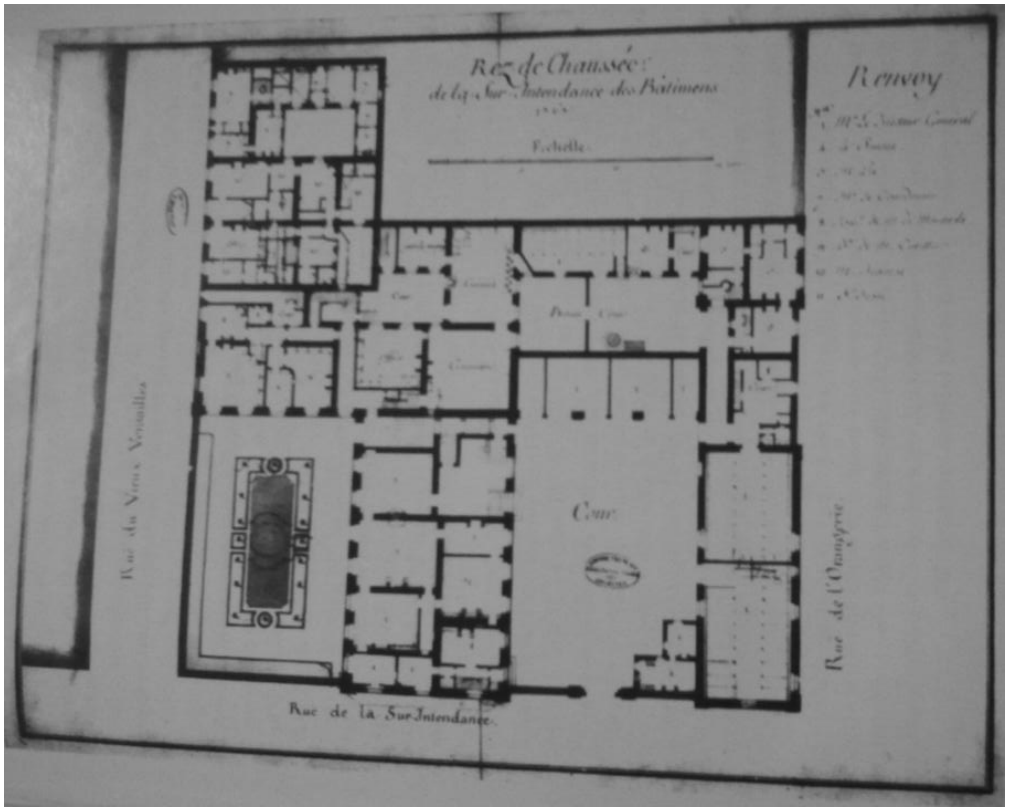

Plan du rez-de-chaussée de la nouvelle surintendance (1767)[288]

L'hôtel de la surintendance, qui fut tout d'abord bâti à la place de l'aile du midi non encore commencée, est ensuite déplacé au début du XVIIIème siècle dans le bas de

[286] SARMANT, Thierry, *op. cit.* ; BOURGET, P. et CATTAVI, G, *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, 1960, CORVISIER, André, Louvois, 1983 ; JESTAZ, Bernard, *Jules Hardouin-Mansart* (thèse) 1962) MURAT, Inès, *Colbert*, Paris, 1984.
[287] AN, O1 1848, 4, plan de la nouvelle surintendance.
[288] AN, O1 1848, 4, n°9.

la rue de la Surintendance[289]. D'autres hôtels de la surintendance sont prévus dans les différents lieux où le roi séjourne pour que le Directeur puisse le suivre et recevoir ses ordres comme à Fontainebleau, Saint Germain, Paris, Compiègne. Ces déplacements fréquents, lisibles dans les documents administratifs que le roi signe en précisant le lieu où il séjourne[290], pose des problèmes de coûts. Le Roi ne passe que cent jours en moyenne par an à Versailles[291], et se déplace entre ses résidences de la région parisienne comme Choisy ou Bellevue mais aussi à Fontainebleau et Compiègne. Le personnel qui suit le Roi comme les Directeurs et les principaux membres de l'administration centrale, est donc logé mais il reçoive aussi des remboursements pour ses voyages[292]. Le règlement pour l'administration du 26 décembre 1776 stipule que :

> *« Dans les cas de voyages ordinaires de la Cour à Compiègne et à Fontainebleau, ainsi que dans tout autre voyage, qui occasionnerait une résidence prolongée, un desdits Intendants sera obligé de suivre la Cour, et il aura logement dans les lieux qui ont été destinés au premier architecte, pendant que cet état a subsisté ».*[293]

La nomination des Directeurs se fait sous forme de commission délivrée par le roi. Il dépend du secrétaire d'Etat à la Maison du Roi[294] qui appose d'ailleurs sa signature au bas de la commission mais aussi au bas des édits, déclarations et règlements concernant les Bâtiments du Roi. Cette commission nomme le titulaire de « *la place de Directeur général de nos Bâtimens, Arts et Manufactures* »[295]. A travers la présentation des différents Directeurs, les réseaux d'influence apparaissent. Le choix des différents Directeurs dépend plutôt des relations que des compétences. Quatre des six Directeurs ont un lien familial ou jouissent de la protection d'une favorite royale. Quels sont les enjeux de ce poste, comment sont nommés les Directeurs et de quels pouvoirs bénéficient-ils ?

---

[289] GUIFFREY, Jules, *Comptes des bâtiments du roi,* tomes I et II, 1901 ; CAFFIN-CARCY, Odile, « les hôtels de la Surintendance des Bâtiments à Versailles », in *Revue de l'histoire de Versailles.*
[290] Exemple : AN, O1 1151 : le 22 octobre 1751 « le Roy à Fontainebleau ».
[291] SOLNON, Jean-François, *Histoire de Versailles*, 1997, réédition Perrin, 2003, p.279.
[292] Règlement pour l'administration, 26 décembre 1776, Bibliothèque municipale de Versailles, fonds E, brochure G202, p.12. ANNEXE 6, p.441.
[293] Règlement pour l'administration, 26 décembre 1776, Bibliothèque municipale de Versailles, fonds E, brochure G202, p.5. ANNEXE 6, p.441.
[294] Secrétaires d'Etat à la Maison du Roi : Jean Frédéric Phélypeaux, marquis de Maurepas (1718-1749), Louis Phélypeaux, marquis de la Vrillère, comte de St Florentin (1705-1775), Chrétien Guillaume de Lamoigne de Malherbes (1775-1776), Antoine Jean Amelot de Chaillou (1776-1783), Louis Auguste Le Tonnelier de Breteuil (1783-1788), Pierre Charles Laurent de Villedeuil (1788-1789).
[295] ANNEXE 7, p.451, Commission de Directeur général des Bâtiments pour le sieur Orry, 20 mars 1737 (AN, O1 1057, p.127 à133).

Ainsi, Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin[296] est un fils légitimé de madame de Montespan, maîtresse de Louis XIV. Après une carrière militaire, il retrouve la faveur du roi à la mort de l'ancienne favorite en 1707 et demande la charge de Directeur des Bâtiments en 1708 créée à la mort de Jules Hardouin-Mansart[297]. Il semble que le duc d'Antin ait choisi cette charge pour être proche du roi et non pour la fonction elle-même. Sa carrière ne le prédispose pas à cette tâche : il doit donc l'obtention de sa charge à ses relations au sein de la cour. En tant que fils de Madame de Montespan, il est aussi frère des enfants qu'elle a eus avec le roi. Ainsi, il devient duc en 1711 et il entre dans les relations de la famille de Noailles par le mariage de son fils. Il cumule les fonctions de Directeur des Bâtiments avec une carrière politique : il est nommé au Conseil du dedans grâce à Noailles en 1715, il est membre du conseil de régence. Sa carrière politique s'achève en 1722, il devient chevalier de l'ordre du Saint Esprit en 1724 et gouverneur du Dauphin en 1734. Il quitte l'administration à sa mort en 1736 à 71 ans. S'il a exercé sa tâche consciencieusement, il n'a pas cherché à imprimer sa marque ni à réformer le service. En effet, avec l'autorité sur les Académies et les manufactures, il aurait pu comme Colbert, avoir une influence sur les arts. Mais la période elle-même est défavorable au mécénat, elle est marquée par la mort de Louis XIV et la régence du duc d'Orléans avant la prise de pouvoir par Louis XV. Ainsi le duc d'Antin prend ses fonctions à la fin du règne de Louis XIV, alors que les grandes réalisations, notamment à Versailles, sont achevées et que l'Etat connaît des problèmes financiers. La période de la Régence n'est pas non plus propice à une politique artistique en raison de la fragilité du pouvoir, enfin quand Louis XV prend personnellement le pouvoir le Directeur est âgé et ne se préoccupe plus véritablement de l'administration.

Quatre Directeurs doivent leur nomination à leur place dans l'entourage de Madame de Pompadour, favorite de Louis XV. Charles-François Lenormant de Tournehem[298] est l'oncle par alliance de Jeanne-Antoinette Poisson, future Mme de

---

[296] Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin : après une carrière militaire de 1683 à 1706 où il sert dans les armées de Louis XIV, il est radié pour « lâcheté » lors de la bataille de Ramillier. Il obtient alors en 1685 le poste de menin du Dauphin. A la mort de Madame de Montespan en 1707, il retrouve la faveur du roi et devient gouverneur de l'Orléanais en 1718.

[297] JUGIE, Sophie, *Le duc d'Antin, directeur des Bâtiments du roi, 1708-1736*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1986.

[298] Charles François Lenormant de Tournehem (1745-1751) : né en 1684 d'un père fermier général, il devient fermier général en 1712 et accède aux plus hautes responsabilités de la ferme générale en 1726. (Frank, Louis, *Lenormant de Tournehem et le mouvement des Arts au milieu du XVIIIème siècle (1745-1751)*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1987, p. 9.)

Pompadour, par le mariage de celle-ci avec son neveu, Charles Lenormant d'Etiolle. Après la ruine de leur famille et l'exil de leur père, Jeanne Antoinette Poisson et son frère se sont mis sous la protection de Lenormant de Tournehem chez qui ils reçoivent l'éducation donnée aux enfants des grandes familles de la finance parisienne[299]. Quand Jeanne Antoinette devient favorite de Louis XV en 1745, elle use de son influence pour placer ses proches. Après le départ d'Orry, seul Directeur qui n'a pas bénéficié d'un réseau particulier, elle fait nommer Lenormant de Tournehem, Directeur des Bâtiments et son frère Abel François Poisson de Vandières obtient la survivance alors qu'il n'a que dix-huit ans[300]. Ce réseau, lié au milieu de la finance, donne naissance à des « rumeurs » sur les origines de Mme de Pompadour, qui attribuent la paternité tantôt à Lenormant de Tournehem tantôt au financier Pâris de Marmontel[301]. Jean Pâris de Marmontel est d'ailleurs le parrain de Mme de Pompadour. Elle intercède en faveur de Joseph Pâris Duverney, qui fait partie de la fratrie des financiers Pâris, au sujet du projet de construction de l'Ecole militaire dont elle cherche à s'attribuer l'idée[302]. Durant les six années de direction, sorte d'intérim en attendant que le marquis de Vandières soit prêt à lui succéder, Tournehem s'attache à réguler le fonctionnement de l'administration comme le montrent la production des papiers de l'administration et les archives plus complètes. Ceci traduit un souci de régularité juridique comme en témoignent les rappels au règlement, adressés aux contrôleurs de Versailles le 3 février 1746[303] contre la multiplication des mémoires. Sous la direction de Tournehem, les principales réalisations de l'administration sont les nouveaux appartements du dauphin et de la dauphine et les appartements de madame de Pompadour à Versailles en 1750, la nouvelle ménagerie à Trianon et le pavillon du jardin français en 1749, à Fontainebleau le gros pavillon de la cour de la fontaine en 1750-1751, l'agrandissement de la Muette et de Choisy, l'Ecole militaire en 1751 et le Grand projet de Compiègne. Au niveau artistique, il cherche à remettre en avant la peinture d'histoire, en collaboration avec Charles Antoine Coypel, lui-même peintre d'histoire. Il se charge aussi de manière

---

[299] R. GORDON, Alden, « l'influence du Marquis de Marigny sur Mme de Pompadour », p. 51 in SOLNON, Xavier, ss. Dir, *Madame de Pompadour et les arts*, catalogue d'exposition, RMN, Versailles, 2002.
[300] AN, O1 1058, fol 1-9.
[301] ANTOINE, Michel, *Louis XV*, p. 493 : propose la thèse de la paternité illégitime de Mme de Pompadour contredite par Alden R. Gordon, *op. cit.* p. 53.
[302] LAULAN, Robert, « La fondation de l'Ecole militaire et Madame de Pompadour », T. 21e. N°2 (avril-juin 1974) in *revue d'histoire moderne et contemporaine*, p. 284-299.
[303] AN, O1 1101 p.25

informelle de la formation de son successeur, futur Marquis de Marigny et frère cadet de la marquise avec l'aide de Coypel premier peintre du roi[304].

Le marquis de Vandières[305] est logé au dessus de l'appartement du Directeur à la surintendance. Marigny est le seul Directeur ayant reçu une formation en lien avec sa fonction. Comme nous l'avons dit, il obtient la survivance du poste le 10 janvier 1746, à l'âge de 18 ans alors que son oncle Lenormant de Tournehem est en place depuis à peine un an. A la fin des années 1740, il est présenté à des artistes et des amateurs d'art. Il reçoit les conseils d'un critique d'art, l'abbé Le Blanc, et d'un maître graveur de l'Académie employé aux Menus-Plaisirs, Charles Nicolas Cochin fils. Ils l'introduisent chez un grand collectionneur, le comte de Caylus[306]. Il a ainsi une bonne connaissance du milieu des artistes et des architectes et devient même ami avec certains. Il acquiert aussi une bonne connaissance des institutions en assistant aux sessions des assemblées des Académies parisiennes et par son voyage en Italie de décembre 1749 à septembre 1751. Ce voyage semble suivre le modèle de Colbert qui guide Tournehem même si on ne sait pas réellement qui en a eu l'initiative. En effet, Colbert a envoyé son fils le marquis de Seignelay effectuer le voyage de Rome accompagné d'un homme de lettres, d'un architecte et d'un peintre[307]. Nous retrouvons donc des similitudes puisqu'il est accompagné par l'architecte Soufflot, remplacé pour des raisons de santé par Bellicard au bout de six mois, par le futur historiographe des Bâtiments proche de Madame de Pompadour l'abbé Le Blanc et par le graveur Charles Nicolas Cochin. Ce dernier ne s'imposait pas mais il a sûrement été choisi grâce à l'influence de son ami Soufflot. Cochin est un graveur à la mode ce qui peut profiter au prestige de Vandières. Il est déjà admis dans l'entourage de la favorite. Il rédige un ouvrage après ce voyage en 1756 en Italie qui présente les œuvres importantes à voir[308] et qui s'adresse directement au futur Directeur : « *Votre but était d'acquérir les connaissances nécessaires pour servir dignement un Grand Roi dans la Direction des monuments qui doivent immortaliser la*

---

[304] GORDON Alden R., « l'influence du Marquis de Marigny sur Madame de Pompadour », in SALMON, Xavier, *Madame de Pompadour et les Arts*, 2002, p. 54.

[305] Abel François Poisson de Vandières marquis de Marigny (1751-1773) : Le marquis de Marigny, il obtient ce titre le 14 septembre 1754, est le troisième enfant de François Poisson, simple conducteur de chevaux devenu écuyer de monseigneur le duc d'Orléans.

[306] MICHEL, Christian, *Charles Nicolas Cochin et l'art des Lumières*, 1993, p.73. GORDON Alden R., « l'influence du Marquis de Marigny sur Madame de Pompadour », in SALMON, Xavier, *Madame de Pompadour et les Arts*, 2002.

[307] MICHEL, Christian, *op. cit*., 1993, p. 63.

[308] COCHIN, Charles Nicolas, *Voyage d'Italie, ou recueil de notes sur les ouvrages de peinture et sculpture qu'on voit dans les principales villes d'Italie*, dernière édition de 1758. MICHEL, Christian, *le voyage d'Italie de Charles Nicolas Cochin*, Rome, 1991.

gloire de son règne. Nous nous sommes efforcés de contribuer, autant qu'il était en nous, à de si nobles vues, en vous exposant tout ce qu'une longue étude de nos arts pouvoit avoir donné de Lumières[309]». Ce voyage de formation est surtout prévu pour accroître le prestige du marquis de Vandières. Il fréquente par ailleurs le salon philosophique de madame Geoffrin. Contrairement à ses prédécesseurs, son influence sur l'art est évidente. Il a aussi une influence sur sa sœur qui partage les préférences de Louis XV pour les artistes en place comme Gabriel alors que Marigny est plus engagé de par ses relations dans les débats artistiques[310]. Cette influence est présente dès son voyage en Italie lors duquel il correspond avec sa sœur[311] et où l'on peut lire les premières recommandations artistiques de Vandières[312]. Pourtant l'influence du Directeur reste une exception car les conventions dans le domaine de l'art dominent. Le réseau et l'influence de Madame de Pompadour et de son frère se renforcent avec la nomination de proches dans l'administration comme Jacques Germain Soufflot nommé contrôleur des Bâtiments de Paris en 1756 et Directeur des Gobelins, Charles Nicolas Cochin, garde des tableaux depuis 1753 puis secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture et sculpture en 1756 et l'Abbé Le Blanc qui reçoit la place honorifique d'historiographe des bâtiments en 1751 alors que la place était vacante. Son goût pour l'antique se retrouve dans les travaux d'achèvement de la colonnade du Louvre. Sa direction s'achève par des difficultés et des affaires qui entraînent sa « démission » le 27 juillet 1773. En 1778, il reçoit le titre de marquis de Ménars et meurt en 1781. Jusqu'à sa mort, il bénéficie d'une forme de retraite attribuée par les bâtiments qui apparaît au grand Etat de la dépense comme adjoint avec un revenu de 24.000 livres tournois et 6.000 livres pour frais de bureau et secrétaire soit 30.000 livres de 1774 à sa mort[313]. Il conserve aussi un logement à la surintendance de Versailles. Son passage est marqué par la situation budgétaire que nous avons déjà évoquée, accentuée par les dépenses suite à la Guerre de Sept Ans, et les problèmes de gestion qui entraînent l'augmentation des dettes avec un déficit qui s'élève à plus de 11 millions de livres tournois à son départ avec pour conséquence un retard sur la réparation de la petite écurie ou une

---

[309] Cochin, Charles Nicolas, *op. cit.* , édition de 1758, p. IV, V (introduction).

[310] POSNER, Donald (« Madame de Pompadour as patron of the visual arts » in *The Art Bulletin* t. 72 cité par Christian Michel, 1993, *op. cit.* p. 63) a montré comme Alden R. GORDON (« l'influence de Marquis de Marigny sur madame de Pompadour » p. 51 in SALMON, Xavier, *Madame de Pompadour et les arts*, 2002) que le rôle de Madame de Pompadour comme protectrice des arts est surestimé.

[311] *Correspondance de Madame de Pompadour* publiée par A.POULET- MALASSIS, Paris, 1878. p.27.

[312] GORDON Alden R., « l'influence du Marquis de Marigny sur Madame de Pompadour », in SALMON, Xavier, *Madame de Pompadour et les Arts*, 2002, p. 54.

[313] AN, O1 2350-2386, Grand Etat de la dépense.

dégradation du château de Versailles[314]. Louis XV commande beaucoup de travaux à Versailles, Fontainebleau, Compiègne et à Paris, avec la place Louis XV en 1755, l'Eglise Saine-Geneviève, l'Hôtel de la Monnaie (1767-1775), l'aménagement de Choisy, de Bellevue (1757) ou le pavillon de chasse de Saint Hubert construit en 1755 et l'administration a du mal à suivre.

L'abbé Terray[315] a été protégé par madame de Pompadour puis par madame du Barry. Mais son bref passage à la direction des Bâtiments ne laisse pas de trace importante, si ce n'est la pose de la première pierre de l'Hôtel de la Monnaies à Paris ou la construction du grand théâtre de Bordeaux.

Enfin d'Angiviller[316] a épousé une parente de Madame de Pompadour mais c'est sa proximité avec le dauphin futur Louis XVI qui lui permet de remplacer Terray. Il entretient une liaison avec la baronne de Marchais, apparentée à madame de Pompadour, qu'il épouse en 1781[317].Il fréquente les salons et entre à l'Académie des sciences en 1772. Le Dauphin, fils de Louis XV, le nomma gentilhomme de la maison des Enfants de France en 1762. Il devint alors proche du duc de Berry, fils du Dauphin et futur Louis XVI. A son avènement, en 1774, celui-ci nomma le comte d'Angiviller Directeur des Bâtiments du Roi. On lui doit surtout une réforme en profondeur de l'administration, dans un souci apparent d'économie et d'efficacité. Mais l'administration, qui dépend de la Maison du roi, souffre des restrictions budgétaires imposées par les différents ministres des finances pour financer les guerres des années 1780 et peine à rétablir la situation. Le rôle du Directeur est renforcé, il fait figure de conservateur autoritaire dans ses décisions. Sa proximité avec le roi lui permet d'accéder à une carrière d'homme politique : à la mort de Vergennes, il reçoit le titre de conseiller d'Etat d'épée et obtient le droit d'entrer au conseil d'Etat, il siège même

---

[314] MALOTEAUX, Sandrine, *Le comte d'Angiviller, directeur des Bâtiments du Roi, « ministre des beaux-arts », 1774-1791*, thèse de l'école des Chartes, 1991, p.38.

[315] L'Abbé Terray (1773-1774) : Protégé par son oncle, médecin de la mère du régent, il devient conseiller clerc au Parlement de Paris en 1736 et suit le Parlement quand il est exilé en 1753. Il joue un rôle important dans l'expulsion des Jésuites. Avec la protection de Mme de Pompadour, il entre au conseil en 1764, puis devient contrôleur général des finances avec l'appui de Madame du Barry, poste qu'il cumule, comme Orry, avec la Direction des Bâtiments. . Il fait partie du triumvirat avec Maupeou et d'Aiguillon jusqu'à la mort de Louis XV. Il est à l'origine de réformes utiles aux finances, Il veut supprimer la direction pour n'en faire qu'un simple bureau appartenant au contrôle des finances.

[316] Charles Claude Flahaut de la Billarderie, comte d'Angiviller (1774-1791) : Né le 24 janvier 1730, fils d'un militaire, il est destiné à suivre une carrière militaire. Il entre dans la petite Ecurie comme page en 1744, devient successivement capitaine dans les Gardes du corps puis maître de camp de la cavalerie où il reçoit le titre de comte. Sa carrière militaire s'arrête en 1760 lorsqu'il quitte la compagnie des gardes du corps.

[317] MALOTAUX, Sandrine, *op. cit.*, p. 9-10.

auprès du roi à la séance d'ouverture des Etats généraux le 4 mai 1789. Mais des pamphlets révolutionnaires fleurissent contre lui et sa gestion de l'administration, qui prend fin en 1791[318]. Il meurt en 1809 à Altona à 79 ans.

Seul Orry[319] ne doit pas sa place à l'entourage du roi. Il reçoit sa commission de Directeur général des Bâtiments le 20 mars 1737[320], qu'il cumule avec le contrôle des finances. Il n'est pas surintendant, mais sa place au cœur des finances de l'Etat lui donne plus de poids pour la gestion des Bâtiments du roi. Les historiens ne sont pas d'accord sur les causes de son départ. Certains[321] y voient le résultat des pressions exercées par les milieux de la finance dans l'entourage de Madame de Pompadour qui lui reproche sa politique de restrictions budgétaires alors que pour Alden R. Gordon[322], il s'agit plutôt d'une rumeur, mais son départ était prévu depuis longtemps et la place était déjà vacante à la nomination de Tournehem. Le départ des finances d'Orry arrange bien le cercle de Madame de Pompadour liée aux financiers Pâris, et la place vacante aux Bâtiments du Roi lui permet de placer un membre de sa famille à une place proche du Roi. Ainsi, les nominations des Directeurs ne dépendent pas de leurs compétences, même si les commissions dans leurs formulations stéréotypées le laissent entendre. Seul Marigny a reçu une formation particulière lors du voyage en Italie[323].

2. Les missions du Directeur

Les missions du Directeur sont plus claires à partir de la commission[324] d'Orry du 20 mars 1737. Les autres commissions sont rédigées sur le même modèle, seul le nom des titulaires change. La nature même de cette fonction sous forme de commission

---

[318] Voir infra, p. 105.

[319] Philibert Orry (1736-1745) : Il est né en 1689, fils d'un munitionnaire nommé par Philippe V d'Espagne ministre des finances en Espagne, il est à la tête d'une fortune considérable. Philibert Orry devient successivement conseiller au Parlement de Paris en 1713, maître des requêtes en 1715, Intendant à Soisson (1725), à Perpignan (1727), à Lille (1730). Il est ensuite appelé au contrôle des finances par le cardinal de Fleury période au cours de laquelle il rétablit l'équilibre des finances par une politique de rigueur budgétaire.

[320] AN, O1 1057.

[321] FRANK, Louis, *Lenormant de Tournehem et le mouvement des Arts au milieu du XVIIIème*, thèse de l'Ecole des Chartes, p. 21.

[322] R. GORDON, Alden, « L'influence du marquis de Marigny sur Mme de Pompadour », in SALMON, Xavier, *Madame de Pompadour et les arts*, 2002.

[323] MICHEL, Christian, *le voyage en Italie de Charles Nicolas Cochin*, 1991 ; MICHEL, Christian, *Charles Nicolas Cochin et l'art des Lumières*, 1993, p.68.

[324] Commission : est quelquefois opposée à un titre, signifie un pouvoir donné pour un temps à quelque personne d'exercer quelque charge ou de juger en des occasions extraordinaires. (*Dictionnaire* Furetière).

implique une description exhaustive des responsabilités du Directeur des Bâtiments, ce qui explique cette énumération fastidieuse de tous les droits et les devoirs inhérents à la fonction :

> *« avoir sous nos ordres la Direction générale, administration et conduite de tout ce qui regarde nos bâtiments, jardins canaux et entretennemens de nos maisons royales avec pouvoir de tenir la main à ce que les intendants, contrôleurs, inspecteurs, architectes et autres employés aux dits bâtiments s'acquitteront de leur devoir, nous rendre compte de l'Etat auquel seront les bâtiments, prendre nos ordres sur les ouvrages à faire, en faire et conclure les marchés et la réception et l'arrêté des parties en présence des dits bâtiments et le plus avantageusement qu'il sera jugé pour notre service, suivant et conformément à nos ordonnances… »*[325]

Ainsi le Directeur est responsable des bâtiments, jardins, canaux, maisons royales mais cette commission insiste sur les comptes qu'il doit rendre au roi. On retrouve ces rappels dans la commission à plusieurs reprises « *nous rendre compte* », « *sans néanmoins (…) sans brevet de nous expédié en la manière ordinaire* ». Il travaille en étroite collaboration avec le souverain et toutes les décisions doivent être signées par le roi notamment pour les questions financières depuis la fin de la surintendance. Le Directeur a sous son autorité des intendants, des contrôleurs et des architectes et d'autres employés à qui il transmet les ordres du roi et dont il contrôle le travail. Ces prérogatives sont confirmées dans la Déclaration de septembre 1776[326] pour la réforme de l'institution : il est Directeur et ordonnateur général des bâtiments, jardins, Arts, Académies et manufactures royales (art. 1), Grand Voyer de Versailles (art.2), administrateur des bois et plants de tous les jardins des Maisons royales, parcs, routes de chasses du roi, avenues royales aux environs des châteaux et maisons royales, plaines et remises à gibier (art.3). Il a un pouvoir de police dans les parties dépendantes de son département (art. 4), il est chargé de l'administration et de la disposition des échoppes ou baraques déjà construites et donne les autorisations (art. 5). Il administre les manufactures royales (Gobelins et Savonnerie) (art. 6), il dirige les artistes et artisans logés dans la grande galerie du Louvre (art. 7), il peut acquérir des fonds bâtis et non bâtis pour l'exécution des plans et projets arrêtés par le roi (art. 8).

---

[325] AN, O1 1057 : commission de directeur général des Bâtiments du 20 mars 1737. ANNEXE 7, p.451.
[326] AN, O1 1045 : Déclaration du Roi pour la nouvelle administration, 1er septembre 1776. ANNEXE 5, p.429.

La rémunération est mentionnée dans le texte de la commission du Directeur sous les termes de « payes et appointements et droits ». Les Directeurs reçoivent donc des gages anciens et nouveaux, une pension, des appointements pour la charge de surintendant de Fontainebleau et de Montceaux-en-Brie, des droits d'entrée de tapisserie. Mais ils bénéficient aussi de revenus sur l'Etat des bois de la maîtrise de Melun, de la moitié du revenu du parc de Fontainebleau, « *quarante sols par jour en notre Chambre aux deniers* » lors des séjours à Fontainebleau, et de cent trente moules de bois[327] dans la forêt de Bièvre. L'Etat de la dépense par année reprend ces sommes fixes auxquelles s'ajoutent les gages attribués à chaque Directeur. Au total les Directeurs reçoivent donc 35.200 livres de gages et appointements[328] détaillés, comme dans la commission, dans le registre du Grand Etat de la dépense jusqu'à Lenormant de Tournehem. On note un changement avec Marigny, puisque le registre indique d'une part les 35.200 livres de revenu auquel s'ajoutent les mêmes sommes que ses prédécesseurs pour les pensions, pour Montceaux et Fontainebleau mais plus pour les tapisseries. Avec d'Angiviller, le détail des gratifications n'est pas indiqué dans les Etats des gages et appointements des officiers de l'administration à notre disposition comme celui de l'année 1789[329].

[327] Moule ou bois de moule : celuy qui est d'une certaine grandeur et qui est mesuré dans des membrures ou des anneaux. Le bois de moule doit avoir pour le moins pouces de grosseurs par l'Ordonnance. (Dictionnaire FURETIERE, *Dictionnaire universel*, édition 1727 revue et augmentée par Henri Basnage de Beauval et Jean-Baptiste Brutel de la Rivière).

[328] Appointements : gages, pensions donnés par le Roi aux officiers le servant. Gages sont certains et ordinaires, attribués aux officiers par édits et patentes et se payent par leurs trésoriers ordinaires. Appointements : pensions et gratifications annuelles que le Roi accorde par brevet pour un temps incertain et se paye au trésor royal. (in FURETIERE, *dictionnaire universel*, 1727 *op. cit.*).

[329] AN, O 1245, n°46. Etat des gages et appointements des officiers de l'administration pour l'année 1789.

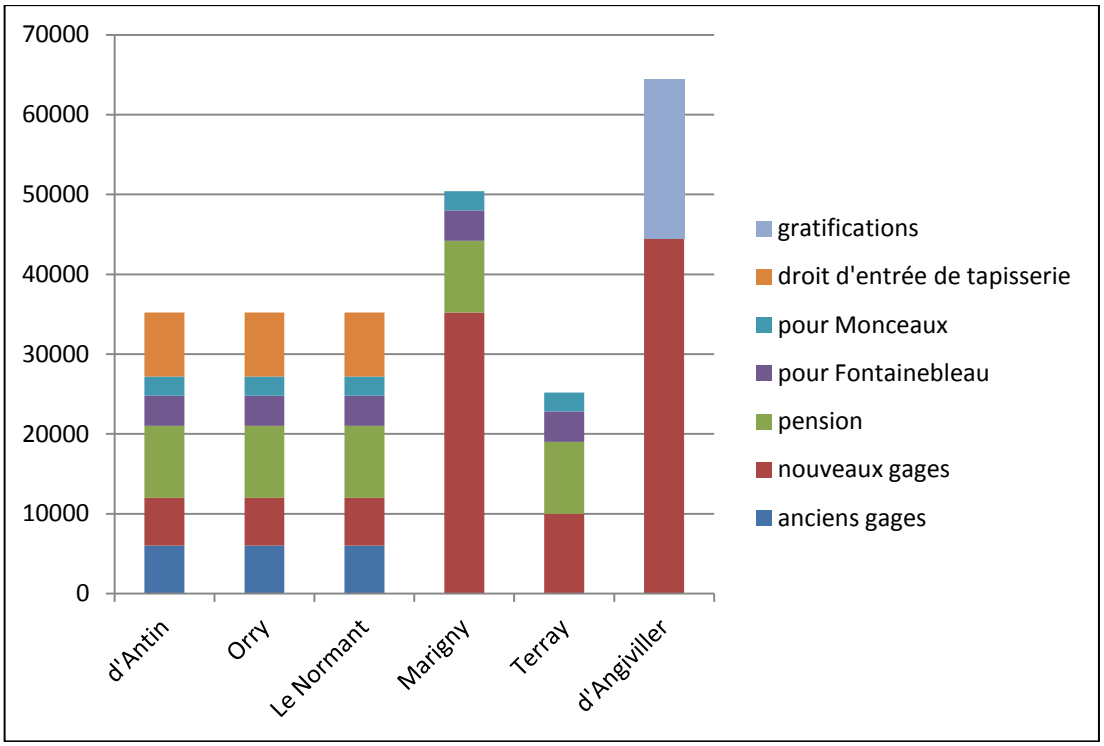

***Gages et appointements des Directeurs des Bâtiments du Roi*[330].**

On peut ainsi constater une disparité entre les Directeurs et une très nette augmentation avec Marigny, dont les nouveaux gages sont multipliés par six. Il faut néanmoins rappeler que Marigny est le seul Directeur qui exerce cette fonction en exclusivité. De même, après une baisse de revenu pour l'abbé Terray qui s'explique par le fait qu'il cumule sa fonction avec la charge de contrôleur des finances, les revenus du comte d'Angiviller connaissent une forte augmentation paradoxale dans un contexte de réforme, de difficultés financières et de restrictions budgétaires. On remarque donc que ce Directeur qui se veut l'homme des réformes et qui met au centre de ses préoccupation les économies budgétaires, commence en parfaite contradiction avec ses objectifs par augmenter considérablement ses revenus. Ces fluctuations ne correspondent pas à l'évolution globale du total de l'Etat des dépenses, ce qui laisse penser que des restrictions ont été apportées à d'autres départements ou officiers de l'administration. Mais commençons par nous interroger sur l'intérêt pour ces hommes proches du Roi d'exercer cette fonction. Comment travaillent-ils et quel est leur degré d'autonomie et de pouvoir ?

[330] D'après les registres du Grand Etat de la Dépense, AN O1 2350-2386..

B. L'autorité du Directeur

1. Travailler avec le Roi

Cette place de Directeur des Bâtiments est prisée par des personnes qui ne sont pas, à part Marigny[331], formées pour cette fonction. Ce constat nous amène à nous interroger sur le pouvoir et les moyens d'action du Directeur et plus particulièrement sur sa marge de manœuvre par rapport au roi. Même si l'administration dépend de la Maison du roi, le secrétaire d'Etat n'en a que la tutelle et les ordres proviennent directement du roi. On peut alors se demander quel fut le rôle réel du roi dans le fonctionnement de l'administration. Les différents Directeurs briguent cette fonction pour s'assurer un travail régulier avec le Roi comme ce fut déjà le cas sous Colbert[332]. Le duc d'Antin lui-même déclare dans ses mémoires « *je connaissais les agréments de cette charge et quels accès elle donne auprès du Roi…J'eus par cette charge les entrées particulières du cabinet le matin, sous prétexte de recevoir les ordres du Roi* »[333]. Tout le personnel répond aux ordres du Directeur qui lui-même travaille directement avec le roi. Le Directeur siège à Versailles à l'Hôtel de la Surintendance, qui relève du département des « dehors de Versailles » au sein de l'administration[334]. Mais tous les services ne sont pas regroupés à la Surintendance, puisque l'Hôtel des inspecteurs est implanté rue du Potager et le Bureau du dépôt est situé dans l'Hôtel de Seignelay, entre les rues de l'Orangerie et celle du Potager. Ces bâtiments sont occupés par des membres du personnel, deux contrôleurs et un expert logent à l'Hôtel de Seignelay, les intendants généraux et deux autres contrôleurs, ainsi que les trésoriers généraux, un premier commis, des inspecteurs, un arpenteur et un professeur d'architecture se trouvent à l'Hôtel des inspecteurs. Le pavillon du potager du Roi accueille deux contrôleurs et le garde des tableaux du Luxembourg, et le premier architecte et un contrôleur sont logés à l'Hôtel de Mademoiselle et à l'Hôtel de la Feuillade, ainsi qu'un contrôleur aux Ecuries

[331] MICHEL, Chirstian, *op. cit.* 1993, p. 63.
[332] MICHEL, Christian, *op. cit*. 1993, p. 63.
[333] Duc d'Antin, *Mémoires de ma vie*, édition 1821, p.64-65, cité dans MICHEL Christian, *op. cit* ; 1993, p. 63.
[334] AN, O1 1733-1887, Versailles XVIIème-XVIIIème siècle.

de la Reine[335]. On comprend que l'essentiel de l'administration siège dans le « Vieux Versailles », actuel quartier St Louis autour de la rue de l'Orangerie, mais que le personnel est logé dans les bâtiments royaux dans la ville. Cette localisation, à proximité du château et dans le quartier des ministères, facilite le travail du Directeur avec le roi.

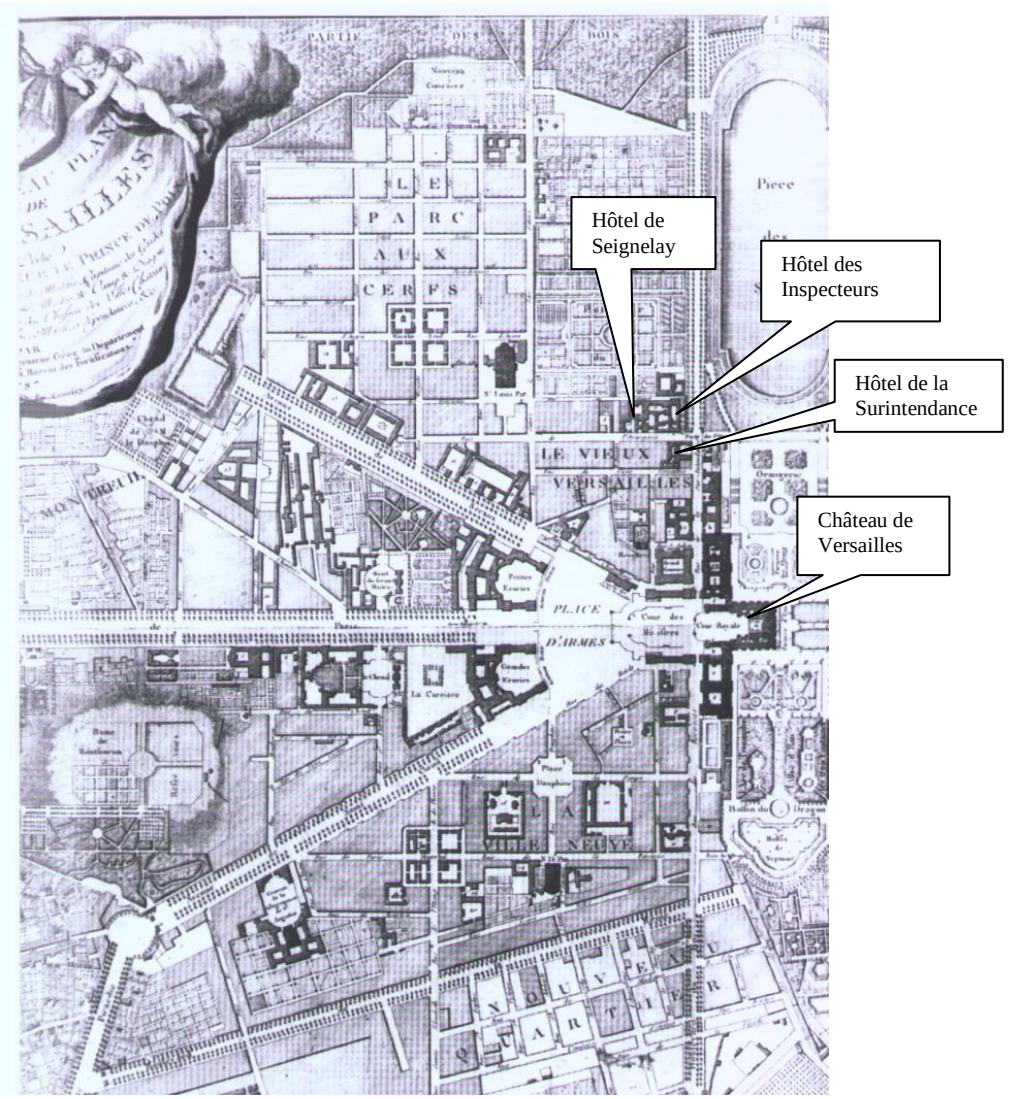

Plan de Versailles (1787) : les bureaux de l'administration.[336]

Nous disposons pour la période étudiée de nombreux documents administratifs permettant d'appréhender le travail du Directeur des Bâtiments. Toutes les décisions

[335] FRANK, Louis, *Le Normant de Tournehem et le mouvement des arts au XVIIIème siècle* (1745-1751), 1987, p.44.
[336] ADY, 16 Fi.

prises par le roi sont consignées dans des cahiers de bons du roi. Lorsque le roi donne son accord à une requête du Directeur, il rédige un bon signé de sa main. Le Directeur doit obtenir ce bon pour toutes les décisions qu'il prend. A ce sujet, les extraits des travaux de Monsieur de Marigny avec le roi sont d'une grande utilité[337]. Ce registre reprend par année les travaux remis au roi, ce qui permet de voir que le roi est sollicité environ une fois par mois. Afin d'obtenir ces bons, le Directeur doit présenter des mémoires détaillés fournis par le personnel des départements concernés. Il propose au roi ses requêtes qui, dans la mesure où elles sont acceptées, doivent être appliquées par le Directeur. Le Directeur ne peut rien faire sans ce bon comme en témoigne la remarque consignée dans le registre en avril 1752 où il est précisé que seul un bon écrit et signé du roi permet d'appliquer une décision[338] :

> *« Notte pour demander à Sa Majesé son bon quelle a donné verbalement pour le 3ème logement qui vaquera au Luxembourg après que Mesdames de Choiseul et de Rochechoir auront eu celui que Sa Majesté a eu la bonté de leur promettre. »*

De même, la Déclaration du roi pour la nouvelle administration en 1776 confirme que le roi conserve le dernier mot en matière de décisions : « *l'admission ou le refus de tout projet sortant de la classe des travaux courants de nos Bâtimens dépendra toujours de la décision que nous aurons à donner sur le rapport qui nous sera fait par l'Administrateur général, auquel seul nous nous remettons du surplus pour en ordonner selon le droit de sa charge*[339] ».

Les différents mémoires présentés au roi figurent dans le registre permettant de justifier la requête au souverain que ce dernier peut refuser, prouvant ainsi que ce travail n'est pas qu'une simple ratification des demandes du Directeur. Par exemple, le roi n'accorde à Gabriel, son premier architecte, qu'une partie de la pépinière à fleur de Trianon, mais il n'a pas accordé « *la clôture dudit terrain qui suivant la demande de M. Gabriel devoit monter à 4000 livres tournois* ». Les principaux refus tiennent en effet au coût de la demande dans un contexte de difficultés financières. Ces bons du roi concernent les dons de terrain et l'attribution des logements, les devis pour les réparations et l'entretien des bâtiments, les différents brevets pour la nomination des

[337] AN, O1 1055, extrait des travaux de Monsieur de Marigny avec le roi, 29 avril 1752 au 21 mai 1767.
[338] AN, O1 1055, année 1752.
[339] ANNEXE 5, p.429, Déclaration du roi, 1er septembre 1776 (bibliothèque municipale de Versailles, brochure 4, carton VII, fonds pièces sur le château) articles XXII, p.11.

membres du personnel, comme les architectes dans les académies ou encore ce qui concerne les pépinières ou l'eau : toutes les décisions sont donc soumises à l'accord du roi. Les registres de brevets du roi constituent une source qui couvre une large période de 1733 à 1786 permettant d'étudier ce travail sur la quasi-totalité de l'histoire de la direction des Bâtiments de Roi[340].

2. Les relations avec les Académies

Les Académies de peinture et de sculpture et d'architecture dépendent de cette administration. Nous pouvons dès lors nous interroger sur la capacité du Directeur à exercer son influence dans le domaine artistique.

- La place centrale des architectes

Le Directeur travaille avec son premier architecte, puis son architecte ordinaire comme le montre la correspondance qu'ils entretiennent[341]. Le premier architecte est nommé par brevet du roi généralement après le départ de son prédécesseur comme pour Jacques Gabriel qui succède à Robert de Cotte en 1734, ou son fils Ange-Jacques qui lui succède après sa mort en 1742.

> *Brevet de nominiation de premier architecte pour Gabriel : 20 décembre 1734 :*
> *« Aujourd'hui vingt décembre mil sept cent trente quatre le Roi étant à Versailles, le S. De Cotte Premier Architecte de Sa Majesté sétand démis volontairement de ladite charge, Sa Majesté a cru ne pouvoir faire meilleur choix pour la remplir que du S. Jacques Gabriel, ancien controleur général des Bâtimens de Sa Majesté et de son architecte ordinaire et à cet effet Sa Majesté la retenu et retient pour son Premier architecte pour en ladite qualité servir Sa Majesté et jouir des honneurs prérogatives préeminences et autres avantages y appartenant et des gages et appointements qui seront réglés par Sa Majesté laquelle mande et ordonne à tous sesofficiers qu'il appartiendra de connaitre ledit Sieur Gabriel en ladite qualité en vertu du présent brevet, qu'elle a pour assurance de sa*

[340] AN, O1 1057-1061, ordonnances, provisions, commissions, brevets du roi, règlements, arrêts du conseil, dons de terrains et logements, maisons, conciergeries (1733-1786).
[341] AN, O1 1098, lettres du duc d'Antin et 1099 à 1148 lettres du Directeur général (1733-1791).

volonté signé de sa main et fait contresigner par moi Conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances.
Signé Louis et plus bas Phelypeaux. »[342]

Le poste de premier architecte est lié au pouvoir et aux stratégies familiales entre les membres de l'administration. Ainsi, Jacques Gabriel assure la succession de son fils Ange-Jacques en le mariant avec Catherine-Angélique de la Motte, la fille du premier commis du duc d'Antin, Jean de La Motte[343]. Il obtient pour son fils des postes de contrôleurs dans les différents services de l'administration pour assurer sa succession[344].

De plus, on peut aussi noter l'importance des postes occupés par des architectes membres de l'Académie dans l'institution. Ils apparaissent à tous les degrés de la hiérarchie. Mais on peut alors se demander si ce ne sont pas ces architectes qui influencent l'administration. En fait ces architectes sont nommés dans l'administration par le Directeur et leur entrée même au sein de l'Académie d'architecture dépend du Directeur. Il existe deux classes d'architectes et pour y accéder, l'Académie dresse une liste de trois noms parmi lesquels le Directeur suggère une préférence et le Roi choisit en fonction de cet avis. L'architecte reçoit ensuite un brevet du roi qui est enregistré par les bureaux de l'administration. Il peut arriver que le Directeur impose un candidat sans passer par cette procédure. Ainsi le Directeur Lenormant de Tournehem décide de nommer Soufflot en 1749 sans provoquer de contestation dans l'Académie[345]. Mais une affaire détériore les relations entre l'Académie d'architecture et le marquis de Marigny au sujet de la nomination de l'architecte de Wailly en 1767[346]. Le roi place cet architecte, à la mort de l'architecte Loriot, alors qu'il est contrôleur du château de Versailles. Mais ce qui pose réellement problème, c'est que de Wailly n'appartient pas à la deuxième classe de l'Académie dans laquelle les architectes de la première classe doivent être choisis. L'Académie entre en conflit avec Marigny qui annule tous les brevets et révoque les architectes. Il finit par revenir sur cette mesure mais de Wailly

---

[342] AN, O1 1057, brevet de premier architecte, 20 décembre 1734.
[343] GALLET, Michel, BOTTINEAU, Yves, *Les Gabriel*, 1982, p. 144.
[344] GALLET, M., BOTTINEAU, Y. *op. cit.* 1982, p. 144 : Ange-Jacques Gabriel devient inspecteur du palais de Trianon (1721), puis inspecteur du château de Versailles, contrôleur de la plaine de Saclay (1724-1734), il prend la place de son père comme contrôleur alternatif en 1728, à la retraite de Cotte en 1735 il devient contrôleur de Versailles, il obtient le contrôle de Choisy en 1739 et devient architecte ordinaire en 1741 et enfin premier architecte en 1742.
[345] FRANK, Louis, *op. cit.*, p.156.
[346] AN, O1 1060, « brevet d'architecte de la première classe, 30 juin 1767 », p. 390.

reste à son poste[347]. On voit par cette « affaire » que le Directeur doit exercer son influence dans les limites du respect des statuts au risque de provoquer un conflit. Les nominations des architectes sont soumises à l'influence de membres de la cour ou de la famille royale. Ainsi, le Directeur Philibert Orry, écrit dans une lettre du 30 novembre 1737 à la marquise de Villars : « *J'ay l'honneur, Madame, de vous faire part du choix que le roi a fait du sieur Roux pour remplir la place vacante à l'Académie d'architecture dans la première classe et de vous assurer qu'on ne peut être plus parfaitement que je suis madame, Votre très humble serviteur.* »[348]. Les seules compétences des architectes ne suffisent pas pour obtenir un poste. On peut prendre l'exemple de Jacques Germain Soufflot qui souhaitait remplacer Ange- Jacques Gabriel au poste de premier architecte après le départ à la retraite de ce dernier.

> Le 15 mars 1775 : « *Sa majesté ayant agrée la demande que m'a faite M Gabriel de lui accorder sa retraite de la place de 1er architecte des bâtimens, aucun des architectes francois n'eut pu faire valoir plus de titre que vous pour le remplacer et il est probable que le choix eut été pour vous si l'intérêt que la reine a témoigner prendre à M Mique, ainsi les recommandations anciennes du feu roi de Pologne (...)vous attachant plus particulièrement à sa personne par la survivance de la place de son architecte ordinaire dont M Lécuyer est actuellement titulaire. Elle a aussi disposé en votre faveur d'une des deux places de contrôleurs généraux ambulants (...) en vous accordant pour les fonctions de cette place la somme de 3000lt.* »[349]

Il apparaît, suite à cette lettre, que les relations et en la circonstance l'influence de la reine Marie-Antoinette qui préfère son architecte Richard Mique à la candidature de Soufflot, priment sur les compétences des demandeurs. En compensation Soufflot reçoit la survivance de la charge d'architecte ordinaire comme en témoigne le Grand Etat de la dépense et la place de contrôleur général ambulant. En tant que premier architecte, Richard Mique reçoit d'après la comptabilité 12.000 livres de rémunération. La réforme de 1776, supprime la charge de premier architecte, Richard Mique perd donc ses fonctions et conserve un brevet d'honneur. Ce dernier obtient avec Soufflot le nouveau poste d'intendant général avec 15.000 livres annuelles. Nicolas Henri Jardin devient le nouvel architecte ordinaire.

---

[347] MARQUISET, A, *Le marquis de Marigny*, Paris, 1918, p. 147.
[348] AN, O1 1099, p. 142.
[349] AN, O1 1248, dossier Soufflot, n°226.

Architectes dans l'administration centrale :

Intendants et ordonnateurs :

- Jean de la Motte (1716-1749), Barthélémy Michel Hazon (1749-1776)
- Jules Robert de Cotte (1725-1763), Louis François Trouard (1768-1776)
- Charles Jacques Billaudel (1725-1763), Jean René Billaudel (1764-1776)

Intendants généraux (à partir de 1776)

- Barthélémy Michel Hazon (1776-1792)
- Richard Mique (1776-1792)
- Jacques Germain Soufflot (1776-1782), Guillaumot (1782-1792)

Inspecteur général (à partir de 1776)

- Jean François Heurtier (1776-1792)

Contrôleurs généraux :

- Ancien : Jean-Charles Garnier d'Isle (1727-1755), Jacques Germain Soufflot (1755-1776)
- Alternatif : Claude Armant Mollet (1708-1740), Louis François Mollet (1740-1759), Armant Louis Mollet (1759-1776)
- Mi-ancien : Jacques Gabriel (1728-1742), Ange-Jacques Gabriel (1742-1776)

Contrôleurs (à partir de 1776)

- Louis François Trouard
- Potain
- Louis Le Dreux de la Chartre
- Maximilien Brebion

Seuls les architectes font carrière dans l'administration, les postes de contrôleurs ou d'inspecteurs leur sont réservés. On retrouve les architectes à la tête de l'administration et dans les différents départements. On les retrouve aussi à la tête des principaux départements comme celui du château de Versailles dirigé successivement par les architectes Jacques Gabriel jusqu'en 1742, puis Charles L'Ecuyer (1743-1774), Barthélémy Michel Hazon (1775-1776), puis à partir de 1776, Jean François Heurtier qui est l'inspecteur du château. Les architectes occupent aussi des postes d'inspecteurs dans le département comme Anne François Brebion, inspecteur du jardin et du petit parc de Trianon à partir de 1764. Il faut donc insister sur le fait que les plus hautes fonctions sont aux mains des architectes qui sont très présents, malgré leur nombre, par

le cumul des charges. Cette situation est tout à fait compréhensible puisque la fonction principale de cette administration est de construire et réparer les résidences royales, il faut donc un personnel qualifié essentiellement des architectes formés par l'Académie d'architecture pour diriger les différents départements. Ainsi, Jacques Germain Soufflot est à la fois contrôleur du département de Paris (1756-1780), contrôleur général ancien (1764-1776), contrôleur ambulant (1775-1776), intendant général (1776-1780). D'autres architectes font aussi carrière dans l'administration comme Jérôme Bellicard, architecte de la première classe de 1777 à 1786, inspecteur du Luxembourg, des Gobelins, de l'Observatoire, du collège royal (1756-1761), puis contrôleur à Compiègne (1765-1775) et contrôleur à Fontainebleau à partir de 1776. On peut aussi remarquer quelques familles qui conservent les charges sur plusieurs générations comme les Mollet ou les Gabriel : Jacques Gabriel père (premier architecte, inspecteur général, Directeur de l'Académie d'architecture, contrôleur du département de Versailles), Ange-Jacques Gabriel (architecte de la première classe, architecte ordinaire, premier architecte, inspecteur général, Directeur de l'Académie d'architecture, contrôleur général triennal), et Ange Antoine Gabriel Fils (survivance de son père pour le contrôle général triennal, dessinateur du bureau du premier architecte, contrôleur de Marly).

L'Académie d'architecture reste assez libre, la présence de nombreux architectes issus de ses rangs contribue à influencer les goûts. Cette époque est marquée par la transition à partir du milieu du XVIIIème siècle entre le « rococo » ou style rocaille et le retour à l'antique qui s'impose complètement sous Louis XVI et la direction d'Angiviller. A l'époque du marquis de Marigny se joue ce que l'on appelle la querelle des « Anciens » et des « Modernes », les premiers privilégiant la tradition baroque et les autres prônant le retour au modèle antique. Or l'influence du Directeur se manifeste en la personne de Marigny qui favorise les « Modernes ». Ainsi les élèves qui font le voyage à Rome copient les monuments antiques et non plus le baroque italien. Ils doivent établir les relevés des monuments antiques. Des édifices marqués par ce goût antique font leur apparition avec l'Eglise Saint-Symphorien à Versailles construite par l'architecte des Bâtiments Louis François Trouard ou celle de Saint-Germain-en-Laye par Potain[350]. Mais l'influence se lit aussi dans les travaux menés sous l'impulsion des Bâtiments du Roi. A l'époque du duc d'Antin, les différentes résidences royales

[350] MALOTEAUX, Sandrine, *op. cit.*, p 123.

constituent près de 69% des dépenses globales des bâtiments alors que les travaux et les réalisations sont peu nombreux[351]. Les travaux sont plus fréquents avec le règne personnel de Louis XV qui transforme une partie du château de Versailles et réaménage des châteaux comme Fontainebleau ou Compiègne. On note alors une augmentation des dépenses pour les ouvrages neufs dans les résidences royales. Cependant la direction a peu de poids quant aux décisions de travaux dans les résidences royales puisque les choix viennent de la famille royale, qu'il est difficile de contredire, et les discussions se font souvent directement avec le premier architecte sous Louis XV. L'inventaire des travaux dans ces résidences royales n'est fait que partiellement mais l'importance des réalisations dépend de la volonté royale. Ainsi, nous pouvons prendre l'exemple des travaux de rénovation du château de Marly en lien avec le retour de la cour à Versailles en 1725. Des travaux sont alors nécessaires pour rendre le château habitable et les dépenses du département augmentent fortement (1722 : 200.000 livres, appointements compris). Mais les travaux sont coûteux et le roi doit faire des choix, comme le précise ce mémoire du Duc d'Antin sur les travaux de réparation des fontaines[352] : il propose de réparer la Rivière pour environ 150.000 livres et la Grande pièce d'eau pour 30.000 livres. Le Roi n'accepte les travaux que pour la Grande pièce d'eau et la Rivière est remplacée par un tapis de gazon. Comme souvent, le roi a le dernier mot puisqu'il a le pouvoir sur les finances de l'administration.

- L'Académie de peinture et de sculpture : les commandes

L'Académie de peinture et de sculpture[353], comme celle d'architecture[354], a longtemps été délaissée par la recherche. Il faut en effet attendre les travaux de Christian Michel, qui présente cette institution avec une nouvelle approche en insistant sur les liens entre l'Académie et l'administration des Bâtiments du Roi. Après différents travaux sur le graveur Charles Nicolas Cochin[355], il fait le point, en 2012, sur

[351] JUGIE, Sophie, *op. cit.*, p. 405.
[352] AN O1 1053, p.142.
[353] LOCQUIN, Jean, *La peinture d'histoire en France de 1747 à 1785,* 1912, Arthéna, 2ème édition 1978.
[354] BOULEAU-RABAUD, Wanda, « l'Académie royale d'architecture à la fin du XVIIIème », in *Gazette des Beaux-arts,* décembre 1966 ; PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, - *« Les prix de Rome », Concours de l'Académie royale d'architecture au XVIIIème siècle,* 1984.
[355] MICHEL, Christian, *Charles Nicolas Cochin et le livre illustré au XVIIIème siècle,* Genève, Droz, 1987 ; *Le Voyage d'Italie de Charles-Nicolas Cochin (1758)*, édition critique, Collection de l'école Française de Rome, Rome, 1991, *Charles-Nicolas Cochin et l'art des Lumières*, Rome, Bibliothèque des Ecoles d'Athènes et de Rome, 1993.

l'Académie de peinture et sculpture de sa création à sa disparition sous la Révolution française[356]. Ce travail présente une étude chronologique du rôle des différents Directeurs des bâtiments par rapport à cette Académie.

Le Directeur travaille avec les Académies de peinture et sculpture et avec celle de France à Rome. Le premier peintre et le Directeur de l'Académie de Rome font partie du personnel de l'administration. Si l'on étudie les comptes des Bâtiments, on retrouve au chapitre de l'Académie de peinture et de sculpture des membres rémunérés par l'institution : le premier peintre, le secrétaire attaché pour le détail des arts, le garde des dessins du roi, celui des sculptures antiques et celui des sculptures modernes[357]. Il s'agit du même type de rémunération que pour les membres de l'Académie d'architecture à la différence que les artistes ne sont pas ou peu employés dans les bureaux de l'administration. Les artistes peintres ou sculpteurs sont employés aux Gobelins ou à la Savonnerie, ils sont premiers peintres ou travaillent dans l'Académie de peinture et de sculpture à la place de Directeur, de secrétaire perpétuel (Charles Nicolas Cochin), de garde des sculptures (Charles-Nicolas Cochin ou Augustin Pajou) ou de professeurs.

La place de premier peintre n'est pas toujours pourvue. En effet, à la mort de Lemoyne en 1737, la charge n'est plus assurée. Il faut alors attendre la direction de Lenormant de Tournehem pour qu'elle soit rétablie en faveur de Charles Coypel le 20 Janvier 1747. Mais à sa mort le nouveau Directeur, le marquis de Marigny, choisit de réunir les fonctions du premier peintre et celle du secrétaire perpétuel et historiographe de l'Académie, Bernard Lépicié. En 1755, à la mort du secrétaire, Charles Nicolas Cochin lui succède. En 1762, Carle Van Loo reçoit la charge de premier peintre jusqu'à sa mort en 1765 où il est remplacé par Boucher, à titre honorifique suppléé par Cochin. En 1770, Pierre devient le premier peintre et Directeur de l'Académie[358] et n'est remplacé qu'à la veille de la Révolution par le peintre Vien le 17 mai 1789[359]. Quelle

[356] MICHEL, Christian, *L'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793), la naissance de l'Ecole française*, DROZ, Genève, 2012.
[357] AN, O1 2386, Grand Etat de la dépense, 1778.
[358] LOCQUIN, Jean, *La peinture d'histoire en France, 1747-1785*, édition Arthéna, Paris, 1978.
[359] AN, O1 1058, p.65, brevet de premier peintre pour COYPEL, 20 janvier 1747 ; O1 1060, p.76, brevet de premier peintre pour Carle Van Loo, 6 août 1762 ; O1 1060, p.251, Boucher premier peintre, 8septembre 1765 ; O1 1061, p.24, premier peintre Pierre, 4 juin 1770 ; O1 1046, n°256, charge de premier peintre pour Vien, le 17 mai 1789.

est donc la fonction du premier peintre et pourquoi est-elle si irrégulièrement pourvue ? Le premier peintre est un véritable intermédiaire entre le Directeur des Bâtiments et les artistes de l'Académie. Il plaide en faveur des artistes pour l'attribution des pensions ou pour l'obtention de logements au Louvre. Mais il a aussi un rôle artistique puisqu'il prépare les commandes passées par l'administration aux artistes, il choisit les sujets des œuvres, il évalue les travaux et prépare les mémoires[360]. Son influence dépend en grande partie de ses relations avec le Directeur. Le premier Directeur, le duc D'Antin (1708-1736), laisse une marge de manœuvre importante aux Directeurs et premiers peintres des Académies. Il accorde des revenus réguliers et suffisants à l'Académie à hauteur de 8.330 livres et un emplacement définitif au premier étage du Louvre dès 1721. Il transforme l'Académie qui se trouve moins attachée au service de la monarchie et plus ouverte sur le monde. Pourtant, sa direction est critiquée dans les milieux artistiques. A la mort de Louis XIV et pendant la minorité de Louis XV, les grandes commandes officielles sont quasi inexistantes à l'image de la fin des grands chantiers royaux. Dans ses *Mémoires*, Charles Nicolas Cochin[361] dénonce cette direction faible, capricieuse et arbitraire qui a pour conséquence un problème pour le recrutement des artistes mais aussi des professeurs au sein de l'Académie[362] : « *M. d'Antin traitait les Académiciens avec assés de hauteur, aussi ne les voyaient-ils que dans les cas de nécessités* ». Philibert Orry (1736-1745) rétablit les expositions annuelles à partir de 1737. Son rôle dans la restauration de l'Académie a longtemps été négligé, il en devient le protecteur. Il cherche à redorer l'image de la manufacture des Gobelins avec de nouvelles commandes pour les peintres d'histoire afin de renouveler les cartons des tapisseries. Il permet l'émergence du système des pensions académiques, réparties et divisées entre les jeunes artistes à titre d'encouragement, qui se poursuit jusqu'à la Révolution[363]. Lenormant de Tournehem (1745-1751) veut favoriser la peinture d'histoire et a une confiance totale, pour toutes les questions relatives à l'art, en Charles Antoine Coypel, premier peintre par brevet du 20 janvier 1747 jusqu'à sa mort en 1752 : « *Sa Majesté m'a mis dans une place où je dois avoir pour objet la protection des Arts […] j'ai jeté les yeux sur vous et je me suis flatté que vous ne me refusiez pas*

[360] LOCQUIN, Jean, *op. cit.*, 1978.
[361] *Mémoires inédits de Charles Nicolas Cochin sur le comte de Caylus, Bouchardon, les Slotdz,* publié d'après le manuscrit autographe, 1880, p. 100-101.
[362] MICHEL, Christian, *Charles Nicolas Cochin et l'art des Lumières*, Ecole française de Rome, 1993, p. 45.
[363] MICHEL, Christian, *Charles Nicolas Cochin,* 1993, *op.cit*, p.48 ; *l'Académie royale de peinture et de sculpture, (1648-1793) la naissance de l'Ecole française,* Droz, Genève, 2012 ; p. 92.

vos conseils »[364]. Il n'apparaît pourtant dans le registre du Grand Etat de la dépense qu'en tant que Directeur des tableaux et dessins du Roi avec 1.000 livres de gages alors que les premiers peintres reçoivent 6.000 livres. Le but est d'épurer l'Académie par de nouvelles procédures de recrutement et par la création de l'Ecole des élèves protégés pour former la future élite. L'entourage de Madame de Pompadour cherche à utiliser l'Art à travers le Directeur comme un moyen de propagande, soutenu par les critiques proches de Lenormant de Tournehem comme Bachaumont, La Font de Saint-Yenne qui évoque « l'ombre du Grand Colbert »[365]. A la mort d'Orry, l'Académie est placée sous la protection directe du Roi et le Directeur des Bâtiments (1751-1773) n'est que celui qui reçoit les ordres du roi. L'arrivée du marquis de Marigny à la tête de l'administration ne change rien dans un premier temps, même s'il semble être intervenu pour l'entrée du graveur Charles Nicolas Cochin sans morceau de réception, en 1751. Ce Directeur intervient plus fréquemment que ses prédécesseurs dans le fonctionnement de l'Académie puisqu'il se rend au moins une fois par an à une séance de l'Académie pour remettre des prix quand le duc d'Antin ou Philibert Orry ne s'y rendent que quatre fois. Il demande qu'on lui rende compte de ce qui s'y passe. Avec les difficultés financières de la monarchie à partir de 1758, les pensions ne sont plus versées et l'Académie recherche des revenus propres grâce à la concession de boutiques à louer. A partir de 1764, Marigny met à profit les travaux de couverture de l'aile de la colonnade du Louvre pour fournir des logements et des ateliers aux peintres d'histoire revenus de Rome. Il augmente ainsi l'émulation et durcit les critères pour entrer à l'Académie. D'Angiviller (1774-1791) et le premier peintre Pierre ont la volonté de transformer les structures de l'Académie, ils cherchent à redonner à l'Art français plus de vigueur face à la concurrence étrangère. Le nouveau Directeur obtient de Louis XVI de nouveaux statuts pour l'Académie en 1776[366] qui sont préparés par le Directeur, le premier peintre et les officiers de l'Académie ; ils sont accordés le 15 mars 1777 et enregistrés par le Parlement le 2 septembre 1777. Le budget de l'académie augmente de 11.330 livres en 1770 à 17.000 livres. Ces statuts reprennent, en les modernisant, ceux de 1663 et quelques éléments de ceux de 1751, et renforcent la hiérarchie et le contrôle. La place

[364] MICHEL, Christian, 2012, *op.cit.*; p. 97.
[365] MICHEL, Christian, 1993, *op. cit.* p. 63.
[366] JOURDAN, ISAMBERT, DECRUSY, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, 1826, Tome II du règne de Louis XVI du 22 mai 1776 au 10 mai 1777, p. 364, n° 636 « Déclaration en faveur de l'Académie royale de peinture et sculpture » 15 mars 1777, enregistré au Parlement le 2 septembre 1777.

du Directeur des Bâtiments est renforcée. Par l'article I, il est celui par lequel le roi fait passer ses ordres, il nomme les professeurs d'anatomie et de perspective (article III), il distribue les prix (article XXXVIII) et prend des mesures si le règlement n'est pas respecté (article XXXIX). Ce règlement choque les Académiciens les plus anciens comme Charles Nicolas Cochin. Le premier peintre Pierre gagne aussi de l'importance, il contrôle l'Académie, choisit les artistes pour les commandes et répartit les pensions. Le monopole de l'Académie pour les expositions est renforcé.

Lorsqu'il n'y a pas de premier peintre, ces fonctions reviennent au secrétaire de l'Académie. Ainsi, la correspondance des Directeurs généraux des Bâtiments avec les premiers peintres est remplacée par celle du secrétaire de l'Académie en cas de vacance du poste ou de nomination honorifique. Lépicié et Cochin font office de premier peintre sans en avoir le titre même lorsque la charge revient à Van Loo (1762-1766) puis Boucher (1766-1770). Ainsi cette correspondance permet de comprendre la nature du travail :

> *« Lépicé à Vandières,*
>
> *Paris, le 20 may 1754*
>
> *Monsieur, J'ai l'honneur de vous envoyer le procès-verbal, que j'ai dressé par vos ordres pour constater le dommage et la réparation des tableaux de la galerie de Rubens. Nous comptons que cette opération soit bien faite, on évitera par la suite de pareils accidents et de pareilles dépenses, conséquemment aux précautions que nous ferons prendre au sieur Bailly pour s'en garantir. (...) »*[367]

Cet extrait montre le travail administratif puisque le secrétaire doit envoyer des procès-verbaux au Directeur. On peut noter aussi son travail en matière d'art puisqu'il est chargé de la restauration de tableaux, ici ceux du cycle de Marie de Médicis de Rubens au Luxembourg dont les collections sont ouvertes au public et gardées par Bailly, garde des Tableaux. Le secrétaire de l'Académie a de nombreuses fonctions qui lui sont propres et qui sont fixées par le règlement de 1663, dans l'article XVII. Charles Nicolas Cochin, graveur et secrétaire de l'Académie, a un rôle plus important que le Directeur de l'Académie, il a aussi l'avantage d'être proche de Marigny qu'il a accompagné lors de son voyage en Italie de décembre 1749 à septembre 1751. Le fait

[367] *Correspondances des directeurs généraux des Bâtiments de Tournehem à Angiviller avec Coypel, Lépicié, Cochin, Pierre, Vien (1747-1792),* publié par Furcy-Raynaud, NAAF, 1904-1907, n°82, p. 63, AN, O1 1925, Académie de peinture et sculpture, correspondance.

de s'occuper du « détail des Arts » lui confère un rôle de conseiller auprès du Directeur en matière de choix de sujet pour les commandes. Il envoie les convocations aux Assemblées, tient les registres, répond aux lettres adressées au corps, donne des certificats relatifs aux artistes et élèves, fait lecture des conférences lors des Assemblées, rédige les livrets du Salon. Lépicié et Charles Nicolas Cochin ont les mêmes fonctions que celles du premier peintre fixées pour Coypel. Il est responsable des commandes, fixe le prix des ouvrages mais il est lié par le prix traditionnel des ouvrages fixés par les Bâtiments. Les sujets pour les commandes royales sont définis avec le Directeur, le Marquis de Marigny. Il propose aussi au Directeur les peintres et les sculpteurs à qui les commandes doivent être passées. Il contrôle les gardes des cabinets du Roi à Versailles, à Paris, à la salle des Antiques. Il est chargé du maintien des collections royales et contrôle les inventaires, les prêts, les restaurations. Il fait aussi office de trésorier pour l'Ecole des enfants protégés alors que Coypel s'occupait aussi des fonds[368].

Le Directeur intervient donc sur les artistes par l'intermédiaire du premier peintre ou du secrétaire de l'Académie. Ainsi le service des Bâtiments exerce un pouvoir administratif à travers essentiellement la réglementation et la nomination d'artistes comme le premier peintre. Mais cette influence existe aussi sur l'Art grâce à la fonction de mécénat. Ce rôle en matière de mécénat existe depuis la surintendance de Sully mais il dépend beaucoup de la personnalité du Directeur et surtout de la politique du roi. Comment cette administration peut-elle agir sur le mécénat ? Nous avons déjà évoqué le rôle protecteur du roi et de l'administration avec les règlements mis en place au XVIIIème siècle qui confirment le monopole de l'Académie sur l'Art et la protègent de la concurrence. Cette protection prend en réalité des formes multiples. L'objectif des Directeurs à partir surtout de Tournehem (1745-1751), est de mettre en valeur le genre noble de la peinture d'histoire et de valoriser les thèmes antiques. L'Académie veut agir contre la croissance du nombre de portraits dans les salons. Plusieurs solutions s'offrent alors à la direction. Tout d'abord, elle peut agir sur le prix des œuvres. En effet, les Bâtiments achètent les œuvres pour le roi et fixent le prix des commandes. Sous la direction d'Orry (1736-1745), le prix des peintures d'histoire avait été baissé pour des

[368] MICHEL, Christian, 2012, *op. cit.* p. 81 à 86.

raisons d'économie[369]. Tournehem décide donc de baisser le prix des portraits pour favoriser la peinture d'histoire. Cependant, ces commandes sont souvent destinées à la décoration des résidences royales et le roi donne aussi son avis. Or Louis XV n'apprécie guère ce genre et refuse même les tableaux que lui propose Cochin pour sa résidence de Choisy[370]. Le pouvoir de l'institution sur les artistes tient donc en grande partie à ces commandes. Les artistes de l'Académie ne reçoivent pas d'appointements des Bâtiments. Mais ils sont dépendants des commandes et des prix fixés qui les font vivre. On peut donc étudier l'évolution des budgets consacrés à ces commandes sur la période pour comprendre cette politique artistique. La direction d'Orry, comme nous l'avons dit, n'est pas centrée sur l'Art. Il s'occupe surtout des finances, même s'il rétablit le Salon du Louvre en 1737. Sa volonté d'épurer les comptes a des conséquences sur les commandes puisqu'il réduit les mémoires des peintres. Tournehem veut redonner du travail aux artistes et fixe les prix des tableaux en fonction de leur taille puisque la peinture d'histoire se fait en grand format contrairement aux portraits. Ainsi, un tableau de « grande mesure », 18 à 20 pieds est payé 6.000 livres, un « moyen » de 17 à 13 pieds revient à 5.000 livres et un petit (12 à 9 pieds) 4.000 livres. Le budget le plus important de la direction de Tournehem pour les commandes royales est celui de 1747 et s'élève à 41.789 livres et le plus faible en 1750 est encore de 20.629 livres. Le marquis de Marigny poursuit cette mise en valeur de la peinture d'histoire mais il est limité par le contrôleur général des finances et les budgets consacrés aux commandes royales tendent à diminuer jusqu'à 3.732 livres en 1754[371]. Cochin, secrétaire de l'Académie qui a la fonction de premier peintre, contribue à faire augmenter les tarifs des tableaux. D'Angiviller reprend cette politique mais décide, là aussi, de remettre de l'ordre après les difficultés financières de la fin de la direction Marigny. Il a une conception « patriotique » et pousse à représenter des exemples de vertu avec des grands hommes français comme du Guesclin ou Bayard. A côté des nouveaux règlements, il décide d'ordonner tous les ans des commandes de peintures d'histoire et quelques statues. Entre 1775 et 1789, 72 tableaux d'histoire sont commandés et réalisés[372]. Les commandes représentent le meilleur moyen de contrôle de la vie artistique officielle. Elles sont assez faciles à suivre sur la période grâce à la

[369] LOQUIN, Jean, *La peinture d'histoire en France 1747-1785*, 1912, édition Arthéna 1978.
[370] MALOTEAUX, Sandrine, *op. cit.*, p. 122.
[371] LOCQUIN, Jean, *op. cit.*1978.
[372] LOCQUIN, Jean, *op. cit.*, 1978 ; MALOTEAUX, Sandrine, *op. cit.*, p. 144, 263.

correspondance des Directeurs avec les premiers peintres, avec les procès-verbaux de l'Académie, et avec les mémoires et les commandes enregistrés par l'administration[373].

Les Bâtiments exercent aussi leur influence grâce aux avantages offerts à certains artistes : le système des pensions et les logements au Louvre. Les pensions données aux artistes sont assez inégalitaires car leur distribution ne semble pas obéir à des règles précises. Ces pensions servent à récompenser les artistes qui se sont distingués au service du roi mais leur nombre est très réduit. Dans l'extrait de l'Etat fixe de 1746, la somme destinée aux pensions des artistes s'élève à 13.100 livres réparties entre 6.100 livres pour les peintres et 7.000 livres pour les sculpteurs. Mais cet Etat ne donne pas le nombre de bénéficiaires[374]. En 1746, la plupart des peintres d'histoire reçoivent 600 livres et les sculpteurs officiels ont 500 livres de pension. Environ vingt artistes reçoivent des pensions du roi entre 1746 et 1751. Pourtant cette somme semble être la moyenne sur toute la période. La fin de la direction de Marigny est marquée par des difficultés financières qui se répercutent sur la distribution des pensions : il poursuit cette politique des pensions aux jeunes artistes puis à des artistes plus âgés à partir des années 1760. La notice sur les pensions de 1779 rappelle que l'état des artistes « ne comporte pas d'appointement ou gages annuels en sorte que ce qu'ils obtiennent est pour eux un titre d'encouragement et de distinction »[375]. En 1772 il n'y a plus que quatre artistes pensionnés même si l'année suivante, ce chiffre est doublé. Il faut attendre d'Angiviller pour retrouver les chiffres du milieu du siècle avec une augmentation constante. La difficulté réside dans la liste des pensionnaires qui récapitule les artistes pensionnés mais aussi parfois leurs veuves ce qui rend la comparaison compliquée. Néanmoins on peut noter une augmentation constante du nombre de pensionnés[376].

[373] AN, O1 1907 à 1922 : correspondance et mémoires relatifs aux beaux-arts, aux commandes d'œuvres d'art… (1660-1792) ; 01 1925 à1928 : Académie de peinture et de sculpture. *Inventaire des tableaux commandés et achetés par les directeurs des Bâtiments du roi (1709-1792)*, Leroux, Paris, 1900 ; FURCY-RAYNAUD, Marc, *Inventaire des sculptures commandées au XVIIIème siècle*, Le Mans, 1909.
[374] AN, O1 1089, ordre de Monsieur le directeur, extrait de l'Etat fixe de 1746, p. 39-40.
[375] AN, O 1248, pièces sur les pensions en 1779, n°232.
[376] AN, O1 1248, pension des artistes, n°263.

Année	Nombre de pensions d'artistes	Sommes totales en livres
1772	4	2.880
1773	8	5.363
1774	11	8.730
1775	15	12.330
1776	17	13.140
1777	21	19.224
1778	24	21.224
1779	22	19.750

Nombres d'artistes recevant une pension des Bâtiments du Roi d'après le Grand Etat de la Dépense

Cette augmentation se stabilise autour de vingt personnes puisqu'en 1786, le total des pensions pour les artistes est de 21.250 livres pour 21 artistes. Il faut cependant constater une forte disparité entre tous les artistes puisque les pensions varient de 300 livres au minimum, même si l'on peut parfois trouver des sommes inférieures, à un maximum de 2.000 livres en 1778 pour Robert Picault, pour lequel il est précisé qu'il a trouvé le secret pour « l'enlèvement des peintures ». On remarque que les peintres sont plus nombreux à recevoir une pension que les sculpteurs ou les graveurs et qu'elles sont en moyenne plus élevées. Ainsi le graveur Tardieu ne reçoit que 300 livres alors que le peintre Noël Hallé reçoit 1.800 livres. Le sculpteur Pigalle, auteur de la statue équestre de Louis XV sur la place du même nom, ne touche que 750 livres et Maurice Quentin de La Tour 1.000 livres malgré son succès. Ils font pourtant partie des privilégiés et leur pension est parfois augmentée légèrement. En fait l'administration utilise aussi ces pensions pour mettre en valeur les peintres d'histoire. En 1752 sur les neufs peintres pensionnés, sept sont des peintres d'histoire comme Carle Van Loo, Boucher, Natoire. Quelques portraitistes en font partie comme Nattier ou Quentin de la Tour. D'Angiviller ne semble pas favorable au système des pensions qui restent stables à la fin du règne de Louis XVI et leur préfère les commandes[377]. Cette différence entre les peintres d'histoire et les autres est confirmée par leur nombre. Les Directeurs et en particulier d'Angiviller, privilégient les peintres d'histoire qui sont majoritaires à l'Académie mais sous la direction de Marigny, le nombre de peintres d'histoire diminue, l'Académie attirant moins car les artistes sont souvent payés après plusieurs années et on assiste à ce

[377] LOCQUIN, Jean, *op. cit.*

que Christian Michel décrit comme une « mutation des équilibres numériques »[378] comme le montre le tableau ci-dessous. On assiste ainsi à un rééquilibre des places entre les différents genres, au profit particulièrement des sculpteurs qui passent de neuf à dix-neuf entre 1745 et 1789.

	1745	1749	1774	1789
Peintres d'histoire (dont officiers)	33 (24)	24 (19)	20 (14)	28 (15)
Sculpteurs (dont officiers)	9 (6)	13 (10)	19 (11)	19 (12)
Peintres de talents particuliers (dont officiers)	29 (4)	37 (5)	39 (6)	26 (12)
Graveurs et graveurs de médailles (dont officiers)	15 (4)	13 (4)	12 (3)	15 (2)
TOTAL	86	88	90	99

Répartition des artistes de l'Académie par spécialité[379]

La direction accorde aussi des logements aux artistes et des ateliers au Louvre ou parfois même une maison dans Paris. Là encore des inégalités sont à signaler puisque certains artistes n'en obtiennent pas alors que le sculpteur Coustou en a deux. Le nombre de logements attribués par an entre 1736 et 1786 est constant, il varie entre cinq au maximum et aucun certaines années[380]. Il faut attendre le décès ou le départ d'un artiste pour le remplacer. Les logements occupent surtout le rez-de-chaussée et la Grande Galerie du Louvre. Les peintres d'histoire sont bien sûr favorisés, ils obtiennent des logements plus spacieux. Sous Marigny les deux tiers des logements sont occupés par des peintres d'histoire.

Le Salon qui expose les œuvres des artistes de l'Académie depuis 1699, dans le Salons Carré du Louvre depuis 1725 est aussi un moyen de valoriser la peinture d'histoire. A partir de 1737 le Salon devient annuel, puis tous les deux ans dès 1751. La peinture d'histoire est encore privilégiée. Ce Salon sert à orienter les commandes. En 1774, d'Angiviller annonce qu'il commande pour chaque Salon quatre statues et au moins huit tableaux d'histoire. Les artistes choisis pour le Salon doivent remettre au premier peintre les sujets qu'ils souhaitent traiter. En fait ce programme de commandes s'inscrit dans le projet du comte d'Angiviller de créer un Muséum au Louvre pour exposer les collections royales. Le choix est arrêté pour le réaliser dans la grande galerie

[378] MICHEL, Christian, *op. cit.* 2012, p. 115.
[379] MICHEL, Christian, 2012, *op. cit.* ; Tableaux p. 115 et 131.
[380] AN, O1 1057 à 1061, 1736 à 1786, brevets du roi.

du bord de l'eau qui est vidée en 1777. Le Directeur veut y exposer un large échantillon de la production de chaque Ecole artistique dans un but pédagogique. Mais il est nécessaire de compléter les collections royales qui sont lacunaires. Il lance donc une vaste politique d'acquisition dans les pays du Nord et en Europe. En 1787 il a acheté : 122 tableaux des écoles flamandes et hollandaises, 34 tableaux italiens, 41 français, 5 espagnols et un allemand. Il ne prête plus de tableaux conservés dans les réserves et rassemble ceux répartis dans les résidences royales. Les commandes à l'Académie ont pour objectif de constituer des collections d'œuvres contemporaines. Mais ce projet est arrêté par la Révolution et le musée n'ouvre ses portes qu'en 1793[381].

Ainsi, les Académies ont un fonctionnement à part dans l'administration même si certains Directeurs ont tenté de les contrôler. Leur place dans le budget et par le nombre de personnel est minime, mais leur rôle est essentiel comme en témoigne la place des architectes dans l'administration. Pourtant, le travail des Académies est dépendant de l'administration au niveau des règlements, des nominations et surtout du budget, mais le premier architecte et le premier peintre ont le plus souvent le dernier mot sur les questions artistiques, le Directeur étant plutôt relégué à un rôle administratif sans réelle influence sur l'art. De surcroît, la volonté royale en matière de goût et de commandes reste prédominante, le premier architecte et le premier peintre travaillant souvent directement avec le souverain. Quel est alors le rôle du Directeur face aux bureaux et au personnel de direction de l'administration centrale ?

[381] MALOTEAUX, Sandrine, *op. cit.*, p.209.

C. Le développement de la bureaucratie

Avant la réforme de 1776, l'administration centrale est composée de quatre bureaux, d'un premier architecte à la tête de son propre bureau, de trois intendants et ordonnateurs généraux et de trois contrôleurs et inspecteurs généraux comme nous l'avons vu à travers les organigrammes[382]. Ces bureaux de l'administration centrale naissent à la fin du XVIIème siècle mais ils se rationalisent et se développent sous les différentes directions. Le XVIIIème siècle est marqué par une forme de bureaucratisation des administrations, comme a pu le montrer Pauline Lemaigre-Gaffier pour les Menus Plaisirs[383], qui s'amplifie au siècle des Lumières pour les Bâtiments du Roi. Nous avons déjà exposé ce phénomène qui s'accompagne d'un accroissement du nombre de documents produits par l'administration à partir de la Direction de Philibert Orry[384]. Dans les grandes administrations centrales, cette rationalisation des bureaux s'accompagne d'une augmentation du nombre des commis, personnages au cœur de l'institution bureaucratique. C'est le cas dans les bureaux de la Marine ou au secrétariat aux affaires étrangères[385]. La réforme de 1776 ne modifie que le statut des membres de cette administration centrale puisque l'on retrouve quatre bureaux, trois intendants généraux, un inspecteur général, un architecte ordinaire et quatre contrôleurs dont les tâches sont pratiquement les mêmes que celles de leurs prédécesseurs. Dans quelle mesure le passage à une direction des Bâtiments du Roi modifie-t-il le fonctionnement de cette administration centrale et quelles sont les effets de la réforme de 1776 ? Nous allons donc nous intéresser au fonctionnement de cette administration centrale en commençant par les bureaux puis les officiers au cœur des Bâtiments du Roi pour comprendre si cette inflation documentaire, cette bureaucratisation et ce besoin de réforme ont pour conséquence une meilleure efficacité du travail.

---

[382] Voir supra organigrammes simplifiés p.85-85.
[383] LEMAIGRE-GAFFIER, Pauline, *op.cit.*, thèse, 2011, p.5, volume 2.
[384] Voir supra, accroissement des sources et volonté de rationaliser les archives à partir de la Direction d'Orry.
[385] SAMOYAULT, Jean-Pierre, *les bureaux du secrétariat d'Etat des affaires étrangères sous Louis XV : administration, personnel*, 1971 ; AZINI, Vida, *un modèle d'administration de l'Ancien Régime : les commis de la ferme générale et de la régie des aides*, 1987 ; LEMAIGRE-GAFFIER, Pauline, *op. cit.*, thèse, 2011, op.cit, volume 2, p.5.

1. Les bureaux de l'administration

➢ Les premiers commis : au cœur du travail bureaucratique

Aux côtés du Directeur, on peut aussi mettre en évidence le rôle des commis et des différents bureaux qui travaillent en amont pour préparer les requêtes puis en aval pour exécuter les ordres du Directeur et enregistrer les décisions. Le Directeur est secondé par deux premiers commis dont le rôle est essentiel au bon fonctionnement de l'institution : l'un est chargé des recettes et des dépenses et l'autre de la direction générale (remboursements et discussions)[386]. Le premier commis est un personnage central au côté du Directeur. Il est déjà présent sous la surintendance de Colbert[387] : sous le règne de Louis XIV, il est premier commis dans les faits mais pas en titre comme dans le contrôle des finances, et les termes restent vagues dans la comptabilité[388]. Les premiers commis du bureau de la direction générale sont encore sous les Directions du Duc d'Antin, d'Orry et de Lenormant de Tournehem associés au Directeur[389]. Ils changent encore à l'arrivée de Marigny avec Louis Perrier (1752-1764) mais son successeur Charles Etienne Cuvillier reste en poste de 1764 à 1792.

Premiers commis des Bâtiments du roi

Premier commis pour les recettes et les dépenses :

- Jean de la Motte d'Orsonville (1727-1759)
- Louis Perrier (1759-1764)
- Charles Etienne Cuvillier (1764-1792)

Premier commis tenant le bureau de la direction générale :

- Marignier (-1740 ?)
- Boudrey (1740-1745)
- Mollet (1746-1751)
- Louis Perrier (1751-1764)
- Guillaume Marie D'Arthenay (1765)
- Goy (1765-1766)
- Jean Etienne Montucla (1767-1792)

[386] *Almanach royal*, 1774, ANNEXE 8 p. 454.
[387] Charles Perrault, premier commis sous Colbert, Henri Bessé, sieur de la Chapelle, premier commis sous Louvois.
[388] SARMANT, Thierry, *op. cit.* 2003, p. 112.
[389] Les premiers commis de la Direction générale changent en fonction des Directeurs : Boudrey sous Orry, Mollet sous Lenormant de Tournehem, Louis Perrier sous Marigny.

Les premiers commis sont choisis pour leurs compétences mais ce sont surtout des personnes de confiance proches des Directeurs. Le mathématicien Jean-Etienne Montucla[390], est recommandé par Charles Nicolas Cochin à Marigny qui le place comme premier commis tenant le bureau de la Direction générale, Charles Etienne Cuvillier et Guillaume Marie d'Arthenay sont aussi des amis du graveur Charles Nicolas Cochin[391].

Dans les archives regroupant le travail du marquis de Marigny et du Roi, le premier commis en charge des dossiers est Louis Perrier alors premier commis pour la direction générale. D'après *l'Almanach Royal* de 1774, il est chargé de toutes « *toutes les affaires étrangères à la finance* »[392] :

> *« L'expédition de toutes les affaires concernant l'Académie de peinture et de sculpture. L'Ecole des Elèves protégés à Paris. L'Académie de France à Rome. L'Académie de France à Rome. L'Académie d'architecture, et les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie, non compris les dépenses de ces parties. La nomination aux places d'Académiciens ou d'Elèves, tant à Paris qu'à Rome, ainsi que la nomination à tous les emplois des Départemens. Les états des logemens, maisons, barraques qui sont à la disposition du Ministre. Les demandes en concession desdits logemens et barraques. Les mémoires pour le travail du Roi, relatifs à toutes ces parties. L'expédition de tous les brevets, certificats, et autres titres propres aux circonstances. L'examen et la préparation des acquisitions et échanges d'objets nécessaires au service, pour nouvelles constructions, plantation d'avenues, remises et autres arrangements. La suite des dites acquisitions et échanges et leur consommation par contrats. La suite des magasins des départements qui en ont. Les ordres pour approvisionnement et emploi. Les comptes des Gardes-magasins. La culture des pépinières. Les ordres pour la disposition de leurs produits, le regarni des Maisons Royales, et autres usages. Le rapport des demandes de portraits de la Famille royale, et autres grâces de ce genre. La suite de ce qui forme le bureau des enregistrements et le rapport de toutes les affaires de toutes les affaires de discussion dans chaque département pour objets détachés de la finance. »*

---

[390] Jean Etienne Montucla, né en 1725, fait des études de sciences et de droit. Il participe à la rédaction de la Gazette de France. Mathématicien, membre de l'Académie des sciences et belles lettres de Berlin puis depuis 1755 et de l'Académie des sciences en France, il est l'auteur d'une *Histoire des mathématiques* en volumes en 1758. Il fit la connaissance de Cochin dans les cercles de la librairie Jombert où se réunissaient Diderot, d'Alembert, Cochin ou Coustou. (in LE BLOND, Auguste, *Notice historique sur la vie et l'ouvrage de Jean-Etienne Montucla auteur de l'histoire des mathématiques*, 1800, p.3, 7 à 17 ; MALOTEAUX, Sandrine, *Le Comte d'Angiviller*, *op. cit.*, 1992, p.53.)

[391] MICHEL, Christian, *op. cit.* 1993, p.90.

[392] *Almanach royal*, 1774, p. 198.

Cet article dans *l'Almanach royal* témoigne de l'importance des premiers commis dans l'administration des Bâtiments. Celle-ci est confirmée par le Grand Etat de la dépense, puisqu'ils dirigent chacun un bureau et à ce titre reçoivent 7.200 livres par an pour Louis Perier, par exemple. Ces sommes correspondent aux revenus des contrôleurs des départements comme Charles Lecuyer qui reçoit 6000 livres pour le contrôle du département de Versailles entre 1743 et 1774[393]. En ce qui concerne le bureau de la direction générale, le premier commis dirige un personnel composé d'un chef de bureau et six commis et d'un dessinateur.

En effet, à chaque demande est jointe une série de documents justificatifs comme le mémoire de l'entrepreneur, des devis ou des plans. Ces documents sont regroupés par les commis. Il s'agit ici du travail des différents commis dirigés par les chefs de bureaux. Les mémoires sont remis au premier commis par le chef du bureau des discussions. Les documents sont plus importants sous la direction du Marquis de Marigny, puisque nous disposons en plus de l'état des mémoires concernant le travail du Roi remis par monsieur de Vahiny à monsieur Perier de 1752 à 1767, des différents registres du bureau des discussions. Sous Marigny, le chef du bureau des discussions est Sarreau de Vahiny. Chaque décision est enregistrée et recopiée dans des registres conservés à la Surintendance. Ces registres conservent par exemple toutes les ordonnances, provisions, commissions, brevet du roi, règlements arrêts du conseil, dons de terrains et logements, maisons, conciergeries classées chronologiquement[394].

Les lettres concernant les affaires de remboursements sont remises au bureau de la direction générale. On peut les retrouver consignées dans un « journal des renvois et décisions concernant les remboursements »[395] .

- **<u>Les différents bureaux : évolution du personnel (effectif, budget)</u>**

Les bureaux se sont officialisés à partir de 1699, au nombre de quatre[396] auxquels s'ajoutent le bureau du premier architecte, à part dans l'organigramme, et celui des experts vérificateurs. Ces quatre bureaux, encore associés au nom de leur

[393] AN, O1 Grand Etat de la dépense (1740-1777).
[394] AN, O1 1057-O1 1061 de 1736 à 1786
[395] AN, O1 1296 : 1760-1763.
[396] Voir supra, p. 69, organigramme reconstitué d'après les travaux de Thierry Sarmant, 2003, *op. cit.* p.114.

responsable à la fin du règne de Louis XIV[397], sont désormais désignés, au XVIIIème siècle, par leur fonction : bureau de l'administration centrale, bureau des discussions, bureau des ordonnances et bureaux des enregistrements. Le bureau du premier architecte disparaît avec la réforme de 1776, seuls demeurent les bureaux de l'administration, des plans et dessins des Maisons royales et celui du dépôt des mémoires et rôles. Comme nous l'avons vu précédemment lors de la présentation des organigrammes pour le XVIIIème siècle, les sources pour les premières directions jusqu'à Lenormant de Tournehem, reflètent cette période de transition où la hiérarchie et l'organisation au niveau de l'administration centrale sont un peu floues. Ainsi, le Grand Etat de la dépense présente les différents bureaux dans une rubrique à part après les officiers de l'administration centrale et les autres officiers de l'administration. Pourtant, certains membres du personnels sont parfois classés dans la catégorie « bureaux » et parfois dans celle des « officiers servant dans l'administration centrale ». C'est le cas surtout pour les employés du bureau des experts en vérification et pour celui du premier architecte. Avant 1749, leurs titulaires ne sont pas regroupés avec les autres bureaux mais inscrits dans la catégorie des « officiers servant dans les maisons royales », puis ils sont regroupés à partir de 1749 après les autres bureaux de l'administration. Cette hésitation traduit le statut particulier de ces deux bureaux qui dépend directement du premier architecte pour le premier et qui ne regroupe que des architectes experts vérificateurs pour le second avec un commis. Cette rationalisation au niveau des registres se traduit-elle par un changement dans l'organisation des bureaux ? Nous avons retracé l'évolution du personnel des différents bureaux à partir du Grand Etat de la dépense entre 1740 et 1780 afin de comprendre si l'administration connaît une croissance de ses effectifs bureaucratiques comme ce fut le cas dans d'autres administrations centrales ou si le besoin de réductions budgétaires a touché ses employés au niveau des effectifs et des revenus. L'étude du personnel des bureaux est rendue compliquée par le classement du Grand Etat de la dépense qui ne précise pas toujours le nombre de personnes travaillant dans le bureau, mais se contente de donner une somme correspondant à des « frais de bureaux » comprenant souvent les revenus de petits employés et les dépenses courantes de matériel comme le papier ou les bougies. Nous retrouvons des similitudes dans la composition des différents bureaux qui ont à leur tête un premier commis, un secrétaire ou un chef du bureau secondés avec sous

[397] SARMANT, Thierry, 2003, *op.cit.* p. 114.

leurs ordres des commis et des dessinateurs. Le nombre d'employés est peu important, comme le remarquait déjà Thierry Sarmant pour la Surintendance de Louvois, où les bureaux employaient entre dix et trente commis au maximum pour un total de cinquante personnes dans l'ensemble des bureaux vers 1689[398]. Sous la direction de Philibert Orry (1736-1745) on compte vingt-cinq personnes inscrites dans le Grand Etat de la dépense pour les six bureaux ci-dessus et trente-deux sous les directions de Marigny et d'Angiviller. Et si on ne considère que les quatre bureaux à proprement parler de l'administration centrale, les effectifs tombent à quatorze sous Orry et vingt-trois sous les derniers Directeurs. L'augmentation du nombre d'employés n'est donc pas très importante mais nous ne disposons pas des chiffres pour les nouveaux bureaux après la réforme de 1776. Nous avons choisi de présenter un tableau récapitulatif des différents bureaux au maximum de leur effectif.

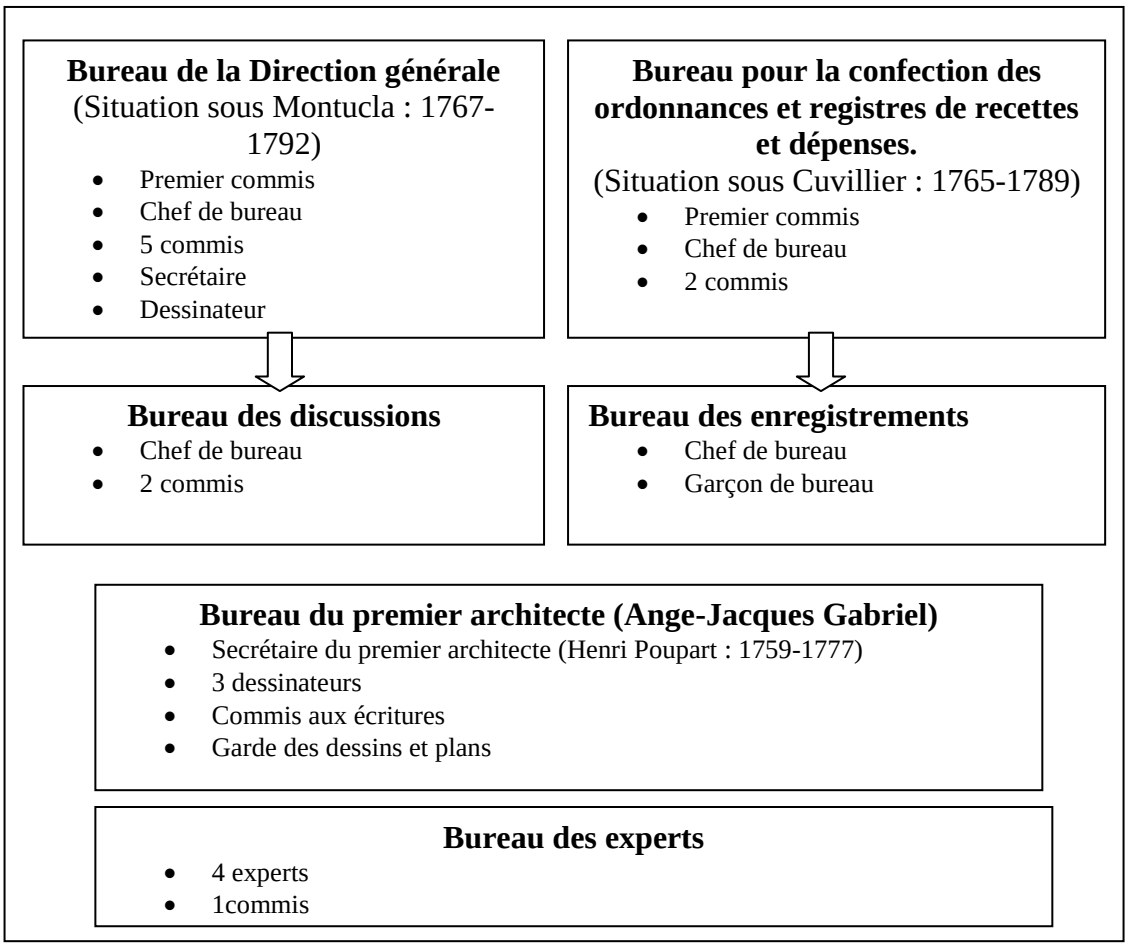

Les différents bureaux de l'administration[399].

[398] SARMANT, Thierry, *op. cit.* 2003, p. 133.
[399] ANNEXE 9, p. 455 : Le personnel des bureaux de l'administration centrale (dates de fonction et rémunération annuelle) d'après les registres du grand Etat de la dépense (A.N, 01 2353-2386).

Contrairement au reste de l'administration que nous étudierons par la suite[400], le personnel des bureaux est plus mobile et change en fonction du premier commis lui-même et pour les premiers titulaires, du Directeur comme nous l'avons remarqué précédemment. Cette situation indique à la fois la volonté des Directeurs de s'entourer de personnes de confiance et de la même façon pour les premiers commis de choisir leurs employés pour plus d'efficacité. Pour le bureau de l'administration centrale, les chefs de bureau sont attachés au premier commis. Claude Pillot est chef de bureau (1752-1761) sous Louis Perrier (1752-1761), remplacé par Emmanuel Alexandre de Gillet sous Guillaume Marie d'Arthenay, puis par Toussaint François Rémond et Pierre Nicolas Houdard de la Motte à partir de 1768 sous Jean Etienne Montucla. C'est pourquoi nous avons choisi de présenter le personnel des bureaux sous forme graphique en fonction des dépenses pour les employés en poste sous chaque premier commis ou chef de bureau. Nous avons en parallèle répertorié le personnel de chaque bureau afin de comprendre ces évolutions par rapport à leurs mutations[401]. Nous avons privilégié l'étude quantitative, puisque nous avons pu observer qu'il n'existe ni cumul de fonction, ni dynastie dans les bureaux. De plus, pour les deux premiers commis de la période étudiée, le Grand Etat de la dépense ne précise pas le nom du personnel et se contente de donner la somme correspondant aux commis et chef de bureau. Ce classement rend néanmoins un peu compliquées les comparaisons entre les différents bureaux même si nous retrouvons à peu près les mêmes coupures. Pour le bureau de la direction générale, les dépenses du bureau connaissent une croissance régulière passant de 13100 livres avec le premier commis Boudrey sous la Direction de Philibert Orry à 22500 livres avec Jean Etienne Montucla. Pourtant, si les dépenses pour les revenus du chef de bureau et des commis augmentent du fait, dans un premier temps, du passage de quatre à six commis, ce sont bien les revenus qui augmentent à effectif constant. Les revenus du premier commis connaissent aussi une augmentation alors que d'autres emplois disparaissent sur la période comme le dessinateur dont les revenus diminuent par ailleurs. Les revenus de Jean Etienne Montucla baissent un peu mais les dépenses sont croissantes avec l'arrivée d'un secrétaire. Nous n'avons pas le détail des chiffres pour la fin de la période. Le premier commis Guillaume d'Arthenay n'apparaît qu'en 1765

[400] Première partie : les officiers de l'administration centrale ; deuxième partie : le personnel dans les différents départements.
[401] ANNEXE 9, p. 455.

dans le Grand Etat de la dépense et aucun nom n'apparaît jusqu'en 1767. Pourtant il semble que la transition est assurée par le sieur Goy mais son nom n'apparait pas dans la comptabilité[402].

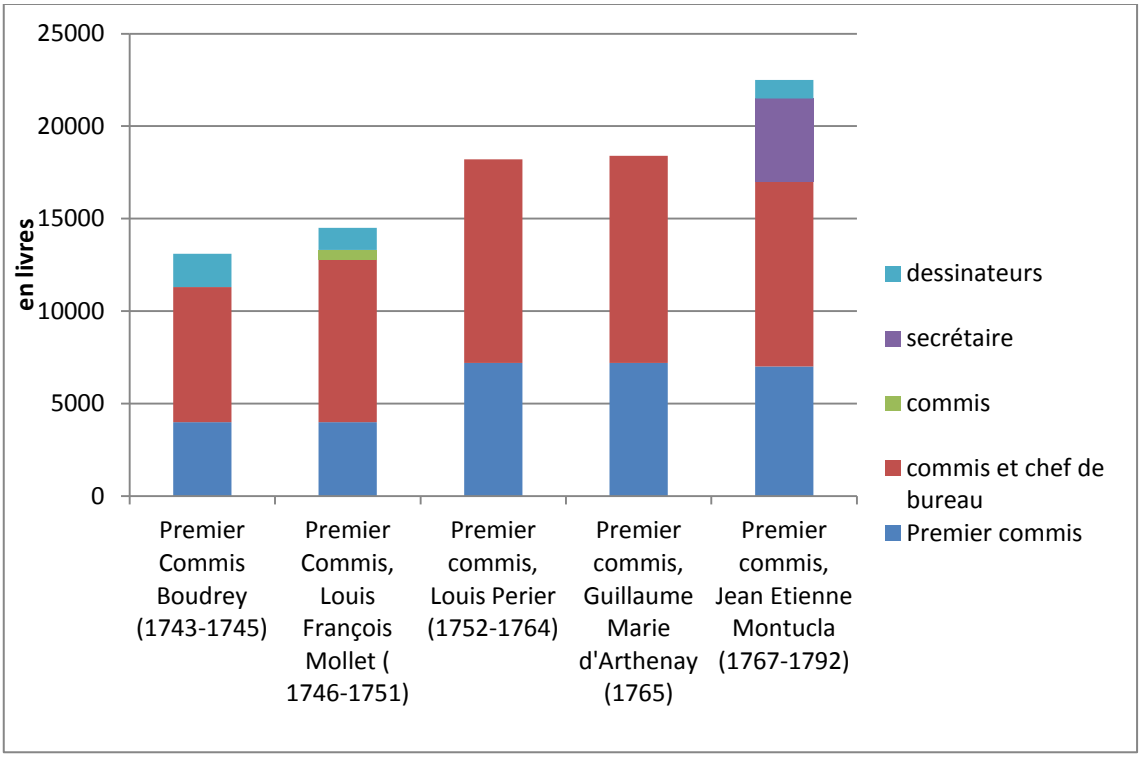

Bureau de la Direction générale

Pour chaque bureau des « frais de bureau » sont notés dans le Grand Etat de la dépense qui comprennent l'achat de matériel comme du papier, des crayons mais aussi la rémunération d'employés qui n'apparaissent pas au registre. Par exemple pour le bureau de la Direction générale, les frais de bureau lorsque Montucla est premier commis s'élèvent à 17.300 livres. Le bureau de la Direction générale, dirigé par un premier commis, est le plus important en termes d'employés et de dépenses.

Il est suivi par le bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses, dirigé par un autre premier commis tenant les registres de recette et dépense des bâtiments. Ce bureau a moins d'employés puisqu'il n'embauche que trois commis puis leur nombre s'élève à six avec un chef de bureau sous Cuvillier. Nous

[402] MICHEL, Christian, *op. cit.*, 1993, p. 85.

retrouvons les mêmes liens de sociabilité que pour le premier commis en charge du bureau de l'administration générale. Ainsi Charles Etienne Cuvillier (1764-1792) a épousé Maire-Emilie Boucher, fille du premier peintre François Boucher (1766-1770)[403]. L'augmentation des dépenses s'explique donc par une augmentation des effectifs.

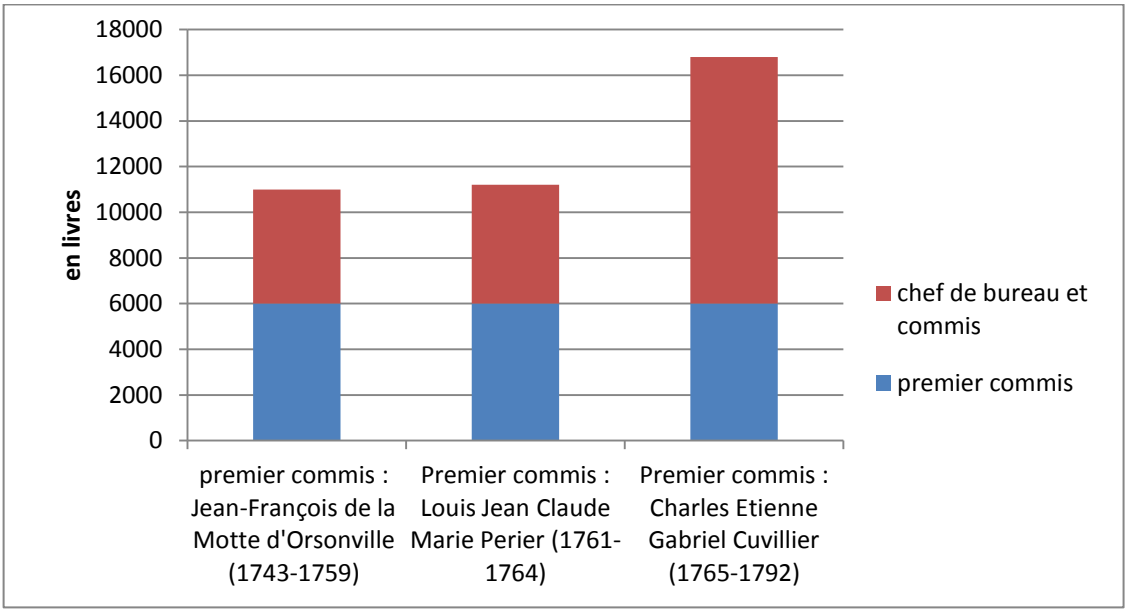

Bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses

Pour ces deux principaux bureaux, les dépenses et le personnel sont donc en augmentation. Nous observons le même phénomène, précédemment pour d'autres administrations centrales du siècle des Lumières, à savoir le développement des commis symboles de cette bureaucratie.

Les deux autres bureaux de l'administration centrale qui ne sont pas sous les ordres des premiers commis sont en réalité rattachés chacun à l'un des deux bureaux. Ainsi, le bureau des discussions travaille avec celui de la Direction générale et celui des enregistrements avec celui des ordonnances. Cette hiérarchie est confirmée par l'ordre dans lequel ils sont inscrits dans les registres du Grand Etat de la dépense qui place en premier le bureau de la direction générale immédiatement suivi par celui des

[403] D'après la notice biographique : Copie de l'extrait d'acte de baptême de (Charles-Étienne-Gabriel Cuvillier (1728), Archives nationales, O(1) 672, n°482. © Centre de recherche du château de Versailles / Benjamin Ringot.

discussions, puis celui des ordonnances, suivi de celui des enregistrements qui n'apparaît dans le registre qu'à partir de 1765, d'abord dirigé par un chef de bureau puis par un simple commis. Il est aussi lisible dans les registres des « Etats des mémoires concernant le travail du Roy remis par de M. de Vahiny à M. Perier[404] » où l'on comprend clairement que le chef du bureau des discussions, Vahiny, rend des comptes au premier commis Louis Perier.

Les employés de ces deux bureaux sont peu nombreux et leur effectif est stable mais les modifications à leur tête permettent une diminution des dépenses sur la période contrairement au deux précédents bureaux. Le bureau des enregistrements est dirigé par un chef de bureau, Louis Prez de 1765 à 1773 puis par un simple commis qui apparaît sans que son nom soit mentionné en 1774. Ces deux personnes sont secondées d'un garçon de bureau. Ces deux bureaux disparaissent avec la réforme de l'administration en 1776 pour être remplacés par un bureau du dépôt des mémoires et rôles, pour mieux conserver les archives de l'institution : « *l'inconvénient éprouvé de la dispersion et de la perte des papiers de l'Administration, sous la régie que Sa Majesté de réformer, exigeant qu'il soit pourvu, il sera établi, pour cet effet, sous les ordres immédiats du Directeur général, un bureau destiné au dépôt général de tous les plans, projets et papiers anciennement formés et à former à l'avenir pour Service, ce sera dans ce bureau et par les sujets qui y seront attachés, que seront exécutés, en rédaction définitive, les desseins, plans, projet, devis et détails relatifs au service* (…) »[405].

[404] AN, O1 1055, Extrait des travaux de Monsieur le marquis de Marigny avec le Roy à commencer du 29 avril 1752 au 21 may 1767.
[405] ANNEXE 6, p. 441 : règlement pour l'administration, 26 décembre 1776 (bibliothèque municipale de Versailles, fonds E, brochure G 202).

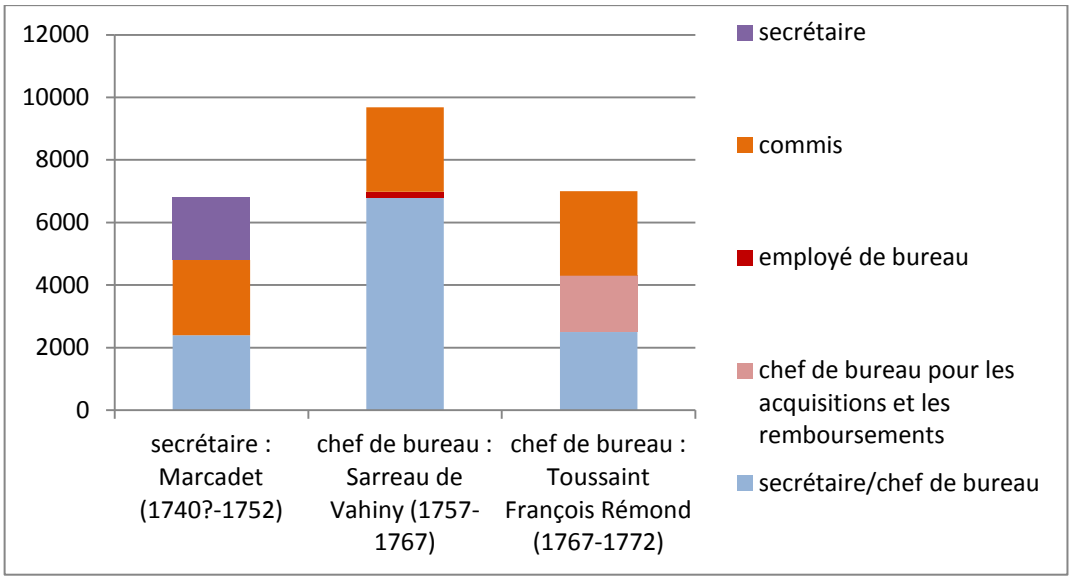

Bureau des affaires de discussion et de remboursement

Le bureau des discussions d'abord dirigé par un secrétaire est ensuite remplacé par un chef de bureau marqué par la figure de Sarreau de Vahiny qui arrive à la tête de ce bureau grâce à Marigny. Nous avons donc choisi de présenter le travail des bureaux à travers celui des discussions.

- **<u>Un exemple : le bureau des discussions</u>**

Petit bureau par son nombre d'employés, le bureau des discussions consigne toute la correspondance de l'administration ainsi que tous les placets, mémoires et autres pièces produites. Il s'agit d'un bureau d'une grande importance administrative puisque toutes les décisions transitent par lui. On entend en effet par le terme « discussion » toutes les relations entre l'administration centrale et les différents départements au niveau des correspondances entre les membres du personnel et les négociations pour satisfaire des requêtes. Il s'agit d'un des principaux bureaux associés à celui de la direction générale. Nous disposons à ce sujet de sources comme les registres qui répertorient au jour le jour toutes les demandes et décisions. Les documents sont répertoriés par nom de lieu ou par membre du personnel que l'on trouve inscrit dans la marge. Ce document consigne toutes les actions des commis et permet de suivre le travail au sein de l'administration. On comprend ainsi que les mémoires ou autres documents sont traités par ce service qui les envoie ensuite à l'enregistrement

pour être inscrits sur le livre d'ordres. La procédure est donc laborieuse et un même document est recopié plusieurs fois par les différents bureaux. Il est difficile de reconstituer le travail quotidien dans les bureaux car les documents sont dispersés dans différents registres, il faudrait pour chaque requête, placet ou mémoire suivre l'affaire dans les différents registres et fonds d'enregistrements. De plus, les archives sont parfois lacunaires et les registres conservés ne couvrent pas toujours les mêmes périodes.

Nous disposons néanmoins d'un document d'une grande importance pour appréhender le travail du bureau des discussions dirigé par Sarreau de Vahiny sous la direction de Marigny, grâce aux cahiers de travail conservés aux Archives nationales, qui consignent le travail avec le Directeur au cours de l'année 1752[406]. De nombreux placets (requêtes) arrivent ainsi à ce bureau pour des demandes qui touchent les logements, ou des emplois. Ce commis, chef de bureau, donne aussi des avis et des conseils au Directeur, l'aidant ainsi dans son travail même si le Directeur a le dernier mot. « *Sans doute pour la raison que j'ay déjà touché c'est que les dessinateurs des différents bureaux cy dessus sont tenus de fournir tous les plans que demande Monsieur le Directeur général. M. de Vandières prendra sur cela le parti qu'il jugera lui convenir le mieux.* ».

- **<u>Une source documentaire : « L'affaire Vahiny »,</u>**

Le travail de ce chef de bureau est d'autant mieux connu, qu'il a fait l'objet d'une affaire de chantage l'opposant à Marigny[407]. Ce journal de travail est donc conservé avec les pièces concernant ce que l'on peut appeler « l'affaire Vahiny ». Ce chef du bureau des discussions avait toujours espéré accéder au poste de premier commis des bâtiments. Il s'agit d'un commis très influent qui s'attache à traquer les malversations et les détournements de fonds au sein de l'administration des Bâtiments et qui suit de très près toutes les affaires qui passent dans son bureau. Mais le Directeur, le Marquis de Marigny, l'a mis à la retraite après quinze années de service avec une pension honorable de 4.000 livres « *dont il a joui jusqu'à sa mort* » en 1770. Il a lors de son départ « à cause de son grand âge », 80 ans. Cependant, l'affaire à proprement

[406] AN, O1 1272.
[407] AN, O1 1271.

parlée, émane de sa veuve et de ses enfants qui engagent une procédure judiciaire contre l'ancien Directeur Marigny avec les documents administratifs laissés par Vahiny à son épouse. Il s'agit de prouver la bonne conduite du commis pour l'opposer à l'ancien Directeur.

Le procès doit se dérouler en deux temps d'une part l'examen des réclamations de la famille et d'autre part les diffamations proférées à l'encontre du Directeur. Le dossier commence par un mémoire adressé au compte d'Angiviller contre les Vahiny pour défendre Marigny. L'affaire y est rappelée et le document précise qu'une demande est faite pur que l'affaire soit réglée par des voies judiciaires ou ministérielles. Le premier compte rendu de sa Majesté date du mois de janvier 1775 précisant que la veuve Vahiny a été convoquée mais qu'elle a été remplacée par son fils, et l'affaire s'étend sur les années 1775-1776. Le ministre Malesherbes insiste le 10 mai 1776 sur «la nécessité de mettre un terme à une affaire aussi odieuse en rendit compte au conseil des dépêches et qu'il intervint en portant nomination de trois conseillers d'Etat pour examiner l'affaire et en donner leur avis ». La famille réclame le remboursement de sommes que lui doit prétendument l'administration comme des frais de bureaux, ou le salaire d'un garçon de bureau :

> *« La veuve Vahiny et ses enfants se portent pour créancier de l'administration des batimens et dans l'impossibilité de justifier leurs créances, ils se bornent à en énoncer les objets, ce sont :*
> *1. Des frais de bureaux*
> *2. Des gages de 540 livres a rembourser apparement pendant tout l'exercice de Vahiny pour salaire d'un garçon de bureau*
> *3. Une somme quelconque à payer pour dédomagment de la bougie qu'il a brulé dans son cabinet*
> *4. Des frais de logement dans des auberges à Paris sur la suposition que les affaires du service ont différentes fois amené dans cette ville*
> *5. un équivalent pour les gratifications d'usage en faveur des commis pour les voyages à Compiègne et à Fontainebeau*
> *6. Un payement du travail de Vahiny relativement à l'école militaire pendant que les travaux ont été confiés au Directeur général des bâtimens ».*[408]

[408] AN O1 1271, mémoire.

Mais la famille est dans l'incapacité de fournir des preuves. Les éclaircissements apportent des informations sur le travail dans les bureaux de la Surintendance. En effet, Vahiny n'étant pas premier commis, les réclamations de sa famille ne sont pas justifiées. Seul le premier commis a une attribution annuelle pour subvenir aux frais de bureau, en lumière chauffage, papiers, plumes ». Il n'a pas besoin d'un garçon de bureau puisque « *les bureaux des bâtiments tous rassemblés dans la surintendance n'exigeaient qu'un garçon de bureau, l'administration en a toujours payé un à 500 livres par an* ». D'autre part, en ce qui concerne les gratifications pour les voyages à Fontainebleau ou à Compiègne, il a bénéficié d'une somme de 400 livres mais « Vahiny trop orgueilleux a refusé la gratification de commis ordinaire ». Ainsi, le premier commis Montucla est contraint à des déplacements entre les différents bureaux de l'administration (Paris, Versailles) et doit suivre le roi et le Directeur dans leurs déplacements. Il doit donc faire un état des dépenses et frais de voyage pour être remboursé. Pour les années 1770 à 1772 il réclame 1.119 livres et 17 sols[409].

L'autre partie du procès porte sur des accusations contre Marigny à qui la famille reproche la protection de sa sœur la marquise de Pompadour « *Monsieur le Marquis de Marigny a toujours couvert sous le nom de Madame sa sœur tout le mal qu'il a voulu faire et qu'il faisait* », et qu'elle soupçonne d'avoir détourné de l'argent de l'administration à son profit, « *Monsieur de Marigny a consommé à son profit des millions pris sur les fonds des bâtiments* ». La veuve de Vahiny accuse aussi d'autres membres du personnel parmi les plus haut placés de malversations et de détournement de fonds : « *je vois le sieur Cuvillier plus coupable qu'il n'est possible de le dire à la tête des gros voleurs des batimens. Les Gabriels, Tromard, Montucla, Soufflot, Bellicard, Lecuyer, Mollier, Gillet, Brebion et une quantité d'autres vermines…* ». Les Vahiny accusent aussi le premier commis Cuvillier de détournement de fonds : « *Cuvillier à l'instant de la retraite du sieur Vahiny est allé furtivement à Toulouse recevoir 112000 livres provenant des marbres du Roy par luy vendus* ». Ces éléments sont contenus dans le dossier présentant un rappel « *des détails et spécificités des accusations (…) en indiquant les mémoires et les lettres dans lesquelles elles sont contenues* ». Toutes ces accusations ne sont pourtant pas sans fondement et on peut penser que la mise à la retraite de Vahiny a dû arranger certaines personnes mises en cause. Les contrôleurs Tarlé et Bellicard ont d'ailleurs été convaincus de fraude sans

[409] AN, O1 1260: Correspondance générale (1775).

pour autant avoir perdu leur poste[410]. Cette affaire se conclut par une demande de condamnation à l'encontre de la famille Sarreau, la veuve est envoyée à la Bastille. Mais cette famille conserve certains papiers qui appartiennent à l'administration.

On trouve, jointes au dossier, des notes concernant Vahiny et sa femme en 1761-1766 sur ses journées de travail. On ne sait pas qui écrit ces rapports, peut-être un garçon de bureau. Ce témoignage permet d'entrevoir le quotidien d'un commis. On apprend aussi que Marigny lui avait accordé un logement dans l'hôtel de Pompadour. Les pièces du procès accompagnent ce document : papiers administratifs, lettres et accusations de sa femme.

- **le travail au bureau des discussions**

Ainsi, les carnets de travail de Vahiny et du Directeur le marquis de Marigny présentent une source d'un grand intérêt pour notre étude puisqu'il s'agit d'un registre mois par mois du travail effectué par le chef du bureau des discussions Vahiny avec son Directeur pendant une année de décembre 1751 à la fin de l'année 1752[411]. Ce travail commence avec la nomination de Marigny en 1752. Comme lors de tout changement de Directeur, il s'agit tout d'abord de reprendre les affaires courantes. On peut donc lire de nombreuses références au Directeur précédent Tournehem : « affaire de livraison de chaux commencée par Tournehem, rappel au Prévôt Duchesne d'apporter la nouvelle des Commandements qui se faisaient du tems de Monsieur le Duc d'Antin pour savoir la forme dans laquelle ils étaient fait et en reparler à M. Duchesne ». Le cahier, rédigé à la première personne, consigne toutes les affaires qui transitent par le bureau avec parfois des commentaires sur les décisions ou les réponses qui ont été fournies. Prenons par exemple le travail du chef de bureau Vahiny avec le Directeur pour le mois de janvier 1752 à l'arrivée de Marigny comme Directeur des Bâtiments. Nous avons choisi de regrouper les différentes affaires traitées par le bureau par thème afin de comprendre en quoi consiste ce travail administratif. L'importance du travail varie d'un mois à l'autre. Pour le mois de janvier trois séances de travail sont consignées (5 janvier, 14 janvier et 21 février) mais ce chiffre n'est pas la règle. Quinze dossiers ont été traités ou discuté durant ce mois. Nous avons distingué les cas émanant de particuliers ou de

[410] MICHEL, Christian, *op. cit*, 1993, p. 89.
[411] AN, O1 1272.

personnes ne travaillant par pour les Bâtiments du roi (5 cas), les entrepreneurs (4 cas) et le personnel des Bâtiments (6 cas). Ensuite, nous avons constaté que les requêtes peuvent se faire sous forme de placet, de mémoires, de lettres ou de demandes sans que la nature de l'acte soit précisée[412]. Enfin, les requêtes concernent des sujets proches : demande de terrain, d'emploi ou demande de paiement. Ainsi le valet de chambre de Madame la Dauphine demande un jardin, la réponse est négative car tout est destiné à l'aumônier de la Savonnerie après la mort de monsieur Barbier comme l'avait accordé Monsieur de Tournehem. Un Baron adresse une lettre pour que Monsieur de Vandières intervienne auprès de madame de Pompadour pour obtenir un poste de chef d'escadre à la Marine, mais le commis a noté « *point de réponse* ». Enfin, Monsieur Coste, marchand de bois envoie un mémoire pour être payé. La période couverte par ces cahiers concerne les travaux de l'Ecole militaire à Paris et les affaires concernant ce chantier tiennent une grande place dans le travail mensuel. Sur les quinze cas traités, quatre concernent l'Ecole militaire pour le seul mois de janvier. Pour le travail du 14 janvier 1752, par un placet adressé au secrétaire d'Etat à la guerre, le Marquis d'Argenson, monsieur Gaunault demande une place d'inspecteur à l'Ecole militaire. Mais on lui répond que « *ce placet est insensé de toutes les façons* » car ce sont les Bâtiments du Roi qui nomment les inspecteurs et non d'Argenson, qu'il n'y a plus d'argent et que tous les inspecteurs ont déjà été nommés par le Directeur. Le même jour, un entrepreneur, monsieur Billard, fait une demande pour des bois de charpente et des travaux de menuiserie à l'Ecole militaire. Pour la séance du 21 janvier, le commis reçoit un placet d'ouvriers travaillant dans les carrières destinées à approvisionner les chantiers de l'Ecole militaire qui demandent à être payés. Enfin l'inspecteur chargé du personnel du chantier de l'Ecole militaire demande que ses ouvriers ne payent pas la taille, sa requête est accordée. Le bureau des discussions présente donc un éventail du travail de l'administration qui touche à la fois à la réparation, à la construction et à l'entretien des bâtiments, qui doit donc gérer l'embauche et l'approvisionnement des chantiers, mais qui doit aussi composer avec les demandes des particuliers logés dans les bâtiments de sa majesté. Nous étudierons en deuxième partie l'efficacité de ce

[412] Placet : requête abrégée ou requête qu'on présente au Roi, aux ministres ou aux juges pour leur demander quelques grâces, quelques audiences pour faire faire quelques recommandations.
Mémoire : écrit sommaire qu'on donne à quelqu'un pour le faire souvenir de quelque chose (ax : mémoire de la dépense, mémoire de frai).
Demande : requête que l'on adresse à quelqu'un pour obtenir quelque chose.
Définitions in FURETIERE, *Dictionnaire universel*, édition 1727 revue et augmentée par Henri Basnage de Beauval et Jean-Baptiste Brutel de la Rivière.

travail dans les différents départements. Ainsi, nous pouvons suivre certaines affaires. Lors du travail entre Vahiny et le Directeur, monsieur de Vandières, en date du 10 février 1752, un état des ouvriers qui ont été tués ou blessés accidentellement aux carrières pour l'Ecole militaire est présenté. Or le lendemain nous retrouvons au registre du bureau des discussions la suite donnée par le commis : « *le 11 février 1752, j'ay envoyé a l'enregistrement l'Etat des ouvriers qui ont été tués et blessés accidentellement aux nouvelles carrières établies par l'Ecole royale militaire dont les parents réclament justice et la charité de monsieur le Directeur général* ». S'en suit le nom des victimes et leur indemnisation. On comprend ainsi la procédure qui peut sembler rapide et efficace. Cependant une note dans la marge nous permet de nuancer cette efficacité puisqu'il s'agit en réalité d'une « *décision prise par feu Monsieur le marquis de Tournehem écrite de sa main* ».

Nous avons suivi les affaires traitées par le chef du bureau des discussions sur quatre mois de décembre 1751 à mars 1752 pour comparer avec le mois de janvier étudié dans le détail. Nous avons repris les mêmes catégories de classement par l'origine des requêtes entre les particuliers et travailleurs extérieurs aux Bâtiments, les entrepreneurs et ouvriers travaillant pour les Bâtiments et le personnel propre aux Bâtiments. Le premier graphique ci-dessous montre que le nombre d'affaires traitées par mois est très variable et n'obéit à aucune règle. De même, deux dates de travail sont inscrites pour décembre 1751, trois dates pour janvier 1752, deux pour février et deux pour mars. Ces dates ne reflètent pas le travail effectué qui est plus important en février pour deux séances. L'origine des requêtes est aussi très fluctuante et ne permet pas de tirer des conclusions.

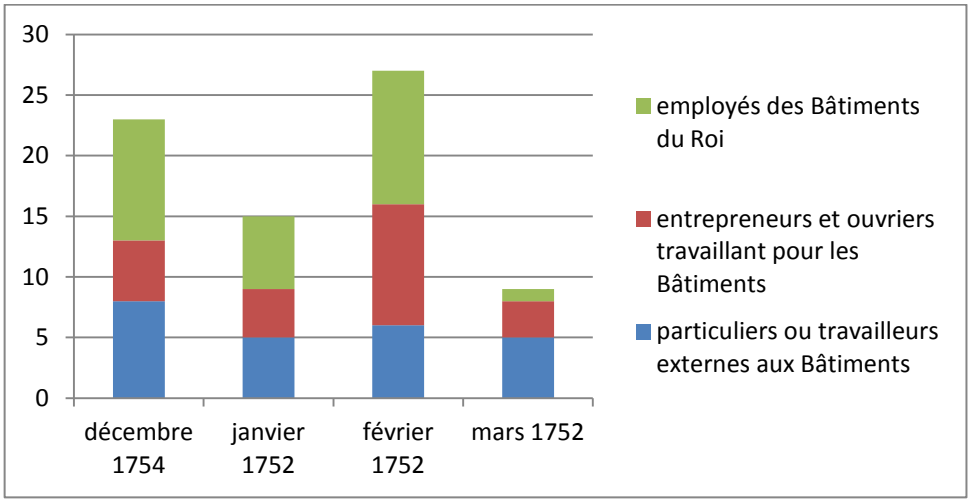

Origine des affaires traitées par le bureau des discussions.

La comparaison des affaires classées par nature donne une meilleure vision du travail de ce bureau confirmant les observations concernant le mois de janvier 1752. Nous avons choisi, après avoir identifié toutes les affaires traitées sur ces quatre mois, de les trier en plusieurs catégories : celles concernant les logements, l'emploi, les paiements, les plaintes adressées aux Bâtiments, le règlement, les demandes diverses et les divers départements. Les deux dernières catégories peuvent sembler plus obscures : les « demandes diverses » sont des affaires qui ne correspondent à aucune des catégories énoncées comme une demande de concession pour une baraque (mars 1752), une demande pour la réparation d'un tapis au Gobelins de la part d'un particulier (janvier 1752) ou encore la demande par un membre du personnel des Bâtiments d'un emplacement pour ranger ses chaises à porteur (décembre 1751). La catégorie « les divers départements », regroupe les affaires concernant des départements des Bâtiments du Roi comme les pépinières, les marbres, les rigoles pour des questions propres à ces services. Cette catégorie ne concerne donc que le personnel des Bâtiments.

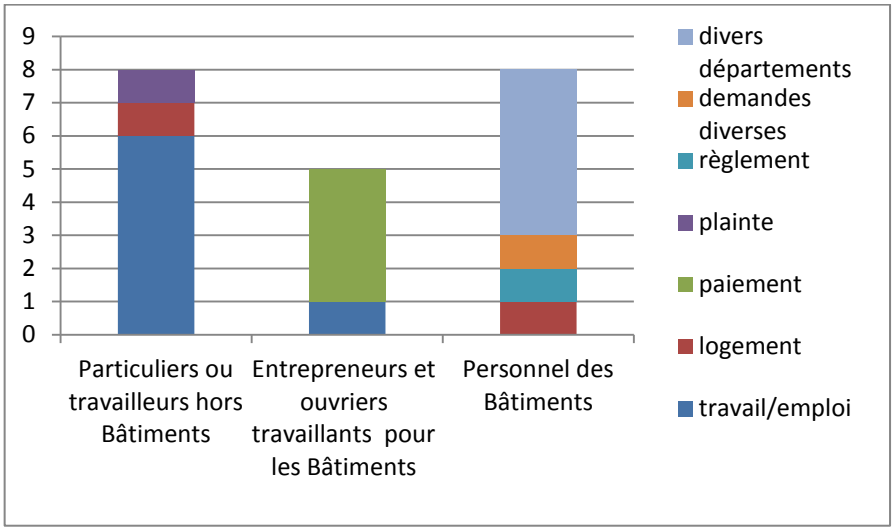

Travail des 18 et 31 décembre 1751

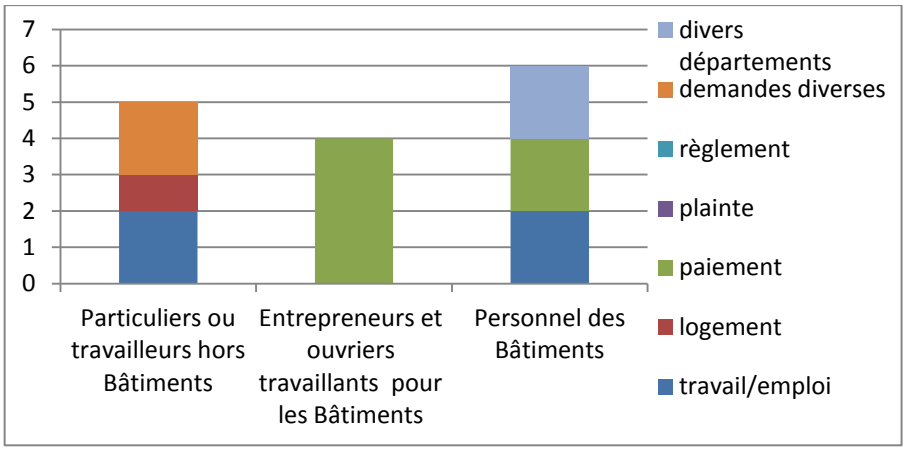

Travail des 5,14 et 21 janvier 1752

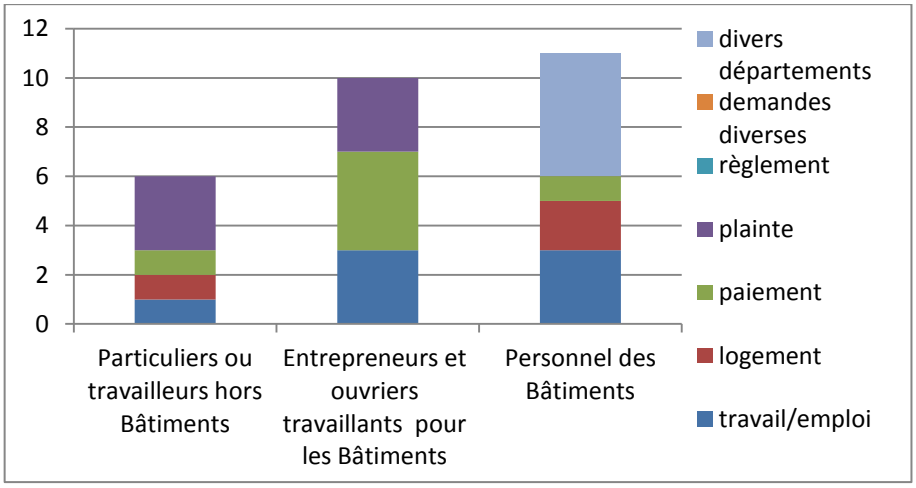

Travail des 10 et 21 février 1752

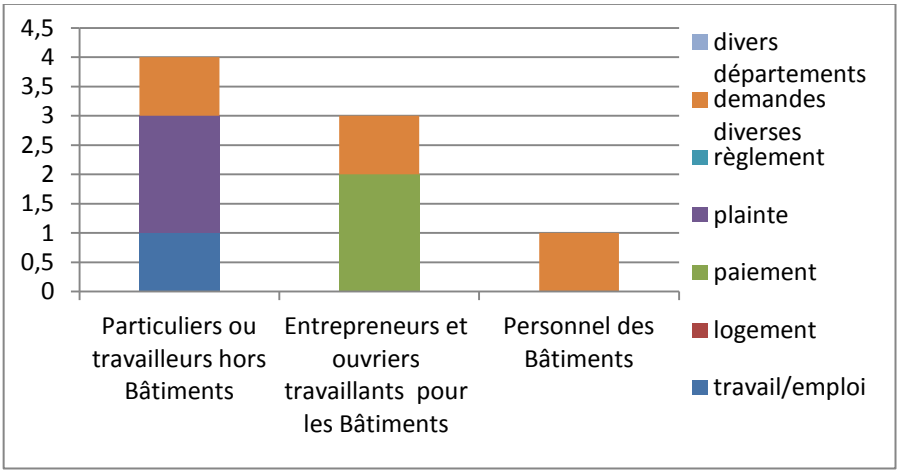

Travail des 24 et 26 mars 1752

Les affaires les plus courantes concernent les demandes d'emplois de la part de particuliers ou d'entrepreneurs mais aussi pour le personnel appartenant déjà aux Bâtiments du Roi. La question du paiement est récurrente dans les affaires concernant les entrepreneurs et ouvriers travaillant pour les Bâtiments. Ces demandes de paiement concernent des salaires, mais aussi des commandes ou des travaux qui n'ont pas encore été payés. Ils concernent en grande partie le chantier de l'Ecole royale militaire. Cela confirme les problèmes financiers étudiés précédemment qui ont des conséquences sur le fonctionnement de l'administration, notamment sur le paiement des entrepreneurs.

Ces documents montrent par ailleurs que le chef du bureau des discussions est parfois amené à se déplacer pour rencontrer les responsables des différents départements. Ainsi il se rend Paris pour voir Antoine Miqueraud, inspecteur des dehors de Versailles (1748-1754) au sujet de l'emploi d'un nommé Didelot (6 avril 1752). A travers ces exemples, nous pouvons voir que les mémoires et les requêtes sont étudiés par le roi directement avec le Directeur « proposé au roi pour son premier travail ». Le chef du bureau des discussions est chargé de trier les différentes requêtes. Certaines sont transmises aux inspecteurs des différents départements alors que d'autres semblent être traitées directement par le Directeur et le roi. Ainsi par exemple, la demande de M. de Beringhem qui sollicite des réparations pour son logement pour un montant de 6 à 7.000 livres, est proposée au roi pour son premier travail, de même que le mémoire de Charles Amelot qui demande pour son fils la place qu'il a à la Muette au service du roi depuis 1711 (« entretien fixe » des jardins de l'orangerie et du potager de la Muette).

Une procédure d'enregistrement non respectée permet d'appréhender le fonctionnement normal [413] :

> *« Le sieur de Vahiny observe ici que M. le Directeur général avait été dans l'usage jusqu'à ce jour de lui remettre les bons du roy à la sortie de son travail pour en enregistrer les bons par extraits sur ses registres et pour les envoyer ensuite au bureau des enregistrements pour y être enregistrés avec les rapports dans leur entière et après que le bureau des enregistrements en avait chargé ses registres toutes les pièces du travail, ensemble les bons étaient renvoyés à M. de Vahiny qui les adressait à M. Perier pour en être déposés au bureau de la direction générale.*
>
> *Il a plu à M. le Directeur Général contre cet usage constamment suivi depuis treize ans de charger le bureau de la Direction générale d'envoyer au bureau des enregistrements les 36 reports et bons du travail du dit jour 28 octobre pour y être enregistré et M. de*

[413] AN, O1 1055, 28 octobre 1764.

Vahiny n'a reçu ce dit travail enregistré de M. le Directeur général lui-même que le 5 du mois de décembre 1764 dont les extraits vont être faits ci-dessous. »

En effet, les travaux du Marquis de Marigny avec le Roi de l'année 1752, montrent que le chef du bureau des discussions remet au premier commis les pièces à enregistrer au bureau de la direction générale : « *le 23 juin, remis à monsieur Perier les bons du Roy, et les mémoires présentés au travail de sa majesté à Marly, le 27 may 1752* »[414], conformément à la procédure décrite ci-dessus. Le registre du bureau des discussions[415] confirme la procédure et précise que les documents sont ensuite remis au chef de bureau de la Direction générale Claude Pillot (1752-1761) pour l'enregistrement. Le registre du bureau des discussions répertorie tous les travaux réalisés au jour le jour. Etat des vitres, des marbres… nécessaires aux réparations dans les différentes résidences.

« *Château de Versailles le 22 octobre 1751, le Roy à Fontainebleau :*
-Travaux à Versailles de la nouvelle salle à mangé du cabinet de sa majesté.
- Travaux de charpente du comble du bâtiment de l'aile…
- travaux à Trianon
- M. de Cerny au sujet de la fête que le roi a ordonné pour son retour sur la terrasse du jardin au dessus de l'Atone.[416] »

Lorsque le roi a signé son ordre sous forme d'un bon, le Directeur fait appliquer la décision comme le montre le registre des ordres de monsieur le Directeur général[417]. Le Directeur délivre des certificats confirmant les dons, brevets et autres décisions prises par le roi. Nous pouvons alors suivre dans les différents registres des bureaux, les procédures. Ainsi, par exemple, le roi accorde à Madame de Pompadour un brevet[418] de don de terrain à Versailles, le 1er mars 1752, rue des Réservoirs :

[pour]« faire construire un hôtel sur le dit terrain, Sa Majesté lui accorde la permission d'en adosser les bâtimens au mur du dit reservoir de l'aile de son château et d'y faire les scellements nécessaires, comme aussi d'élever des bâtimens sur les murs de cloture du par cet des jardins du château et d'y avoir une grande porte de communication, et en

[414] AN, O1 1055, 23 juin 1752.
[415] AN, O1 1151, 6 octobre 1751.
[416] AN, O1 1151, 22 octobre 1751.
[417] AN, O1 1089, ordres de monsieur le directeur général.
[418] FURETIERE, Antoine, *dictionnaire universel*, 1690, brevet : acte expédié par un secrétaire d'Etat, qui porte la concession d'une grâce ou d'un don que le roi a fait à quelqu'un.

outre qu'il soit loisible de brancher un tuyau d'un pouce sur la conduite menant menant les eaux nécessaires pour les jets de la pièce ditte Neptune.[419] »

On retrouve un certificat pour ce même don de terrain à Versailles, rue des Réservoirs, le registre précise qu'un plan a été déposé au greffe des Bâtiments[420]. De même, le registre des brevets et dons du roi enregistre le brevet d'architecte de la première classe pour Louis François Trouard, le 9 mai 1786, après le décès de Charles Bellicard[421], et son certificat d'architecte est enregistré à la même date dans le registre des brevets et actes divers[422]. Les documents sont donc recopiés par les commis des bureaux en plusieurs exemplaires ou simplement résumés dans les registres.

Ainsi, les bureaux de l'administration centrale des Bâtiments du Roi sont à l'image de l'évolution des différentes institutions centrales du XVIIIème siècle avec une bureaucratisation qui se traduit par une augmentation du nombre de commis mais surtout une inflation de la « paperasserie » administrative source de lourdeur pour les procédures. Si la Réforme simplifie l'organisation des bureaux tout en renforçant le besoin de conserver les archives de l'administration, les dépenses ne cessent d'augmenter. On peut alors s'interroger sur les conséquences de la mise en place de la nouvelle administration sur le personnel de direction.

2. Le Directeur et ses officiers : Objectifs et réalité de la réforme

a. Les officiers de l'administration centrale

Les postes dans l'administration centrale sont sous forme d'offices avant la réforme de 1776. Les provisions de charges sont conservées aux archives nationales regroupées dans les cartons consacrés au personnel, brevets et provisions. Ces cartons regroupent des documents divisés en deux parties, une pour le XVIIème siècle (1573-1660) puis pour le XVIIIème siècle (1700-1792). On y trouve aussi bien les Edits et déclaration du Roy pour le rétablissement puis la suppression de la charge de

[419] AN, O1 1058, 1er mars 1752, p. 450.
[420] AN, O1 1091.
[421] AN, O1 1061, 9 mai 1786.
[422] AN, O1 1097, 9 mai 1786.

surintendant des Bâtiments du Roi, que les différentes charges pour les officiers de l'administration centrale mais aussi des documents sur l'attribution de logements aux membres de l'administration[423]. Ces documents sont rédigés sur le même modèle, reprenant les qualités du titulaire comme pour la provision de contrôleur général des Bâtiments accordée « *sur les témoignages avantageux que nous avons reçu de la personne de notre cher et bien aimé le Sieur Armand Louis Mollet voulant le mettre en état de suivre l'exemple de ses pères reconnaistre les services qu'il nous a rendus et aux rois nos prédecesseurs* »[424]. Ces charges peuvent donc être transmises de père en fils comme le montre la lettre de provision d'Armand Louis Mollet qui succède à son père Louis François Mollet ou celle de l'architecte Jean René Billaudel qui succède aussi à son père, Charles Jacques Billaudel, après s'être acquitté du droit de huitième de denier.

> *« Provision d'intendant et d'ordonnateur des bâtiments du roi pour le sieur Jean René Billaudel, le 27 août 1762. p.105. « alternatif de nos châteaux et bâtiments du Louvre, hôtel de Bourbon, palais des Thuilleries, pompe du pont neuf, collège royal de l'université de Paris, château de Vincennes, Madrid, St Germain en Laye, Fontainebleau, château Thierry, sépulture des rois à St Denis, collège de la Flèche, bâtiments où et la monnaie, au Moulin, aux Galleries du Louvre, Palais du Luxembourg, Palais Royal, Château de Versailles, hôtel des ambassadeurs, commanderie de St Louis ditte de Biscestre, des manufactures de la tapisserie d'Hautelisse de Paris, de la haute et basse marche, façon de Flandres, tapis de Turquie et autres établis ou à établir avec pouvoir et ordre à tous ceux qui sont et seront cy après logés dans la grande gallerie du Louvre et généralement de tous autres lieux maisons et bâtiments faits ou à faire ; que tenoit et exercoit défunt M. Charles Jacques Billaudel son père qui avoit payé l'annuel et dont le dit M ; Jean René Billaudel son fils unique et son seul héritier, nous ayant demandé d'en être pourvu en a payé le droit de huitième de denier en exécution de notre déclaration du 9 août 1722, suivant la quittance du S. Bertin trésorier de nos revenus annuels. Pour le dit office avoir, tenir et exercer (...) pourvu toutefois qu'il ait atteint l'âge de vingt cinq ans accompli requis par nos ordonnances. (..) le sieur Billaudel a fait presté entre les mains de Monseigneur de Brou Garde des Sceaux de France le serment qu'il a fait au roi. »*[425]

Ces charges comme nous l'avons déjà évoqué avec les architectes sont donc transmises souvent de père en fils par le système de survivance après paiement du droit

[423] AN, O1 1046, Personnel, brevet, provisions (XVIIè-XVIIIème siècle).
[424] AN, O1 1046, n°222, ANNEXE 10, p. 458 : provision de la charge de contrôleur général des Bâtiments du Roi en faveur de M. Mollet.
[425] AN, O1 1060.

de huitième de denier. Ces successions sont cependant soumises à une condition d'âge, le titulaire doit avoir atteint ses vingt-cinq ans pour exercer sa charge comme il est écrit dans le texte de la provision.

Les membres de l'administration centrale forment un corps uni, aux fonctions définies par les provisions de charges et reconnaissable par leur uniforme, comme c'est le cas dans les autres services de la Maison du Roi comme les Menus Plaisirs[426] :

> *« Etat des officiers tant en charge que par commission attaché au service des Bâtiments du Roy dont il convient que les gens soient vêtus de bleu avec bouton d'argent pour la facilité, seureté et celerité de cette partie du service de sa Majesté :*
> *Scavoir : trois intendants, trois controlleurs généraux, l'intendant des eaux et fontaines, l'intendant des devises et des inscriptions, le secrétaire général, le premier commis, (...) le Prévôt des Bâtiments habit bleu boutons jaunes ; »*[427]

Avant 1776, les postes sont donc exclusivement réservés à des architectes qui cumulent leurs fonctions avec d'autres postes dans les départements de l'administration. Ainsi, le premier architecte Ange-Jacques Gabriel est à la fois inspecteur général et premier architecte mais aussi contrôleur général triennal et Directeur de l'Académie d'architecture. Jean-Charles Garnier d'Isle est contrôleur général ancien et contrôleur du département de Paris jusqu'à sa mort en 1755 et son fils Charles Hippolyte lui succède comme contrôleur général ancien (1755-1761) qu'il cumule avec le contrôle du pavillon de Verrière (1756-1759). C'est le cas pour tous ces architectes qui ont un poste dans l'administration centrale[428]. Mis à part le premier architecte, cette situation laisse penser que leur rôle est plutôt honorifique au sein de cette administration centrale comme le montre aussi le faible montant de leurs gages et appointements et leur charge triennale partagée avec les autres titulaires une année sur trois. Les intendants et ordonnateurs reçoivent entre 4.500 livres et 5.200 en fonction de la période et les contrôleurs généraux autour de 4.100 livres alors que les contrôleurs en charge des départements comme celui de Versailles reçoivent 6.000 livres de gages et appointements. Cette situation n'est pas nouvelle, elle était déjà observée par Thierry Sarmant à l'époque de la surintendance de Louvois[429]. Ces charges servent plutôt au prestige lié à la proximité

[426] LEMAIGRE-GAFFIER, Pauline, *op. cit*, thèse, 2011.
[427] AN, O1 1248, n°107, Etat du 21 avril 1763.
[428] Cumul des charges par les architectes officiers de l'administration centrale : voir p. 100.
[429] SARMANT, Thierry, *op. cit.* 2003, p.93.

de la cour et du roi, elles permettent d'augmenter les revenus de ces architectes dont le travail et l'efficacité sont réels, sur le terrain et dans les départements, comme nous le verrons dans une seconde partie. Ainsi, les revenus d'Ange-Jacques Gabriel comprennent ses gages et appointements comme premier architecte et inspecteur général (12.000 livres), comme contrôleur général triennal (4.125 livres) et ceux comme Directeur de l'Académie d'architecture (2.400 livres) soit un total de 18.525 livres auxquelles peuvent s'ajouter des gratifications extraordinaires et des avantages comme les logements dans les différents lieux où séjourne le Roi.

A partir de la réforme de 1776, les principaux postes de l'administration sont des commissions, dont les textes de nomination sont tous sur le même modèle comme celle de Jean Louis Loiseleur qui est nommé par le Directeur des Bâtiments inspecteur pour le département du château de Versailles, et de ceux de Trianon, jardins et dépendances en avril 1777[430]. Leurs missions sont définies dans le règlement de 1776 auquel renvoie le texte de la commission, sur des documents pré-remplir sur lesquels il ne reste plus qu'à inscrire le nom du titulaire comme le montre le document encore vierge qui suit celui de l'inspecteur.

- La réforme de 1776 : simplifier l'organisation de l'administration centrale ?

Le Directeur travaille avec les contrôleurs et intendants généraux et avec les contrôleurs des différents départements. Il entretient une correspondance importante avec son personnel conservée dans des registres aux Archives nationales des lettres du Directeur général[431]. Une partie de cette correspondance a été publiée notamment celle avec les premiers peintres[432]. Le Directeur préside le conseil des Bâtiments du roi. Ce conseil se réunit tous les mardis de chaque semaine en l'hôtel de la Surintendance à Versailles de 5 heures du soir à 9 heures[433]. Les trois intendants et les trois contrôleurs sont obligés de s'y trouver. Ils examinent les mémoires et proposent les devis et les

[430] AN O1 1247, 1er avril 1777 : nomination de Jean Louis Loiseleur. ANNEXE 11, p. 461.
[431] AN, O1 1099, lettres du directeur général, 1733-1740.
[432] FURCY-RAYNAUD, Marc, *Correspondance de Monsieur d'Angiviller avec Pierre*, NAAF, tome XXI, 1905, *Correspondance de monsieur d'Angiviller et Pierre, avec Vien ; correspondance de Lenormant avec l'Epicié*, tome XXII, 1906.
[433] AN, O1 1245 n°62.

marchés à faire pour la construction des ouvrages. A partir de la réforme de 1776, les trois intendants et trois contrôleurs sont remplacés par trois intendants généraux. La Déclaration du roi pour la nouvelle administration précise les fonctions et la hiérarchie du personnel de l'administration centrale. Les intendants généraux, l'inspecteur général et l'architecte ordinaire se réunissent lors d'assemblées ou bureaux sous la présidence du Directeur pour « *l'examen et la discussion des projets et plans* ». Quant aux quatre contrôleurs, ils n'en sont pas membres de droit et ne peuvent y participer que sur invitation du Directeur[434]. Le règlement de l'administration du mois du 26 décembre 1776[435], détaille le fonctionnement de cette assemblée. Les premiers commis sont eux aussi membres ordinaires, mais leur présence dépend du bon vouloir du Directeur, néanmoins le premier commis chargé du dépôt est obligé d'y assister « *pour tenir le registre exact des délibérations, ainsi que les dates des différentes commissions dont auront été chargés les membres du comité* ». Le règlement précise que ces assemblées sont mensuelles, la date étant fixée par le Directeur qui les préside à l'hôtel de la Surintendance à Versailles ou à Paris.

Les neufs commissaires de l'administration centrale sont tenus de se réunir lors d'Assemblées journalières en fonction de leurs besoins. La présence de chacun dépend du dossier traité. L'inspecteur général doit superviser les travaux des autres commissaires. Il s'entretient avec eux par le biais d'une correspondance et les intendants doivent lui dresser un rapport de toutes les opérations effectuées. Comme le Directeur doit suivre le roi dans ses différentes résidences, un des intendants doit aussi suivre la cour par exemple à Compiègne ou à Fontainebleau. A partir de 1776, la place de premier architecte ayant été supprimée, le logement de ce dernier est attribué à l'intendant lors de ses voyages pour suivre le roi dans ces déplacements prolongés. Cette réforme de 1776 place l'inspecteur général juste sous le Directeur général duquel, seul, il reçoit ses ordres[436]. Ce poste est tenu par Heurtier jusqu'à la disparition de l'administration. Les trois intendants généraux sont Barthélémy Michel Hazon, Mique et Soufflot remplacé en 1782 par Guillaumot. L'architecte ordinaire est Nicolas Henri Jardin et les quatre contrôleurs sont Trouard, Potain, Le Dreux et Maximilien Brebion. La réforme semble donner plus d'importance aux membres de l'administration dont les

[434] ANNEXE 5, p. 429, Déclaration du roi, 1er septembre 1776 (bibliothèque municipale de Versailles, brochure 4, carton VII, fonds pièces sur le château) articles XX, XXI et XXII, p.10.
[435] ANNEXE 6, p. 441, Règlement pour l'administration, 26 décembre 1776 (bibliothèque municipale de Versailles, fonds E, brochure G 202), p.3.
[436] Règlement 26 décembre 1776, p. 11., ANNEXE 6, p. 441.

revenus sont plus élevés, les postes ne sont plus partagés et leurs fonctions mieux définies montrent une volonté d'en finir avec les postes honorifiques. Cependant, si le cumul de fonctions persiste pour Jean-François Heurtier – il est inspecteur général ambulant et inspecteur du château de Versailles - les autres titulaires ont perdu leur place dans les départements ce qui confirme la réalité de leur travail.

- La disparition du premier architecte et le renforcement du pouvoir du Directeur

Mais la principale modification est le renforcement du pouvoir du Directeur avec la suppression du premier architecte. Avant la réforme de 1776, le personnage central après le Directeur est le premier architecte, figure incontournable de l'administration dont la charge passe des mains de Robert de Cotte (1708-1735) à Jacques Gabriel père (1735-1742) puis Ange-Jacques Gabriel (1742-1775) et Richard Mique (1775-1776). Il dispose de son propre bureau[437] composé d'un secrétaire personnel, de dessinateurs, de commis et de garde des tableaux, qui disparaît avec lui, remplacé par un simple bureau des plans et dessins. Ce bureau est comparable au niveau des dépenses et du personnel à ceux de l'administration centrale étudiés précédemment. Son caractère indépendant lui confère une certaine importance même si, contrairement aux autres bureaux, ses dépenses n'augmentent pas.

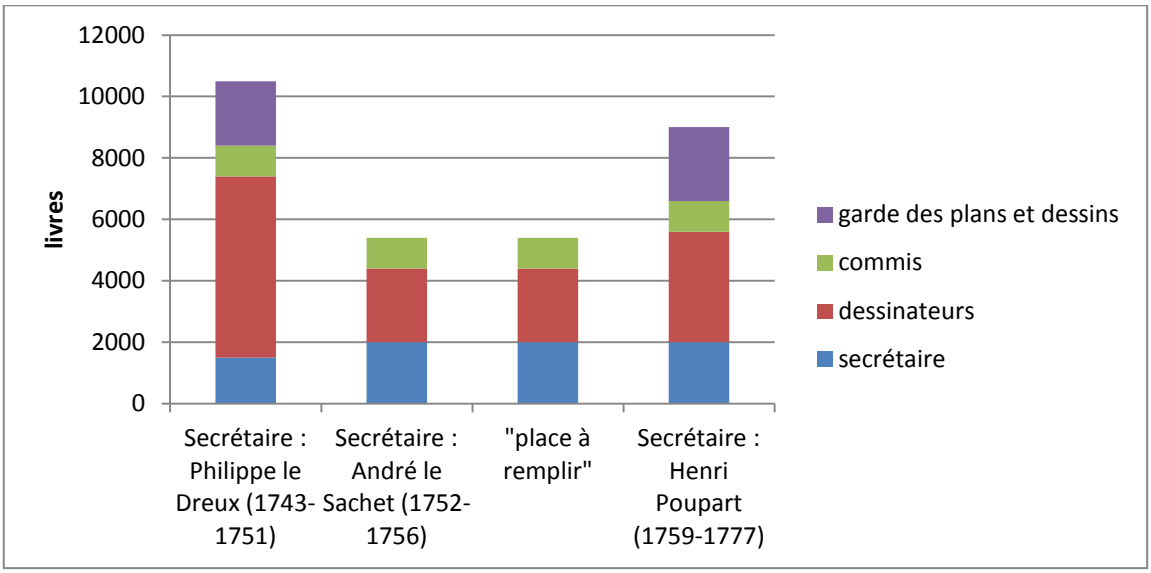

Dépenses pour le bureau du premier architecte

[437] ANNEXE, personnel des bureaux de l'administration.

Pourtant, malgré la place prédominante du premier architecte, ce dernier reste sous l'influence du Directeur et de la famille royale. Ainsi, le personnel de son bureau change en fonction des Directeurs. Le secrétaire du bureau du premier architecte André le Sachet est nommé à l'arrivée de Marigny alors que Ange-Jacques Gabriel est en poste depuis 1742[438]. Malgré son influence grâce à son travail avec le Roi, Ange-Jacques Gabriel dépend néanmoins du Directeur et sa marge de manœuvre est limitée comme pour le choix des peintres chargés de travailler avec lui sur différents projets dont le choix dépend de Marigny[439]. D'autre part, la volonté royale prime sur celle du Directeur, puisque Richard Mique, architecte personnel de la reine Marie-Antoinette est préféré à Soufflot, candidat favori de Marigny.

Ce dernier est remplacé par un architecte ordinaire qui ne figure même plus avec les officiers de l'administration centrale dans le registre du grand Etat de la dépense. Richard Mique conserve néanmoins un brevet d'honneur, comme architecte, et reste premier architecte de la Reine notamment pour Trianon. Cette suppression est donc en réalité le cœur de la réforme qui permet à d'Angiviller d'accroître son pouvoir sur l'administration. La place de premier architecte est incarnée par la figure des Gabriel pères et fils qui se succèdent à cette fonction. Ange-Jacques Gabriel imprime sa marque par sa longévité, puisqu'il reste en poste 35 ans. Le duc d'Antin et Orry se sont déchargés de plus en plus sur le premier architecte qui a une grande liberté d'action, il choisit les membres de son bureau et travaille directement avec le Roi. Il fait des propositions au Directeur pour les travaux et les entrepreneurs et le Directeur signe les bons sur proposition du premier architecte. Ainsi, il propose de faire faire la sculpture en pierre du bâtiment de Choisy par le sculpteur Pigalle et celle du bâtiment neuf de la Muette à Verbereck[440]. Lorsque les plans sont arrêtés, ils sont envoyés aux contrôleurs des départements pour être mis en application.

Les relations sont plus tendues sous la direction de Lenormant de Tournehem qui n'a pas de capacité en architecture mais qui exige d'être informé par Gabriel et

---

[438] FELS, Edmond, comte de, *Ange-Jacques Gabriel, premier architecte du roi,* Paris, 1924 ; GROMOT, G., *Jacques-Ange Gabriel, sa vie, son œuvre,* Les grands architectes, A. Vincent et Cie éditeurs, Paris, 1933 ; BOTTINEAU, Yves, *L'art de Ange-Jacques Gabriel à Fontainebleau, 1735-1774,* Edition E. de Boccard, 1962 ; TADGELL, Christopher, *Ange-Jacques Gabriel,* Londres, 1979 ; GALLET, Michel, BOTTINEAU, Yves, *Les Gabriel,* Paris, Picard,1982 ; PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Ange-Jacques Gabriel, l'héritier d'une dynastie d'architecte*, Edition du patrimoine, 2012.

[439] GALLET, Michel, BOTTINEAU, Yves, *Les Gabriel*, 1982, p. 142.

[440] AN, O 1190, p.237-8, cité dans FRANK, Louis, *op.cit*. thèse, 1987, p.121.

demande souvent le double des plans. La correspondance entre le Directeur et le premier architecte, conservée aux Archives nationales, nous laisse entrevoir les tensions entre les deux hommes. Ainsi, un conflit éclate au sujet de l'Ecole militaire. Gabriel est chargé des plans du bâtiment et Lenormant de Tournehem de l'organisation du chantier. Mais Gabriel ne s'en tient pas à ces instruction et veut diriger les travaux, il ne suit pas le règlement administratif et ne fournit pas les plans et devis au Directeur. Le premier architecte finit pas se soumettre[441]. D'Angiviller est gêné par ce premier architecte, et la réforme lui laisse les mains libres pour renforcer son pouvoir au sein de l'administration et auprès du Roi.

On retrouve avant et après la réforme le même mode de fonctionnement pour le travail des inspecteurs et contrôleurs. Ainsi, le Directeur charge les différents contrôleurs des départements de visiter régulièrement leur département avant de dresser un état des lieux des travaux ou réparations à réaliser. Le Directeur adresse des courriers qui sont enregistrés par les bureaux de l'administration, comme cette lettre du 20 janvier 1739 écrite par Philibert Orry à Messieurs les contrôleurs des Bâtiments « *Il est bon Messieurs que vous fassiés faire une visitte exacte des bâtimens parcs et jardins appartenants au Roy dans votre département et qu'après avoir reconnu et évalué les dégradations que le vent excessif qui a régné à plusieurs reprises depuis dix jours a pu faire aux couvertures et aux vitres de ces bâtiments et même aux arbres des parcs et jardins, vous m'envoyez un état afin que je puisse pourvoir aux réparations que vous jugerez nécessaires.*»[442]. Après la réforme, les intendants se réunissent, puis le Directeur prend les décisions lors des assemblées du bureau. La lettre des intendants généraux du 4 mai 1776 nous apprend que les mémoires mis en place par les intendants sont ensuite vérifiés par Jacques François de L'Epée, expert et vérificateur des ouvrages pour Paris et ses environs. « *Nous avons tenu suivant vos ordres plusieurs assemblées pour y examiner et régler les mémoires que M. de Lépée avait vérifié, nous croyons qu'il y en a suffisemment pour que vous veuillez bien donner un bureau dans la tenu duquel il ne dépendra que de vous Monsieur de terminer définitivement les objets que nous avons*

[441] AN, O1 1602, n°307. LAULAN, Robert, *L'Ecole militaire de Paris, le monument (1751-1788)*, Paris, 1950. FRANK, Louis, *op. cit.*, thèse, 1987, p. 127.
[442] AN, O1 1099, p. 185.

traité. Nous sommes avec respect, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs, Mique, Soufflot, Hazon. »[443].

Cette réforme qui met en avant un impératif d'efficacité et d'économie renforce en réalité le pouvoir du Directeur en la personne de d'Angiviller qui supprime la place de premier architecte mais augmente le nombre de personnes dans l'administration centrale dont les membres passent de sept à dix après la réforme. La simplification n'est donc pas évidente malgré la disparition des charges « triennales » partagées par trois titulaires une année sur trois, mais surtout cet accroissement quantitatif s'il n'est qualitatif est-il seulement économique ?

- Les effets de la réforme sur les revenus des officiers de l'administration centrale

Qu'en est-il alors de l'objectif principal de la réforme à savoir réduire les dépenses de l'administration ? Nous avons déjà pointé une première incohérence avec les revenus du Directeur qui connaissent une forte augmentation à l'arrivée de d'Angiviller, intéressons nous maintenant aux revenus des principaux officiers de l'administration centrale. Les revenus des différents officiers sont inscrits à partir de la direction d'Orry dans le Grand Etat de la dépense jusqu'en 1780 puis nous disposons des Etats de frais dans des dossiers regroupant des documents divers sur le personnel des Bâtiments[444]. Pour retrouver le nom des titulaires en charge avant 1740 et après 1780, période couverte par les registres du Grand Etats de la Dépense, l'*Etat de la France*[445] et les *Almanachs royaux*[446] nous ont été d'une grande utilité. Ces différentes sources nous permettent de combler les lacunes quant à la disparition des registres du grand Etat de la dépense en ce qui concerne les officiers de l'administration centrale. Nous ne disposons cependant pas des revenus avant 1740, c'est pourquoi les premiers titulaires des charges sont nommés sans les sommes correspondantes dans le tableau ci-dessous. Cette lacune n'est pas gênante pour notre étude puisqu'il s'agit de comparer les gages et appointements avant la réforme de 1776 et de voir les conséquences de celle-ci

[443] AN, O1 1245, n°4, 4 mai 1776.
[444] AN, O1 2350-2386.
[445] *Etat de la France,* Paris, chez C. Prudomme 1722, Paris, compagnie des libraires, 1727, Paris chez G.-D. David puis chez Gosselin, 1736, Paris
[446] *Almanach royal,* Paris, Veuve d'Houry & Ch. M. d'Houry [etc.] (volumes avant 1737 et après 1780).

sur les dépenses en termes de revenus, afin de savoir si les officiers de l'administration centrale sont touchés par ces impératifs d'économie qui dictent la Déclaration de 1776.

Avant 1776	**Après 1776**
➢ <u>Intendants et ordonnateurs</u> - « Ancien » : Jean de la Motte (1708-1734)/ Philippe Robert de la Motte (1735-1749)/ Jean Michel Hazon (1749-1776) : **4.500 livres** puis **5.100 livres** à partir de 1767. - « triennal » : Jules Robert De Cotte (1720-1767)/ Louis François Trouard (1768-1776) : **4.500 livres** puis **5.100 livres** à partir de 1759. - « alternatif » : Charles Jacques Billaudel (1725-1763)/ Jean René Billaudel (1764-1776) : **4.500 livres** puis **5.265 livres** à partir de 1757. ➢ <u>Premier architecte et inspecteur général :</u> - Robert deCotte (1708-1735)/ Jacques Gabriel (1735-1742) / Ange-Jacques Gabriel (1742-1775) /Richard Mique (1775-1776) : **12.000 livres** ➢ <u>Contrôleurs généraux :</u> - « Ancien » : Jean Charles Garnier d'Isle (1728-1755)/ Jacques Germain Soufflot (1755-1776) : **4.080 livres et 18 sols** - « Alternatif » : Claude Armand mollet (1708-1740)/ Louis Armant Mollet (1759-1776) : **4.135 livres** - «Triennal » : Jacques Gabriel (1722-1742)/Ange-Jacques (1742-1776) : **4.125 livres**	➢ <u>Intendants généraux</u> - Jean Michel Hazon (1776-1792) : **15.000 livres** - Richard Mique (1776-1792) : **15.000 livres** - Jacques Germain Soufflot (1776-1782), Guillaumot (1782-1792) : **15.000 livres** ➢ <u>Inspecteur général</u> - Heurtier (1776 : **10.000 livres** ➢ <u>Architecte ordinaire</u> - Nicolas Henri Jardin (1776-1792) : **3.000 livres** - Richard Mique (1776-1792) brevet d'honneur ➢ <u>Contrôleurs :</u> - A Paris : Louis François Trouard (1776-1792) : **8.000 livres** - A Fontainebleau : Nicolas Marie Potain (1776-1792) : **8.000 livres** - A Compiègne : Louis Le Dreux (1776-1792) : **8.000 livres** - Maximilien Brebion (1776-1792) : **8.000 livres** - (Prévu si place vacante), travaux à Paris : Guillaumot : **8.000 livres**
<u>Total des dépenses</u> : entre **37.840 livres** et **39.805 livres**.	<u>Total des dépenses :</u> **82.000 livres**

Tableau comparatif des revenus des officiers de l'administration centrale avant et après la réforme de 1776.

Comme pour le Directeur, le constat semble sans appel : cette réforme qui se place sous l'égide des économies, ne s'applique pas à l'administration centrale où le nombre d'officiers augmente et les dépenses pour les revenus suivent la même évolution. Les dépenses pour les gages et appointements de l'administration centrale sont plus que doublées après la réforme. Il faut pourtant nuancer notre propos. Les gages et appointements pour les officiers servant avant la réforme ne comprennent pas les revenus pour les commis ou autres dessinateurs. Il faut ajouter par exemple 600 livres pour les commis servant le contrôleur ou l'intendant en exercice. Or le règlement du 26 décembre 1776 stipule précisément que ces charges incombent désormais aux intendants et contrôleurs en ce qui concerne les frais pour des commis, des dessinateurs ou autres frais de bureaux.

> *« lesdits intendans, ni aucun d'eux en particulier, ne pourra avoir ni demander de commis appointé par l'Administration, et ils se pourvoiront, à leur gré, de dessinateur ou secrétaire, à la faveur de la somme qui leur sera allouée en masse, au-delà de leurs appointements, pour tout frai de bureaux en quelque genre que ce soit de manière qu'au-delà du traitement qui leur sera fixé, tant en gages qu'en frais de bureau, l'Administration ne soit jamais tenue envers eux d'autre chose que de frais des frais de voyages extraordinaires et au rang desquels ne seront point comptés ceux de Paris à Versailles et châteaux voisins et ceux qui auront pour objet de suivre la cour à Compiègne et à Fontainebleau. »*[447]

Ce règlement sous-entend que des sommes étaient payées auparavant pour ce type de frais, mais le Grand Etat de la dépense ne relève que les sommes pour les commis qui se partagent les officiers « triennaux ». Le bureau de la direction générale employait déjà avant la réforme des dessinateurs et autres commis. Les nouveaux contrôleurs ne doivent pas avoir de résidence fixe comme l'indique le règlement pourtant le registre des dépenses attribue un lieu pour certains contrôleurs. Leurs nominations se traduisent donc par la suppression des contrôleurs dans chacun des départements remplacés par un inspecteur. Ainsi, les quatorze contrôleurs des départements sont remplacés par quatre contrôleurs qui se déplacent pour vérifier les chantiers. Ce changement semble justifier l'augmentation des revenus et laisse supposer

[447] ANNEXE 6, p. 441, Règlement pour l'administration, 26 décembre 1776 (bibliothèque municipale de Versailles, fonds E, brochure G 202).

que les économies annoncées sont donc plutôt concentrées dans les départements, et non dans l'administration centrale.

En 1789, l'Etat des gages et appointements des officiers de l'administration montre que ces revenus n'ont pas évolué et restent au même montant[448]. Mais surtout comme nous l'avons dit plus haut, nous n'observons plus de cumul de fonction donc aucun autre revenu n'est ajouté. Pour le cas d'Ange-Jacques Gabriel qui poussait à l'extrême l'exercice du cumul, ses différentes fonctions lui rapportaient 18.525 livres, les intendants généraux perçoivent 15.000 livres sans autre revenu et les contrôleurs 8.000 livres. Ces sommes sont plus élevées que les revenus des anciens officiers, mais au total la différence n'est pas si importante. Pour une meilleure comparaison des revenus avant et après la réforme, il est donc nécessaire de tenir compte de l'ensemble des revenus des officiers avec leurs fonctions dans l'ensemble de l'administration comme nous l'avons calculé dans le tableau ci-dessous.

Avant 1776	Après 1776
➢ Intendant et ordonnateur - Jean Michel Hazon : 5.100 livres, contrôleur au château de Versailles (6.000 livres), contrôleur ambulant (3.000 livres) : **14.100 livres** - Louis François Trouard : 5.100 livres, contrôleur des dehors de Versailles (6.000 livres) : **11.100 livres**. - Jean René Billaudel : 5265 livres, contrôleur de Bellevue (3.000 livres) : **8.265 livres**	➢ Intendants généraux - Jean Michel Hazon (1776-1792) : **15.000 livres** - Richard Mique (1776-1792) : **15.000 livres** - Jacques Germain Soufflot (1776-1782), Guillaumot (1782-1792) : **15.000 livres** ➢ Inspecteur général - Heurtier (1776 : **10.000 livres**
➢ Contrôleurs généraux - Jacques Germain Soufflot : 4.080 livres, contrôleur ambulant (3.000 livres), contrôleur de Paris (6.000 livres) : **13.080 livres.** - Armant Louis Mollet : 4.135 livres, contrôleur de Montceaux-en-Brie (3.000 livres) : **7.135 livres**. - Ange Jacques Gabriel : 4.125 livres, inspecteur général et premier architecte (12.000 livres), Directeur de l'Académie d'architecture (2.400 livres) : **18.525 livres.**	➢ Contrôleurs : - A Paris : Louis François Trouard (1776-1792) : **8.000 livres** - A Fontainebleau : Nicolas Marie Potain (1776-1792) : **8.000 livres** - A Compiègne : Louis Le Dreux (1776-1792) : **8.000 livres** - Maximilien Brebion (1776-1792) : **8.000 livres**
Premier architecte (déjà compté)	Architecte ordinaire : **3.000 livres**.
Total : **72.205 livres**	Total : **82.000 livres**

Comparaison des revenus des officiers de l'administration centrale.

[448] AN, O1 1245, n°46. ANNEXE

Le constat initial d'une augmentation des dépenses reste inchangé, mais la proportion est nettement moins importante. L'écart n'est que de 10.000 livres ce qui correspond en fait à peu près aux revenus du premier architecte. On remarque aussi que les officiers qui gardent une fonction dans la nouvelle direction ont un revenu qui reste comparable. Ainsi, Jean Michel Hazon passe de 14.100 à 15.000 livres sachant qu'avant 1776 tous ses frais n'étaient pas comptés dans ses revenus fixes, Louis François Trouard qui passe de 11.100 à 8.000 livres est un peu perdant, Jacques Germain Soufflot a une augmentation de 13.080 livres à 15.000 livres. Cette réforme au niveau de l'administration centrale est plus rationnelle et permet une meilleure efficacité de ses membres qui ne cumulent plus différentes fonctions mais elle ne permet pas de réaliser les économies annoncées.

b. Les trésoriers :

Les trésoriers jouent un rôle important au sein de l'administration centrale puisque le Directeur n'est plus ordonnateur. Dans quelle mesure sont-ils touchés par la réforme de l'institution et participent-ils à la volonté de réduire les dépenses de l'administration ?

- Une charge lucrative au statut particulier

La naissance des trésoriers des Bâtiments reste vague dans l'état actuel des connaissances. Ils trouvent leur origine au milieu du XVème avec la création par l'édit de 1555 de la charge de payeur des Bâtiments de Fontainebleau, Boulogne, Villers-Cotterêts et Saint-Germain en Laye et l'édit de 1556 pour la charge de payeur de Bâtiments du château de Vincennes, des Tourelles et de Saint-Léger. Leur évolution suit celle des surintendants des Bâtiments au XVIIème siècle. Ils font partie des trésoriers de la Maison du roi mais ont une place à part, compte tenu de la particularité de l'administration[449]. En 1716, un édit réduit la charge de trésorier à un unique titulaire,

[449] CLAEYS, Thierry, *les institutions financières en France au XVIIIème siècle*, SPM, Paris, 2011, p. 422.

Jacques Denis, qui était déjà trésorier général alternatif et mi-ancien[450] depuis 1715. L'édit de février 1722[451] rétablit l'office de deuxième trésorier triennal et mi-ancien au profit de François Nicolas Aubourg[452]. Les trésoriers des Bâtiments sont au nombre de deux jusqu'en 1774. Ces deux trésoriers sont des officiers qui se partagent la charge une année chacun : un trésorier alternatif et mi-ancien pour les années paires et un trésorier triennal et mi-ancien pour les années impaires. En 1774, le décès de Jean-François Denis permet à Terray, Directeur des bâtiments du roi, de réduire à un seul le nombre de trésoriers. Ce poste avait été supprimé en 1779[453] pour être remplacé par celui d'un trésorier-payeur général des dépenses de la Maison du Roi, avant d'être rétabli par un Edit du roi de 1783[454]. Cette suppression n'est pas propre aux Bâtiments mais s'inscrit dans la réforme de la Maison de Roi par Necker, que nous avons déjà évoquée, qui vise à centraliser les caisses de la Maison du Roi et donc à supprimer tous les Trésoriers propres à chaque service comme les Bâtiments du Roi ou encore l'Argenterie et les Menus Plaisirs[455].

Trésorier mi-ancien et alternatif (années paires)	**Trésorier mi-ancien et triennal** (années impaires)
Aubourg (1715 ?-1733) Perard (1734 -1741) Jacques Mathurin Taboureau d'Orval (1742-1752) Anne Joseph Peilhon (1754-1767) Antoine Jean Baptiste Dutartre (1768-1774)	Jean-François Denis (1717-1774)
Trésorier unique	
Antoine Jean-Baptiste Dutartre (1774-1779) puis (1784-1792)	

Tableau des Trésoriers des Bâtiments sous les différentes Directions au XVIIème siècle[456].

[450] Le trésorier alternatif et mi-ancien partage sa charge une année sur deux avec un autre trésorier triennal et mi-ancien.
[451] AN, O1 1046, n° 211, édit portant rétablissement du sieur Aubourg dans la charge de Trésorier des Bâtiments, février 1722.
[452] CLAEYS, Thierry, *Les institutions financières en France au XVIIIème siècle*, SPM, 2011, p. 422.
[453] AN, O1 1045 (n°183), janvier 1780, Edit du Roi portant sur la suppression de tous les trésoriers.
[454] AN, O1 1046, décembre 1783, Edit du Roi portant rétablissement de la charge de trésorier général des Bâtiments du Roi.
[455] LEMAIGRE-GAFFIER, Pauline, *op. cit.* Thèse, 2011, p. 82, volume 1.
[456] Tableau constitué à partir du Grand Etat de la Dépense entre 1740-1780 et des *Almanachs royaux* entre 1715 et 1740.

Les Trésoriers ne sont donc pas touchés par les réformes de l'administration des Bâtiments, notamment celle de 1776, mais par des réformes décidées au niveau du contrôleur général des finances dont ils dépendent. La réforme de 1774 est décidée par l'abbé Terray qui cumule à l'époque les fonctions de Directeur des Bâtiments mais aussi de contrôleur général des finances et par celle de 1780 du contrôleur général des finances Necker. Les Trésoriers dépendent de l'administration des Bâtiments mais rendent des comptes à l'administration financière comme le montrent les arrêts de conseil d'Etat conservés dans les fonds des Bâtiments du Roi aux Archives nationale et qui donnent les ordres aux trésoriers accompagnés de lettres patentes.

> *« 22 mars 1746. Arrest du Conseil d'Etat qui ordonne qu'en rapportant par les Trésoriers des Bâimens en exercice pendant les années 1744 et 1745, les Mémoires, procès verbaux de visite et estimations des dits bâtiments faits pendant les lesdites deux années en bonne forme, ensemble les ordonnances du roi et les quittances sur ce suffisantes, les sommes y contenues seront passées et allouées dans l'Etat au vrai et compte des années 1744 et 1745 »*
> *22 may 1749. Arrest du Conseil d'Etat du roy, qui ordonne que les sommes employées dans les Etats au vrai des Bâtiments du roi des années 1746, 1747, 1748,1749 seront passées et allouées sans qu'il soit besoin de nouvelles adjudications ».*[457]

A travers ces documents, nous retrouvons le problème des retards de paiement liés à la lourdeur de la procédure par les Etats au vrai et l'importance des pièces justificatives demandées aux Trésoriers pour la mise en paiement. L'arrêt de conseil d'Etat de 1749 ci-dessus rappelle le paiement à effectuer qui remonte à 1746.

Bénéficiant d'un statut à part dans l'administration, la place de Trésorier est aussi prisée par rapport aux revenus qu'elle rapporte. Un Edit du Roi du mois d'avril 1714 attribue de nouveaux gages et de nouvelles taxations aux trésoriers des Bâtiments du Roi. Il rappelle qu'en décembre 1712, il avait été accordé 200.000 livres de taxations fixes et héréditaires à tous les officiers comptables et à leurs contrôleurs, soit 1/10ème du prix de leur office. Les Trésoriers réclament à l'époque 15.000 livres de gages et 15.000 livres de taxations fixes et héréditaires et 10.000 livres pour le cahier de frais et jetons, pour le voyage d'un commis à Versailles et les épices de leur compte. Ceci correspond à 34.233 livres 6 sols et 8 deniers pour Aubourg et 30.133 livres 6 sols et 8 deniers pour

[457] AN, O1 1045, n°145 et 173.

Blondel[458]. Les gages et appointements des trésoriers sont parmi les plus élevés de l'administration puisqu'ils reçoivent à partir de la direction de Lenormant, respectivement 22.820 livres de gages par an, auxquelles s'ajoutent 18000 livres au titre des taxations fixes et héréditaires, 320 livres pour les augmentations de gages et 11.000 livres pour les épices et vacations. Au total, les deux trésoriers coutent donc à l'administration 52.140 livres chacun soit 104.280 livres pour les deux et se placent donc juste après les Directeurs en termes de revenus. Le trésorier unique reçoit 30.000 livres par an de gages, 30.000 livres de taxations fixes et d'exercices et 11.000 livres pour les épices et vacations soit 71.000 livres ce qui représente une économie. Le prix de l'office était de 400.000 livres tournois en 1717 puis de 465.000 livres en 1774. Après 1774, le prix de l'office unique est fixé à 600.000 livres et les revenus fixés à 60.160 livres selon l'article 5 de l'édit. La situation est moins favorable pour Antoine Jean-Baptiste Dutartre lorsqu'il retrouve sa charge puisqu'il a dû verser 481.000 livres au Trésor royal perdant ainsi 31.000 livres. Il a dû aussi payer 59.349 livres tournois de droit de mutation alors qu'il avait déjà versé 15.500 livres pour frais de provisions et de réceptions en 1768 en pure perte. Cette charge n'est pas favorable au sein du monde des finances car le trésorier des Bâtiments doit gérer dix exercices inachevés et ses émoluments sont versés avec un retard de trois à quatre ans ce qui le contraint à emprunter. Face à cette situation, le contrôleur général des finances a limité la Paulette à 800 livres tournois pour les trésoriers des Bâtiments et ils sont exemptés du droit de prêt[459]. Ainsi, en 1776 sous Turgot, le trésorier des Bâtiments arrive en 7ème position sur les vingt-et-un offices de trésoriers, si on ne prend en compte que ses gages de 30.000 livres, loin derrière le trésorier de l'extraordinaire des guerres mais devant celui des Ligues Suisse et Grisons. Cependant, il arrive en fin de classement si on prend en compte ses revenus nets c'est-à-dire ses gages et taxations moins ses charges et se place au 11ème rang avec un total de 40.960 livres alors que le revenu du trésorier de l'Extraordinaire des guerres s'élève à 369.460 livres[460].

[458] AN , O1 1046, n°203.
[459] AN, K 892 n°32 et 34.
[460] AN, K 892, « tableau général des finances, évaluations, frais de provision et de réception et de différents offices de trésoriers et de leurs contrôleurs », 1776, cité dans LEGAY, Marie-Laure, *la banqueroute de l'Etat royal, la gestion des finances publiques de Colbert à la Révolution*, EHESS, 2011, p.48.

- Le travail des Trésoriers

Cette lettre qui sanctionne le travail du trésorier permet de connaître une partie du travail de monsieur Denis.

> *« auraient enjoint aux dits trésoriers de ne plus payer à compter de l'année 1756 aucun acompte des ouvrages ou entreprises ordinaires ou extraordinaires au dessus de 2000 livres, qu'il ne leur soit remis, pour être joint aux acquits de leurs comptes, les devis, affiches, publications et adjudications qui en doivent être dressées (...) leur avaient fait défense de faire aucun parfait payement qu'il ne soit joint à la quittance de l'entrepreneur le procès verbal de réception des dits ouvrages faits par les officiers des bâtiments. Et à l'égard des ouvrages au dessus de 2000 livres et qui demandent célérité (...) il leur a été fait défense de faire aucun payement à compte (...) Rapporter et justifier à l'avenir, par les dits trésoriers, sur chacun de leur compte, des baux, des loyers et fermages d'aucune maison et terres qui ont été acquises pour la conservation ou l'augmentation de nos maisons et jardins. »*[461]

Le Directeur - qui doit rendre des comptes au roi qui lui donne directement son budget indépendamment du contrôleur général des finances - doit pouvoir justifier des dépenses par des mémoires et des états très détaillés comme il le rappelle au trésorier. Dans le contexte particulier de cette lettre, Orry cumule la direction des bâtiments et la surintendance des finances ce qui le rend semble-t-il plus tatillon dans ce domaine.

> *Le 4 may 1739, M. Denis*[462]
> *« J'ay été fort surpris, Monsieur, de trouver employé en dépense dans le bordereau de votre caisse du 2 de ce mois le mémoire du Sieur Legeret et convers montant à 6597 livres 16 solls et 9 deniers et que vous ayez regardé cette partie comme devant être acquittée actuellement, tandis que mon intention a été qu'elle fut mise en compensation avec pareille somme qu'ils doivent pour les bois, chablis et élagages dont ils sont adjudicataires.*
> *Je ne trouve point les bordereaux de caisse détaillés comme je voudrais qu'ils le fussent, vous devés non seulement libeller article par article les payements ordonnés par l'Etat de distribution que je vous envoie toutes les semaines, mais y spécifier aussi*

[461] AN, O1 1045 (175) 27 mai 1770 : déclaration du roi sur le rôle des trésoriers.
[462] AN, O1 1099

les parties comprises dans cet état qui ont été acquittées dans la semaine, et celles qui restent à acquitter.

Pourquoy la seconde semaine du mémoire de Fontainebleau montant a 31111 livres 18 sols compris dans mon état de distribution n'est elle pas encore acquittée. Lors que j'ay ordonné que le montant de ce mémoire seroit payé en deux semaines j'ay compté que se seroit successivement mandés moy quelles raisons vous avés eu de suspendre le payement de cette seconde semaine.

On m'a présenté un mémoire de la dépense des bourses et jettons qui ont été distribués au commencement de l'année. Je suis bien aise de savoir à qui elles l'ont été et je vous demande un état détaillé de cette distribution.

Envoyés moy ces éclaircissements incessamment et de façon que je puisse les recevoir après demain. »

A nouveau le Directeur précise donc que le trésorier doit respecter les ordres du Directeur et fournir les pièces justificatives. Les trésoriers des Bâtiments sont en effet soumis comme les autres Trésoriers à la rédaction d'Etat de leurs comptes. Ils doivent rédiger un état général des recettes et dépenses qui constitue un outil de prévision à partir duquel on projette les recettes de l'exercice suivant. Une liste des dépenses est établie par le trésorier actif qui présente des projets et dresse « l'Etat des fonds » ; puis le Roi arrête pour chaque département un Etat général des fonds. Les trésoriers doivent tenir des registres journaux pour les recettes et les dépenses. Cette procédure des registres journaux est précisée dans un Edit du Roi du mois de juin 1716 que nous avons retrouvé aux Archives nationales ajouté au début du registre journal des Trésoriers de 1778[463]. Cette présence n'est pas surprenante puisque l'article 4 de l'Edit de 1716 précise « *que le présent édit sera imprimé en tête de chaque registre* ». L'édit dans l'article 1er rappelle l'obligation pour « *tous les officiers comptables et autres, chargés de la perception, maniement et distribution des finances du roy et des deniers publics* » sous peine de perdre la charge, emploi ou commission ou en cas d'erreur ou de fraude de rembourser au quadruple la somme (article 7). A travers quelques sondages dans ces registres des trésoriers[464] nous avons pu étudier leur travail quotidien.

[463] AN, O1 2746, journal du trésorier général, 1778. Edit de 1716, ANNEXE 13, p. 468.
[464] AN, O1 2733-2750, journal du trésorier général (1764-1784 manque les années 1782 et 1783).

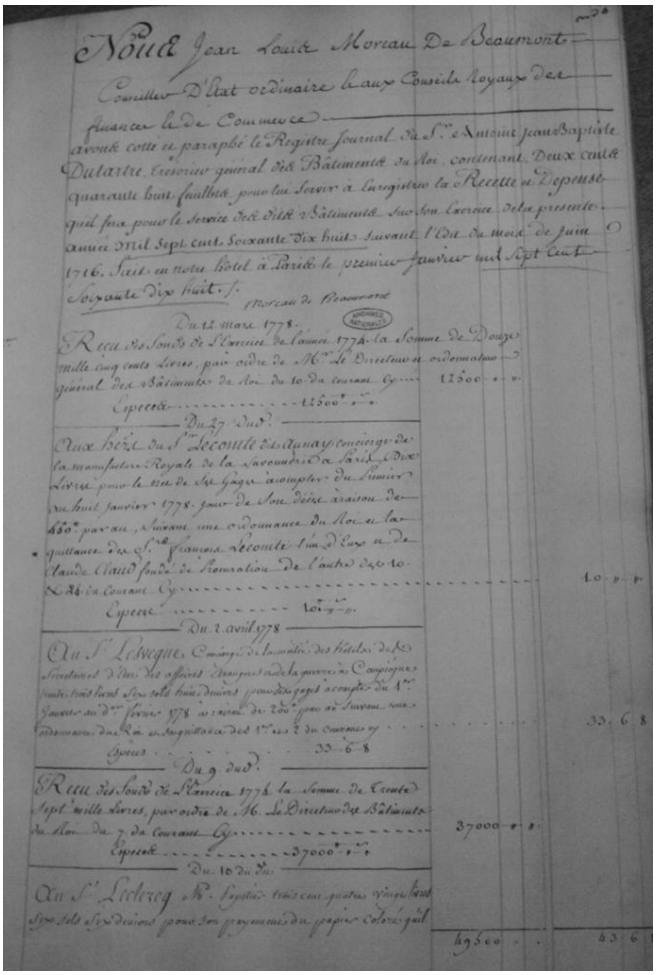

Journal du trésorier général, première page, 1778.[465]

La mise en page de ce registre respecte l'Edit de 1716 qui donne des consignes sur leur présentation. Chaque registre doit être paraphé en première et dernière page par le commissaire du conseil des finances du Roi (art. 2) ici Jean louis Moreau de Beaumont avec la mention du nom du comptable responsable (art.3) à savoir Antoine Jean-Baptiste Dutartre. Ces éléments sont mentionnés en guise d'introduction au registre : « Jean Louis Moreau de Beaumont, conseiller d'Etat ordinaire et aux conseils royaux des finances er de commerce avons cotté et paraphé le registre journal du sieur Antoine Jean-Baptiste Dutartre trésorier des Bâtiments du Roi contenant deux cent quarante huit feuillets pour lui servir à enregistrer la Recette et la Dépenses que fera pour lui le service des Bâtiments… ». Ensuite, les dépenses et recettes sont reportées avec le jour, le mois et l'année, le nom des personnes concernées ainsi que la somme indiquée en lettres en indiquant s'il s'agit d'espèces ou autres comme précisé dans

[465] AN, O1 2746.

l'article 5. Le registre est paraphé au mois de janvier, mais les premières écritures commencent en mars ce qui confirme ce que nous avions vu précédemment, c'est-à-dire que les Etats sont arrêtés de plus en plus tard et les sommes versées en retard à l'administration. Le 12 mars 1778 le trésorier reçoit du Directeur 12.500 livres en liquide pour l'exercice de 1774 ; il en reçoit à nouveau 37.000 le 9 avril pour l'exercice 1774. Le 27 mars, il doit verser 10 livres en liquide aux héritiers du sieur Lecomte dit Aunay concierge de la manufacture royale de la Savonnerie décédé en janvier 1778, le 2 avril, il verse 33 livres 6 sols 8 deniers en liquide au sieur Lesveque concierge de la moitié des Hôtels des secrétaires d'Etat des affaires étrangères et de la guerre de Compiègne pour ses gages qui se montent à 200 livres par an. Ces deux personnes font partie du personnel des Bâtiments mais le registre journal inscrit aussi des particuliers qui travaillent avec l'administration comme le dénommé Leclercq qui est payé pour avoir fourni du papier coloré pour 380 livres 6 sols 6 deniers.

Le Trésorier tient aussi à jour des registres de trésorerie générale. L'édit de 1716 stipule que les trésoriers peuvent tenir d'autres registres (article 8) des « *livres de dépouillement dans la forme ordinaire* »[466]. Nous avons donc à notre disposition dans les archives des Bâtiments du roi aux Archives nationales une série de registres répertoriés sous le terme de compte du Trésorier général[467]. Nous avons repris la même année que le registre journal pour comparer ces documents. Il s'agit d'un double qui semble être destiné au procureur de la chambre des comptes, Louis Valentin de Normandie. La première page indique que le registre a été vérifié par le comptable et son procureur en 1785, le trésorier ayant pu présenter ses comptes, il échappe à l'amende comme le rappelle l'article 10 de l'Edit de 1716. Dans ce document, le trésorier enregistre donc les recettes et dépenses de l'année 1778 en deux parties distinctes. Sur la première page consacrée aux recettes les dates pour l'Etat au vrai ne sont pas inscrites laissant des emplacements vides sur le registre. On se rend compte à nouveau que ces documents sont sur le même modèle normalisé comme nous l'avions vu au sujet des Etats de la Dépense. Une note en marge de la page suivant indique que l'état au vrai des comptes des Bâtiments du roi pour l'année 1778 a été arrêté le 1er janvier 1785 comme le laissait supposer la première page du registre. En effet, une fois l'exercice achevé le trésorier dresse un état au vrai vérifié par l'administration des comptes. Mais cette procédure de vérification des états au vrai retarde la présentation

[466] AN, O1 2751-2757, journal du dépouillement de l'exercice (1764-1780).
[467] AN, O1 2758-2765, compte du trésorier général : double (1765-1781).

devant la cours des comptes et les états sont parfois arrêtés trois à quatre ans après l'exercice pour les petites comptabilités et jusqu'à quinze ans pour les plus grosses comme l'Etat au vrai du trésor royal de 1770 arrêté en 1783[468]. Cette situation rend difficile une évaluation en temps réel de la situation financière. Nous retrouvons dans ce registre les recettes provenant pour l'essentiel du Trésor pour le paiement des dépenses ordinaires « *la somme de 3,2 millions qu'il a reçu de monsieur Charles Pierre Savalette de Magnanville garde du Trésor royal* ». Les procédures sont donc longues et les sondages effectués dans les différents registres du Trésorier général des Bâtiments montrent une complexification puisque les mêmes informations sont reportées dans différents documents dont seules les dénominations changent vraiment.

- Bilan des dépenses pour l'administration centrale

La tendance des dépenses pour les gages et appointements concernant l'administration centrale est donc à l'augmentation des dépenses contrairement à la volonté affichée du dernier Directeur. Nous avons repris les chiffres indiqués par le Grand Etat de la Dépense jusqu'en 1780 que nous avons confrontés et complétés grâce aux Etats plus particuliers de gages conservés dans des cartons consacrés au personnel aux Archives nationales. Nous avons choisi de comparer les cinq Direction plutôt que de donner une évolution année par année peu lisible graphiquement compte tenu de l'étendue de la période étudiée, et surtout difficile à réaliser du fait des sources lacunaires à partir de 1780. Nous avons repris les mêmes catégories que celles des états des gages et appointements, tout en tenant compte de la réforme de 1776. Enfin nous avons regroupé les sommes correspondant aux mêmes fonctions exercées par différents représentants comme les intendants généraux. Les chiffres diffèrent de ceux donnés par les états récapitulatifs, qui ne tiennent pas toujours compte des gratifications comme le montre l'Etat récapitulatif de 1789 qui fait état des gratifications, pour le Directeur mais non pour le Trésorier qui apparaît avec 18.000 livres de revenus[469]. Le graphique ci-dessous confirme ce que nous avons montré précédemment, à savoir l'augmentation générale des dépenses mais aussi la place importante du ou des trésoriers.

[468] LEGAY, Marie-Laure, *la banqueroute de l'Etat royal, la gestion des finances publiques de Colbert à la Révolution*, EHESS, 2011 ; p. 14 à 23.
[469] AN, O1 1245, n°46.

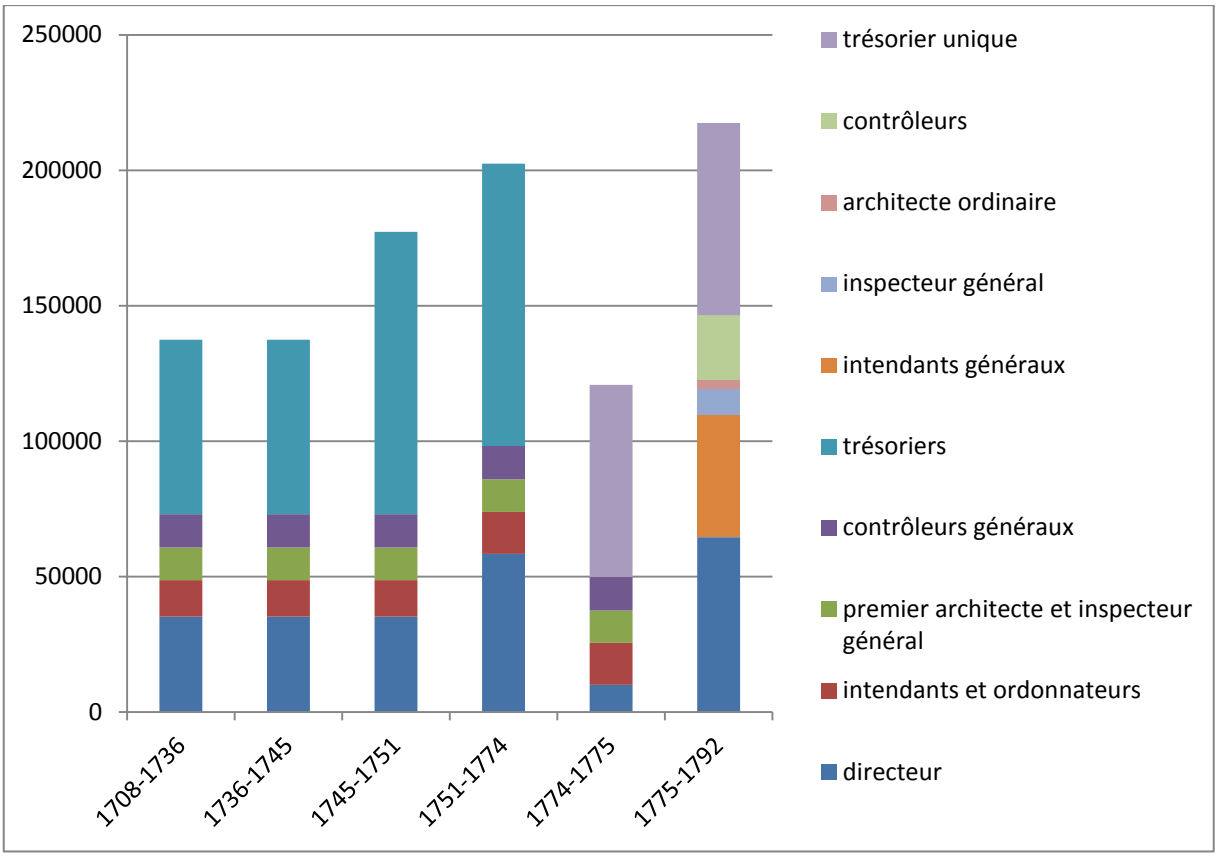

Gages et appointements des officiers de l'administration centrale.

Ainsi, cette tendance concernant les officiers de l'administration centrale concerne en réalité toute l'administration centrale qui se compose nous l'avons vu des officiers en charges[470], des bureaux, des autres officiers puis, à partir de 1757, du service des eaux et fontaines attaché à cette partie de l'administration car ne dépendant d'aucune résidence en particulier. Le graphique ci-dessous montre que les dépenses les plus importantes concernent sans surprise les gages et appointements des officiers de l'administration centrale que nous avons étudiés précédemment. Les sources ne nous permettent pas de suivre l'évolution sur la totalité de la période, puisqu'à partir de 1771, le Grand Etat de la Dépense ne fournit plus de récapitulatifs par catégorie. Cependant, nous pouvons retrouver des informations dans les fonds regroupant le personnel, et

[470] D'après la classification des Etats de dépenses et les organigrammes : officiers de l'administration : Directeur, premier architecte, contrôleurs généraux, intendants et ordonnateur, Trésoriers, historiographe et intendants des eaux et fontaines puis le Directeur, l'intendant général, l'architecte ordinaire, les inspecteurs généraux, les contrôleurs généraux, les trésoriers après 1776, bureaux : voir organigrammes *supra*, autres officiers : police des bâtiments, notaires, greffiers, experts, intendant des devises et inscriptions, géographe, garde des tableaux de la couronne, restaurateur des sculptures, médecins et chirurgiens , eaux et fontaines à partir de 1757.

l'Etat des gages et appointement pour les officiers de l'administration de 1789, confirme une augmentation des dépenses pour cette catégorie jusqu'en 1789. L'écart à partir de 1765 entre les revenus du personnel des bureaux et les autres officiers correspond en fait à une modification dans le classement dans le Grand Etat de la Dépense : certains experts, dessinateurs ou commis dès lors sont classés différemment. Or si on additionne les deux catégories les sommes totales correspondent à peu près[471].

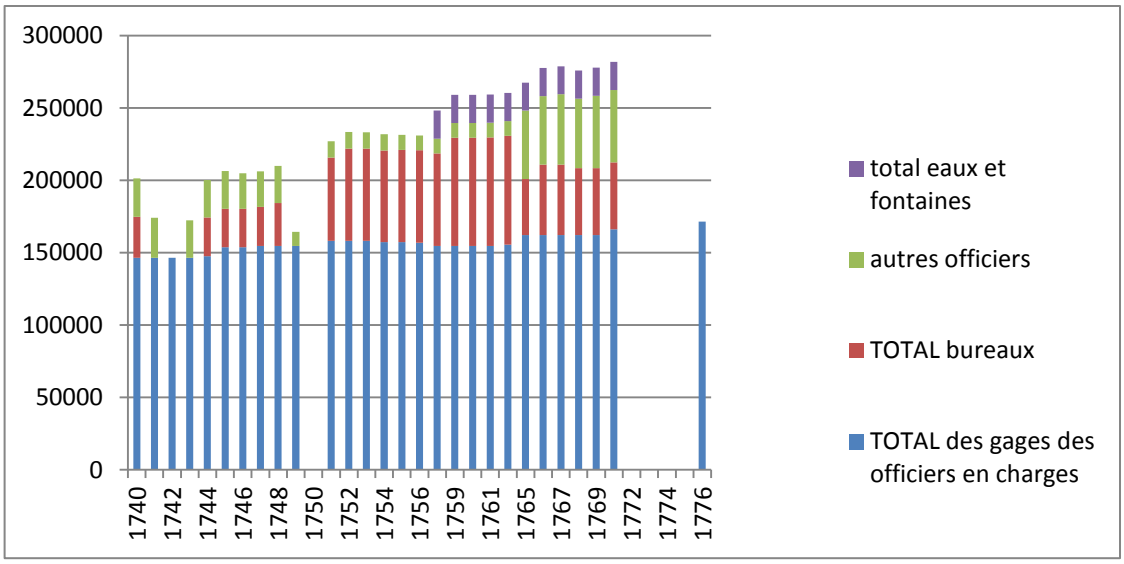

Evolution comparative des gages et appointements des différents employés de l'administration centrale.

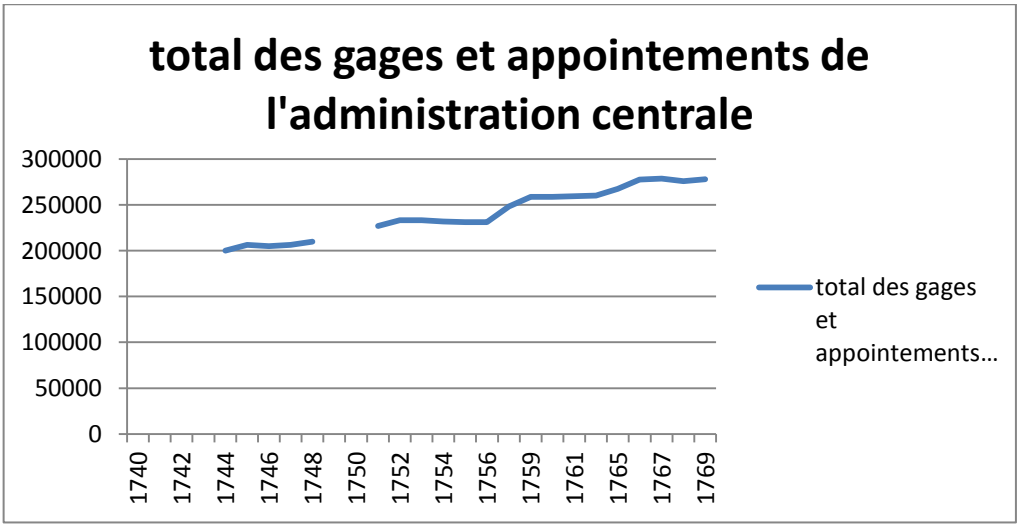

471

	1762	1765
Bureaux	75.100 livres	38.700 livres
Autres officiers	10.200 livres	47.300 livres
Total	85.300 livres	86.000 livres

Ainsi, ce dernier graphique résume bien la situation : la volonté affichée des différents Directeurs de réaliser des économies ne s'applique pas à l'administration centrale dont les revenus, en particulier ceux du Directeurs connaissent une augmentation croissance tout au long du XVIIIème siècle.

Le leitmotiv de cette première partie est donc marqué par les difficultés financières qui guident les réformes pour tenter de faire fonctionner l'administration centrale. Le passage du XVIIème siècle au XVIIIème siècle s'inscrit sous le signe d'une perte de pouvoir des Directeurs comparés aux grands surintendants du règne de Louis XIV. La situation de l'administration est à mettre en relation avec celle de l'Etat qui ne parvient pas à résoudre ses problèmes économiques. L'échec des réformes fiscales des différents contrôleurs généraux des finances correspond aux difficultés de l'administration pour réduire son arriéré. Les fonds sont versés en retard ou en quantité insuffisante pour faire face aux besoins. Le budget des Bâtiments est tributaire des versements du Trésor, lui-même dépendant des priorités de l'Etat. Pourtant cette administration attire. Les Directeurs l'utilisent comme un outil de pouvoir par leurs liens avec les différentes favorites ou par leur lien direct avec le souverain et son entourage. La plupart des titulaires ont d'ailleurs cumulé une carrière politique avec cette fonction qui permet de travailler directement avec le Roi. Les officiers de l'administration centrale sont eux-aussi attachés à leur fonction comme le montre leur longévité en poste et le côté héréditaire des charges. Mais les tentatives de réforme pour réduire les dettes de l'administration sont peu efficaces et l'administration ne semble pas s'appliquer à elle-même cette volonté de rigueur économique. Pourtant cette administration ne se réduit pas à une administration centrale fortement bureaucratisée. Cette partie de l'institution ne représente qu'une faible part des dépenses globales environ 7%[472] dans la première partie du XVIIIème siècle et nous allons donc nous interroger sur l'impact des réformes sur le reste de l'administration. Elle est responsable de nombreux départements aux compétences variées et emploie une personnel important. Comment ces difficultés budgétaires et ces recherches d'économies se traduisent-elles dans le fonctionnement quotidien de l'administration, et comment celle-ci exerce-t-elle ses missions premières c'est-à-dire « *construire, réparer et entretenir les bâtiments du roi* »[473]. Il s'agit donc dans une seconde partie de présenter le fonctionnement de l'administration au quotidien avec son personnel dans les différents départements et enfin de s'interroger sur son efficacité à travers ses réalisations.

[472] Voir graphiques circulaires supra p. 58 et 60.
[473] Voir commission de Directeurs de Bâtiments, ANNEXE 7, p. 451.

Deuxième partie :

Le quotidien dans les départements. Entre efficacité et difficultés financières

Introduction

Après une première étude de la Direction des Bâtiments du roi, du travail du Directeur avec le Roi et de l'administration centrale, marquée par le spectre des difficultés financières, nous allons dans un second temps nous intéresser au fonctionnement des différents départements afin de comprendre comment les problèmes financiers de l'administration pèsent sur l'efficacité du travail quotidien.

Au XVIIIème siècle, l'administration des Bâtiments du roi compte environ trois cents personnes qui travaillent en permanence aux différents échelons et dans les différents départements de l'administration d'après les registres du Grand Etat de la Dépense. Sous Louvois, Thierry Sarmant évalue déjà entre 250 et 300 le nombre de personnes travaillant pour les Bâtiments[474]. Cette administration n'est pas la plus importante du royaume, loin derrière la ferme générale qui compte 685 employés pour le seul Hôtel des fermes de Paris sans compter les ramifications en province[475]. Pourtant, si on la compare aux autres administrations centrales d'Ancien Régime à la fin du règne de Louis XIV, elle est plus importante que le contrôle général des finances qui totalise entre 100 et 120 personnes, que le département de la guerre avec une soixantaine d'employés ou que les départements de la Maison du Roi ou la Marine qui

[474] SARMANT, Thierry, *Les demeures du soleil, Louis XIV, Louvois et la surintendance des Bâtiments du Roi*, Champ Vallon, 2003, p. 134.
[475] AZIMI, Vida, *Un modèle administratif de l'Ancien régime : les commis de la ferme générale et de la régie des aides*, Paris, édition CNRS, 1987, p. 33-38.

emploient respectivement une cinquantaine de personnes[476]. Au sein de la Maison du Roi, les registres ne répertorient qu'entre trente et cinquante personnes attachées aux Menus Plaisirs[477].

Aucune étude d'ensemble du personnel de l'administration des Bâtiments du Roi n'a été réalisée à ce jour, que ce soit pour le XVIIIème siècle, objet de notre étude, comme pour les siècles précédents. La recherche s'est plutôt focalisée sur les principaux Surintendants qui ont œuvré sous Louis XIV, dans le cadre des travaux de Versailles, comme Colbert ou Louvois[478], mais le cumul des charges de ces importants personnages relègue souvent au second plan leur rôle de surintendant des Bâtiments. De même, plusieurs thèses de l'Ecole des Chartes portent sur le duc d'Antin, Lenormant de Tournehem, Marigny et d'Angiviller, Directeurs des Bâtiments[479]. A travers ces différentes monographies, les membres de l'administration centrale sont généralement présentés plus ou moins précisément. Cependant, ces travaux passent sous silence le cœur même de l'institution qui en permet le véritable fonctionnement, à savoir le petit personnel responsable de l'entretien et des réparations des résidences et bâtiments royaux. Ce personnel fait l'objet de rares études précises dans le cadre de recherches sur des départements ou des catégories professionnelles[480], comme les Vitry, dynastie de Fontainiers ou pour les marbriers du roi sur lesquels les travaux de Sophie Mouquin offrent sur la période de 1661 à 1745 une étude complète[481]. On peut aussi citer la

---

[476] SARMANT, Thierry, STOLL, M., *Régner et gouverner, Louis XIV et ses ministres*, 2010, p.323.

[477] LEMAIGRE-GAFFIER, Pauline, *Du cœur de la Maison du Roi à l'esprit des institutions, l'administration des Menus Plaisir au XVIIIème siècle*, thèse, Paris I, 2011. Ces chiffres sont calculés par nous-mêmes d'après les annexes fournies dans cette thèse p.172, qui citent les membres du personnel à différentes dates sans donner de total ou d'évolution de l'effectif pour toute la période. Nous avons compté 28 personnes en 1757, 32 en 1761 et 52 en 1772.

[478] SARMANT, Thierry, *Les demeures du soleil, Louis XIV, Louvois et la surintendance des Bâtiments du Roi*, Champ Vallon, 2003. ; BOURGET,P. et CATTAVI,G, *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, 1960, CORVISIER, André, Louvois, 1983 ; JESTAZ, Bernard, *Jules Hardouin-Mansart* (thèse) 1962) MURAT, Inès, *Colbert*, Paris, 1984, GADY, Alexandre, ss. Dir, *Jules Hardouin-Mansart, 1646-1708*, 2010, CENAT, Jean-Philippe, *Louvois, le double de Louis XIV*, édition Tallandier, Paris, 2015.

[479] JUGIE, Sophie, *Le duc d'Antin, directeur des Bâtiments du roi, 1708-1736*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1986 ; Frank, Louis, *Lenormant de Tournehem et le mouvement des Arts au milieu du XVIIIème siècle (1745-1751)*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1987 ; MONDAIN-MONVAL, *Marigny*, thèse de l'Ecole des Chartes, 190 4 ; MALOTEAUX, Sandrine, *le comte d'Angiviller*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1992.

[480] SOULLARD, Éric, « Les Vitry : une dynastie de fontainiers du roi au service des grandes eaux de Marly (1685-1793) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], | 2012, mis en ligne le 13 juillet 2012. URL : http://crcv.revues.org/11912 ; DOI : 10.4000/crcv.11912; RINGOT, Benjamin, « Marly, département des Bâtiments du roi, microcosme institutionnel et social sous Louis XIV » articles internet *Bulletin du Centre de Recherche du Château de Versailles*.[en ligne], 2012, mis en ligne le 13 juillet 2012. URL : http://crcv.revues.org/11929 ; DOI : 10.4000/crcv.11929

[481] MOUQUIN, Sophie, *les marbriers du roi (1661-1745)*, thèse Paris IV, 2003 ; MOUQUIN, Sophie, « les marbriers des bâtiments du roi : organisation et réalisation » article internet du *bulletin du centre de*

monographie réalisée sur Henry Dupuis, jardinier du roi sous Louis XIV, dont les descendants exercent encore au XVIIIème siècle. Le principal inconvénient de ce dernier ouvrage est qu'il ne s'agit pas d'un travail d'historien, de plus le récit est en partie romancé[482]. Mais ces études sont-elles représentatives de l'ensemble de l'administration ? Nous allons donc nous attacher à comprendre qui travaille dans cette administration : les effectifs, la répartition par département, les conditions de nomination, les compétences, les rémunérations. De plus, nous avons cherché à suivre les stratégies familiales qui, ici comme ailleurs sous l'Ancien Régime, conduisent à la formation de véritables dynasties aux différents niveaux de la hiérarchie. Enfin, il s'agit à travers l'étude du personnel de comprendre comment fonctionne cette administration. La principale source à notre disposition reste en priorité le Grand Etat de la Dépense qui permet entre 1740 et 1780 de dresser un tableau complet de tous les membres du personnel classés par département avec leur fonction et leur rémunération[483]. Les registres des brevets de nomination par le roi permettent un travail d'ensemble de 1736 à 1786 offrant ainsi un éclairage sur les procédures et le nombre des nominations[484]. Les *Almanachs royaux* et *l'Etat de la France* apportent des informations complémentaires[485]. Concernant le petit personnel, certaines données sont lacunaires sur le début et la fin de la période étudiée. Nous avons donc, avec toutes les donnés collectées, réalisé un index alphabétique de tous les membres du personnel sur la période, mentionnant la fonction, les dates de présence au sein de l'administration, la rémunération. Cet outil permet de confronter les différentes sources et d'éviter les doublons. Ce travail est rendu difficile par l'orthographe changeante des noms dans les sources qui ne facilite pas l'identification des personnes. Les fonds propres à chaque département permettent d'appréhender quelques aspects du mode de vie de ce personnel, mais il est plus difficile de retrouver, pour chacune de ces 1360 personnes, des traces dans les fonds notariés, même si quelques actes sont archivés dans ceux des Bâtiments du roi.

---

recherche du château de Versailles, [en ligne], 2012, mis en ligne le 24 septembre 2012. URL : http://crcv.revues.org/11997 ; DOI : 10.4000/crcv.11997.

[482] BOUCHENOT-DECHIN, Patricia, *Henry Dupuis, jardinier de Louis XIV*, édition Perrin et château de Versailles, 2007.

[483] AN, O1 2353-2386, Grand Etat de la Dépense.

[484] AN, O1 1057 à 1061 : ordonnances, provisions, commissions, brevets du roi, règlements, arrêts du conseil, dons de terrain et logements, maisons, conciergeries. 1736 à 1786.

[485] *Almanach royal*, 1708-1792, Paris, veuve Houry et Ch. M. d'Houry ; *Etat de la France*, Paris, chez Prudhomme, 1722 ; Paris, la Compagnie des Libraires, 1727 ; Paris, G.D. David et al. 1736 ; Paris, chez Ganeau, 1749.

Il s’agit donc de savoir qui travaille dans les différents départements, comment s’organise le travail quotidien dans les départements et dans les chantiers tout en montrant les effets des problèmes financiers de l’institution.

I. Le personnel des départements

A. Le poids financier des différents départements

La fonction principale de l'administration des Bâtiments consiste à entretenir et à réparer les résidences royales et à gérer les différents départements sous sa responsabilité. Il s'agit du principal poste de dépense dans le budget global. Nous allons donc nous intéresser au poids financier des différents départements pour comprendre quelles sont les priorités de l'administration dans cette période de restrictions budgétaires. Les réformes de l'administration, qui visent à réaliser des économies, n'ont pas atteint leur objectif concernant l'administration centrale, on peut se demander si elles sont efficaces quant au fonctionnement des départements.

➢ Des résidences oubliées par la recherche ?

La Direction des Bâtiments du roi est responsable de différents départements qui regroupent à la fois des résidences royales dont certaines ont déjà été évoquées à travers les jetons, les périodiques et les annuaires dans une première partie, mais aussi des services plus spécialisés qui apparaissent dans la commission comme certaines Académies ou manufactures royales.

Ces départements ont pu être l'objet d'étude pour eux-mêmes, mais encore une fois le cadre de l'administration est souvent oublié, ou trop rapidement évoqué. Il s'agit

surtout de monographies sur les résidences royales qui dépendent des Bâtiments. Le château de Versailles reste le sujet le plus traité, cependant la majorité des études portent sur le règne de Louis XIV et la seule évocation du rôle des Bâtiments du roi est liée au récit du chantier[486]. De surcroît, les recherches des historiens ne sont pas si fréquentes sur le château, ce thème est plutôt réservé aux spécialistes de l'histoire de l'art et de l'architecture et les conservateurs produisent aussi de nombreuses monographies[487]. La majorité des publications reste des ouvrages descriptifs destinés au grand public. Les travaux les plus importants sont ceux de l'historien et conservateur de château de Versailles, Pierre de Nolhac, datant de la fin du XIXème et du début du XXème siècle qui prend en compte, dans une certaine mesure, le rôle de l'administration des Bâtiments du roi au XVIIème et XVIIIème siècles[488]. Ainsi dans *Le château de Versailles sous Louis XV* (1898), il reprend, après une étude pièce par pièce du château, des documents d'archives « pour servir à l'histoire du château » issus des fonds des Bâtiments du roi aux Archives nationales. Il publie ainsi un mémoire de 1742 pour la destruction de l'escalier des ambassadeurs ou encore des notes de Marigny sur les difficultés des Bâtiments du roi. Les archives ont plutôt une fonction illustrative et les fonds ne sont pas exploités systématiquement.

On retrouve pour le château de Fontainebleau le même type d'étude et on peut citer en particulier celle de Pérouse de Montclos[489] qui est la plus récente. Les ouvrages sur le château de Compiègne sont plus rares, les travaux les plus récents sont ceux du conservateur actuel du château, Emmanuel Starcky. Pourtant le XVIIIème siècle est souvent délaissé au profit du XVIIème siècle ou de l'époque impériale[490].

Les autres résidences royales et relais de chasses n'ont pas fait l'objet d'études récentes et les monographies sont souvent des histoires locales datant du début du

---

[486] TIBERGHIEN Frédéric, *Versailles, le chantier de Louis XIV, 1662-1715*, Perrin, 2002.

[487] VERLET Pierre, *le château de Versailles*, 2e édition, Paris, 1985 ; MARIE Alfred et Jean, *Versailles au temps de Louis XV*, 1984 ; NOLHAC Pierre, *Histoire du château de Versailles*, 1901.

[488] NOHLAC, Pierre de, *Le château de Versailles sous Louis XV, Recherche sur l'histoire de la cour et sur les travaux des Bâtiments du R*oi, 1898 ; *La création de Versailles d'après des sources inédites, étude sur les origines et les premières transformations du château et des jardins (dessins, plans, manuscrits du service des bâtiments du roi)*, 1901 ; *Histoire du château de Versailles : l'architecture, la décoration, les œuvres d'art, les parcs et jardins, le grand et premier Trianon, d'après des sources inédites (..) compte et correspondances de l'administration des Bâtiments du Roi au XVIIème et XVIIème siècles*, Paris, société des directions artistiques, 1899-1900.

[489] PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Fontainebleau*, Edition Scala, Paris, 1998.

[490] MATHERAT, Georges, *Compiègne, séjour royal et impérial*, Beauvais, 1969 ; *Louis XVI et Marie-Antoinette à Compiègne* [Catalogue d'exposition, Compiègne, musée national du château, 2006-2007], Paris, RMN, 2006 ; STARCKY, Emmanuel, *Compiègne royal et impérial, le palais de Compiègne et son domaine*, Paris, RMN-Grand palais, 2011.

XXème siècle. Une étude a été réalisée sur le château de Marly sous Louis XVI[491]. Même s'il s'agit d'une recherche sur les arts décoratifs, l'auteur fait une introduction sur l'administration du château au XVIIIème siècle et dresse ainsi une liste des contrôleurs et des concierges qui font partie du personnel des Bâtiments. Il y reprend les transformations effectuées par les Bâtiments sous Louis XVI, le problème du coût de l'entretien et les divers règlements émanant de la direction de d'Angiviller. Mais les châteaux de la Muette, de Choisy de Bellevue, acquis sous Louis XV, restent peu étudiés et les monographies, très anciennes et souvent anecdotiques, ne donnant aucune information sur le lien avec les Bâtiments du roi ni même avec l'histoire architecturale[492]. Ainsi le baron de Langle fait-il le récit des passages de Louis XV au château de la Muette avec madame de Pompadour ou du séjour de Louis XVI après la mort de son prédécesseur en 1774, sans jamais porter d'intérêt à l'administration.

La ville de Paris n'est pas administrée par les Bâtiments du roi, mais certains palais ou monuments sont à leur charge. A ce propos, plusieurs études portent sur les monuments construits par les Bâtiments dans le département de Paris et notamment un catalogue d'exposition sur Paris et ses rois[493] dont plusieurs articles montrent les réalisations sous les règnes de Louis XV et Louis XVI, comme la place Louis XV les projets pour l'église de la Madeleine ou les travaux au Louvre. Ce catalogue contient de nombreuses reproductions de plans établis par les architectes des bâtiments du roi comme Anges-Jacques Gabriel, mais le rôle de l'administration reste en arrière plan. Les histoires de la ville de Paris consacrent rarement une place à la direction des Bâtiments ou celle-ci est évoquée à travers les évolutions architecturales[494]. Le Louvre, résidence royale et lieu d'habitation des artistes des Académies, dépend aussi de l'administration. L'ouvrage collectif *le Louvre des rois de Philippe Auguste à Louis XVI* (1995) sous la direction de Michel Fleury, retrace les grandes transformations du Louvre. L'article de Marc Fumaroli[495] sur le Louvre au XVIIIème siècle montre bien le rôle des Bâtiments dans ces travaux, même si la place de l'architecture reste plus

---

[491] CASTELLUCIO, Stéphane, *le château de Marly sous le règne de Louis XVI, étude du décor et de l'ameublement des appartements du pavillon royal sous le règne de Louis XVI,* RMN, Paris, 1996.

[492] Comte de FRANQUEVILLE, *le château de la Muette,* Paris, 1915 ; Baron de LANGLE, *le château de la Muette,* Paris, 1890 ; BIVER, Paul, *histoire du château de Meudon,* 1923, *Histoire du château de Bellevue,* 1933 ; MAILLARD, Jean, *le château royal de Saint Hubert,* 1903 ; DELACROIX, P., *le château de Choisy…, études historiques et monumentales,* Paris, 1903.

[493] *Paris et ses rois,* édition Paris musées, 1988.

[494] CHAGNIOT, Jean, *Nouvelle histoire de Paris au XVIIIème siècle,* Hachette, 1988 ; FAVIER, Jean, *Paris, 2000 ans d'histoire,* Fayard, Paris, 1997.

[495] FUMAROLI, Marc, « le Louvre au XVIIIème siècle », p.132 in *Le Louvre des Rois de Philippe-Auguste à Louis XVI,* ss. dir. M. Fleury, Faton, Dijon, 1995.

importante. Il explique par exemple le déroulement de l'aménagement du Louvre sous l'impulsion de Marigny qui commence à dégager la colonnade de Perrault en 1755 par une série de destructions qu'il poursuit dans la cour carrée. Il nomme pour cela l'architecte Soufflot contrôleur du département de Paris et le premier architecte Jacques-Ange Gabriel, inspecteur général des Bâtiments. L'auteur met en avant l'impact de la guerre sur les finances de l'Etat et ses conséquences sur l'administration des Bâtiments puisque les travaux sont interrompus pendant la guerre de Sept Ans en 1757. Cependant, le fonctionnement administratif n'est pas étudié.

Ainsi, aucune étude n'a comparé l'ensemble des départements de l'administration des Bâtiments du Roi au XVIIIème siècle, il s'agit donc dans un premier temps de montrer la hiérarchie entre les départements à partir de l'étude de la comptabilité.

1. Des départements hiérarchisés

Le Grand Etat de la dépense[496] nous permet de répertorier les résidences et bâtiments du roi[497] dont certains sont divisés en plusieurs départements, à l'instar de Versailles divisés en trois entre le château, le parc et les « dehors » (la ville) alors que d'autres regroupent plusieurs résidences (Meudon, Chaville, Verrières). D'autre part, *l'Etat de la France*, dans son chapitre sur les Bâtiments du roi, présente succinctement chacun des bâtiments gérés par l'administration, et énumère les membres de son personnel[498]. Cette institution est chargée de la construction et de l'entretien des résidences et bâtiments royaux. Il s'agit essentiellement des résidences royales de la région parisienne appartenant à la couronne mais aussi de bâtiments royaux techniques (machine de Marly, rigoles de Trappes et Saclay, pépinières…) dans lesquels le roi ne séjourne pas.

La comptabilité permet donc de dresser une liste des différents bâtiments dont l'administration a la charge, mais aussi de les classer selon leur importance en fonction

[496] AN O1 2350-2386, années 1737 à 1780.
[497] Au total sur la période : Château de Versailles, parc de Versailles, «dehors» de Versailles, château de Choisy, rigoles de Trappes, Saclay, Saint-Hubert, Château de Marly, St Germain, château de Marly, machine de Marly, Meudon, Chaville et Verrière, Paris, Fontainebleau, Compiègne, Chambord, Blois, abbaye de Fontevraud, Monceaux, Vincennes, Bellevue.
[498] *Etat de la France*, 1727 chapitre IV « officiers pour les bâtiments et logements des maisons royales » p. 456.

des dépenses qui leur sont consacrées. Le classement des bâtiments dans les registres ne prend pas en compte cette considération, puisque si le château de Versailles est bien en première position, le département suivant est celui de Choisy alors qu'il est moins important en termes de dépenses que celui de Paris, de Marly ou de Fontainebleau.

Pour comparer les différents départements, nous avons choisi de nous intéresser aux dépenses fixes. En effet, pour chaque résidence, les dépenses sont divisées entre les dépenses fixes, c'est-à-dire les gages et appointements versés aux membres du personnel, et les « entretiens fixes » qui concernent les entrepreneurs ou artisans chargés de l'entretien régulier des résidences et les « entretiens non fixes », en fonction des réparations ou constructions à effectuer en urgence. Ces dépenses sont répertoriées dans le registre du Grand Etat de la dépense jusqu'en 1777. Le registre de 1778, comme nous l'avons déjà dit, est difficilement exploitable puisqu'il est incomplet. Celui de 1780 ne rapporte pas les sommes totales des entretiens fixes pour les différents départements. Ces chiffres ont donc l'avantage de couvrir une période assez longue. De plus, ils restent assez stables et ne connaissent pas de fluctuations importantes. Plusieurs tendances ressortent dans la comparaison des dépenses fixes sur l'ensemble du XVIIIème siècle.

La comparaison des dépenses fixes sur la période place le château de Versailles en première position suivi de celui de Paris, et les cinq premiers en termes de dépenses ne changent pas puisqu'on retrouve ensuite Fontainebleau, Marly et les «dehors» de Versailles. Le classement varie ensuite au cours de la période en fonction des décisions royales, puisque certaines résidences sont préférées à d'autres au cours de la période. Ainsi, si on compare les entretiens fixes entre 1745 et 1777 au moment des changements de directions[499], on se rend compte que l'ordre change et que certains bâtiments ont disparu ou se sont ajoutés. Nous avons envisagé différentes dates pour comparer les dépenses des résidences royales. Nous aurions pu tenir compte des changements de règnes mais l'apparition ou la disparition des résidences n'aurait pas été mises en évidence. Nous aurions pu prendre des dates en «dehors» des périodes de conflits afin de montrer des situations « normales », mais le choix aurait favorisé certaines directions plus longues. C'est pourquoi, nous avons fait le choix des changements de Directeurs qui correspond à la chronologie de l'histoire de l'institution,

[499] 1745 : départ d'Orry et arrivée de Lenormant de Tournehem ; 1751 arrivée de Marigny ; 1773 : Abbé Terray ; 1774 : comte d'Angiviller ; 1777 : après la réforme de 1776.

auxquels nous avons ajouté la réforme de 1776 afin de voir si les Directeurs et la réforme ont des conséquences sur les dépenses.

Comparaisons des dépenses fixes des départements des résidences royales.

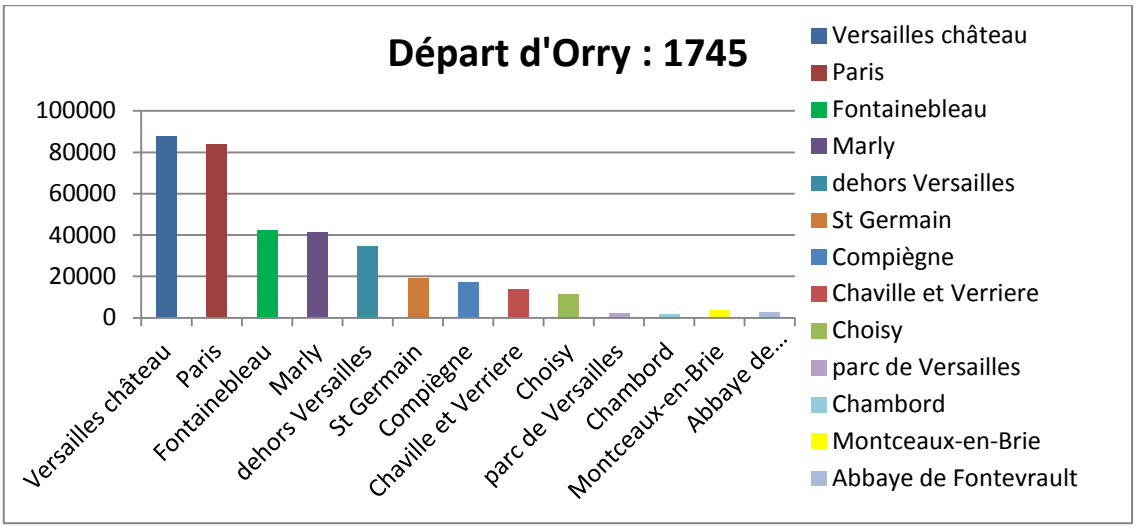

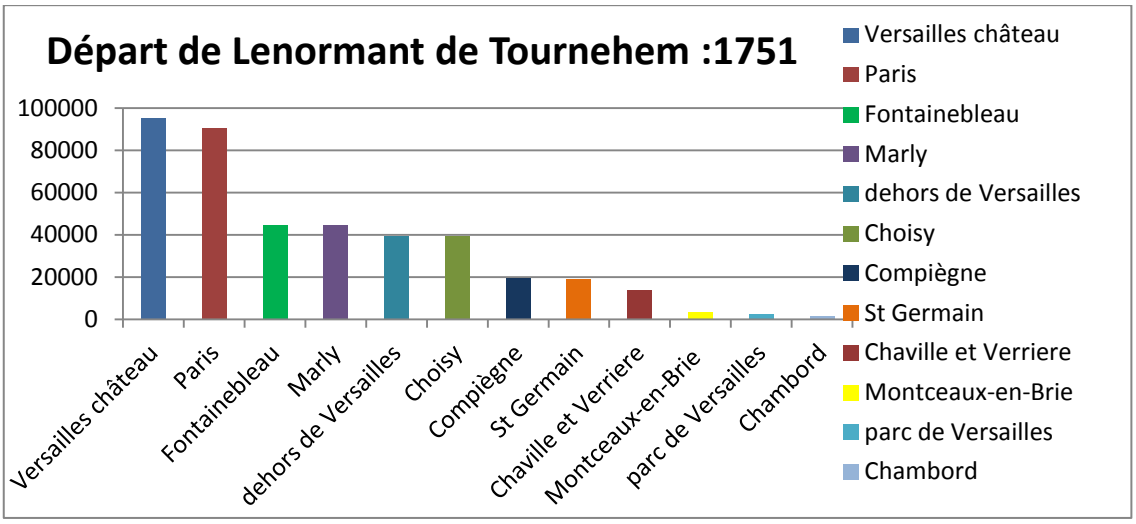

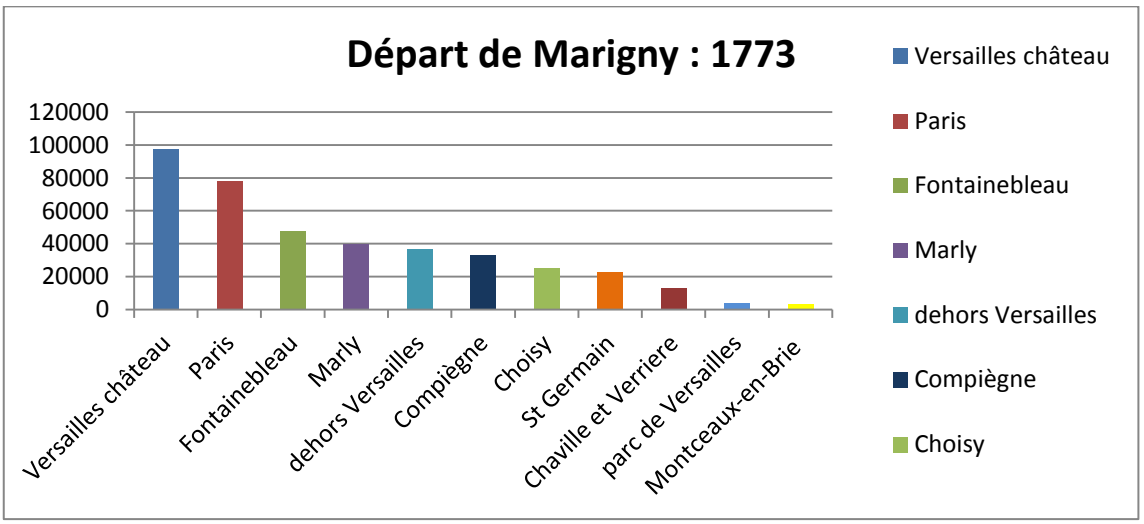

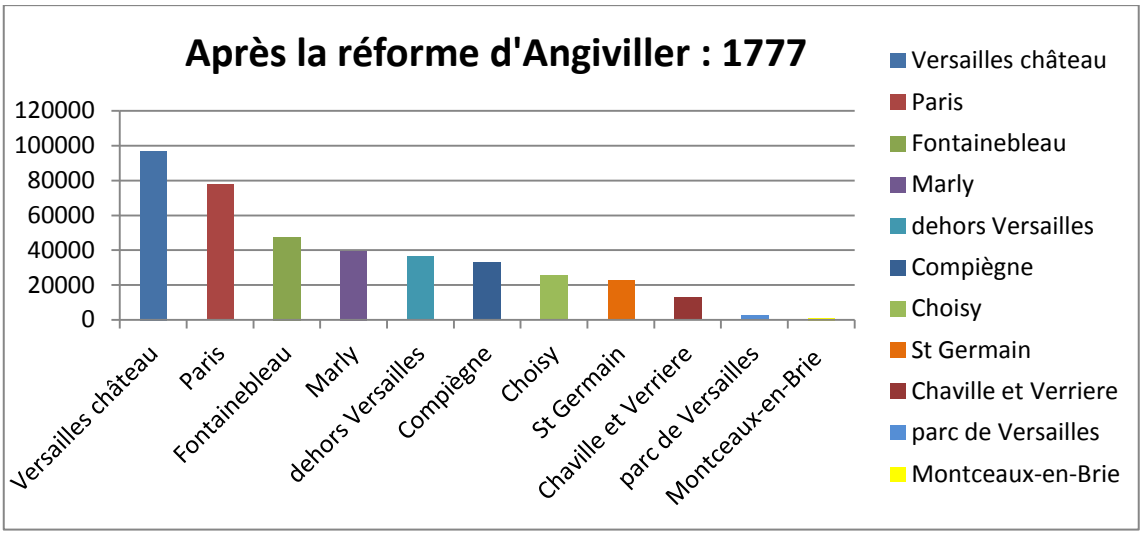

Deux résidences sont apparues dans la comptabilité entre les deux dates : Bellevue et Vincennes. Le château de Vincennes, résidence royale depuis la mort de louis XIV, apparaît dans le Grand Etat de la dépense à partir de 1756. La résidence dépendait auparavant du département de Paris mais elle est mise ensuite à part. Ainsi, les dépenses pour le département de Paris n'ont pas véritablement diminué si on ajoute celles pour Vincennes qui en faisaient partie avant. En 1746, les dépenses pour le département de Paris s'élèvent à 45.274 livres, elle ne sont plus que de 39.095 livres en 1770, auxquelles s'ajoutent les 3.975 livres de Vincennes, soit un total de 43.070 livres. Le château de Bellevue apparaît dans la comptabilité en 1765. Pourtant, Louis XV acquiert en 1757 ce château construit par des architectes des Bâtiments du Roi, de Lisle et de Lassurance, pour Mme de Pompadour sur les bords de Seine et inauguré en 1750[500]. Il disparaît de la comptabilité en 1775, quand Louis XVI, l'ayant reçu en héritage, le cède à ses tantes. On peut ajouter à cette liste, le château de Saint Cloud qui n'apparait pas dans les registres du Grand Etat de la Dépense. Cette ancienne maison de plaisance bâtie au XVIème siècle, transformée par Monsieur frère de Louis XIV, est acquise par la couronne en 1787. L'ordre d'importance change entre les autres résidences en fonction des goûts du roi qui en favorise certaines. Ainsi on voit nettement un délaissement de St Germain[501] dont les dépenses passent de la sixième

[500] GROUCHY, vicomte de, *Meudon et Bellevue, conférence promenade*, 1906 ; *Le château de Meudon et le château de Bellevue, album de 45 photos,* 1865 ; BIVIER, Paul, *Histoire du château de Bellevue*, 1933.

[501] Le château de St-Germain-en-Laye ne fait pas l'objet d'étude récente pour le XVIIIème siècle : DAUMET, H. et G. *le château de St-Germain-en-Laye*, 1905 ; HOUDARD, Georges, *les château royaux de St-Germain-en-Laye, 1124-1789,* 1911-1912; LACOUR-GAYET, G., *Le château de ST-Germain-en-Laye*, Calman-Levy, Paris, 1935 ; KITAEFF, Monique, « Le château neuf de Saint-Germain-en-Laye »,

place en l745, à la huitième place à partir de la direction de Marigny. Les dépenses en elles-mêmes ne changent pas et tendent même à suivre la croissance de l'ensemble de celles des Bâtiments du Roi mais cette résidence est dépassée par Choisy et Compiègne pour lesquelles des travaux sont entrepris. Le château de Choisy-le-Roi, acquis par Louis XV en 1739, connaît d'importants travaux d'agrandissement pour les séjours plus fréquents du Roi et de Madame de Pompadour à partir des années 1750[502], ce qui explique son passage dans l'ordre des dépenses de la neuvième place en 1745, à la sixième place en 1751. Les sommes consacrées aux gages et aux entretiens fixes augmentent sur cette période en lien avec la nécessité d'accueillir le Roi[503].

Le château de Compiègne, remplace Choisy à la sixième place suite au grand projet lancé par Louis XV de reconstruction du château entre 1751 et 1788 par l'architecte Ange-Jacques Gabriel, puis par son élève Le Dreux de La Châtre[504]. Le Roi fréquente davantage le château comme le montre l'augmentation des dépenses fixes qui passent de 17.000 livres en 1745 à 32.910 livres en 1777.

Ainsi, les différentes résidences n'ont pas la même importance et celle-ci évolue en fonction des préférences royales. Pourtant cette hiérarchisation changeante n'a pas de répercutions sur l'évolution globale des dépenses fixes qui augmentent sur toute la période.

Nous pouvons étudier les dépenses fixes totales pour tous les départements sur la période entre 1737 et 1774, qui couvre une grande partie du règne de Louis XV, même si les registres du Grand Etat de la Dépense, qui servent de base à notre étude, sont moins détaillés après 1774. Cette étude ne prend donc pas en compte la réforme de 1776. Les dépenses consacrées aux gages et appointements et aux entretiens fixes augmentent régulièrement. Les gages et appointements passent de 207.435 livres en 1740 à 302.968 livres en 1770, soit une croissance de 46%, ce qui est très important sachant qu'il n'y a pratiquement pas d'inflation sur la période. Les entretiens fixes

---

in *Monument et mémoire de l'Académie des Inscriptions et Belle-lettres*, 77, 1999. L'étude la plus récente d'Emmanuel LURIN « le château neuf de Saint-Germain-en-Laye, une villa royale pour Henri IV », in *Bulletin des Amis du Vieux Saint-Germain-en-Laye*, 2008, p. 123-147, n'évoque pas les règne de Louis XV et Louis XVI

[502] GALLET, Michel, BOTTINEAU, Yves, *Les Gabriel*, Picard, Paris, 1982, p. 242 : Ange-Jacques Gabriel est chargé d'agrandir le château par une série d'ailes et de dépendances autour du château primitif entre 1740 et 1773.

[503] Ce château est oublié de la recherche, les seuls ouvrages sont des monographies souvent anciennes sur l'histoire de la ville des origines à nos jours destinés au grand public : FRANCHOT, Auguste, *Histoire de Choisy, des origines à la Révolution*, tome 1, 1929, réédition MVVF, Lorisse, 2004.

[504] GALLET, Michel, BOTTINEAU, Yves, *Les Gabriel*, Picard, Paris, 1982, p. 235-236.

passent eux de 226.578 livres en 1740 à 281.153 livres en 1770, soit 24% d'augmentation. On note une baisse des gages et appointements entre 1771 et 1774 à la fin de la Direction de Marigny, époque où le Trésor accumule les retards de paiements pour pousser le Directeur à la démission, les dépenses repartent à la hausse avec la nomination du comte d'Angiviller qui obtient une augmentation des budgets[505]. La tendance générale est à l'augmentation continue, même si l'étude détaillée des différents départements permet de nuancer cette évolution.

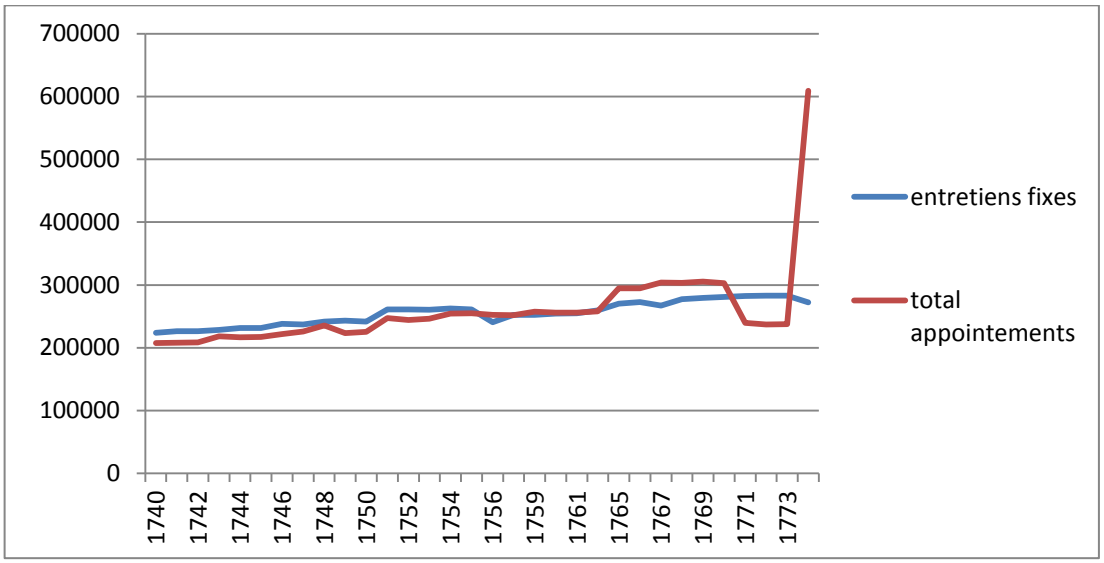

Evolutions des gages et appointements et des entretiens fixes.

En ce qui concerne les gages et appointements, l'évolution générale cache en effet des disparités. Versailles et Paris connaissent une croissance quasi continue au niveau des gages et appointements malgré une baisse pendant la Guerre de Sept Ans (1756-1763). Le jeu des acquisitions provoque aussi des augmentations de gages comme pour les châteaux de Meudon, Chaville[506] et Verrières[507] regroupés en un seul département au sein des Bâtiments du roi en 1758, ou celui de Choisy-le-Roi avec les travaux entrepris pour agrandir la résidence acquise en 1739 par Louis XV. La forte augmentation à partir de 1765 s'explique aussi par l'apparition dans la comptabilité du

[505] Voir première partie p.105.
[506] 1758 : « Arrêt du conseil d'état et lettres patentes sur icelui qui ordonnent que le chateau et le parc de Chaville, demeureront réunis au domaine de Meudon, sans préjudice de la jouissance accordée à M. le duc et à Mme la duchesse de Brancas pendant leur vie » (BNF : département Droit, économie, politique, F-21160(100))
[507] AN, O1 1514-1530. SARMANT, Thierry, *op. cit.*, 2003, p. 288-290. MAROTEAU, Vincent, *op.cit.* GROUCHY, vicomte de, *Meudon et Bellevue, conférence-promenade*, 1906 ; *Les châteaux de Meudon et le château de Bellevue, album de 45 photos*, 1865.BIVER, Paul, *Histoire du château de Bellevue*, 1933.

château de Bellevue avec 6.200 livres de dépenses pour les gages et appointements et 9.000 livres d'entretien et une augmentation des revenus et des employés dans l'ensemble de l'administration.

Au niveau des entretiens fixes, l'augmentation générale ne met pas en évidence les fluctuations importantes, mais nous pouvons néanmoins lire l'impact de la guerre de Sept Ans en 1756 (1756-1763). Dans le détail, les entretiens fixes diminuent fortement à cause de la Guerre de Sept ans pour les départements de Versailles et Paris, sans retrouver le niveau d'avant le conflit. Pour Paris, les conséquences des dépenses militaires n'expliquent pas à elles seules cette diminution des dépenses. Cette situation est due aussi sur le long terme, au détachement du château de Vincennes - qui constitue à partir de 1756 un département à part entière - qui a aussi des répercutions sur l'évolution des dépenses pour les gages et appointements. L'effet des dépenses liées à la guerre se ressent aussi sur le château de Saint-Germain, mais l'impact est moins important puisque les dépenses augmentent à nouveau rapidement par la suite. En 1756, les dépenses pour les entretiens fixes passent de 12.700 livres à 10.300 livres en 1757, pour remonter à 13.300 livres en 1758 soit au dessus du niveau de 1756. On retrouve des fluctuations importantes avec le château de Choisy-le-Roi. Les sommes consacrées à l'entretien du château de Choisy augmentent aussi entre 1740 et 1751 en lien avec les des séjours plus fréquents du Roi, comme pour les gages et appointements en raison d'un personnel plus important. Les entretiens diminuent[508] en 1756 en raison des restrictions budgétaires liées à la guerre pour augmenter à nouveau par la suite.

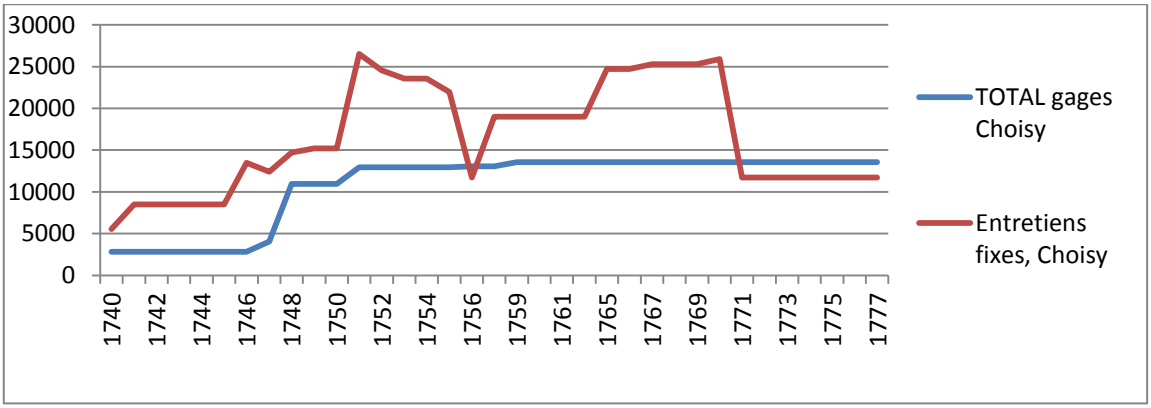

Dépenses fixes du département du Choisy-le-Roi[509]

[508] ANNEXE 15, p. 480, graphique des dépenses par département.
[509] D'après les registres du Grand Etat de la dépense, AN, O1 2350-2386.

Certains bâtiments apparaissent dans la comptabilité, mais ne font pas l'objet de dépenses au titre des entretiens fixes. Il s'agit du château de Blois et de l'abbaye de Fontevraud. Ils sont mentionnés dans le Grand Etat de la dépense puisqu'ils dépendent de cette administration mais les dépenses faites au XVIIIème siècle ne concernent que les appointements. L'abbaye de Fontevraud est dirigée par des Abbesses, issues de la famille des Bourbon dès le XIIIème siècle. Elle accueille les quatre filles cadettes de Louis XV, Victoire, Thérèse, Sophie et Louise à partir de 1738. Une seule personne apparaît dans la comptabilité des bâtiments, monsieur d'Aubert, et aucune dépense fixe n'est notée. Seuls des entretiens non fixes sont indiqués entre 1743 et 1749 et des sommes sont dépensées pour des ouvrages neufs en 1743, 1744, 1746 et 1748 et d'autres sont inscrites au titre de « gosses réparations » sur la même période. Ces sommes correspondent aux travaux du nouveau corps de logis construit entre 1738 et 1741 pour les filles de Louis XV. Le devis s'élève à 93.967 livres, réduit à 65.000 livres et 6.000 livres pour l'aménagement de la chapelle[510]. Au total pour la période 1743 à 1749, 18.536 livres ont été dépensées pour Fontevraud par les Bâtiments du Roi pour les entretiens non fixes.

Le château de Blois, n'emploie qu'un portier et un concierge dont les noms n'apparaissent dans la comptabilité qu'en 1776 et 1777. Aucun n'entretien fixe n'est assuré, seules des dépenses là encore pour les entretiens non fixes et des réparations sont notées pour les années 1751 à 1753. De même, le château de Montceaux-en-Brie[511] arrive en dernière position en ce qui concerne les dépenses pour les résidences royales : 3.550 livres qui sont consacrées en 1740, appointements, entretiens fixes et non fixes et réparations comprises. En effet, seul un contrôleur et un garde clés y sont employés. Cette résidence est décrite dans *l'Etat de la France* de 1727[512] : « *Catherine de Médicis (...) fit en 1547 à Montceaux d'une place champêtre une véritable maison royale* ». Elle revient à la couronne à la mort de Marie de Médicis. Mais le château est peu fréquenté par Louis XIV et Louis XV n'y séjourne jamais. Ce dernier la donne d'ailleurs en gage au prince de Conti pour la chasse, qui y effectue des travaux.

---

[510] AN O1 1905, STRYENSKI, Casimir, *Les filles de Louis XV, documents inédits*, E. Paul, Paris, 1911, p. 11.
[511] *Etat de la France*, LHUILLIER, Théophile, *l'ancien château royal de Montceaux-en-Brie*, Paris Plon, 1885, BABELON, Jean-Pierre, *Château de France au siècle de la Renaissance*, p. 691-695, Flammarion/Picard, Paris, 1985.
[512] *Etat de la France*, Paris, la compagnie des libraires, 1727.

La majorité des résidences se situent dans la région parisienne, seuls Chambord, Blois et l'abbaye de Fontevraud sortent de cette zone géographique. Le château de Montceaux-en-Brie n'apparaît pas sur la carte ci-dessous.

Cartographie des différents départements des environs de Paris[513] au XVIIIème siècle.

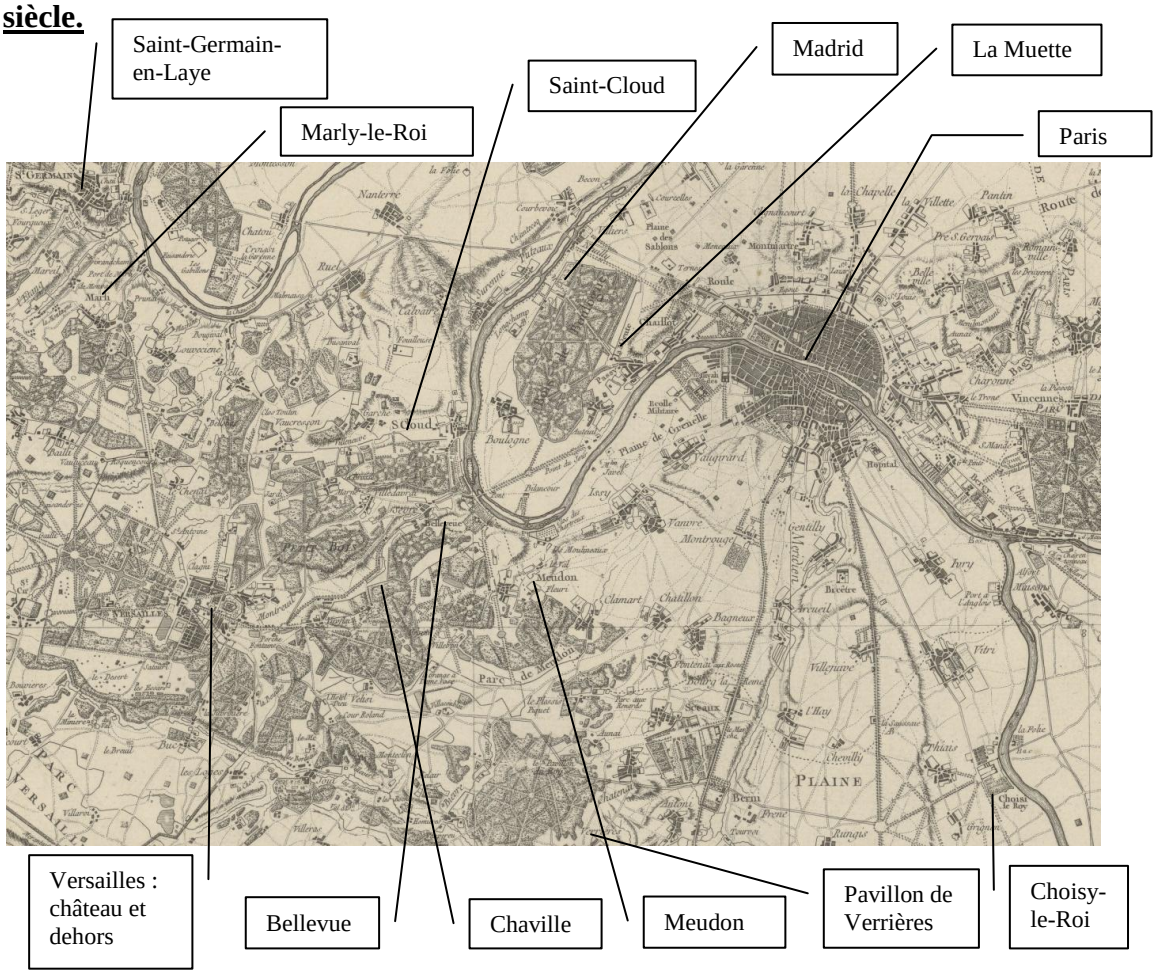

Au total, malgré les acquisitions ou les cessions de bâtiments, les sommes dépensées pour l'entretien fixe progressent régulièrement entre 1740 et 1777, passant de 210.000 à 250.000 livres soit entre 6 et 8% des dépenses de l'administration. Ainsi, les dépenses pour l'entretien des bâtiments et résidences royales ne constituent qu'une petite partie du total de l'administration qui paraît relativement stables.

[513] BNF, département Cartes et plans, GE DD-2987 (791 B), Environs de Paris, dressés sur les cartes topographiques du Sr Roussel, et du Sr Le Rouge, ingénieurs géographes / Le Rouge, 1730.

2. Entretenir les départements : entre contraintes budgétaires et volonté royale

L'étude des dépenses fixes présente donc une augmentation assez continue, preuve que la priorité est bien de rémunérer le personnel. Pourtant, les dépenses totales des résidences royales présentent des fluctuations beaucoup plus importantes. Le graphique ci-dessous compare, pour les résidences royales, les gages et appointements, les entretiens fixes ainsi que les dépenses non fixes (grosses réparations, ouvrages neufs). La période correspond à la guerre de succession d'Autriche (1740-1748) et au début de la guerre de Sept Ans (1756-1765) mais dont les affrontements entre la France et l'Angleterre reprennent dès 1755. Les accidents sur certaines années ne correspondent parfois qu'à des lacunes dans les archives, et si nous regardons la tendance générale, elle est plutôt à l'augmentation des dépenses, la guerre semble avoir un impact limité. L'annonce de la guerre de Sept Ans a des conséquences plus importantes. Nous les avions déjà présentées à travers l'interruption de la frappe des jetons et à nouveau le graphique présente une baisse suite à l'interruption de chantiers comme celui du Louvre[514] déjà évoqué précédemment.

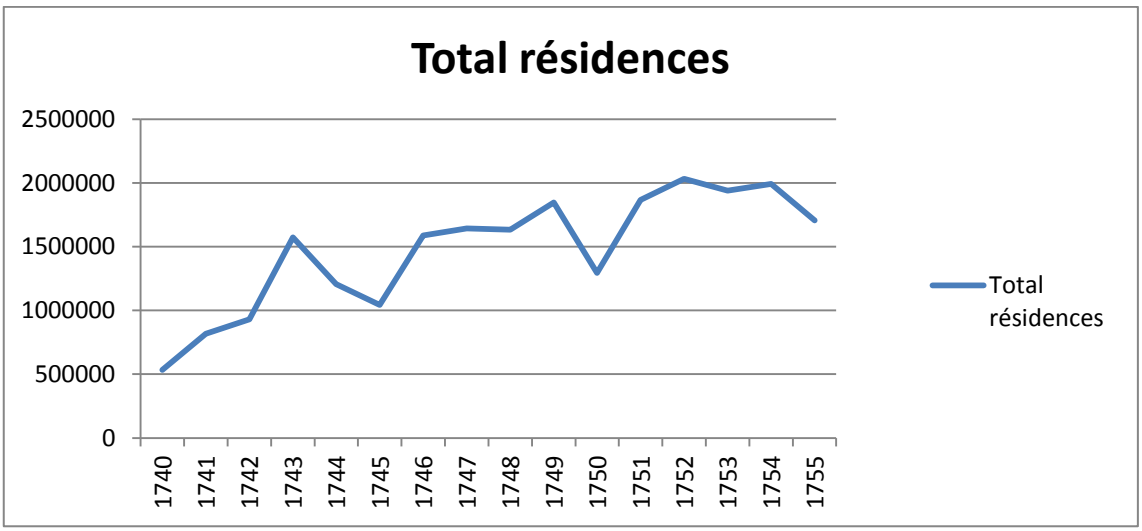

Dépense totale des résidences royales d'après le grand Etat de la dépense.[515]

[514] FUMAROLI, Marc, « le Louvre au XVIIIème siècle », p.132 in *Le Louvre des Rois de Philippe-Auguste à Louis XVI*, ss. dir. M. Fleury, Faton, Dijon, 1995.
[515] AN, O1 2353-2367.

Cependant, si on considère l'évolution des dépenses estimatives, dont font partie les grosses réparations, ouvrages neufs et entretiens « non fixes », on remarque des fluctuations beaucoup plus importantes. Seules les dépenses pour Compiègne et les pépinières augmentent fortement au court de la période de 1740 à 1770, Fontainebleau et Saint-Germain ne connaissent qu'une faible croissance régulière.

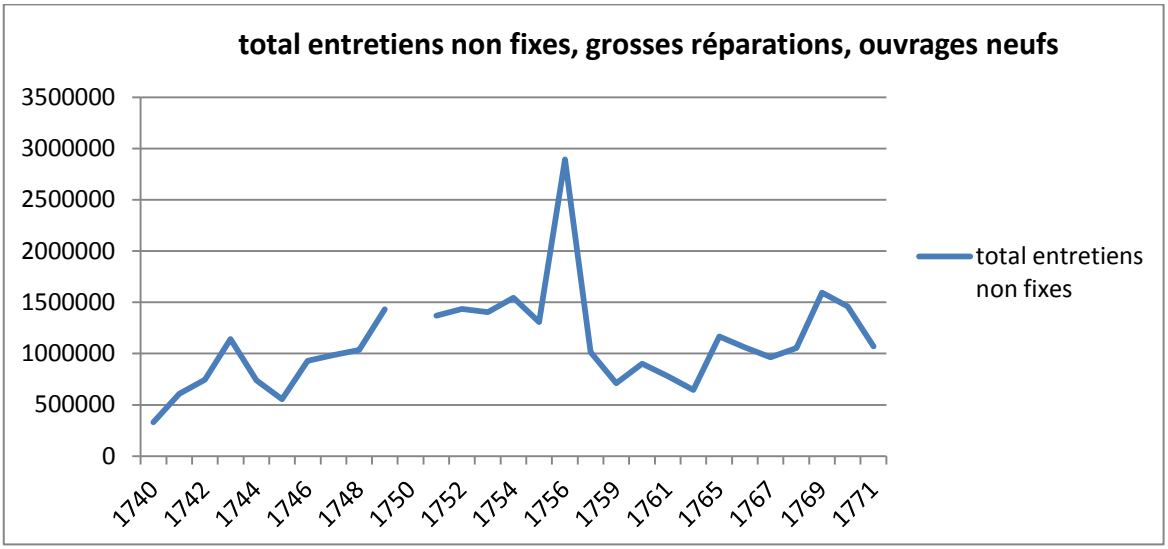

Les changements apparaissent si on considère les dépenses « non fixes » qui concernent les « ouvrages neufs », les « grosses réparations » et les « entretiens non fixes ». Celles-ci sont différentes en fonction des besoins et dépendent aussi du contexte. Mais les guerres ne sont pas les seules à expliquer ces évolutions. Les travaux ordonnés par le Roi et opérés par les Bâtiments dans les différentes résidences provoquent aussi d'importantes dépenses. Chaque résidence connait donc une évolution propre en fonction des réparations urgentes à réaliser, aux désirs de changements ou d'amélioration du souverain ou à l'inverse au délaissement. Les budgets étant limités, il est indispensable de définir des priorités.

Le relevé sommaire de divers Etats présentés pour les travaux de l'année 1779[516], témoigne de l'écart entre les réparations nécessaires et ce que le budget permet de réaliser. Le Directeur des Bâtiments, le comte d'Angiviller, dresse un état de la situation des travaux à effectuer tout en se confrontant aux réalités budgétaires. Il

[516] AN, O1 1245, n°9. Voir ANNEXE 14, p. 472; relevé complet des dépenses nécessaires par département pour l'année 1779.

chiffre à plus de 3,6 millions de livres les travaux à réaliser dans les différentes résidences alors qu'il dispose d'un budget de 3,2 millions de livres sur lesquels il doit payer 1,540 million de aux gages, entretiens fixes, manufactures et ouvrages d'art. Il ne lui reste alors pour les réparations que 1,66 millions de livres.

DEPARTEMENTS	DEPENSES NECESSAIRES	DEPENSES EFFECTIVES
Versailles	1.650.231	801.953
«dehors» de Versailles	567.406	0
Parc de Versailles	51.759	0
Fontainebleau	157.937	80.930
Compiègne	139.909	133.409
Saint-Hubert	35.000	35.000
Marly	100.000	60.000
Machine de Marly	60.000	50.000
Choisy	52.000	52.000
Vincennes	54.317	34.230
St Germain	106.916	83.088
Pépinières	20.000	20.000
Chambord et Montceaux-en-Brie	20.000	20.000
Paris	530.000	342.000
Meudon	100.000	30.000
TOTAL	3.645.477	1.742.610

Comparaison entre les dépenses nécessaires et les dépenses effective d'après le relevé des dépenses pour l'année 1779[517].

Le bilan est éloquent, l'administration est contrainte à faire des choix dans les réparations les plus urgentes et le critère retenu est surtout de plaire au roi : « *il n'est qu'un parti à prendre, c'est celui de choisir dans l'immensité des besoins ceux qui présentent un caractère plus particulier ou d'utilité ou d'agrément pour sa majesté* » comme on peut le lire à la fin de l'état. C'est pourquoi la priorité est donnée au château de Versailles avec 801.953 livres de dépenses, ce qui pourtant ne correspond qu'à la moitié des dépenses réelles. Le Directeur justifie ses choix dans le préambule de l'Etat :

> *« C'est d'après toutes ces réflexions, qu'examen fait du tableau général des besoins, il a arrêté ses choix sur un nombre d'objets dont les estimations réunies présentent une dépense possible de 1742610 livres dont 800 et quelques milles livres applicables à Versailles.*

[517] AN, O1 1245.

Cet emploi de 800 mille livres portera essentiellement sur le château, la grande terrasse qui le borde, l'orangerie, Trianon, les Ecuries, les Chenils, le logement du Chesnay dans la nouvelle cloture des parcs, l'ancien gouvernernent, l'hôtel de Mademoiselle et la rampe descendant sur la rue de la Surintendance.
Les choix dans les autres départements sont également appliqués à tous les objets de première et absolue nécessité.[518] *»*

La majorité des postes de dépense reçoivent de sommes bien inférieures à celles nécessaires pour leurs travaux. Les dépenses les plus importantes sont donc consacrées au château de Versailles, résidence du roi et de la cour depuis sa construction par Louis XIV. Les sommes dépensées au titre des « entretiens fixes » sont stables sur la période, variant entre 45.000 livres et 51.000 livres. Ce classement par les entretiens fixes correspond à la réalité puisque le château de Versailles est le département le plus dépensier. Au total, les dépenses qui lui sont consacrées (gages et appointements, entretiens fixes et dépenses non fixes, grosses réparations et ouvrages neufs) sont comprises entre 150.000 livres en 1744 et 630.000 livres en 1771[519], ce qui représente entre 6% des dépenses totales de l'administration en 1744 et 18% en 1771. Les fluctuations sont très fortes d'une année sur l'autre en raison encore une fois du budget global tributaire des aléas politiques et de la volonté royale en termes de travaux. Nous retrouvons à l'échelle du département les mêmes variations que pour le budget global. Ainsi, peut-on lire les conséquences des guerres de succession d'Autriche (1740-1748) avec une baisse des dépenses à partir de 1740, avec une reprise après 1748 puis une deuxième baisse avec la Guerre de Sept Ans (1756-1763). Les dépenses passent de 642.985 livres en 1739 à 148.615 livres en 1744 puis remontent rapidement après la guerre avec 529.729 livres en 1750 pour passer à nouveau de 457.124 livres en 1755 à 245.090 livres en 1761. Nous ne disposons pas des chiffres pour la suite de la période dans le Grand Etat de la Dépense, mais nous savons grâce au relevé des travaux prévus pour l'année 1779, que les dépenses poursuivent leur augmentation pour le château de Versailles après 1771 avec 801.953 livres de dépenses[520].

---

[518] AN, O1 1245, n°9

[519] Après 1771, les registres du Grand Etat de la dépense ne donnent plus le détail des dépenses estimatives mais se contentent d'enregistrer une somme globale. AN, O1 2381 à 2386.

[520] AN, O1 1245, n°9 : ce document ne donne que la localisation des travaux à réaliser et la somme prévue sans plus de détail pour 62 postes de dépenses prévues dont : « Appartement du Roi (2250 livres), appartement de la Reine (1700), bibliothèque de la Reine (10.000 livres), ancien corps de gardes françaises (61.780 livres), tuyaux de descente des réservoirs des combles de la chapelle couverte en

Les diminutions liées aux guerres sont immédiates et faciles à expliquer. Mais les autres variations sont plus complexes à étudier en raison du décalage qu'il existe entre la réalisation des travaux et leur paiement effectif. Les registres détaillent très peu les travaux et les réparations effectuées. Ainsi, dans le Grand Etat de la Dépense, on peut lire pour l'année 1756 par exemple[521] :

> Entretiens non fixes *:*
> *Exemples : « aux grands appartements, à ceux du Roy, de la Reine, du Dauphin, de la Dauphine, des Mesdames, des Princes, Seigneurs, ministres pour réparations et changements imprévus : 58100 livres »*
> *Autres réparations imprévues aux fontaines, grilles, bassins, conduites, sables de rivière et divers autres légers ouvrages estimés : 6600 livres »*
> *« rôle d'ouvriers pour les ouvrages à la journée et autres menues dépenses : 4000 livres»*
> Grosses réparations *:*
> *Exemples : « A l'Orangerie, cimens sur les voutes, deux croisées à neuf sous les grands perrons, ceux de marbres, de marbres à rétablir, côté du labyrinthe et caisses neuves : 14454 livres»*
> *Ajustements et réparations ordonnées pour les appartements du dauphin, de la dauphine, des enfants de France et divers seigneurs : 84213 livres»*
> Ouvrages neufs *:*
> *Exemple : « cabinet du conseil, petit appartement du Roy et de Mesdames : 10000 livres*
> *Escalier neuf et changement des cabinets du Roy : 33000 livres*
> *Grille de l'Orangerie, glacière de Clagny, et logements des garçons de la ménagerie : 20700 livres. »*

Ce registre donne les sommes mais ne permet pas de savoir s'il s'agit d'avances, si les travaux sont en cours ou déjà achevés ; de plus, à partir de 1765, ces indications disparaissent laissant place à une somme globale. Les archives concernant le château de Versailles, comme celles des autres départements, regroupent des pièces classées chronologiquement comme la correspondance entre les contrôleurs ou inspecteurs et la direction des Bâtiments, les mémoires des entrepreneurs ou des faits divers concernant le château, son personnel ou les personnes qui y vivent. Les archives

---

plomberie (19.500 livres), orangerie et accessoires (28.300 livres), achèvement du jardin de Trianon (110.800 livres)… ».

[521] AN, O1 2368, Grand Etat de la dépense, 1756.

du château ont été abondamment utilisées et les nombreux travaux sur Versailles[522], qui ne font pas une étude systématique de la comptabilité, décrivent les différentes transformations du château et des jardins qui éclairent les graphiques ci-dessous.

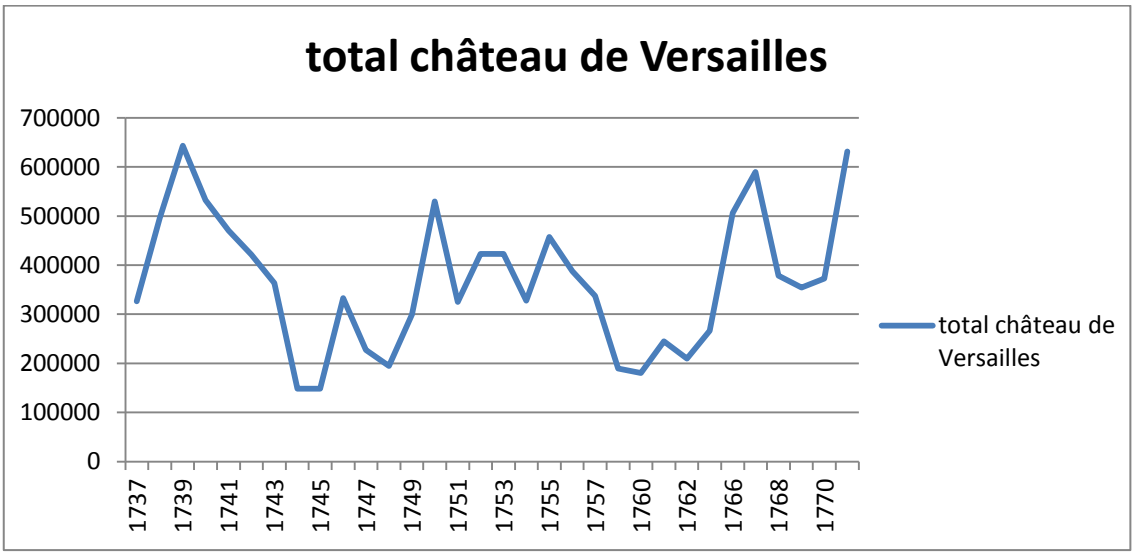

Dépenses pour le département du château de Versailles (gages et appointements, entretiens fixes, entretiens non fixes, grosses réparations et ouvrages neufs)[523].

Le graphique ci-dessous permet de mettre en évidence la nature des dépenses et de dissocier les dépenses fixes des dépenses estimatives. Les fluctuations représentées par le graphique précédent, sont dues aux dépenses non fixes, grosses réparations et ouvrages neufs qui font partie des dépenses estimatives et qui subissent les effets des restrictions budgétaires en particulier les ouvrages neufs. Pendant les périodes de guerres identifiées précédemment, on remarque que seules les dépenses pour les entretiens non fixes sont conservées alors que celles pour les grosses réparations et ouvrages neufs sont suspendues comme en 1743 et 1744. Entre 1759 et 1763, les dépenses sont très faibles et la catégorie « ouvrages neufs » est quasi inexistante.

[522] GALLET, Michel, BOTTINEAU, Yves, *op. cit*., 1982, p.144-213 ; VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Fayard, nouvelle édition, 1985 ; SOLNON, Jean-François, *Histoire de Versailles*, 1997, édition Perrin, 2003.

[523] Graphique établi d'après les registres du Grand Etat de la Dépense qui donne le détail des dépenses fixes et estimatives par départements, AN, O1 2350-2379 (1736-1770).

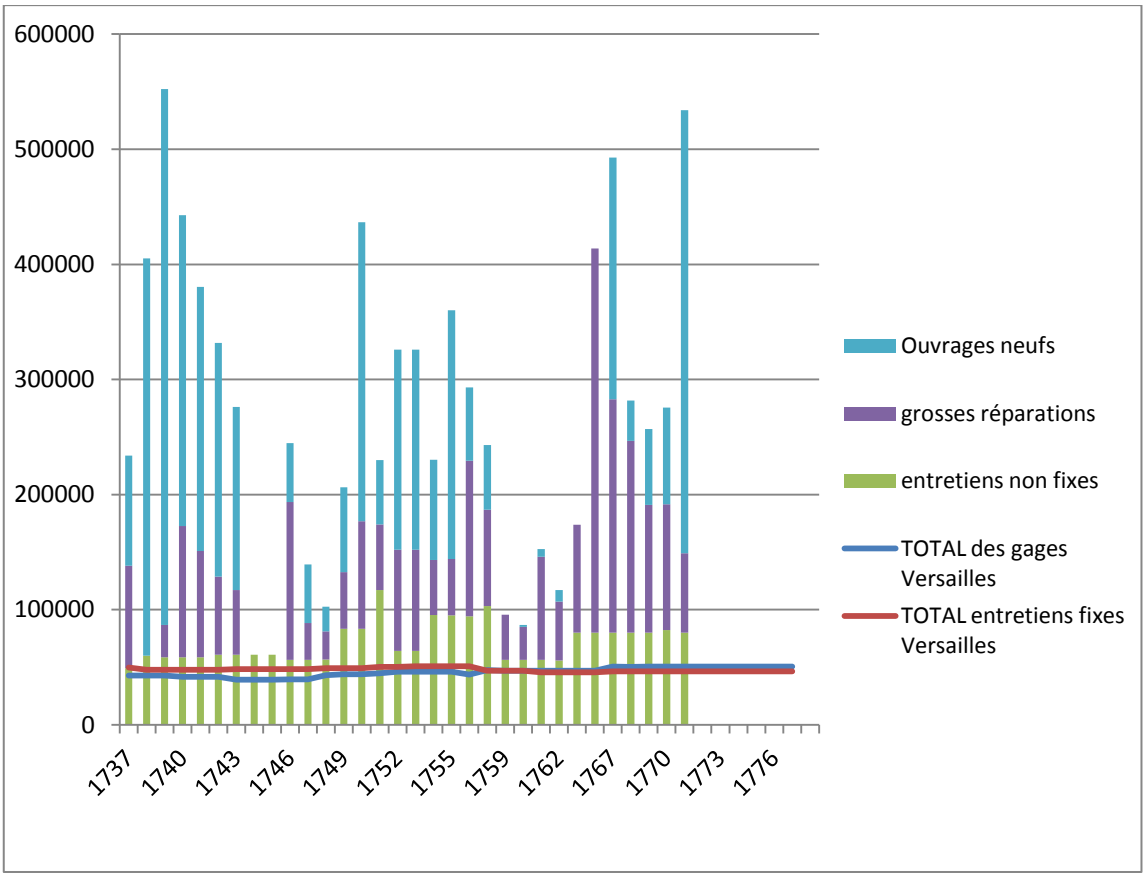

Evolution des dépenses pour le département du château de Versailles.

Même si les dépenses sont décalées par rapport aux travaux, nous pouvons expliquer certaines augmentations dans les dépenses estimatives. Ainsi, en 1739, les dépenses s'élèvent à 642.525 livres dont plus de la moitié correspondent à des « ouvrages neufs » pour une somme de 465.250 livres. Cette augmentation correspond entre autre aux transformations de l'appartement de Louis XIV commencé en 1737 par Gabriel, et la nouvelle chambre du Roi en 1739 pour satisfaire aux goûts plus intimes de Louis XV[524]. Le pic de 1750 traduit une forte augmentation des dépenses pour les ouvrages neufs. Cette période correspond par exemple aux travaux pour le nouvel appartement de Madame de Pompadour au rez-de-chaussée du château commencé en 1749. Ces travaux sont très coûteux car ils doivent être réalisés très rapidement pendant les séjours de la cour à Fontainebleau ou à Compiègne et nécessitent l'utilisation de chauffage pour sécher plus vite ou de d'éclairage pour le travail de nuit[525]. Après une baisse des dépenses en 1751, une nouvelle augmentation en 1752 correspond à la

[524] SOLNON, Jean-François, *Histoire de Versailles*, 1997, nouvelle édition collection Tempus, Perrin, Paris, 2003, p. 235.
[525] VERLET, Pierre, *Le château de Versailles*, Fayard, 1961, édition de 1985, p. 357.

destruction de l'escalier des ambassadeurs et à l'aménagement de l'appartement de Madame Adélaïde. En 1755, le cabinet des perruques est supprimé pour agrandir la salle du conseil et construire une petite terrasse sur la cour des Cerfs[526]. L'augmentation de 1766 semble correspondre au rattrapage des réparations en retard à cause de la guerre de Sept Ans, puisque la majorité des dépenses sont attribuées aux grosses réparations. L'augmentation des dépenses pour ouvrages neufs en 1767 semble correspondre aux travaux de suppression de l'ancienne chapelle de la communion ou chapelle de l'axe avec l'ajout d'une chapelle saillante du sacré cœur dont les frais sont partagés entre la Dauphine et les Bâtiments du Roi. Les travaux durent de 1766 à 1772[527]. La forte croissance des dépenses en 1771 correspond à l'acceptation du « Grand projet » de Gabriel par le Roi[528] qui consiste à reconstruire en pierre les façades qui donne sur la cours. Les travaux débutent par l'aile de la chapelle en mauvais état. Le Grand Etat de la dépense ne détaille plus la nature des ouvrages à partir de 1765 mais la somme globale de 385.000 livres semble correspondre à celle donnée par Pierre Verlet qui parle de 300.000 livres pour la reconstruction de l'aile de la Chapelle[529]. Par ailleurs, on aurait pu s'attendre à voir apparaître les dépenses liées à la construction du petit Trianon entre 1762 et 1764 ou celles pour l'opéra de Gabriel dont les travaux commencent avec la fin de la guerre de Sept Ans en 1763 jusqu'en 1770[530]. Ces travaux de grande ampleur, comme nous le verrons plus tard pour l'Ecole royale militaire, ne sont en réalité par financés sur le budget ordinaire des Bâtiments mais par des dépenses extraordinaires qui n'apparaissent pas dans le Grand Etat de la dépense. Pierre Verlet parle de 30.000 livres pour la construction du petit Trianon en 1762 alors que pour la même année le Grand Etat de la dépense ne présente que 10.000 livres[531].

Si Fontainebleau, St-Germain, Marly, Meudon ou encore Paris n'obtiennent que la moitié de la somme nécessaire à leur besoin, les «dehors» de Versailles, le parc n'ont aucun budget pour leur travaux.

---

[526] VERLET, Pierre, *op. cit*., 1987, p.316.
[527] VERLET, Pierre, *op.cit*, 1985, p. 324.
[528] VERLET, Pierre, *op.cit*., 1985, p. 308 ; SOLNON, Jean-François, *op.cit*., 2003, p. 244.
[529] VERLET, Pierre, *op. cit*., 1985, p. 310.
[530] VERLET, Pierre, *op. cit*., 1985, p. 375. SOLNON, Jean-François, op. cit. 2003, p. 228.
[531] VERLET, Pierre, *op.cit*., 1985, p. 500. SOLNON, Jean-François, op. cit. 2003, p. 257.

D'autres départements semblent plus favorisés puisqu'on leur accorde de quoi engager les travaux prévus. C'est le cas pour Compiègne[532] dont les dépenses pour les ouvrages neufs sont très importantes entre 1736 et 1740. Les travaux commencent en 1736 à la demande de Louis XV et en 1737 le chantier emploie 2000 ouvriers[533]. Le Grand Etat de la dépense enregistre plus de 800.000 livres au titre des « ouvrages neufs » sure ces années. Le projet consiste à reconstruire l'ancienne façade donnant sur la ville en l'agrandissant par la création de trois ailes. Mais il s'agit d'une solution d'urgence qui ne satisfait personne. Dès 1751, le projet du premier architecte Gabriel permet la construction de deux corps de bâtiments achevés en 1755. L'évolution des dépenses suit ces travaux avec une augmentation à partir de 1752 avec des interruptions entre 1756 et 1763 pendant la guerre de Sept Ans. Les entretiens fixes augmentent à partir de 1760 avec les séjours plus fréquents du Roi. Pourtant, la somme accordée en 1779 de 133.409 livres est bien inférieure à celles des années précédentes.

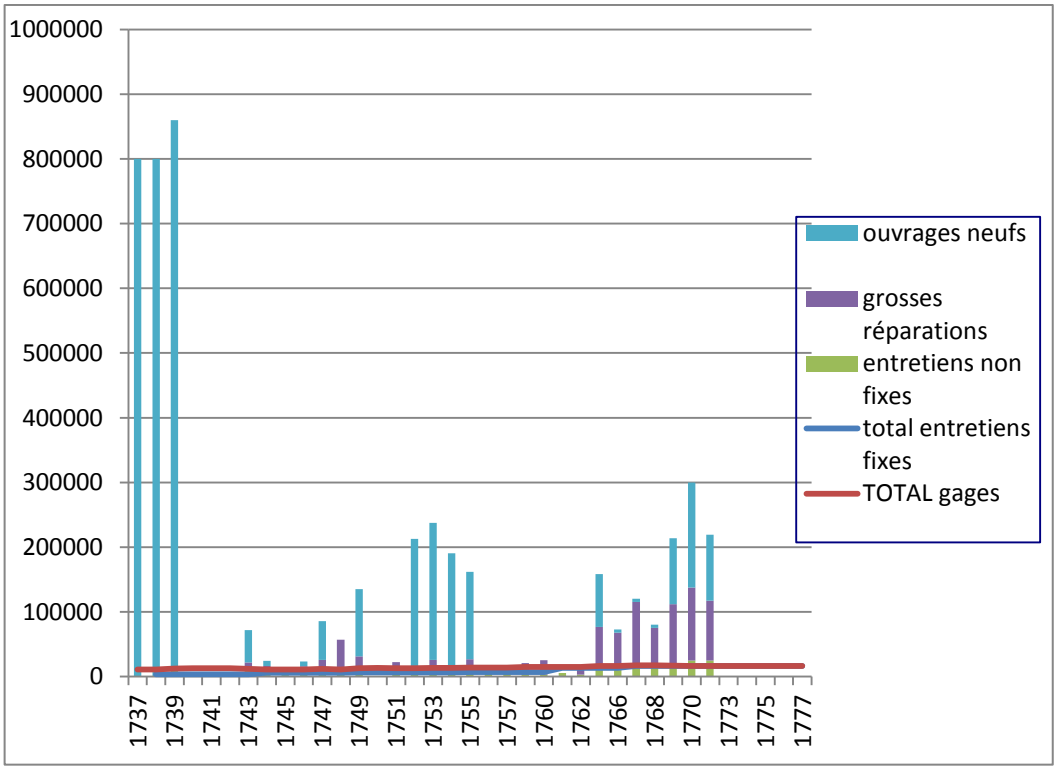

Dépenses pour le département de Compiègne[534]

[532] Peu de monographie récente concerne le château si ce ne sont deux ouvrages aux éditions RMN et une thèse de l'Ecole des Chartes de 1970 : Fr. THIVEAUD LE HENAND, *La Reconstruction du château de Compiègne au XVIIIe siècle*, Thèse de l'École des Chartes, 1970 ; STARCKY, Emmanuel, *Compiègne royal et impérial, le palais de Compiègne et son domaine*, avec Jean-Baptiste Leroux photographe, RMN Grand palais 2011. Article sur Compiègne in GALLET, Michel, BOTTINEAU, Yves, *op. cit.*, 1982, p.232.

[533] GALLET, Michel, BOTTINEAU, Yves, *op. cit.*, 1982, p. 232.

[534] D'après le Grand Etat de la Dépense, AN, O1 2350-2386.

Les châteaux de Saint-Hubert, Choisy, Chambord et Montceaux-en-Brie et les départements spécialisés des pépinières et de la machine de Marly conservent aussi la somme proposée initialement. Cependant, ces montants sont en forte baisse comparés aux années précédentes et il apparait que la première proposition était déjà minimale. En effet, par exemple, le château de Choisy, délaissé par Louis XVI, voit les dépenses pour les ouvrages neufs passer de 80.332 livres en 1770 à 52.000 en 1779. Chambord et Montceaux sont même regroupés pour se partager 20.000 livres ce qui correspond aux dépenses des années précédentes avec plus de 9.000 livres pour Montceaux en 1771 et environ 8.000 livres pour Chambord la même année.

Les pépinières, la machine de Marly et Saint-Hubert qui dépend du département des rigoles de trappes et Saclay font en fait parties des départements spécialisés. Le pavillon de chasse de Saint-Hubert qui dépend du département des rigoles de Trappes et Saclay a connu des travaux importants en 1756 comme le montre le pic de dépenses sur la graphique ci-dessous. En 1771, les dépenses pour les « ouvrages neufs » étaient encore de 77.600 pour le département dans son ensemble alors que la somme proposée en 1779 n'est plus que de 35.000 livres.

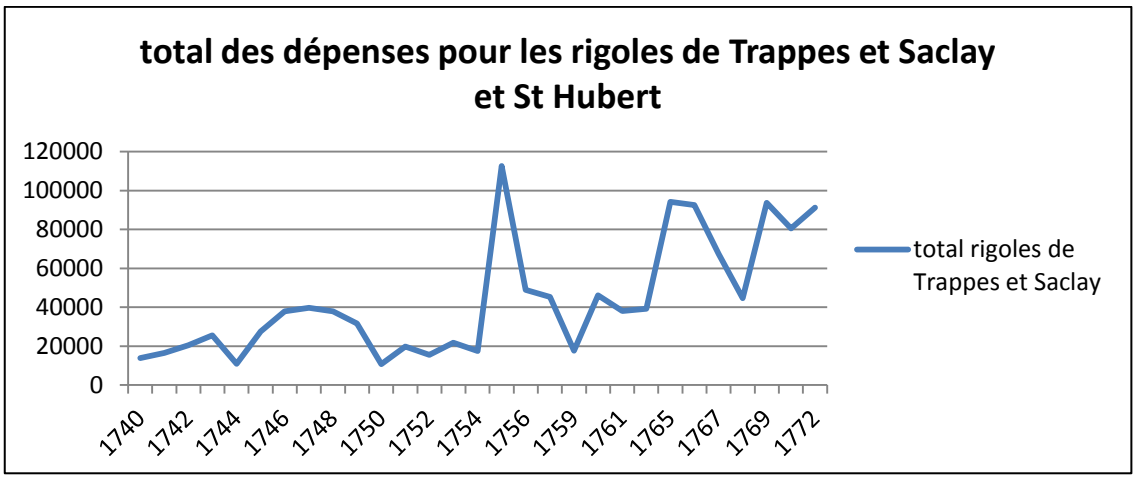

Pour les pépinières, la somme de 20.000 livres correspond en fait à celle inscrite au grand Etat de la Dépense au titre des entretiens fixes. En ce qui concerne la machine de Marly, le chiffre de 50.000 livres est aussi en baisse par rapport à 1771 année où la somme s'élève à 77.370 livres. Ces départements ne contiennent pas de résidences à entretenir.

Ces graphiques montrent donc que la volonté royale a des conséquences sur les dépenses dans les différentes résidences royales. Mais les difficultés budgétaires de la monarchie en temps de guerre par exemple, expliquent aussi les diminutions des sommes consacrées à l'entretien « non fixe » de ces édifices, aux ouvrages neufs et grosses réparations. La question centrale de la gestion de ces résidences est donc celle des budgets disponibles.

A ces bâtiments s'ajoutent donc les départements spécialisés, indispensables au bon fonctionnement de l'institution, à savoir le service des eaux, des marbres, les pépinières, la machine de Marly, les manufactures et les Académies. Leur part dans les dépenses totales est difficile à évaluer puisque les manufactures royales des Gobelins et de la Savonnerie dépendent du département de Paris et ne sont pas comptabilisées à part. On peut donc faire une estimation sans ces dernières. Les dépenses regroupent essentiellement les appointements des différentes personnes employés par ces départements, des entretiens spécifiques comme l'entretien des arpents de pépinières, la fourniture de fumier et de terreau, ou encore l'exploitation des carrières de marbres, le transport du marbre. Pour les Académies, l'essentiel des dépenses concerne le personnel et les frais pour les élèves.

Dès le règne de Louis XIV, pour le chantier puis la décoration de Versailles essentiellement, mais aussi des autres résidences royales, la surintendance a contrôlé la fabrication des produits de luxe destinés aux châteaux. C'est pourquoi certaines manufactures comme la Savonnerie, les Gobelins (sous Henri IV) lui sont rattachées, entrant dans la titulature en 1638 puis en 1784 pour Sèvres. En 1664, Colbert unifie les départements et rattache des Académies qu'il a lui-même fondées comme la Petite Académie (1663) qui devient ensuite celle des Médailles puis en 1717 celle des Inscriptions et Belles Lettres, l'Académie de peinture et de sculpture (1648), celle de France à Rome et celle des sciences (1666) et celle d'architecture (1671) sont à son service pour la décoration des bâtiments. En 1691, les premiers changements surviennent pour des raisons d'économie : perte de la Bibliothèque royale, le Balancier, les Académies de sciences et des Inscriptions qui sont rattachées au secrétariat d'Etat à la Maison du roi. Ces services étaient donc plus nombreux sous Louis XIV au moment de la construction du château de Versailles. Au XVIIIème siècle, il reste les Académies de peinture et sculpture, celle d'architecture et celle de France à Rome, les manufactures

des Gobelins et de la Savonneries dont l'entretien des Bâtiments dépend du département de Paris puis de Sèvres, en 1784. Pourtant, le nombre d'académiciens n'a cessé d'augmenter. En ce qui concerne l'Académie d'architecture, l'effectif passe de seize membres en 1699, à vingt-neuf en 1728 puis à trente-deux en 1756[535]. Des douze membres fondateurs de l'Académie de peinture et de sculpture, on passe à 86 artistes en 1745 puis à 99 en 1789[536]. Mis à part les travaux de Christian Michel sur l'Académie de peinture et sculpture, ces départements ont fait l'objet de recherches[537] mais leur place au sein de l'administration des Bâtiments du Roi est souvent négligée.

Ces départements pourtant indispensables au bon fonctionnement de l'institution, ne représentent qu'une faible part des dépenses inscrites dans les registres du Grand Etat de la Dépense. Si nous comparons les directions d'Orry et de Tournehem, nous pouvons constater une augmentation de la part des services spécialisés qui passent de 8% du total en 1745 à 16% en 1751. La part moins importante de ces services spécialisés sous la Direction d'Orry (1736-1745) correspond à la volonté du Directeur d'assainir les comptes mais surtout à une période de guerres qui limite les budgets pour les dépenses « superflues » avec la guerre de succession de Pologne (1733-1738) et la guerre de succession d'Autriche (1740-1748).

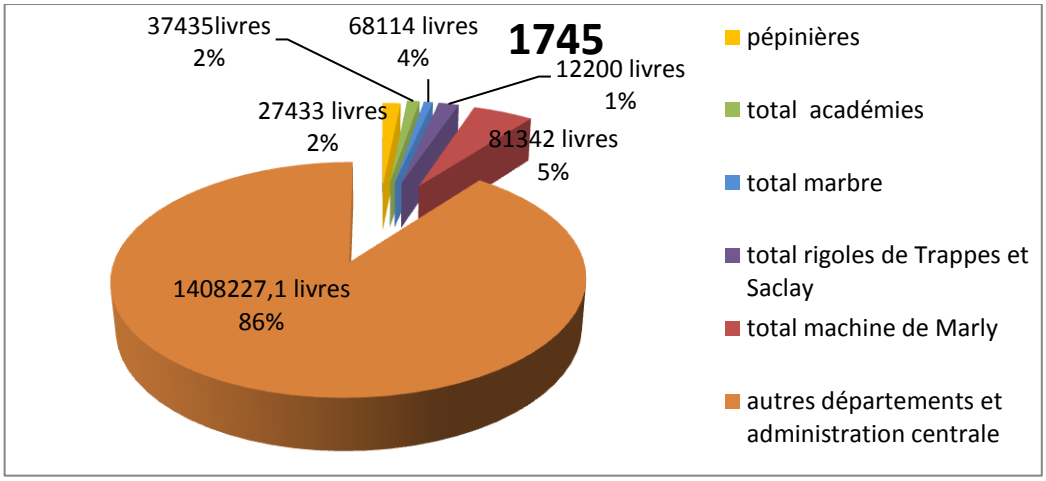

Part des départements spécialisés dans les dépenses totales de l'administration

[535] PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *« Les prix de Rome », concours de l'Académie royale d'architecture au XVIIIème siècle*, 1984.
[536] MICHEL, Christian, *L'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793)*, la naissance de l'Etat français, Droz, Genève, 2012, p. 115, 131.
[537] LOQUIN, Jean, *la peinture d'histoire en France 1747-1785*, 1912, nouvelle édition Arthéna, 1978 ; MICHEL, Christian, *op.cit*, 2012 ; VITTET, Jean, *les Gobelins du siècle des Lumières, un âge d'or de la manufacture royale*, catalogue d'exposition, Paris, Swan éd. 2014.

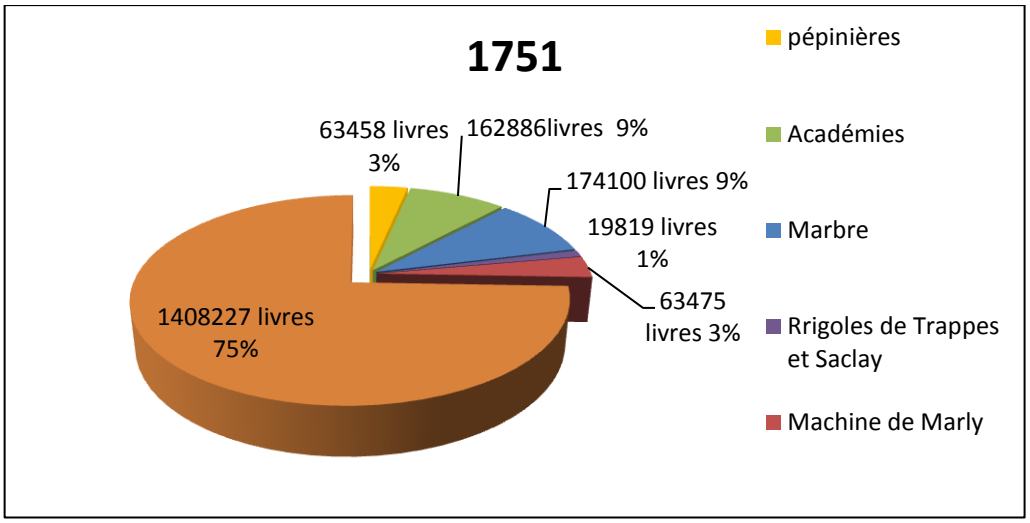

L'augmentation est perceptible au niveau des Académies et du marbre passant de 4 à 12 % pour les Académies et de 1 à 9% des dépenses pour le marbre, mais dans le même temps la part des rigoles ou de la machine de Marly diminuent. Ces fluctuations ne sont pas significatives et la faiblesse de leur part dans le total des dépenses est de règle sur la période. Cette place restreinte correspond au changement de priorité à travers le passage de la surintendance à la Direction des Bâtiments du Roi. Il s'agit dès lors d'entretenir des résidences déjà construites et de faire des choix face aux restrictions budgétaires. Les besoins en marbre, utilisé par exemple pour les grands chantiers comme celui du château de Versailles, sont moins importants.

Les économies ne sont donc pas d'ordre structurel puisque la réforme de l'administration centrale n'a pas donné lieu à une diminution des dépenses. Elles se font donc au dépend du fonctionnement des départements obligeant l'administration à des choix pour l'entretien quotidien des départements à sa charge. Les dépenses estimatives, grosses réparations, entretiens non fixes et ouvrages neufs sont touchés par les fluctuations liées aux difficultés de la monarchie contrairement aux dépenses pour les entretiens fixes et les gages et appointements qui connaissent une croissance quasi continue sur la période. Le problème qui se pose est alors celui de la réduction des dépenses fixes qui touchent surtout les employés. Quel est alors l'impact des impératifs budgétaires sur le personnel ? En effet, ces départements ne peuvent fonctionner sans un personnel particulier. Après avoir étudié l'organisation au niveau des départements, nous nous interrogerons sur l'action des différents Directeurs et surtout sur les conséquences de la réforme de 1776 sur le personnel.

B. L'organisation des différents départements

1. Une organisation structurée à l'image de l'administration centrale

- Diriger les départements

Nous retrouvons dans l'organisation de chaque département une structure qui reprend dans les grandes lignes celle de l'administration centrale. Chaque département est dirigé par un contrôleur, remplacé par un inspecteur après la réforme de 1776. Nous devons à nouveau tenir compte de cette césure imposée par la nouvelle administration mise en place par d'Angiviller en 1776 pour étudier les départements et nous interroger sur les changements qu'elle implique à cette échelle. Le contrôleur est assisté d'un ou de plusieurs inspecteurs en fonction de la taille du service sous les ordres desquels travaille un personnel plus ou moins spécialisé. Comme ceux de l'administration centrale, ces contrôleurs et inspecteurs, sont des officiers des Bâtiments du roi qui doivent porter l'uniforme de l'institution bleu avec des boutons d'argent et le Prévôt des Bâtiments avec des boutons jaunes pour être facilement identifiés, s'en suit la liste des personnels concernés :

> *Etat des officiers servants tant en charge que par commission attachés au service des Bâtiments du Roy dont il convient que les gens soient vêtus de bleu avec bouton d'argent pour la facilité, seureté et célérité dans cette partie du service de sa Majesté.*
> *Sçavoir : 3 Intendants, 3 controlleurs généraux, l'Intendant des eaux et fontaines, l'Intendant des devises et inscriptions, le secrétaire général et premier commis, le controlleur du château de Versailles, celuy des dehors, celuy des grands et petit parcs, celuy des rigoles et du château de St Hubert, celuy des pépinières, celuy de Choisy, celuy de Marly, le controlleur de la machine, celui de St Germain en Laye, celui de Meudon, celuy de Bellevue, celuy de Paris, celuy de Vincennes, celuy de Fontainebleau, celuy de Compiègne, de Chambord et de Blois, de Montceau, des marbres, le concierge du château de la Samaritaine, concierge commandant de l'hôtel des ambassadeurs ordinaires, le Directeur de l'Ecole des Elèves protégés au Louvre, le Garde des tableau des Salles à Paris, le garde des tableaux plans et desseins des salles à Versailles, le garde*

des desseins du cabinet du roi à Paris, le Prévôt des Bâtiments habit bleu boutons jaunes.[538]

La couleur bleue correspond à celle des officiers de la Maison du roi[539]. Certains membres des Bâtiments font partie des « gens de livrée » comme les gardes des Bâtiments du roi, les Suisses ou ceux des rigoles et des étangs de Trappes et de Saclay[540]. Eric Soullard[541] parle de société en uniforme, et la plupart des employés des Bâtiments portent aussi un uniforme comme les fondeurs, les fontainiers de Marly ou de Versailles qui ont l'uniforme bleu avec les galons de la livrée du roi. Ces inspecteurs sont tous des architectes qui cumulent leurs fonctions avec des postes dans l'administration centrale[542]. Ils ont donc dans leur département un pouvoir de décision important puisqu'ils travaillent quotidiennement avec le Directeur général. En théorie ils doivent rendre des comptes et obtenir leurs ordres des différents contrôleurs généraux, mais la tâche est facilitée puisqu'ils détiennent la plupart de ces postes. Nous pouvons rappeler que par exemple les Billaudel père et fils cumulent et se transmettent leurs charges. Ainsi le père Charles Jacques Billaudel, est à la fois contrôleur du château de Choisy (1748-1755) et intendant et ordonnateur alternatif (1748-1763). Son fils Jean René Billaudel remplace son père comme intendant et ordonnateur alternatif en 1765 et obtient le poste de contrôleur du château de Bellevue (1765-1775). Les procédures ne sont donc pas très claires car les différentes compétences ne se distinguent pas réellement. Les fonctions sont mieux définies avec la réforme de l'administration de 1776. A partir de cette réforme, les contrôleurs en charge des départements sont remplacés par des inspecteurs. Les inspecteurs des Bâtiments sont des architectes nommés par commission[543]. Ils doivent être âgés d'au moins trente ans. Ils ont presque tous débuté comme dessinateurs au bureau des plans et dessins. Gaspar Fiacre Jourdain (1729-1782) a ainsi été dessinateur au bureau du premier architecte ou bureau des plans et dessins de 1765 à 1775, puis il devient inspecteur des « dehors » de Versailles à partir

---

[538] O1 1248 : n°107 ; 21 avril 1763 : Etat des officiers servant aux Bâtiments du roi.

[539] On retrouve l'uniforme pour certains employés de la Maison du Roi comme pour les Menus Plaisir (voir LEMAIGRE-GAFFIER, Pauline, *op. cit*. thèse, volume 2 p. 185).

[540] LAFABRIE, François**,** « L'habit de livrée dans la Maison civile du roi : entre prestige et servitude », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], Articles et études, mis en ligne le 09 août 2011, URL : http://crcv.revues.org/11373 ; DOI : 10.4000/crcv.11373

[541] SOULARD, Eric, « Les Vitry : une dynastie de fontainiers du roi au service des grandes eaux de Marly (1685-1793) »

[542] Voir pour mémoire première partie sur la place des architectes dans l'administration.

[543] EVRARD, *Versailles ville du roi (1770-1789), étude d'économie urbaine*, 1935, p. 139.

de 1777[544]. Suite à la Déclaration du Roi pour une nouvelle administration des Bâtiments du Roi, datée du 1er septembre 1776 et enregistrée au parlement le 7 septembre de la même année[545], un édit a été rédigé le même jour « portant règlemens généraux pour l'administration des bâtimens de Sa Majesté »[546] enregistré au parlement le 19 septembre 1776. Les articles 38, 39 et 40 du titre II précisent qu'ils ne doivent obéir qu'aux seuls ordres du Directeur et leurs devoirs sont définis. L'article 38 rappelle la suppression des contrôleurs des départements et annonce clairement la fin des cumuls : « *défendons à tous ceux qui obtiendront les emplois d'inspecteurs de s'attribuer aucun autre titre dans les services de nos Bâtiments et notamment de contrôleur que nous supprimons à perpétuité* ». Un avantage leur est accordé, ils sont prioritaires pour faire carrière dans l'administration si un poste plus élevé se libère. La fin des cumuls pour les inspecteurs des départements est facilement vérifiable grâce, à nouveau, aux registres du Grand Etat de la Dépense. Elle est effective, aucun inspecteur n'exerce une autre fonction que la sienne. Par contre, il est quasiment impossible de vérifier la possibilité de faire carrière à partir de 1776, car la période comprise entre cette réforme et la fin des Bâtiments du Roi en 1792, est trop brève pour constater des successions au sein de l'administration centrale. La seule exception est celle de l'architecte Charles-Axel Guillaumot[547] qui devient intendant général en 1782 à la place de Soufflot. Il était déjà pressenti pour remplacer le contrôleur général de Paris mais la place ne s'est pas libérée. Il est admis à l'Académie d'architecture en 1773, puis devient en 1777, inspecteur dans l'administration des Bâtiments du Roi, et inspecteur des carrières de Paris, fonction créée pour lui par Louis XVI. Pourtant ce cas n'est pas vraiment significatif puisqu'il s'agit d'un exemple unique. L'article 39 précise leurs devoirs. Ils doivent fréquemment visiter leur département pour être au courant des réparations à effectuer. Ils ne peuvent prendre l'initiative que pour de petites réparations d'urgence en prévenant le Directeur. Ils doivent conduire les travaux ordonnés par le

[544] D'après le Grand Etat de la dépense AN, O1 2349-O1 2386.

[545] ANNEXE 5, p. 429 : Déclaration du roi pour la nouvelle administration, 1er septembre 1776 (bibliothèque municipale de Versailles, brochure 4, carton VII, fonds pièces sur le château).

[546] Edit portant règlements généraux pour l'administration des règlements de sa majesté, septembre 1776, (Gallica bibliothèque numérique).

[547] GIRARD, Caroline, « Charles-Axel Guillaumot (1730-1807) architecte et administrateur de la manufacture des Gobelins » in *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°8, 2ème semestre, 2004, p. 97-106 ; CHARBONEAU, Franck, ARRIBART Yann, JACQUEMARD Yves, *Charles-Axel Guillaumot, premier inspecteur des carrières de Paris*, 2013.

Directeur et surveiller les ateliers. Ils prennent les attachements[548] et doivent en rendre compte en deux exemplaires, un pour l'entrepreneur et l'autre pour l'administration qui doit être remis tous les huit jours aux bureaux. Ils vérifient les marchés d'entretien ainsi que la précision des mémoires des entrepreneurs, ouvriers et fournisseurs. Enfin l'article 40 menace les inspecteurs d'être renvoyés s'ils profitent de leurs fonctions pour avoir des intérêts directs ou indirects dans les entreprises, travaux, marchés d'entretien ou fourniture pour le service des Bâtiments. Ce type de recommandation laisse à penser que ces pratiques étaient communes. Nous tâcherons d'en vérifier l'efficacité à travers l'étude du travail quotidien dans les départements. Le travail hors des Bâtiments est aussi règlementé pour éviter les abus :

> « *leur défendons également et sous la même peine, d'accepter aucun emploi dans quelque autre partie que ce soit et que nous déclarons incompatible avec le service de nos Bâtimens ; mais Nous permettons quand ils trouveront dans leurs départements respectifs ou à portée d'iceux, des occasions d'exercer leurs talens dans l'art de bâtir, ils puissent en profiter, pourvu cependant qu'ils ayent préalablement pris l'aveu du Directeur général qui jugera s'ils peuvent se livrer à des travaux particuliers, sans manquer à ce qu'ils devront, avant tout, à notre service* »[549].

Le règlement de décembre 1776[550] décrit dans l'article « des inspecteurs qui résideront dans les départements », leurs nouvelles attributions en six parties en faisant référence à l'Edit de septembre 1776. Ces inspecteurs perdent en autonomie par rapport aux contrôleurs puisqu'ils ne peuvent pratiquement rien faire sans ordre de la direction générale et doivent rendre compte de toutes leurs actions. L'aspect bureaucratique et administratif est très important. Sur les six points les concernant, cinq portent sur les procédures administratives à suivre pour la conservation des mémoires, leur enregistrement, les registres à tenir. Seul le premier titre implique un travail sur le terrain puisqu'ils doivent faciliter le travail des vérificateurs. Leurs nouvelles fonctions

---

[548] Attachements : travaux par attachements, travaux de construction dont les dépenses effectives sont payées d'après le rôle des journées, les états de fournitures et autres pièces justificatives, ordinairement réunies et attachées ensemble (*dictionnaire Littré*, 1872, supplément de Tarbé de Vauxclair, dictionnaire des travaux publics).

[549] Edit portant règlements généraux pour l'administration des règlements de sa majesté, septembre 1776, (Gallica bibliothèque numérique).

[550] ANNEXE 6, p. 441 : règlement pour l'administration, 26 décembre 1776, p.12. (Bibliothèque municipale de Versailles, Fonds E, brochure G 202).

sont définies à nouveau plus précisément dans un règlement de 1778[551] qu'ils doivent respecter au risque d'être destitués. Le premier article stipule que les inspecteurs comme les sous-inspecteurs sont attachés à leur département qu'ils ne peuvent quitter sans un ordre écrit du Directeur général ou de l'un des officiers des Bâtiments. Leur rôle est de contrôler les travaux de leur département au niveau de la construction, la réparation et de la démolition. Ils doivent faire un compte rendu tous les huit jours aux officiers des Bâtiments et « ne rien ordonner sans en avoir reçu l'ordre sauf en cas d'incendie, chute, ébouli, rupture de tuyaux, accident tel qu'il exige des secours les plus urgents » mais ils doivent quand même prévenir les officiers (article 2). Ils ne doivent employer personne sans ordre des officiers eux-mêmes autorisés par le Directeur général (article 3). Ces contrôleurs puis inspecteurs sont aussi chargés de diriger un ensemble de personnes travaillant dans leur département.

- Des services hiérarchisés

Prenons l'exemple du département du château de Versailles, un des plus importants en termes de dépenses[552] et de personnel[553]. Avant la réforme de 1776, le service est dirigé par un contrôleur et trois inspecteurs qui ont sous leurs ordres un personnel spécialisé puisque l'administration a en charge le château mais aussi les jardins, les fontaines et le grand canal. Il n'est donc pas surprenant de trouver un maître fontainier et des compagnons et garçons fontainiers, mais aussi un taupier. Des gondoliers, des matelots et même des charpentiers sont employés au canal. L'organigramme ci-dessous, réalisé à partir du Grand Etat de la dépense, présente la situation avant la réforme en 1745 à l'arrivée de Lenormant de Tournehem à la tête de l'institution.

[551] AN, O1 1245.
[552] Voir graphique des dépenses infra p. Les dépenses atteignent 630.000 livres en 1771 et même 801.953 livres en 1779.
[553] Voir ANNEXE 16, p. 488 : répartition du personnel par département : Le département de Paris est le plus important en termes d'employés avec 87 personnes en 1745, le département du château de Versailles regroupe 57 personnes en 1757 et jusqu'à 72 employés en 1774 alors que Fontainebleau, 3ème pour les dépenses emploie 45 personnes en 1745.

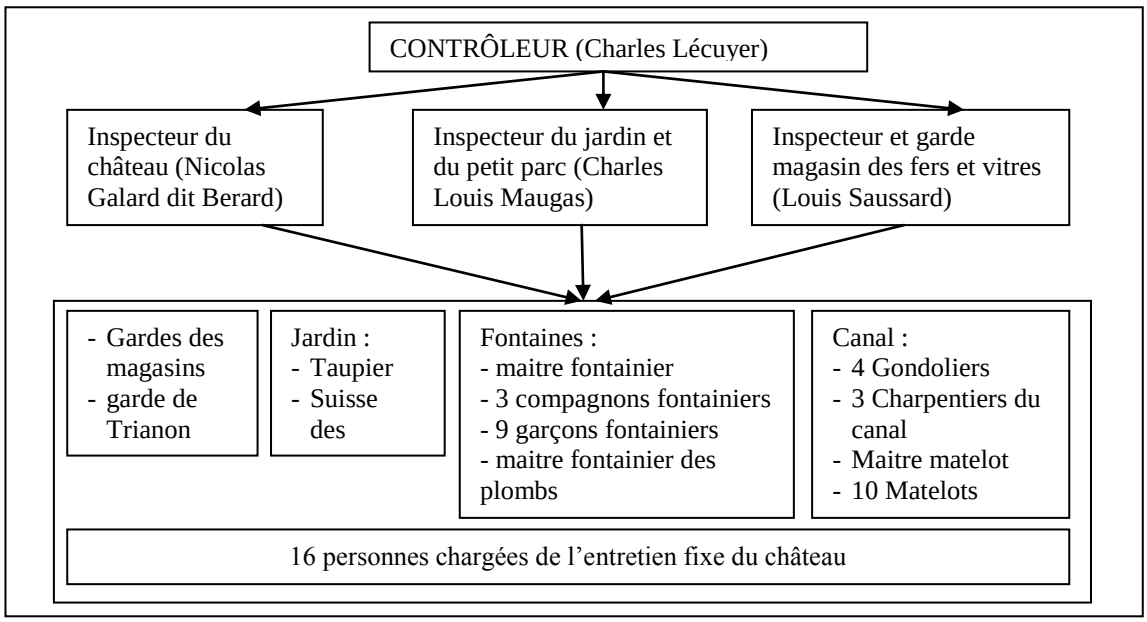

Organigramme du département du château de Versailles, 1745[554].

La structure après 1776 n'est guère différente si ce n'est par la disparition du contrôleur.

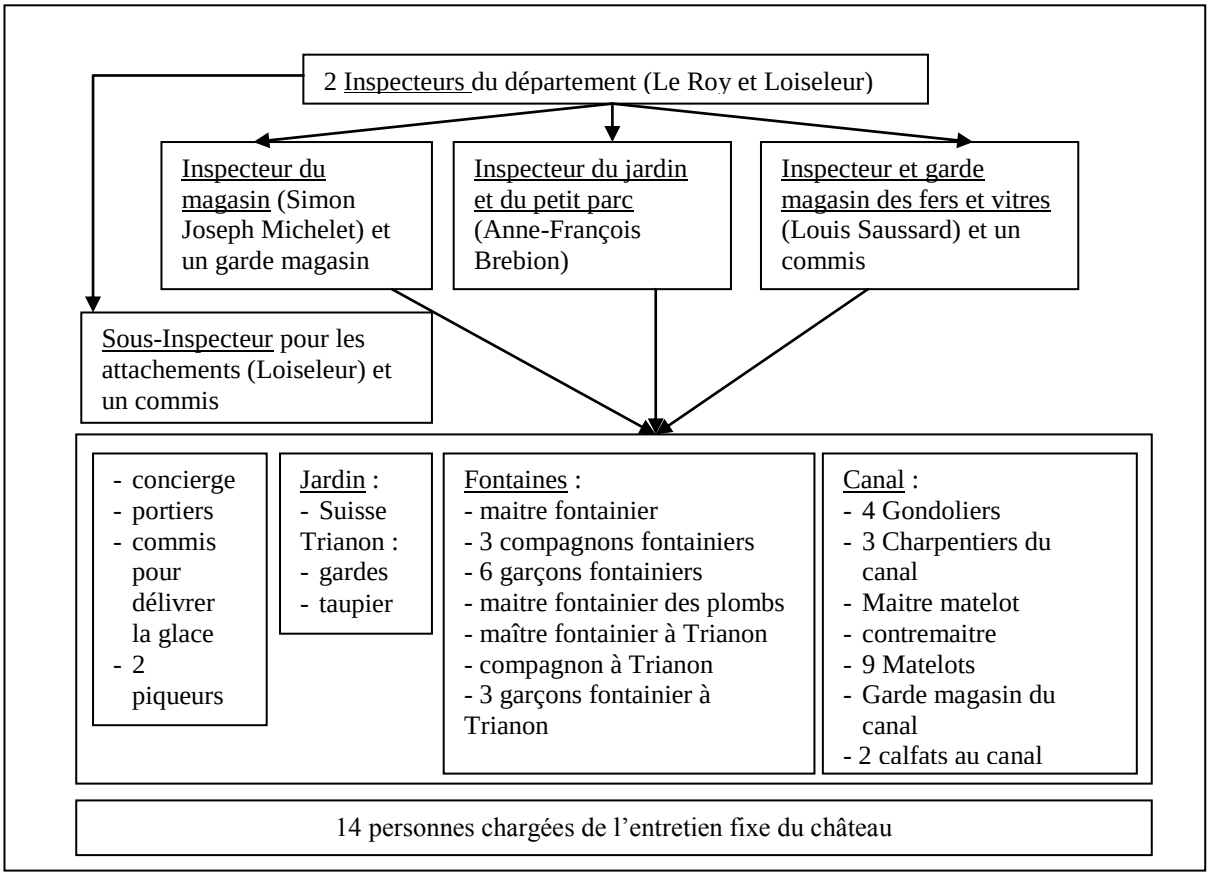

Organigramme du département du château de Versailles, 1777.

[554] AN, O1 2358, Grand Etat de la dépense 1745.

Nous avons choisi de présenter cette structure sous forme de tableaux comparant les personnes travaillant dans chaque département au début de la période étudiée avec l'année 1745 marquée par le départ d'Orry et l'arrivée de Lenormant de Tournehem, 1751 avec l'arrivée du marquis de Marigny, l'année 1774 avec l'arrivée du comte d'Angiviller dernier Directeur et 1777 après la réforme pour en comprendre les effets et l'efficacité[555]. Ainsi par exemple pour le département le plus important, à savoir, celui du château de Versailles, pas moins de cinquante-six postes sont pourvus en 1756 et ce chiffre s'élève à soixante-et-onze en 1771. La plupart des départements qui s'occupent de résidences royales, possèdent des portiers, des concierges, des gardes ou des suisses. Les plus petits départements sont organisés de la même façon avec moins de personnel. C'est le cas du château de Montceaux-en-Brie dont le personnel oscille au XVIIIème siècle entre deux et trois personnes dont un contrôleur et un garde clé.

Le département de Paris est deuxième par ordre d'importance derrière celui du château de Versailles en termes de dépenses, mais le premier par son personnel.

FONCTION	**1745**	**1751**	**1774**	**1776**
contrôleur du département	1	1	1	1
inspecteur	6	6	6	6
Garçon magasin des vitres	0	1	1	1
dessinateur	1	1	1	1
garde des magasins des plombs et démolition	1	1	2	1
Garçon pour le magasin des plombs		1	1	1
commis		1	1	1
piqueur[556]	1			
garde	1	1		
concierges	9	4	11	10
Garçons de concierge	2	2		
froteurs[557]	1	2	2	
balayeur	1			
portier	19	15	15	10
gardes	3	5	3	1
taupier[558]	2	1	1	
Directeur des marbres	1	1		
Inspecteur				1
Inspecteur Gobelins				2
Chapelain aux Gobelins	1	1	1	1
Tenir l'école des Gobelin	1	1		

[555] ANNEXE 16, p. 488 : tableaux comparatifs de l'évolution du personnel par département.

[556] Piqueur : « dans les ateliers, est celui qui tient les rolles des ouvriers, qui marque leurs absences, leur chommage », *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts,* Antoine Furetière édition de 1727, revue et augmentée par Henri Basnage de Beauval & Jean-Baptiste Brutel de La Rivière.

[557] Frotteur : celui qui frotte : essuyer, nettoyer, décrasser (ex : frotter le plancher). D'après *dictionnaire universel* d'Antoine Furetière, *op. cit*. 1727.

[558] Taupier : preneur de taupes. (Il ya dans les Maisons Royales des preneurs de taupes en titre d'office), in *Dictionnaire Universel*, Antoine Furetière, *op. cit*. 1727.

Chirurgien des Gobelins	1	1	1	1
Peintre	1	1		
dessinateur	1	1	1	1
professeur	1	1		1
Tirer les traits des tableaux	1	1	1	2
teinturier	1	1	1	1
Maitres et entrepreneurs				3
Inspecteur de la savonnerie			1	1
Chapelain de la Savonnerie	1	1	1	1
Maitre et entrepreneur de la Savonnerie				1
Ancien ouvrier				2
Entretiens fixes[559]	29	25	13	11
TOTAL	**87**	**84**	**65**	**62**

Personnel du département de Paris[560]

Ce vaste département comprend à la fois des résidences royales comme le Louvre ou le château de la Muette mais aussi les manufactures qui correspondent à des services que nous avons qualifiés de techniques ou spécialisés. Le nombre d'emplois y est donc important et très diversifié s'élevant au maximum à quatre-vingt sept personnes en 1745 et au minimum à soixante-et-une personnes en 1776. Nous retrouvons à sa tête un contrôleur et des inspecteurs, de nombreux concierges et portiers, des balayeurs, pour les différents bâtiments sous sa responsabilité mais aussi des tapissiers pour les Gobelins et la Savonnerie. Mais la diversité des bâtiments explique la présence de taupier pour les jardins des résidences royales, de dessinateurs ou de professeurs pour les manufactures royales et d'un personnel chargé du magasin des plombs. Ce département représente à lui seul un éventail des emplois possibles dans les départements des Bâtiments du Roi.

Le personnel des différentes résidences royales est comparable à quelques particularités près, mais celui des services spécialisés présente parfois plus de différences. Nous avons déjà évoqué le cas des Académies pour ce qui concerne leur lien avec le Directeur et leur budget. Si les artistes ne sont pas directement rémunérés par les Bâtiments, des emplois spécifiques y sont attachés comme des professeurs d'architecture ou de peinture, des gardes pour les tableaux ou les sculptures. De surcroît, contrairement aux départements des résidences royales, elles ne dépendent pas

[559] Les entretiens fixes pour ce départements correspondent à ceux des autres départements : entretien des couvertures des différents bâtiments (Tuileries, Louvre, Muette…), des vitres, des statues en marbre dans les jardins (Tuileries, Muette…), entretien des jardins, nettoyage des cours, appartements des Tuileries, entretien des tuyaux de fer et plomb pour les fontaines, réservoirs, pompe de la Samaritaine…
[560] ANNEXE 16, p. , tableau du personnel des différents départements.

d'un contrôleur mais d'un directeur par Académie[561] places détenues par le premier architecte et le premier peintre. Les départements des pépinières, de la machine de Marly, des rigoles de Trappes et Saclay et des marbres sont un peu différents. Ils sont dirigés par un contrôleur sauf pour les pépinières et les marbres qui ont comme les Académies, un directeur. Parfois un personnel spécifique leur est attaché comme des charpentiers qui entretiennent la structure en bois de la Machine de Marly.

Nous pouvons nous étonner de ne pas trouver dans l'organisation ci-dessus des artisans chargés d'entretenir ou de réparer les résidences et jardins, alors qu'il s'agit de la fonction première de cette institution. En réalité, le personnel de chaque département se répartit entre ceux qui reçoivent des gages et appointements et ceux chargés de l'« entretien fixe » des résidences et départements comme nous avons pu le voir à travers l'étude de la comptabilité. Ces entrepreneurs, artisans et ouvriers sont donc employés au titre des « entretiens fixes ». La somme qu'ils reçoivent constitue une sorte de budget avec lequel ils se payent, rétribuent leurs employés et financent leur travail. Pour le département du château de Versailles, une quinzaine de personnes sont employées à ce titre en fonction des années. Nous retrouvons donc des personnes chargées de l'entretien des jardins, du nettoyage des marbres des sculptures ou les cours du château et bien sûr des couvreurs, des vitriers, des plombiers et autres maçons pour réparer et entretenir le château. Le nombre total de personnes travaillant dans les départements ne peut donc être connu avec précision puisque des ouvriers journaliers sont employés dans les départements soit par les entrepreneurs chargés des entretiens fixes soit pour des travaux particuliers. Leur nombre n'apparaît pas dans le grand Etat de la dépense. On peut trouver des sommes qui leur correspondent dans la catégorie des dépenses estimatives pour les « entretien non fixes » ou les « grosses réparations » où une somme globale peut être reportée au titre du paiement des ouvriers journaliers. Par exemple pour les « entretiens non fixes » du château de Versailles, on peut lire dans le registre de 1756 du Grand Etat de la Dépense : « *role d'ouvriers pour les ouvrages à la journée et autres menues dépenses : 4000 livres* »[562]. Sans plus de précisions, il est difficile de savoir combien de personnes supplémentaires sont nécessaires pour ce

[561] Directeurs de l'Académie d'architecture : Ange-Jacques Gabriel (1743-1777) ; Directeur de l'Académie de France à Rome : Jean-François de Troy, Charles Natoire (1752-1775), Vien (1776-1787), d'après les registres du Grand Etat de la dépense. Directeurs de l'Académie de peinture et de sculpture (voir MICHEL, Christian, *l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-173) la naissance de l'Ecole française*, Droz, Genève, 2012, p. 79, 97 : Guillaume Coustou (1735), Charles-Antoine Coypel (1746-1752), Louis de Silvestre (1752), Pierre (1777-1789), Vien (1789).
[562] AN, O1 2368, (1756).

travail, c'est pourquoi nous nous intéresserons au personnel fixe employé par les Bâtiments et cité dans les registres de comptabilité.

Si nous retrouvons le même type d'emplois dans les différents départements, certains sont pourtant dépourvus de la catégorie de travailleurs au titre des entretiens fixes. C'est le cas pour le cabinet de physique et d'optique de la Muette, l'Abbaye de Fontevraud et les marbres. En effet, en ce qui concerne le cabinet de physique et d'optique, seuls des gardes et démonstrateurs sont employés, l'abbaye de Fontevraud où séjournent les filles de Louis XV n'est pas entretenue en permanence par les Bâtiments qui y font néanmoins des travaux pour héberger les princesses. Quant au département des marbres, il n'existe pas réellement de bâtiment à entretenir c'est pourquoi, personne ne travaille au titre des entretiens fixes.

Le personnel attaché à cette administration est donc très diversifié, quelles sont alors les procédures de nomination à ces différents postes ?

2. Devenir membre du personnel

- Un personnel stable malgré les changements de direction

Alors que les fonctions dans l'administration centrale sont dévolues à des officiers de la couronne jusqu'à la réforme de 1776, la majorité des employés de l'administration ont reçu une commission comme les inspecteurs ou gardes des forêts. L'arrivée d'un nouveau Directeur n'entraîne pas de changements majeurs de personnel, dont les emplois sont confirmés par des certificats[563], contrairement à ce que nous avons constaté pour les bureaux de la direction générale. Les textes des commissions pour les inspecteurs sont tous rédigés sur le même modèle, et les documents sont préparés à l'avance comme des formulaires que les commis n'ont plus qu'à compléter avec le nom du Directeur de l'employé et la date[564]. La commission de garde des rigoles de Saclay et

[563] AN, O1 1091 : brevets, certificats…
[564] AN, O1 1247, ANNEXE 11, p. 461, commission d'inspecteur des Bâtiments du Roi pour le département de Versailles, 1er avril 1777.

des «dehors» de Meudon attribuée à Monsieur Perrier fils, est plus précise. Elle rappelle les circonstances de la nomination, les revenus associés et le travail à effectuer[565] :

> *« Commission de garde des rigoles de Saclai et des dehors de Meudon pour le nommé Perier fils,*
>
> *Nous marquis de Marigny, conseiller du Roy en nos conseils, Directeur et ordonnateur général de ses Bâtiments, jardins, Arts, Académies et Manufactures royales.*
>
> *Sur les présentations qui nous ont été faites de la vacance du poste de garde à cheval des rigolles du canton de Saclay et de celles des dehors de Meudon, par la mort du nommé Beaulieu et bie informé d'ailleurs de la conduite du nommé Perier, fils de Noël Perier garde du canton du Mesnil. L'avons commis et commettons suivant l'intention du roy pour remplir et exercer le dit poste de garde des rigoles de Saclai et des dehors de Meudon , sous les contrôles de Messieurs Dubois et Billaudel, aux gages de 540 livres pour le département de Saclai et de 300 livres pour celui de Meudon, à la charge par le dit parier fils de s'acquitter fidellement et exactement des fonctions dudit poste qui lui seront prescrites par les dits Sieurs contrôleurs, auxquels il rendra exactement compte de tout ce qui concernera le service du Roy pour nous en être fait rapport. En foi de quoi nous lui avons accordé par la présente commission pour lui servir et valoir ce que de raison. Laquelle nous avons signé de notre main… »*

Une place peut devenir vacante suite au décès du titulaire comme la commission de garde des dessins du roi pour Charles Nicolas Cochin après le décès de Coypel, le 15 janvier 1753[566], soit après une démission en raison d'une incapacité liée à un âge trop avancé, à une blessure ou à une nomination à un autre poste, ou encore au renvoi sur ordre du roi ou du directeur. Ainsi nous pouvons prendre l'exemple de la nomination au poste de contrôleur général des marbres : « *Commission de contrôleur général des marbres du roi pour Joseph Ignace Magnan Chabert (12 octobre 1752) à la place de Tarlé qui s'en est démis sous le bon plaisir de Sa Majesté, sa santé ne lui permettant plus de faire les grandes tournées que cet emploi exige* ». Ce dernier est reclassé dans un autre département de l'administration puisqu'il reçoit la commission de contrôleur des Bâtiments du roi à la machine de Marly après la démission de L'Epine[567].

Lorsqu'un poste est disponible, différents placets sont reçus et traités par le bureau des discussions qui concernent des demandes pour le poste en question. Ces demandes mettent en avant des recommandations de membres de l'administration ou de

[565] AN, 1247, n°88, Commission de garde des rigoles de Saclay et des «dehors» de Meudon.
[566] AN, O1 1091.
[567] AN, O1 1091.

la cour, elles émanent des intéressés ou bien des inspecteurs des départements qui peuvent avoir besoin de personnel. C'est le cas de M. d'Isle, inspecteur des Tuileries et du Luxembourg qui demande la nomination d'un Suisse au Luxembourg, à la place de Desplaces fils qui est parti[568]. Nous retrouvons nombre de ces demandes dans les registres du travail quotidien du chef du bureau des discussions Vahiny avec le Directeur Marigny[569]. Cependant, le Directeur ne tient pas systématiquement compte de ces recommandations et préfère juger par rapport aux compétences ou de gens qu'il a lui-même à placer. Ainsi, dans le cadre du chantier de l'Ecole militaire, un placet a été envoyé au Marquis d'Argenson, ministre de la guerre par un certain monsieur Gaunaut pour une place d'inspecteur de l'Ecole militaire pour contrôler les entrepreneurs pendant les travaux. La réponse de l'administration est sans appel : « Ce placet est insensé de toutes les façons ». Elle rappelle que pendant la durée des travaux le ministre de la guerre ne doit pas s'occuper de nommer le personnel mais que seuls les Bâtiments du Roi en ont la charge, deuxièmement cette nomination n'est pas possible en raison d'un manque d'argent, enfin tous les inspecteurs nécessaires ont déjà été nommés par le Directeur. Nous pouvons prendre un autre exemple qui montre que les recommandations ne suffisent pas forcément. Dans les documents répertoriés dans la correspondance générale, à la succession au poste du dénommé Brancourt à sa mort en 1775, plusieurs personnes se portent candidates : tout d'abord son fils, son commis Le Jeune, Julias pour lequel Charles Nicolas Cochin a témoigné de l'intérêt, Masson le beau-frère de Dutemps auquel le premier peintre Pierre s'intéresse, et Houet protégé par l'intendant alternatif Jean René Billaudel. Face à ces différentes recommandations, le Directeur ne tranche pas et choisit de partager le poste : le fils de Brancourt aura Fontainebleau, Julias à Saint-Hubert, Houet à Bellevue et Masson à la machine de Marly[570]. Il s'agit alors de satisfaire tout le monde. En réalité, quand cela est possible, la succession dans la même famille est privilégiée ce qui rend l'accès à l'administration assez difficile. Ainsi, le 26 février 1773, la demande de Duclos, portier des bureaux, de voir son fils de 27 ans lui succéder est acceptée[571]. La demande de survivance de charge est une pratique très répandue dans l'administration. On retrouve les attributions de brevet de survivance de charge dans les registres des ordonnances, provisions,

[568] AN, O1 1272.
[569] AN, O1 1272 : travail de Vahiny avec Vandière.
[570] AN, O1 1260, correspondance générale, 1773-1775.
[571] AN, O1 1260, correspondance générale.

commissions, brevets du Roy, règlements, arrêt du Conseil, dons de terrain[572]… Jules François de Cotte obtient ainsi la survivance d'intendant des devises et inscriptions des édifices royaux dès le 21 décembre 1748[573]. Mais, cette succession au sein d'une même famille, n'est pas non plus systématique et tous les cas sont étudiés comme le montre l'exemple de la dame Chatelain : « Dame Chatelain, veuve du sieur Barbier, inspecteur de la Savonnerie a demandé par son placet à M. de Vandières cette inspection comme son unique subsistance pour le sieur Lange son gendre qui fournira a la veuve le moyen de subsister ». Mais cette demande rencontre un refus de la part de l'administration qui en contrepartie octroie une pension au motif que la place est déjà prise[574].

Les personnes employées au titre des « entretiens fixes » appartiennent à une autre catégorie et ne sont pas embauchées de la même façon. Il s'agit d'entrepreneurs employés sur une longue période par les Bâtiments par une procédure de marchés d'entretiens fixes. L'Edit de septembre 1776 en précise les conditions dans le titre II, article 36[575]. Cet article permet de comprendre le fonctionnement de la période antérieure. A partir de 1776, le choix des entrepreneurs chargés des entretiens fixes doit se faire soit par adjudication au rabais soit sous la forme de « soumissions », c'est-à-dire que le Directeur et ses officiers choisissent parmi les propositions et devis des différents entrepreneurs (article 25). Le Directeur doit être assisté de deux officiers au minimum pour passer les marchés d'entretien. Avant la réforme, les marchés se transmettent de père en fils et restent dans la même famille par le système de survivance comme pour les postes avec gages et appointements. Par exemple, Louis Gatien Aubineau est chargé de l'entretien des vitres du château de Fontainebleau et dépendances de 1744 à 1757, son fils Jacques François Aubineau lui succède jusqu'en 1770 puis son propre fils Cyr Anne Aubineau reprend le marché en 1770[576]. Certaines familles ont plusieurs marchés d'entretiens fixes dans différents départements comme la famille Yvon couvreurs de père en fils. Le père François Jacques Yvon s'occupe de l'entretien des « couvertures » pour le pavillon des Suisses et le garde des rigoles au département du parc de Versailles, des « couvertures » des «dehors» de Versailles, et pour le département des rigoles de

[572] AN, O1 1057.
[573] AN, O1 1059, p. 85.
[574] AN, O1 1272, Travail de Vahiny et Vandière, 18 décembre 1752.
[575] Edit portant règlements généraux pour l'administration des règlements de sa majesté, septembre 1776. (Gallica, bibliothèque numérique).
[576] D'après les registres du Grands Etat de la dépense (1737-1780), AN, O1 2351-2386.

Trappes et Saclay, pour le logement des gardes et le pavillon des soupapes jusqu'en 1745. Il travaille avec son fils Jean François à partir de 1746 dans les mêmes départements, auxquels s'ajoute l'entretien des couvertures pour les bâtiments du château de Versailles, de Trianon et de la ménagerie. A partir de 1751, Jean François Yvon reprend seul les marchés d'entretien et ajoute celui des couvertures du Luxembourg, de l'Hôtel des ambassadeurs, de la Bibliothèque du Roi, du château de la Muette et de Madrid, du pavillon des postes dans le département de Paris et ce au moins jusqu'en 1777 puisque les registres ne donnent plus de détails par la suite[577]. On comprend que certains entrepreneurs exercent une sorte de monopole qui leur rapporte des contrats importants. François Jacques Yvon père a trois marchés d'entretien qui lui rapportent au total 9.140 livres par an, avec son fils la somme s'élève à 13.040 livres par an pour les quatre marchés. Son fils Jean François Yvon reprend seul les entretiens pour 15.690 livres par an avec cinq marchés. Cette famille accumule les marchés d'entretiens mais certains entrepreneurs reçoivent des sommes très importantes pour un seul marché comme Jacques Eustache Lemoine chargé de « *l'entretien du jardin de Versailles, de l'orangerie, tour du canal et pièce des suisses à la charge de fournir les fumiers, terreaux, recoupe, treillages, fil de fer, perches, planches, comme aussi le soin et entretien de la moitié du petit parc, pour les élaguements et ébourgeonnement, trous à faire(...) outils, équipages, chariot et toutes peines d'ouvriers* » pour la somme de 19.200 livres par an. Ces sommes sont très élevées mais ces entrepreneurs doivent les utiliser pour payer les ouvriers dont ils ont besoin ou le matériel nécessaire[578]. Cette politique n'est pas nouvelle : pendant la surintendance de Louvois, les entrepreneurs restent parfois des dizaines d'années en place et Louvois travaille avec de riches entrepreneurs qui passent des marchés de plusieurs dizaines de milliers de livres avec les bâtiments du Roi, comme Pierre Le Clerc, dit Pitre pour les terrassements dans le jardins pendant près de trente ans de 1680 à 1710[579]. L'Edit de 1776[580] cherche à mettre fin à ces pratiques :

> « *Nous voulons et entendons que chaque marché d'entretien soit désormais déterminé par une révolution de tems à la prudence de l'Administrateur général, qu'à*

[577] D'après les registres du Grands Etat de la dépense (1737-1780), AN, O1 2351-2386.
[578] D'après les registres du Grands Etat de la dépense (1737-1780), AN, O1 2351-2386.
[579] SARMANT, Thierry, *op. cit*, 2003, p.129.
[580] Edit portant règlements généraux pour l'administration des règlements de sa majesté, septembre 1776. (Gallica, bibliothèque numérique).

l'expiration desdits marchés ils soient renouvellés par acte en bonne forme, qu'ils soient souscrits par ceux qui les obtiendront et qu'ils ne soient plus considérés comme il semble l'avoir été sous l'aspect d'emplois que le tems a, dans bien des circonstances rendus héréditaires et dont le service doit devenir d'autant moins utile pour nous que les obligations en sont moins constantes, par le défaut de soumission précise d'un entrepreneur qui est admis sans autre indication à suivre que celles des errements de son prédécesseur ». [581]

La seule exception est pour l'entretien des orangeries et des jardins d'utilité ou d'agrément, où les entrepreneurs peuvent détenir le marché à vie, tout en étant révocables si besoin. Un document de 1788[582] sur les marchés d'entretien remonte à 1726 pour dénoncer malgré l'Edit, le problème des entretiens fixes pour les couvertures et le vitres. Le Directeur des Bâtiments du roi, le comte d'Angiviller demande un examen plus précis des entretiens annuels et fixes de couverture et de vitrerie mais un doute existe sur le fait que ces entretiens seraient toujours transmis de façon héréditaire sans aucun traité. Le Directeur a fait rechercher dans les archives de l'administration des documents attestant ces marchés. Mais les bureaux sous les Direction du duc d'Antin et d'Orry n'en ont conservé aucune preuve et les documents dispersés se retrouvent parfois dans les ventes après décès. Ainsi, un acte notarié du 10 janvier 1727 du notaire Dutartre apporte la preuve que de tels marchés ont bien été passés. Le problème soulevé par la direction au sujet des couvreurs concerne surtout les abus. Ils reçoivent en effet une somme fixe annuelle qui doit servir à l'entretien courant des toitures et les grosses réparations leurs sont payées en plus d'après leurs mémoires. Mais, ces derniers profitent du système en transformant de petits entretiens courants en grosses réparations ou même provoquent volontairement des dégâts plus importants pour augmenter leurs bénéfices. De plus, les couvreurs reçoivent des sommes pour les entretiens des toitures qui servent par exemple à dégager la neige des toitures, même s'il n'a pas neigé cette année là. Sur les mémoires déposés par les entrepreneurs, l'administration déduit la part réservée aux matériaux, comprise dans le versement annuel aux entrepreneurs. Le Directeur propose donc soit de conserver le système des marchés en leur donnant une existence officielle, soit de les supprimer en ne gardant qu'un entretien courant. Il conclut ainsi son rapport : « *ainsi donc les marchés d'après lesquels on opère ou l'on*

[581] Edit portant règlements généraux pour l'administration des règlements de sa majesté, septembre 1776. (Gallica, bibliothèque numérique).
[582] AN, O1 1245, n°37.

paraît opérer depuis 1726, ne sont qu'un simulacre tout au moins inutile, s'il est sans inconvénient ».

En 1785, la volonté de contrôler les entrepreneurs est déjà visible avec l'ordre à établir dans la formation et la production de mémoires. La vérification des mémoires déposés par les entrepreneurs est laborieuse et souvent non systématique laissant place à des abus. Cet ordre vise à nommer un « toiseur général des Bâtiments » pour s'occuper des mémoires à la place des entrepreneurs sous les ordres duquel travailleraient douze « toiseurs des bâtiments », un pour chaque département.

> 1er moyen : « que les entrepreneurs ne fussent plus les maîtres de produire leurs mémoires (…) en créant une place de toiseur général des bâtiments pour diriger toutes les opérations tendant à la formation et production des mémoires. » Il aura sous ses ordres dans chaque département des toiseurs particuliers, des calculateurs et des écrivains. Ils seront payer par les entrepreneurs suivant le règlement.
>
> [Mais cette première proposition se solde par un échec].
>
> 2ème moyen : « créer douze places de toiseurs des bâtiments et d'en munir par l'expédition d'une commission chacun des douzes sujets les plus honnêtes et les plus en état de Paris et de Versailles ; » Les entrepreneurs devront choisir un en relation directe avec les inspecteurs aux attachements. [583]

L'Etat des sources pour la fin de la période ne nous permet pas de dire si ces places de toiseurs ont effectivement été créées. Mais le document de 1788 montre bien que les problèmes persistent malgré la volonté de contrôle de la Direction des Bâtiments, ce qui laisse supposer que ces entrepreneurs restent encore peu contrôlés.

- <u>De véritables dynasties d'employés</u>

Certaines charges ou fonctions sont ainsi accaparées par des familles à tous les niveaux de la hiérarchie. Par le système de la survivance de charge, le titulaire peut préparer sa succession en faveur de sa femme ou de ses enfants. La période étudiée permet de mettre en valeur cette succession sur deux ou trois générations. On peut ainsi répertorier cent trente-deux familles qui ont travaillées successivement dans

[583] AN, O1 1245, n°13.

l'administration des Bâtiments du roi. Reste à savoir s'elles se succèdent au même poste où s'elles progressent dans la hiérarchie. Nous sommes confrontée à différents problèmes pour suivre ces familles : l'orthographe des noms pour reconstituer des lignées, les prénoms qui sont parfois les mêmes pour le père et le fils, ou la veuve qui reprend son nom de jeune fille. On trouve parfois des indices sur les liens de parentés dans les registres avec les mentions « père », « fils », mais ces indications n'ont rien de systématique. Certains noms de familles sont très répandus ce qui rend la certitude d'un lien familial difficile. Le doute n'est plus possible lorsque la succession à une même fonction se fait entre deux personnes portant le même patronyme. Mais dans les cas ou deux personnes travaillent en même temps dans l'administration il faut chercher d'autres renseignements pour conclure à une transmission de certaines fonctions. On trouve aussi fréquemment l'achat de charge en survivance pour assurer que la charge reste dans la même famille. Nous avons déjà évoqué précédemment le cas des dynasties au sommet de la hiérarchie comme les Gabriel, les de Cotte, les de la Motte ou les Francine. Mais on retrouve ces dynasties à tous les niveaux. Certaines études ont été récemment réalisées sur des familles ayant fait carrière dans l'administration comme le travail d'Eric Soullard sur les Vitry, dynastie de fontainiers à Marly[584]. Cette famille occupe cette fonction entre 1685 et 1793. On retrouve cinq membres de la famille dans les comptes des Bâtiments du Roi :

Les Vitry : fontainiers de Marly et de Versailles

- **Jean Thomas VITRY** (1684-1753): maître fontainier jusqu'en 1753.
- **Thomas François VITRY 1719-1795),** fils : compagnon fontainier jusqu'en 1753, puis maître fontainier à partir de 1755.
- **Jules Gabriel VITRY (1723- ?),** le jeune : garçon fontainier (1754-1761), compagnon fontainier (1763-1771), compagnon fontainier au château de Versailles à partir de 1772.
- **Charles Armand VITRY (1756- ?)**, fils aîné : garçon fontainier à partir de 1772.
- **Pierre-Anne VITRY** (1761-1818), garçon fontainier à Versailles en 1780.

Plusieurs membres d'une même famille travaillent donc en même temps à différents postes dans l'administration ou qui se succèdent souvent de père en fils. On constate finalement une très forte reproduction sociale. Rares sont les exemples de

[584] ANNEXE 17, p. 496 , Généalogie de la famille Vitry d'après l'article d'Eric Soullard.

promotion dans la hiérarchie d'une génération à l'autre. Sur les cent trente-deux familles répertoriées, quatre-vingt dix se transmettent la même charge le plus souvent de père en fils ou parfois de l'oncle au neveu comme Joseph Bazire concierge de la petite écurie du Roi à Saint-Germain dont la survivance a été accordée à son neveu en 1769. Nous pouvons remarquer quelques cas de fonctions a priori différentes entre père et fils comme André Bastide qui est calfat au canal et son fils Louis Bastide qui devient matelot au canal. Mais ces métiers sont en réalité très proches puisque le calfat est la personne chargée de réparer les bateaux. De plus, ils travaillent au même endroit. Nous pouvons aussi citer Thomas Gilbert compagnon fontainier dont le fils Jacques Gilbert est garçon fontainier, ces deux fonctions sont en réalité liées puisqu'il s'agit de l'évolution professionnelle naturelle. La mobilité est très rare dans cette administration que ce soit au cours de la carrière ou entre les générations. Cette situation est donc tout à fait classique. Les réelles « promotions internes » sont remarquables dans l'administration centrale. Ainsi, Jean René Billaudel obtient d'abord un poste de commis aux écritures, puis il devient contrôleur et finit sa carrière comme intendant alternatif[585]. Ainsi nous pouvons compter environ soixante-neuf personnes, personnel chargé de l'entretien fixe exclu, sur toute la période qui ont obtenu une « promotion » au sein de l'administration. Il s'agit pour la moitié des cas de postes subalternes en bas de la hiérarchie : on peut ainsi mettre en évidence quelques parcours types ou modèles d'ascension pour certains postes. Par exemple, il est fréquent qu'un compagnon devienne maître, qu'un garçon fontainier devienne compagnon, un calfat devienne matelot, ou un commis, chef de bureau. Plusieurs circuits de promotion interne se dessinent ainsi. Les autres cas relevés concernent plus particulièrement des parcours qui touchent le sommet de la hiérarchie pour accéder à des fonctions supérieures comme inspecteur ou contrôleur : les cas les plus répandus sont la progression du poste de sous inspecteur à inspecteur, ou d'inspecteur à contrôleur ou le changement d'un département pour un autre plus prestigieux. Rares sont les cas d'une carrière exceptionnelle du bas au haut de l'échelle. On peut citer le cas de dessinateurs qui finissent leur carrière comme contrôleur mais cette première fonction n'est pas au plus bas de la hiérarchie. Par exemple monsieur Wacquant est commis et dessinateur du contrôle à Compiègne (1767-1773), puis garde général des routes par intérim au

[585] AN, O1 2350-2386, Grand Etat de la dépense.

contrôle de Compiègne (1775-1776), enfin il devient inspecteur et garde-magasin à Compiègne à partir de 1774[586].

D'autre part, plusieurs personnes qui étaient chargées de l'entretien fixe des maisons royales peuvent recevoir un poste plus important dans l'un des départements ou devenir officier des Bâtiments. Ils peuvent aussi cumuler les deux statuts. C'est le cas par exemple d'André Nicolas Girard : « *Certificat de don de la conciergerie du grand Ferrare à Fontainebleau (29 juillet 1754) à André Nicolas Girard plombier ordinaire des bâtiments et survivance pour son fils Jacques André Girard* »[587]. De même le cas de Brown est comparable : *« Commission d'inspecteur général des Jardins fruitiers et potagers du roi sauf Versailles en faveur du sieur Brown (1er février 1783)* [588]», ce dernier était auparavant employé pour l'entretien fixe de Choisy, tant pour le potager et les ananas que pour les jardins.

L'accaparement des emplois au sein d'une même famille est très fort chez le personnel chargé de l'entretien « fixe » des différents départements. Comme pour les employés recevant des gages évoqués avec la famille Vitry, fontainiers à Marly, nous retrouvons la même situation avec la famille Amelot dont le père est chargé de l'entretien de l'orangerie et du potager du château de la Muette avec son fils Charles comme adjoint qui lui succède à sa mort comme le stipule le certificat de survivance enregistré en 1752[589]. C'est le cas aussi pour la famille Aubineau pour l'entretien des vitres de Fontainebleau ou encore d'Etienne Charuel chargé de l'entretien des couvertures et conduites de fer à Vincennes à qui succède son fils Jules puis sa veuve.

Ces successions nous permettent aussi d'évoquer la place des femmes dans l'institution. En effet, certains emplois sont exercés par des femmes même si elles sont minoritaires. Certains postes de concierges sont détenus par des femmes ou filles de membres du personnel comme Françoise Marguerite Toulet qui a la survivance de concierge de la surintendance des finances à Fontainebleau après son père d'Orchemer ou Nicole Trinquant, épouse le Féron concierge de l'Hôtel de monsieur le chancelier à Compiègne. Mais elles doivent le plus souvent leur poste au décès de leur époux auquel

[586] AN, O1 Grand Etat de la Dépense
[587] AN, O1 1091.
[588] AN, O1 1097.
[589] AN, O1 1091.

elles succèdent grâce à une survivance en leur faveur ou pour le fils encore trop jeune pour travailler. Les cas de successions les plus fréquents concernent les entretiens fixes, les veuves reprennent l'activité de leur mari aidées parfois par leurs fils ou des employés. Elles sont facilement identifiables dans la comptabilité qui précise par exemple : « Marie Anne Vanier, veuve de Thomas Chevalier ». Cette dernière reprend par exemple les entretiens fixes du jardin de l'étang à Fontainebleau après le décès de son époux en 1746 avec son fils Antoine Chevalier. Pour la seule année 1751, nous pouvons compter à Fontainebleau trois veuves qui s'occupent des entretiens fixes et trois autres qui travaillent en tant que concierge du château sur les quarante cinq emplois à cette date soit 13 % de l'effectif de ce département. Toutes les femmes employées dans l'administration sont soit associées à leur mari, soit bénéficient d'une survivance de charge ou succèdent à leur époux décédé. Elles sont toutes à des postes de concierges ou chargées des entretiens fixes. Seule exception, Louis Colins et Marie Jacob Van Merle, veuve Godefroy (sa femme ?) sont associés de 1743 à 1757 pour nettoyer les tableaux des maisons royales. Elle continue seule après la mort de Colins jusqu'en 1775.

- Les cumuls de fonctions

Certaines familles sont présentes à différents postes et travaillent donc en même temps dans l'administration, comme nous avions pu le remarquer avec les architectes de l'administration centrale. Une trentaine de familles monopolise ainsi différents postes. Il s'agit souvent de fonctions qui appartiennent à la même catégorie professionnelle ou qui font partie du même département des Bâtiments. Au total, nous retrouvons, sur toute la période étudiée, cinquante-sept personnes à tous les niveaux de la hiérarchie, qui cumulent plusieurs fonctions, auxquelles s'ajoutent vingt-six personnes chargées de l'entretien fixe de Bâtiments qui, comme nous l'avons vu avec la famille Yvon, cumulent plusieurs marchés d'entretien dans différents départements. La plupart de ces cumuls concernent donc des fonctions complémentaires qui restent dans le même domaine de compétences. Cependant ces cumuls sont plus importants au sommet de la hiérarchie puisqu'ils concernent vingt-trois personnes comme Jean Cailleteau de l'Assurance qui est à la fois inspecteur et garde magasin de Saint Germain et contrôleur du département de Marly, ou Charles Jacques Billaudel qui est contrôleur de Choisy (1748-1755), de Marly (1756-1761), de Meudon , Chaville et Verrière (1748-1755) et

intendant et ordonnateur alternatif (1748-1762). Pour le petit personnel, il s'agit parfois de la même fonction exercée dans différents lieux comme Charles Masson qui est à la fois compagnon fontainier à la butte Montbauron, à la butte de Picardie et au parc eux Cerfs ou Pierre Perrier qui est garde des rigoles à Saclay et à Meudon ou encore Jacques Pierre Pringuet qui est taupier, garde des bosquets et jardins à Chaville et Verrières[590]. On trouve aussi de nombreux concierges qui exercent dans plusieurs lieux et qui sont parfois également portiers. Très peu de postes subalternes comme les compagnons ou garçons sont touchés par ces cumuls.

On retrouve aussi des employés pour les « entretiens fixes » exerçant des fonctions dans des départements de l'administration et recevant des gages à ce titre. Jacques Bailly par exemple, est garde des tableaux du roi pour Paris et le Luxembourg et il est aussi en charge des entretiens fixes pour les « *entretien des couleurs de bronze au verni, sur les plombs et étains dans les jardins* » à Versailles. Ces cumuls existent à tous les niveaux, aussi bien au bas de l'échelle comme Pierre Caillot qui est chargé de l'entretien des cours du palais du Luxembourg et qui est aussi garçon pour le magasin des plombs. Mais ces personnes exercent toujours des fonctions dans le même domaine professionnel ou dans le même cadre géographique. Ainsi François Cally (ou Caly) est fontainier de profession, il est maître fontainier à Meudon et Bellevue et chargé de l'entretien fixe des moulins à eau de Meudon. Le cas d'Henri Poupart est plus surprenant : commis puis premier secrétaire du premier architecte, il est aussi chargé de l'entretien et du nettoyage des glaces dans le château de Versailles. Cette situation existe déjà à l'époque de la surintendance de Louvois et nous pouvons faire le constat, à l'instar de Thierry Sarmant[591], que la frontière entre entrepreneurs et gens à gages est « très perméable ».

Les cumuls avec d'autres administrations sont plus difficiles à mettre en évidence. On retrouve par exemple: « *4 novembre 1753 : certificat de la place de garde magasin des Antiques au Louvre à Paris pour le sieur de Bougainville secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles lettres.* »[592], l'Académie des inscriptions et belles lettres ne faisant pas partie de l'administration des Bâtiments du

[590] AN, O1 2350-2386, Grand Etat de la dépense.
[591] SARMANT, Thierry, op. cit. p. 129.
[592] AN, O1 1091

roi. On peut aussi trouver des exemples de passerelles entre les différentes administrations royales avec le cas de Louis Vital Perier du Vernay: « *Certificat de don de la conciergerie du Palais du Luxembourg pour Louis Vital Perier du Vernay le 12 janvier 1754 pour y commander l'inspecteur établi sous ses ordres et tous les suisses portiers et autre pour y maintenir la police (ancien capitaine dans le régiment de Bourbon, infanterie).* »[593]. Les notices biographiques établies par le centre de recherche du château de Versailles[594] permettent de recouper les informations à ce sujet. Elles nous apportent la preuve que les cas de cumul de fonctions entre les différents services de la Maison du Roi ne sont isolés. On peut citer Pierre Etienne Léon Coquet (1726-1789), commis au bureau de la confection des ordonnances et registre des dépenses des Bâtiments du Roi (1768-1787), occupant aussi la place de secrétaire de la Garde-robe de Madame Louise, et aussi maître à écrire des pages du roi, secrétaire de la Chambre de Madame Victoire[595]. Sur les quarante-trois personnes travaillant pour les Bâtiments du Roi répertoriées par le centre de recherche du château de Versailles pour la période qui nous intéresse, seules neuf exercent aussi des fonctions au sein d'autres institutions royales ou sont employés dans la domesticité de personnes de la cour. Il s'agit de fonctions proches ou faisant partie de la Maison du Roi ou de la famille royale : Chambre du roi, Argenterie, Menus Plaisirs, Maison du comte d'Artois, Maison du duc d'Orléans, cabinet du roi ou géographiquement proches comme Marc François de Lassus, seigneur de Camon (1692-1780), qui est à la fois juge au Parlement de Toulouse et contrôleur général des marbres pour les Pyrénées. Certaines sont aussi employées directement par le Directeur des Bâtiments comme Jean-Baptiste Louis Belleville, à la fois jardinier des Bâtiments du roi et jardinier particulier du Directeur des Bâtiments, Le Normant de Tournehem, à Etiolles. Cependant, nous ne pouvons pas tirer ici de conclusion sur l'ampleur du phénomène mais juste en signaler l'existence.

- <u>Une sociabilité au cœur de la Maison du Roi</u>

A travers les différentes sources à notre disposition, que ce soit la comptabilité avec le Grand Etat de la Dépense, les papiers concernant le personnel ou les notices biographiques du centre de recherche du château de Versailles, nous pouvons constater

[593] AN, O1 1091
[594] CRCV, notices biographiques en ligne.
[595] AN, O1 672, n°240-246 et notices biographiques CRCV.

une certaine endogamie au sein de l'administration des Bâtiments du Roi et un peu plus largement au sein de la Maison du Roi. La comptabilité donne ainsi des informations ponctuelles sur les liens de parenté entre les différents membres du personnel. Ces mariages obéissent à des logiques différentes en fonction de l'importance du poste dans l'administration. Ainsi, Ange-Jacques Gabriel a épousé en 1728 la fille de Jean de la Motte, intendant des Bâtiments du roi. De même, le premier commis des Bâtiments du Roi, Charles Etienne Gabriel Cuvillier, épouse Marie-Emilie Boucher en 1773, fille du premier peintre du Roi[596]. Ces unions au sommet de la hiérarchie renforcent les réseaux d'influence et de pouvoir. Les unions dans le bas de la hiérarchie s'expliquent par la proximité des familles qui travaillent et vivent souvent au même endroit. On apprend ainsi que Pierre Renard, garde des forêts de Compiègne et concierge de l'Hôtel des officiers de la grande écurie du roi, est le gendre de Louis Joly du Caroy, l'ayant précédé aux mêmes fonctions[597]. L'exemple de la famille Belleville est encore plus marquant. Jean-Baptiste Louis Belleville, jardinier du roi à Versailles succède à son père au même poste.

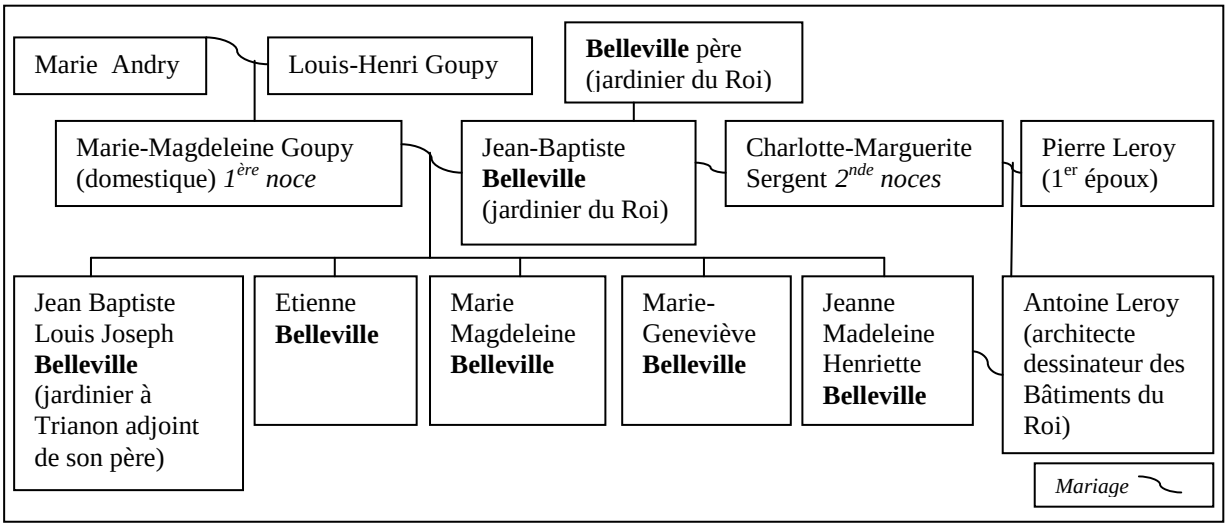

Généalogie de la famille Belleville[598]

Il épouse le premier juillet 1737, Marie-Madeleine ou Marie-Élisabeth Goupil ou Goupy (v. 1710-?), domestique, fille de Louis-Henry Goupy et Marie Andry [dont la famille a des liens avec des Goupy jardiniers au potager du roi à Versailles] puis en seconde noce, Charlotte-Marguerite Sergent. Il a plusieurs enfants : Jean-Baptiste-

[596] D'après notices biographiques du centre de recherche du château de Versailles (CRCV)
[597] AN, O1 2350-2386, Grand Etat de la Dépense.
[598] D'après notices biographiques du CRCV.

Louis-Joseph Belleville, jardinier à Trianon, adjoint de son père ; Étienne Belleville ; Marie-Magdeleine (1738-?) ; Marie-Geneviève (1744-?) ; Jeanne-Madeleine Henriette, qui épouse en 1766 le fils, Antoine Leroy, architecte-dessinateur des Bâtiments du roi, que sa belle-mère, Marguerite-Charlotte Sergent a eu de son premier époux Pierre Leroy : les époux deviennent ainsi demi-frère et sœur par le mariage de leurs parents veufs. On peut remarquer que ces mariages se font au sein d'un même département ou d'un même corps de métier. Nous retrouvons cette situation avec un charpentier de la machine de Marly, Joachim Daniel, il a une fille, Marie-Gabriel Daniel, qui épouse en 1776 Jean-Baptiste Rousseau, charpentier de la Machine. Eric Soullard confirme dans son article sur la famille des fontainiers de Marly, l'importance de ces liens familiaux à travers le mariage de Jules-Gabriel Vitry avec Jeanne-Françoise Dennebecq cousine d'un garde des eaux à la machine de Marly[599]. Encore une fois, ces exemples permettent de constater une pratique que nous ne sommes pas en mesure de quantifier pour l'instant mais qui pourrait être l'objet d'une étude à part entière.

Ces mariages ont parfois pour objectif de transmettre une charge. C'est le cas par exemple en 1752 : « *Certificat de survivance de maître fontainier au château de Vincennes pour Etienne Langot compagnon plombier en faveur du futur mariage avec une fille Chevillard qui n'a pas de fils.* [600]». Les archives ne précisent pas s'il a en effet succédé à son beau-père mais nous retrouvons plusieurs homonymes au même poste, c'est-à-dire Louis Chevillard, qui est chargé de l'entretien fixe des fontaines de Vincennes de 1744 à 1755 et Claude Chevillard maître fontainier à partir de 1740. D'autre part, Etienne Langot ne travaillait pas comme employé fixe pour l'administration car son nom n'apparaît pas dans le Grand état de la dépense. Cet exemple permet néanmoins de mettre en évidence des stratégies familiales de succession. Nous retrouvons d'autres exemples de ces successions : « *Certificat de survivance de la place de portier du cour la Reine pour Jean Favre en faveur du futur mariage qu'il va faire avec la nièce de la Valette* (27 mai 1752) ». Il devient effectivement portier en 1771 à la suite de Jacques La Valette portier du Cour la Reine de 1751 à 1770[601]. Même si la plupart des successions et des survivances se font de père en fils, les quelques exemples ci-dessus montrent que d'autres membres de la famille ou même des unions permettent de conserver une charge.

[599] SOULLARD, Eric, *op. cit.*
[600] AN, O1 1091, 1752.
[601] AN, O1 1091.

Enfin, il existe une véritable sociabilité professionnelle dans cette administration mise en évidence par exemple par Eric Soullard[602] au sujet des familles de fontainiers Vitry à Marly. Thomas Vitry, premier de la dynastie au XVIIème a eu douze enfants dont tous les parrains sont issus de l'administration des Bâtiments. Son témoin de mariage n'est autre qu'un membre de la famille Denis fontainier à Versailles. Son premier fils, Jean-Thomas Vitry, futur chef fontainier de Marly, a pour marraine Anne Poitevin femme d'un jardinier du Grand Parc de Versailles, Rémi Genson (ou Jeanson). Le fils de ce dernier, Jules-Gabriel Vitry, a pour parrain Jules Hardouin, architecte du roi, contrôleur des Bâtiments du roi et neveu d'Hardouin-Mansart.

Ainsi, le personnel des différents départements, contrairement à celui des bureaux de l'administration centrale, est marqué par une grande stabilité avec la formation de véritables dynasties comme nous avions pu le constater à l'échelle de la direction générale. Pourtant si les officiers de l'administration centrale n'ont pas véritablement été touchés par les soucis économiques, qu'en est-il pour le personnel des différents départements?

[602] SOULLARD, Eric, *op. cit.*

C. L'évolution quantitative du personnel

Après avoir présenté l'organisation du personnel des différents départements, leur mode de nomination et le poids des dépenses des départements, nous allons nous intéresser à l'évolution quantitative du personnel afin de comprendre l'influence des Directeurs et l'efficacité des réformes. L'histoire de l'institution au XVIIIème siècle est marquée par un souci d'économie. L'étude comparative des effectifs des différents départements et de leur budget doit nous permettre de mesurer les effets de ces réformes.

1. Les conséquences des réformes sur le nombre d'emploi : des économies ?

- Une diminution du nombre d'emploi, source d'économie ?

Nous avons relevé à travers les registres du Grand Etat de la dépense plus de trois cents emplois au sein des Bâtiments du roi : de trois cent soixante-seize en 1751 à trois-cent quarante-et-un en 1776. Nous parlons bien d'emplois et non de personnes, puisque nous avons pu déjà évoquer précédemment les cumuls des fonctions, la même personne peut donc exercer plusieurs emplois en même temps. Nous donnons donc des chiffres en termes d'emplois. Prenons par exemple le département du château de Marly, pour les vingt-quatre emplois recensés en 1745, nous relevons vingt-et-une personnes différentes. Deux cumulent plusieurs emplois : Nicolas Picard dit Charpentier est à la fois chargé de l'entretien des jardins hauts et bas et des avenues et plants des «dehors», de l'entretien des routes et des forêts de Marly et du nettoyage des cours et des pavés pour les voitures. Jean Thomas Vitry est à la fois maître fontainier du château et chargé de l'entretien de « monter l'horloge ». La hiérarchie entre les différents départements, constatée précédemment à travers leurs dépenses, se retrouve sans surprise en termes d'effectifs. Ainsi, les départements de Paris et du château de Versailles sont en tête avec respectivement quatre-vingt sept emplois en 1745 pour Paris qui chute à soixante-cinq en 1774 en raison de la perte de Vincennes, devenu entre temps un département

indépendant en 1756 et entre cinquante-sept personnes en 1745 et soixante-douze personnes en 1774 pour le château de Versailles. Pour certains départements les années choisies ne permettent pas de comparer l'évolution du nombre d'employés. C'est le cas pour Blois, Vincennes, Bellevue ou le cabinet d'optique et de physique de Passy qui ne dépendent de l'administration que tardivement ou qui deviennent des départements à part entière. Le château de Bellevue apparaît dans la comptabilité en 1765, pourtant Louis XV acquiert en 1757 ce château, construit par des architectes des Bâtiments du roi, de Lisle et de L'Assurance, pour Madame de Pompadour sur les bords de Seine et inauguré en 1760[603]. Il disparaît de la comptabilité en 1775, quand Louis XVI, l'ayant reçu en héritage, le cède à ses tantes. Seuls un portier et un concierge sont employés par l'administration au château de Blois à partir de 1776, ce dernier étant auparavant rattaché à l'administration du château de Chambord. L'abbaye de Fontevraud n'apparait pas dans notre étude comparative. Elle n'est inscrite dans la comptabilité des Bâtiments qu'en raison du séjour des filles de Louis XV de 1738 à 1749. Le grand Etat de la dépense ne nous permet pas non plus de prendre en considération le château de Saint-Cloud, ancienne maison de plaisance bâtie au XVIème siècle, transformée par Monsieur frère de Louis XIV, et acquise par la couronne en 1787.

Nous avons choisi d'étudier l'évolution du nombre d'emplois par département au XVIIIème siècle afin de savoir si les différents Directeurs et leur volonté de faire des économies avaient eu des conséquences sur le personnel au niveau quantitatif. Nous avons, pour ce faire, réalisé des tableaux comparatifs au moment des différents changements de direction d'Orry à Lenormant, à l'arrivée de Marigny puis de d'Angiviller auxquels nous avons ajouté l'année1776 afin d'appréhender l'impact de la réforme. Nous avons comparé ci-dessous les taux de croissances entre ces différentes années. L'effectif total augmente entre 1745 et 1751 de 3.8% puis diminue jusqu'en 1776. Au total entre 1745 et 1776, le nombre d'emplois de l'administration diminue de 5,8%. La baisse la plus importante se fait entre 1774 et 1776 et semble confirmer l'impact de la réforme de d'Angiviller, puisque le nombre d'emplois baisse de 8% passant de trois-cents soixante-et-onze à trois-cents quarante-et-un emplois. Pourtant, si nous étudions ces données dans le détail, nous observons des disparités qui remettent en cause l'efficacité et les objectifs de cette réforme.

[603] GROUCHY, vicomte de, *Meudon et Bellevue, conférence promenade*, 1906 ; *le château de Meudon et le château de Bellevu*e, album de 45 photos, 1865 ; BIVIER, Paul, *Histoire du château de Bellevue*, 1933 ; MAROTEAU, Vincent, *Versailles, le roi et son domaine*, Picard, Paris, 2000.

Département	1745-1751	1751-1774	1774-1776	1745-1776
Compiègne	- 5.8 %	+31.25%	-9.5%	+11.7%
Choisy-le-Roi	+62.5%	+53%	- 15 %	+ 112%
Château de Versailles	+5.2%	+20%	-16.6%	+5.2%
«dehors» de Versailles	+50%	-4.7%	+20%	+71.4%
Parc de Versailles	+33%	+150	0%	+66%
Rigoles de Trappes et Saclay	-16.6%	+30%	0%	+8%
Château de Marly	+16.6%	+14.2%	-25%	0%
Machine de Marly	0%	-13.3%	-7%	-20%
Saint-Germain	-7.6%	-29.1%	-23%	-50%
Meudon, Chaville, Verrière	-11.1%	-6.25%	0%	-16%
Paris	-3.4%	-22.6%	-4.6%	-28.7%
Fontainebleau	0%	-37.7%	0%	-37.7%
Chambord	0%	-33%	0%	-33%
Blois				0%
Montceaux-en-Brie	-33%	0%	0%	- 33%
Vincennes			0%	+0%
Bellevue				
Pépinières	+40%	-28.5%	0%	0%
Académies	+25%	-15%	0%	+6.25%
Cabinet d'optique				0%
Marbres	+16.6%	+14.2%	-12.5%	+16.6%
TOTAL	+3.8%	-1.3%	-8.08%	-5.8%

Taux de croissances des emplois dans les différents départements.

En réalité, huit départements sur les vingt-et-un ont un taux de croissance de leurs emplois qui augmente entre 1745 et 1776, sept départements connaissent une baisse sur cette période et cinq sont restés stables. Pour être plus juste, nous devons considérer l'évolution entre l'arrivée de d'Angiviller et sa réforme en 1776. Sur cette période, huit départements connaissent une diminution d'effectifs, neuf restent sans changements et seul un continue sa croissance. La réforme semble donc avoir des effets sur les réductions de personnel. Dans le détail, certains départements connaissent des augmentations assez importantes de plus de 10% : Compiègne, Choisy-le-Roi, les «dehors» de Versailles, le parc de Versailles et les marbres.

En ce qui concerne le département des «dehors» de Versailles, le nombre d'emplois augmente de 71,4% sur la période entre Orry et la réforme de d'Angiviller avec une augmentation de 50% entre les directions de Lenormant de Tournehem et celle de Marigny, c'est aussi le seul département qui connaît une augmentation de son personnel malgré la réforme de l'administration. On passe de quatorze personnes en 1745 à vingt-quatre en 1776. Cette situation s'explique par l'extension de la ville royale avec la fin des travaux dans les quartiers du Parc au Cerf et Saint Louis et la construction du quartier de Clagny. Entre 1727 et 1760, les travaux se concentrent dans le parc aux Cerfs et le nouveau quartier Saint Louis avec l'édification d'une nouvelle église du même nom de 1742 à 1754, d'un marché à partir de 1735 et le lotissement du quartier[604]. Dans le quartier de la ville neuve, l'extension urbaine est rendue possible par le comblement de l'étang de Clagny, entre 1736 et 1737, qui fut loti la même année. Des postes sont ainsi créés au XVIIIème siècle avec le transfert en 1759 des services administratifs des principaux ministres de Paris à Versailles par la construction de ministères autour du château, rue de la surintendance, et autour du Grand Commun comme les ministères de la Guerre, de la Marine ou des Affaires Etrangères. Dès la fin de l'année, les bureaux peuvent s'installer dans les deux nouveaux Hôtels. En 1762, les travaux sont achevés et les archives des affaires étrangères sont transférées du Vieux Louvre à Versailles[605]. Il s'agit bien ici de personnel fixe, et les ouvriers embauchés pour les travaux n'apparaissent pas dans cette catégorie. Le personnel augmente donc en raison de l'extension de la ville et des nouveaux édifices sous la responsabilité des Bâtiments qui nécessitent plus de personnel pour les contrôler et les entretenir. La légère baisse des effectifs dans la période 1751-1774, s'explique par les problèmes financiers à la fin de la direction de Marigny. En 1773-1774, sous l'abbé Terray, le nombre d'entretiens fixes diminue de moitié même si l'effectif total ne diminue que de 4,7% en raison de la nomination de nouveaux compagnons fontainiers par exemple dans le quartier du parc aux Cerfs ou sur la butte Montbauron. Mais surtout la forte augmentation des effectifs à l'arrivée de d'Angiviller s'explique par la création du Grand Voyer de Versailles, poste détenu par le Directeur des Bâtiments, qui, par l'étendue de ses fonctions, a besoin de plus de personnel[606]. Pourtant, les «dehors» de

[604] LEVRON, Jacques, *Versailles, ville royale*, la NEF de Paris édition, 1981, p. 98-103.
[605] LEVRON, Jacques, *op. cit.* , 1981. P.109.
[606] CASTEX, Jean, CELESTE, Patrick, PANERAI, Philippe, *Lecture d'une ville : Versailles*, édition du moniteur, Paris, 1979, p.153. Le Grand voyer s'occupe de l'alignement pour les nouvelles constructions,

Versailles sont aussi victimes des difficultés financières de l'institution, comme nous avons pu le voir à travers le relevé des Etats représentés en 1779, les dépenses nécessaires pour le département s'élèvent à 567.406 livres mais aucun fond n'est délivré pour cette année. Les grands travaux publics sont achevés mais les réparations restent importantes. Cependant le Roi ne loge pas en ville, et ce service ne paraît pas prioritaire aux yeux de la monarchie[607]. Les réparations concernent surtout des logements pour les personnes de la cour qui vivent en ville et donc les demandes sont régulièrement repoussées. Les «dehors» ont donc plus un rôle de contrôle au niveau de la ville ce qui explique l'augmentation du nombre d'employés.

Le château de Compiègne montre une augmentation de 11,7% sur la période, mais en connaît une plus forte sous Marigny entre 1751 et 1774 en raison des travaux entrepris par Louis XV qui correspondent au grand projet de reconstruction entre 1751 et 1788 par l'architecte Jacques-Ange Gabriel puis son élève Le Dreux de la Châtre. Ces travaux coûteux, comme en témoignent les dépenses qui y sont consacrées[608], s'accompagnent de la nomination d'un commis, d'un portier, d'un concierge de gardes et d'un taupier sous la direction de Marigny. Le personnel du château de Choisy-le-Roi augmente de 112% entre 1745 et 1776. Ces augmentations sont surtout importantes sous Lenormant de Tournehem et sous Marigny avec des augmentations respectives de 62,5% et 53%. En effet, Louis XV fait agrandir sa résidence acquise en 1739. A partir de Marigny, les employés pour les entretiens fixes augmentent passant de quatre à neuf et les séjours plus fréquents du roi et de madame de Pompadour rendent nécessaires l'augmentation du personnel comme des gardes, un taupier, un maître et un garçon fontainier. Les neuf personnes chargées des entretiens fixes recensées en 1774, à l'arrivée à la direction de d'Angiviller, ont en fait été nommées sous Marigny. Ils concernent surtout des emplois pour l'entretien des jardins et des toitures. Pour les départements du parc de Versailles, les augmentations ne sont que d'une personne ou deux par an et ne permettent pas de tirer des conclusions sur les effets de la réforme du directeur.

---

de la police des chantiers et des voies publiques, de l'entretien des chaussées et du règlement des baraques, il est assisté de deux inspecteurs.

[607] Voir II. A ; EVRARD, Fernand, *Versailles, ville du Roi (1770-1789) étude d'économie urbaine*, 1935, p. 84-85.

[608] AN, O1 2350-2386, Grand Etat de la Dépense.

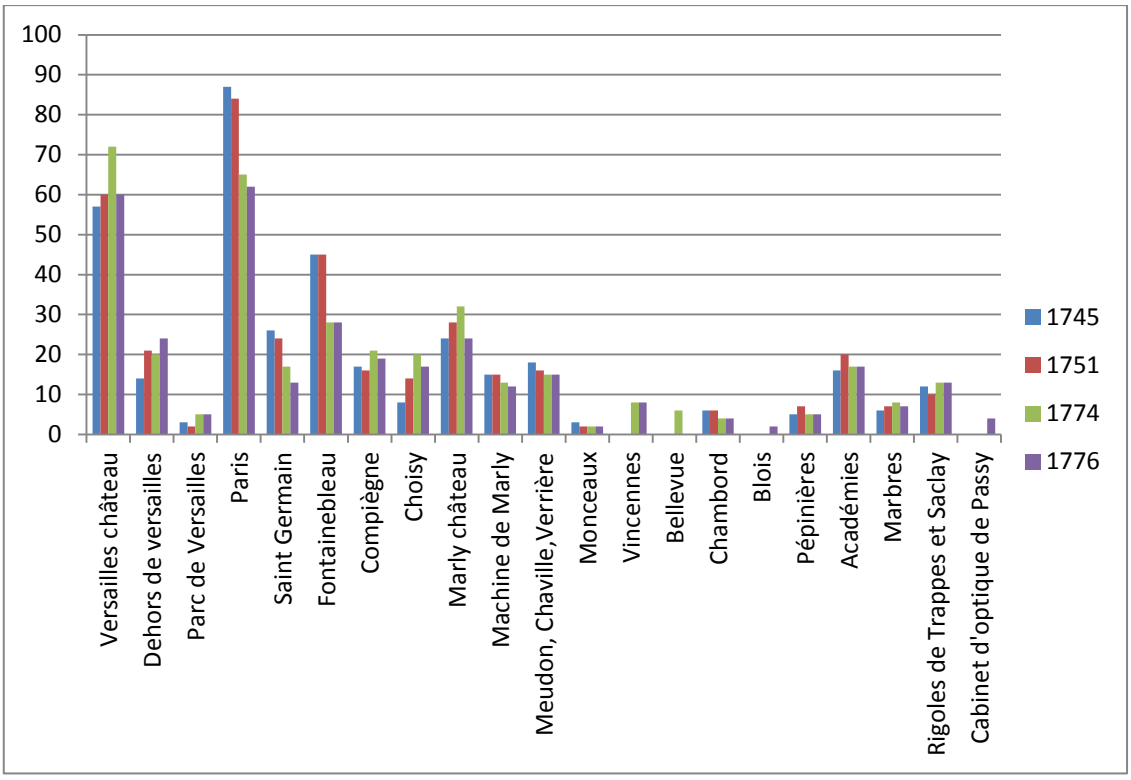

Comparaison du nombre d'emplois entre les différents départements

Nous pouvons ainsi nous interroger sur les catégories professionnelles touchées. Entre 1774 et 1776, quarante-deux emplois ont disparu mais douze ont été créés. La catégorie la plus touchée est celle des employés pour les entretiens fixes, suivi des portiers et des gardes. Il s'agit donc dans le premier cas d'emplois exercés par des entrepreneurs qui travaillent pour les Bâtiments mais qui ne reçoivent pas de gages et appointements comme nous l'avons expliqué précédemment, il apparaît donc plus facile de supprimer ce type d'emplois. Les autres catégories concernent des emplois assez bas dans la hiérarchie. Seuls trois postes d'inspecteurs disparaissent entre 1774 et 1776, les postes les plus importants et donc les plus coûteux en termes de rémunération sont très peu touchés. Les effectifs restent néanmoins assez stables et leurs variations sont dans l'ensemble assez peu significatives. Cette réforme illustre la grande difficulté de supprimer des emplois.

2. Une diminution du nombre d'emploi synonyme de diminution de revenus ?

Si les emplois reflètent sensiblement les effets de la réforme de 1776, on peut s'interroger sur l'évolution les formes de revenus et leurs montants sur la période. Nous avons constaté une similitude d'emplois et d'organisation entre les départements. Il s'agit maintenant de comparer les gages pour les mêmes fonctions afin de savoir s'il existe des disparités. Dans un premier temps, au sommet de la hiérarchie des départements, les contrôleurs et inspecteurs ne reçoivent pas les mêmes gages et appointements. Les registres du Grand Etat de la dépense classent les revenus sous le terme de « gages et appointements » sans autre distinction. Le dictionnaire Furetière distingue les gages qui sont « certains et ordinaires » et annuels, des appointement accordés « pour un temps incertain »[609]. Dans le cas des contrôleurs des différents départements, les gages et appointements sont compris entre 6.000 et 2.000 livres tournois par an. Nous retrouvons en tête les départements les plus importants en ce qui concerne les dépenses et le personnel Paris, le château de Versailles et en bas les plus petits départements comme Chambord, le parc de Versailles. Les gages et appointements des inspecteurs sont plus uniformisés. Ils se montent au maximum à 1.500 livres et s'élèvent le plus souvent à 1.200 livres par an. Seule exception, les inspecteurs des marbres de Bordeaux, Toulouse et des carrières qui perçoivent chacun 500 livres par an. Certains inspecteurs ont bénéficié d'une augmentation comme celui de la machine de Marly qui reçoit 600 livres au début de la période et dont les gages et appointements montent à 1.200 livres en 1761. Au sein du même département la hiérarchie entre les inspecteurs se traduit par des différences de revenus, comme à Paris où les trois inspecteurs obtiennent respectivement 1.500, 1.200 et 1.000 livres par an. Pourtant les revenus des inspecteurs ne semblent pas suffire par rapport à leur fonction, ils ont donc l'autorisation, étant tous architectes, de diriger des travaux chez des

[609] Appointement : gage, pension qu'on donne à un domestique ou à un officier. Le Roy donne de grands appointements aux officiers qui le servent. Il y a cette différence entre les gages et appointements que les gages sont certains et ordinaires attribués aux officiers par édits et patentes et se payent par leurs trésoriers ordinaires au lieu que les appointements sont des pensions ou des gratifications annuelles que le Roy accorde par brevet pour un temps incertain et se paye au trésor royal. *Dictionnair*e Furetière, *op.cit*. 1727.
Gage : somme dont on convient avec les valets pour le payement d'une année de leurs services et aussi des appointements qu'on donne à des officiers pour les faire subsister honorablement. *Dictionnaire* Furetière, *op. cit*. 1690.

particuliers à leur compte. Dans le département des «dehors» de Versailles, l'inspecteur Huvé travaille aussi pour les hôtels de La Rochefoucault et de La Suze à Paris en 1779 et le sous-inspecteur Fouacier dirige à Versailles le gros œuvre de l'Hôtel Lormier de Chamilly, boulevard de la Reine[610]. La diminution du nombre d'employés ne se traduit donc pas par une diminution de revenus comme nous l'avions déjà constaté à l'échelle de l'administration.

Nous avons choisi, dans un second temps de nous intéresser à un des emplois les plus répandus de l'administration mais qui concerne des responsabilités diverses, à savoir les concierges. Sur la période couverte par les registres du Grand Etat de la dépense, nous avons répertorié quarante-neuf personnes qui ont occupé le poste de concierge. Ils deviennent concierges par brevet[611] du roi, qui sont répertoriés dans des registres aux Archives nationales entre 1736 et 1786. Ces registres permettent de compléter le nombre de concierges mais ils ne comportent pas le montant des gages. Il s'agit d'une charge achetée d'après un contrat comme le montre le « *contrat de vente de la charge de concierge des Basses cours du Louvre par le sieur Nicolas Aubert premier titulaire et le sieur Etienne Aubert son fils survivancier au sieur Thomas Carême moyennant 5600 livres et en outre de la promesse du sieur Nicolas Aubert de céder la maison servant de logement audit concierge* »[612]. Le relevé des brevets de concierge confirme le nombre de concierge de la comptabilité. Nous avons donc comparé tous les gages de ces concierges afin de mettre en évidence des disparités entre les départements et même au sein des départements.

[610] O1 1834 et O1 1846. EVRARD, Fernand, *Versailles ville du Roi (1770-1789), Etude d'économie urbaine*, 1935, p.139.
[611] Brevet : acte expédié par un secrétaire d'Etat qui porte la concession d'une grâce ou d'un don que le Roy fait à quelqu'un. Il a eu le brevet de nomination à tel évêché, un brevet pour jouir d'une telle charge… D'après le dictionnaire Furetière, *op. cit*. 1690.
[612] AN, O1 1057, 1733 à 1745, p.430.

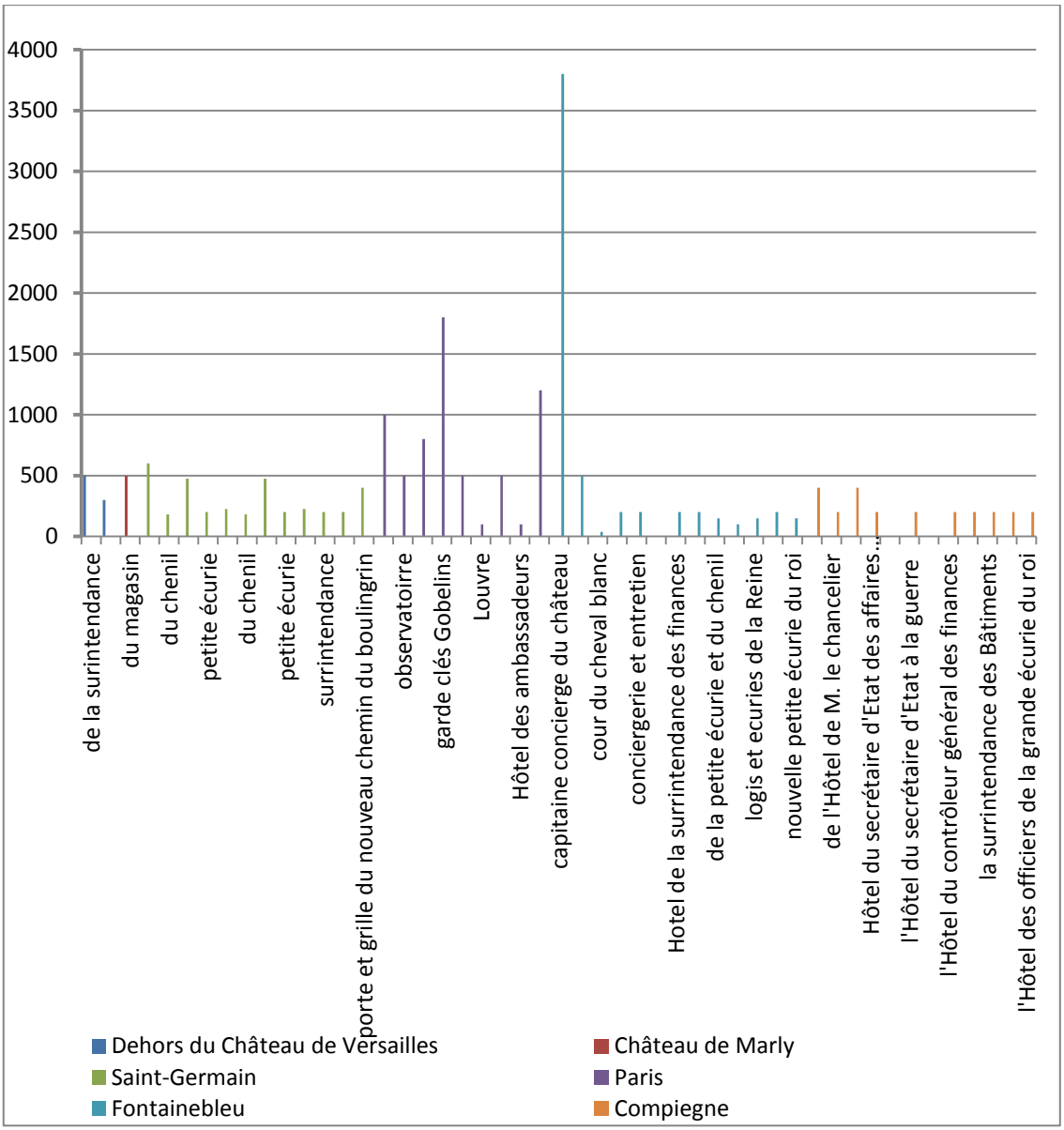

Comparaison des gages et appointements des concierges dans les différents départements.

Le département de Fontainebleau regroupe à la fois le concierge le mieux payé des Bâtiments du roi et le moins payé. Le capitaine concierge du château de Fontainebleau reçoit 3.800 livres par an, il semble cumuler deux fonctions celle de capitaine du château et celle de concierge alors que le concierge de la cour du cheval blanc ne touche que 37 livres par an. Sous la dénomination de concierge se trouvent des fonctions plus ou moins prestigieuses qui justifient ces écarts. Le dictionnaire Furetière donne des indications sur les différentes catégories de concierge des maisons royales :

« *celui qui a la garde ou les clés d'un château ou d'une maison de prince ou de Grand seigneur. Dans les Maisons royales, outre le capitaine du château, il y a des concierges garde-meubles, garde-clefs et enfin concierge pour les jardins, les ménageries et autres lieux séparés* »[613]. Les concierges sont, pour les plus importants de véritables régisseurs dont la présence est indispensable en raison de l'itinérance de la cour[614]. Ils veillent aux résidences du Roi en leur absence. La moyenne des appointements pour les concierges des Bâtiments se situe autour de 200 livres par an. Les concierges du département de Paris sont au dessus de cette moyenne puisque sur les neufs concierges seuls deux obtiennent moins de 500 livres par an. Ces disparités s'expliquent par l'importance du lieu et du département dans lequel exerce le concierge. A Compiègne, les gages et appointements les plus élevés sont ceux du concierge du château avec 400 livres alors qu'à Paris, Fontainebleau plusieurs concierges gagnent plus de 1.000 livres par an. Les portiers ou les gardes ont aussi des revenus différents en fonction de leur poste et du département dans lequel ils exercent leurs fonctions mais les écarts sont moins importants que pour les concierges. En ce qui concerne les portiers, le revenu moyen se situe entre 200 et 500 livres mais certains portiers ne reçoivent que 75 livres par an à Saint Germain par exemple, en raison du grand nombre d'emploi de cette catégorie. Certains emplois ont des revenus proches d'un département à l'autre comme les taupiers dont les gages vont de 150 à 300 livres. Les compagnons fontainiers ont en majorité 800 livres par an et tous les garçons fontainiers ont 540 livres de gages.

Ainsi, les gages n'ont pas diminué en même temps que le nombre d'emplois et ils sont très inégaux pour une même tâche en fonction des départements.

Comment les employés des Bâtiments vivent-ils au quotidien et ont-ils d'autres avantages ? Ces revenus sont-ils enviables ?

[613] FURETIERES, *op. cit*, édition de 1727.
[614] MAROTEAUX, Vincent, *Versailles, le roi et son domaine*, Edition Picard, 2000, p. 173.

3. Travailler pour les Bâtiments du Roi : des avantages ?

- Logement de « fonction » et uniformes

Certains membres de l'administration bénéficient d'un logement attaché à leur fonction la plupart du temps dans des Bâtiments appartenant à l'administration. Ainsi à Versailles, ils peuvent être logés à la surintendance, dans le Grand Commun ou même dans les écuries du Roi. A Paris, il existe des logements au Louvre pour les artistes ou pour Montucla, premier commis du bureau de la direction générale[615], ou encore à l'Orangerie des Tuileries comme pour Gabriel fils[616]. En théorie, la plupart des employés de l'administration bénéficie d'un logement de fonction délivré par les Bâtiments du roi. Cependant nous constatons des exceptions qui mettent en avant l'importance des relations et des protections. Prenons l'exemple d'un dessinateur qui demande le logement occupé par Maximilien Brebion dessinateur au contrôle avant lui. Il demande, par un placet déposé au bureau des discussions, une somme de 1.200 livres et le logement en question ou une somme équivalente. Il se présente comme un protégé du prince de Soubise dont il dit avoir été l'aide de camp. Il souhaite un logement à proximité de la surintendance des Bâtiments car le Directeur lui demande souvent des copies de plans. Or Maximilien Brebion est lui un protégé du précédent Directeur des Bâtiments Lenormant de Tournehem. Cette dernière protection semble plus importante puisque le commentaire inscrit en marge est « *qu'il se contentera des 1200 livres* »[617]. Ainsi malgré son soutien et le conseil du commis, le dessinateur n'a pas eu gain de cause. Nous retrouvons le même logement en 1754 dans les archives du département des «dehors» de Versailles avec son plan qui nous permet d'en apprécier la taille[618].

[615] AN, O1 1097 : « certificat de don de logement aux galeries du Louvre en faveur de M.Montucla, du 16 mai 1783 ».
[616] AN, O1 1046 (217), « 13 mars 1742 : Maisons et logements dont la jouissance est accordée par brevet aux officiers et employés sous nommés dans les Bâtiments ».
[617] AN, O1 1272, travail du bureau des discussions, 18 décembre 1751 au 21 février 1752.
[618] AN, O1 1828, n°110, logement à Versailles.

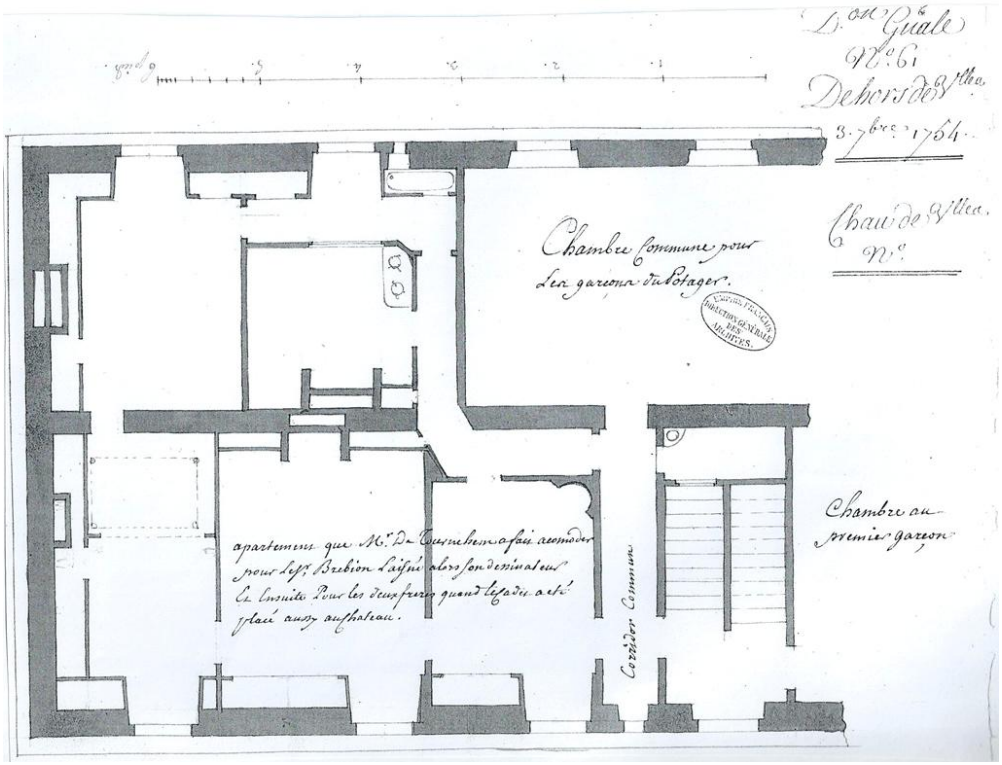

Logements du personnel des Bâtiments à Versailles

Ce logement est partagé avec des garçons du potager qui bénéficient d'une chambre, une autre chambre étant occupée par le premier garçon alors que le dessinateur a apparemment trois ou quatre pièces propres mais le plan manque de précision sur la fonction des pièces. Cette fois Maximilien Brebion doit céder le logement qu'il avait loué à un tiers malgré l'interdiction du prévôt qui a dû intervenir. Le Directeur le marquis de Marigny accorde donc « *au sieur Pourpart preneur d'attachement au château le logement que le sieur Brebion son prédécesseur occupait au pavillon du potager* »[619].

La famille des plombiers-fontainiers de Marly, les Vitry, étudiée par Eric Soullard[620] nous offre un autre exemple de logement.

[619] AN, O1 1828.
[620] SOULARD, Eric, « Les Vitry : une dynastie de fontainiers du roi au service des grandes eaux de Marly (1685-1793) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], 2012, mis en ligne le 13 juillet 2012.

Plan du logement du fontainier (en bleu) dans le pavillon des Bâtiments du Roi à Marly[621].

Les Vitry logent dans le pavillon des Bâtiments du Roi à Marly proche de l'entrée du parc côté village. Ils disposent d'une entrée particulière, d'une cuisine, d'un cellier et d'un four à pain, d'un fourneau, d'une salle à manger à l'étage et de deux chambres ainsi que de deux gardes robes. La famille est bien lotie, comparée aux gardes suisses de Marly qui n'ont qu'une pièce pour toute leur famille. Le registre du bureau des discussions[622] met au jour le logement de Nicolas Renouvin, plombier à la machine de Marly, à travers ses réclamations. Celui-ci dépose un placet en 1752 dans lequel il proteste contre son logement qui serait trop petit car composé de deux pièces dont une est inhabitable parce que trop humide. Il demande de faire une fenêtre. La demande a été enregistrée le 8 octobre 1751. Pierre Jules de Lespine (ou l'Epine), contrôle de la Machine de Marly jusqu'en 1752 répond le 27 octobre 1751 que les travaux ont déjà été effectués et qu'il a même un four et une cave, mais il demande une nouvelle enquête, nous n'avons pas trace de la décision.

[621] AN, O1 1470[A], n°3, cité in Éric Soullard, « Les Vitry : une dynastie de fontainiers du roi au service des grandes eaux de Marly (1685-1793) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], 2012, mis en ligne le 13 juillet 2012.
[622] AN, O1 1151.

La majorité des employés obtiennent un uniforme par l'administration comme les contrôleurs et les inspecteurs. Les Archives nationales conservent les « états des habits de livrées » en 1739 et 1774 avec un folio par année[623]. Nous n'avons fait que quelques sondages dans ces fonds. Il en résulte que les habits de livrée sont fournis chaque année à une grande partie du personnel et pas exclusivement aux emplois les plus élevés. Toutes les catégories du personnel semblent bénéficier de ces vêtements dans toutes les résidences et tous les départements. Les vêtements ne sont pas renouvelés tous les ans. Seuls les nouveaux employés et ceux dont les vêtements n'ont pas été changés depuis plusieurs années ont droit à un vêtement. Pour l'état de 1740, les départements ne sont pas tous concernés et seul un employé reçoit un uniforme pour le château de Versailles sur la cinquantaine de personnes sous la direction d'Orry (1736-1745). On ne retrouve pas sur les listes les mêmes bénéficiaires d'une année sur l'autre. Ainsi, il est précisé en 1740 que Dupuy, qui « porte les fruits du Roi » à Compiègne, doit recevoir un nouvel habit bleu complet bordé d'argent avec la veste, la culotte et le chapeau car « *il n'a point été habillé depuis trois ans* ». Les vêtements sont rarement décrits mais nous retrouvons, comme pour les inspecteurs et les contrôleurs, l'uniforme bleu des Bâtiments de Roi et de la Maison du Roi. En fonction de leur poste, les employés ont des habits de grande, de moyenne ou de petite livrée dont le coût est varie de 100 livres pour la grande et moyenne livrée et de 60 livres pour l'année 1740, pour un total de 2.910 livres pour 32 personnes. Ces vêtements sont aussi bien attribués à Roland, inspecteurs des bosquets du château de Versailles, qui reçoit un habit bleu bordé d'argent pour 100 livres qu'à Langlois, garçon jardinier qui porte un justaucorps de petite livrée.

Les sommes et le nombre de bénéficiaires sont beaucoup plus élevés en 1766 sous la Direction de Marigny (1751-1773). Le montant des dépenses s'élève à 20.326 livres et environ un tiers des effectifs, soit 121 personnes, reçoit un habit. En 1782, sous la Direction du comte d'Angiviller, la somme s'élève encore à 20.395 livres malgré les volontés affichées d'économies.

Les avantages en « nature » ne sont donc pas négligeables pour le personnel.

[623] AN, O1 2770, Etats des habits de livrée, 1739-1785.

➢ <u>Attribution des pensions</u>

Le personnel des Bâtiments bénéficie aussi de pensions lorsqu'il cesse son activité. Les registres du Grand Etat de la dépense[624] ont une rubrique spécifique qui liste les bénéficiaires de ces pensions par année. Celles-ci ne sont en rien systématiques et peuvent être accordées pour récompenser le mérite, pour des ouvriers blessés ou pour les veuves de certains employés. Elles sont étudiées au cas par cas et leur nombre semble être fixe, puisqu'il faut parfois attendre la mort d'un bénéficiaire pour l'obtenir. Le 30 mai 1768, Gabriel demande une pension pour Jean Andrieu, compagnon maçon qui a travaillé cinquante ans pour l'administration mais qui ne peut plus exercer en raison de son infirmité, « pension fondée par feu le duc d'Antin en faveur des pauvres ouvriers qui ont servi le Roy, la ditte pension vacante par la mort de Louis Favre compagnon marbrier »[625]. Cette lettre s'adresse au procureur général.

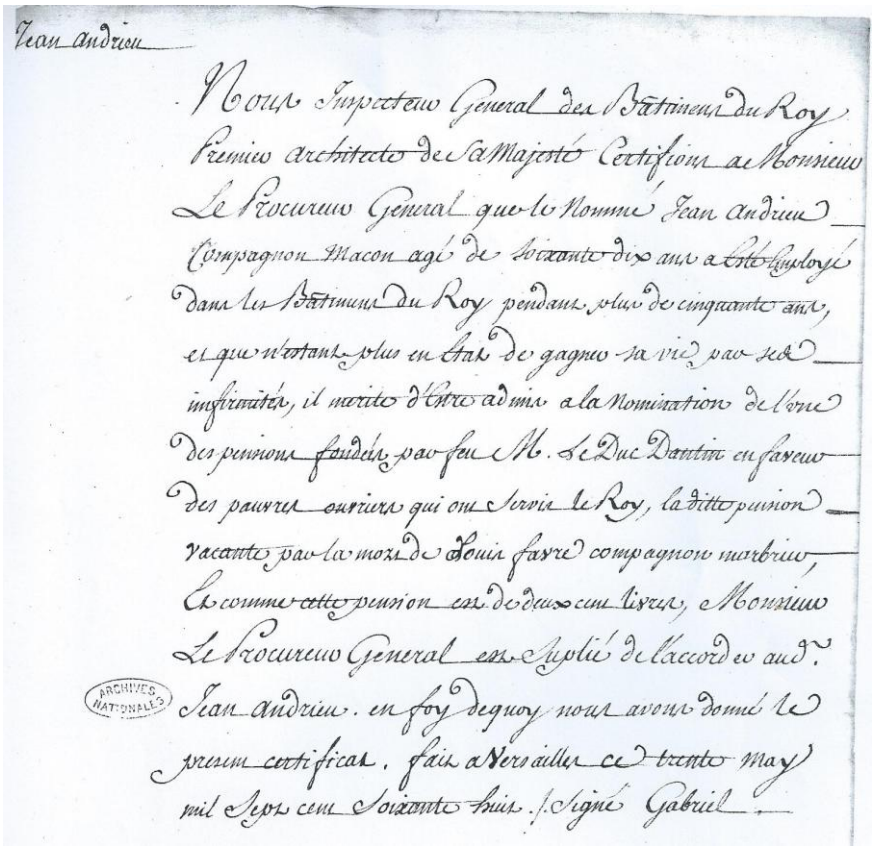
Jean andrieu

Nous Inspecteur General des Bâtimens du Roy, Premier architecte de sa Majesté Certifions a Monsieur Le Procureur General que le Nommé Jean andrieu Compagnon Macon agé de soixante dix ans a été employé dans les Bâtimens du Roy pendant plus de cinquante ans, et que n'étant plus en état de gagner sa vie par sa infirmité, il merite d'être admis a la Nomination de l'une des pensions fondées par feu M. le Duc Dantin en faveur des pauvres ouvriers qui ont servi le Roy, la ditte pension vacante par la mort de Louis favre compagnon marbrier, et comme cette pension est de deux cent livres, Monsieur Le Procureur General est supplié de l'accorder au d.t Jean andrieu. en foy de quoy nous avons donné le present certificat. fait a Versailles ce trente May mil sept cent soixante huit. f. signé Gabriel.

ARCHIVES NATIONALES

Demande de pension pour un membre du personnel des Bâtiments.

[624] AN, O1 2349-2386, Grand Etat de la dépense.
[625] AN, O1 1247, n°136

Les employés peuvent aussi requérir eux-mêmes une pension. Ils doivent, pour ce faire, déposer un dossier comprenant un mémoire et une lettre justificative d'un médecin si la demande est justifiée par un problème médical. Nous avons le cas d'un commis qui dépose en 1783 un dossier pour obtenir une pension. Il joint un mémoire et une lettre de son médecin qui fait état « d'une attaque d'apoplexie et de la paralysie de la moitié du corps », d'autres certificats sont ajoutés, mais nous ne connaissons pas le résultat de la requête faute de sources[626]. Nous retrouvons un autre cas similaire en 1775, avec une demande de pension pour Jean Baptiste Toussaint avec des pièces justificatives dont le rapport du chirurgien pour les blessures, le certificat de l'entrepreneur et même celui du curé[627]. Les cas ci-dessus forment donc une catégorie particulière de pensions. Pour mieux comprendre leur attribution, nous disposons d'une notice qui présente la réforme du fonctionnement de l'attribution et du paiement des pensions à partir de 1779[628]. Ce type de document nous permet d'appréhender la nature du changement en comparant la situation avant et après la réforme. Auparavant, le Roi prenait la décision et le trésorier des Bâtiments était chargé de verser les sommes d'après une ordonnance du Roi. La nouveauté tient à la réunion au trésor royal du paiement des pensions de tous les départements accompagné de brevet. Le nombre de pensionnaires est fixé à cent-dix personnes dont la somme versée s'élève à 107.515 livres par an :

SAVOIR :

30 Sujets pris dans la classe des arts de peinture, sculpture, gravure y compris les veuves de cette classe : 31365 lt.

74 sujets, officiers du département, commis, employés, gagistes, ouvriers et veuves et enfants de plusieurs : 50350 lt.

6 Sujets dont les pensions n'ont été à proprement parler, que conservation d'emplois supprimés par le règlement de 1776 évènements dont le retour n'est point à prévoir. : 25800 ;

Les trois divisions qu'on vient de présenter n'en forment à proprement parler que deux dont l'une sera portée uniquement à la classe des artistes dont l'état ne comporte pas

[626] AN, O1 1247, n° 217.
[627] AN, O1 1260.
[628] AN, O1 1248, n°232.

d'appointements ou gages annuels en sorte que ce qu'ils obtiennent est pour eux un titre d'encouragement et de distinction.

L'autre comprend tous les sujets qui ont servi en titre d'emplois ou fonctions en titres gagés ou appointés et qui, arrivés au moment de leurs retraites ont droit à récompense des services pour eux mêmes ou pour leurs veuves et enfants.

Les extinctions qui surviennent dans la classe des arts ont dans tous les tems, fourni ressource pour augmenter graduellement dans cette même classe de pensions faibles, ou pour en établir en faveur de ceux qui n'en ont pas encore.

Quant aux pensions de l'autre classe, il est impossible de se mesurer sur les extinctions et on ne peut que suivre les évènements soit des retraites auxquelles les circonstances forcent les sujets soit des décès de ceux qui laissent à leurs veuves et enfants la faveur du long et fixe exercice qu'ils ont rempli.

Tableau des pensions au 1er juillet 1785 :

- *1ère division : pension des arts (masse au 1er juillet : 30265)*
- *2ème division : pension d'offices, commis, emploiés, veuves ou enfants (masse au 1er juillet : 96200)*

« le chapitre des pensions de Bâtimens ne peut s'élever qu'entre 120 et 130 mille livres.[629]

Ces pensions se divisent en deux catégories, celles des artistes des Académies dépendant des Bâtiments du Roi que nous avons déjà évoqués dans le première partie, et celle des employés, des personnes ayant reçu des gages et appointements ou de leur famille. Il s'agit pour la deuxième catégorie d'une forme de retraite reçue par les employés ou par leurs veuves et leurs enfants. Les bénéficiaires de ces pensions sont répertoriés dans les registres du Grand Etat de la dépense et nous pouvons retrouver des tableaux récapitulatifs sur plusieurs années comme celui qui précède la réforme de 1779[630] sur lequel sont inscrites les pensions des employés, commis et ouvriers, puis celles des veuves et pour finir celle des artistes. Nous pouvons lire par exemple le nom de Mollet qui reçoit une pension de 2.700 livres par an à partir de 1777. Son prénom n'est pas indiqué mais nous pouvons supposer qu'il s'agit d'Armand Louis Mollet contrôleur général alternatif et contrôleur du château de Montceaux-en-Brie qui disparait du Grand Etat de la dépense après la réforme de 1776 du fait de la suppression de ses fonctions. Il est pourtant étonnant de voir apparaître dans ce document le nom des deux premiers commis des Bâtiments encore en fonction à cette époque. La comptabilité classe souvent dans la même catégorie, les gratifications et les pensions,

[629] AN, O1 1248, n°232.
[630] ANNEXE 19, p. 504, tableau des arrérages et pensions en décembre 1779.

ces dernières pouvant servir de récompense ou de retraite. Le Grand Etat de la dépense est plus précis à ce sujet puisque qu'il spécifie l'ancienne fonction des bénéficiaires des pensions. Michel Tanevot ou Jacques de Roquebrune reçoivent respectivement au titre d'ancien inspecteur 500 livres et 200 livres par an, Gabriel Auler touche une pension de 200 livres en tant que manœuvre estropié, quant à Pierre Coustiller, garde des plans et dessins, il perçoit 1.500 livres pour sa retraite. Au décès de leurs maris employés des Bâtiments, certaines veuves obtiennent une pension pour elle et parfois pour leurs enfants. Nous retrouvons dans la liste de la comptabilité de nombreuses veuves qui ont cette faveur comme Françoise Perette Hardouin, veuve de l'Epine, contrôleur de la machine de Marly qui obtient 800 livres par an. Ces pensions peuvent aussi servir de compensation après le refus pour une veuve de succéder à son mari. Nous pouvons retrouver dans le registre du bureau des discussions en 1751, un placet de la dame Chatelain : « *Dame Chatelain veuve du sieur Barbier, inspecteur de la Savonnerie, a demandé par son placet présenté à Monsieur de Vandières cette inspection comme son unique subsistance pour le sieur Lange son gendre qui fournira à la veuve le moyen de subsister* » mais sa requête est refusée et on lui répond qu'elle recevra une pension car la place est prise[631].

L'importance des cumuls de fonctions et ces avantages liés à certains emplois montrent que les employés des Bâtiments ne sont pas très bien payés et souvent avec retard. Ce phénomène apparaît à tous les niveaux de la hiérarchie aussi bien pour les architectes qui détiennent les postes principaux mais qui travaillent sur des chantiers privés extérieurs aux Bâtiments qui pour les entrepreneurs qui ont des contrats avec les Bâtiments et avec des particuliers. Certains membres du personnels fraudent ou s'enrichissent pas la spéculation comme nous le montre l'exemple des «dehors» de Versailles que nous allons étudier dans notre deuxième partie.

Ainsi les départements des Bâtiments du Roi apparaissent très structurés et employant un personnel important. Ils sont très coûteux et représentent en termes de réparations et d'entretiens la majeure partie des dépenses de l'administration. Les tentatives de réformes touchent surtout les entretiens non fixes et les grosses et réparations tributaires du contexte politique et financier. Le maître mot parait être l'urgence qui oblige le Directeur à des choix délicats dictés par le bien-être du Roi. Si

[631] AN, O1 1272.

les effectifs baissent au XVIIIème siècle, les emplois fixes sont peu touchés et les entrepreneurs titulaires de marchés d'entretiens fixes subissent les conséquences des restrictions budgétaires. Cependant, malgré les choix au niveau des travaux à réaliser et la diminution du nombre d'employés, les dépenses globales pour les gages et appointements et pour les entretiens fixes poursuivent leur augmentation au cours des règnes de Louis XV et de Louis XVI. Tout ce personnel constitue le cœur de l'institution. Nous allons dans un second temps nous intéresser au travail quotidien dans les départements.

II. L'entretien et les réparations : Le travail dans les départements

La plupart des départements des Bâtiments du roi fonctionnent de la même manière surtout en ce qui concerne le rôle des contrôleurs et des inspecteurs. Les départements qui s'occupent de résidences ou de bâtiments ont de nombreuses similitudes, c'est pourquoi nous avons choisi d'expliquer le travail quotidien à travers le département des «dehors» de Versailles, relativement peu étudié[632]. Nous nous attacherons dans un second temps à la spécificité des services que nous avons qualifiés de techniques ou spécialisés, à savoir les pépinières, les marbres, la machine de Marly ou les rigoles dont le fonctionnement est particulier. Dans quelle mesure les difficultés financières gênent-elle le bon fonctionnement de ces départements ?

[632] CASTEX, Jean, CELESTE, Patrick, PANERAI, Philippe, *Lecture d'une ville, Versailles,* Edition du moniteur, Paris, 1979 ; HOUTH, Emile et Madeleine, *Versailles aux trois visages, le Val de Galie, le château des rois, la cité vivante,* Lefebvre, Versailles, 1980 ; LAGNY, Jean, *Versailles, ses rues, ses quartiers,* 2 volumes, EVRARD, Ferdinand, *Versailles, ville du roi, (1770-1789), étude d'économie urbaine,* Leroux, Paris, 1935. LEVRON, Jacques, *Versailles, ville royale,* collection histoire des villes de France, 1981 ; ZANETTO, Pierre, *La ville de Versailles au temps de Louis XV,* thèse histoire, 1988, MAROTEAUX, Vincent, *Versailles, le roi et son domaine,* Ed. Picard, 2000.

A. l'exemple de la ville de Versailles : entretenir, réparer et construire dans la ville royale.

1. le département des « dehors »: des compétences variées à l'image de l'administration

Malgré quelques spécificités, le département des « dehors » permet de mettre en évidence le travail du personnel et ses principales missions. A côté de la présence des bâtiments de l'administration déjà présentés, plusieurs Bâtiments royaux dépendent des «dehors» dans la ville. On compte les hôtels et édifices où les Grands officiers de la couronne doivent exercer leur charges, à savoir l'Hôtel du Grand Maître, les Ecuries, la Vénerie, la Louveterie avec les chenils pour la chasse. A ceux-là s'ajoutent les dépendances de la Bouche : le Grand Commun, l'hôtel de la Feuillade pour la Boulangerie du Roi, la Pourvoirie[633] sur le marché Notre-Dame, les glacières à Satory, à Clagny aux réservoirs Gobert, et des magasins comme le Garde-meuble ou les Menus-Plaisirs. Des bâtiments de secrétaires d'Etat ou de hauts administrateurs en font aussi partie comme la Chancellerie, l'Hôtel de la Guerre et des Affaires étrangères et la Surintendance des Bâtiments auxquels s'ajoutent les logements pour le personnel des Bâtiments. Le corps des gardes Suisses et des Gardes françaises dépendent aussi des «dehors» de Versailles[634]. Les bâtiments religieux, comme les Eglises Notre Dame et St Louis construites par les architectes des Bâtiments, sont entretenus par ce service. Les «dehors» ont aussi en charge le service des eaux dont dépendent les réservoirs Montbauron, des fontaines et des pompes contre les incendies en ville.

[633] Pourvoirie : « lieu où se gardent les provisions que les pourvoyeurs sont chargés de fournir » in *Dictionnaire de l'Académie française*, 1798. « Les Pourvoyeurs du roi doivent fournir telle viande tous les jours à tel prix » in *Dictionnaire universel*, édition 1927, Antoine Furetière.
[634] EVRARD, Fernand, *Versailles, ville du Roi (1770-1789), étude d'économie urbaine*, 1935.

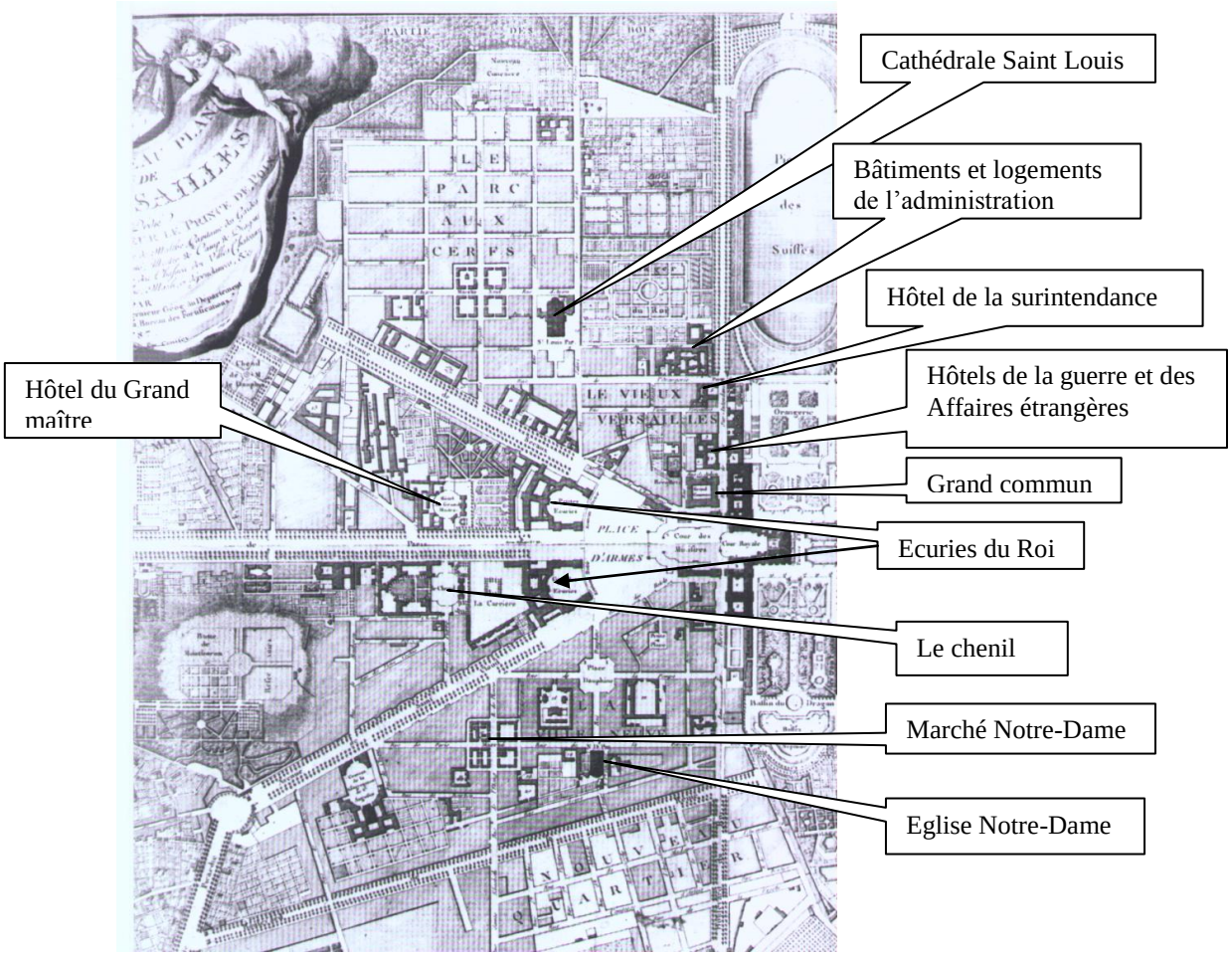

Plan du département des «dehors» de Versailles. En noir, les bâtiments dépendant de l'administration[635].

➢ <u>Un sujet délaissé par la recherche</u>

Si le château de Versailles a pu faire l'objet de nombreux travaux, la ville de Versailles et surtout le rôle des Bâtiments semblent encore une fois délaissés par la recherche.

De nombreuses publications font leur apparition dans des revues d'histoire locale, en lien avec le mouvement d'érudition de la fin du XIXème et début du XXème siècle. Ces historiens versaillais, publient des articles sur des bâtiments ou quartiers de la ville[636]. Ils s'appuient parfois sur les Archives départementales des Yvelines ou sur

[635] ADY, 16 Fi.
[636] FROMAGEOT, Paul, « Le théâtre de Versailles et la Montansier », in *Revue de l'histoire de Versailles et des Yvelines,* 1904 -1905 ; LENOTRE, G., *Vieilles maisons, vieux papiers,* Paris, 1904 ; LE

quelques documents des Archives nationales. Mais il s'agit surtout d'histoires anecdotiques et non d'études précises qui s'appuient sur le dépouillement d'un fonds d'archives. L'ouvrage le plus complet encore de nos jours sur la gestion de la ville, est celui de Fernand Evrard. Il publie en 1935 *Versailles, ville du Roi, (1770-1789), étude d'économie urbaine*[637], dans la lignée des premiers historiens de l'Ecole des Annales. Son étude s'appuie sur des sources et ne s'attache pas à « la petite histoire ». Il a travaillé essentiellement à partir des fonds de la Maison du Roi et y fait de nombreuses références. Il s'efforce de montrer le rôle des Bâtiments dans la gestion de la ville et tente d'expliquer les différentes procédures administratives. L'inconvénient tient à l'aspect assez descriptif de l'ouvrage, découpé en chapitres thématiques, selon les différents services inhérents au fonctionnement de la ville : l'eau, les marchés, les maisons…Cette vision est gênante pour une approche globale des procédures administratives. L'autre lacune tient à la période envisagée, 1770-1789, qui oblige l'auteur à faire des rappels sur la situation antérieure et à jongler avec les grandes réformes de d'Angiviller de 1776. Il faudrait donc compléter cette étude par celle de Versailles des débuts de la direction à 1770.

Il faut ensuite attendre les années 1970-1980 pour voir renaître un intérêt pour l'histoire urbaine de Versailles. Le renouveau des études sur Versailles s'inscrit donc entre les courants de la nouvelle histoire et ceux plus récents de la « micro-histoire » où l'histoire locale trouve toute sa place. Tout d'abord l'histoire de la ville connaît un regain d'intérêt avec le travail sur l'architecture de la ville de son origine à nos jours par l'association pour le développement de la recherche sur l'organisation spatiale[638]. Il s'agit d'un travail réalisé par des professeurs de l'école d'architecture de Versailles qui date de 1979. Cette recherche sur l'évolution urbanistique de Versailles s'appuie sur des documents, essentiellement des plans, provenant pour la période moderne, des Archives nationales. Si l'aspect architectural et urbanistique est au cœur de l'ouvrage, une place non négligeable est néanmoins faite aux Bâtiments du roi. En effet, leur rôle en matière de voirie et surtout la réforme de d'Angiviller en 1776, font l'objet de développements. Cependant, les procédures administratives sont peu évoquées puisque l'urbanisme reste

---

ROI, J.A., *Histoire des rues de Versailles,* Versailles, 1861. NOHLAC, Pierre de, *Versailles au XVIIIème*, Paris, 1926.

[637] EVRARD, Ferdinand, *Versailles, ville du roi, (1770-1789), étude d'économie urbaine,* Leroux, Paris, 1935.

[638] CASTEX, Jean, CELESTE, Patrick, PANERAI, Philippe, *Lecture d'une ville, Versailles,* Edition du moniteur, Paris, 1979.

le sujet principal. Les années 1980 voient la parution de nouvelles études sur Versailles le plus souvent sous forme d'histoire locale. Elles ne se fondent pas toujours sur les archives et reprennent souvent les ouvrages précédents et les articles publiés dans les revues d'histoire locale. Ainsi Emile et Madeleine Houth ou de Jean Lagny, ont produit plutôt des outils de travail que de véritables travaux de recherche[639]. En effet, les premiers reprennent l'histoire des principaux monuments versaillais un par un, avec pour toute illustration un simple dessin. Le second, reprend en deux volumes, pour le quartier Notre Dame et celui de St Louis, rue par rue les bâtiments qui ont une histoire. L'intérêt de Lagny, est de donner la correspondance entre la voirie actuelle et celle du XVIIIème siècle par exemple. On note aussi une certaine renaissance de l'histoire urbaine avec dans la collection de l'histoire des villes de France, le « Versailles » de Jacques Levron ou la thèse de Pierre Zanetto sur la ville de Versailles au temps de Louis XV[640]. A cela s'ajoute la multiplication d'articles dans la revue d'histoire de Versailles, comme ceux d'Odile Caffin-Carcy sur l'hôtel de la surintendance de Versailles[641]. Ces articles ne sont pas innovants et reprennent le plus souvent des travaux déjà anciens ou quelques sources illustratives. L'intérêt pour Versailles se lit aussi dans des travaux sur des aspects particuliers de la ville et de sa population. Il existe des études d'histoire sociale sur le commerce ou des catégories de population vivants à Versailles, le plus souvent réalisées à partir des Archives départementales des Yvelines[642]. Mais aucune étude ne semble s'intéresser à l'administration de la ville à travers le rôle des Bâtiments. Les ouvrages les plus récents confirment ce constat. Les Bâtiments sont à la marge du travail du conservateur des archives départementales du Cher, Vincent Maroteaux, sur Versailles et le domaine du roi[643]. Cette étude qui s'appuie sur un dépouillement d'archives, évoque l'administration des Bâtiments dans un chapitre consacré aux conflits de compétence avec le Domaine.

---

[639] HOUTH, Emile et Madeleine, *Versailles aux trois visages, le Val de Galie, le château des rois, la cité vivante,* Lefebvre, Versailles, 1980 ; LAGNY, Jean, *Versailles, ses rues, ses quartiers,* 2 volumes,

[640] LEVRON, Jacques, *Versailles, ville royale,* collection histoire des villes de France, 1981 ; ZANETTO, Pierre, *La ville de Versailles au temps de Louis XV,* thèse histoire, 1988.

[641] CAFFIN-CARCY, Odile, « l'hôtel de la surintendance des Bâtiments du Roi », in *Revue de l'histoire de Versailles.* N° 77, 1993, p. 11.

[642] LECOMTE, Catherine, *la société versaillaise à l'époque de Louis XV,* 1977 ; GAUREL, Martin, *Versailles à la fin de la monarchie, structures sociales et économiques dans les métiers des Bâtiments,* thèse Paris I, 1980.

[643] MAROTEAUX, Vincent, *Versailles, le roi et son domaine,* Ed. Picard, 2000.

On peut s'interroger sur cette lacune de la recherche puisque les sources à notre disposition permettent de comprendre le fonctionnement des « dehors » de Versailles. Les thèses de l'Ecole des Chartes sur les grands Directeurs n'évoquent pas, ou très rapidement, les liens entre l'administration et la ville royale[644]. La majorité des sources se concentrent aux Archives nationales dans le fonds de la Maison du Roi consacré aux Bâtiments du Roi. Les pièces concernant les «dehors» de Versailles, le château en étant exclu, sont regroupées dans le sous-ensemble des châteaux et bâtiments du roi[645]. Les «dehors» de Versailles, bâtiments royaux, ville et environs sont classés par années[646]. L'inconvénient tient à la difficulté de reconstituer les procédures. En effet, les documents en ordre chronologique rendent difficile le suivi des affaires, ce qui nécessite une reconstitution. Il s'agit en effet, en majorité de documents répertoriés sous le titre de « correspondance générale ». Néanmoins quelques uns sont classés de façon plus thématique. On peut citer, par exemple, un ensemble sur la police et la voirie, qui concentre un nombre important de plans établis par les dessinateurs des bureaux[647]. Cet ensemble requiert à nouveau la prise en compte des divers règlements de l'administration dont certains concernent directement ce département. Le personnel employé, comme nous l'avons montré, est énuméré dans le Grand Etat de la dépense. Certains ordres concernant la ville sont aussi archivés avec les pièces des « *ordres de Monsieur le directeur général, certificats des dons du roi pour terrains, places à bâtir et logements…* »[648]. L'inventaire réalisé par Danielle Gallet-Guerne[649], dont le deuxième volume est consacré à la ville de Versailles et ses environs, regroupe tous les dessins d'architecture des Bâtiments. On constate ainsi que certains ont été archivés dans les fonds des Beaux-arts des Archives nationales[650]. De plus, la procédure de dons de terrains à bâtir à Versailles, exige le dépôt du double des plans de la maison au greffe des bâtiments[651]. La majorité des sources qui ont pu être exploitées sont des plans établis par l'administration. Les travaux réalisés n'ont pas exploité les fonds sur Versailles dans leur ensemble mais ont utilisé des documents à titre d'exemple sans les

---

[644] JUGIE, Sophie, *op. cit.* ; FRANK, Louis, *op. cit.* ; MALOTEAUX, Sandrine, *op. cit.*
[645] AN, O1 1324 à 1902, châteaux et bâtiments du roi.
[646] AN, O1 1820 à 1873, «dehors» de Versailles, XVIIème – XVIIIème.
[647] AN, O1 1860 à 1864, voirie et police, XVII-XVIIIème siècle.
[648] AN, O1 1082 à 1097, certificats, brevets, décisions et ordres du directeur, 1689-1789.
[649] GALLET-GUERNE, Danielle, *Versailles. La ville, les environs : dessins d'architecture de la direction des Bâtiments du Roi*, Catalogue Archives Nationales, tome 2, 1989.
[650] AN, F^{21} 3585, cartes et plans, plan de la surintendance à Versailles, 1749, n°17.
[651] AN, Z^{1J} 256 à 1314, greffier des bâtiments : procès-verbaux d'experts, mémoires, plans…XVII – XVIIIème siècles.

rattacher à leur contexte. Ainsi Jacques Villard a publié un ouvrage au titre évocateur : *Versailles : histoire et anecdotes en villes*, où il publie quelques documents tirés des fonds des Bâtiments du roi choisis pour leur caractère amusant et étonnant[652]. Le fonctionnement de ce département n'a donc jamais été véritablement étudié dans son ensemble. En quoi est-il à la fois représentatif de l'ensemble de l'administration et quelles sont ses particularités ?

a. Contrôler la croissance urbaine sous Louis XV

➢ Une ville en pleine croissance au XVIIIème siècle

La particularité de ce service tient à la naissance même de Versailles, ville nouvelle voulue par Louis XIV et construite en fonction du château. De ce fait, la gestion de l'urbanisme est dévolue aux Bâtiments. Au XVIIIème siècle, avec le retour de la cour à Versailles en 1722, la ville connaît une croissance de sa population qui s'accompagne d'une croissance économique. Au début du règne de Louis XV, le commissaire Narbonne[653] estime la population de la ville à 15.000 habitants, en 1744 elle s'élève à 50.000 habitants et en 1784 à 60.000 habitants[654]. De nouveaux quartiers se développent, le quartier St Louis est occupé et bâti vers 1740 et la ville se renouvelle par rapport à celle de Louis XIV sur le plan de l'urbanisme avec l'abandon des façades en briques, un manque de respect des normes d'alignement, de la symétrie et de la hauteur des immeubles : dès 1745, la ville est entièrement renouvelée[655]. Le département des «dehors» doit donc gérer cette croissance urbaine, s'occuper de la voirie et contrôler l'évolution du bâti. La ville bénéficie du privilège du « don de terrain à bâtir » pour encourager au lotissement. L'ordonnance du roi du 22 mai 1671, régulièrement rappelée pour chaque donation, statue sur la possibilité de donner un terrain à Versailles à condition que le bénéficiaire y construise son habitation selon les critères de l'administration. Il doit au surplus s'acquitter du droit de cens au Domaine

[652] VILLARD, Jacques, *Versailles : histoire et anecdotes en ville*, Ed. SPI, 2002.
[653] NARBONNE, Pierre, premier commis de police de Versailles (1703-1745) : *Journal des règnes de Louis XV et Louis XV (1701-1744).*
[654] CASTEX, Jean, CELESTE, Patrick, PANERAI, Philippe, *Lecture d'une ville, Versailles*, Edition du moniteur, Paris, 1979, p. 91.
[655] CASTEX, Jean, CELESTE, Patrick, PANERAI, Philippe, *op. cit.*, Edition du moniteur, Paris, 1979, p.93.

du Roi à raison de cinq sous par arpent[656]. Les Bâtiments doivent donc gérer les demandes de terrains, délivrer des logements, s'occuper de la police des Bâtiments et du service des eaux. Le registre des brevets nous montre l'importance des dons de terrains et de logements[657]. Ces cinq registres couvrent une période continue de 1736 à 1787, date qui correspond pour Versailles au passage du statut rural à celui de municipalité. Nous avons relevé entre 1736 et 1787, cent treize brevets de dons de terrains et de logements pour les «dehors» de Versailles. Certaines années aucun brevet n'est délivré alors qu'au maximum on relève onze brevets en 1736 et treize en 1769.

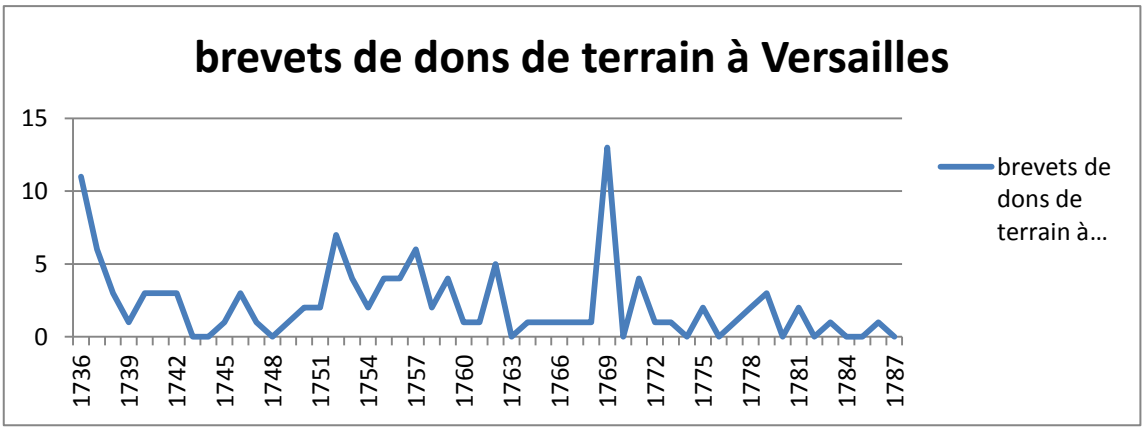

Les nombreux brevets de dons de terrains en début de période correspondent bien au développement du quartier St Louis qui s'achève vers 1740. En 1755-1756, Mme de Pompadour obtient de nombreux brevets de don de terrain comme en 1749 et en 1752, notamment rue des Réservoirs pour la construction de son Hôtel particulier[658]. Les brevets sont suivis de certificats de dons de terrain. Ils sont attribués aussi bien à des personnes de la cour comme Madame de Pompadour, qu'à du personnel des Bâtiments comme le chef du bureau des discussions Sarreau de Vahiny qui reçoit un terrain à Versailles le 30 juin 1763[659] ou en faveur de particuliers comme ces dons du 11 avril 1771 sur l'ancienne rue de Clagny[660]. Le pic en 1769, correspond à l'extension de la ville qui se poursuit par le lotissement de la plaine de Clagny. Ce lotissement obéit en réalité à une logique spéculative dont le but pour le Domaine et les Bâtiments est

[656] AN, O1 1090, « certificat de don de terrain placé à Versailles pour le nommé Labaty », 19 juillet 1751, p.318.
[657] AN, O1 1057 à O1 1061, 1736 à 1786.
[658] AN, O1 1058, p. 153, p.450. O1 1059.
[659] AN, O1 1060, p. 132.
[660] AN, O1 1061, p. 78.

d'obtenir de nouvelles recettes. Les terrains sont donnés contre un cens de dix livres par arpent à bâtir contre cinq sous par arpent en 1751. Cette opération permet de compenser le manque de ressource des administrations versaillaises comme celle des «dehors» qui distribue des terrains à son personnel faute de pouvoir les payer correctement. Les différents architectes, entrepreneurs et fournisseurs reçoivent ainsi de vastes terrains qu'ils espèrent revendre sous forme de lots plus petits. Le contrôleur des «dehors» Hubert Pluyette (1758-1769), reçoit 640 toises superficielles (environ 2500 m²) le 14 mai 1767 le long de l'avenue de St Cloud[661]. Les acquéreurs, dont font partie des membres des «dehors» comme Trouard ou l'architecte Richard Mique, se livrent à une véritable spéculation foncière. Ils revendent leur terrain après les avoir morcelés à partir de 1773 où les choses s'accélèrent grâce au tracé de voies, décidées à travers la plaine de Clagny libérée après la destruction du château en 1769. Certains comme Nicolas Martial Fouacier, inspecteur des «dehors» (1770-1776), et l'entrepreneur Drouet, se sont associés pour construire ensemble sur leurs terrains les bureaux d'octroi et le logement des Suisses. Ils obtiennent en contrepartie les bordures de terrain restant le long de l'ancien chemin de Marly qu'ils revendent entre 1776 et 1778 à très bon prix, entre 70 et 100 livres la toise[662].

Ces brevets sont confirmés par l'obtention d'un certificat de don de terrain. On retrouve par exemple, dans les registres des « *Ordres de Monsieur le Directeur général, certificat des dons du Roy, pour terrains, places à bâtir et logements dans les maisons royales en faveur de divers particuliers* »[663], le certificat correspondant au don de terrain attribué à Mme de Pompadour en 1752 pour la rue des Réservoirs. Ces documents reprennent le nom du bénéficiaire, une justification, le lieu et la taille du terrain comme le montre celui pour le nommé Labaty, le 19 juillet 1751 :

> *« (...) bons et fidèles services que lui rend depuis plusieurs années François Labaty son prmier garçon de Fouriere, lui a accordé et fait don d'une place à bâtir à Versailles rue d'Anjou ayant dix sept toises (...) le tout suivant et conformément aux diminutions et mesures constatées sur le plan déposé au greffe de la Direction générale des Bâtimens de Sa Majesté. Pour par le dit Labaty ses hoirs ou ayans cause jouir du dit terrain à perpetuité et en user et disposer comme ils aviseront bon être et comme chose à eux*

[661] AN, O1 1060, p. 387, cité dans CASTEX, Jean, *op. cit*. 1979, p. 147.
[662] CASTEX, Jean, *op. cit*. 1979, p. 146.
[663] AN, O1 1088-1097 : Registres des ordres du Roi (1733-1789).

appartenante, A condition touttes fois d'y bâtir suivant les alignements simétries et decorations prescrittes par les officiers des Bâtimens de Sa Majesté et de rendre les bâtiments faits et parfaits dans les termes fixés par les ordonnances du Roi du vingt deux mai 1671 concernant les dons de places et constructions de bâtiments à elever sur icelles, et en outre de payer au Domaine de sa Majesté le droit de cens à raison de cinq sous par arpent. En foi de quoi le présent certificat pour servir audit Labaty en tems et lieu ce que de raison. Lequel nous avons signé de nos mains fait contresigner par le secrétaire ordinaire des bâtimens du Roi et y déposer le cachet de nos armes. »[664]

Ce certificat nous permet de comprendre la procédure pour obtenir ces terrains. La personne qui demande un terrain pour construire une habitation doit fournir un plan en double exemplaire pour obtenir un brevet de « don de terrain ». Ensuite, avant de construire, il doit obtenir l'alignement. L'obtention d'un terrain n'est pas systématique, puisque la ville s'est beaucoup étendue au XVIIIème siècle. Les requêtes ne sont donc pas toujours satisfaites. Il faut parfois présenter de solides arguments. Un commis demande un des rares espaces libres du quartier Notre Dame en précisant que ce terrain est mauvais car proche des égouts. Il se voit signifier un refus en raison de son appartenance au domaine qui le loue en pâture à l'entrepreneur de « l'enlèvement des boues ». Les Bâtiments ajoutent que dans tous les cas cet espace lui aurait été refusé : en effet, il gâcherait la vue par sa proximité de la chapelle royale et de l'hôtel de Mme de Pompadour. Bien sûr cette demande était accompagnée d'un plan comme l'impose le règlement[665]. Les contraintes sont donc aussi d'ordre esthétique, la ville servant à la mise en valeur du château. L'achèvement du quartier Saint-Louis et du lotissement du Parc au Cerf, offre la possibilité d'acquérir des terrains. A travers cet exemple on peut donc aborder les étapes administratives pour ce type d'affaires. La place des Ursulines, située dans le quartier du Parc au Cerfs, est supprimée au milieu du XVIIIème siècle pour être lotie. A ce sujet, le Directeur doit faire les alignements des nouvelles rues qui vont être crées. Marigny envoie donc ses instructions au contrôleur de Versailles le 21 mars 1758 :

« Le Roy m'ayant ordonné, Monsieur de faire faire l'alignement des rues qui doivent être faittes dans la ditte place des Ursulines située au Parc au Cerfs pour l'agrandissement de la ville de Versailles, vous aurez agréable aussitôt que la temps vous le permettra de vous transporter sur ladite place d'y aligner les rues

[664] AN, O1 1090, p. 318.
[665] AN, O1 1829, «dehors», n°93 et 94, 1758.

relativement à celles qui sont déjà faittes dans le parc aux Cerfs, affin que conformément à l'intention du Roy, elles contribuent à la décoration de la ville et conséquemment a celle du château qui en est l'objet principal. (...) Aussitôt que votre alignement sera fait vous aurez agréable de m'en remettre le plan, affin que je voye à faire distribuer les emplacements des maisons qui doivent y être bâties de la manière la plus avantageuse pour l'ornement de la ville. »[666]

Cette lettre retrace les étapes du travail du Directeur. Il reçoit donc ses ordres du roi puis lui-même délègue à ses employés. L'ordre du Directeur souligne à nouveau l'importance de la décoration et de l'esthétique dans l'urbanisme versaillais, qui sert la mise en valeur du château. On retrouve encore l'importance du travail des architectes et dessinateurs qui doivent réaliser les plans pour les alignements. Le contrôleur semble assez assidu dans son travail, puisque la lettre du directeur est datée du 21 mars 1758 et le 31 mars les plans sont déjà envoyés[667]. Une fois les alignements établis, l'administration peut distribuer les terrains aux particuliers. La place de Bourgogne, dans le même quartier a subi le même sort quelques années plus tôt. Pour la distribution des nouveaux terrains une série de plans a été établie, tenant compte des différentes demandes et des places encore libres. Ce type de plan distingue les différents lots avec leurs dimensions et indique s'ils sont occupés ou non. Dans le cas présent, la demande porte sur une place déjà attribuée par brevet, et l'administration en propose d'autres encore libres[668]. Ainsi, le plan indique en jaune le terrain demandé par Jean Brucker, avec le soutient du comte de Noailles, qui mesure « environ 179 toises de superficie » ; il est précisé qu'il a rendu la place qui lui avait été donnée auprès du réservoir du Parc au Cerfs. Le terrain de l'autre côté de la rue est déjà occupé par le sieur Bertrand. Les deux autres places mesurent chacune 89 toises sont colorées en vert et rouge sur le plan. Un espace de huit toises de long les sépare des habitations déjà construites qui ont placées leurs entrées et fenêtres du mauvais côté ce qui gêne l'alignement des rues : « ont pris leur entrée et leur jour sur la place comme elle étoit défigurée sue les plans de la ville arrestées par le roi ». Cette description ne concerne que le côté administratif des alignements. Ce travail est complété par celui des architectes, des géographes arpenteurs qui dressent les plans et prennent les mesures sur le terrain et qui consignent leurs états d'arpentage dans les registres des divers bureaux.

---

[666] AN ,O1 1829, n°31.
[667] AN, O1 1829, «dehors», 1758, n°37 et 40.
[668] AN, O1 1828, «dehors», terrains de l'ancienne place de Bourgogne, n° 156 et 158, 1754.

La croissance de la population s'accompagne d'une augmentation du nombre de baraques à Versailles, sous la responsabilité des Bâtiments, problème qui s'amplifie au XVIIIème siècle. Ces constructions ne sont que tolérées et leur définition n'est pas claire. Le *dictionnaire universel* d'Antoine Furetière de 1690 ne parle que de hutte pour soldats, comme le *dictionnaire de l'Académie française* de 1762. Seule la nouvelle édition de 1727 du *dictionnaire universel* d'Antoine Furetière définit la baraque comme une « *petit maison proche d'un atelier pour la commodité des ouvriers ou pour servir de magasin pendant l'hiver* », où l'on retrouve l'idée d'échoppe. L'édition du *dictionnaire de l'Académie française* de 1835 reprend cette idée : *« boutique, d'un réduit de planches, d'une mauvaise échoppe de bois* »[669]. Leur forme est effectivement mal définie et elle tend à évoluer au cours de la période. Les structures provisoires, rayons roulants, échoppes en toile, deviennent des bâtiments en dur au XVIIIème siècle, construits en bois et en plâtre adossées aux murs des façades de Bâtiments appartenant à des particuliers ou au Roi. Elles comportent parfois un comble habitable. Ces constructions sont en totale contradiction avec la volonté d'ordre que traduit la procédure de don de terrain et des alignements. Comme le montre Jean Castex, ces baraques symbolisent « *le décalage qui existe entre l'ambition de cet ordre qu'élabore le pouvoir monarchique, l'administration et les artistes d'une part, et le système d'obligation et de soumission réciproque qui lie les divers éléments du corps social de l'autre »*[670]. On perçoit l'importance de ces baraques à travers les fonds des Archives nationales consacrés aux «dehors» de Versailles mais aussi grâce aux fonds spécifiques sur les baraques et aux registres qui les répertorient pour payer le cens[671]. On distingue différent type de baraques. Tout d'abord celles des places et marchés et celles le long des avenues et bâtiments de la ville. Les premières se regroupent autour du marché Notre-Dame, au début du XVIIIème siècle, elles sont couvertes mais non fermées et le recensement de 1786 en comptabilise cinq-cent-dix dans ce seul marché[672]. Elles font l'objet de spéculation comme celles du marché neuf dans le parc au Cerfs en 1735. Deux bourgeois aisés obtiennent un terrain dans le but d'y construire quatre-cent seize

[669] *Dictionnaire de l'Académie française,* édition de 1835.
[670] CASTEX, Jean, *op. cit*, 1979, p. 138.
[671] AN, O1 1981 : baraques de Versailles (généralités, arrêts, états divers des baraques), O1 1982-1983 (brevets et correspondances, 1682-1791), O1 1984 (Dossier de brevet, 1763-1790), O1 1985 (plan, 1749-1790).
[672] EVRARD, Fernand, *Versailles, ville royale (1770-1789), Etude d'économie urbaine*, 1935, p. 157-158.

baraques en maçonnerie couvertes d'ardoises avec caves et cheminées à l'arrière, mais cette opération se solde par un échec et ils doivent revendre les baraques et le terrain[673]. En 1736, d'après les registres qui recensent les baraques, les plus nombreuses sont celles des faiseurs de vêtements et de mode (soixante-et-une baraques), les commerces d'alimentation où dominent les bouchers (trente-six), des domestiques, palefreniers, gens de service (vingt-huit), puis des écrivains et libraires (huit), quincaillers et maréchaux-ferrants (six)[674]. Elles sont disséminées dans toute la ville principalement autour de la place d'armes et des principales avenues.

Le retour du Roi en 1722 marque l'âge d'or de la concession de baraques. Sous Lenormant de Tournehem les baraques s'installent parfois sur le seul consentement de Gabriel, le premier architecte sans passer par le Directeur[675]. Pour obtenir le droit de construire une baraque, la procédure est semblable à celle des demandes de terrain : des plans doivent être joints au dossier. On peut voir cette procédure à travers une lettre de Marigny au contrôleur des «dehors» Louis François Mollet en 1754 :

> *[Demande d'autorisation] «d'adosser une baraque au mur de l'arrière cour de la grande écurie du Roy à côté de l'avenue de St Cloud ; mon intention étant d'accorder cette grâce il convient que vous fassiez lever le plan, profile et élévation de la baraque qui est déjà construite de l'autre côté de la porte de ladite cour afin que dans le brevet que je donnerai au dit Aubert, je le restreigne aux mêmes symétries. »*[676]

Les demandeurs trouvent parfois des arguments assez surprenant comme cette demande de terrain avenue de Sceaux à Versailles par M. Huguet contre le mur d'un particulier fermant le jardin du Grand maître qui selon lui permettrait de maintenir la propreté de l'endroit : « *(...) le suppliant désiroit sous votre bon plaisir, Monsieur, d'y faire construire des baraques dont on tireroit un grand avantage pour la propreté de ce jardin et il espère d'autant plus vos bontés qu'il éloignera par ce moyen les immondices qu'on y fait tous les jours et qui causent une odeur insupportable (...)* ». La réponse du 4 décembre 1754 est sans appel : le Prince de Condé et le Comte de Charollois ne veulent pas de baraques sur les murs des bains et du jardin du grand maître. Ils demandent « *pour empêcher les ordures qui donnent la mauvaise odeur, qu'il fut fait un*

[673] AN, O1 1982 ; F. BOULE, « le marché neuf et les baraques St Louis », *R.H. Versailles*, 1921-1922 ; EVRARD, Fernand, *op. cit*., 1929, p. 158.
[674] CASTEX, Jean, *op. cit*., 1935, p. 139.
[675] EVRARD, Fernand, op. cit., 1935, p.159.
[676] AN, O1 1828, n° 119.

fossé avec un contremur dans la terre ». Le contrôleur Mollet propose à Marigny de porter la dépense de ce fossé sur la dépense de 1755[677]. On comprend que la décision est surtout dictée par l'influence des propriétaires issus de la cour qui ont en réalité le dernier mot. Le Directeur donne son accord pour le fossé le 21 décembre 1754. Des personnes obtiennent aussi des baraques grâce à des protecteurs hauts placés et ces édifices prolifèrent devant les portes des hôtels particuliers au profit des concierges qui augmentent ainsi leurs revenus[678]. Parfois, l'autorisation est accordée mais l'emplacement est ensuite discuté. Les permissions concernent des constructions utilitaires. On peut citer l'exemple de baraques destinées à garer les « brouettes », c'est-à-dire des chaises roulantes à porteur. Leur emplacement pose problème et on propose successivement l'avenue de St Cloud, la rue du Chenil, contre le mur du potager du roi ou la rue d'Anjou. Cette affaire commence fin mars 1761, enfin le 7 juin 1761 deux emplacements sont délivrés : rue du Chenil et rue de Satory[679]. Plus de deux mois auront été nécessaires pour trouver une place alors que l'autorisation était donnée. Les baraques sont parfois détruites sur l'ordre du Directeur des Bâtiments, les propriétaires ne sont pas dédommagés. Elles causent des nuisances d'ordre esthétique, puisqu'elles sont souvent adossées à des bâtiments appartenant au roi. Mais ce sont aussi des nuisances à l'égard de la circulation des véhicules et des problèmes d'hygiènes qui sont dénoncés. C'est le cas pour celles adossées au grand commun qui gênent la circulation en raison de l'étroitesse de la rue du couvent des Récollets. Elles sont aussi rejetées par certains habitants du premier étage du grand commun situés juste au dessus des baraques. Ils sont gênés à la fois par les fumées issues des cheminées des baraques mais aussi par les déchets jetés par les fenêtres des étages supérieurs qui s'accumulent sur les toits des baraques. A la suite de cette plainte de Guigne, premier valet de la garde robe du Roi, l'ordre est donné de détruire ces baraques[680]. Mais la situation n'est pas claire comme le montre l'exemple des baraques adossées à l'hôtel du duc d'Aiguillon, rue de la Chancellerie. Le 15 mars 1757, l'ancien Valet de chambre de duc, le sieur Carat, veut faire détruire sa baraque pour en reconstruire d'autres à son profit. Il prétend que le duc d'Aiguillon lui a donné ces baraques, ce qui est faux. On s'attendrait à ce que la baraque

[677] AN, O1 1828, n°152, 154, 155.
[678] EVRARD, Fernand, op. cit., p159.
[679] AN, O1 1829, 24 mars au 7 juin 1761, n°557, 559, 560, 561, 563, 595.
[680] AN, O1 1828, «dehors», 1756, n° 399 et 400.

soit détruite et non remplacée, pourtant l'ordre est donné le 15 juillet 1757 de ne pas la détruire, elle reste donc en place[681].

Pourtant pour lutter contre cette prolifération, le marquis de Marigny rédige une ordonnance contre les baraques en 1760, mais les abus se poursuivent et les décisions restent contradictoires entre destruction et autorisation. Surtout, elles sont le jeu des influences entre les particuliers et les Bâtiments pour les imposer mais aussi du personnel des Bâtiments qui profite de la situation. Marigny reproche le 11 janvier 1760 ainsi au contrôleur Pluyette d'être trop indulgent car « *la voie publique doit être dégagée* ». Il lui rappelle en même temps que Lenormant de Tournehem a interdit les nouvelles baraques et la réparation des veilles baraques[682]. De plus, certains membres du personnel des Bâtiments profitent de ces baraques pour leur profit personnel. Ainsi, le contrôleur Trouard procure par le loyer des baraques des revenus à sa nièce. Le brevet du 9 avril 1773, permet ainsi la construction de cinq baraques sur la place d'armes à côté du corps de garde française en faveur de la demoiselle Montreuil, la nièce de Trouard[683].

La déclaration de 1776 pour la nouvelle administration, en souligne la permanence du phénomène puisque l'article V y est consacré[684].

---

[681] AN, O1 1828, n°470,492.
[682] AN, O1 1829, «dehors», 1760, n° 380 et 381.
[683] AN, O1 1831, O1 1982.
[684] ANNEXE 5, p. 429, Déclaration du Roi pour la nouvelle administration, 1er septembre 1776 (bibliothèque municipale de Versailles, brochure 4, carton VII, fonds pièces sur le château).

V.

Le Directeur général de nos Bâtimens aura, comme au passé, l'entiere administration & disposition des petites boutiques, échoppes ou barraques déja construites, ou qui pourront l'être à l'avenir, en vertu de sa permission, par adossement aux murs extérieurs de nos édifices, ou sur tels autres emplacemens que ce soit, du district de nos Bâtimens, qui seront jugés propres à des établissemens de ce genre, sans inconvénient pour l'ordre & la commodité publics; voulons que les permissions que le sieur Directeur général de nos Bâtimens pourra accorder, pour élever, sur terreins à nous appartenans, des boutiques ou échoppes, soient restreintes à la durée de la vie du concessionnaire, & qu'elles soient d'ailleurs subordonnées à tous les événemens qui pourront naître des besoins de notre service & de celui du Public, de maniere qu'au premier ordre ledit concessionnaire soit tenu de rendre le terrein libre, sans pouvoir prétendre aucune indemnité ni dédommagement; en ce qui concerne les petites boutiques que nous voulons bien tolérer dans les galeries, cours & vestibules de nos Maisons royales, & que nous laissons à la disposition des Gouverneurs desdites Maisons, nous entendons qu'il n'en soit désormais établi aucune avec adossement sur les murs en quelque partie que ce soit, qu'après que ledit sieur Directeur général en aura été prévenu & aura vérifié s'il n'en peut résulter ni inconvénient ni dégradation.

Cet article se contente de rappeler les règles existantes. Le Directeur donne les autorisations pour construire des baraques et pour en attribuer la jouissance. La volonté de l'administration est d'en limiter et d'en contrôler le nombre. En théorie, aucune nouvelle baraque ne doit être construite et celles déjà existantes doivent être progressivement supprimées. La possession d'une baraque n'est obtenue que pour la durée de la vie du propriétaire et ne peut être transmise. On constate donc que les demandes pour de nouvelles baraques sont en majorité refusées et la tendance est à la destruction de celles qui sont en mauvais état. Pourtant, le problème persiste. On retrouve le 2 avril 1780 une autorisation pour la construction d'une baraque à Bance, valet de pied du Roi attaché au comte de Maurepas. Les jeux d'influences sont plus forts que les décisions du Directeur. A la fin de l'année 1787, le Directeur fait nettoyer l'avenue de Sceaux de ses baraques mais il les autorise plus loin. Une autre considération rend l'interdiction des baraques compliquées, il s'agit souvent du seul moyen de subsistance pour des personnes pauvres : leur destruction risquerait alors d'augmenter le problème de la mendicité et du vagabondage déjà récurrent à Versailles.

Ainsi, en ce qui concerne les dons de terrain ou les baraques, le département des «dehors» ne dépense pas d'argent et les trafics et spéculations profitent même au

personnel qui peut compenser ses manques de revenus. De plus, le cens payé par les acquéreurs à Versailles profite même au Trésor royal. Pourtant, la mission première de l'administration reste la construction et la réparation et le département des «dehors» ne fait exception pour le manque de moyen à sa disposition.

- Des moyens limités pour entretenir et réparer

La gestion des «dehors» de Versailles n'est pas une exception dans l'administration, puisqu'elle subit aussi les problèmes de restriction budgétaire malgré l'augmentation des emplois. Chaque année, la somme attribuée par le trésor pour les dépenses fixes de l'administration générale est ensuite distribuée à chaque département. Les « dehors » comme tous les autres départements, reçoivent donc une somme particulière pour l'année :

> *« Le 4 mars 1746, à M. Mollet.*
> *Je vous envoye Monsieur l'extrait de l'Etat que sa majesté vient d'arrêter pour les ouvrages à faire dans votre département pendant la présente année pour laquelle il vous est accordé un fond de 138 mil deux cent cinquante deux livres, tant pour les appointements et entretien fixes que pour les entretiens non fixes et grosses réparations (...) »*[685]

Il est demandé au contrôleur de ne pas dépasser cette somme et même si possible, de faire des économies. Ce montant est calculé d'après les mémoires envoyés en fin d'année précédente sur les projets de travaux à effectuer. Les appointements sont compris dans cette somme et une fois les dépenses fixes réglées, il ne reste pas beaucoup de marge pour les imprévus. L'administration doit faire des choix pour éviter de creuser les dettes. Les états du roi et les états au vrai dressent l'inventaire de toutes les dépenses de l'année par catégories, ce qui permet de définir le coût des dépenses. En effet, le Grand Etat de la dépense a pour inconvénient de ne pas détailler la nature des travaux et les sommes sont indiquées globalement pour tout le département.

[685] AN, O1 1828, lettre du directeur à Mollet, 4 mars 1746, n°165.

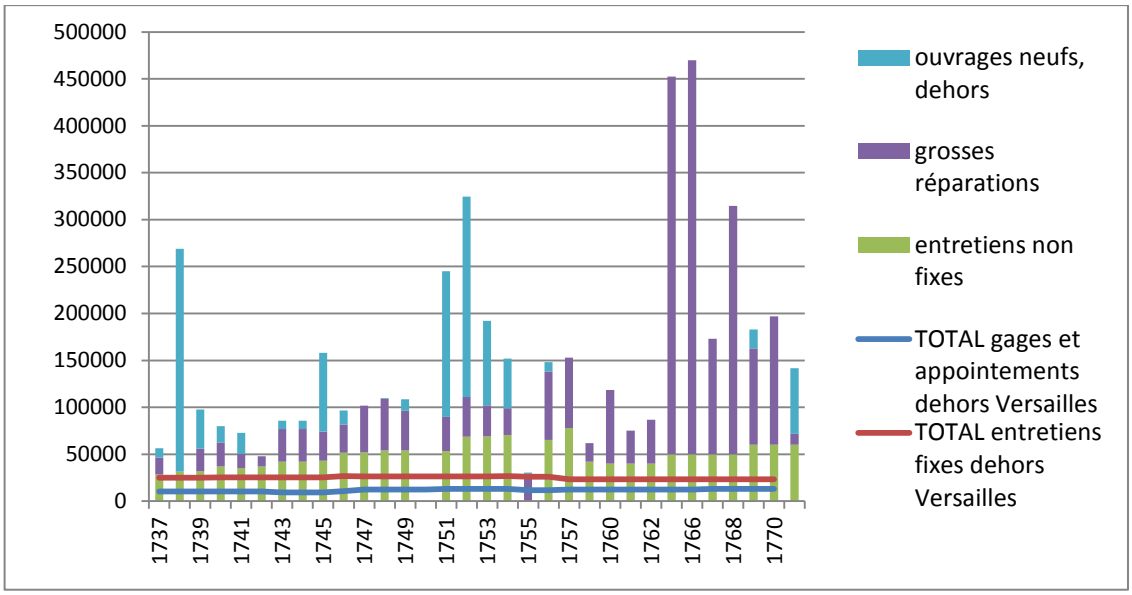

Répartition des dépenses pour le département des «dehors» de Versailles[686]

Les dépenses non fixes correspondent pour les «dehors» à l'entretien des bâtiments de la couronne en ville mais aussi des réparations dans les logements que des membres de la cour ont obtenus dans ces bâtiments en ville faute de place au château. La multitude d'édifices à la charge des Bâtiments multiplie les dépenses qui s'additionnent. Il n'y a pas de grands travaux dans les «dehors» qui puissent expliquer les fluctuations ci-dessus, seules les baisses importantes correspondent à des restrictions budgétaires que l'on retrouve dans le reste de l'administration. Comme nous l'avons dit, ce département n'est pas prioritaire face aux résidences royales. On peut néanmoins expliquer certaines dépenses plus importantes comme celles de 1752, qui correspondent aux travaux de réparations réalisés à la Grande Ecurie du Roi suite à un incendie. On retrouve trace des travaux dans la réponse à une plainte des pages de la petite écurie qui expliquent qu'il pleut dans leur logement six ans après le 24 juillet 1758 : « *pour ce qui concerne la réparation considérable que l'on a été obligé de faire à la Grande Ecurie en 1752, a cause de l'incendie, il a été employé en plomb laminé la quantité de 289.645 livres* ». Il s'agit le plus souvent d'une accumulation de réparations et d'entretiens. Le Grand Etat de la dépense énumère sans les détailler ces grosses réparations et ouvrages neufs jusqu'en 1766, il ne donne plus après qu'une somme globale. Nous pouvons prendre l'exemple d'une année de dépenses estimatives pour les «dehors» :

[686] D'après le Grand Etat de la dépense. AN, O1 2350-2386.

Exemples de grosse réparation *:*

« Au grand commun, aux grandes et petites écuries du Roy celles de la Reine, de la Dauphine, chenils et hôtels du département, la réfection de plusieurs souche de cheminée et réparation en conséquence, raccordement de plancher, mangeoire : 37400

Fosses d'aisance, puits à supprimer et à refaire ailleurs au potager : reprise d'un mur de terrasse au quarré des coucher et moitie du perron écroulé à l'Hôtel de la Feuillade, le mur de face rue Ste Anne, dégorgement de la conduite des eaux bonnes à boire dans la partie du Chesnay, reprise d'incrustement à la paroisse Notre Dame, aux entablements et corniches des bas côté, refaire à neuf la pierre tirant les eaux du chenil et des écuries, douze auges neuves de pierres de verberie pour les écuries : 14900. »

Exemples d'ouvrages neufs *:*

« Le pavillon de fausse repose, en maçonnerie, charpente et menuiserie : 10000 »[687]

On trouve dans les archives consacrées aux «dehors» de Versailles de nombreux Etats de dépenses pour des réparations dans des lieux très précis mais pas de récapitulatifs sur l'année comme celui d'octobre 1758 qui énumère :

« *les réparations à faire aux panneaux de taille dans différentes écuries appartenantes au Roi dans le département des dehors du château de Versailles pendant le mois d'octobre 1758 :*

Petites Ecuries : 115 livres
Grandes Ecuries : 165 livres
Ecuries de la Reine : 306 livres
Chenil du Roi : 314 livres
Ecurie de Madame la Dauphine : 83 livres
Louveterie du Roi : 45 livres
Hôtel de Limoges : 47 livres
Total : 1047 livres. »

On peut aussi citer « *l'Etat de la dépense à faire au grand chenil pour les paillasses des chiens du grand équipage qu'il devait présenter au Roi en maçonnerie, charpente, menuiserie pour 1200 livres* ». L'augmentation des dépenses pour les entretiens non fixes à partir de 1765, s'explique par un rattrapage suite aux années de restrictions budgétaires pendant la Guerre de Sept ans, mais ne correspond pas à des travaux particuliers. Les nouvelles constructions, comme l'Hôtel de la guerre rue de la Surintendance en 1759, ne se répercutent pas sur l'Etat annuel des dépenses, puisque les

[687] AN, O1 2368.

grands travaux sont entrepris sur des fonds exceptionnels. L'Etat des travaux pour 1779, qui ne prévoit aucune somme malgré les besoins[688], permet néanmoins d'appréhender l'ampleur de la tâche à entreprendre et la multitude des lieux concernés dans ce département, même si la nature des travaux n'est pas précisée. L'Etat répartit les dépenses en fonction des quartiers : Saint-Louis, Notre-Dame, quartier Neuf.

QUARTIER SAINT-LOUIS		Potager	12.746
Grand Commun		Hôtel de Louis	7.710
Menues réparations générales d'entretien	7.480	Second hôtel de Louis	864
Logement de Madame de Castelane	323	Hôtel d'Estissac	361
Logement de Fortin, concierge	773	Chancellerie	46.800
Logement de Madame d'Auxy	2.210	Hôtel de Niert	1.210
Logement de l'abbé Etienne Chapelain	796	Hôtel de Dura	1.000
Logement des huissiers de la chambre	669	Aqueduc de l'avenue de Paris sur Montreuil	20.000
Logement des aumôniers	2.246	Caserne des Français sur la place d'armes	1.840
		Petite écurie du Roi	33.170
Bouche de la Reine	3.000	Pavé de la grande cour des écuries	27.000
Aumônier de la Reine	655	Mur d'appui de la grille d'entrée	14.000
Gentilhomme servant	644	Hôtel du Grand maître	4.609
Fontaine	1.716	Supplément de la petite écurie	4.971
Couverture de plomberie	1.390	Vautraint	900
Couvent des Récollets	18.197	Ecurie de la Duchesse ou hôtel de Limoges	4.999
Aqueduc de la rue des Récollets	1.075	Réservoir du Parc aux Cerfs	7400
Surintendance des Bâtiments	4.700	Chenil des élèves	2107
Hôtel de Seignelay	1.406	Chenil des élèves	2107
Hôtel des Inspecteurs	5.314		

QUARTIER NOTRE-DAME		QUARTIER NEUF	
Grande Ecurie	100.500	Continuation des aqueducs en partie	49.756
Ecurie de la Reine	14.800	Petit Trianon	5.160
Grand chenil en partie	36.300	Pavillon du Pont Colbert	717
Louveterie	2.800	Logement Neuf pour le garde du Chesnay	27.262
Château d'eau	20.900	Logement neuf pour le Suisse de Bel Air	24.129
Bâtiment des fontainiers	10.150		
Mission Notre-Dame	29.100		
Repos de chasse à fosse repose et Bel Air Butard	1.550		

TOTAL dépenses nécessaires : 567.406 livres.

[688] AN, O1 1245, n°9.

On remarque que l'entretien concerne aussi bien des bureaux de l'administration des Bâtiments, que des édifices de la famille royale comme les écuries. Mais les dépenses concernent aussi des logements pour les nobles qui ne peuvent être logés au château et des constructions techniques pour les habitants de la ville comme les aqueducs. L'extension urbaine et la création de nouveaux quartiers provoquent l'accroissement des besoins en eau comme en témoigne la construction d'aqueducs[689]. Le document présentant l'Etat des dépenses en 1779 indique que le département des «dehors» n'obtient aucun fond pour cette année, pourtant les registres du département montrent que l'activité ne cesse pas pendant cette année, ce qui rend évident le recours habituel aux avances de la part des entrepreneurs et même des membres du personnel.

Les demandes de travaux chez des particuliers logés dans des bâtiments appartenant au roi font l'objet d'examens plus minutieux. Une partie de la cour et du personnel de l'Etat ne peut être logée au château, faute de place. On lui accorde donc des logements dans les bâtiments de la ville qui dépendent de la couronne. Les logements qui demandent des réparations se trouvent aussi au chenil, dans les différentes écuries, dans les hôtels comme celui de Limoges. Le personnel des Bâtiments est ainsi logé dans la ville, dans la mesure du possible à la surintendance et dans les locaux de l'administration, comme nous l'avons vu précédemment. Pour obtenir un logement, l'employé ou le particulier envoie une demande au contrôleur des «dehors». Cette lettre doit être accompagnée de deux plans qui tiennent lieu de justificatif. Le grand commun, à proximité du château, offre à ce titre de nombreux appartements. Cet édifice, à l'origine destiné au service du roi, dépend des «dehors» et son entretien est à la charge des bâtiments. Le directeur accorde des brevets de « don de logement », signés par le roi. Mais le problème auquel est confronté le service, est justement celui de l'entretien de ces logements. Les habitants y sont assez exigeants et demandent constamment des réparations plus ou moins nécessaires. Ces travaux se déclinent du simple blanchiment des murs à la restructuration complète des locaux. Comme les bâtiments appartiennent au roi, les frais incombent à la direction. C'est

[689] AN, O1 1835, n°81 : mars 1779 : mémoire des habitants du nouveau quartier de Clagny pour que le grand aqueduc qui traverse la nouvelle ville soit achevé cette année « *les deux tiers de cet aqueduc sont déjà fait, la partie qui reste se trouve être la plus essentielle, les odeurs infectes que ce cloaque horrible exalte, empêche les particuliers d'y bâtir, il y a longtemps qu'il est dans cet état*. »

pourquoi chaque demande subit un examen minutieux et les refus augmentent en liaison avec les difficultés financières. La procédure à nouveau est assez rigoureuse. Les personnes font une demande à l'administration, le contrôleur donne son avis et le directeur prend la décision. Lorsqu'il s'agit de travaux importants, des plans doivent être fournis. Certains s'engagent même à payer les travaux. C'est le cas d'un commis au contrôle général qui demande la permission de faire construire un galetas au Grand commun au dessus de son logement. Il « *supplie très humblement de vouloir lui accorder la permission de faire construire à ses dépends un escalier en bois qui communiquerait du 3ème au 4ème étage* »[690]. Le dossier de demande se compose d'une lettre, de deux plans, d'un état ou mémoire qui dresse une évaluation des dépenses. On constate, sous Marigny, un nombre assez important de sollicitations acceptées. Par exemple, en 1754, Marigny envoie un ordre au contrôleur de Versailles, Mollet, pour des travaux au Grand Commun :

> « *18 may 1754. Vous ferez faire, Monsieur, le plus tôt possible les réparations nécessaires au logement que M. de Guerre en sa qualité de lieutenant colonel du régiment des gardes françoises, occupe au grand Commun. Ces réparations, suivant votre devis du 27 mars dernier, monteront à la somme de cinq cent livres. Je suis monsieur votre très humble et très obéissant serviteur*. »[691]

Cette lettre, reprend les étapes précédentes puisqu'un devis a bien été réalisé auparavant. La qualité des demandeurs semble aussi parfois jouer un rôle, même si les problèmes financiers à la fin de la direction de Marigny et sous d'Angiviller rendent les refus très fréquents. En 1757, la demande du portier du chenil est refusée, sans justification. Il demandait que son logement soit rapproché de la grille, qu'il soit fait une petite chambre au-dessus et que la cheminée soit adossée au mur du pavillon. Il a portant respecté la procédure, puisqu'il a fourni un plan et un état prévisionnel des travaux qui s'élevait à 2.780 livres. De même, la demande de réparation pour le logement de la veuve Lagneau pour une somme de 310 livres. Ce placet est aussi refusé du fait du manque de moyen de l'administration. Le Directeur, le marquis de Marigny, répond au contrôleur des «dehors» de Versailles, Hubert Pluyette le 26 août 1758 : « *Vous connaissez l'Etat actuel des fonds des Bâtimens. Est-il juste de dépenser de l'argent à réparer ces sortes de Bâtiments quand on est forcé par les circonstances*

[690] AN, O1 1828, n° 103-104.
[691] AN, O1 1828, «dehors» de Versailles, n°53.

facheuses du tems de laisser sans réparation des endroits dans les maisons que le Roi habite »[692]. A nouveau l'impératif budgétaire et le service du Roi guident les choix du Directeur. Pourtant, les travaux sont réglementés surtout sous d'Angiviller qui refuse que l'intérieur soit complètement modifié même aux frais de l'habitant. Les entresols sont interdits au grand commun, alors que la pratique était assez courante auparavant. De plus, il est interdit de modifier l'esthétique extérieure des bâtiments. Ceci est déjà une cause de rejet sous Marigny, au sujet de jalousies posées aux fenêtres d'un appartement des petites écuries : *« comme il est fort contraire au bien du service du Roi et à la décoration de ses Bâtiments (...) je vous prie, Monsieur, d'arrester le cours de cet abbus, qui est fort ancien (...)* »[693]. Les problèmes financiers sont souvent évoqués pour justifier le refus d'une réparation. Marigny explique ainsi l'impossibilité dans laquelle il se trouve d'accéder à la requête de la veuve Lagneau. Il rappelle au contrôleur de Versailles l'état des fonds du département et insiste sur ses priorités : « *est-il juste de dépenser l'argent à réparer ces sortes de bâtiments quand on est forcé par les circonstances facheuses du tems de laisser sans réparation des endroits dans les maisons que le Roy habitte* »[694].

Ces difficultés sont aussi soulignées par les demandes et les plaintes des ouvriers et entrepreneurs qui ne sont pas payés. Une fois les dépenses de l'année définies par l'état, le service fait appel à des entrepreneurs pour effectuer les travaux. Mais le manque de moyens a des répercussions sur leur paiement. Lorsque les ouvrages sont achevés, ils doivent envoyer un mémoire à l'administration pour être payés. L'architecte expert-vérificateur des Bâtiments doit vérifier tous les mémoires et les ouvrages pour valider les paiements. Jacques-François de L'Epée indique dans une lettre au Directeur du 14 juillet 1760, ainsi qu'il profite en 1760 du ralentissement de l'activité en raison de la Guerre de Sept Ans pour se mettre à jour dans ses vérifications mais il s'occupe seul à l'époque des vérifications de Paris et des environs. Il précise alors qu'il donne la priorité à Paris et qu'il s'occupera ensuite des autres mémoires :

> « *Pour vous rendre le compte que je vous dois de l'emploi de mon temps, j'ai l'honneur de vous informer que je suis à la moitié des vérification et calcul de*

[692] AN, O1 1828, n° 32.
[693] AN, O1 1829, «dehors» de Versailles, 18 juillet 1759.
[694] AN, O1 1829, «dehors», 26 août 1758, n°32.

l'année1760. Je pourrais Monsieur en être plus avancé vue la diminution des travaux depuis la guerre, mais je tire profis du loisir qu'elle me donnerait pour mettre en règle les mémoires de maçonnerie et de sculpture du Louvre dont aucun n'avait été fourni depuis le commencement des grands travaux qu'on y a fait. Cette opération demande beaucoup de soin et de tems. Le tiers de la vérification en est fait ; et je calcule à mesure, les parties qui demandant une mémoire plus récente seraient trop difficiles dans un tems plus reculé. J'espère Monsieur terminer le tout avec cette année, sans que cela m'empêche de remettre aussi tous les mémoires de 1760. »[695]

Or les retards sont importants pour les «dehors» comme pour l'ensemble des Bâtiments. La durée moyenne des retards est impossible à calculer puisqu'il faudrait pouvoir rassembler tous les mémoires, qui ne sont pas regroupés aux archives, et rechercher dans les différents registres du trésorier à quelle date ils ont été payés intégralement. En effet, la pratique des avances est courante, ce qui étale les paiements sur plusieurs années. Les sommes dues aux entrepreneurs sont très importantes. L' « *aperçu de la situation de ce département [Bâtiments du Roi] au 1er janvier 1776* » remis à M. Necker pour « *idée provisoire* », récapitule les dettes de l'administration en précisant que cet état est « *aussi exact qu'il a été possible de le former au milieu d'une immensité de comptes et de présentations dont la plupart se prolongent sur des résolutions de 12 à 15 ans* »[696]. A cette date, les dettes du département des « »dehors» » se montent à 819.759 livres réparties en trois catégories. Une première classe pour les sommes dues aux entrepreneurs, à savoir 466.739 livres dues en décembre 1775 et 154.040 à la fin de l'année 1776. Une deuxième classe pour les dépenses fixes et appointements, au total 95.981 livres au 31 décembre 1776. La troisième catégorie pour les remboursements pour une sommes de 100.000 livres qui peuvent remonter jusqu'à 25 ans. Ce document ne donne que le total accumulé en 1776 sans indiquer à quand remontent les dettes. Au total les dettes pour Versailles – château, «dehors», parc – s'élèvent à 2.002.287 livres. Un menuisier du département des «dehors» envoie un mémoire où il récapitule ce qui lui est dû depuis 1772. Le service lui doit au total 56893 livres 3 sols et 9 deniers et il n'a reçu jusqu'à présent que 19.400 livres. Il attend encore 37.493 livres 3 sols et 9 deniers.

[695] AN, O1 1829, n° 459, 14 juillet 1760.
[696] AN, O1 1244, n° 91.

1772	4.002
1774 et 1775	12.691
1776	16.043
1777	7.805
1778	15.000
Trois autres pour le département des rigoles	1.350
TOTAL	**56.893**
Reçu jusqu'au 26 février 1779	19.400
Reste la somme de	**37.493**

Etat du montant en livres, des mémoires de menuiserie fournis entre 1772 et 1779

A nouveau, ce tableau ne nous indique pas à quelle fréquence il a reçu ses avances. Cette situation a des conséquences puisqu'il est poursuivi par des marchands de bois à qui il a acheté du matériel. Il demande donc une avance pour s'arranger avec les marchands puisque ses revenus ne lui permettent même pas de payer ses ouvriers[697]. Les ouvriers et les entrepreneurs au service des Bâtiments sont dans l'obligation de multiplier les mémoires pour être enfin payés. A nouveau, on constate que l'efficacité des «dehors» est liée aux moyens financiers de l'administration centrale et plus largement de l'Etat.

Comment travaillent le personnel des «dehors» de Versailles dans ces conditions ? Comme souvent, les écarts du personnel et les divers rappels à l'ordre permettent de connaître la nature des procédures. Ainsi, en 1758, Marigny doit faire face à un problème posé par un des inspecteurs qui ne respecte pas ses ordres. Il revient donc sur : « *la conduitte qu'il devoit tenir luy même et faire tenir par les inspecteurs lorsqu'ils auroient quelque chose à demander aux magasins de Versailles pour le service courant de votre département (…)* »[698]. A l'instar des autres départements, celui de Versailles peut avoir recours aux réserves des magasins pour les divers chantiers engagés. Mais, les inspecteurs ont pour obligation de se rendre eux-mêmes sur les lieux des travaux pour vérifier la nature exacte des besoins et éviter les abus. Ils doivent ensuite envoyer une demande écrite et détaillée au garde du magasin. Un commis est spécialement chargé de la gestion des plombs et fers du magasin, il doit alors vérifier les indications de l'inspecteur et procéder à la distribution du matériel. Ici, le directeur

[697] AN, O1 1835, «dehors», n° 139 et 140.
[698] AN, O1 1829, «dehors» de Versailles, lettres de Marigny, n°64, 65, 66.

reproche à monsieur De Tiremoy, inspecteur, d'avoir délégué à un entrepreneur la prise des mesures, mais surtout d'avoir donné trop de plombs « *sans s'être donné la peine d'aller lui-même sur les lieux* ». Cette faute provoque des dépenses inutiles au service. Les magasins ont un fonctionnement particulier et leurs archives sont regroupées[699].

La première mission de cette institution reste, bien entendu, la construction et l'entretien de bâtiments. Les inspecteurs doivent donc visiter deux fois par jour les chantiers et ateliers et doivent rendre de fréquents rapports. Chaque réparation est précédée par la rédaction d'un mémoire pour évaluer les dépenses. Par exemple, en 1755, les inspecteurs dressent un état des réparations à effectuer au magasin de fers, rue de la Pompe : « *un apenti à élargir, un fourneau à démolir, une porte à sceller, une pièce à recarler, deux manteaux de cheminée à refaire, trois croisées à ajuster…* »[700]. Il s'en suit une liste du coût de la main d'œuvre nécessaire et de la description des travaux en question. Puis un mémoire donne le prix des travaux. Le directeur donne ensuite son accord pour la réalisation. En ce qui concerne les bâtiments fonctionnels, et surtout les bâtiments à l'usage du roi, les autorisations sont assez fréquentes.

Les Bâtiments sont aussi un organisme constructeur. A Versailles, ils sont amenés à faire des travaux assez importants. On peut prendre l'exemple de la construction du ministère de la guerre rue de la Surintendance pour étudier le fonctionnement de l'administration. Dans les «dehors», il est relativement rare d'être obligé d'expulser des particuliers, puisque de nombreux terrains restent libres. Dans le cas de ce ministère, la volonté d'être proche du château contraint à libérer un terrain. Tout d'abord, pour ces travaux, le directeur délivre une concession d'eau indispensable pour la fabrication du mortier. Comme pour tout ouvrage, un mémoire a été réalisé. Les personnes qui habitaient à cette place ont environ un mois pour partir. Ils obtiennent normalement des dédommagements, le plus souvent par le don d'un autre terrain. Mais ici, une des personnes demande 4.000 livres de dédommagement qu'elle semble obtenir[701].

Cet entretien concerne aussi à la fois l'esthétique des rues et avenues mais aussi leur sécurité et donc leur réparation. Les arbres occupent beaucoup le service. Il a pour

[699] AN, O1 1993 à 2035, magasins : règlements, correspondance, comptes, inventaires, état des entrées et sorties, Paris et région parisienne, XVIIème-XVIIIème siècles.
[700]AN, O1 1828, «dehors» de Versailles, n°192.
[701]AN, O1 1829, «dehors» de Versailles, avril à juillet 1759, n°223 à 225, 292, 296, 299.

fonction de planter les grands axes de Versailles. Pour cela il s'approvisionne dans les pépinières royales qui dépendent aussi des Bâtiments. En 1779, on entreprend la plantation des boulevards du Roi et de la Reine avec 1400 ormes[702]. Les arbres font l'objet de soins particuliers, une surveillance contre le vandalisme mais aussi l'élagage et la taille. Le bois est ensuite vendu au profit des Bâtiments. La population versaillaise se plaint parfois de la hauteur des arbres qui empêche la lumière de pénétrer dans leurs habitations. Ces plaintes sont rarement prises en compte. Pour tout abattage d'arbre une autorisation doit être délivrée par le service des «dehors». Les demandes peuvent recevoir une réponse positive lorsque les arbres en question ne longent pas les avenues. Ainsi, en 1760, le sieur de Lamballe envoie un plan avec une demande d'autorisation pour abattre cinq marronniers devant le bâtiment dans la cour du chenil[703]. Le même plan présente la configuration avant et après l'abattage grâce à un volet en papier qui permet de cacher les arbres. De nombreux plans sont ainsi réalisés pour montrer les changements sur un bâtiment ou la construction d'une nouvelle pièce.

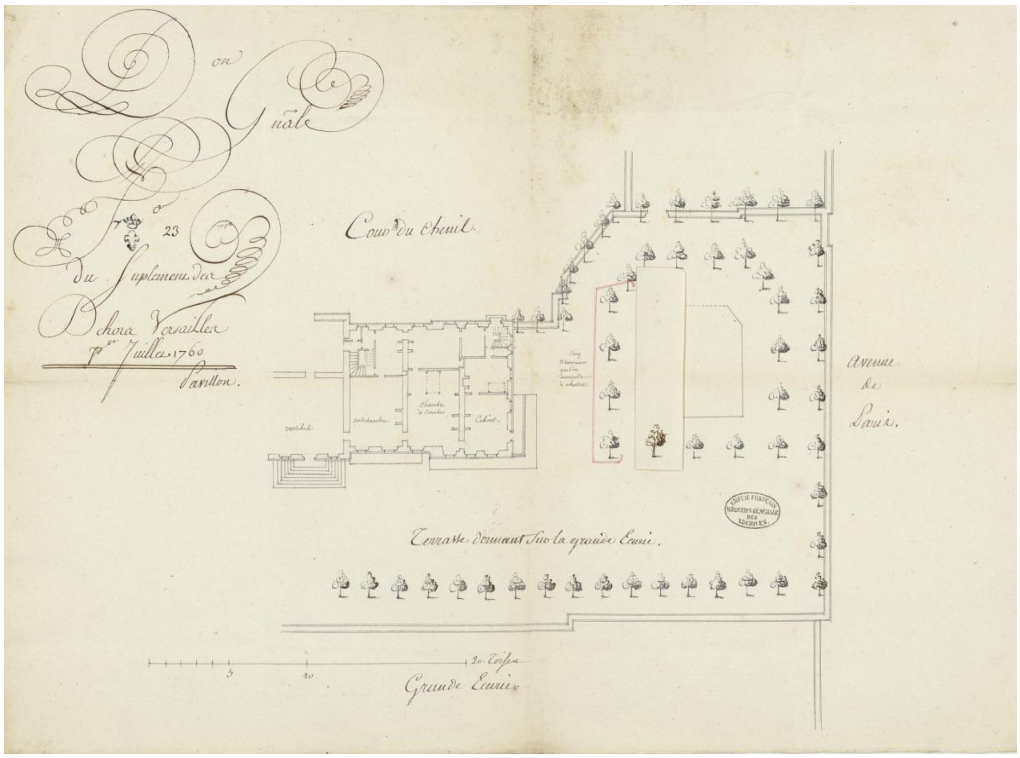

Plan avant l'abattage des arbres

[702] AN, O1 1835, «dehors» de Versailles, 4 octobre 1779, n°289 et 290.
[703] AN, O1 1829, «dehors», 1er juillet 1760, n°449.

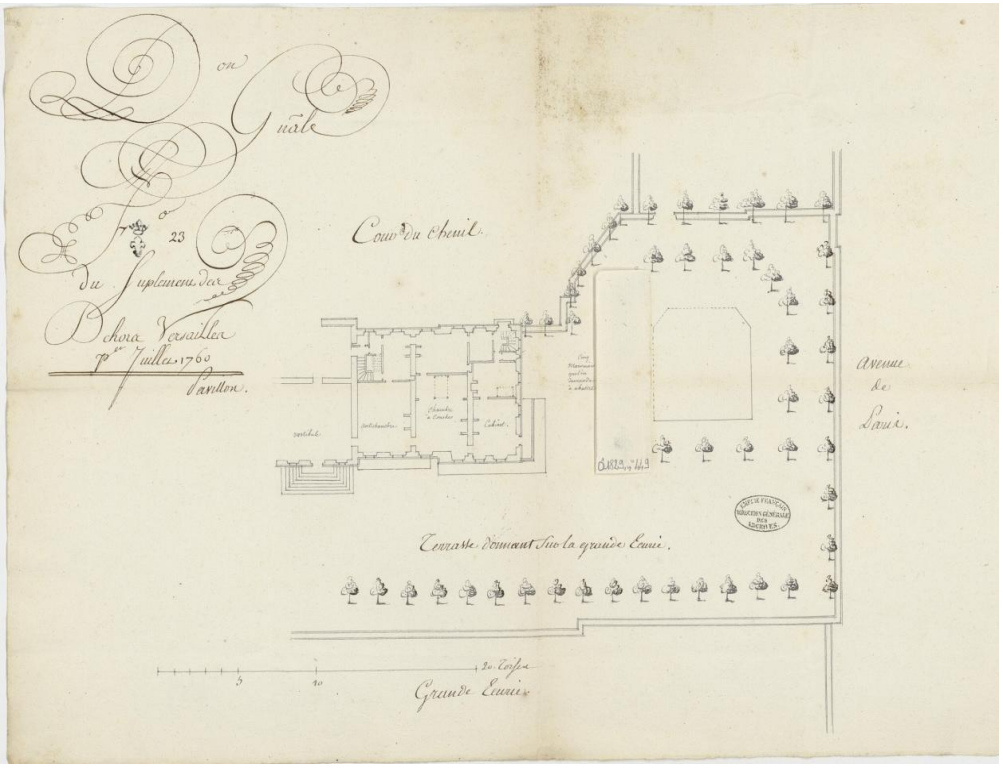

Plan après l'abattage des arbres[704].

La sécurité et l'hygiène des voies versaillaises sont aussi du ressort du département. Un exemple intéressant nous permet de suivre à la fois la procédure administrative et le travail des inspecteurs sur le terrain. L'affaire débute le 3 juillet 1755 suite à une plainte du dauphin. Il signale au département une puanteur qui le dérange lorsqu'il passe à cheval sur l'avenue de Paris. Cette odeur provient en fait des fossés de l'avenue. Il serait nécessaire d'y rétablir un bon écoulement des eaux mais une fois de plus la question financière bloque la situation. Le 30 juillet un mémoire est rédigé sur « *la mauvaise odeur du fossé de l'avenue de Paris du coté de Montreuil* ». Il semble que le responsable soit la brasserie toute proche qui jetterait ses eaux usagées dans le fossé. La première solution envisagée par le bureau est la construction d'un aqueduc évalué par le mémoire à 40.000 livres. Le coût est jugé trop important et son efficacité est elle-même remise en cause. Le contrôleur demande donc à ses inspecteurs de faire une visite sur les lieux. Un procès-verbal est dressé le 15 septembre avec un plan en annexe pour le projet de construction d'un aqueduc dans la contre allée pour évacuer les eaux de la brasserie. Le 4 octobre, un rapport est réalisé par le premier

[704] AN, O1 1829, n°449 : plan avec volet rabattable qui montre la situation avant et après l'abattage des arbres.

architecte Gabriel et le contrôleur Mollet. Une nouvelle solution accompagnée d'un ordre est formulée : ils préconisent « *d'obliger la dame Verdier propriétaire de la brasserie de faire un ou deux puisarts dans son propre terrain suffisants et couverts pour retenir ses eaux* ». L'affaire s'éternise en raison des contestations de madame Verdier qui refuse de payer les travaux. De nouveaux mémoires dénoncent l'inconvénient de l'odeur dégagée par les puisards qui nuirait à son commerce. Elle propose la construction d'un caniveau pour évacuer les eaux mais son coût est estimé à 100.000 livres. La dame propose une autre solution : elle propose d'utiliser les 12.000 livres de rentes annuelles payées au domaine pour sa brasserie pour financer les travaux sur 9 ans. Ce dernier mémoire est daté du 17 juin 1756, soit près d'un an après le début de la procédure. Marigny doit intervenir : à la suite de nouvelles recherches, il semble que la brasserie ne soit pas la seule responsable. Le réseau d'évacuation des eaux du quartier semble être à revoir. Il refuse de surcroît d'utiliser l'argent du domaine pour éviter toute confrontation. Ainsi, après un an l'affaire ne semble toujours pas résolue et rien n'a encore été réalisé pour résoudre ce problème[705]. Faut-il conclure à une inefficacité du service ? La procédure a bien fonctionné, les inspecteurs se sont déplacés rapidement. Mais les problèmes d'ordre financiers ont constitué un obstacle majeur dans ce cas. L'administration est obligée de faire des choix et d'opter pour les solutions les moins coûteuses. Peut-on parler d'une administration à deux vitesses ? Il apparaît assez nettement que les demandes concernant le roi et sa famille ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation malgré les dépenses parfois inutiles. Heureusement, les procédures qui durent aussi longtemps semblent assez rares et les affaires sont traitées relativement rapidement surtout lorsque la réponse est un refus. L'inconvénient de ces pièces sur les «dehors» de Versailles est d'une part leur classement chronologique qui nous oblige à reconstituer les affaires mais aussi l'absence de certains documents qui sont archivés dans d'autres fonds. Pour compléter toutes les étapes il faut utiliser les différents registres qui répertorient tous les actes du travail du personnel. Le registre du bureau des affaires discussions peut nous aider à compléter nos lacunes puisque tous les mémoires, lettres, placets sont résumés et classés par date. Un autre registre qui fonctionne de la même manière reprend toutes les décisions du directeur. Cette efficacité se juge à la fois par la rapidité des réponses apportées aux problèmes soit des

[705] AN, O1 1828, «dehors», 1755-1756, n°222, 240, 269, 295, 376 à 388.

particuliers, soit de l'entretien. Mais elle est à nouveau fortement dépendante de la gestion du budget attribué aux «dehors».

La particularité du département de «dehors» tient aussi à l'étendu de ses compétences qui ne se limitent pas à la construction et l'entretien de la ville royale.

- La police des Bâtiments

A Versailles, ville royale, siège aussi le Prévôt des Bâtiments en charge de la police des Bâtiments. Il est accompagné de deux gardes à Versailles, d'un à Paris et d'un pour les Gobelins. Face à la croissance urbaine, il doit veiller à la sécurité et au respect des règlements mis à mal par une population attirée à Versailles par la présence de la cour. Le Prévôt des Bâtiments existe depuis la surintendance de Louvois en 1683, qui le nomme et le commande directement[706]. Le règlement de 1746 pour le Prévôt, le sieur Duchesne, rappelle ses fonctions. Il doit veiller à l'approvisionnement des matériaux pour les entrepreneurs sur les différents chantiers et doit fournir les ouvriers nécessaires. Il doit veiller à l'application des règlements des Bâtiments au sujet de la salubrité de la voirie pendant et après les travaux mais aussi au quotidien la police urbaine. Pour appréhender son travail, nous pouvons à nouveau nous appuyer sur le cas du département de la ville de Versailles. Le règlement comprend en effet un article consacré aux «dehors»[707]. Le 20 mai 1747, le directeur expédie une ordonnance en douze articles pour la police des Bâtiments et en particulier pour la ville de Versailles et ses environs[708]. Cette ordonnance dénonce dans un long préambule les désordres qui règnent à Versailles, dans les rues. On peut s'interroger sur l'efficacité de la police des Bâtiments puisque le texte rappelle :

> *« (…) tous lesquels desordres continuent de se commettre et se multiplient tous les jours au préjudice des deffenses portées par les arrêts du Roy précédemment rendus à ces effets les 1er février 1672, 30 juillet 1688, 24 septembre 1708, 27 janvier 1717, 14 avril 1738, 1er décembre 1742 et 30 mars 1743 et etant necessaire de pourvoir à ces désordres non seulement en renouvellant les dites deffenses mais en tenant exactement la main à leur exécution. (…) »*

[706] AN, O1 1827, n°1.
[707] AN, O1 1089, ordre au Prévôt, article III, 10 mars 1746, p.17.
[708] AN, O1 1089, ordonnance de monsieur le Directeur général concernant la police des Bâtiments, 20 mai 1747, p.100, voir ANNEXE 4, p. 425.

La police semble en effet débordée par le comportement des habitants et des entrepreneurs. La police doit veiller à l'ordre dans les Bâtiments du roi, mais aussi aux jardins, avenues, chaussées, étangs, aqueducs, rigoles et places publiques. Le descriptif des problèmes rencontrés par la police des «dehors» présente une image très négative de la ville royale. Les habitants et les travailleurs déposent sur les avenues leurs détritus ou les matériaux inutilisés des chantiers. Certains n'hésitent pas à se servir du sable qui recouvre les avenues pour leurs constructions personnelles, ce qui provoque la formation de trous dans la chaussée avec de l'eau stagnante. L'ordonnance du 11 juillet 1761, rappelle à nouveau ces interdictions après avoir dénoncé ces pratiques persistantes, preuve d'une certaine impuissance de la police des Bâtiments :

> *« Sur ce qui nous a été représenté que nonobstant les anciennes deffenses, les entrepreneurs et particuliers déposent journellement et furtivement des gravois et immondices de toute espèce dans les avenues de Versailles, de Sceaux, de St Cloud et autres, de façon que les contre-allées et fossés sont rehaussés à un point que le grand chemin des dites avenues devient cloaque ; que les plantations y périssent qu'en outre plusieurs particuliers forment indiscretement des chemins aux travers de ces contre-allées pour y établir des chantiers de pierre et de charpenterie et que les entrepreneurs y portent pareillement des gravois et immondices sur toute l'étendue de la Place d'armes et y forment des chantiers dont les recoupes n'étant jamais enlevées rehaussent le terrain (...)*
>
> *Nous par ordre de sa majesté faisont très expresse inhibition et deffense à toute personne de telle quantité et condition qu'elles puissent estre, de faire porter, decharger et deposer aucun gravois terres et immondices de quelque nature qu'ils soient sur la place d'Armes et dans les avenues dénommées et toute autre, de combler aucun fossé et de traverser les contre-allées par d'autre endroit que par les chemins ordinaires et à tous les entrepreneurs, même ceux des Bâtimens du Roy d'établir aucun chantier de quelque nature qu'ils puissent être, sans notre permission. (...) Enjoignons au Prévôt Duchesne Prévôt des Bâtiments du Roy de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance (...).* [709]*»*

Le rappel à l'ordre et ordonnances du Directeur sont fréquentes au sujet du mauvais comportement des habitants de la ville comme le montre ces deux problèmes avec l'eau réservée à la glace destinée roi la même année 1758 :

[709] AN, O1 1829, n°500, 11 juillet 1761.

« *De part le roi et le Marquis de Marigny,*

Des eaux du petit canal de Cagny étant réservée pour les glaces du Roy. Il est défendu à touttes les personnes notament aux blanchisseuses de la ville de Versailles d'y laver les linges à peine de 50 livres d'amendes contre les contrevenants et en conséquence il est ordonné au S. Duchesne, Prévôt des Bâtiments de tenir et faire tenir la main à l'exécution des présentes et de les faire afficher sur les poteaux posés à cet effet près du dit canal que personne n'en ignore. 22 septembre 1758.[710] »

« *Les eaux de l'abreuvoir près de la porte du Dragon à Versailles étant destinée pour les glaces du Roy, il est deffendu à touttes personnes et notament aux blanchisseuses de la ville de Versailles d'y laver les linges, comme aussy d'y jeter des chiens morts et autres immondices à peine de cinquante livres d'amendes (...).* [711]»

La police doit veiller à la protection des arbres sur les grandes avenues de la patte d'oie, qui mènent au château. Or les particuliers, qui habitent le long de ces avenues, ne respectent pas le tracé des contre-allées et créent des chemins qui mènent directement à l'avenue. De ce fait ils abîment les arbres avec leurs voitures. De surcroît, les habitants n'hésitent pas à faire paître leurs animaux sur ces avenues, les arbres leur servant de nourriture. Enfin, on peut aussi évoquer le problème de l'eau à Versailles : les conduites de sa majesté sont cassées pour détourner l'eau, d'autres n'entretiennent pas leurs fosses d'aisances, qui infectent les aqueducs. Pour punir ces délits, des amendes sont prévues par le règlement de 1747. Ainsi, l'article IV par exemple, ordonne une amende de 20 livres et confiscation du linge contre les blanchisseuses qui étendent leur linge entre les arbres des avenues. Ces amendes sont importantes comparées aux 400 livres par an gagnées par le portier de la surintendance[712]. Pour faire appliquer ces instructions, le Prévôt a à sa disposition une police spéciale et il peut faire enfermer les contrevenants à la geôle du bailliage de Versailles. Ces emprisonnements se font sans procès pour une durée maximale de six semaines. Il est accompagné dans son travail de deux gardes depuis Marigny, pour le département[713]. Il reçoit ses ordres directement du directeur comme en témoigne cette lettre du directeur des Bâtiments Orry au sieur Duchesne le 3 mars 1739 :

[710] AN, O1 1829, n°218.
[711] AN, O1 1829, n° 219.
[712] AN, O1 2353, Etat de la dépense, 1740.
[713] AN, O1 1253, correspondance.

« Le nommé La Tour, tailleur de pierre qui étoit employé aux bâtiments de la chambre des comptes et qui depuis a été congédié, ayant maltraité de parolles un commis de l'entrepreneur, il est nécessaire pour réprimer ses violences et pour l'exemple que vous le fassiés arrêter et conduire en prison jusqu'à nouvel ordre. »[714]

A nouveau, la correspondance est utile pour appréhender le fonctionnement de l'institution. Les plaintes et les affaires qui touchent la ville de Versailles sont conservées dans les fonds des « dehors ». On y trouve par exemple des demandes de sortie de prison. En outre, la juridiction spéciale de la chambre et du greffe des Bâtiments, qui traite ces affaires, doit permettre de les suivre et d'évaluer leur importance. D'autre part, le Prévôt doit déposer au greffe du bailliage de Versailles un exemplaire de ses registres. Le fonds du bailliage de Versailles, conservé aux Archives départementales des Yvelines, contient des documents concernant cette police particulière. Cependant, ces archives sont difficiles d'accès en raison de leur reclassement. En effet, elles sont chronologiques avec pour seule distinction la nature des pièces : pièces du greffe, minutes…Ces archives sont toutefois utilisables en complément des fonds des Bâtiments du roi lorsque l'on connaît la date de l'affaire et le nom des personnes en cause. Les registres des écrous répertorient chronologiquement les prisonniers avec la mention de leur nom, de leur profession, la cause et la durée de leur peine, ce qui peut permettre de juger de la dureté de cette répression.

- Le service de l'eau

Le directeur s'occupe aussi du service des eaux de Versailles dont l'approvisionnement reste un souci face à l'accroissement de la population. On a pu voir à travers le règlement, la nécessité de surveiller les habitants qui se servent de l'eau des conduites destinées au château ou qui souillent l'eau des aqueducs par un mauvais entretien des fosses d'aisance. Le directeur doit donc veiller à la fois à l'approvisionnement et à tout ce qui concerne l'hygiène, l'évacuation des eaux usées. Lors de la construction de nouveaux quartiers comme pour l'extension de la ville vers le parc de Clagny, l'eau constitue une préoccupation majeure. Lorsque les travaux prennent du retard, les habitants à l'instar de ceux de Clagny, envoient un mémoire au directeur pour que les travaux de l'aqueduc soient rapidement achevés. Le terrain à

[714] AN, O1 1099, lettres du Directeur, 1739.

Versailles est souvent insalubre et marécageux et des travaux sont indispensables pour les nouveaux lotissements[715]. Le directeur a aussi la possibilité d'accorder à des particuliers des brevets de « don d'eau » ou plus exactement des concessions pour se brancher sur les réseaux existants. Ces autorisations sont fortement surveillées puisqu'il arrive que le personnel des bâtiments lui-même détourne l'eau à son usage. Ainsi en mars 1758, le marquis de Marigny est informé d'une affaire de cette nature : un des inspecteurs des «dehors», le sieur Galley, a détourné l'eau destinée au roi pour sa maison, sans permission. Après vérification, il bénéficie d'une certaine indulgence mais « *doit faire enlever les ouvrages* » en question[716]. Pourtant au mois de juillet de la même année, après avoir exécuté les ordres, le sieur Galley obtient l'autorisation de « *jouir d'une ligne d'eau* » des réservoirs de Montbauron grâce à une soupape. Les réservoirs de la butte Montbauron font l'objet d'une surveillance particulière et même d'un règlement, puisque les habitants d'une part y pêchent mais surtout essaient encore une fois de profiter de cette eau[717]. Mais la question de l'eau dans une ville royale est aussi liée à celle de la glace pour les besoins de la cour. A travers les rappels à l'ordre de l'administration, on peut avoir connaissance des points d'eaux réservés à cet usage. A ce sujet, nous retrouvons le problème que les gardes des Bâtiments rencontrent avec les blanchisseuses qui lavent leur linge dans les bassins destinés à faire de la glace comme l'abreuvoir de la porte du Dragon ou le petit canal de Clagny[718].

L'eau est aussi un moyen de lutter contre le feu et l'administration est donc concernée par les problèmes des incendies. Ainsi, le gouverneur de Versailles, le comte de Noailles, demande au directeur à la suite d'un incendie dans l'avenue de Paris, la mise en place d'au moins une pompe dans chaque quartier de la ville :

> *« L'incendie, Monsieur, arrivé dans la rue de Paris il y a trois semaines, fait sentir la nécessité qu'il y aurait d'avoir deux pompes avec leur ustenciles ou du moins une pour commencer dans chaque quartier de la ville, afin d'aller au devant de ces tristes accidents.* »[719]

[715] AN, O1 1835, «dehors» de Versailles, n°81, lettre du comte de Noailles au sujet de Clagny, mars 1779.
[716] AN, O1 1829, «dehors» de Versailles, n°45, n°50 à 57, 1758.
[717] AN, O1 1089, 24 août 1749, p. 390, ordonnance concernant la police des réservoirs de la butte Montbauron à Versailles.
[718] AN, O1 1829, «dehors» de Versailles, 1758, n°218 et 219.
[719] AN, O1 1829, n° 440, 12 mai 1760.

Mais en 1760, Marigny répond au gouverneur que : « *la caisse des Bâtiments est absolument sans fonds pour le présent*[720] ».

b. Améliorer la gestion de la ville : les réformes de D'Angiviller

Les «dehors» ont aussi en charge l'entretien de la voirie. En ce qui concerne l'administration de la voirie, la césure de 1776 avec la réforme générale de l'administration[721] et la déclaration et l'ordonnance sur la voirie de 1779[722] marque des changements. La situation avant la réforme est peu claire, mais il semble que le contrôleur du département de Versailles, Louis-François Trouard, tienne la place de Voyer sous Marigny. Le contrôleur est à la tête du département et bénéficie d'une assez large autonomie même si le Directeur doit toujours être informé de tout. De surcroît, la commission des directeurs d'Orry à l'Abbé Terray ne mentionne rien quant à la voirie de Versailles. Leur fonction est néanmoins reconnue comme en témoigne un mémoire qui rappelle l'origine de la fonction de Grand Voyer[723]. Ce document daté de 1759, sous la direction de Marigny, énonce à nouveau que : « *le surintendant puis le directeur est Grand Voyer pour allignement entre château et ville, niveaux et hauteures d'etages* ». Les prédécesseurs de d'Angiviller ont bien en charge la ville et réglementent à plusieurs reprises sur la police de Bâtiments et sur le rôle du Prévôt des Bâtiments par exemple. Le comte d'Angiviller a jugé cette organisation peu efficace tant au niveau de la police que du service de la voirie. A son arrivée à la tête de l'institution il trouve le département des «dehors» de Versailles dans une situation difficile. L'administration fonctionne mal à cause de problèmes relationnels entre le contrôleur Jean-François Trouard et ses inspecteurs en particulier Galley, avec lequel il ne parvient plus à travailler, chacun s'accusant de diverses malversations[724]. Les abus, entre spéculation et corruption, sont fréquents, comme nous l'avons vu, pour compenser des revenus

[720]AN, O1 1829, «dehors» de Versailles, lettre de Noailles, le 12 mai 1760 et réponse de Marigny le 8 juin, n°440 et 446.

[721] Bibliothèque municipale de Versailles, brochure 4, carton VII, in-8°, fonds pièces sur le château, Déclaration du roi pour nouvelle administration des Bâtiments du Roi, 1er septembre 1776, voir ANNEXE 5, p. 429.

[722] BNF, Déclaration concernant l'exercice de la grande et petite voirie à Versailles, 12 juillet 1779, [Tolbiac, F-23629 (807)], voir ANNEXE 18, p. 497; EVRARD, Fernand, op. cit., p. 138. AN, O1 1835, n°3 et4.

[723] AN, O1 1829, mémoire sur l'origine de l'établissement d'un voyer dans la ville de Versailles, 1759, n°388.

[724] AN, O1 1821, n°35, O1 1832, O1 1833, O1 1842, cités dans EVRARD, Fernand, *op. cit.*, p.44-45. CASTEX, Jean, *op. cit.*, 1979, p. 148.

relativement faibles et souvent payés en retard. Les inspecteurs cumulent leur travail pour les Bâtiments avec des chantiers chez des particuliers[725]. Il profite donc de la nouvelle déclaration sur l'administration pour remettre de l'ordre dans la gestion de Versailles. Dès l'article II de la déclaration de 1776, le directeur affirme son rôle de Grand Voyer :

> *« Maintenons et gardons, le Directeur et Ordonnateur général de nosdits Bâtiments et les Officiers de Notre Baillage de Versailles, respectivement en la possession où ils sont de connoître de tous faits de Voierie et de Police appartenant à icelle, dans toute l'étendue de notre Ville de Versailles ; de donner les alignemens ; permettre l'établissement d'Echopes ou Baraques, mobiles ou non mobiles, sur les terrains étrangers à nos édifices, ou les prohiber, en cas d'inconvéniens, pour l'ordre et la commodité publique ; & en général de donner toute permission nécessaires ès choses dépendantes de la Voirie. (...) »*[726]

Cette déclaration, ne crée rien de nouveau, mais confirme les attributions du Directeur. En effet la fonction de Voyer, comme nous l'avons dit, était plus fréquemment exercée par le contrôleur des «dehors». Avec la suppression de ce dernier, le département des «dehors» passent sous la responsabilité d'un inspecteur principal ambulant, l'architecte Heurtier, le Directeur retrouve son rôle de Grand Voyer. Il exerce les actes de grande voirie, c'est-à-dire qu'il décide de l'ouverture d'une nouvelle rue, du maintien de l'alignement des voies et des maisons et qu'il réglemente la hauteur du bâti. L'administration des Bâtiments partage néanmoins l'entretien de la voirie avec les habitants de la ville. D'après l'ordonnance royale de 1675, les propriétaires sont responsables du pavage devant les façades de leur immeuble et le Roi prend à sa charge le pavage des chaussées[727]. Pour surveiller cette conformité, il a à sa disposition les inspecteurs des «dehors» et des commissaires. A partir de 1777, un inspecteur architecte[728] du département est attaché à chaque quartier de la ville : Huvé pour le quartier Notre Dame puis Nicolas Martial Fouacier, Gaspar Fiacre Jourdain pour le quartier Saint Louis remplacé par Huvé à sa mort. En 1782, Devienne est responsable

---

[725] EVRARD, Fernand, *op. cit*., p. 45.
[726] Bibliothèque municipale de Versailles, brochure 4, carton VII, in-8°, fonds pièces sur le château, Déclaration du roi pour nouvelle administration des Bâtiments du Roi, 1er septembre 1776, voir ANNEXE 5, p. 429.
[727] AN, O1809, n°5, O1 1861 cité dans EVRARD, Fernand, *op. cit*., p. 170.
[728] Les inspecteurs des «dehors» de Versailles sont des architectes de premier plan : Darnaudin : grnad prix de Rome en 1763 ; Fouacier, Heurtier : grand prix de 1765 ; Huvé : grand prix de 1753. (cité dans CASTEX, Jean, op. cit., p. 156.)

du nouveau quartier des Prés[729]. Ils obtiennent avec l'autorisation du Directeur la possibilité de réaliser des travaux chez des particuliers pour compléter leurs revenus. L'édit de 1776 porte la création de commissaires-voyers pour surveiller les alignements et donner aux entrepreneurs les diverses permissions pour leurs travaux[730]. Mais d'Angiviller précise sa réglementation par une déclaration sur la voirie en 1779[731], dans laquelle il détaille les fonctions de chacun. Tout d'abord, sa fonction de Grand Voyer est mieux définie. Elle comporte les autorisations de bâtir à Versailles : il est par exemple interdit de construire des habitations le long des grandes avenues ou le long du mur de Petit parc. On ne peut avoir de maison que dans le fond des terrains de l'avenue de Paris pour ne pas gêner la perspective. Les maisons autorisées à toucher le parc doivent avoir un mur aveugle. L'ordonnance précise aussi que les alignements seront donnés gratuitement au bureau de la voirie. Pour ce qui concerne la hauteur des constructions du ressort du directeur, elle est fixée à huit toises en 1779, ce qui correspond à un rez-de-chaussée, trois étages égaux et une mansarde. Elle prévoit en outre, deux commissaires-voyers accompagnés de gardes des bâtiments pour surveiller les chantiers dans leur conformité aux règlements. Ils délivrent aussi certaines autorisations en ce qui concerne l'emploi de travailleurs journaliers ou pour la pose d'enseignes chez les commerçants. Ils agissent en relation avec le bailliage de Versailles, comme pour le directeur selon la déclaration de 1776. En effet, ils déposent leurs procès-verbaux au greffe du bailliage qui se charge des jugements éventuels. Ils prêtent d'ailleurs serment devant cette juridiction. Ces deux commissaires sont chargés de la petite voirie et perçoivent les droits pour les différentes permissions. Les effectifs augmentent à la veille de la Révolution. En 1789, on relève pour le seul service de la voirie les deux commissaires-voyers, Darnaudin, chef du bureau des dessins et Fouacier inspecteur des «dehors». A cela, s'ajoutent un commis et deux gardes[732]. De même, le Prévôt a jusqu'à six gardes à son service à partir de 1786[733] alors qu'il n'en avait que deux en 1776. On peut néanmoins continuer à s'interroger sur l'efficacité de cette gestion, tout du moins en ce qui concerne la police. La faiblesse des effectifs, malgré leur augmentation en fin de période, se traduit par la persistance de plaintes et surtout

[729] AN, O1 1173 et 1175 : lettres et ordres du directeur sur les appointements. O1 1247 et O1 1265 : personnel ; cité dans EVRARD, Fernand, *op. cit.* p. 140. CASTEX, Jean, op. cit., p. 154.
[730] AN, O1 1045, Edit du roi de septembre 1776.
[731] Déclaration concernant l'exercice de la grande et petite voirie à Versailles, 12 juillet 1779, BNF, [Tolbiac, F-23629 (807)], voir ANNEXE 18, p. 497; EVRARD, Ferdinand, *op. cit.*, p.141.
[732] AN, O1 1245, état des appointements de divers employés, 1789, n°46.
[733] AN, O1 1248, personnel.

par le rappel des anciens règlements. L'année même de la déclaration sur la voirie, plusieurs règlements sont renouvelés :

> *« Sur ce qui nous a été remontré que divers désordres, déjà proscrites par les anciennes ordonnances, notamment par celle du 20 mai 1747, se renouvellent et occasionnent des dégradations dans les trois avenues principales du château de Versailles, que le bon état dans lequel elles viennent d'être établies ne gage plus que jamais à prévenir. (...) »*[734]

Cette ordonnance reprend dans les grandes lignes celle de 1747, évoquée précédemment et citée dans l'introduction. Il est cette fois conseillé au prévôt de collaborer avec les autres forces de police de Versailles : la Prévôté de l'hôtel pour les gens de passage et le Bailliage pour les résidents. On constate par cet exemple la difficile application des règlements.

2. Concurrence avec les autres administrations et conflits de compétences

L'administration des «dehors» de Versailles est rendue complexe car certaines de ses compétences en matière de voirie et de logement dans la ville, ou de police urbaine s'entremêlent avec les compétences d'autres administrations concurrentes. Ainsi, les missions de l'administration peuvent engendrer des conflits de compétences avec d'autres administrations travaillant au service du Roi comme les Menus Plaisirs, ou dans des lieux communs comme le Domaine. Une fois encore, l'exemple du département des «dehors» de Versailles nous apporte des renseignements sur ces problèmes de délimitation. La spécificité du statut de la ville accentue ces problèmes car Versailles, ville royale n'a pas de municipalité avant 1787 et sa gestion est partagée entre le Domaine et les Bâtiments.

➢ Avec l'administration du Domaine

Le Domaine est dirigé par un gouverneur depuis la mort de Louis XIV sous le titre de « *gouverneur et capitaine des chasses, villes, château et parcs de Versailles,*

[734] AN, O1 1835, «dehors» de Versailles, n°219, 20 août 1779.

Marly et dépendances »[735]. A partir de 1729, la charge est dans la famille de Noailles. La fonction du Domaine est d'assurer le logement de la Cour mais aussi tout ce qui concerne l'éclairage, le chauffage, l'entretien courant des résidences et leur surveillance. En tant que capitaine des chasses, le gouverneur doit aussi s'occuper de la conservation du gibier nécessaire aux chasses royales et aux animaux de la ménagerie[736]. Les compétences du gouverneur s'étendent donc sur un espace qui s'enchevêtre avec celui des Bâtiments. Les conflits peuvent naître de la position des Bâtiments qui semble tenir lieu de « prestataires de service » pour le gouverneur[737]. On perçoit très nettement ces relations entre le directeur et le gouverneur à travers la correspondance entre les deux hommes conservée dans les fonds des «dehors». Le gouverneur est amené à demander des réparations dans des bâtiments où des personnes de la cour sont logées. Il se fait le porte-parole de certains demandeurs. Ainsi en 1760, le comte de Noailles n'hésite pas à demander à Marigny d'accorder au sieur Pépin un terrain sur le camp des Fainéants pour qu'il puisse entreposer son bois. Il n'hésite pas à demander l'autre partie du terrain pour y construire des logements. Marigny lui répond assez sèchement que cela est impossible puisque :

> *« Ce terrain est diagonalement traversé par trois tuyaux de fer de fonte qui portent les eaux blanches à Versailles dont deux de 18 pouces de diamètre et un de douze pouces, celuy-ci continuellement chargé pour parer aux accidents du feu et incendies qui pourroit survenir à Versailles ».*

Noailles réitère sa requête mais Marigny ne cède pas. L'hôtel du gouverneur dépend pour son entretien des «dehors» et le gouverneur doit demander à cette institution les réparations nécessaires. Les problèmes financiers des Bâtiments l'obligent parfois à contourner les règlements. Ainsi, il réussit à convaincre Marigny de faire réparer son hôtel à ses frais sans employer d'ouvriers des Bâtiments ce qui est normalement interdit. Marigny cède pour cette fois en prenant la peine de lui rappeler que « *les arrest du Conseil des années 1672 et 1757 deffendent très expressément aux ouvriers étrangers de s'introduire dans les maisons royales pour faire des réparation à peine de prison et cent écus d'amendes* »[738].

---

[735] MAROTEAUX, Vincent, *Versailles, le roi et son domaine*, Ed. Picard, 2000, p.170.
[736]MAROTEAUX, Vincent, *op. cit*., p. 170.
[737] MAROTEAUX, Vincent, *op. cit*., p.166.
[738] AN, O1 1829, «dehors», correspondance entre le gouverneur et le directeur, mai 1760, n°418, 419, 428 et 430.

La majorité des conflits est due à des imbrications de compétences mal définies. Ils se manifestent surtout au sujet des brevets de don de terrain. Il s'agit d'une prérogative du gouverneur sur toute l'étendue du Domaine[739]. Versailles est pourtant un cas particulier, puisque lors de la construction de la ville, Louis XIV a accordé aux Bâtiments la distribution des terrains à bâtir. Le problème se pose au XVIIIème siècle avec la croissance urbaine et le domaine veut retrouver ses fonctions. Plusieurs conflits s'engagent entre les deux institutions ; ils se règlent parfois facilement ou nécessitent le secours du secrétaire à la Maison du roi. Normalement, la décoration de la ville, c'est-à-dire la construction et la voirie dépendent des Bâtiments. Le problème se pose pour la suppression des places d'Anjou, de Bourgogne et des Ursulines dans le lotissement du Parc au Cerfs. Le gouverneur veut à cette occasion retrouver le soin de distribuer les terrains. Lenormant de Tournehem lui répond que ces espaces font partie de la ville et sont destinés à être bâtis ce qui lui donne le droit de délivrer des terrains[740]. Une autre affaire du même type intervient en 1755 au sujet de terrain pris sur le petit parc au sud du potager. Le gouverneur demande à ce propos un mémoire sur les prérogatives du Domaine et des Bâtiments. Il rappelle que sous Louis XIV, le Domaine de Versailles était consacré aux plaisirs du roi et géré par lui et la ville, dans ses alignements et sa décoration, revenait aux Bâtiments. Mais la question des dons de terrains est posée et Marigny reprend les mêmes arguments que son prédécesseur[741]. Pourtant, le gouverneur retrouve ses prérogatives pour le lotissement de Clagny sans aucune contestation des Bâtiments en 1773. Il prend même le parti des habitants à qui il a attribué des terrains, pour accélérer l'achèvement de l'aqueduc[742]. Une autre source de différend tient à la gestion des ressources du Domaine. Les recettes des Bâtiments incluent l'exploitation des ressources des terrains sous sa responsabilité comme le bois des arbres des avenues. Or ces ressources étaient à l'origine du tenant du Domaine. On a eu l'occasion de parler des terrains qui bordent le mur du parc du château et qui sont sous la responsabilité des «dehors», qui réglementent les constructions. En fait cette bande est affermée aux Bâtiments depuis 1694[743] comme en témoignent les registres des recettes, aux dépends du Domaine.

[739] MAROTEAUX, Vincent, *op. cit.*, p.166-167.
[740] AN, O1 1827, n°249.
[741] AN, O1 1829, n°293 et 294.
[742] AN, O1 1835, mars 1779, n°81.
[743] MAROTEAUX, Vincent, *op. cit.* , p.167.

- Baillage, Prévôté de l'Hôtel et police des Bâtiments

Le gouverneur porte aussi son autorité sur le bailliage dont la juridiction s'étend sur tout le Domaine. Il s'intéresse donc à la police de la ville et est en relation avec les Bâtiments par l'intermédiaire du Prévôt des Bâtiments. L'administration est parfois aussi en conflit sur des questions de police où différents services de sécurité se côtoient.

La police des Bâtiments coopère avec le bailliage de la ville puisque le prévôt et les commissaires-voyers y déposent leurs registres et procès-verbaux. Ces derniers prêtent par ailleurs serment au Bailly. Cette sorte de soumission au bailliage n'a pas été sans difficultés. A l'origine, la réforme prévoyait que les commissaires-voyers seraient accompagnés dans leurs visites de maîtres maçons. Cette volonté du bailli choque les sensibilités du personnel des Bâtiments, qui refuse d'être mis sur le même pied que des « gens de tablier ». Finalement, les commissaires ne sont accompagnés que par le Prévôt des bâtiments ou par ses gardes[744]. A priori, les compétences du bailliage et de la police des Bâtiments ne paraissent pas se chevaucher. En effet, la juridiction du bailliage se cantonne au jugement des causes qui concernent les habitants de la ville et dans l'étendue du domaine. Mais en réalité, ses compétences touchent à la fois au domaine de l'administration, de la police urbaine et de la justice civile. Versailles, ville royale, est un cas particulier en matière de justice et de police. A côté du bailliage, agit la Prévôté de l'hôtel du roi. Cette juridiction a la particularité d'être la juridiction ordinaire de la Maison du Roi. Elle a en charge la protection des personnes suivant la cour[745] mais aussi la protection des habitants de la Versailles. Cette dernière compétence comprend donc la police des mœurs, de la police des rues, de la réglementation de la circulation, des transports publics, des processions, du ravitaillement et du contrôle des cabarets, auberges, salles de spectacle, des jeux[746]. A travers cette description des fonctions de ces deux polices de Versailles, on voit nettement se dessiner des possibilités de conflit. Les compétences en matière de police

[744] AN, O1 1045 ; EVRARD, Fernand, *op. cit.* , p. 142.
[745] D'après l'article 38 de l'arrêt du roi du 1er avril 1762, on entend par « suivant la cour » toute personne attachée de façon permanente à la cour : le personnel des Maisons, les titulaires de charges, les paeges, les marchands privilégiés, cité par SMITZ, Alain, *La Prévôté de l'Hôtel et la jurisprudence criminelle sous le règne de Louis XVI*, thèse, Paris II, 1975, p. 53.
[746] SMITZ, Alain, *op. cit.*, thèse, Paris II, 1975, p.53 -73 ; EVRARD, Fernand, op. cit. , p.239.

urbaine se chevauchent entre le bailliage, la prévôté de l'Hôtel et la police du prévôt des Bâtiments.

La Prévôté de l'Hôtel a une police urbaine dont les attributions concernent les règlements de voirie et de circulation. Cette catégorie comprend le nettoyage, la circulation, la sécurité des passants comme le confirme l'ordonnance royale du 15 mars 1778 :

> *« Chaque corps de garde de la ville, fournira, tant de jour que de nuit, pour le maintien du bon ordre, une patrouille de quatre hommes commandés par le brigadier ou le sous-brigadier de service : cette patrouille fera des rondes fréquentes dans les rues, avenues et alces de sont quartier (...) [pour que] le bon ordre et la tranquillité ne soient point troublés. »*[747]

Les litiges sont déjà fréquents avec le bailliage au sujet du nettoyage des rues et de la circulation. Mais on comprend bien que la police des Bâtiments étant chargée elle aussi de la voirie, des empiètements peuvent survenir. Par exemple, les gardes des Bâtiments doivent assurer la libre circulation dans les contre-allées des avenues. Dans certains cas les deux polices peuvent coopérer : les responsables qui gênent la circulation sont jugés au tribunal de la Prévôté de l'Hôtel. Les affaires de ce genre ne semblent pourtant pas très fréquentes. On peut néanmoins citer un litige survenu avec la Prévôté de l'Hôtel. Un homme a en effet présenté une réclamation devant la Prévôté de l'Hôtel pour une affaire qui concerne son mur de clôture. Il a tenu compte de sa fonction de dentiste du roi qui le rend dépendant de la justice de la prévôté. Mais les Bâtiments revendiquent cette affaire qui concerne l'urbanisme de la ville. Ce litige entraîne une correspondance d'une douzaine de lettres pour démêler le différent entre les deux instances de police[748]. L'affaire finit par être traduite devant la Prévôté. Une étude plus approfondie du greffe des Bâtiments, des correspondances et des registres de la Prévôté de l'Hôtel et du Bailliage, doit apporter d'autres témoignages pour confirmer ces exemples de litiges.

[747] A.D.Y., prévôté, B3429, ordonnance royale du 15 mars 1778.
[748] AN, O1 1828, «dehors», 1755, n°286-8, 326 à 334.

- Ponts et chaussées, eaux et forêts

Le département des «dehors» comme le reste de l'administration, est aussi en discussion avec d'autres administrations comme les Ponts et Chaussées et les Eaux et Forêts. En effet, les «dehors» ont en charge la voirie de Versailles. Les Ponts et Chaussées ne doivent en théories, se charger que des rues qui sont hors de la ville. De fréquents rappels de ce principe semblent nécessaires. En 1780, une nouvelle lettre adressée aux Ponts et Chaussées confirme que :

> *« Le principe sur la matière de la voyerie font que les rues par lesquelles passent les routes, dépendent quant aux alignements des ponts et chaussées. Mais dans celles qui ne sont point de ce genre les Ponts et chaussées n'y ont rien à voir (…) »*[749]

Les Ponts et chaussées sont responsables du pavage des rues et avenues qui correspondent au tracé des routes[750]. Les deux services sont parfois amenés à travailler ensemble. Les Bâtiments ordonnent donc le percement des rues, le Domaine se charge du pavage des rues à l'exception des routes dont s'occupent les Ponts et chaussées. Ce sont les habitants qui doivent paver devant chez eux. Mais cet imbroglio administratif nuit à l'efficacité, puisque les habitants en profitent pour retarder la mise en place des pavés. De plus, en cas de problème, les habitants ne savent plus à quelle administration s'adresser[751].

Cela dit, si de nombreuses institutions entrent en jeu, il semble que, à Versailles, les conflits de compétences les plus fréquents soient ceux qui opposent le Domaine et les Bâtiments.

[749] AN, O1 1835, « dehors», 1780, n°621.
[750] AN, O1 1045.
[751] EVRARD, Fernand, *op. cit*., p.171.

B. Les particularités du travail dans les départements spécialisés

Nous retrouvons, dans les différents départements chargés de l'entretien des résidences royales, des procédures comparables surtout en se qui concerne le travail des contrôleurs et des inspecteurs qui doivent vérifier les différents chantiers. Les dons de terrains ou de logements observés pour les «dehors» de Versailles existent aussi pour le département de Paris ou de Choisy-le-Roi, et dans une moindre mesure à Fontainebleau, Compiègne ou Saint Germain. Pourtant, il faut rappeler que certains départements ont un fonctionnement propre du fait de leurs spécificités. C'est le cas par exemple des Académies que nous avons évoquées en première partie : elles n'ont pas pour mission l'entretien à proprement parler des résidences royales mais occupent une place centrale dans le domaine artistique qui n'est pas véritablement l'objet de notre propos.

Il nous semble donc plus intéressant de nous attarder sur les départements techniques ou spécialisés qui ne sont pas chargés d'une résidence royale ou de bâtiments royaux mais qui fournissent ce qui est nécessaire au fonctionnement des résidences royales : les pépinières, le service des marbres et l'approvisionnement en eaux avec le département des rigoles de Trappes et Saclay et la machine de Marly. Ces départements sont tous dirigés par des contrôleurs ou des directeurs aidés d'inspecteurs comme dans les autres départements. Mais s'ils fonctionnent différemment, les problèmes financiers ou les conflits de compétences apparaissent aussi.

1. L'eau : les rigoles et la machine de Marly

Les départements responsables du bon approvisionnement en eaux du château de Versailles et de la ville royale ont un fonctionnement plus proche de celui des autres départements. Le service des eaux et fontaines est aux mains de la dynastie des Francine[752] depuis le XVIIème siècle. Jusqu'en 1756, les différents officiers employés

[752] MOUSSET, Albert, *Les Francines, créateurs des eaux de Versailles, intendants des eaux et fontaines de France (1623-1784)*, Paris, Picard, 1930.

au service des eaux et fontaines sont répertoriés dans les registres du Grand Etat de la Dépense dans les départements dont ils dépendent. A partir de 1757, ils sont regroupés dans la catégorie « officiers employés au service des eaux et fontaines ». Les Bâtiments du Roi s'occupent de l'eau pour les différentes fontaines des résidences royales, mais aussi de leur approvisionnement en particulier pour le château et la ville de Versailles. Les travaux à ce sujet sont plutôt rares pour le XVIIIème siècle[753]. Nous avons déjà évoqué une partie de ce personnel à travers l'exemple de la dynastie des Vitry, fontainiers de Marly étudiée par Eric Soullard. Les Francine et les Denis autres dynasties de fontainiers des Bâtiments ont aussi fait l'objet d'articles plus ou moins récents[754]. Les questions de l'eau à Versailles et de la machine de Marly ont été étudiées la thèse récente d'Eric Soullard soutenue en 2011, à partir de laquelle différents articles du même auteur ont été publiés[755]. Mais dans ces ouvrages comme dans la plupart des cas, la machine de Marly est surtout étudiée à l'époque de sa construction au XVIIème siècle et le XVIIIème siècle est délaissé[756]. Les rigoles de Trappes et Saclay n'ont pratiquement pas été étudiées pour elles-mêmes mais plutôt à travers des ouvrages qui concernent les grandes eaux de Versailles, le grand parc ou même la machine de Marly[757]. Les sources aux Archives nationales dans les fonds de la Maison du Roi consacrées aux Bâtiments du Roi mettent pourtant à notre disposition des documents spécifiques aux départements des rigoles de Trappes et Saclay[758] et de la Machine de Marly associés aux archives du château de Marly[759]. Concernant la machine, les Archives départementales des Yvelines disposent aussi d'un fonds d'archives conséquent sur le personnel ou les dépenses.

---

[753] LOBGEOIS, Pascal, GIVRY, Jacques, *Versailles, les grandes eaux*, 2000.

[754] MOUSSET, Albert, *Les Francine, créateurs des eaux de Versailles, intendants des eaux et fontaines de France (1623-1784),*Paris, Picard, 1930. THIRIET, Colette, « Les Denis, fontainiers du roi », *Généalogie en Yvelines. Revue du Cercle généalogique de Versailles et des Yvelines*, 1993, n° 24.

[755] SOULLARD, Eric, *Les eaux de Versailles et la machine de Marly*, thèse, 2011 ; SOULLARD Eric et BENTZ, Bruno, « La Machine de Marly », in *Revue du château de Versailles*, 2011, n°1, p. 72, SOULLARD, Eric, « Les Vitry : une dynastie de fontainiers du roi au service des grandes eaux de Marly (1685-1793) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], | 2012, mis en ligne le 13 juillet 2012, consulté le 17 décembre 2014. URL : http://crcv.revues.org/11912 ; DOI : 10.4000/crcv.11912

[756] FRECAULT, Charles, *La machine de Marly : la machine de Marly dans le système hydraulique de la région de Versailles-Marly du XVIIème siècle à nos jours*, 1982 ; SAULE, Béatrix ss. Dir., *Sciences et curiosités à la cour de Versailles*, catalogue d'exposition, RMN, Paris, château de Versailles, 2010 ; SANTANGELO, Georgia, *Les maîtres de l'eau : d'Archimède à la machine de Marly*, catalogue d'exposition, 2006.

[757] MAROTEAU, Vincent, Givry, Jacques, *Le Grand Parc*, 2004 ; LOBGEOIS, Pascal, *Versailles, les grandes eaux*, 2000.

[758] AN, O1 1733-1758 : rigoles de Trappes et Saclay.

[759] AN, O1 1493-1513, ADY, fonds A sup sur la machine de Machine de Marly.

➢ Acheminer l'eau : les rigoles de Trappes et Saclay

Le département des rigoles de Trappes et Saclay est dirigé par un contrôleur secondé d'un ou deux inspecteurs jusqu'à la réforme de 1776, et de gardes des rigoles[760]. A ce personnel s'ajoute celui chargé des entretiens fixes des couvertures du logement des gardes et du pavillon des soupapes, ainsi que des rigoles elles-mêmes et du jardin de Saint Hubert à partir de 1759[761].

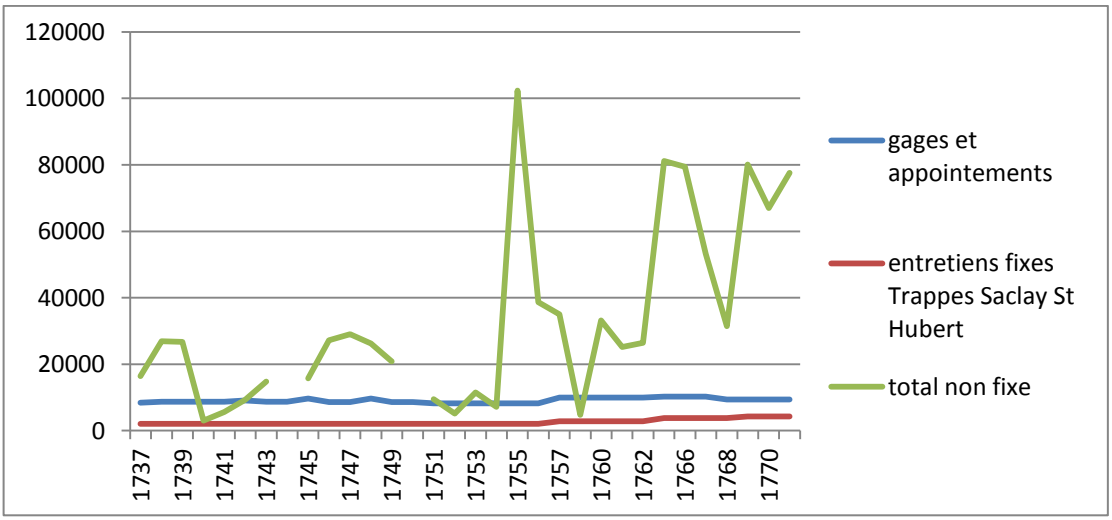

Dépense du département des rigoles de Trappes et Saclay d'après les registres du Grand Etat de la Dépense.

Les dépenses pour les gages et appointements et les entretiens fixes restent stables sur la période comme nous l'avons vu précédemment. Comme pour les autres départements les dépenses « non-fixes » dépendent de la volonté royale puisque les dépenses du département augmentent au moment de l'aménagement du pavillon de chasse de Saint Hubert à partir de 1756. Encore une fois la guerre de sept ans provoque une diminution de ces dépenses.

[760] ANNEXE 16, p. 488, personnel des différents départements.
[761] En effet, en 1757, Louis XV fait construire un pavillon de chasse sur les rives de l'étang de Saint-Hubert transformé par l'architecte Ange-Jacques Gabriel à la demande de Madame de Pompadour en 1756. Louis XVI délaisse Saint-Hubert pour Rambouillet et le château est rasé à la Révolution. (Voir LOBGEOIS, Pascal, GIVRY Jacques, *op. cit*, 2000, p.71.

Ces rigoles font partie d'un réseau gravitaire qui à l'origine comprenait quinze étangs et 168 km de rigoles pour acheminer huit millions de mètre cube d'eau[762]. Ce département oublié par la recherche est aussi délaissé par son administration comme le montre ce mémoire déposé au bureau des discussions en date du 21 février 1752[763], sous la direction de Marigny par le contrôleur des Bâtiments de Trappes et Saclay, monsieur Dubois. Il annonce que son département a des difficultés financières qu'il ne détaille pas et précise qu'il est le seul « *qui n'a pas été gratifié* » alors que le précédent Directeur, Lenormant de Tournehem, lui en aurait fait la promesse. Il rappelle aussi qu'il est au service des Bâtiments depuis trente-cinq ans. La réponse de la direction est sans appel, on lui explique que son département ne demande pas beaucoup de travail car les rigoles sont assez faciles à entretenir « *qui sont comme tout le monde le sait des pierres pour conduire les eaux dont la construction est si facile qu'elle ne doit pas donner de peine au contrôleur du département* ». De surcroit, il lui est indiqué que son département n'a pas de bâtiments à entretenir si ce n'est le logement des gardes. Par contre sa gestion est remise en cause car on lui reproche de profiter gratuitement de foin que le fermier lui donne chaque année alors que la pêche et les terres labourables sont affermées au profit du Roi. La réponse finale est donc la suivante « *J'estime qu'il faut mettre un néant à la demande. Les domaines du Roi n'appartiennent pas à messieurs les contrôleurs, le Roi les paye pour avoir soin de veiller aux réparations (…) tout ce qu'ils se sont envoyés au-delà de leurs appointements est un abus auquel il faut tâcher de remédier*. ». Cet exemple montre également que le fonctionnement de ce département est comparable aux autres et à celui de Versailles puisque le contrôleur s'adresse au Directeur en déposant un mémoire qui est traité par le bureau des discussions. Ainsi, si les départements spécialisés dans l'approvisionnement en eau ne s'occupent pas à proprement parler des bâtiments royaux, ils ont des particularités sur lesquelles nous pouvons nous attarder. La machine de Marly nous fournit à cet égard un exemple intéressant.

- La machine de Marly

L'entretien technique de la machine de Marly nécessite sous les ordres du contrôleur et des inspecteurs, des charpentiers, des plombiers, des fondeurs et des

[762] LOBGEOIS, Pascal, GIVRY Jacques, *op. cit*, 2000, p.71.
[763] AN, O1 1272.

gardes pour surveiller l'ouvrage. Les registres du Grand Etat ne mentionnent qu'une quinzaine d'employés pour s'occuper de la machine. A ceux-là s'ajoutent des ouvriers journaliers employés par les entrepreneurs embauchés au titre des « entretiens fixes » et qui n'apparaissent pas dans les registres. On peut penser que les effectifs en comptant ces ouvriers doivent s'approcher de ceux de la fin du règne de louis XIV autour d'une soixantaine de personnes[764]. Cette estimation est confirmée par B. Forest de Bélidor dans son ouvrage écrit en 1740 *Architecture hydraulique* : « *il y a environ soixante ouvriers qui veillent continuellement à l'entretien de la machine, sous conduite de L'Epine qui en reste le contrôleur* ». Ces départements ne fonctionnement donc pas de la même façon, nous ne trouvons bien sûr pas de demandes pour des logements ou des dons de terrains. Le travail consiste en des réparations sur la machine et donc à des demandes de bois pour ces besoins. C'est à nouveau à travers une procédure pour dysfonctionnement que nous pouvons appréhender le travail dans ce département avec un mémoire de monsieur Wale du mois de février 1752 sur la question du bois dans la forêt de Rambouillet[765]. Il est en procès avec monsieur Crosnier, marchand de bois et en conflit avec Pierre Jules de L'Epine, contrôleur de la machine de Marly entre 1740 et 1752. M. Crosnier a marqué deux arbres pour les couper mais ils ont ensuite été marqués pour le Roi. Il est condamné par le tribunal de Rambouillet mais il fait appel et perd à nouveau avant de faire appel au Parlement. Wale dit pour sa défense qu'il s'agit d'une dépense inutile de prendre du bois dans la forêt de Rambouillet pour la machine de Marly et qu'il serait préférable d'en prendre dans celle de Saint Germain. Il demande au contrôleur le remboursement de ses frais de voiture et de son bois. Le contrôleur de L'Epine justifie les besoin en bois pour la machine et rappelle à cette occasion le règlement de 1669 et l'ordonnance des eaux et forêts sur le marquage des arbres du roi au marteau : même s'ils appartiennent à des particuliers, le roi est prioritaire. La demande de Wale est donc refusée. Une des fonctions des contrôleurs et inspecteurs de la Machine tient donc à son entretien effectué par les charpentiers et qui nécessite un approvisionnement en bois.

[764] LOBGEOIS, Pascal, de GIVRY, Jacques, *op. cit*., 2000, p. 53.
[765] AN, O1 1272, mémoire.

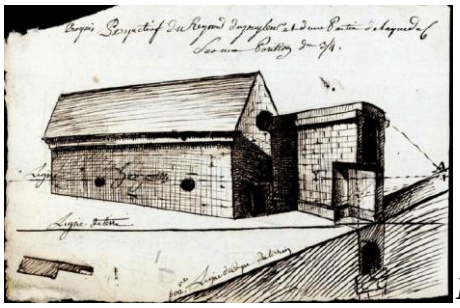

Bâtiment du regard du Jongleur[766]

Cet entretien spécifique se retrouve dans la comptabilité avec tout d'abord un personnel particulier et des dépenses non fixes qui correspondent au besoin et à la volonté royale. Après la construction entre 1689 et 1715, les dépenses pour l'entretien de la machine sont en moyenne de 70.000 livres par an[767]. Sous la régence, la machine n'est pas la priorité et les dépenses diminuent. Avec le retour de Louis XV à Versailles, le château redevient de 1722 à 1739 très apprécié par le Roi et la machine est à nouveau utilisée pour acheminer l'eau pour les jardins. A partir de 1739, le roi arrête les chasses à Marly et détourne l'eau pour les besoins en eau potable de Versailles. Le graphique ci-dessous indique une forte augmentation des dépenses à partir de 1756. En effet, Lenormant de Tournehem puis Marigny ont la volonté d'améliorer le débit de la Machine. La Direction fait appel à la technique de Van Bockstaël[768], machiniste du Roi de Pologne mais les essais sont peu concluants. Or les travaux sont pénibles pour les ouvriers qui travaillent nuit et jour et qui sont payés comme souvent en retard. Le projet est abandonné car trop coûteux.

[766] Le regard de l'ingénieur Jongleur situé au bout de l'aqueduc est destiné à quantifier le débit hydraulique de la machine. Vue perspective du pavillon abritant le regard [1774] AD78 - A Sup 147/1.

[767] MORERA, Raphaël, « la machine du Roi-soleil (1681-1739) », in SANTANGELO, Georgia, *Les maîtres de l'eau : d'Archimède à la machine de Marly*, catalogue d'exposition, 2006, p.74.

[768] SANTANGELO, Georgia, *Les maîtres de l'eau : d'Archimède à la machine de Marly*, catalogue d'exposition, 2006, p. 103.

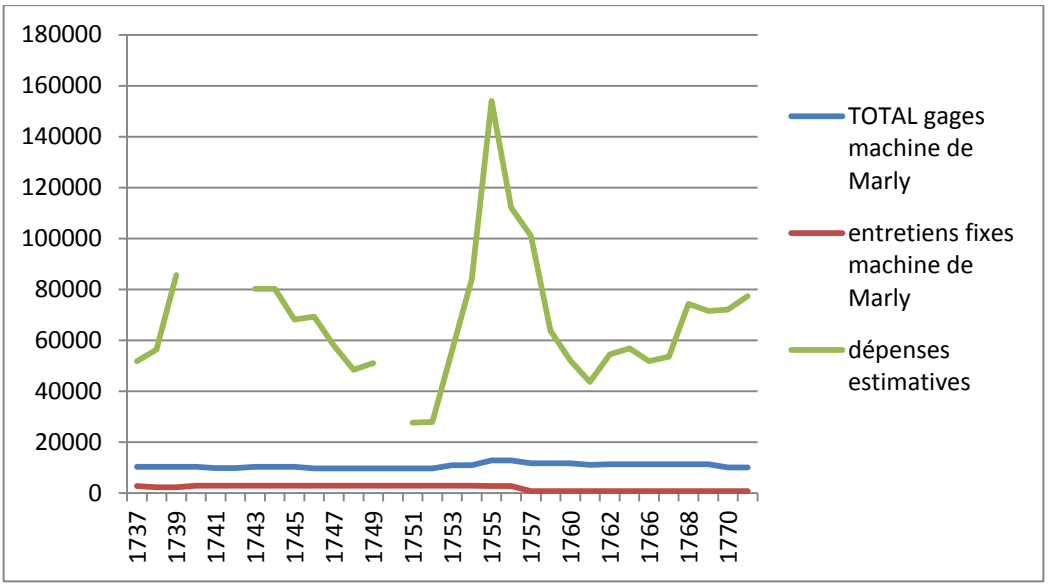

Graphique des dépenses pour la machine de Marly

Pour comprendre l'évolution des dépenses « non fixes », nous avons à notre disposition un registre d'extrait de l'état des dépenses fixes et estimatives pour les années 1759 et 1760. Les dépenses sont classées comme dans le grand état de la dépense par catégories : gages et appointements et entretiens fixes puis dépenses estimatives. Si les dépenses fixes ne sont pas du tout détaillées, les dépenses estimatives ont l'avantage de l'être. Nous allons donc étudier sur une année les dépenses estimatives de la machine de Marly pour comprendre à travers les principaux postes de dépenses comment fonctionne ce département.

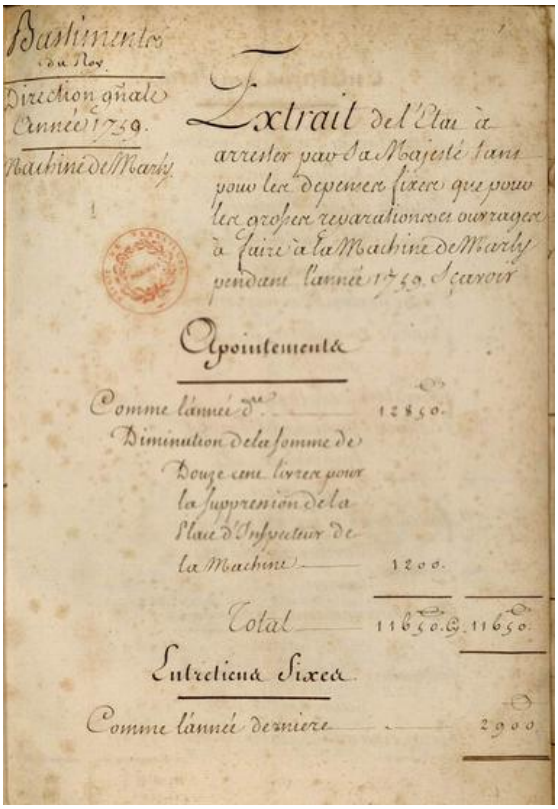

Bâtimens du Roy.
Direction gnale
Année 1750.
Machine de Marly
1

Extrait de l'Etat à arrester par Sa Majesté tant pour les depenses fixes que pour les grosses reparations et ouvrages à faire à la Machine de Marly pendant l'année 1750. Sçavoir

Appointements

Comme l'année d°.	12850.
Diminution de la somme de Douze cens livres pour la suppression de la Place d'Inspecteur de la Machine	1200.
Total	11650. 11650.

Entretiens Fixes

Comme l'année derniere	2900.

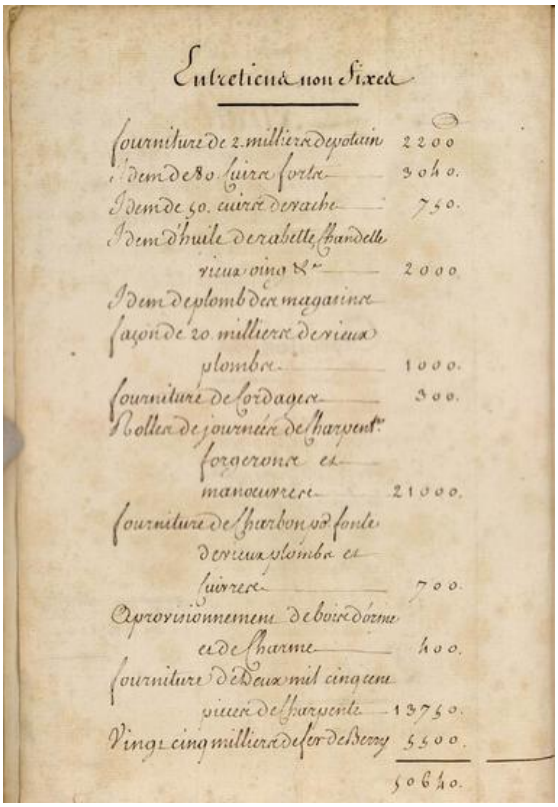

Entretiens non Fixes

fourniture de 2. milliers de potain	2200
Idem de 80. livres forte	3040.
Idem de 50. cuirs de vache	750.
Idem d'huile de rabette, chandelle, vieux oins &c.	2000.
Idem de plomb des magasins façon de 20. milliers de vieux plomb	1000.
fourniture de cordages	300.
Rolles de journées des charpent. forgerons et manouvres	21000.
fourniture de charbon de fonte de vieux plomb et livres	700.
Approvisionnement de bois d'orme et de charme	400.
fourniture de deux mil cinquante pieces de charpente	13750.
Vingt cinq milliers de fer de Berry	5500.
	50640.

Extrait des Etats des dépenses de la Machine de Marly[769]

L'entretien de la machine nécessite du métal pour le transport des eaux sous pression et du bois pour réparer les pièces en charge de la transmission du mouvement. Ces éléments se brisent souvent à cause des jeux de force permanents[770]. La réalisation de graphiques d'après les sommes notées dans les extraits des dépenses permet de regrouper les dépenses « non fixes » en différentes catégories, le métal, le bois, le cuir pour les pompes, le matériel, les sommes pour payer les ouvriers journaliers et les frais de déplacement du matériel. Le bois arrive non transformé, il s'agit de bois d'orme, de charme ou de hêtre et il arrive aussi sous forme de pièces de charpentes. Le métal regroupe du potin[771], du plomb, du fer. Les outils nécessaires sont aussi bien du cordage, des clos, des outils divers, des brouettes, des échelles ou du charbon pour travailler le métal. On trouve aussi des bougies pour le travail de nuit. Les frais de transport correspondent à l'acheminement des matériaux comme le bois de charpente, le fer, le charbon ou le plomb qui provient des magasins de Bâtiments. Mais le principal

[769] Bibliothèque municipale de Versailles, Ms F 579.
[770] MORERA, Raphaël, « la machine du Roi-Soleil (1681-1739), P ; 74, in *Les maîtres de l'eau, d'Archimède à la Machine de Marly,* catalogue d'exposition sous la direction de SANTANGELO, Georgia. L'auteur dresse le même constat pour l'entretien de la machine entre 1689 et 1715.
[771] Potin : cuivre jaune (d'après *dictionnaire de l'académie française*, 1762).

poste de dépense est celui consacré à la rémunération des ouvriers journaliers qui représente 36% des dépenses non fixes. Ces sommes qui ne précisent pas le nombre d'ouvriers employés confirment les estimations précédentes. Ces 21.000 livres représentent plus d'une soixantaine d'ouvriers, puisque cela correspondrait à environ 350 livres annuelles par an pour chaque ouvrier, somme tout à fait crédible pour un ouvrier puisqu'un compagnon charpentier employé par les Bâtiments reçoit 400 livres par an d'après le grand état de la dépense.

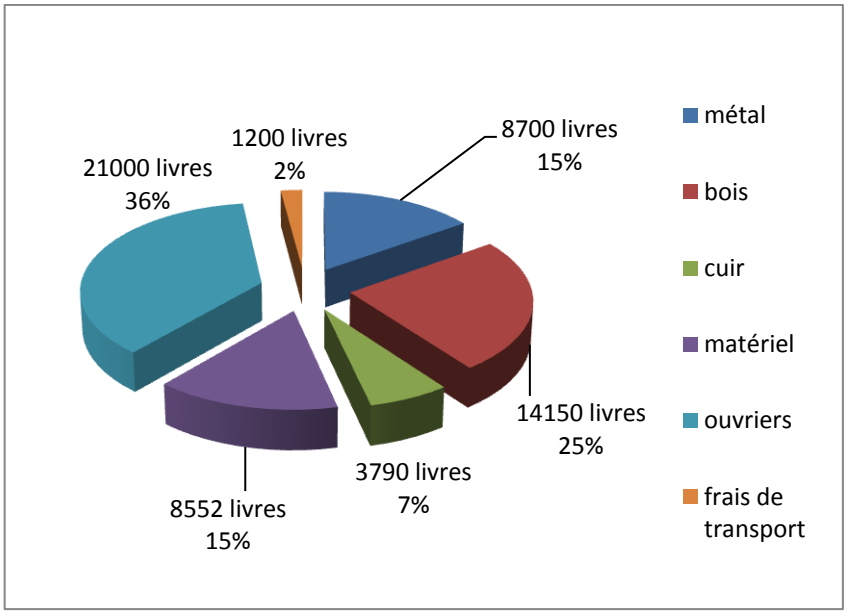

Répartition des dépenses estimatives pour l'année 1759.

Les dépenses pour les entretiens non fixes représentent la majeure partie des dépenses du département de la machine, soit 78%. Les dépenses pour grosses réparations, représentent pour l'année 1759, 88.6% des dépenses du département. Les registres du grand état de la dépense et les extraits pour le département ont la particularité de porter une erreur. En effet, la somme reportée dans le récapitulatif est celle pour la dernière page, soit 1.372 livres alors que le total s'élève à 6.343 livres pour l'ensemble des « grosses réparations ». Nous avons choisi de prendre la somme réelle mais cette découverte nous montre que peut-être d'autres erreurs se sont glissées dans les registres. Ces réparations sont en réalité de petits ouvrages de maçonnerie peu onéreux « *léger ouvrage au mur d'apui du puisard des grands chevalets à la face du coté des grosses conduites : 39 livres*» sur la Machine ou même sur le logement des ouvriers. Les sommes les plus importantes concernent l'atelier des ouvriers pour 2.229

livres, des réparations sur les rigoles sous les grands chevalets[772] et des clôtures pour délimiter le territoire de la Machine pour 4.000 livres. Les catégories pour les entretiens non fixes varient très peu d'une année à l'autre, les sommes diffèrent en fonction des quantités nécessaires. Ainsi en 1759, l'administration a commandé 2.500 pièces de charpentier pour 13.750 livres alors qu'en 1760 seules mille pièces ont été commandées pour 5.500 livres.

2. Les pépinières

Le fonctionnement des pépinières royales a aussi des particularités intéressantes. Le département gère les grandes pépinières du Roule à Paris et celles de Versailles et Marly. Il s'occupe aussi de certains bois du domaine royal dans lesquels il peut être amené à prélever des arbres pour reboiser les pépinières ou fournir des arbres venant des pépinières pour les résidences royales. Ce département travaille donc en étroite collaboration avec les autres départements des Bâtiments du Roi chargés de l'entretien des résidences royales en particulier avec les jardiniers en poste. L'article de Felice Olivesi sur les regarnis de Versailles et de Trianon[773], nous permet de comprendre le fonctionnement de ce département au service de l'entretien des jardins des différentes résidences royales. Cette étude s'appuie sur vingt commandes de plantes entre 1753 et 1772 adressées au responsable des Pépinières du Roi pour « regarnir » c'est-à-dire remplacer les sujets manquant ou défectueux à Versailles et à Trianon[774]. La commande est passée par le contrôleur du château de Versailles, à cette époque Charles Lecuyer, et l'ordre est signé par le Directeur des Bâtiments. Les pépinières sont gérées par un contrôleur, Charles Nicolas Beaudet de Morlet (1737-1765) puis l'abbé Nollin (1764-1776) qui devient ensuite directeur des pépinières. Le contrôleur est chargé de superviser l'arrachage et la bonne livraison des plantes mais le travail est effectué par un entrepreneur et ses ouvriers qui apparaissent dans la comptabilité dans la catégorie

[772] Chevalet : en termes de charpenterie se dit d'une pièce de bois assemblée en travers sur deux autres pièces à plomb, pour soutenir des planches, des solives sur de petites rivières, et qui servent en mille autres occasions.(définition dictionnaire Furetières édition 1727). Pour la machine de Marly, ce chevalet entre en jeu pour le mouvement des roues transmis par un système de tringles en fer : les chaines maintenues par des balanciers fixés sur des chemins de bois posés sur des chevalets.

[773] OLIVESI, Felice, « Les regarnis de Versailles et Trianon à travers vingt commandes aux pépinières du Roi (1753-1772) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], Articles et études, mis en ligne le 19 novembre 2012.

[774] AN, O^1 2102 à O^1 2123.

des entretiens fixes[775]. L'entretien de la pépinière du Roule à Paris est accordé à François Robiche de 1741 à 1762 puis à Caviller de 1765 à 1773. Les pépinières de Versailles et Marly sont entretenues par Matthieu Thuilleau de 1743 à 1748 puis avec l'appui de Toussaint Thuilleau de 1748 à 1753, ils sont remplacés par Antoine Fortier de 1757 à 1773. Ils sont engagés par appel d'offre devant notaire renouvelable tous les six ans[776] mais, dans les faits, les mêmes personnes sont régulièrement renouvelées. Leur rôle est d'assurer l'entretien quotidien des pépinières et leur approvisionnement en jeunes plants et semences selon un cahier des charges très détaillé fait par le contrôleur. Le grand état de la dépense associe aux noms et aux sommes, la taille des parcelles à la charge des employés. Ainsi, pour le Roule, il s'agit de l'entretien de quinze arpents alors que pour Versailles et Marly l'entretien concerne cent vingt-trois puis cent-trente et même cent trente-neuf arpents en 1762. Cette différence de taille s'explique par la spécificité de chaque pépinière. La pépinière du Roule à Paris crée en 1668, est consacrée à la culture des plantes ornementales qui demande un soin fréquent et un savoir faire important. La grande pépinière de Versailles a été créée en 1693. A ce personnel s'ajoutent les entrepreneurs pour le fumier, répertoriés dans la catégorie des entretiens fixes.

Mais le travail de ce département ne concerne pas exclusivement les regarnis, il doit aussi entretenir les pépinières et certains bois. A partir de 1774, une somme est inscrite au registre pour cet entretien fixe mais aucun nom n'y est associé : « *est cy fait fonds de la somme de 20000 livres pour subvenir à la dépense de l'entretien et culture des pépinières des bâtiments du roi* ». Un inventaire annuel des pépinières est demandé au contrôleur sous la Direction de Marigny. Le chef du bureau des discussions, Sarreau de Vahiny, reporte au registre du bureau des discussions[777], le 18 décembre 1751, que le contrôleur des pépinières Beaudet de Morlet a présenté le *« plan de la pépinière neuve a cotté de l'étang de Roquencourt* », et il demande que Matis, géographe des Bâtiments, lève le plan. Il fait aussi la demande de transformer un étang inutilisé en pépinière et il propose même de refaire l'étang si celui-ci est à nouveau nécessaire. On lui refuse sa proposition car *« la dépense est double et inutile, le bassin peut encore servir* ». Les procédures administratives sont similaires aux autres services des Bâtiments puisque les mémoires sont soumis au Directeur par l'intermédiaire du bureau des discussions. Le

[775] AN, O1 2350- O1 2386, Grand Etat de la dépense
[776] OLIVESI, Felice, op. cit.
[777] AN, O1 1272.

contrôleur des pépinières dépose ainsi d'autres mémoires qui peuvent ou non être acceptés. Par exemple, il dépose un mémoire pour indemniser à hauteur de 100 livres la perte de René Baudin, maraîcher au Roulle qui aurait perdu du terrain à cause de travaux. Cette demande est en attente de vérification. Un autre mémoire signale des chutes d'arbres à cause du vent. Après vérification, une notification signalant l'acceptation est notée en marge et l'affaire est envoyée à monsieur Pillet au bureau des enregistrements pour qu'il l'adresse ensuite au contrôleur.

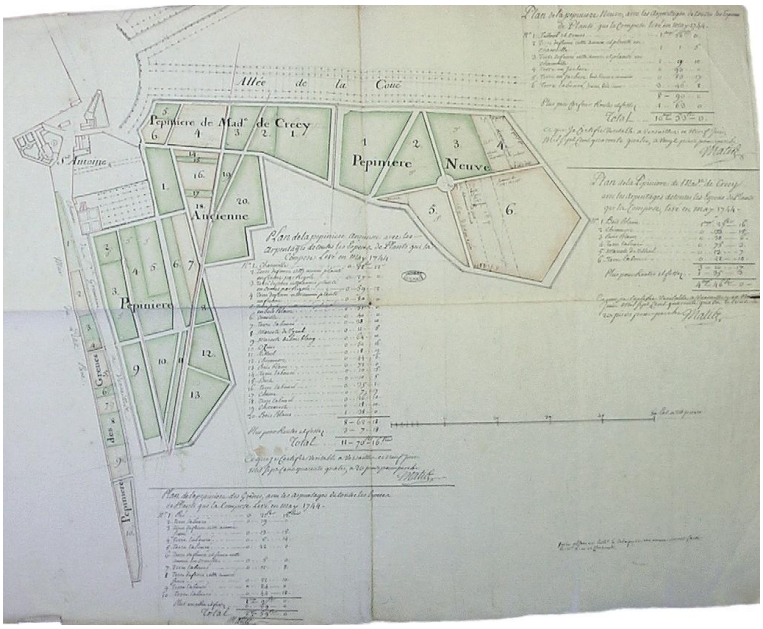

Plan de la grande pépinière de Versailles en 1744, porte Saint Antoine, signé par le contrôleur Morlet.[778]

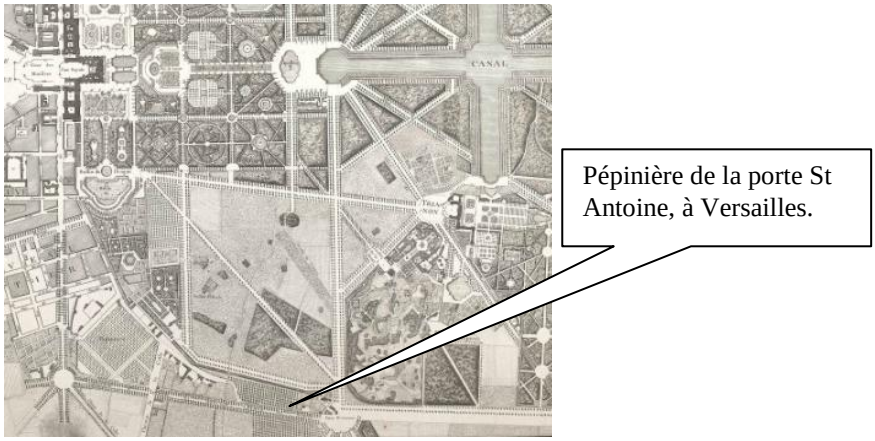

Le contrôleur des pépinières Charles Nicolas Beaudet de Morlet doit déposer des mémoires qui sont soumis à l'acceptation du Directeur, enregistrés au bureau des

[778] AN, O1 2113[B].

discussions. Les pépinières peuvent vendre le bois tombé pendant une tempête, ou vendre le bois issu de l'élagage. Par exemple, le contrôleur dépose un mémoire sur l'élagage des arbres du petit parc de Versailles près de la ménagerie et de Gally, le 5 janvier 1752[779]. Il présente le prix du bois et du transport. Mais on lui refuse au motif que le marchand de bois propose de faire l'élagage à ses propres frais. Des marchands de bois sont adjudicataires des bois. Ainsi, monsieur Pépin fils, marchand de bois, rédige un mémoire dans lequel il affirme être adjudicataire des bois que le vent a fait tomber au nombre de cent trente et un dans le grand parc de Versailles et à Meudon, mais il manque de place dans son chantier et en a fait ranger neuf pour ne pas gêner le passage[780]. Nous retrouvons cette pratique de l'adjudication dans les travaux de replantation du parc du château de Versailles sous la Direction de d'Angiviller. La coupe des arbres est effectuée entre décembre 1774 et mars 1776. Le Directeur prend conseil auprès de spécialistes, comme le contrôleur des pépinières l'Abbé Nolin. La coupe des bois est adjugée à Courtois, un marchand de bois, en mai 1776 et rapporte aux Bâtiments du Roi 150.000 livres[781]. Le marché est confié à des entrepreneurs : Jules Crosnier qui travaille pour l'entretien fixe des Bâtiments[782] et Louis Berte. Les pépinières fournissent les six mille jeunes chênes, deux à trois mille peupliers, deux mille érables, deux mille bouleaux ou charmes. Certains particuliers peuvent aussi faire des demandes d'arbres auprès des pépinières royales, demandes qui ne sont pas prioritaires comme le montre l'exemple suivant. Le 14 janvier 1752, deux mémoires sont déposés concernant les pépinières par des particuliers : le duc de Gèvres et le marquis de Ganevaux. Ils demandent des ormes ou des tilleuls dans les pépinières. Mais il n'y en a plus de disponibles car ils ont tous été utilisés pour les maisons royales et les nouvelles constructions comme celle de Choisy[783].

Cette compétence implique des enchevêtrements avec les attributions de l'administration du Domaine. Ce dernier a en charge entre autres la gestion des bois et forêts de domaine royal dans lesquels les pépinières peuvent être amenées à se servir.

---

[779] AN, O1 1272.
[780] AN, O1 1272.
[781] LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, édition Scala, 1995, p. 129.
[782] Grand état de la dépense : Jules Crosnier est chargé de l'entretien fixe du jardin de l'Hôtel des ambassadeurs extraordinaires à Paris et son père Louis Crosnier, est chargé de l'entretien fixe de la ménagerie et dépendance au château de Versailles.
[783] AN, O1, 1272.

- Le poids des difficultés financières

Ce département est aussi tributaire des difficultés financières de l'administration qui entravent l'efficacité de ses missions. Ainsi le manque de moyens combiné au désintérêt de Louis XV provoque des problèmes de gestion. Le Roi est plus intéressé par Trianon et délaisse les jardins de Versailles. Le manque d'argent a des conséquences sur la main d'œuvre et le personnel n'est pas assez nombreux pour réparer les clôtures des pépinières laissant les bêtes sauvages piétiner les jeunes plants[784]. Les jardiniers écrivent au Directeur pour lui expliquer qu'ils peinent à faire leur travail alors qu'ils ont du mal à se nourrir[785]. En 1769, l'abbé Nolin, contrôleur des pépinières réclame des mesures au Directeur des Bâtiments qui lui répond que « le malheureux état des caisses des Bâtiments ne lui permet pas d'intervenir »[786]. Conséquences de cette situation, les plants demandés en 1770 ne sont pas fournis faute de jardiniers et d'ouvriers, le département fait le choix d'espèces moins coûteuses. Les Bâtiments doivent 60.000 livres en 1771 à l'entrepreneur chargé des entretiens fixes des pépinières qui ne peut plus nourrir sa famille et se retrouve contraint de renvoyer ses ouvriers. Le cas est similaire pour l'entrepreneur chargé de m'entretien fixe pour les fumiers[787].

Les grands abattages des arbres du parc entrepris sous Louis XVI résultent de l'incapacité des Bâtiments du Roi d'entretenir et de procéder au habituels regarnis faute de moyens. La décision est donc radicale : la « replantation à neuf »[788]. De décembre 1774 à mars 1776, durant les deux hivers, les arbres du parc sont coupés. Le Directeur des Bâtiments d'Angiviller demande conseil à l'Abbé Nollin, contrôleur des pépinières et aux jardiniers Thouin et Lemoine. La coupe des bois rapporte 150.000 livres aux Bâtiments qui permettent de financer en partie le projet. Les pépinières royales fournissent 6.000 jeunes chênes, 2 à 3.000 peupliers, 2.000 érables, 2.000 bouleaux ou charmes[789]. L'administration répare aussi les clôtures et les piédestaux des statues. Les travaux sont achevés en 1784[790]. Le coût total est difficile à chiffrer puisque ce chantier de replantation concerne aussi bien le parc, le château et pépinières qui ont chacun leur

[784] AN, O1 2102, liasse 17 n°59.
[785] AN, O1 2105[4]
[786] AN, O1 2108, liasse 1, f°99.
[787] AN, O1 2109, liasse 1, f°151.
[788] OLIVESI, Felice, *op. cit.*
[789] LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, édition Scala, 1995, p. 129.
[790] VERLET, Pierre, *le château de Versailles*, Fayard, 1961, édition 1985, p. 540.

propre budget. De plus, les dépenses estimatives du grand état de la dépense ne détaillent plus les travaux par département pour cette période.

3. le département des marbres

Les marbres ont fait l'objet d'études récentes dans lesquelles la place de l'institution n'est pas oubliée. A partir de 1998, plusieurs travaux servent de base à un programme de recherche mené entre la France et l'Italie avec un colloque sur les *marbres du Roi* en 2006[791]. L'ouvrage collectif sous la direction de Julien Pascal[792], *Marbres de Rois*, publié suite au colloque du centre de recherche du château de Versailles en 2003, consacre un article du même auteur aux carrières et un autre de Sophie Mouquin[793] à la profession de marbrier des Bâtiments du Roi.

Ce service est dirigé par un directeur et contrôleur, Jean Tarlé de 1737 à 1752, puis par un contrôleur général avec Magnan Chabert, Joseph Ignace (1753-1767) et un contrôleur général et garde magasin des marbres en la personne de Jean-Baptiste Darcy. Jean Tarlé est le fils d'un marbrier du roi Claude Félix Tarlé qui travaille déjà avec le duc d'Antin. Ce dernier place donc à la tête du département un homme de confiance. Le contrôleur des marbres veille à l'approvisionnement et au choix des marbres il ne travaille pas seul et il dirige une équipe de contrôleurs et d'inspecteurs à Toulouse, à Marseille et à Bordeaux pour le transport du marbre[794]. Un commissaire du roi inspecteur à Rouen s'occupe aussi de la réception du marbre en Normandie. Les carrières sont gérées par un contrôleur des marbres et des carrières pour les Pyrénées, Languedoc et Provence Marc François Lassur en 1737. A Paris, le marbre est stocké dans deux magasins des marbres surveillés par des gardes magasins employé par le département des marbres, un à Chaillot et l'autre rue Louis Le Grand. Le contrôleur est

[791] JULIEN, Pascal, « marbres couronnés, couleurs de Versailles et carrières du royaume », in JULIEN, Pascal, *Marbres de Rois*, Presses universitaires de Provence, 2013, p. 13.
[792] JULIEN, Pascal, *les marbres, de carrières en palais. Du sang des dieux à la gloire des Rois, du midi à Versailles, XVIème-XVIIIème siècles*, Le bec en l'air, 2006 ; « Marbres couronnées, couleurs de Versailles et carrières du royaume » p. 13, in JULIEN, Pascal, *Marbres de Rois*, Presses universitaires de Provence, 2013.
[793] MOUQUIN, Sophie, «les marbriers du roi, organisation et réalisation » p. 203, in JULIEN, Pascal, *op. cit*., 2013.
[794] Inspecteurs à Bordeaux : Treilhes (1737-1755), Segui (1756-1772), Dupin (1773-1780 ?) ; inspecteurs à Toulouse : Roques (1740-1747), Pierre Marie Lassur de Ladeveze (1749-1761), Jean Louis Tessier (1765-1780 ?); inspecteurs à Marseille : Jean Garavaque (1751-1754), inspecteur pour la Normandie : Jean Jacques Testart (1741?-1771), Bremoutier (1772-1780).

amené à se déplacer comme le montrent les passeports délivrés par l'administration. Le contrôleur général des marbres Tarlé reçoit ainsi un passeport pour l'Italie où il va choisir des marbres pour le service du Roi[795]. Le Directeur n'hésite donc pas à envoyer directement le contrôleur général des marbres en mission pour aller chercher et choisir le marbres en France ou à l'étranger selon les besoins du moment. Il peut aussi être envoyé pour contrôler le travail des inspecteurs et pour dresser un état des stocks comme le montre cette lettre du Directeur Orry à M. Boucher, l'intendant de Bordeaux en mai 1737 :

> *« Monsieur,*
>
> *Je fais partir incessamment le Sieur Tarlé controleur général des marbres pour aller non seulement visiter les différents marbres qui sont au roi sur votre port et faire choix de ceux qui peuvent être utiles à sa majesté mais encore pour aller aux Pyrénées et jusqu'en Italie faire un examen général de l'état présent où sont les carrières de marbres et m'en rendre compte exact et fidèle. J'ai cru devoir vous donner avis de son départ et vous faire ce détail pour vous prier d'accorder au sieur Tarlé, dont le mérite ne vous est pas inconnu, tous les secours dont il pourra avoir besoin tant pour Bordeaux que pour le reste du voyage qui a pour objet le service du roi, vous lui accorderez donc s'il vous plait tous les ordres qui lui seront nécessaires à cet effet.*
>
> *Orry »*[796]

Ces voyages s'accompagnent d'un ordre de mission « *pour servir d'instruction au sieur Tarlé contrôleur des marbres dans le voyage qu'il va faire au Pirennés et dans les provinces du Languedoc et de la Provence* ». Ce document daté du 5 mars 1751 est composé de cinq articles dans lesquels sont détaillés chacune des différentes étapes de son voyage de Bordeaux à l'Italie[797]. Les principales carrières se situent dans les Pyrénées, le Languedoc et en Provence. Les Bâtiments du Roi lancent trois campagnes de prospection au XVIIIème siècle pour trouver un marbre de qualité pour remplacer celui de Carrare. Une première campagne se déroule sous le duc d'Antin entre 1712 et 1715, sous Marigny de 1748 à 1758 puis avec d'Angiviller en 1785 mais elles se soldent par un échec, car les ressources se révèlent trop faibles et difficiles à extraire. Ainsi par exemple le Directeur commande une nouvelle enquête au contrôleur Jean Félix Tarlé en 1748 et celui répond le 8 juin 1748 « *je dois principallement m'occuper*

[795] AN, O1 1058, p.138.
[796] AN, O1 1099.
[797] AN, O1 1090 p. 149 à 185.

de la recherche de marbres blancs, comme étant l'objet principal de ma mission » mais ce marbre est impropre à la sculpture. On demande parfois l'avis des sculpteurs d'après des échantillons et certains se rendent même dans les carrières pour les commandes royales mais certains en profitent pour se servir au passage comme Michel-Ange Stodtz avec les chevaux de Marly. Le sculpteur Garavaque devient même inspecteur des marbres[798]. Le titre de marbrier du roi s'obtient par brevet royal et donne droit à des gages, à la possibilité de se fournir aux magasins du Roi et à celle d'être « préféré » pour les chantiers royaux même si des « appels d'offres » sont mis en place[799]. Louis Trouard reçoit un brevet en 1741[800]. Il apparaît dans le grand état de la dépense à ce titre mais il cumule aussi d'autres fonctions sans jamais faire partie du département des marbres. Le problème se pose pour le contrôleur des marbres Jean Félix Tarlé qui reçoit des gages, travaille dans toutes les maisons royales est attaché au service mais nous ne trouvons aucune trace de brevet.

La particularité de ce département tient aussi à l'absence de dépense pour le compte des entretiens fixes. Les dépenses concernent les gages et appointements des employés, les frais pour l'exploitation des carrières, le transport et l'approvisionnement du marbre.

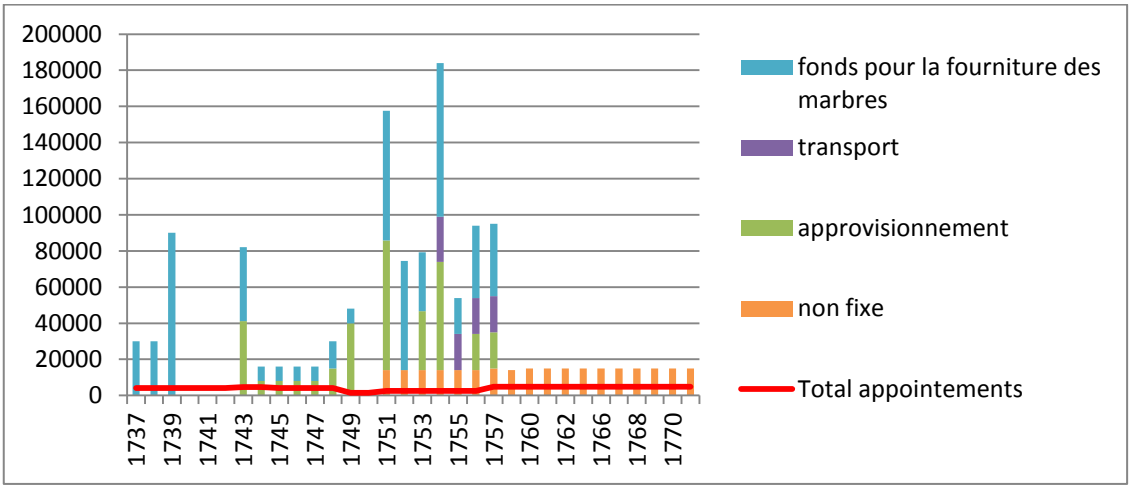

Dépenses du département des marbres d'après les registres du rand Etat de la dépense[801].

[798]BOUDON, Marion et SARTRE, Fabienne « le sculpteur et l'approvisionnement en marbre statutaire », in JULIEN, Pascal ss. Dir., *Marbres de Rois*, presses universitaires de Provence, 2013.
[799] MOUQUIN, Sophie, « les marbriers du Roi, organisation et réalisations », in JULIEN, Pascal, ss. Dir., op. cit.,2013, p. 203.
[800] AN, O1 1057.
[801] AN, O1 2350, O1 2386.

Sur ce graphique on peut voir les dépenses engagées en 1748 et 1758 pour la campagne de prospection sous Marigny puis les dépenses de fourniture, transport et approvisionnement disparaissent après 1758. Les dépenses en marbres diminuent en raison de la baisse de la demande puisqu'aucune résidence nouvelle n'est construite, il s'agit juste d'entretenir en utilisant les stocks des magasins.

Les marbres ainsi acheminés jusqu'à Paris servent aux sculpteurs des Bâtiments qui font des demandes. Ces requêtes passent par le bureau des discussions que nous avons étudié en première partie. Ainsi le sculpteur Pigalle dépose un mémoire et état des ouvrages qui lui ont été demandés sans être intégralement payés : il réclame sa rétribution et dans le même temps un nouveau bloc de marbre. Mais la réponse montre la volonté d'un contrôle plus rigoureux de l'utilisation du marbre. On lui répond donc qu'il doit déjà un bloc et qu'il n'a qu'à le demander à d'Argenson qui a fait la commande de la sculpture[802]. Trouard est d'ailleurs soupçonné de fraude, il aurait fait des cheminées au détriment du Roi et l'administration demande la vérification des commandes et des ordres. Le chef du bureau des discussions, Vahiny, demande au portier le double des ordres passés par Trouard. On lui demande de ne faire dans les magasins des marbres que les ouvrages pour les maisons royales et le reste dans son propre atelier pour éviter les abus. On retrouve cette même logique d'un contrôle plus aigu, lorsque Trouard demande du marbre pour réaliser le tombeau du chancelier : on lui demande pour chaque nouvelle commande de marbre d'en préciser toutes les dimensions exactes[803].

[802] AN, O1 1272, 21 février 1752.
[803] AN, O1 1272, 26 mars 1752.

C. Dysfonctionnements au quotidien : lourdeur administrative et difficultés financières

1. Lenteur administrative et abus

Les procédures décrites pour obtenir un logement, un terrain ou une réparation dans des bâtiments qui dépendent de l'administration provoquent des lenteurs et des dysfonctionnements. En effet, les dossiers doivent contenir comme nous l'avons dit, des mémoires, des plans, des devis. Face à cette lourdeur administrative, certains particuliers préfèrent contourner le règlement et faire exécuter leurs travaux sans autorisation par d'autres entrepreneurs extérieurs aux Bâtiments du Roi. Nous retrouvons des exemples récurrents de ces pratiques dans les archives de l'administration :

Le 30 janvier 1774 : « au sujet des changements que les personnes logées dans ses châteaux et maisons royales s'ingénient de faire sans ordres ni permission »[804]. L'administration ordonne que les arrêts des 30 janvier 1672 et 16 mars 1757 soient exécutés sinon il en coûtera 300 livres d'amende. Ce document d'ordre général met en avant les abus de ces personnes logeant dans des bâtiments qui dépendent des bâtiments du roi. Le rappel aux règlements prouve en lui-même que ceux-ci sont mal respectés. Nous pouvons citer l'exemple du comte de St Florentin à ce sujet à qui un rappel à l'ordre à l'ordre est adressé par le Directeur des Bâtiments par un bon du roi :

> *22 mars 1757 : « Bon du roi. Autorise M. le directeur général a envoyer à m. Le comte de St Florentin une copie de l'arrêt du conseil de l'année 1672 pour en obtenir un nouveau de sa majesté confirmatif du premier qui fasse les même inhibitions et deffenses sous les peines y portées contre les ouvriers étrangers des Bâtiments de travailler aux réparations dans les maisons royales et contre tous gouverneurs et capitaines des Capitaineries royales, concierges et généralement contre toutes les autres personnes logées dans les Maisons royales d'y faire faire aucune espèce d'ouvrages sans un ordre du*

[804] AN, O1 1045.

directeur et ordonnateur général des Bâtiments à peine de 300 livres d'amendes contre les contrevenants même d'emprisonnement de leur personne. »[805]

2. Des employés payés en retard

Les difficultés de l'administration liées à l'état général de la France ne sont pas sans conséquences sur le versement des gages et appointements des employés de l'administration. Certains appointements sont payés avec retard. Ainsi, un employé de bureau nommé Marmontel, écrit une lettre de réclamation adressée au directeur des Bâtiments afin de percevoir la totalité de ses revenus. A la date du 23 mai 1754, il n'avait pas encore reçu la totalité de ses appointements puisqu'il n'a eu qu'un acompte de 900 livres au 1er mars 1753 :

« *Le sieur Marmontel supplie très humblement Monsieur de Vandières de vouloir bien ordonner le paiement qui luy reste due des trois derniers quartiers de ses appointements de l'année 1753, il a été employé dans le bureau des discutions le premier mars de la ditte année, Monsieur de Vandières luy ayant promis 1800 lt d'appointements par an.*

Il a receu sur les trois quartiers de l'année dernière neuf cent livres, il luy reste au dernier Decembre 1753 la somme de six cent livres qu'il supplie Monsieur de Vandières de vouloir bien luy faire ordonner. » 23 may 1754.[806]

Les archives ne nous donnent pas l'issue de cette plainte, ce document étant conservé dans un dossier contenant des pièces diverses et désordonnées sur le personnel. Dans le même dossier, nous trouvons d'autres déclarations de même nature confirmant le caractère récurrent du problème. Tous les niveaux de la hiérarchie sont concernés puisque Anne Joseph Peilhon, trésorier général des Bâtiments du Roy demande « *2200 lt pour son payement tant des épices, façon et reddition de son compte de l'année dernière que des frais de voyages et dépenses extraordinaires (...) depuis et compris le 17 may de l'année dernière jour de prestation de son serment et jusqu'à présent le dernier juin en suivant a raison de 18000 lt par an. (Extrait de l'ordonnance du 5 février 1755)* »[807].

Les employés chargés des entretiens fixes connaissent aussi des difficultés face au retard de paiements, puisque les sommes qu'ils reçoivent ne constituent pas des

[805] AN, O1 1055.
[806] AN, O1 1248, n°39
[807] AN, O1 1248.

revenus mais des budgets attribués pour payer du matériel et des employés. Certains sont obligés d'emprunter de l'argent pour régler leurs frais et sont poursuivis par des créanciers. C'est le cas par exemple de deux sculpteurs ordinaires des Bâtiments employés au département du château de Versailles, dont l'un, le sculpteur ornementiste Jules Antoine Rousseau, travaille pour l'administration des Bâtiments du roi pour le département du château de Versailles (1740-1777 ?), il est chargé des entretiens fixes (entretien et nettoyage des rocailles et fontaines, de celui des ouvrages de sculptures en marbre dans les appartements et les jardins et des architectures en pierre plâtre bois et bronze de la chapelle de Versailles et des salons et aussi à Marly). On lui doit par exemple le décor des boiseries du cabinet du Conseil en 1755 et celui du cabinet des bains en 1771.

> « *Sur la requête présentée au Roi étant en son conseil par Jules Antoine ROUSSEAU et Charles GUILLEMIN associés, sculpteurs ordinaires des Bâtiments (...) ils ont toujours exactement payé les marchands, fournisseurs et ouvriers qu'ils ont employés, mais leur étant du une somme de 120000 livres (...) ils ont été obligés (...) de prendre à crédit les fournitures et marchandises nécessaires qui montent actuellement à près de 35000 livres* » [808]

Comme pour l'exemple des «dehors» de Versailles, nous ne pouvons pas évaluer les retards de paiement, puisque les versements se font par le système des avances d'après des mémoires sans cesse renouvelés sur plusieurs années. De plus, nous ne disposons pas de registre récapitulatif du paiement des mémoires.

3. des conflits de compétences

Comme nous l'avons évoqué avec le département des « dehors » de Versailles, les compétences des départements s'enchevêtrent parfois avec celles d'autres administrations proches. Les autres départements sont aussi confrontés à ce type de situation, c'est le cas en particulier du Domaine et des Menus Plaisirs.

[808] AN, O1 1045, n° 171.

- Avec les Menus Plaisirs

Les conflits existent aussi avec les autres services de la Maison du Roi comme les Menus Plaisirs. Un règlement du 17 décembre 1745 rappelle et précise les fonctions de chacun : « *règlement entre les premiers gentilshommes de la chambre du Roy, les capitaines et gouverneurs des Maisons royales et le Directeur général des bâtiments, jardins, arts, manufactures de sa majesté* »[809]. Les trois premiers articles portent sur les compétences des premiers gentilshommes de la Maison du Roi et des Bâtiments du Roi. Le problème se pose entre ce qui relève des décors ou de la construction pour les fêtes et les spectacles. Le règlement précise que les deux administrations doivent travailler ensemble, les décors étant réalisés par les gentilshommes de la Chambre mais vérifiés par les contrôleurs des Bâtiments pour le bon déroulement des travaux, éviter les dégradations sur l'architecture et la solidité des constructions éphémères « pour éviter que les ornements extérieurs et intérieurs des appartements puissent être endommagés , ainsi que les couvertures et charpentes et pour la sûreté et solidité des constructions ». L'article quatre concerne les compétences des capitaines et gouverneurs des maisons royales concernant la nomination des Suisses, concierges et portiers dans les maisons royales :

> « *Article 4 : Les capitaines et gouverneurs des maisons royales présenteront à Sa Majesté des sujets convenables pour remplir places des Suisses et Portiers et elles des principaux concierges desdites maisons royales ainsi que des cours en dépendantes et autres batimens composant le logement des châteaux. A l'égard des concierges des bâtimens séparés et hors le centre desdits châteaux celle des maisons appartenantes à sa majesté en propriété et à loyer dépendantes pareillement desdites maisons royales, la présentation des sujets appartient au Directeur des Bâtiments. Sauf la maison à Compiègne des ministres et secrétaires d'Etat, sauf appartement de la Reine au Louvre* ». [810]

Une fois encore la frontière entre les compétences est mince. Les articles cinq et six précisent qui doit décider de l'attribution des logements dans les différentes Maisons royales. En ce qui concerne les logements des artistes et l'attribution d'ateliers dans la grande galerie du Louvre et au Luxembourg, le Directeur des Bâtiments propose au Roi d'en décider l'attribution « *lorsque Sa Majesté jugera à propos d'accorder des Brevets*

[809] AN, O1057, p.408.
[810] AN, O1 1057, p.408.

de don et jouissance desdites maisons et logements, ils seront expédiés sur les certificats du Directeur général ».

Nous voyons ainsi que les départements chargés des résidences royales ont un fonctionnement comparable qui les distingue des autres départements spécialisés. Leur principal point commun reste celui des problèmes financiers qui conditionnent et limitent leur fonctionnement quotidien. Nous allons voir que la question financière est également au cœur de la conduite des rares grands chantiers du XVIIIème siècle. L'étude de la construction de l'Hôtel de l'Ecole Royale militaire, nous fournit à ce titre un exemple particulièrement parlant.

III. Réparer et construire.
Un chantier des Bâtiments du roi au XVIIIème siècle :
L'Hôtel de l'Ecole royale militaire

- *Quel programme architectural en période de crise ?*

Les Bâtiments du Roi sont au XVIIème siècle une administration bâtisseuse au service du Roi Louis XIV avec le chantier du château de Versailles. Les difficultés financières de la monarchie au XVIIIème siècle ont des conséquences sur les missions de l'administration qui se recentrent plutôt sur l'entretien et les réparations des Bâtiments. Les nouvelles constructions sont plus rares et les chantiers rencontrent des difficultés de fonctionnement liés encore une fois aux problèmes financiers. Les règnes de Louis XV et Louis XVI sont plutôt marqués par la poursuite ou l'achèvement de grands projets commencés sous Louis XIV sur les résidences royales comme la destruction de l'escalier des ambassadeurs en 1752, la construction de l'opéra royal du château de Versailles ou le « Grand Projet » de Gabriel, les travaux à Fontainebleau, à Compiègne ou à Saint Hubert et Choisy, ou encore les travaux du Louvre. Mais, à part les travaux de la place Louis XV et la construction de l'Eglise Sainte Geneviève à Paris par Soufflot, le chantier de l'Hôtel de l'Ecole royale militaire fait partie des rares chantiers d'envergure des Bâtiments du Roi au XVIIIème siècle. En effet, la construction de la place Louis XV montre par exemple l'interférence entre les différents acteurs en ce qui concerne l'urbanisme parisien. Les travaux réalisés à Paris sont sous la tutelle des Bâtiments du Roi, du lieutenant de police pour l'éclairage les ordures, la sécurité des chantiers, du Grand Voyer pour l'alignement et l'élévation des constructions, des Trésoriers de France responsables de la voirie et du bureau de la Ville

de Paris[811]. Ainsi, le projet d'une statue équestre à la gloire de Louis XV émane du Bureau de la Ville et de son Prévôt des marchands, Louis-Basile de Bernage. Dans le contexte de la paix d'Aix-la-Chapelle, le Bureau souhaite montrer son attachement au Roi. Plusieurs instances entre en jeu avant même que les Bâtiments n'interviennent. Le secrétaire d'Etat à la Maison du Roi, Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, est sollicité pour donner l'agrément à la statue équestre, confiée au sculpteur Bouchardon, en tant que responsable de la ville de Paris. En ce qui concerne la place où doit se tenir la statue, la Ville semble vouloir laisser le choix au Roi pour lui laisser financer le projet. A partir de 1749, après la disgrâce de Maurepas, la tutelle de l'administration de Paris est partagée entre le secrétaire d'Etat à la Maison du Roi, le comte de Saint-Florentin, et le secrétaire d'Etat à la guerre, le comte d'Argenson. La Ville cherche à plaire au Roi dans un contexte de concurrence entre ces institutions[812]. C'est alors que l'administration des Bâtiments du Roi entre en scène avec la mise en place d'un premier concours en 1748 pour l'Académie royale d'architecture afin de présenter des plans « *pour la construction d'une place publique pour y mettre la statue du Roy* »[813]. Les architectes des Bâtiments entrent alors en concurrence avec ceux de la Ville. En ce qui concerne le terrain destiné à la construction de la nouvelle place prévue entre les Tuileries et les Champs-Elysées, le Roi en possède déjà une grande partie et la Ville de Paris se charge d'acquérir le reste à moindre frai. En effet, ils font partie de la succession non liquidée de John Law et le bureau de la Ville de Paris négocie avec les héritiers. Toutes les décisions sont enregistrée au bureau de la Ville[814] mais le Directeur des Bâtiments est responsable de l'aspect technique du chantier et doit présenter les plans et le coût des travaux. Le Marquis de Marigny organise un nouveau concours en 1753, aucun projet ne paraît satisfaisant et le premier architecte des Bâtiments Ange-Jacques Gabriel doit en présenter un nouveau combinant le meilleur du concours. Il est chargé de la direction des travaux en 1755 mais doit agir conjointement avec l'architecte des Bâtiments Soufflot nommé la même année à la tête du département de Paris. Les ordres pour les ouvrages de construction et de décoration proviennent du Prévôt des marchands et échevins et les Bâtiments s'occupent de leur exécution[815]. Les

[811] FIERRO, Alfred, *Histoire et dictionnaire de Paris*, Bouquins, Robert Laffont, 1996, p. 521.
[812] *Procès-verbaux de l'académie royale d'architecture* du 27 juillet 1748. Publié par H. LEMONNIER, Paris, Armand Colin, 1922, tome III.
[813] AN, H² 2163, délibération de la Ville, 21 avril 1750.
[814] GALLET, Michel, BOTTINEAU, Yves, *Les Gabriel*, Picard, Paris, 1982, p.254.
[815] GALLET, Michel, BOTTINEAU, *op. cit.*, 1982, p. 269.

travaux de la place Louis XV montrent une interaction entre les différentes institutions parisiennes. Ils surviennent dans un contexte financier difficile pour la monarchie qui freine les projets architecturaux, la priorité étant pour le contrôleur général des finances de rembourser les frais engendrés par la guerre de succession d'Autriche, et la guerre qui reprend en 1754 avec l'attaque anglaise contre les colonies françaises en Amérique du nord, accentue les difficultés financières. De plus, en 1750, au lendemain de l'enregistrement de la décision confirmant la construction de cette place royale, le projet de l'Ecole militaire est soumis par le financier Pâris-Duverney à Madame de Pompadour ce qui repousse encore les travaux de la place Louis XV. Les travaux de l'Ecole royale militaire sont prioritaires sur ceux de la place, et ils présentent une autre organisation puisque ce chantier est sous le contrôle des Bâtiments du Roi.

Il s'agit donc, à travers l'exemple de l'Hôtel de l'Ecole royale militaire, de comprendre comment s'organise un chantier royal au XVIIIème siècle au niveau de la gestion administrative mais aussi matérielle et du personnel.

A. Une volonté royale

1. La fondation de l'Ecole royale militaire

Les travaux de l'Ecole royale militaire à Paris s'étendent de 1751 à 1773. L'idée de construire une école militaire est déjà ancienne et remonte au XVIème siècle. Elle reprend forme au début du XVIIIème siècle avec un mémoire d'Antoine Pâris en 1725. Le projet est repris par son frère Joseph Pâris-Duverney[816] en 1748 qui présente un mémoire en janvier 1750. Il est soutenu par madame de Pompadour qui, contrairement aux idées reçues, n'est pas à l'origine du projet. Elle le soutient, sert d'intermédiaire entre le Roi et Pâris-Duverney et elle en tire partie pour sa gloire personnelle. L'Edit de fondation est enregistré au Parlement le 22 janvier 1751[817]. Le préambule de l'édit du roi, de janvier 1751, portant création de l'École Militaire est ainsi conçu :

> *« Après l'expérience que nos prédécesseurs et nous avons faite de ce que peuvent sur la noblesse française les seuls principes de l'honneur, que ne devrions-nous pas attendre, si tous ceux qui la composent y joignoient les lumières acquises par une heureuse éducation? Mais nous n'avons pu envisager sans attendrissement que plusieurs d'entre eux, après avoir consommé leurs biens à la défense de l'État, se trouvassent réduits à laisser sans éducation des enfants qui auroient pu servir d'appui à leurs familles, et qui éprouvassent le sort de périr et de vieillir dans nos armées, avec la douleur de prévoir l'avilissement de leur nom, dans une postérité hors d'état d'en soutenir le lustre, [...]. Nous avons résolu de fonder une école militaire, et d'y faire élever sous nos yeux cinq cents gentilshommes, nés sans biens, dans le choix desquels nous préférerons ceux qui en perdant leurs pères à la guerre sont devenus les enfants de l'État. Nous espérons même que le plan qui sera suivi dans l'éducation des cinq cents gentilshommes que nous adoptons, servira de modèle aux pères qui sont en état de la procurer à leurs enfants; en sorte que l'ancien préjugé qui a fait croire que la valeur seule fait l'homme de guerre, cède*

[816] Joseph Pâris-Duverney (1684-1770) est un financier très proche de Madame de Pompadour dont le père François Poisson a travaillé pour les frères Pâris. Jean Pâris de Marmontel, son frère, est d'ailleurs le parrain de Jeanne Antoinette Poisson, marquise de Pompadour.

[817] AN, O1 1602, Edit du roi janvier 1751, ANNEXE 20, p 507, LAULAN, Robert, « La fondation de l'Ecole militaire et Madame de Pompadour », p. 284-299, in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 21e-n°2 (avril-juin 1974).

insensiblement au goût des études militaires que nous aurons introduit. Enfin nous avons considéré que si le feu roi a fait construire l'hôtel des Invalides pour être le terme honorable où viendroient finir paisiblement leurs jours. Ceux qui auroient vieilli dans la profession des armes, nous ne pouvons mieux seconder ses vues, qu'en fondant une école où la jeune noblesse, qui doit entrer dans cette carrière, puisse apprendre les principes de la guerre [...]. C'est sur des motifs si puissants que nous nous sommes déterminé à faire bâtir auprès de notre bonne ville de Paris et sous le titre d'École Royale Militaire, un hôtel assez grand et assez spacieux pour recevoir non seulement les cinq cents gentilshommes nés sans biens pour lesquels nous le destinons, mais encore pour loger les officiers de nos troupes, auxquels nous en confierons le commandement; les maîtres en tous genres qui seront préposés aux instructions et exercices, et tous ceux qui auront une part nécessaire à l'administration spirituelle et temporelle de cette maison. A ces causes, etc. [...]. Signé Louis-»[818].

Toute nouvelle construction nécessite un terrain. Dans le cas de l'Ecole militaire qui dépend du département de Paris, les terrains disponibles se trouvent en périphérie de la ville ce qui permet d'éviter de coûteuses expropriations. Sous l'autorité de Marc-Pierre d'Argenson[819] - secrétaire d'Etat à la guerre concerné à la fois par la gestion future de cette nouvelle école et ayant aussi en partie la tutelle de l'administration de Paris - des terrains sont acquis en 1751 au niveau de la ferme de Grenelle pour 277.860 livres et sa seigneurie pour 149.281 livres[820]. Les travaux débutent en 1752 sur des plans du premier architecte des Bâtiments, Ange-Jacques Gabriel mais la construction de l'Ecole militaire est l'exemple type des conséquences de la dépendance financière de l'administration au trésor royal. La guerre de Sept Ans (1756-1763) implique un arrêt des travaux faute de budget, ces derniers ne reprennent qu'après simplification des plans d'origine présentés par Gabriel en 1766[821] pour limiter les frais, et les travaux

[818] AN, O1 1602, Edit du roi janvier 1751, ANNEXE Les conditions déterminées par cet édit de création divisaient les aspirants en huit classes : 1° orphelins dont les pères avaient été tués au service, ou qui étaient morts de leurs blessures soit au service, soit après s'en être retirés; 2° orphelins dont les pères étaient morts au service, d'une mort naturelle, ou qui ne s'en étaient retirés qu'après trente ans de commission; 3° enfants qui étaient restés à la charge de leurs mères, leurs pères ayant été tués au service, ou étant morts de leurs blessures, soit au service, soit après s'en être retirés pour cause de blessures; 4° enfants qui étaient également à la charge de leurs mères, leurs pères étant morts au service, d'une mort naturelle, ou après s'être retirés du service au bout de trente ans de commission; 5° enfants dont les pères étaient morts au service; 6° enfants dont les pères avaient quitté le service, à raison de leur âge, de leurs infirmités, ou pour quelque autre cause légitime; 7° enfants dont les pères n'avaient pas été militaires, mais dont les ancêtres avaient servi; 8° les enfants de tout le reste de la noblesse qui, par leur indigence, se trouvaient dans le cas d'avoir besoin des secours du roi.

[819] GALLET, Michel, BOTINEAU, Yves, *Les Gabriel*, Picard, 1982, p. 282.

[820] CHAGNIOT, Jean, *Nouvelle histoire de Paris au XVIIIème siècle*, diffusion Hachette, Paris, 1988.

[821] GALLET, Michel, BOTTINEAU, Yves, *Les Gabriel*, Picard, 1982, p. 278.

s'achèvent en 1773. Trois ans après, l'Ecole est supprimée puis rétablie pour être dissoute en 1787 et devenir une caserne[822]. La durée des travaux permet d'avoir des sources assez nombreuses sur leur déroulement et la réalité du chantier. Elles sont conservées aux Archives nationales dans les fonds des Bâtiments du roi concernant le département de Paris[823]. Nous disposons de la correspondance générale entre 1751 et 1790, qui regroupe tous les documents envoyés à l'administration des demandes d'emplois, aux mémoires en passant par les lettres entre le directeur et ses officiers permettant de comprendre le fonctionnement du chantier[824]. Cette correspondance met à notre disposition des documents de nature variée mais le classement à la fois chronologique et thématique rend le dépouillement parfois complexe. Par exemple, les lettres et leurs réponses ne se suivent pas toujours, et les documents recopiés en plusieurs exemplaires pour les besoins de l'archivage de l'administration sont parfois séparés. Ce fonds regroupe aussi divers documents de comptabilité comme les dépenses pour payer les ouvriers, les registres de recettes et dépenses ou les comptes pendant les travaux. Enfin les soumissions et devis des entrepreneurs et des documents administratifs de « renvois et décisions » permettant de comprendre les différentes procédures. Nous sommes concentrée sur les premières années de la mise en place du chantier de 1750 à 1756, date d'arrivée des premiers élèves, afin de mettre en évidence le fonctionnement d'un chantier dirigé par les Bâtiments du roi. Ce choix correspond aussi à l'abondance des sources pour cette période qui sont ensuite plus lacunaires et moins bien organisées, en lien avec les difficultés financières. Cet édifice dépend une fois construit, du département de Paris, mais sa construction fait intervenir le premier architecte Gabriel et des inspecteurs nommés spécialement pour le chantier. Nous n'allons pas ici décrire la conception et les partis pris architecturaux déjà étudiés dans des ouvrages d'histoire de l'art[825] mais plutôt insister sur l'organisation du chantier. Les références à l'Ecole royale militaire sont relativement nombreuses dans les ouvrages sur l'histoire de Paris au XVIIIème siècle[826], ou dans les histoires sur l'architecture[827].

---

[822] GALLET, Michel, « Louis XV et Paris », p. 125, in *Paris et ses Rois*, édité à l'occasion de l'exposition à la mairie de Paris sur le millénaire des Capétiens, 14 janvier au 25 février 1988.Edition Paris Musées, 1988. GALLET, Michel et BOTTINEAU, Yves, *Les Gabriel*, Picard, 1988, « l'Ecole militaire », p. 278.

[823] AN, O1 1602-1662, fonds concernant l'Ecole royale militaire.

[824] AN, O1 1602 à 1606, correspondance générale de 1750 à 1790.

[825] GALLET, Michel, *Les Gabriel*, 1982.

[826] CHAGNIOT, Jean, Nouvelle histoire de Paris au XVIIIème siècle, Hachette, Paris, 1988, p. 156 ; FAVIER, Jean, Paris, 2000 ns d'histoire, Fayard, Paris, 1997, p. 195 ; GALLET, Michel, « Louis XV et Paris » p. 137, in *Paris et ses Rois*, catalogue d'exposition, Edition Paris musées, 1988 ; RABREAU,

Cependant, on y trouve toujours les mêmes informations concernant l'origine du projet, les différents remaniements des plans de Gabriel ou le fonctionnement de l'Ecole. Le fonctionnement du chantier et le rôle des Bâtiments sont laissés sous silence. Les études consacrées exclusivement à cet édifice sont plutôt rares et sont surtout l'œuvre de Robert Laulan[828] qui portent aussi sur le rôle de Madame de Pompadour et qui donnent quelques informations sur les travaux sans entrer dans le détail du déroulement du chantier. Cette étude du chantier de l'hôtel de l'Ecole royale militaire est donc inédite.

2. Les acteurs du chantier

L'Edit de fondation de l'Ecole militaire a deux volets distincts et pourtant liés : la partie construction dévolue, à l'administration des Bâtiments du Roi, et la fondation d'une Ecole militaire sous la responsabilité du ministère de la Guerre. Celui-ci aura la surintendance de l'Ecole « *pour en diriger l'établissement et y faire observer les règles de discipline, d'administration économique, l'éducation..* ». La correspondance des années 1750 et 1751[829], montre une collaboration entre les deux institutions : les documents pour l'ouverture des carrières ou le début des travaux transitent entre les deux administrations comme en témoigne cette lettre du mois de Février 1751 adressée au Directeur des Bâtiments Lenormant de Tournehem :

> « *Monsieur, je viens de recevoir dans le moment de chez monsieur le garde des sceaux l'arrest et les lettres patentes qui ordonnent l'ouverture des carrières propres à la construction de l'Ecole royale militaire et je ne crois point devoir différer d'avoir l'honneur de vous l'adresser. J'aurai été plus flatté d'avoir celuy de vous les porter moy même et de vous renouveller l'hommage du profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être monsieur votre très humble et très obéissant serviteur, Marie. A Versailles le 20 février 1751. » M. Marie (premier commis de la guerre)*[830]

Daniel, ss. Dir., *Paris, capitale des Arts sous Louis XV, peinture, sculpture, architecture, fêtes, iconographie*, Annales du Centre Ledoux, tome 1, 1997, p. 17, 34.

[827] GALLET, Michel, BOTTINEAU, Yves, *Les Gabriel*, Picard, Paris, 1982, p.278.

[828] LAULAN, Robert, *L'Ecole militaire. Aperçu historique et guide du visiteur*, 1925 ; *Les chapelles de l'Ecole militaire et la vie religieuse dans l'ancien hôtel royal*, 1934 ; *Fondation de l'Ecole royale militaire*, 1936 ; *L'Ecole royale militaire de Paris, le monument (1751-1788)*, 1950 ; « la fondation de l'Ecole de l'Ecole et Madame de Pompadour », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 21, n°2 (avril-juin 1974), p. 284-299.

[829] AN, O1 1602, correspondance générale 1750-1751.

[830] AN, O1 1602.

Mais l'interaction entre les deux institutions se montre rapidement compliquée. Les conflits de compétence avec le ministre de la guerre le comte d'Argenson (1743-1757)[831] se multiplient dès le 14 janvier 1752[832] où un certain Gaunaut a envoyé un placet au Comte d'Argenson pour obtenir la place d'inspecteur à l'Ecole royale militaire pendant les travaux. La direction des Bâtiments répond que ce placet est « *insensé de toutes les façons* » :

1. Ce n'est tout d'abord pas d'Argenson qui a le pouvoir de nommer les inspecteurs pendant les travaux mais uniquement les Bâtiments du roi.

2. L'administration n'a pas les moyens pour l'employer.

3. tous les inspecteurs nécessaires ont déjà été nommés par le directeur.

Le rôle central dans la direction du chantier est tenu par le Directeur des Bâtiments, Lenormant de Tournehem puis le marquis de Vandières (futur Marigny). Il a le devoir de nommer les responsables du chantier à tous les niveaux.

Le Directeur, Lenormant de Tournehem nomme Barthélemy Michel Hazon, déjà Intendant et ordonnateur des Bâtiments du Roi, « *contrôleur particulier à la suite et exécution des travaux de tout l'édifice de l'Hôtel royal* »[833] par une lettre de nomination du 4 février 1751 écrite par le Directeur lui-même :

> *« M. Hazon, intendant des Bâtiments du Roy.*
>
> *Le Roy ayant aprouvé Monsieur l'emplacement que jay choisi pour y bâtir l'Hotel Royal de l'Ecole militaire de Paris, et les plants qui en ont été faits par M. Gabriel son premier architecte, je vous donne avis que jay nommé une société d'entrepreneurs (...) jen feray de même pour toutes les autres espèces d'entreprises, vous aurez connaissance de leurs devis et marchés comme tout ainsi votre charge d'intendant des bâtiments de sa majesté aux titres et fonctions de laquelle je joins celui de controlleur particulier a la suite de l'exécution de tout l'édicifice dudit hotel royal, avec nombre*

[831] Le comte d'Argenson et la marquise de Pompadour n'ont pas de bons rapports. Mme de Pompadour est plus proche de Machault d'Arnouville, le contrôleur général des finances. Ces mauvaises relations sont perceptibles à travers l'affaire du nouvel impôt pour le clergé rejeté par son assemblée que le roi doit dissoudre. Deux partis s'opposent à la cour : d'Argenson est dans le parti dévot contre Machault et les financiers soutenus par Mme de Pompadour. Plus tard il « complote » avec Mme d'Estrade pour remplacer Mme de Pompadour par Mme de Choiseul auprès du Roi. LEVER, Evelyne, *Madame de Pompadour*, Tempus, 2003, p. 187, 201-202. *Mémoires* de Marmontel, publié par J. Renwick, 1972, p.173. *Journal* et *Mémoires*, de d'Argenson, publié par J-B. RATHERY, Paris, 1859-1867, t. VII, p. 29.

[832] AN, O1 1272, bureau des discussions.

[833] AN, O1 1602

suffisant d'inspecteurs et piqueurs intelligents que je nommeray pour être sous vos ordres.

L'ouvrage dont il est question etant de la plus grande importance, je ne doute point que metant en vous ma confiance, vous ne joignez à vos talents beaucoup de d'efficacité et d'habitude.

Vous aurez grande attention à faire fournir devis et marchés et aux qualités et natures qui sont présentés de tous les matériaux.

Les inspecteurs se tiendront chacun a leur décision y seront très assidus et vigilants et surtout très exacts pour les attachements de toute nature d'ouvrage dont vous ferez tenir les journaux qui vous viserez et tiendrez le controlle, et lorsque les opérations seront considérables vous appellerez le sieur de l'Epée greffier expert des bâtiments commis a caisse.

Comme la bonne intelligence et service dans toutes les parties est le seul moyen de réussir et le fondement du bien du service, je vous recommande très fort, de fournir scrupuleusement, les plants, profils et élévations que je vous remonteray signé tous faits et cottés par M. Gabriel premier architecte, qui en cette qualité doit seul opérer dans cette partie et en conséquence vous ne changerez ni n'augmenterez rien a ses plants que de son consentement et luy ferez part de tout ce qui peut concerner la bonne et solide construction.

S'il se passe quelque chose de contraire au bon ordre que je veux qui soit observé en tout point, vous m'en rendrez compte sur le champ afin de vous donner mon ordre en conséquence. [834]*»*

Barthélemy Michel Hazon se trouve à la tête d'une équipe de quatre inspecteurs et trois sous-inspecteurs avec des responsabilités bien précises comme Miqueraud inspecteur des carrières. Il est aussi assisté dans son travail de Louis-François Mollet, contrôleur des Bâtiments et de Doussin, architecte expert vérificateur. Il est aussi secondé du prévôt des Bâtiments du roi, Duchesne, chargé de faire respecter l'ordre sur le chantier.

Dans cette lettre, le premier architecte des Bâtiments du roi, Ange-Jacques Gabriel est nommé comme architecte responsable des plans de l'Hôtel de l'Ecole royal militaire. Il n'est pas contrôleur du chantier et se place donc sous les ordres de Barthélemy Michel Hazon comme le précise la lettre d'ordre qui donne avec exactitude ses missions définies par le Directeur et datée du mois d'août 1751[835]. La lettre d'instruction de Tournehem à Gabriel du 11 août 1751 se compose de deux parties : le

[834] AN, O1 1602, n° 48.
[835] AN, O1 1602, n° 268.

Directeur écrit sur la partie droite de la lettre et Gabriel répond sur la partie gauche du même document ce qui présente pour nous l'intérêt d'avoir l'échange de correspondance sur le même document. Après avoir rappelé qu'il a fait le nécessaire pour l'approvisionnement du chantier, Tournehem donne ses ordres en quatre points à son premier architecte. Premièrement, il doit présenter les plans, profils, élévations de tout l'édifice et dépendance afin que le Directeur les approuve. Deuxièmement, il doit « *occuper son bureau à faire une copie de tous les plans en grand et cotés pour être visés et donnés à Hazon assisté de Mollet et de Doussin, juré expert à Paris pour la vérification des ouvrages* ». Troisièmement, il doit réaliser d'autres copies pour le contrôleur qui donne les ordres aux entrepreneurs des différents ouvrages. Quatrièmement, il doit mettre tous les devis des entrepreneurs en règle pour les faire signer au Directeur et les réaliser en double pour les archives de l'administration. Sur ce le Directeur rajoute : « *quand aux mathériaux c'est mon affaire, (...) vous me donnerez un état signé de ce qui vous sera nécessaire et je donnerai les ordres à ceux que j'ai préposé pour la régie des fournitures* ». Il doit informer le contrôleur de tout changement qui le reportera sur le plan et en cas de changement très important il devra avertir le Directeur lui-même. On comprend facilement que le rôle de Gabriel est surtout administratif, qu'il n'a pas la main sur les travaux et sa marge de manœuvre est très limitée. Sa réaction est à la hauteur de la place qu'il a prise au sein de l'administration et présente un nouveau témoignage de sa prépondérance et des conflits qui peuvent exister entre le premier architecte et le directeur. Il répond ainsi au Directeur et lui fait part de son mécontentement : « *j'y ay aperçu avec une vive douleur amère que rien ne m'y raproche votre confiance que l'authorité de l'architecte y est si ressérée quelle en est déshonorante que vous y rétrécissez les opérations du génie par des dépenses étrangères et autres que celles qui me placent sous votre authorité et vos ordres immédiats* »[836]. Il joint une série de contestations à côté de chaque point. Par exemple il trouve absurde de ne pas s'occuper des matériaux et voudrait au moins être tenu au courant de ce qu'il peut avoir à sa disposition.

Le contrôleur du chantier reçoit une lettre similaire pour lui notifier ses fonctions, qui sont beaucoup plus étendues. Le Directeur rédige cette lettre en sept points[837]. Premièrement, il doit rendre compte au Directeur de la conduite des employés sous ses ordres. Deuxièmement, quand il aura reçu les figures, les plans, les devis,

[836] AN, O1 1602, n°268.
[837] AN, O1 1602, n°236.

marchés demandés au premier architecte, il se chargera de leur exécution sans les modifier. Troisièmement, il doit viser tous les approvisionnements et déterminer avec le premier architecte la qualité, le choix et la quantité de matériaux dont il a besoin. Quatrièmement, il doit prêter une attention particulière aux attachements[838] rapportés par les inspecteurs. Cinquièmement, il tient les registres d'approvisionnement des magasins sous forme d'un journal d'entrée et de sortie qu'il paraphe et qui sera visé tous les mois par le Directeur. Sixièmement, personne ne peut inspecter les carrières ou les ateliers que les personnes autorisées par un état signé du Directeur. Septièmement, il est responsable du maintien de l'ordre et de la police dans les ateliers et peut donner son avis sur les contraventions à donner. Enfin, le contrôleur réunit régulièrement son équipe dans un bureau avec son confrère Louis-François Mollet et si besoin il peut faire venir Doussin, Miqueraud et les principaux inspecteurs. Une véritable « bureaucratie » de chantier se met en place avec des commis qui s'occupent des plans, des devis, des mémoires, qui les renvoient ensuite au bureau des discussions pour être soumis au Directeur et au Roi. Le registre des comptes pour les travaux entre 1751 et 1754[839], fait mention de ces « *frais de bureau et appointements pour les commis* » où l'on peut lire l'achat du matériel nécessaire comme l'achat de registres, crayons, papier, chandelles… Les officiers qui dirigent le chantier reçoivent de l'argent en plus de leur traitement au sein de l'administration à répartir entre leurs appointements, ceux de leurs commis et dessinateurs et leurs frais de bureau. Le seul registre des recettes et des dépenses[840] à notre disposition couvre les années 1753 à 1761 et permet mois après mois de connaître les sommes dépensées dans le cadre des travaux même si toute la période n'est pas concernée.

[838] Attachement : terme d'architecture, note que l'on prend des ouvrages faits lorsqu'ils sont encore apparents et qui servirait au règlement des mémoires (E.Littré, *dictionnaire de la langue française*, 1872-1877).
[839] AN, O1 1646, compte pour les travaux, 1752-1762.
[840] AN, O1 1645, registre des recettes et des dépenses 1753-1761.

Nom	Fonction	Sommes annuelles (paiement trimestriel)
Barthélemy Michel HAZON	Contrôleur	7.900 livres/an (4000 livres pour ses appointements, 2.400 livres pour son commis et dessinateur, 1.500 livres pour frai de bureau)
Ange-Jacques GABRIEL	Architecte de l'Ecole militaire	12.000 livres/an (honoraires, appointement de ses commis et frais de bureau)
Isaac DOUSSIN	Architecte, expert, vérificateur	3.000 livres/an pour ses appointements et 1.000livres/an pour son commis
Antoine MIQUERAUD	Contrôleur des carrières, chargé de la régie	8.000 livres [841]
BESNARD	Inspecteur	2.000 livres/an
DESMARAIS	Inspecteur	2.000 livres/an
POLLEVERT	Inspecteur	2.000 livres/an
HELIN	Sous-inspecteur	1.000 livres/an
PAILLET	toiseur	1.200 livres/an
LARDANT	Sous-inspecteur et toiseur	1.200 livres
LE BOSSU	Garde magasin	1.500 livres/an
LE RAT	Garde des Bâtiments	500 livres/an
GEOFFROY	Garde des Bâtiments	500 livres/an

Etat des gages et appointements des différents employés du chantier d'après le registre des recettes et des dépenses (1753-1761)

Les employés bénéficient aussi d'uniformes payés par l'administration comme le montrent les registres de dépenses. Le 17 mai 1753, le tailleur Hermant reçoit 286 livres pour « *paiement des habits de livrée du roi pour divers employés de l'Hôtel de l'Ecole militaire* »[842]. De même dans les dépenses du service de la régie, 393 livres sont notées correspondant aux dépenses pour les habits des inspecteurs entre janvier 1751 et janvier 1754 et, pour la même période, 585 livres sont dépensées pour les habits des coches[843]. L'administration s'occupe aussi de loger une partie des ses employés au plus près du chantier. Une lettre de Gabriel du 13 janvier 1752, indique que les inspecteurs et sous-inspecteurs seront logés dans la maison du fermier de M. de Ste Geneviève qui doit être acquise par les Bâtiments[844]. Hazon pour sa part propose au Directeur de loger différents employés et entrepreneurs dans le bâtiment des ouvriers de l'Ecole militaire qui se compose de seize pièces au rez-de-chaussée et de seize chambres mansardées au premier étage. Ainsi les trois inspecteurs auraient chacun deux pièces au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage, le sous-inspecteur Hélin, une pièce et une

[841] La somme attribuée à Antoine Miqueraud ne semble pas correspondre à des gages mais plutôt à l'instar des entrepreneurs à un budget pour le fonctionnement de son service. Il reçoit même des remboursements de frais qu'il a du avancer. Nous n'avons donc pas de certitude sur ses revenus réels.
[842] AN, O1 1645.
[843] AN, O1 1646.
[844] AN, O1 1603, n° 114.

chambre, de même pour le secrétaire d'Hazon, les gardes auraient une chambre chacun, au total quatorze personnes sont ainsi logées. Le contrôleur et le premier architecte ont un logement dans le château de Grenelle racheté par le roi avec le terrain. Ce château permet de loger aussi d'autres membres du personnel.

Ce logement est aussi source d'opposition et symbolise les tensions entre Barthélemy Michel Hazon et Ange-Jacques Gabriel, le premier ayant du mal à garder son autorité face au premier architecte qui cherche à outrepasser ses prérogatives. De nombreuses plaintes d'Hazon témoignent de cette situation et la correspondance montre que Gabriel ne se prive pas de remarques ou de conseils sur le chantier. Ainsi, Hazon écrit un courrier au nouveau Directeur, le marquis de Vandières (Marigny), au sujet du logement et des jardins dont il dispose à Grenelle. Il fait part d'une *« petite contestation* » le 13 novembre 1752[845] sur le jardin du château de Grenelle. Hazon a l'usage du jardin accordé par Tournehem car il y loge pendant les travaux et il paye même les gages pour un jardinier sur ses rôles, il trouve donc normal de profiter des fruits du jardin. Gabriel n'y est jamais venu depuis un an et demi, le contrôleur accepte naturellement qu'il consomme des fruits s'il séjourne à Grenelle, mais il refuse de lui faire livrer sa part comme le premier architecte le réclame. Il demande donc à Vandières de trancher. Le lendemain il envoie un nouveau courrier au Directeur pour apporter des améliorations à son logement aux frais de l'administration. Il souhaite en effet construire une cuisine. Le Directeur est d'accord pour la cuisine mais il lui réclame un nouveau devis moins onéreux d'autant que tous les bâtiments provisoires seront détruits sous les 5 ou 6 ans. Il répond en même temps au sujet de la « *petite contestation* » : Gabriel a les mêmes droits que lui sur le jardin car il a aussi un logement au château de Grenelle, ils doivent donc partager « *d'autant plus que la culture s'en fait aux frais du roy puisque vous porter sur vos rolles les gages du jardinier qui furent fixés par M. de Tournehem* ».

L'organisation matérielle pour la direction du chantier ne diffère donc pas de celle de l'administration au quotidien puisque l'on retrouve le même mode de paiement, les logements et les habits fournis par les Bâtiments. L'organigramme du personnel du chantier reprend lui aussi celui de l'institution avec un contrôleur secondé par des inspecteurs et sous-inspecteurs et des bureaux dans lesquels travaillent des commis et des dessinateurs.

[845] AN, O1 1604, correspondance générale 1752-1754, n°48.

A l'aide des différents documents à notre disposition nous avons reconstitué « l'équipe de chantier » dirigée par le Directeur et son contrôleur. Nous avons utilisé les lettres de nomination[846] et le registre des recettes et des dépenses[847] qui donne le nom et la fonction des principaux employés du chantier. Nous n'y avons pas placé les ouvriers que nous étudierons par la suite. La plupart de ces personnes sont déjà employées dans les différents départements de l'administration. Nous retrouvons la prédominance des architectes déjà évoquée en première partie, ce qui n'est pas surprenant dans le cadre de la construction d'un bâtiment.

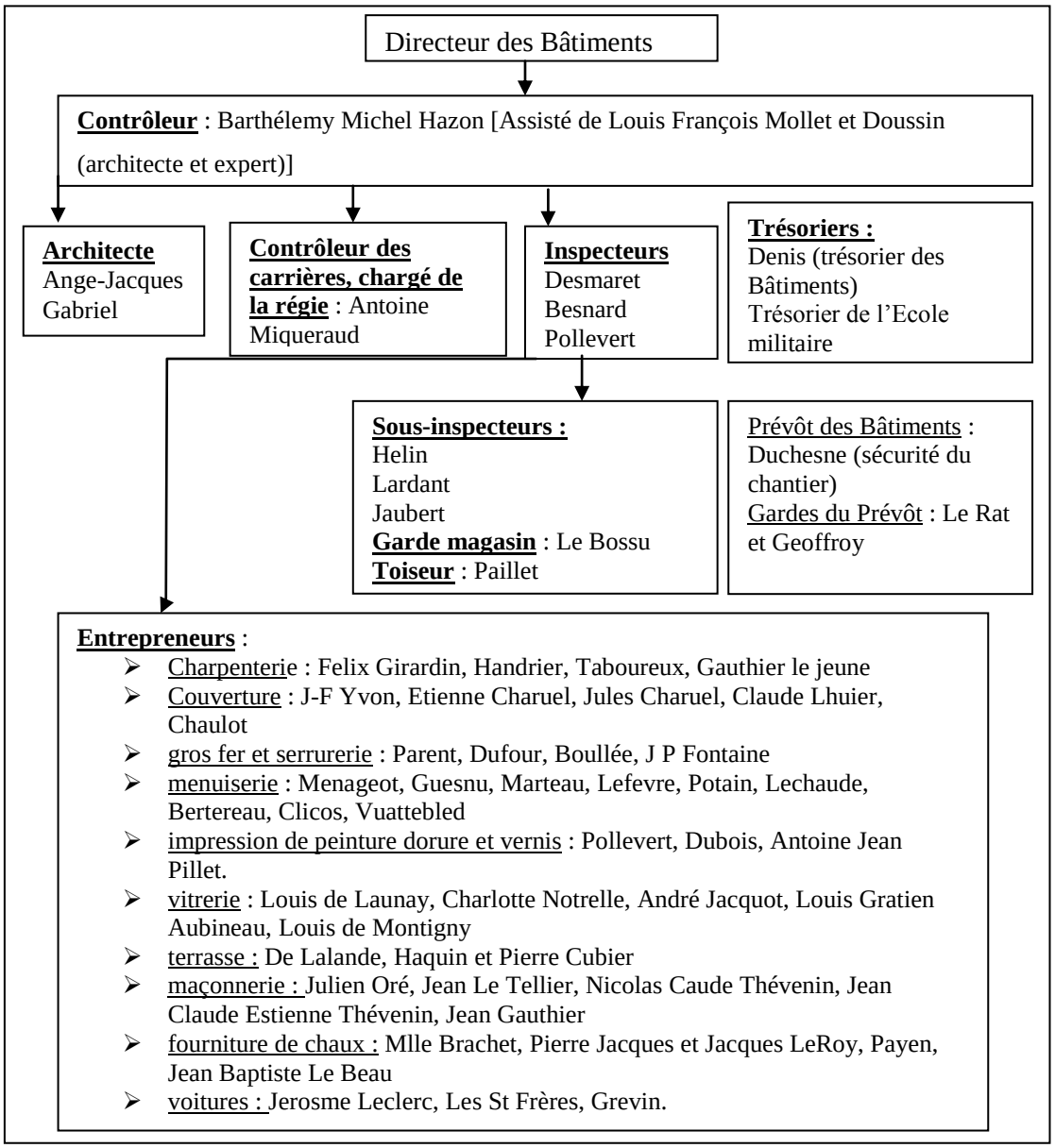

L' « équipe de chantier » entre 1751 et 1753.

[846] AN, O1 1602.
[847] AN, O1 1645, registre des recettes et des dépenses 1753-1761.

La présence de Gabriel premier architecte du Roi n'a rien d'étonnant, Barthélemy Michel Hazon est intendant et ordonnateur (1749-1776), Louis François Mollet est contrôleur général (1742-1759), Antoine Miqueraud a aussi le poste d'inspecteur des «dehors» de Versailles (1748-1753), Nicolas Besnard est concierge à Fontainebleau (1744-1768), Louis Pollevert est dessinateur au bureau du premier architecte (1749-1757), Paul Jaubert est aussi inspecteur des forêts de Sénart et Rougeaux, remises et bois de la Brie (1748-1777 ?) dans le département de Choisy. L'inspecteur Desmaret est peut être Antoine Boutrove Desmaret, commis dessinateur du contrôleur de Paris (1740-1761). Certains n'apparaissent pas dans les registres du Grand Etat de la Dépense comme l'architecte expert Doussin, le sous-inspecteur Lardant et Helin qui est peut-être Pierre Hélin élève à l'Ecole française de Rome en 1757. Aucune mention du toiseur Paillet ou des gardes Le Bossu et le Rat ou Geoffroy. Il apparaît donc que le chantier emploie du personnel fixe de l'administration mais qu'il crée aussi de nouveaux emplois temporaires.

Certains entrepreneurs travaillent déjà pour les Bâtiments du Roi et apparaissent dans le registre du Grand Etat de la Dépense au titre des entretiens fixes. Nous retrouvons les familles déjà évoquées précédemment qui exercent un quasi monopole sur plusieurs générations détenant les marchés d'entretien pour les « couvertures » avec Jean-François Yvon (parc de Versailles, Trappes et Saclay, château de Versailles, Paris), Etienne et Jules Charuel (Paris, Vincennes, château de Marly, machine de Marly), et Claude Olivier Chaulot (Choisy, Meudon et Chaville) et pour les « vitreries » avec Louis de Launay (Chaville et Verrière, château de la Muette), Charlotte Notrelle (Paris) et Louis Gratien Aubineau (Fontainebleau). Pour obtenir ces marchés, les entrepreneurs font des demandes parfois soutenues par des lettres de recommandation. Ils sont nommés par le Directeur des Bâtiments qui les embauche par un contrat appelé lettre de soumission, où sont précisés leurs obligations et le montant de leur rémunération. Il s'agit de documents administratifs sur modèle-type:

Soumission de gros fer et serrurerie : 12 février 1751

« Nous soussigné entrepreneurs des bâtiments du roy et associé pour la construction de l'hotel de l'école royale militaire promettons et nous obligeons envers monsieur Le Normant de Tournehem Directuer et ordonnateur général des Bâtiments du Roy de faire tous les ouvrages de gros fer et de serrurerie qui seront ordonnés pour l'établissement de

l'hôtel de l'ecole royale militaire aux prix et conditions qui seront régler par les devis et détails qui en seront fiats par Monsieur le directeur général et d'en passer marché en conséquence lorsqu'il nous sera ordonné, requérnat qu'il soit inséré dans les dits marchés la clause qu'au cas que les prix des fers et matériaux augmente ou diminue sur l'évaluation qui en aura été faite par les dits détails il sera fait raison réciproquement de cette augmentatin ou diminution sur le prix des ouvrages lors de l'arrest définitif des mémoires. Pierre La Cour Richet. » [848]

Tous les entrepreneurs travaillant pour le chantier doivent signer ces lettres de soumission, soit individuellement, soit à plusieurs dans le cas d'association comme ci-dessus. Ces lettres comportent néanmoins quelques nuances et sont très précises quant aux conditions de travail. Ainsi dans la soumission de Charles Payen, propriétaire des fours à chaux de Melun le 19 février 1751 :

« [je] promet et m'engage (...) de fournir la chaux nécessaire pour la construction de l'Hôtel de l'Ecole royale militaire aux enrepreneurs du Roy moyennant le prix et somme de 37 livres pour chaque muid rendu à l'isle Louvier pour être conduit de là dans mes propres batteaux jusqu'au port de Grenelle par les maîtres des ponts me soumettant en outre de payer ce second transport et remontage de mes batteaux a l'Isle Louvier suivant le prix et le tarif qui sera régler par Sa Majesté et dont on me tiendra compte au prix de 37 livres ».[849]

De même, certaines soumissions comportent des clauses particulières comme celle de maçonnerie le 8 février 1751 qui précise que les baisses et hausses du prix des matériaux seront répercutées sur le tarif des ouvrages. Pour les entrepreneurs chargés des charpentes, ils doivent préciser le lieu où ils doivent se fournir en bois pour que le Directeur envoie un inspecteur afin d'en vérifier la qualité.

La correspondance des années 1750-1751, montre aussi la place importante de Pâris-Duverney au cours des travaux. Il est régulièrement averti des différentes étapes, on lui demande parfois son avis et il cherche à placer ses protégés dans les différents emplois liés au chantier comme les entrepreneurs Naudot et Rolland entrepreneur des voitures de l'Ecole militaire[850].

[848] AN, O1 1620 : soumission et devis des entrepreneurs (1751-1766)
[849] AN, O1 1620 : soumission et devis des entrepreneurs (1751-1766)
[850] AN, O1 1604.

Une fois l'équipe de direction du chantier installée, il faut approvisionner le chantier avec les matériaux nécessaires à sa réalisation.

B. La mise en place du chantier : 1750-1751

1. Les matériaux

La mise en place du chantier suppose dans un premier temps la réalisation de plans et la mise à disposition d'un terrain. Avant l'enregistrement de l'Edit de création de l'Ecole royale militaire en janvier 1751, un mémoire a été réalisé en septembre 1750 sur le « collège académique » détaillant le projet soumis au roi. Toutes les parties des bâtiments avec leur fonction y sont détaillées et ce document a servi de programme au premier architecte des Bâtiments Ange-Jacques Gabriel pour réaliser ses plans[851].Comme nous l'avons vu précédemment, l'emplacement choisi pour la construction est la plaine de Grenelle. Le terrain est étudié avant le début des travaux, pour évaluer la quantité de terre qui devra être remblayée et déblayée pour les fossés par exemple. Il faudra aller en chercher ailleurs que sur la plaine de Grenelle. Pour acquérir ce terrain, il a fallu acheter le château de Grenelle et déloger des maraîchers qui occupaient et exploitaient le terrain. L'administration se charge de négocier et d'indemniser les propriétaires et locataires. Pour le château, le prix retenu est celui inscrit dans l'acte notarié de la succession pour les héritiers de la Dame de Brion pour 277.860 livres. Les héritiers écrivent pourtant au Directeur le 29 septembre 1751, pour protester contre ce montant qu'ils jugent insuffisant. Ils expliquent que des améliorations ont été apportées et que sa valeur s'élève désormais à 300.000 livres. Mais leur réclamation ne semble pas avoir été prise en compte. Le montant de l'indemnisation pour les maraîchers est plus difficile à estimer. Il s'agit de ne pas léser des personnes déjà pauvres. Il est proposé de leur trouver des terrains en échange et surtout de calculer leur perte pour les rembourser. Les négociations entamées dans un mémoire[852] au début de l'année 1751 trouvent leur aboutissement le 21 avril 1751 avec la rédaction de « *l'Etat des indemnités dues aux différents particuliers* »[853]. L'affaire est suivie de près par Pâris-Duverney qui est tenu au courant du montant accordé. Vingt personnes sont concernées et pour chacune d'elle, les pertes sont estimées aussi bien au niveau du logement que des cultures et du manque à gagner. Par exemple Jean-Baptiste

[851] AN, O1 1602 n°
[852] AN, O1 1602, n°70.
[853] AN, O1 1603.

Le François louait un terrain sur lequel il cultivait du seigle et une parcelle avec des légumes comme de la mâche, du persil, il avait aussi fait creuser un puits. L'ensemble est estimé par les Bâtiments à 2225 livres. Le géographe arpenteur des Bâtiments Mathis doit prendre les mesures et certifier l'Etat pour le remboursement.

Mais le terrain ne suffit pas, il faut trouver les matériaux pour commencer les travaux. La correspondance est éloquente à ce sujet pour l'année 1751 puisque la majorité des courriers concerne la recherche des matériaux nécessaires. Les travaux sont réglementés par différentes ordonnances sur l'organisation des chantiers sous la responsabilité du Prévôt des Bâtiments. Un ordre rédigé le 10 mars 1746[854] pour le Prévôt, rappelle que les Bâtiments doivent fournir les matériaux nécessaires aux entrepreneurs et organiser le transport des marchandises (article I).

- <u>Les pierres et les carrières</u>

Le premier besoin est celui des pierres et donc des carrières d'où elles vont être extraites. Dès le mois de février 1751, la question est au cœur des préoccupations. Le constat est rapide, les carrières d'Arcueil et de St Marceau traditionnellement utilisées sont presque épuisées. Un arrêt du conseil d'Etat du 8 février 1751 autorise donc l'ouverture de nouvelles carrières pour la réalisation de l'Ecole royale militaire.

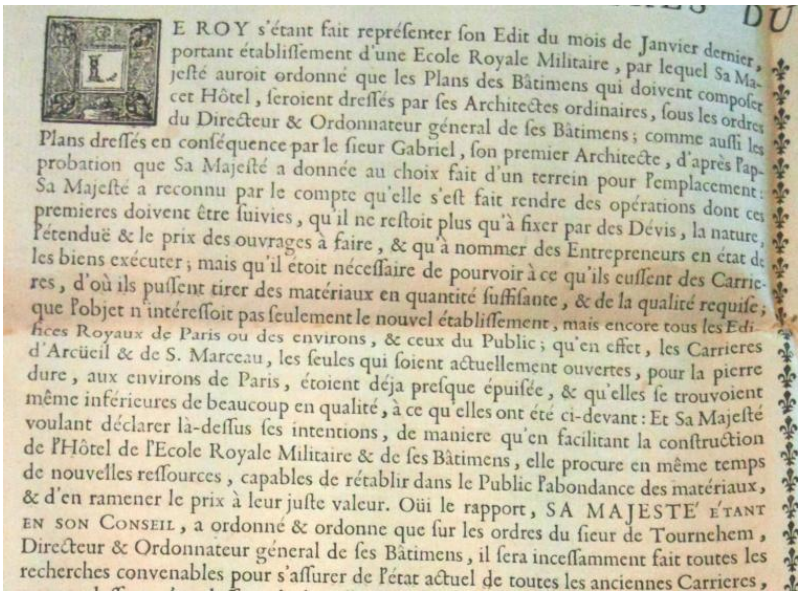
LE ROY s'étant fait repréſenter ſon Edit du mois de Janvier dernier, portant établiſſement d'une Ecole Royale Militaire, par lequel Sa Majeſté auroit ordonné que les Plans des Bâtimens qui doivent compoſer cet Hôtel, ſeroient dreſſés par ſes Architectes ordinaires, ſous les ordres du Directeur & Ordonnateur géneral de ſes Bâtimens; comme auſſi les Plans dreſſés en conſéquence par le ſieur Gabriel, ſon premier Architecte, d'après l'approbation que Sa Majeſté a donnée au choix fait d'un terrein pour l'emplacement: Sa Majeſté a reconnu par le compte qu'elle s'eſt fait rendre des opérations dont ces premieres doivent être ſuivies, qu'il ne reſtoit plus qu'à fixer par des Dévis, la nature, l'étenduë & le prix des ouvrages à faire, & qu'à nommer des Entrepreneurs en état de les biens exécuter; mais qu'il étoit néceſſaire de pourvoir à ce qu'ils euſſent des Carrieres, d'où ils puſſent tirer des matériaux en quantité ſuffiſante, & de la qualité requiſe; que l'objet n'intéreſſoit pas ſeulement le nouvel établiſſement, mais encore tous les Edifices Royaux de Paris ou des environs, & ceux du Public; qu'en effet, les Carrieres d'Arcüeil & de S. Marceau, les ſeules qui ſoient actuellement ouvertes, pour la pierre dure, aux environs de Paris, étoient déja preſque épuiſée, & qu'elles ſe trouvoient même inférieures de beaucoup en qualité, à ce qu'elles ont été ci-devant: Et Sa Majeſté voulant déclarer là-deſſus ſes intentions, de maniere qu'en facilitant la conſtruction de l'Hôtel de l'Ecole Royale Militaire & de ſes Bâtimens, elle procure en même temps de nouvelles reſſources, capables de rétablir dans le Public l'abondance des matériaux, & d'en ramener le prix à leur juſte valeur. Oüi le rapport, SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que ſur les ordres du ſieur de Tournehem, Directeur & Ordonnateur géneral de ſes Bâtimens, il ſera inceſſamment fait toutes les recherches convenables pour s'aſſurer de l'état actuel de toutes les anciennes Carrieres,

« Arrest du conseil d'Estat du Roy concernant l'ouverture de plusieurs carrières pour la construction de l'Hôtel de l'Ecole royale militaire »[855]

[854] AN, O1 1089, p.17.
[855] AN, O1 1602.

Le Directeur décide donc d'envoyer ses officiers pour dresser un procès verbal des carrières déjà disponibles aux alentours de Paris afin de pouvoir débuter les travaux. Il demande aussi en parallèle de rechercher de nouvelles carrières à Paris. Barthélemy Michel Hazon, intendant et ordonnateur des Bâtiments, est nommé contrôleur du chantier, il reçoit en février 1751 une commission et une lettre de cachet pour vérifier l'état des carrières de Saint-Leu d'Esserent et Trossy-sur-Oise et chez les Bénédictins[856]. Il est assisté d'Antoine Miqueraud, inspecteur des «dehors» de Versailles et contrôleur des carrières pour le chantier. Des ouvriers les accompagnent pour toiser les quantités. Il doit dresser un procès verbal qui mentionne la quantité de pierres, le nom des propriétaires et le prix de vente. Le procès verbal est rédigé à la suite de la commission de février 1751. On apprend que Barthélemy Michel Hazon était aussi accompagné de Louis François Mollet, contrôleur général alternatif et du prévôt des Bâtiments Duchesne[857]. Plusieurs documents sont conservés aux Archives nationales : l'extrait du procès verbal, en plusieurs exemplaires ainsi que le procès verbal complet jour par jour entre le 1er mars et le 15 mars. Ces carrières ont déjà servi pour différents chantiers royaux comme ceux des Invalides[858] et sont exploitées depuis le Moyen Age notamment pour la construction des cathédrales. La carrière de Saint-Leu comprend en fait cinq « bouches » ou entrées dont celle de St Christophe, de Notre-Dame, des danses, de la Folie et du fond du couvent. Quatre propriétaires ont le droit de « fouille » ou peuvent le donner : les Bénédictins de l'ordre de Cluny qui ont un couvent sur ces terres, l'Avocat conseiller au grand conseil, l'Escalopier de Nourand maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel et Monsieur de Moyenville ingénieur du Roi de Dunkerque qui a cédé son droit de fouille au sieur Vallé son fermier. Leurs carrières ne sont plus exploitées depuis une dizaine d'année en raison de la concurrence des « mariniers voituriers par eau[859] ». Ceux-ci se sont rendus maîtres absolus du commerce de pierres qu'ils ont développé sur l'autre rive de l'Oise à Maillet après avoir acquis un terrain de fouille d'où ils approvisionnent Paris. Les architectes officiers des Bâtiments constatent cependant que la pierre issue des carrières de Maillet est de moins bonne qualité que

[856] AN, O1 1602.
[857] AN, O1 1602, n°36 (procès verbal en plusieurs exemplaires).
[858] D'après l'édit de 1678 cité dans le procès verbal (AN, O1 1602, n°36).
[859] Voiturier : qui fait métier de voiturer. On distingue les voituriers, en voituriers par eau qui sont les bateliers et voituriers par terre qui sont les chartiers ou rouliers. Tous voituriers ne doivent partir des ports de charge sans lettre de voiture qui marque la quantité et la qualité des marchandises, le prix de la voiture, le lieu de charge et de destination. (*Dictionnaire universel*, Furetière, 1727).

celle de Saint-Leu, mais cette dernière est plus loin de la rivière et les propriétaires refusant le crédit ne parviennent plus à vendre leurs stocks. La quantité totale disponible est donc de 9.000 tonneaux[860] que les Bénédictins proposent de vendre à 2 livres et 10 sols par tonneaux. Les autres suivront le prix fixé par les Bénédictins.

Bénédictins	Environ 7.000 tonneaux
L'Avocat	Environ 800 tonneaux
Sieur Vallée	Environ 1.200 tonneaux
Total	9.000 tonneaux

Etat des pierres disponibles dans les carrières de Saint-Leu, d'après le procès verbal[861].

Ils proposent tous d'exploiter eux-mêmes les carrières et l'Escalopier rappelle qu'il dispose d'ateliers qui ont déjà servi lors des travaux des Invalides à Paris sous Louis XIV. Environ 75 hommes habitant à Saint-Leu peuvent être embauchés, ils sont sans emplois puisqu'ils ne peuvent travailler de l'autre côté de la rivière et « souffrent de faim ».

Une autre carrière située dans le hameau de Trossy dans la paroisse de St Maximin, appelée carrière Parain est exploitée par Simon Naze, fermier du prince de Condé qui offre de se restreindre au droit de portage pour « *laisser tirer de la pierre dans cette carrière autant qu'il en sera nécessaire* ». La situation est comparable à celle de Saint-Leu. La carrière n'est plus exploitée depuis deux ans faute de clients. Plus loin, le nommé Haneton propose d'exploiter une carrière située sur un « larris [862]» appartenant au Prince de Condé et demande la protection du Directeur pour obtenir le droit de fouille en payant le portage. Cette dernière proposition retient toute l'attention d'Hazon qui signale dans le procès verbal qu'il serait utile d'avoir une nouvelle carrière.

La dernière carrière mentionnée est celle des Tessons ou des postes située à Gouvieux. Pierre Masson un ouvrier carreyeur demeurant à St Maximin a loué cette

[860] Tonneau : tonneau de pierre de Saint-Leu, ou de pierre tendre, la quantité de 14 pieds cubes. (*Dictionnaire universel*, Furetière, 1727).
[861] AN, O1 1602, n°36.
[862] Larris : terre laissée en friche (Jean Nicot, *le thrésor de la langue francoise*, 1606, Furetière, *dictionnaire universel*, 1727).

carrière à Guillaume Chrétien pour 9 ans, sur lesquels il lui reste 3 ans. Il lui reste 600 tonneaux de pierres de vergelé[863] qu'il n'a pas pu vendre.

L'état des stocks étant établi et celui-ci étant jugé suffisant, le prévôt des Bâtiments Duchesne a interdit aux sept propriétaires et fermiers ci-dessus d'utiliser les pierres, les carrières et les ateliers jusqu'à nouvel ordre. Barthélemy Michel Hazon soulève cependant plusieurs problèmes : celui de trouver assez d'ouvriers et de voituriers dans la région, sans embaucher ceux qui servent déjà pour l'approvisionnement en pierre de Paris et sans provoquer une augmentation des prix. La solution semble de proposer l'embauche des travailleurs des carrières de Compiègne.

Pendant ce temps, la recherche de nouvelles carrières à Paris porte ses fruits. En septembre 1751 des pierres trouvées à Vaugirard sont examinées sur le chantier de l'Ecole militaire et jugées propres à être exploitées[864].

- Le bois de charpente

L'approvisionnement en bois de charpente pour la construction de l'Hôtel de l'Ecole militaire pose plusieurs problèmes : tout d'abord trouver du bois de qualité en quantité nécessaire et d'autre part à un coût raisonnable. Pendant l'année 1751, on peut suivre à travers la correspondance les tractations pour trouver du bois.

Un état du mois d'avril 1751 signé de Gabriel[865] dresse l'inventaire du bois nécessaire et de sa qualité : « *Etat des bois de charpente nécessaire pour la construction du bâtiments des remises, de la buanderie, du logement des prestres, de la boulangerie, du logement des ouvriers, et du bâtiment de la pompe faisant partie de l'édifice de l'Ecole royale militaire* ». Au total, 16.339 pièces de bois sont nécessaires pour cette partie des travaux. Sur cet état, 1.200 pièces sont commandées pour avoir le choix. Il précise à la fin, la qualité et les dimensions des bois :

> « *Tous les bois du présent état seront de chesne loyaux et marchands, sans nœuds vitreux droits de toute face, avivés sur toutes les arrêtes et de droit fil. Ce qui se trouvera n'estre point des susdittes qualités et des bonnes dimensions sera mis au*

[863] Vergelé : espèce de pierre de Saint-Leu (Emile Littré, *dictionnaire de la langue française*, 1872)
[864] AN, O1 1602
[865] AN, O1 1602

rebus pour le compte des marchands de bois d'autant que toutes les longueurs et grosseurs ci-dessus désignées seront celles qu'auront les dits bois mis en œuvre. [866]»

Les recherches se tournent autour du bois disponible autour de l'abbaye de la Charmoye dans le diocèse de Châlon. Un Mémoire[867] du mois de mai adressé au Directeur général expose les avantages d'utiliser ce bois, il précise au début que « *la charpente nécessaire est un plus gros objet de la dépense a faire. Recourir aux marchands ce serait s'exposer non seulement à en augmenter le prix qui est déjà très haut mais même à ne pas trouver la quantité et la qualité nécessaire* ». Or cette abbaye cherche à vendre une partie de son bois car elle a besoin du terrain pour réaliser des travaux. Elle a une réserve de 250 arpents dont 129 arpents de l'âge de 200 ans et « *plus qui périssent de vétusté et 121 de l'âge de 80 ans et jusqu'à 100 dont il y a grande quantité sur le retour* ». Les religieux proposent deux solutions : soit le roi achète uniquement les bois nécessaires à la charpente pour le prix de 270 livres le cent toisé en usage à Paris, soit il achète toute la réserve pour en disposer à sa guise pour la somme de 80.000 livres. Les deux solutions paraissent avantageuses selon le mémoire et permettraient de sortir 60 milliers de beau bois, mais « *il faudrait sortir de la règle ordinaire de ne point faire d'adjudication* ». La seule différence est que dans le premier cas seuls les bois nécessaires à la charpente sont achetés alors que dans le second cas il faut exploiter et vendre pour le compte de Sa Majesté tous autres bois qui ne servent pas aux travaux. En marge du mémoire on peut lire une note de Lenormant de Tournehem qui attend la réponse du garde des sceaux Machault d'Arnouville avant de soumettre le projet au roi. Le projet est enfin retenu comme le montre cette lettre du 21 juin 1751 : « *je vous communique monsieur le projet d'arrêt que j'ai fait dresser pour autoriser la coupe des bois dépendant de l'abbaye de la Charmoise si lorsque vous en avez pris lecture vous trouvez qu'il y ait quelques changements à y faire je vous prie de m'en faire part et de me les renvoyer on ne peut vous honorer avec plus d'attachement Monsieur n'y plus parfaitement que je fais. Machault* ».

D'autres sortes de bois seront nécessaires plus tard dans l'avancée du chantier, à partir de 1752, lorsque les premiers bâtiments sont construits. Le bois provient alors de régions plus éloignées, un entrepreneur fournit ainsi un mémoire pour la livraison de bois comme du hêtre ou du chêne en provenance d'Alsace et du sapin de Lorraine mais

[866] AN, O1 1602.
[867] AN, O1 1602, n°130.

non pour les charpentes mais pour le bois de « sciage » c'est-à-dire celui utilisé pour les planchers

- Les autres matériaux

D'autres matériaux sont nécessaires comme les tuiles, les ardoises pour les entrepreneurs des « couvertures » ou de la chaux. La régie du chantier est chargée de la gestion du matériel pour le chantier. Cette régie est à la charge d'Antoine Miqueraud aussi contrôleur des carrières. Cette gestion nécessite un travail administratif important pour tenir à jour l'intendance des différentes réserves, employer le personnel et faire les commandes. Il est à la tête d'un bureau à l'image de ceux de l'administration centrale où travaillent des commis. Il doit veiller à l'approvisionnement de toute une série de fournitures nécessaires à celles de son bureau mais aussi de la régie c'est-à-dire du chantier de charrette pour le transport des marchandises, en passant par des plaques pour indiquer le chantier, des pansements, le matériel pour les calculs mathématiques sans oublier la paye des employés[868].

2. Entrepreneurs et ouvriers

- Les entrepreneurs

L'administration travaille avec son personnel chargé des entretiens fixes comme les couvreurs ou autres vitriers des Bâtiments du Roi mais aussi avec des entrepreneurs pour les différents chantiers qui ne font pas partie des employés des Bâtiments. Ces derniers sont employés et payés pour leurs ouvrages par le Trésorier des Bâtiments après avoir remis leurs mémoires. Au total neuf catégories de métiers travaillent pour le chantier : pour la maçonnerie, pour la charpenterie, les couvertures, le gros fer et la serrurerie, la menuiserie, les impressions et peinture, la vitrerie, la terrasse et la fourniture de chaux. D'autres entrepreneurs interviennent aussi pour le transport ou voiture. Les archives concernant le chantier de l'Ecole militaire regroupent les soumissions et devis des entrepreneurs et permettent de comprendre qui ils sont et

[868] AN, O1 1646.

comment ils travaillent. Nous avons déjà étudié leur mode de recrutement. Sous la Direction de Lenormant de Tournehem, le registre de certificats et ordres du Directeur présente un certificat de livraison de tuiles pour le chantier de l'Ecole militaire. Les entrepreneurs cités Naudot et Robin, ne font pas partie du personnel des Bâtiments du Roi répertoriés dans le Grand Etat de la dépense. Il apparaît bien que la commande a été passée par l'administration auprès de fournisseurs privés pour les entrepreneurs désignés pour les couvertures des toits de l'Ecole militaire[869].

> *Certificat de destination de 45 milliers de tuiles pour l'Ecole militaire en faveur des Sieurs Naudot et Robin, 23 mai 1751.*
>
> *(…) certifions à tous qu'il appartiendra que les quarante cinq milliers de tuile de Bourgogne que doit livrer le sieur Miraud marchand à Paris de son magasin port des miramiones au sieur Raptois Maître couvreur de la ditte Ville sont pour les sieurs Maudot et Robin entrepreneurs des harois de l'Ecole militaire etablie par Edit de janvier de la présente année […]*

Le règlement du Prévôt des Bâtiments pour la police des Bâtiments de 1747 insiste sur les devoirs des entrepreneurs sur les chantiers. Ces derniers doivent veiller à déblayer les gravas pour ne pas gêner la circulation (article V). Nous retrouvons le même type de règlement pour les chantiers pour Versailles avec celui sur la conduite à tenir de la part des entrepreneurs face à la salubrité des chantiers et des lieux où se déroulent les travaux. Il s'agit à travers ce document de dénoncer les abus exercés par les entrepreneurs et les particuliers dont le comportement dégrade les propriétés du roi[870]. L'ordre est donné à l'inspecteur Antoine Miqueraud de mettre en prison les récalcitrants[871].

- Les ouvriers

Les ouvriers employés pour le chantier sont présents à la fois sur celui de la plaine de Grenelle et dans les carrières. Les entrepreneurs doivent embaucher des ouvriers pour les chantiers d'après l'article II du règlement du prévôt de 1746. Des

[869] AN, O1 1090, p. 293.
[870] AN, O1 1089, p.100. ANNEXE 4, p. 425.
[871] AN, O1 1272.

travaux de cette ampleur nécessitent une main d'œuvre importante, les demandes d'embauches de la part des ouvriers sont nombreuses et chacune fait l'objet d'une étude particulière. Le bureau des discussions reçoit les placets et mémoires concernant le chantier de l'Ecole militaire et les décisions sont prises par les inspecteurs nommés par le Directeur pour la durée des travaux. Il est difficile de connaître le nombre de personnes employées pour la durée totale des travaux puisque ces ouvriers sont des journaliers qui apparaissent dans les archives regroupées dans le « rôle des ouvriers » qui comptabilise ceux ayant travaillé sur des périodes de quinze jours pour être payés. Les archives conservent ainsi des listes de noms d'ouvriers ayant travaillé par période de quinze jours, leurs jours de présence étant marqués d'un bâton, et leur absence d'un rond. Les jours chômés, le dimanche, apparaissent marqués d'une croix. On se rend compte en répertoriant ces listes de rôles, que les mêmes noms reviennent en quinzaine. Pour la période du 1er au 14 août 1751, 73 ouvriers sont répertoriés. Ils sont embauchés comme piqueurs, chargés de diriger l'équipe, ouvriers au puits de Grenelle, « indicateurs » de matériaux, « retrousseurs »[872] de pierres, « retrousseurs » et trieurs de moellons, chargeurs de moellons pour les porter aux ateliers, chargeurs de sable pour la chaussées. Pour la campagne de 1754, le projet prévoit 1200 hommes par jour sur le chantier.

Antoine Miqueraud, inspecteur des « dehors » de Versailles, est le contrôleur des carrières qui s'occupe de ce chantier. Il apparaît dans les sources comme responsable de l'embauche et du paiement des entrepreneurs et des ouvriers pour les carrières. Entre le 18 août et le 31 octobre 1755[873], 732 personnes ont travaillé sur le chantier : 298 tailleurs de pierre, 29 poseurs, 43 maçons et carreleurs, 121 « limosins »[874], 241 manœuvres.

D'autres ouvriers sont employés et payés à la journée dans les différentes carrières utilisées pour les besoins des travaux. Là encore, l'évaluation du nombre total d'ouvriers carriers est rendue difficile par l'absence de comptabilité récapitulative sur toute la période du chantier. Mais nous pouvons, à l'aide du registre des comptes pour les travaux estimer le nombre de personnes travaillant sur le chantier. Ainsi, le registre fournit le nom de 30 carriers travaillant dans les carrières de Vaugirard sur la période de

[872] Retrousser : Terme de paveur. Relever la forme en sable d'une chaussée (E. Littré, *dictionnaire de la langue française*, 1872-1877)
[873] AN, O1 1620
[874] Limosin : espèce de maçons qui font des murailles avec du moilon et de la terre et du mortier.

1751 à 1753[875], à l'époque où Antoine Miqueraud est responsable des carrières mais le registre est imprécis et ne nous permet que de supposer qu'il s'agit de chiffres par jour. Ils sont employés à différents postes qu'ils peuvent cumuler soit pour les déblais des carrières, soit pour la fourniture de pierre de taille ou de libage. La comptabilité donne souvent les sommes globales en journée de travail sans aucune précision sur le nombre de personnes concernées. Au chapitre 4, carrières de Vaugirard, on peut ainsi lire que la somme de 83.716 livres correspond aux « *journées d'ouvriers et manœuvres employés pour passer du sable sur la plaine de Grenelle qu'au chargement d'icelluy dans les voitures pour le rétablissement des chemins des dites carrières et d'autres ouvriers. Décombrement des carrières, moelon… 47 journées d'employés pour les carrières pour nettoyer les ateliers. Indemnités et gratifications pour quelques carriers, appointement de l'inspecteur et commis des carrières de la plaine de Grenelle et à la butte aux Lapin* »[876]. Les chiffres pour les carrières du Val de Meudon sont plus élevés. On les retrouve dans les fonds concernant la correspondance générale pendant le chantier de l'Hôtel de l'Ecole royale militaire. Un état du 15 juillet 1751, dresse le nombre de carriers dans cette carrière. Elle regroupe celle de la côte de Meudon, celle de Vanves, l'exploitation de la meulière le long du chemin de Choisy et de Chatillon. Au total 520 personnes sont répertoriées à savoir 75 carriers avec marteau, 40 manœuvres et carriers, 177 terrassiers, 78 tireurs de meulière répartis en 20 brigades et onze hommes pour tirer des roches de meulière dans la plaine de Grenelle auxquels s'ajoutent 150 hommes employés tant comme terrassiers que carriers. Si nous étudions les tableaux récapitulatifs reprenant l'Etat général des journées de ces ouvriers, les chiffres permettent d'affirmer que dans cette année de commencement des travaux entre 450 et 520 hommes travaillent chaque jour dans l'ensemble des carrières des alentours de Paris.

La mise en place du chantier entraîne une recrudescence des demandes d'embauches. Elles sont classées dans les archives de la correspondance générale mais elles sont aussi étudiées par le bureau des discussions qui les enregistre et y répond. Le 31 décembre 1751, nous pouvons lire, dans le registre du bureau des discussions, plusieurs placets et mémoires pour des demandes d'emplois sur le chantier. Pierre Lacour, serrurier, demande à faire les pompes qui doivent être posées à l'Ecole militaire

[875] AN, O1 1646.
[876] AN, O1 1646.

selon un accord avec Tournehem. Le registre porte une mention confirmant l'acceptation de cette demande. Mais tout le monde n'a pas sa chance, Louis Hevron réclame quant à lui pour la troisième fois une place de piqueur à l'Ecole militaire. Jean-Denis Janner, maître peintre d'impression, doreur et vernisseur à Paris, cherche à être employé dans les travaux de l'Ecole militaire. Aucune réponse n'est portée au registre pour ces deux derniers cas. Pourtant les relations ne garantissent pas forcément de place. Ainsi Claude Béranger, maître couvreur à Paris dit que depuis 1719 il entretient les couvertures des maisons de Monsieur de Tournehem. Il demande un terrain pour fabriquer la brique de l'Ecole militaire. Mais on lui répond que sa requête est en attente de comparaison avec d'autres propositions. Nous pouvons aussi citer le cas de Bonneau qui rédige un placet pour s'occuper des plâtres de l'Ecole militaire. Il indique qu'il avait obtenu l'accord de Tournehem mais sa demande est rejetée et on lui répond que les plâtres sont meilleurs à Argenteuil[877]. De même, les emplois ne sont pas systématiquement renouvelés, comme pour Réveillon Des Vaum qui veut que l'on reconduise son emploi d'aide garde magasin à l'Ecole militaire, ce à quoi on lui répond qu'il n'y a plus de place.

Les conditions de travail sont pourtant difficiles. Certaines équipes travaillent de nuit comme le montrent les états de paiement des employés au puits ou pour la surveillance du chantier. Le registre des dépenses et recettes confirme cette situation puisqu'on y trouve des dépenses significatives « *pour éclairer, chauffer et nourrir les ouvriers qui ont travaillé la nuit à la construction du Grand Puits* ». Néanmoins, ces ouvriers sont mieux payés la nuit puisqu'ils reçoivent 10 sols contre 6 sols 15 deniers pour le même travail le jour[878]. Dans les dépenses pour le service de la régie une ligne est même consacrée à l'achat d'eau de vie pour les terrassiers et déblayeurs alors qu'une autre correspond aux pansements et inhumations signe des risques encourus.

En effet, le travail est dangereux comme en témoigne les différents états des ouvriers tués ou blessés sur le chantier ou dans les carrières. Suite à une réclamation des familles des ouvriers blessés ou tués, M. de Tournehem a pris une décision, le 11 février 1752, enregistrée au bureau des discussions[879] :

[877] AN, O1 1272.
[878] AN, O1 1610
[879] AN, O1 1151.

« J'ay envoyé à l'enregistrement l'état des ouvriers qui ont été tués ou blessés accidentellement aux nouvelles carrières établies pour l'Ecole royale militaire, dont les parens réclament justice et la charité de M. le Directeur général ainsy que les blessés.

N°1 : Jacques Audet carrier de la côte de Meudon blessé (cuisse cassée) 100 livres.

N°2 : Le nommé Pierre, blessé aux deux jambes à la carrière du val de Meudon ou ses camarades ont eu le malheur d'être tués. 50 lt.

N°3 : Jean Jérôme a eu la cuisse cassée à deux endroits à la carrière de Vanves. 50 lt.

N°4 : Charles Maurice, froissé par tout le corps par l'éboulement des terres arrivés à la carrière Notre Dame à St-Leu de Ferant. 30 lt.

N°5 : Un jeune garçon habitant des terres de M. le prince de Condé qui a eu la jambe écrasée à la carrière Parain. 120 lt

N°6 : Marguerite d'Arcagne veuve d'Antoine Wasseur mort le 17 juillet 1751 des blessures qu'il a reçu à la carrière Notre Dame. 50 lt. »

La majorité des blessures citées ci-dessous concernent des jambes écrasées par les pierres des carrières rendant infirmes les ouvriers. Certains trouvent même la mort écrasés. Le registre des discussions conserve aussi le 11 février 1752, une autre liste de sept personnes victimes d' « accident du travail » dans les carrières[880] :

- placet de la veuve Louis dont le mari a été écrasé à la carrière.
- Placet de la veuve Marie Anne Daumier dont le mari a été écrasé.
- Placet de la Chauve, blessé
- Placet de Sérille valet et portier travaillant aux carrières blessé. 100 livres.

Face à ces conditions de travail, les mutineries sont fréquentes dans les carrières. Elles étaient mêmes prévisibles puisqu'avant même le début de leur exploitation pour l'usage du chantier, le Prévôt des Bâtiments Duchesne prévoit l'envoi de garde pour les prévenir. La lettre du comte d'Argenson à Monsieur de Sauvigny intendant de Paris pour demander au subdélégué de Senlis de faire faire des rondes à la maréchaussée autour des carrières de Saint-Leu pour éviter les mutineries datée du 31 mai 1751, confirme cette crainte. Celle-ci justifie cette peur puisque dès l'année 1752, des incidents éclatent dans les carrières et surtout dans les plus éloignées de Saint-Leu et St Maximin. L'ordre est donné à l'inspecteur Miqueraud de mettre en prison les récalcitrants[881]. Le 29 février 1752, le Directeur des Bâtiments, le marquis de Vandières, écrit une lettre à Monsieur de Sauvigny, intendant de la généralité de Paris.

[880] AN, O1 1272.
[881] AN, O1 1272.

Il s'agit d'un ordre à monsieur Caron, subdélégué de Senlis, pour aider Callé, major de la ville de Paris chargé de la police de la navigation de l'Ecole royale militaire. Il lui demande d'emprisonner les carriers de la côte St Maximin et de Saint-Leu qui refusent de travailler à la charge des matériaux et à leur décharge. Le même ordre est donné à monsieur Levesque, subdélégué de Compiègne pour l'exploitation des carrières de Verberie et le chargement des pierres. Le Directeur est inquiet car « *le bien du service souffre de cette mutinerie et de ce complot et ce rendement constitue le Roi dans de très grands frais* ». Le 2 mars, Sauvigny confirme qu'il a donné les ordres en question. Mais le 19 mars, on apprend que des insultes et des violences ont été proférées à l'encontre de l'inspecteur des carrières de Saint-Leu par les carriers qui y sont employés. Le Directeur écrit aussi au commandant des brigades de maréchaussée à Pontoise et à Beaumont afin qu'il lui prête main forte. Les sources ne nous permettent pas de connaitre l'issu de cette mutinerie, mais il est vraisemblable que les responsables ont été arrêtés. Cette affaire met en évidence un autre élément essentiel pour cette construction royale, la question du transport des marchandises qui permet le commencement des travaux.

- Les chevaux

Les chevaux sont utilisés pour le transport des marchandises sur le chantier, mais aussi depuis les lieux d'approvisionnement, au niveau du débarquement des quais de Seine comme sur les chemins de halage. Pour tirer les bateaux qui transportent les pierres, le nombre de chevaux est moins important. Pour un bateau, quatre chevaux suffisent pour remonter l'Oise jusqu'aux carrières[882]. En ce qui concerne le chantier, le besoin en chevaux est très important. Les soumissions de *« voitures pour transporter des mathéraux de toute espèce »*[883] concernent aussi la fourniture de chevaux. La soumission de Naudot, Robin et Durand prévoit de fournir 600 chevaux et 150 voitures pour le transport des matériaux au niveau de la plaine de Grenelle. Le coût estimé du transport est de deux livres par jour par cheval employé[884]. Les chevaux sortent et transportent aussi les pierres des carrières des alentours de Paris jusqu'au chantier[885]. Le registre des « comptes pour les travaux » enregistre une dépense de 246.526 livres pour

[882] AN, O1 1602, n°211 : mémoire des dépenses faites par Charles Morel pour amener des pierres de Saint Leu à Paris. (23 juillet 1754).
[883] AN, O1 1620, n°3.
[884] AN, O1 1620, n°3.
[885] AN ? O1 1604, n°37.

les dépenses d'équipage du bureau de la régie entre janvier 1751 et janvier 1754, somme qui ne précise pas à quoi sont employés exactement ces équipages[886]. Enfin, les chevaux sont aussi employés sur le chantier pour fabriquer le mortier par exemple comme le montre le dessin ci-dessous.

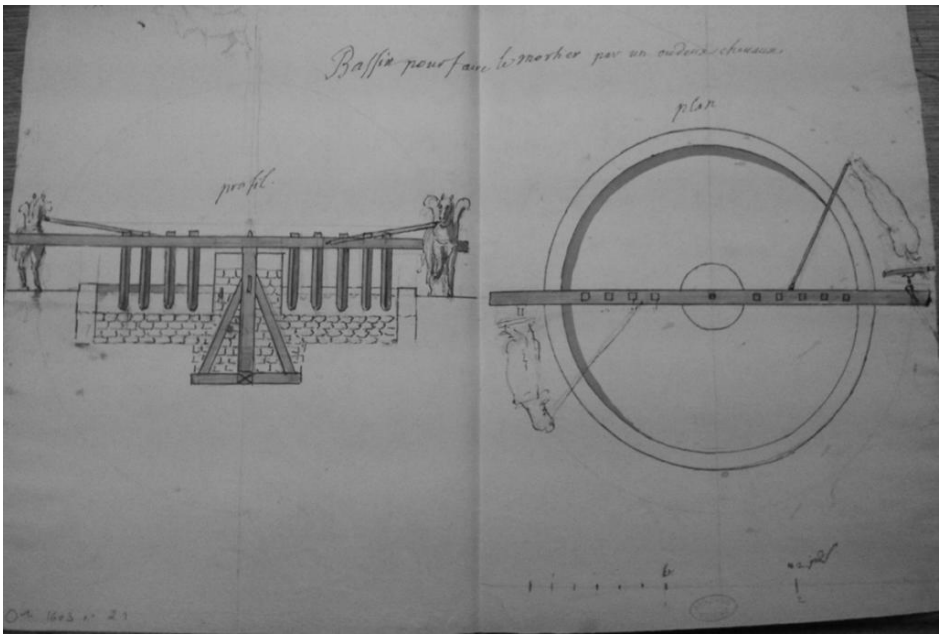

Bassin pour fabriquer le mortier par un ou deux chevaux[887].

Le coût total des chevaux n'est pas possible à calculer du fait des différents types de travaux pour lesquels ils sont utilisés, de l'absence de tableaux récapitulatifs à ce sujet et des sources lacunaires pour la comptabilité. Ils sont néanmoins indispensables au transport des matériaux.

3. Le transport des marchandises

a. Les fondations et le début des travaux

Une lettre du contrôleur du chantier, Barthélemy Michel Hazon, informe le 14 mai 1751 que les travaux peuvent commencer :

886 AN, O1 1646.
887 AN, O1 1603, n° 21.

« J'ai l'honneur de vous informer que tout est prêt pour tracer l'Ecole royale militaire conformément à l'Estat que vous m'avés donné. Jai achetté chez Langlois deux niveaux d'eau de 5 pieds et ai fait porter le tout au Château de Grenelle que l'on a remis entre les mains du jardinier pour en avoir soin jusqu'à votre arrivée. Je lui ai fait donner un Estat de tous ces ustencils dont j'aurai le double. J'ai l'honneur d'estre très parfaittement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Hazon. »[888]

Les travaux débutent par les fondations et le creusement du Grand Puits. Les « terrassiers »[889] sont chargés de préparer le terrain pour la construction des bâtiments. Ce sont les entrepreneurs Harquin et Crubier qui ont obtenus la soumission pour la plaine de Grenelle. Ils se mettent rapidement au travail, puisqu'un premier « etat des terrasses faites par Harquin et Crubier » est fourni et certifié par Hazon le 3 août 1751. Ces travaux, comme nous l'avons vu à travers l'emploi des ouvriers, se font jour et nuit. Le premier bâtiment mis en chantier est le bâtiment des ouvriers. Une lettre de l'inspecteur B. Desmaret du mois d'août 1751, présente le plan des voûtes pour les caves et annonce la pose des premières pierres[890] :

« Je prend la liberté de vous envoyer cy joint le dessin du cintre de charpente a bander les arcs dans les caves du batiment des ouvriers avec le détail comme vous me lavés demandé. On commencera demain dans la journée a poser la première assize de pierre dans le dit batiment. Permettez moi Monsieur de me dire avec un profond respect votre humble et très obeissant serviteur.

B.Desmaret. 29 août 1751. »

[888] AN, O1 1602, n° 147.
[889] Terrassier : entrepreneur qui enlève ou remue des terres. (Furetière, dictionnaire, 1727)
[890] AN, O1 1602, n° 231-232.

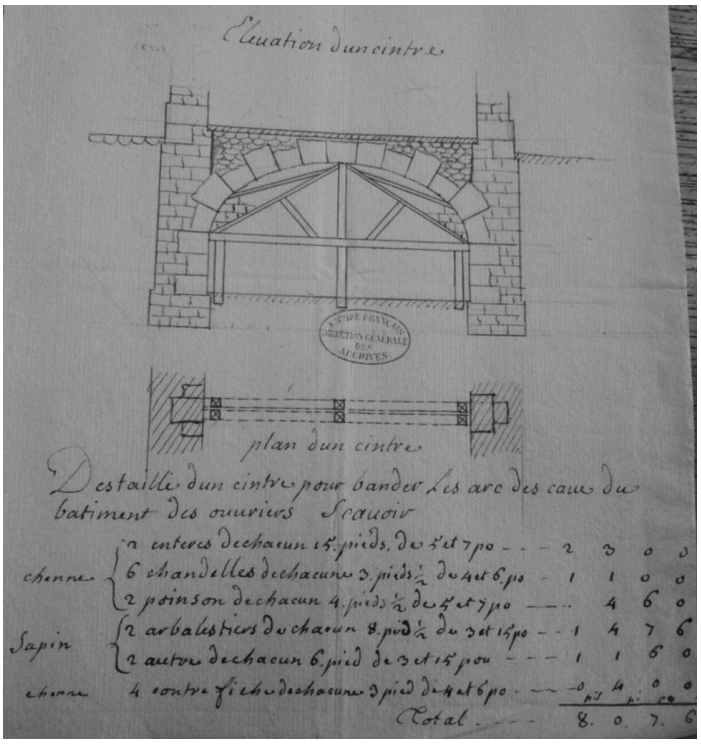

Plan et élévation du cintre pour les caves du bâtiment des ouvriers[891].

Ce plan et cette lettre annonce le début réel des travaux inhérent à l'acheminement des marchandises nécessaires.

b. Le transport des marchandises

- Les difficultés du transport fluvial

Le début des travaux ne va pas sans la mise en place de l'acheminement des marchandises. La copie d'une lettre de M. de Bernage conseiller d'Etat et Prévôt des marchands à Paris au comte d'Argenson, le 30 mai 1751, confirme le commencement de l'acheminement des marchandises[892] :

> *« On va commencé à mettre en mouvement les matériaux destinés à la construction des bâtiments de l'école royale militaire. Il en descendra et il en remontra par la rivière c'est sur cela qu'il m'a été observé qu'il était essentiel de ne pas retarder les*

[891] AN, O1 1602, n° 231-232.
[892] AN, O1 1602.

bateaux au passage des ponts. Je vous prie donc de donner vos ordres pour que les bateaux chargé pour l'école militaire soit en descendant soit en remontant la rivière ayent la préférence pour le passage des ponts sur tous les autres bateaux qui pourraient faire naitre une concurrence et qu'il en soit user de même à l'égard de ces bateaux dans toutes les choses relatives à la police de la navigation. »

Cette lettre nous apporte plusieurs informations. Tout d'abord, le transport se fait essentiellement par voie fluviale. Ensuite, une première difficulté apparaît, celle du passage des ponts. Enfin, le chantier royal est prioritaire sur tous les autres transports. Nous allons donc nous attacher à comprendre comment ces marchandises, en grande majorité des pierres et du bois, sont transportées des carrières et des forêts jusqu'à la plaine de Grenelle. A l'aide du *« mémoire des dépenses faites par Charles Morel [entrepreneur] pour avoir amené de St Leu à Paris 754 tonneaux de vergelés*[893] *pour l'Ecole militaire à Grenelle* »[894]. Ce document présente les dépenses du transport des pierres à chaque étape du parcours. Après avoir embarqué les pierres, les bateaux partent des carrières de Saint-Leu près de Chantilly et naviguent sur l'Oise pour rejoindre la Seine. Pour cette première étape, des cordes sont utilisées pour guider les bateaux et des hommes, les « pareurs de cordes », veillent à ce qu'elles ne se coincent pas sur les berges. Des chevaux de halage aident au déplacement des bateaux et pour remonter la rivière, mais au passage des ponts, des renforts sont nécessaires. La première étape se fait à l'Isle-Adam puis à Conflans-Ste Honorine, Chatou, Bezons, Neuilly, St Cloud, Sèvres jusqu'à Paris et au port de Grenelle. A partir de Conflans-Sainte-Honorine, la navigation sur la Seine est plus compliquée et deux hommes supplémentaires sont employés. A Chatou, pour remonter la Seine, il a fallu « 4 chevaux pour descendre la rivière neuve ». Ce parcours représente au total entre les carrières de Saint-Leu et Paris près de 120 km.

[893] Vergelés : pierre des carrières de Saint-Leu.
[894] AN, O1 1602.

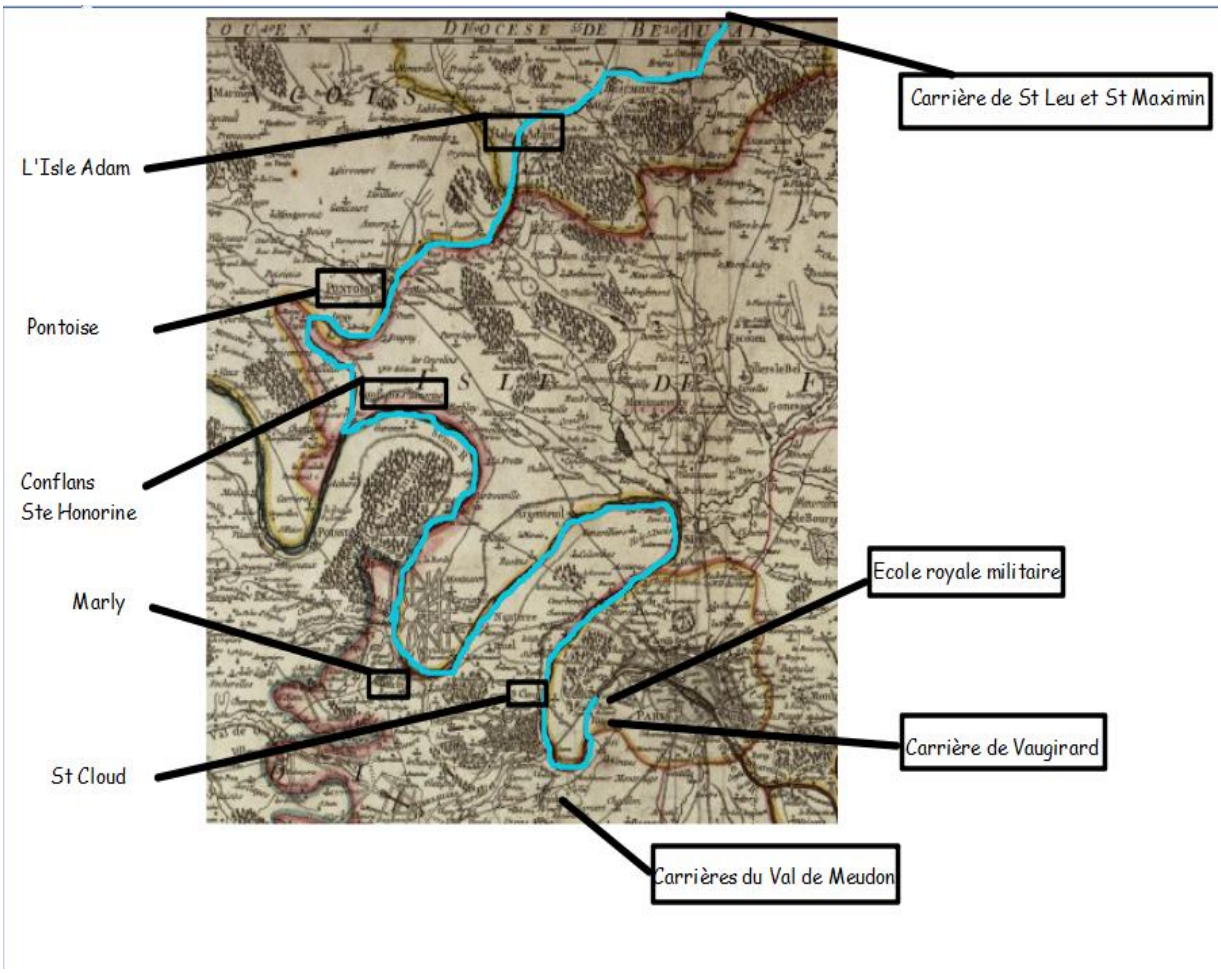

Parcours (en bleu) des bateaux transportant les pierres de Saint-Leu et St Maximin à Paris, sur l'Oise et la Seine.

Dès la fin de l'année 1751, des observations font état de la nécessité de réaliser quelques travaux sur les rives de l'Oise et de la Seine pour améliorer le transport des pierres. Les mariniers adressent une lettre d'observation dans laquelle ils demandent la construction de petits ponts pour franchir des fossés avec les chevaux pour éviter un long détour ou encore d'abattre des saules et d'élargir le chemin de halage pour les chevaux[895]. Un autre document confirme les difficultés de transport et demande aussi le même type d'aménagements : « *le travail qui se fait à Conflans Ste Honorine est long et difficile et contraire aux dispositions de l'ordonnance qui prescrit la largeur que doivent avoir les chemins pour le train des chevaux, une sentence des bureaux de la ville suffit pour le rendre comme il doit être* »[896].

[895] AN, O1 1603, n°319 observations sur la rivière d'Oise et de Seine.
[896] AN, O1 1603.

La navigation fluviale est aussi gênée sur la Seine par un autre problème signalé depuis 1750 mais qui réapparaît dans la correspondance au mois de novembre 1751 : il faut nettoyer le lit de la Seine à la hauteur de la machine de Marly. Une première lettre du Prévôt des marchands, M. de Bernage, indique au Directeur Lenormant de Tournehem le 5 novembre 1751, qu'il avait donné l'ordre, un an auparavant, de nettoyer le lit de la rivière suite au naufrage de deux bateaux. En effet, des arbres d'une taille imposante en partie immergés sont à l'origine d'une accumulation de sable qui gêne la circulation. Les bateaux chargés de pierres de Saint-Leu sont obligés de passer à cet endroit dangereux. Les Bâtiments du Roi sont concernés à double titre puisque la situation gêne le transport des pierres pour les travaux de l'Ecole militaire et la Machine de Marly fait partie de son administration. Le contrôleur de la Machine, monsieur de L'Espine, répond ainsi à la demande du Prévôt par un courrier au Directeur daté du même mois. Son explication confirme celle du Prévôt. Il explique que l'ensablement n'est pas dû à la Machine, mais aux arbres sous la surface de l'eau. Il annonce la fin des travaux sur les digues pour la fin du mois et dénonce les travaux entrepris sous les ordres du Prévôt qui ne sont toujours pas finis[897] :

> « *Je me conformerai à vos ordres pour faciliter le passage des batteaux. Le sable qui arrête les bateaux n'est pas du aux digues de la machine mais à de gros arbres qui sont en partie enterrés. L'an dernier après le naufrage de deux batteaux, monsieur le Prévôt ordonna le nettoyage et taxa les mariniers. Les gens préposés pour le curage ont arraché une partie des bois et continue à percevoir la taxe sans achever leur ouvrage. Il y a un mois, un nouveau naufrage a cause d'un arbre qui a percé la coque. La crue de la rivière empêche de finir la réparation des digues mais elle diminue* ».

La principale difficulté réside dans le passage des ponts qui dépendent, pour les plus importants comme à Pontoise et à Paris, des maîtres des ponts qui sont chargés du passage des bateaux. A Paris, les maîtres des ponts fournissent un mémoire de remontrances contre le Directeur des Bâtiments Lenormant de Tournehem en mars 1751 sur les salaires qu'ils jugent insuffisants. En effet, différents types de bateaux sont utilisés pour transporter les marchandises sur la Seine et la somme demandée par les maîtres des ponts varie en fonction de la taille des bateaux. Les plus gros sont les

[897] AN, O1 1603.

bateaux « marnois »[898] pour lesquels, selon l'arrêt du conseil du 23 mai 1741, ils demandent 62 livres pour les conduire de l'île Louvier jusqu'à Grenelle puis les reprendre vide et les remonter « *vis-à-vis les Dame Miramionne* ». Pour les bateaux « chaland »[899] un peu plus petits, ils demandent 22 livres pour le même parcours et pour les bateaux « toues »[900] 16 livres. Mais les maîtres des ponts précisent qu'ils ne s'occuperont pas des bateaux marnois les plus gros « *parce qu'indubitablement leur ruine suivrait les naufrages qui arriveraient, les conducteurs risqueraient d'y perdre la vie, la navigation interrompue sans compter les accidents que ces bateaux naufragés pourraient causer aux ponts, aux moulins, ou autres bateaux chargés de toutes les marchandises qui arrivent à paris indépendemment de la perte des matériaux* »[901].

Le transport est coûteux puisqu'il faut payer les maîtres des ponts mais aussi les bateliers et les aménagements de la rivière. Le 27 mars 1751, alors que le transport vient à peine de commencer, un premier problème fait son apparition puisque les bateliers veulent faire payer le transport plus cher que prévu et les mariniers sont retenus à Pontoise et Beaumont par les « grosses eaux » (crue). Les bateliers demandent 5 livres pour le transport des pierres de Saint-Leu à Grenelle, alors que pour le chantier des Quinze-Vingt le coût est 3 livres et 5 sols. Les entrepreneurs employés par les Bâtiments proposent de se passer du service des bateliers et de louer des bateaux pour faire le transport eux-mêmes. Mais un autre problème se pose : celui du nombre de bateaux disponibles. En effet, pour transporter les 3.500 tonneaux de pierres en question il faudrait 175 des plus gros bateaux disponibles, or il en manque de cette capacité sur l'Oise. Un problème similaire ressurgit le 1er mars 1752, alors que Callé fait sa tournée sur la rivière de Paris jusqu'à Conflans Sainte-Honorine pour s'assurer avant de partir pour Saint-Leu que la nouvelle disposition - qui consiste à ne payer que la taxe pour « *l'attachement et la paille pour les chevaux de rivière montant et descendant les batteaux des mariniers au service de l'Ecole royale militaire* » - est bien appliquée. Mais il est confronté à l'indisposition des bateliers de Chatou, du Pecq et de Conflans qui refusent de se soumettre à cette taxe.

---

[898] Marnois : « espèce de bateau médiocre qui vient de Brie et de Champagne sur les rivières de Marne et de Seine en descendant jusqu'aux ponts de Paris.
[899] Chaland : « bateau plat de moyenne grandeur dont on se sert pour amener à Paris les marchandises qui descendent par la rivière. »
[900] Toue : bateau qui sert à passer les rivières.
[901] AN, O1 1603.

➢ L'arrivée au port de Grenelle et le transport terrestre

Une fois arrivées à Grenelle, les marchandises sont débarquées au niveau du port aménagé et transportées par voitures jusqu'au chantier. Nous avons par exemple un état des dépenses « *faites concernant les 16 voitures nommées brouettes à pierres et remises aux sieurs Robin et Naudot pour voiture des carrières de Saint-Leu aux ports* »[902]. Ces dépenses concernent les matériaux pour construire les voitures, à savoir du bois de charronnage utilisé pour les roues, le ferrage, le cordage et autres fournitures pour 1776 livres. D'après les entrepreneurs, leur travail commence « *au bord de l'eau* » et ils ne sont pas tenus de décharger eux-mêmes la marchandise des bateaux. Ces voitures sont aussi utilisées pour transporter les pierres des carrières parisiennes du Val de Meudon et de Vaugirard jusqu'au chantier. Les conditions de transports sont difficiles comme le montrent les observations de la fin de l'année 1751 « *sur l'état des chemins pour sortir des carrières* »[903]. En ce qui concerne les carrières de Vaugirard et de Vanves « *tout le chemin jusqu'à l'atelier en terres fortes, dans lesquelles il y a de profondes ornières et d'où on ne saurait sortir qu'à force de chevaux* », « *ces difficultés dont nous avons été témoin effrayent tous les voituriers qui ont connaissance du terrain, occasionnent au moins une demi lieue d'augmentation, par les sinuosités des montagnes qui se trouvent à l'entrée des carrières où on sera obligé à des relais continuels et sujet à des accidents fréquents qui arrivent journellement aux harnais, voitures et chevaux* ». Les voituriers qui apportent les matériaux par la route jusqu'au chantier refusent aussi de payer les taxes pour entrer dans Paris. Des plaintes sont ainsi déposées auprès des Bâtiments du Roi. La direction des Bâtiments répond qu'il faut laisser passer les voitures et que le Roi payera plus tard.

Le bois arrive aussi au port de Grenelle par voie navigable, il flotte sur l'eau depuis les zones de coupe. Une lettre du contrôleur du chantier Hazon du 13 août 1752 fait part au Directeur des Bâtiements de l'arrivée par la Marne du bois de l'abbaye de la Charmoye près de Châlon, que l'entrepreneur Pichart va faire flotter[904]. Les voituriers employés par les Bâtiments doivent aussi le transporter jusqu'au chantier mais on peut lire dans les « observations » des entrepreneurs que « *le tirage du bois est le plus dur et le plus*

[902] AN, O1 1603.
[903] AN, O1 1603.
[904] AN, 01 1604.

dangereux pour les chevaux parce qu'ils sont souvent obligés de marcher dans l'eau et de tirer dans la fange ce qui leur occasionne des refroidissements »[905]. Le bois provient de régions plus éloignées de Paris. Mathieu Le Jeune et Jean-Baptiste Bouland sont des marchands de bois de St Dizier chargé de l'approvisionnement pour Paris. Ils obtiennent des passeports pour l'exemption de tous les droits concernant le transport ainsi que des bateaux et des ustensiles servant au transport. Ils fournissent le chantier de bois de maçonnerie, planches de bois de chêne des montagnes d'Alsace, de bois de sapin de Lorraine, de bois de sciage de chêne de Champagne.

Pourtant, malgré toute cette organisation, le nouveau Directeur, le marquis de Vandières, écrit à Hazon le 21 décembre 1751 pour lui marquer son inquiétude face à l'acheminement des matériaux :

> « *Je veux absolument que toutes les espèces de pierres se trouvent transportées sur le chantier de l'Ecole royale militaire au moment qu'il faudra commencer cet édifice afin qu'il n'y ait aucun retardement, à deffaut de matière et comme le moelon et la pierre de meulière sont les premiers matériaux qu'on y employera, je suis inquiet de scavoir si le chantier en est pourvu proportionnement aux besoins qu'on en aura en commenceant.* »[906]

A partir, de l'année 1752, les premiers travaux débutent, marqués par les problèmes de financement et d'organisation.

[905] AN, O1 1603.
[906] AN, O1 1603.

C. Les tourments de la construction en période de difficultés économiques

1. Les recettes et les dépenses

- Sources

Les comptes pour le chantier de l'Hôtel de l'Ecole royale militaire n'apparaissent pas dans le Grand Etat de la dépense mais constituent des dépenses exceptionnelles qui sont gérés directement par le Directeur et le trésorier des Bâtiments du Roi. Nous disposons de sources disparates pour dresser un état du coût des travaux. Nous n'avons pas de registre complet couvrant toute la période des travaux de 1751 à 1770. Nous disposons néanmoins d'un registre de « compte pour travaux » qui correspond aux dépenses et aux recettes de janvier 1751 à janvier 1754[907]. C'est durant cette période qu'Antoine Miqueraud est contrôleur préposé à l'ouverture et à l'exploitation des carrières, chargé de la régie c'est-à-dire de l'intendance du chantier jusqu'à son décès à la fin de l'année 1753. Ce registre énumère les dépenses et les recettes classées par catégories mais les chiffres correspondent au total des trois premières années du chantier ce qui ne nous permet pas de comprendre l'évolution annuelle des dépenses. Nous disposons par ailleurs d'un autre registre comptable de recettes et dépenses[908] qui débute en 1753 et qui donne des dépenses jusqu'en 1788. Il les détaille par mois en indiquant leur nature, le nom des personnes qui reçoivent la somme que ce soient des entrepreneurs ou du personnel des Bâtiments du Roi et en indique le montant. Cependant, ce registre est très complet pour les premières années mais les informations sont moins nombreuses et disparaissent après 1757 suite à l'interruption des travaux pendant la guerre de Sept Ans pour reprendre en 1760. La gestion du registre est désorganisée puisque les dépenses ne sont pas toujours inscrites de façon chronologique, ce qui nous oblige à un travail de reconstitution. Nous avons regroupé les dépenses par mois et par années pour essayer de dresser une évolution qui

[907] AN, O1 1646, compte pour les travaux.
[908] AN, O1 1645, Registre des dépenses et des recettes 1753-1761.

n'est peut être pas complète et rend difficile toute analyse d'ensemble de la comptabilité pendant les travaux. D'autres documents nous donnent des informations sur les dépenses et les recettes de l'administration à des moments précis. La correspondance générale[909] de l'administration conserve les différents états de dépenses que les entrepreneurs fournissent à la direction du chantier, les états des « rôles » des ouvriers ayant travaillé sur les chantiers. Ces journées payées aux ouvriers sont aussi regroupées dans un fonds à part[910]. Enfin, les archives regroupant les « soumissions et devis des entrepreneurs »[911] présentent des documents d'une très grande utilité pour notre étude à savoir les projets de travaux à réaliser pendant les campagnes de 1754 et 1755. Ces deux projets énumèrent en détail les travaux déjà réalisés et chiffrent très précisément les travaux prévus pour l'année en question avec le matériel et les hommes nécessaires. Ces différentes sources permettent d'étudier les ressources dont dispose l'administration et ses principales dépenses. Compte tenu de l'état lacunaire des données nous avons choisi de nous concentrer sur les premières années du chantier qui permettent de comprendre la mise en place de l'organisation d'un chantier des Bâtiments du Roi.

- Les ressources et le financement des travaux

D'après le registre des comptes pour les travaux[912], les recettes pour le chantier entre le mois de janvier 1751 et le mois de janvier 1754 s'élèvent à 921.988 livres :

Recettes entre 1751 et 1754	total
Fonds reçu par Dupont, trésorier de l'Ecole militaire	631.000
Somme reçue par Denis et Peilhon, trésoriers des Bâtiments	172.400
Somme reçue pour vente de matériaux	105.161
Vente des chevaux de réforme	12.883
Bénéfice des chevaux de rivière	543

Le chantier fonctionne essentiellement grâce à l'argent du Trésor Royal. Le budget est géré par des trésoriers qui reçoivent l'argent du Trésor royal, il s'agit du trésorier de l'Ecole militaire Dupont et des trésoriers des Bâtiments du Roi Denis et Peilhon. Le trésorier de l'Ecole militaire, Dupont est aussi le secrétaire de Pâris-

[909] AN, O1 1602-1603-1604 : correspondance générale 1751-1754.
[910] AN, O1 1610, rôle des ouvriers.
[911] AN, O1 1620, soumission et devis des entrepreneurs.
[912] AN, O1 1646.

Duverney. Le financement du chantier mais aussi du fonctionnement de l'Ecole militaire une fois que les élèves pourront y loger, a été défini par l'Edit de création de l'Ecole. A ce sujet, une série de lettres[913] entre le Directeur des Bâtiments le marquis de Vandières et le secrétaire d'Etat à la guerre d'Argenson, montre des tensions entre les deux hommes au niveau de la répartition des sommes. L'article XI de l'Edit de création de l'Ecole précise que les dépenses pour la construction, l'ameublement de l'Hôtel, la subsistance des élèves est assurée par une « *première dotation perpétuelle et irrévocable* » du droit sur les cartes à jouer. D'après la réponse de Vandières - nous n'avons pas la lettre de d'Argenson - celui-ci estime que le Directeur des Bâtiments ne doit pas avoir accès à cet argent qui ne doit être géré que par les trésoriers de l'Ecole militaire. Le Directeur des Bâtiments ne l'entend pas ainsi : « *le Directeur général des Bâtiments a donc non seulement le droit de tirer les ordonnances sur le trésorier de l'Ecole royale pour pourvoir jusqu'à présent au payement des dépenses relatives à la construction. Les devoirs de sa place l'obligent même de savoir ce qu'il y a dans cette caisse pour régler ces ordres de dépenses* ». On observe d'ailleurs dans la comptabilité et la correspondance que c'est bien le Directeur qui donne les ordres de dépenses à son trésorier. La procédure est la suivante, le Directeur expédie une ordonnance de paiement sur laquelle figure la somme et son bénéficiaire se rend ensuite chez le Trésorier pour être payé. Par exemple en juillet 1752, Antoine Miqueraud chargé de la régie et contrôleur des carrières envoie son caissier chez le Trésorier pour recevoir le montant de l'ordonnance de 45.000 livres expédiée par le Directeur[914]. Le problème se pose surtout au sujet de la répartition des fonds. Deux institutions se partagent les responsabilités pour l'Ecole militaire. Les Bâtiments du Roi sont chargés de la construction de l'Hôtel alors que d'après l'article V de l'Edit de création, « *Sa Majesté ordonne que sous ses ordres le secrétaire d'Etat du département de la guerre aura la surintendance de l'Hôtel pour en diriger l'établissement et y faire observer les règles [discipline, administration économique, éducation..]* ». Or d'après le courrier du Directeur des Bâtiments, tous les fonds destinés à l'Ecole militaire sont déposés dans la caisse du trésorier de l'Ecole sous la responsabilité du secrétaire d'Etat à la guerre. Or l'argent doit servir à la construction puisque l'Ecole n'héberge encore aucun élève. Le marquis de Vandières réclame donc que tout l'argent provenant du droit sur les cartes à jouer soit versé dans la caisse des Bâtiments du Roi en vue de la construction c'est-à-

[913] AN, O1 1603, lettre du 6 mars 1752, réponse de Vandières à d'Argenson.
[914] AN, O1 1604, n°10.

dire 200.000 livres par an. Pour commencer les travaux, il demande aussi une avance par emprunt remboursable en quinze ans de deux millions de livres qui seront remboursés à raison de 10.000 livres pendant cinq ans puis 150.000 livres pendant dix ans sur les 200.000 livres annuels des cartes à jouer, l'excédent de ce revenu allant dans les caisses des bâtiments, il demandera ce qui manque au roi.

L'autre source de revenu provient de la vente des matériaux non utilisés par le chantier. Il s'agit là encore d'un point de désaccord entre les deux hommes puisque le Directeur des Bâtiments réaffirme le droit de vendre des pierres au public. Il s'agit d'une part de ressources beaucoup moins importante, mais non négligeable. Il est intéressant de voir que les responsables du chantier parlent de bénéfices à ce sujet. En 1754, on remarque que le moellon est en quantité suffisante et qu'une partie peut être vendue à des entrepreneurs étrangers[915].

Les problèmes budgétaires sont liés aux différences entre les sommes promises et celles reçues dans les caisses, mais surtout au budget insuffisant face à l'ampleur des travaux. Une autre lettre du Directeur des Bâtiments, le marquis de Vandières au secrétaire d'Etat à la guerre, le comte d'Argenson du 3 juillet 1752[916] indique de nouvelles difficultés pour obtenir le budget nécessaire aux travaux. La dernière ordonnance de paiement du Directeur donnée à Antoine Miqueraud chargé de la régie a été refusée par le trésor de l'Ecole militaire au motif que les caisses étaient vides. Le financier Pâris-Duverney conseille au Directeur de s'en remettre au comte d'Argenson. L'urgence est de payer les ouvriers qui sont rémunérés par quinzaine ou par mois. Le Directeur des Bâtiments fait part de son étonnement au secrétaire d'Etat à la guerre en ces termes : « *les deux millions empruntés pour l'Ecole royale militaire se trouvent apparemment épuisés. Je dois cependant vous observer que mon prédécesseur et moy n'avons expédié des ordonnances sur ces deux millions qu'à concurrence de 1280476 livres 13 sols et 6 deniers* ». Pour le marquis de Vandières il doit donc rester de l'argent. Il demande au comte d'Argenson de lui indiquer le montant des sommes à sa disposition. Le 7 juillet, une lettre d'Antoine Miqueraud indique que les commis n'ont pu être payés[917], et une lettre du contrôleur Barthélemy Michel Hazon du 18 août 1752, montre que le trésorier Dupont a payé une partie des ordonnances sauf celles de

[915] AN, O1 1620.
[916] AN, O1 1604, n°10.
[917] AN, O1 1604, n°11.

Miqueraud pour payer ses 800 à 900 hommes et le soin des 250 chevaux[918]. Le 28 septembre la situation n'est toujours pas réglée, il manque alors plus de 160.000 livres pour payer les entrepreneurs, ouvriers et fournisseurs sans compter les officiers[919],. Après deux dernières relances des 2 et 25 octobre le comte d'Argenson répond enfin le 31 octobre 1752, près de quatre mois après la première lettre[920]. Mais sa réponse n'apporte pas l'aide attendue. Il rappelle que le Trésorier ne peut pas utiliser tous les fonds restant dans les caisses sinon il serait dans l'impossibilité de rembourser l'emprunt des deux millions de livres sur les cartes à jouer. De plus, il pense que cette somme de deux millions de livres n'est dans tous les cas pas suffisante pour les travaux. On apprend aussi que Madame de Pompadour, qui tient à ce projet, a promis de donner 200.000 livres pour la construction, mais cette somme n'est pas encore suffisante. Cette requête du marquis de Vandières semble relancer les oppositions entre les deux hommes puisque le comte d'Argenson lui rappelle que l'Edit de fondation de l'Ecole indiquait que si l'argent des cartes à jouer ne suffisait pas le Roi complèterait la somme.

> « *Il est vrai que la surintendance de l'Hôtel de l'Ecole royale militaire a été donnée par l'Edit au secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre et que c'est à ce dernier titre que j'en suis chargé. Mais le Roy ayant confié en même temps au Directeur général de ses Bâtiments l'ordonnance et la construction des bâtiments de cet hôtel, mes fonctions se sont trouvées réduites à la simple administration des revenus à ce qui concerne les acquisitions de fonds qu'il a fallu faire et qui ne pouvait être faites qu'au nom de l'Hôtel* »[921].

Il rappelle que leur fonction est bien séparée, qu'il ne peut rien pour lui et lui conseille de demander de l'argent au Roi.

Enfin, il s'agit d'un projet royal soutenu par Madame de Pompadour, sœur du Directeur des Bâtiments, le marquis de Vandières. Face aux difficultés financières que rencontre le chantier, elle fait don sur sa cassette personnelle d'une somme de 220.000 livres pour les travaux. Cette somme doit être déposée dans les caisses de l'Ecole militaire par le banquier Pâris de Monmartel, parrain de Madame de Pompadour. Or cette donation semble subir les lourdeurs des procédures administratives. Le 19 mars 1753, le marquis de Vandières, frère de Madame de Pompadour, écrit à Pâris de

[918] AN, O1 1604.
[919] AN O1 1604, n°90.
[920] AN, O1 1604, n°93.
[921] AN, O1 1604, n°93.

Monmartel, il lui rappelle sa lettre du 18 janvier 1753 dans laquelle il lui confirmait le versement de 140.000 livres dans la caisse des Bâtiments ainsi que le versement le jour même des 80.000 livres restantes[922]. Cependant, les sommes en question ne semblent pas avoir été versées dans les temps, puisque le Directeur annonce qu'il a ordonné des payements en fonction de ces sommes mais que ceux-ci lui ont été refusés faute de fonds nécessaires. Une lettre du 11 mars lui annonce que le financier a en réalité versé 200.000 livres. Il lui demande à l'avenir de le prévenir quand les sommes ne correspondent pas. Pâris de Monmartel lui affirme avoir ordonné le versement des sommes depuis le mois d'octobre 1752 à savoir 140.000 livres en novembre 1752 et 60.000 livres en janvier 1753. Il affirme que la somme est en réalité de 200.000 livres et qu'il n'a pas d'autres fonds à sa disposition. On peut lire dans une lettre au sujet du bilan de l'année 1753 qu'il manque 400.000 livres sur le million prévu pour cette année là empêchant la réalisation des travaux prévus.

- Des dépenses mal maîtrisées

Le budget, comme nous l'avons vu est limité, or les dépenses pour un tel chantier sont considérables et, comme pour le fonctionnement quotidien de l'administration, nous retrouvons les problèmes liés au manque d'argent et la volonté d'aller à l'économie.

Le registre des comptes pour travaux entre le 1er janvier 1751 et le 1er janvier 1754, indique un total de 926.810 livres de dépenses pour 921.988 livres de recettes soit 4.822 livres avancées par le comptable[923]. Ce registre ne nous permet pas de dresser une évolution des dépenses sur cette période. Il nous permet de reprendre les différents postes de lacomptabilité : les carrières - qui comprennent l'achat des marchandises, leur transport et la paye des ouvriers - , les équipages, les bureaux, les appointements et les dépenses diverses. Même si nous n'avons pas le détail pour les premières années, les dépenses sont plus importantes au début des travaux en raison de la mise en place du chantier, l'achat des matériaux et les premières constructions. Ce constat sert d'ailleurs

[922] AN, O1 1604, n° 201.
[923] AN, O1 1646.

de justification aux officiers qui ont la charge du chantier comme on peut le lire dans un Etat de 1754[924] :

> *« Il est à remarquer que les commencements des établissements sont très dispendieux surtout quand il est question de monter des équipages dont la dépense ne porte de bénéfice que lorsquelle se tend sur la totalité de l'ouvrage. Les mathériaux doivent être a haut prix dans les premières années et baissent successivement dans les suivantes. Les gros frais en étant fiats, cela doit faire sentir combien il est important que les fonds ne manquent pas ».*

Le registre des dépenses et des recettes a l'avantage de présenter les dépenses chronologiquement et de façon détaillée[925]. Nous avons dressé un graphique comparatif des dépenses par mois et par année d'après ce registre qui commence en 1753. Les années 1753 à 1755 connaissent une augmentation constante liée à la volonté d'accueillir les premiers élèves en 1756. Les dépenses disparaissent suite à l'abandon des travaux pendant les premières années de la guerre de Sept ans après 1756. En 1760 les travaux reprennent comme le montre l'augmentation très forte surtout au mois de janvier mais la fin du registre semble lacunaire ou moins bien tenue et ne parait pas correspondre à la réalité des travaux qui s'achèvent réellement en 1770. Les dépenses sont inégales en fonction des mois, certains mois sont vides de dépenses alors que les travaux continuent. Les officiers chargés du chantier sont rémunérés par trimestre, alors que les ouvriers sont payés par quinzaine ou par mois ce qui explique ces différences entre les mois. Le 30 avril 1753, Barthélemy Michel Hazon, contrôleur de l'Ecole militaire, reçoit 1.975 livres pour ses appointements, d'un dessinateur, d'un commis et des frais de bureau pour les trois premiers mois de l'année ; le même mois on peut lire le versement d'une somme de 2.896 livres pour les journées, voitures, fournitures, gages du jardinier et menues dépenses pour les inspecteurs, dessinateurs, commis et autres.

Comme pour la gestion de l'administration au quotidien, le chantier est marqué par les retards de paiement visibles à travers les registres puisque les entrepreneurs reçoivent souvent des avances pour les fournitures fournies ou les ouvrages effectués. Ainsi le 29 avril 1753, les entrepreneurs Gaultier, Pavet, Valette, Ducamp reçoivent 50.000 livres un acompte de l'ouvrage de maçonnerie qu'ils doivent faire pendant l'année. Ainsi, certaines sommes correspondent en fait à des dépenses plus anciennes.

[924] AN, O1 1620.
[925] AN, O1 1645.

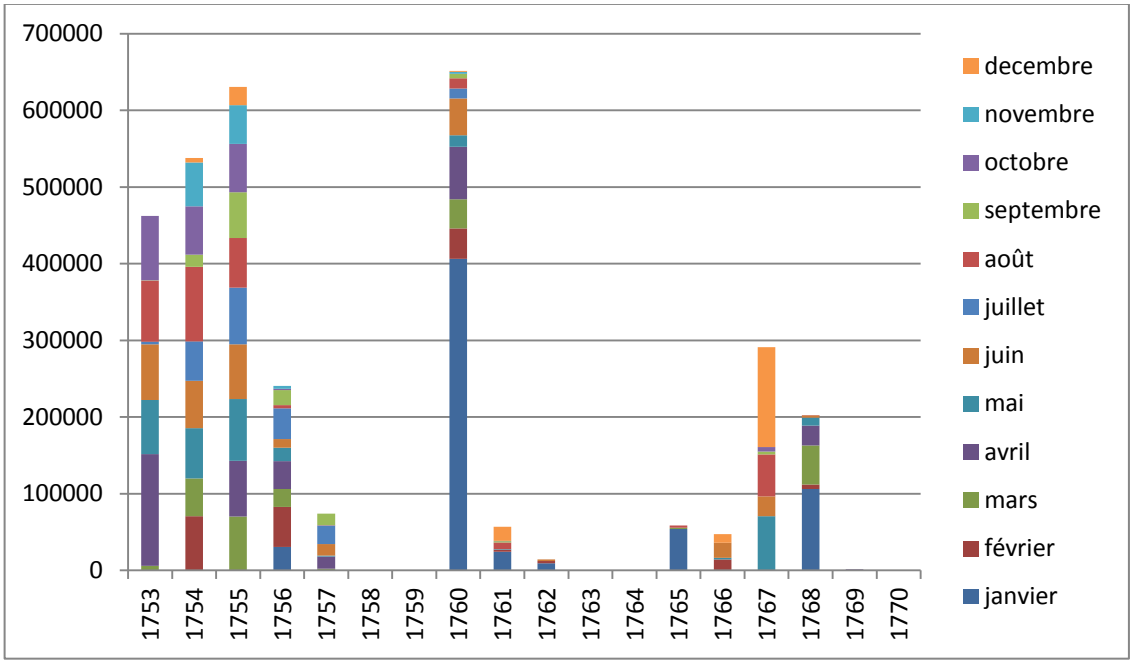

Evolution des dépenses pour l'Ecole royale militaire entre 1753 et 1770 d'après le registre des dépenses et recettes (O1 1646).

Pour être payés, les entrepreneurs embauchés sur le chantier doivent déposer un mémoire ou un placet au bureau des discussions. Nous retrouvons donc dans la correspondance relative au chantier et dans les registres de ce bureau des demandes de paiement pour le matériel fourni à l'Ecole militaire ou une demande d'augmentation par les terrassiers du chantier. Le 10 février 1752, le maître charpentier Taboureaux, entrepreneur des Bâtiments demande à être payé pour les travaux effectués aux écuries de l'Ecole militaire. Les vérifications sont fréquentes pour éviter les abus. Pierre Broc envoie un placet pour être payé de la chaux pour l'Ecole militaire. L'administration doute que la commande ait bien été faite et lui demande un certificat[926]. Les paiements ne sont donc pas systématiques et la procédure par placet et mémoires est souvent longue entraînant des retards de paiement pour les ouvriers et les entrepreneurs, obligés de réclamer le règlement de leur travail. Le 21 janvier 1752, des ouvriers qui avaient été engagés dans les carrières pour travailler à la journée déposent un placet pour être payés. Ils rencontrent un problème avec l'inspecteur Antoine Miqueraud qui veut les payer à la toise et non à la journée. Mais la réponse est sans appel puisqu'il s'avère que

[926] AN, O1 1272.

les ouvriers ont menti sur l'ouvrage effectué, ils ont construit un appentis et non un magasin, ils seront donc payés au toisé. En contrepartie, Antoine Miqueraud rédige un placet pour que ses ouvriers ne payent pas la taille, ce qui lui est accordé[927]. Monsieur Villot qui a travaillé comme commis aux carrières pour l'Ecole militaire réclame sa paye au Sieur Lajeunesse, inspecteur. Il présente un mémoire à Barthélemy Hazon, contrôleur du chantier qui le renvoie à Antoine Miqueraud l'inspecteur chargé des ouvriers du chantier. Les entrepreneurs et les Bâtiments sont souvent en désaccord. Le 5 janvier 1752, un entrepreneur nommé Bergeron réclame de l'argent à Antoine Miqueraud par un placet, mais l'inspecteur conteste la somme réclamée. La solution trouvée est de payer l'ouvrage au même prix que ceux des autres entrepreneurs.

Le registre des comptes au net de 1784[928], est significatif en ce qui concerne les retards de paiements. On peut y lire, à la page consacrée à l'Ecole militaire le 4 février 1784, un ordre pour payer à la manufacture des glaces une somme de 1.039 livres pour des glaces fournies à l'Ecole militaire pendant l'année 1761. Le 18 février 1784, Geoffroy, un ancien garde des travaux de l'Ecole militaire obtient 600 livres en remboursement d'avance faites entre 1754 et 1759 pour des locations de chevaux, de nourriture et de frais de voyage entre le chantier et les carrières de Verberie et environ. Le 5 mai 1784, le paveur Javallet obtient le « parfait payement » de la somme de 6.103 livres pour les ouvrages réalisés à l'Ecole militaire entre 1751 et 1755. Il avait obtenu précédemment un acompte de 1.300 livres en 1753.

Il est plus facile de comprendre la nature des dépenses à travers l'étude des premières constructions du chantier et le détail des frais engagés à ce sujet.

2. Des premières constructions à l'installation des premiers élèves (1751-1756)

a. Les premières constructions

Le chantier commence par la réalisation de bâtiments techniques et provisoires destinés aux besoins des travaux qui devront être détruits à la fin de l'ouvrage. Il s'agit

[927] AN, O1 1272.
[928] AN, O1 2767.

aussi bien de bâtiments pour loger les ouvriers, que de fours pour produire la chaux, de bassins pour faire le mortier, de magasins pour les marchandises sur le port de Grenelle ou d'abris pour les gardes ou les inspecteurs[929]. Pour toutes les constructions, les plans sont envoyés à la direction du chantier avec un plan et un profil. Il peut arriver que les plans soient modifiés par le Directeur des Bâtiments et son équipe par souci d'économie le plus souvent. Ainsi, les deux versions du magasin qui doit être réalisé sur le port de Grenelle témoignent de ces modifications. La première version soumise à l'approbation du Directeur général comporte des écuries demandées par Antoine Miqueraud pour que les chevaux qui travaillent au port ne soient pas obligés de rentrer aux écuries situées à Vaugirard pendant la journée. Le Directeur demande la « *diminution d'une partie de ce projet* » et nous pouvons remarquer sur le plan en élévation des pointillés indiquant la partie à supprimer correspondant aux écuries en question. En effet, sur le second plan signé le 4 octobre 1752 par le contrôleur du chantier Barthélemy Michel Hazon, les modifications ont été appliquées conformément aux demandes du Directeur et le plan est donc copié en trois exemplaires pour que les travaux puissent commencer et communiqué à l'inspecteur responsable et à l'entrepreneur chargé de la maçonnerie.

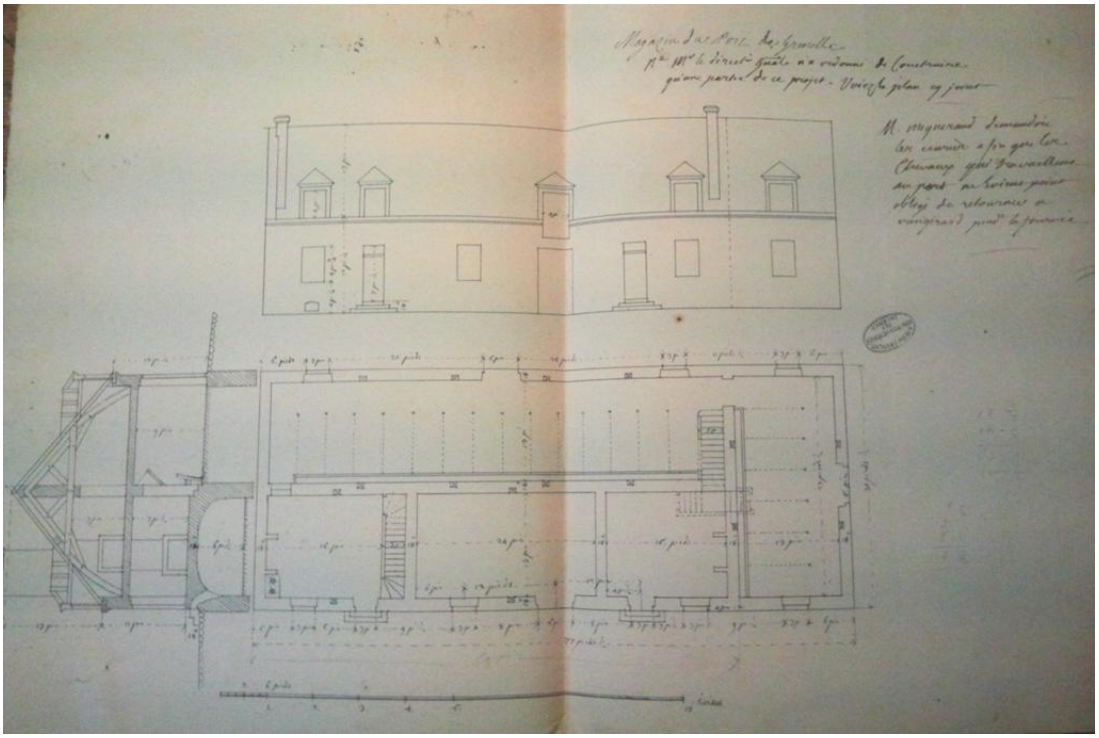

Première version du magasin du port de Grenelle avec les écuries.

[929] AN, O1 1603, voir différents plans en ANNEXE 21, p. 515.

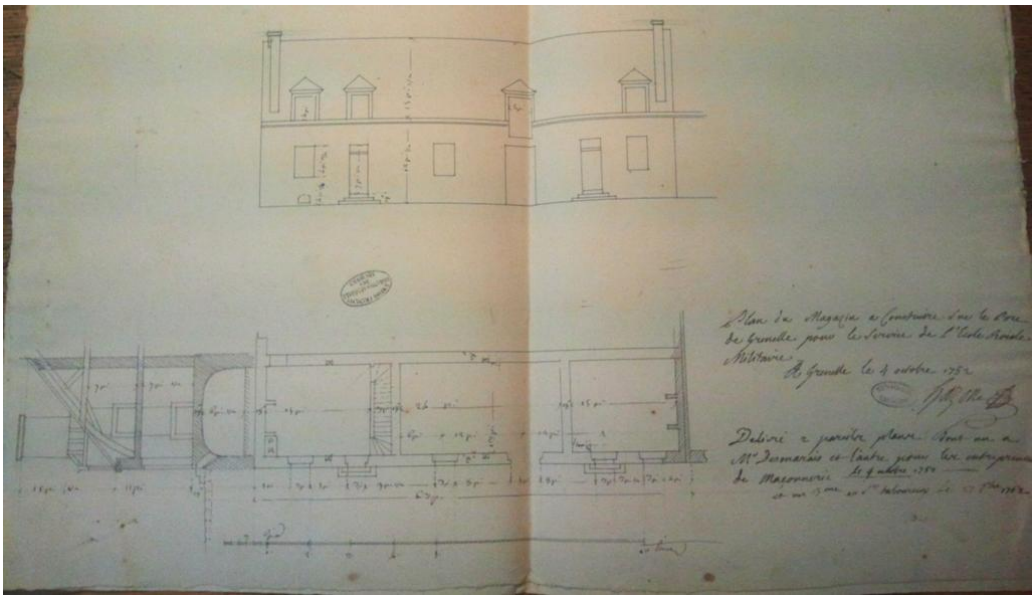

Version définitive du magasin du port de Grenelle sans les écuries[930].

Les travaux de l'Hôtel de l'Ecole Royale militaire débutent par les bâtiments annexes et non par le corps principal. Mais les travaux prennent du retard, les élèves sont dans un premier temps logés à Vincennes réaménagé à cet effet par les Bâtiments du Roi comme le montrent les documents conservés dans la correspondance à ce sujet mais qui ne concernent pas directement notre propos[931]. Face à cette situation, la décision est prise de loger les premiers élèves dans les bâtiments déjà construits pour Pâques 1756. En 1754, un état récapitule les ouvrages réalisés depuis le commencement de l'établissement jusqu'au 1er janvier 1754. Ils sont classés en trois catégories : les bâtiments provisionnels et ouvrages indispensables, les bâtiments faisant partie du projet général et ceux concernant la régie. Le tout est chiffré et le total s'élève pour ces premières constructions :

Evaluation des dépenses (1751-1754)	En livres
Bâtiments provisionnels et ouvrages indispensables	150.000
Bâtiments faisant partis du projet général	300.000
Régie couverture et compris le puits	150.000
Régie pour les carrières voitures par terre et par eau	1.000.000
Régie pour les 80000 bois de charpente	288.000
En régie pour la chaux	30.000
Dépense du modèle y compris le hangar	50.000
Appointement de tous les employés pendant trois ans	150.000
Total	2.118.000

Etat des travaux réalisés de l'ouverture du chantier au 1er janvier 1754[932].

[930] AN, O1 1603, voir différents plans en ANNEXE
[931] AN, O1 1602.
[932] AN, O1 1620.

Chaque construction est détaillée avec les matériaux. En ce qui concerne les bâtiments provisionnels et indispensables, quatre corps de garde d'invalides dans les angles de l'Hôtel de l'Ecole, un bâtiment pour les bureaux et la retraite des employés sont déjà édifiés, des bâtiments pour les entrepreneurs et des logements, des clôtures, des hangars pour le chantier de la charpente et le logement des charpentiers sont construits, différentes réparations ont été réalisées sur le château et la ferme de Grenelle pour loger les officiers, le personnel et le bureau de la direction. Au niveau du chantier, une barrière pour empêcher le public d'approcher a été posée, on a construit un port pour l'arrivée des matériaux, des baraques et des appentis pour le dépôt des chevaux ou servant de guérites, des murets servant de base à l'édifice, canaux et rigoles pour porter l'eau du puits dans tous les ateliers et pour l'extinction de la chaux.

Les bâtiments construits ou en cours de construction pour le projet général concernent dans un premier temps les parties annexes du projet. Au 1er janvier 1754, trois corps de bâtiments des infirmeries dont deux couverts de leur charpente et l'autre du comble, la chapelle commence à s'élever au dessus de ses fondations, toutes les fosses d'aisances de cette partie et leurs embranchements vers l'aqueduc général sont achevés. Les fondations et la première assise des fosses d'aisances autour de l'infirmerie sont commencées. Le pavillon des convalescents est élevé jusqu'à l'entablement, il ne manque que la toiture et tous les planchers sont posés. Le bâtiment des ouvriers est achevé et prêt à être occupé. Les fondations du pavillon de la pompe sont posées et la construction du puits est achevée.

En ce qui concerne la régie, des machines pour le déchargement des pierres des carrières pour les assises du grand corps de logis et le bâtiment de la buanderie ont été réalisées, on a fait venir 80.000 pièces de bois de charpente et de la chaux.

Au total, alors que le chantier a commencé en 1751, on se rend compte qu'en 1754 aucun bâtiment principal n'est achevé alors que les premiers élèves doivent s'installer en 1756.

Face à l'urgence, les documents sont plus précis pour parer au plus pressé. Les bâtiments annexes comme l'infirmerie, le bâtiment des ouvriers ou la buanderie étant bien avancés, il est décidé d'y loger les premiers élèves. Le projet de Gabriel pour la campagne de 1754 est très clair, il faut finir les cinq corps de bâtiments de la grande infirmerie, et le corps des convalescents, l'aqueduc. Il faut construire le corps de

bâtiment des maladies contagieuses, les quatre corps de bâtiment de la buanderie, la lingerie et les fondations du bâtiment d'à côté, le pavillon de la pompe, les galeries de communication entre les infirmeries et la buanderie, les deux réservoirs et tous les murs de clôtures. Cette énumération montre l'ampleur du travail à réaliser. Le projet dresse ensuite la liste des matériaux, des ouvriers et des chevaux nécessaires pour les travaux puis ces besoins sont chiffrés. Afin de respecter le budget d'un million de livres, les Bâtiments du Roi ne versent aux entrepreneurs que des acomptes sur le coût total.

Nature des Travaux	**Matériaux**	**Coût des travaux**
maçonnerie	• 100.000 pieds de pierre dure • 14.000 tonneaux de pierre tendre	268.000 livres (12 mois)
	1200 hommes par jours pendant 8 mois	360.000 livres
Bois de charpente	5.000 poutres et petit bois	30.000 livres
charpenterie	24.000 bois	46.800 livres, acompte : 36.000livres
Ouvrages de couverture	4.500 toises d'ardoises	52.650 livres, 30.000 livres d'acompte.
Ouvrages de plomberie	200.000 plombs	700.000 livres, 42.000 livres d'acompte.
menuiserie	portes, croisées, châssis, cloisons	44.000 livres, 36.000 livres d'acompte
Impression de peinture à l'huile	3.000 toises d'impression de peinture	6.000 livres (6 derniers mois)
Gros fer et serrurerie	220.000 pièces	80.000 livres, 50.000 livres d'acompte
Tuyaux de fonte, de fer et plaques	Soupapes et robinets	18.000 livres, acompte de 12.000 livres
Fonte en cuivre	Soupapes et robinets	18.000 livres, acompte de 12.000 livres
Cheminées de liais et carreaux		3.000 livres
Vitrerie	8.500 pieds de verre	6.000 livres
Pavés		45.000 livres, 12.000 livres d'acompte
Terrasses et glaises		40.000 livres, 30.000 livres d'acompte
Appointements		45.000 livres
Menues dépenses	Rôles	6.000 livres
puits		12.000 livres

- **Coût total** : 1.000.000 livres
- **En caisse** : 4.000 livres
- **Reste à payer** : 996.000 livres.

Projet pour la campagne de 1754[933]

Certains besoins ne sont pas chiffrés puisque le chantier a des stocks. Ainsi, 98 chevaux sont nécessaires pour transporter les pierres, mais les chevaux étant déjà dans les écuries du chantier, aucune dépense n'y correspond. De même, pour le moellon il est précisé qu'il n'est pas nécessaire et que les quantités sont suffisantes.

[933] AN, O1 1620.

L'approvisionnement en pierres de Verberie, utilisées pour les fondations, doit être suspendu jusqu'en 1755. Les remarques montrent que la gestion des matériaux n'est pas bien organisée. Le mémoire rappelle qu'il faut réduire l'extraction des pierres dans les carrières pour ne fournir que ce qui est demandé « *sinon le calcul pour fourniture et dépense n'est pas juste et les déchets seront énormes et onéreux comme on l'a été jusqu'à présent* »[934]. Le premier architecte préconise un renforcement des contrôles des matériaux avec la mise en place de barrières.

Les prévisions de dépenses sont calculées par rapport au budget d'un million de livres. Ce payement s'effectue sur dix mois et Ange-Jacques Gabriel prévoit un reliquat de 170.000 livres pour les dépenses imprévues. Il espère aussi bénéficier d'une somme de 100.000 livres sur les fonds de l'année 1753 à laquelle doivent s'ajouter les bénéfices de la vente de matériaux qui doivent permettre de payer les retards sur les années 1751 à 1753. Il rappelle qu'il est indispensable de connaître le montant exact de la dette pour épurer et régler les comptes avec les entrepreneurs qui utilisent ce manque d'efficacité pour demander plus que ce qui leur est dû.

Nous disposons d'un plan de l'état des travaux le 1er septembre 1754 qui montre l'avancée du chantier. Les parties colorées correspondent aux bâtiments terminés ou en cours de construction. Ce plan montre l'ampleur du retard, puisqu'aucun bâtiment du corps principal n'est commencé et seuls les édifices annexes sont en travaux. Les parties du plan pour lesquelles l'élévation a été représentée correspondent aux parties où les toitures sont achevées. Sur le plan, des volets en papiers peuvent se soulever afin de voir l'intérieur des bâtiments[935]. La buanderie et la lingerie n'ont encore que les fondations. Les lignes pointillées correspondent aux aqueducs pour les eaux usées.

[934] AN, O1 1620.
[935] AN, O1 1604, n°362, détails ANNEXE 22, p. 516.

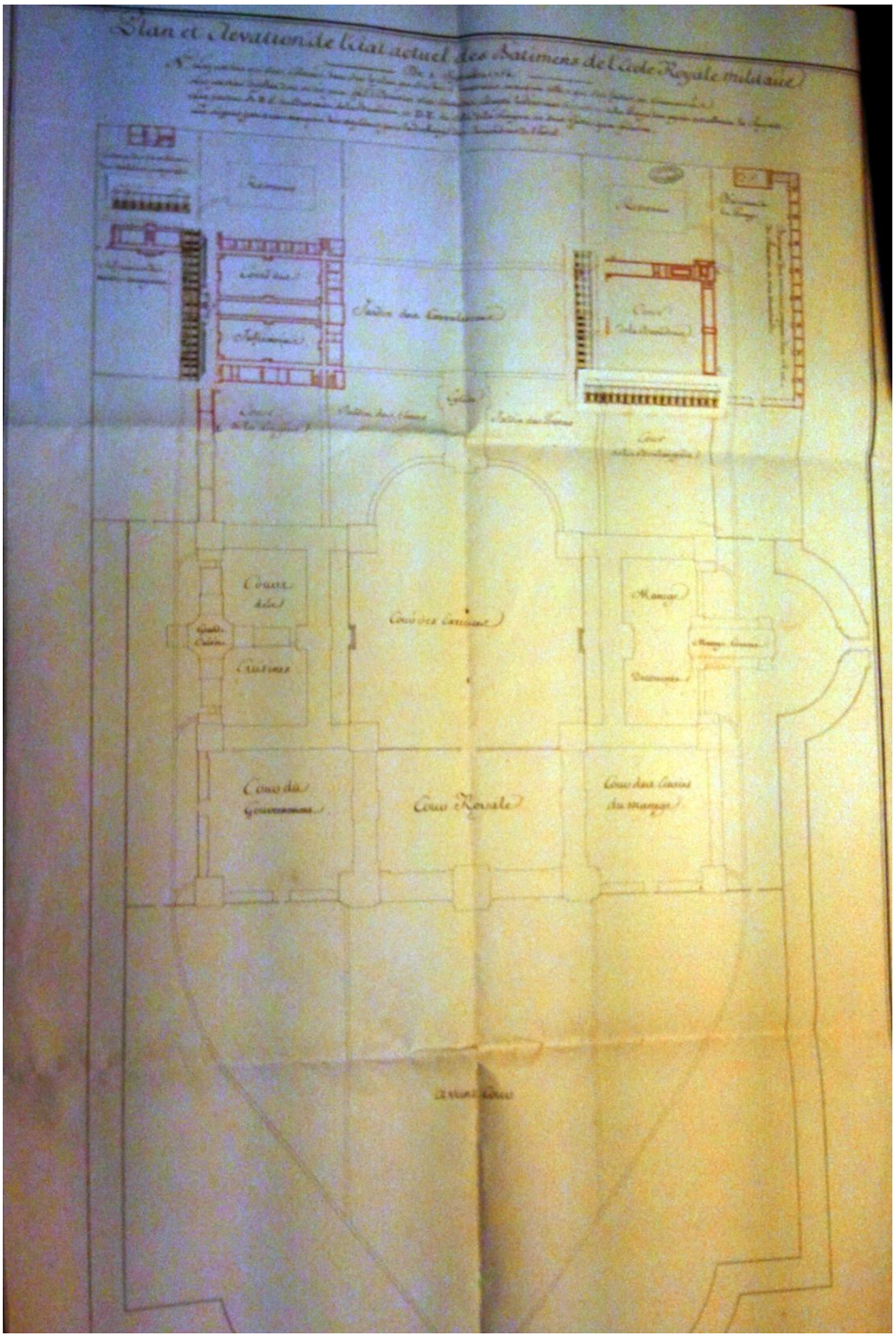

Plan des bâtiments de l'Ecole militaire avec en couleur les édifices réalisés ou en cours de réalisation au 1er septembre 1754.

Pour juger de l'efficacité de cette campagne, nous disposons aussi d'un document comparable pour la campagne de 1755 qui présente ce qui reste à construire, le « *mémoire qui statue les ouvrages restant à faire pendant la campagne de 1755 pour*

établir les élèves à Pâques 1756 », signé par Gabriel le 1er décembre 1754[936]. Le projet est de loger les 200 premiers élèves dans les bâtiments en cours d'achèvement de l'infirmerie et de la buanderie. C'est pourquoi, il est prévu pour la campagne de 1755 de finir les deux corps de bâtiments de la buanderie dont les fondations sont faites et les deux premières assises posées, l'aile du bâtiment de la lingerie dont les fondations sont faites. Certains bâtiments sont qualifiés de « provisionnels » ce qui signifie qu'ils changeront d'utilité une fois l'édifice achevé. Il s'agit de bâtiments dans les nouvelles cours pour le manège provisoire et pour les écuries et de hangars servant de remises et d'écuries pour tout le service de la Maison de l'Ecole royale militaire. Ces bâtiments provisoires seront ensuite transformés en hangar et magasins d'approvisionnement. Les autres travaux s'apparentent plus à des finitions pour l'intérieur des bâtiments : « *maçonnerie pour les dalles, les parpins, les carreaux et enduits de charpenteries pour les étages, la menuiseries, la serrurerie, les impressions, vitrerie et liais , finition de l'aqueduc, confection du puits et pompes, réservoirs et conduites de distribution, murs de clôture, galeries de communication, enlèvement des terres pour réduire le tout au même niveau, pavés de grais* »[937]. D'après Gabriel « *on ne peut demander moins qu'un million de fonds pour la campagne de 1755 dont il serait convenable de déterminer la partie qui payera les ouvrages de l'année et le surplus en acquis sur ce qui est dû* ». Pourtant, le tableau « *pour les fonds des ouvrages à faire pendant la campagne de 1755* » donne un montant beaucoup moins important que le million demandé et s'élève à 618.764 livres. Le fonds mis à disposition est de 500.000 livres, il reste 75.153 livres pour les appointements, les frais de bureau, les rôles et engagements. Le solde entre les dépenses et les acomptes est de 193.890 livres qui seront remboursés les années suivantes.

Nature des travaux	dépenses	Acomptes
Terrasse	22.000	16.500
Maçonnerie	268.622	200.000
Charpenterie	24.567	18.000
Couverture	16.224	12.000
Plomb laminé	23.970	17.000
Plomb coulé et soudure	17.729	13.000
Menuiserie	110.005	55.000
Gros fers	45.183	30.000

[936] AN, O1 1620, n°70.
[937] AN, O1 1620, n°70.

Vitrerie	8161	5000
Liais[938]	2880	1800
Contrecoeurs[939]	5061	3000
Cuivres potins	547	547
Impressions	23.025	16.000
Pavés	25.790	12.000
Pompes et puits	25.000	25.000
TOTAL	618.764	424.847
Solde des dépenses et des acomptes	193.890	

Tableau des dépenses pour les travaux de l'année 1755.

Les travaux semblent avancer plus efficacement. Le 1er avril 1756, on prévoit la construction d'un nouveau corps de caserne pour loger 220 invalides pour le service de l'Ecole royale militaire. Les dépenses sont détaillées et s'élèvent à 89.269 livres et un plan est fourni présentant la façade sur lequel des volets en papier se soulèvent, pour voir l'intérieur des différents étages. Les premiers élèves s'installent effectivement en 1756 mais les travaux s'arrêtent à ce moment suite à la guerre de Sept Ans et ce jusqu'en 1760. Tout ce retard s'explique par des problèmes de financements mais aussi par de nombreux dysfonctionnements.

b. Des travaux ralentis par de nombreux dysfonctionnements

- La gestion des matériaux

Le problème de la gestion des matériaux est récurrent et perceptible à travers les différents états des stocks archivés dans la correspondance générale ou avec les documents concernant les entrepreneurs. Les différents responsables du chantier ne semblent pas au courant de la quantité de pierres qui arrivent sur le chantier. C'est ce que laisse penser l'observation de Gabriel, l'architecte du chantier qui déplore le fait que le prix et le nombre de pierres soient mal connus, et qui dénonce dans le même temps les pertes occasionnées par une mauvaise évaluation des besoins. Pourtant, de nombreux états présentant la quantité de pierres disponible et transportée sont rédigés

[938] Liais : pierre dure dont le grain est fort menu, propre à faire des marches d'escalier des appuis de balustrades. (*Dictionnaire universel*, Antoine Furetières, édition 1727).
[939] Contrecœur : plaque de fer que l'on met au milieu de la cheminée pour la conserver (*dictionnaire de l'Académie française*, 1694).

dès le commencement du chantier avec le prix des matériaux qui figure par ailleurs dans la soumission des entrepreneurs. S'agit-il de dénigrer le travail du contrôleur dont le rôle est plus important que le sien ? Il n'est semble-t-il pas étranger à cette situation, d'après une observation de Barthélemy Michel Hazon au sujet des commandes de pierres. On connait la mauvaise entente entre les deux hommes, mais il existe certainement une part de vérité dans le reproche fait par Hazon à Gabriel. Sur le tableau de l'état des « *paiements faits aux différentes carriers qui travaillent aux différentes carrières et de la quantité de matériaux qu'il a fourni en juillet 1751* » on peut lire une observation d'Hazon :

> *« M. Gabriel s'étant proposé de chausser le pied des bâtiments de la buanderie et des ouvriers avec du Vergelé, a demandé à Miqueraud 1680 tonneaux pour la fin d'aoust, Miqueraud a fait venir, soit en Vergelé soit en St Leu, 3000 tonneaux de pierres arrivées le 10 de ce mois dont il y en a environ 2500 de Vergelé déchargé sur le port au moyen de quoy il se trouve avoir fourni dès le 10, 570 tonneaux de vergelé au dela de ce qu'il en devait fournir dans le cours de ce même mois.*
>
> *Depuis ce temps M. Gabriel, loin de faire usage de cette pierre qu'il avait demandé, a changé d'avis et a jugé à propos d'employer à chausser ces mêmes bâtiments, non avec du Vergelé comme il l'avait décidé ny même avec de la pierre de Vaugirard dont il y a abondance de qualité mais avec des pierres de l'embouchure de la carrière du Val qui ne devait être employée qu'en libage a l'égard de la pierre de Verbery. Il en sera rendu compte et du profit faite sur celle de St Leu »*[940].

D'autres problèmes sont signalés au sujet des pierres, outre ceux d'acheminements et de mutineries dont nous avons déjà parlé. La qualité même des pierres est remise en question. On retrouve à nouveau une critique émanant d'un ordre donné par Gabriel. Il demande à l'entrepreneur Godot d'examiner les pierres de Verberie au début de l'année 1752, il constate que ces pierres sont inutilisables car elles n'ont pas été taillées correctement. Ces pierres sont chères à transporter, comportent des défauts et ne rapportent rien. Ces échanges de reproches entre les deux hommes, quelle que soit leur part de vérité, contribuent au manque d'efficacité du chantier.

L'état des chevaux est aussi une cause du temps perdu sur le chantier. L'entrepreneur Garnier, chargé du transport des matériaux du port de Grenelle jusqu'au chantier se plaint de l'état de santé de ses chevaux et en réclame soit quatre

[940] AN, O1 1602.

supplémentaires, soit le remplacement des huit dont il dispose pour tirer le bois. Ces chevaux sont d'après lui « *malingres et poussifs* », il explique qu'il en faut huit pour tirer ce qu'un seul cheval en bonne santé pourrait transporter : « *cela allonge mon travail et celui des soldats de bardedement et cela nous dégoute par le temps que nous perdons, tous ces soldats veulent se retirer ou demandent à travailler à la journée ne pouvant perdre ainsi leur temps* »[941].

Le stockage de ces marchandises qui arrivent de façon plus ou moins ordonnée est aussi problématique. Il n'est pas difficile d'entreposer les pierres sur le chantier, mais la conservation du bois est plus compliquée. La demande du nouveau contrôleur du chantier Blondel[942] met en avant ce problème. Il explique dans une lettre du 23 janvier 1756 écrite marquis de Marigny, Directeur des Bâtiments, la construction de vingt hangars couverts de tuiles et munis de deux égoûts à clairevoies pour abriter un millier de pièces de bois de charpente qui pourrissent. Cette lettre témoigne aussi du retard pris par le chantier. Il doit accueillir les premiers élèves à Pâques alors que des bois de charpente ne sont pas utilisés, preuve que les toitures ne sont pas achevées. Blondel évalue la construction de ces hangars à 11.580 livres mais il précise que les matériaux pourront être récupérés lors de leur destruction ce qui pourrait rapporter 4.000 livres. Gabriel lui répond le 7 février 1756 qu'il n'a jamais été question de fabriquer des hangars et qu'il suffit de les empiler par espèces sur le tas même protégé par des planches de bateau avec des lattes pour l'écoulement de l'eau. Il reste plus de 45.000 pièces de bois et cette solution devrait coûter environ mille livres et l'architecte demande que les bois soient ainsi protégés sans perdre plus de temps. Gabriel ajoute une remarque qui dénonce les erreurs commises sur le chantier : « *Nous avons été abîmés jusqu'icy par une infinité de bâtiments provisionnels et de fausses dépenses sous le prétexte de l'économie, l'on a bien cru faire, mais l'expérience en a démontré le faux* »[943]. On retrouve ici le problème du financement qui pousse à faire des économies mais aussi la mauvaise gestion du chantier avec des dépenses inutiles qui ralentissent les travaux.

Les officiers du chantier contrôlent régulièrement l'avancée des travaux et découvrent aussi des malfaçons. Le 27 juillet 1752, le contrôleur du chantier,

[941] AN, O1 1603.
[942] GALLET, Michel, BOTTINEAU, Yves, *Les Gabriel*, Picard, 1982, p. 278.
[943] AN, O1 1604.

Barthélemy Michel Hazon, explique qu'il a découvert l'une des visites de contrôle des menuiseries pour les portes et fenêtres du bâtiment des ouvriers, il a constaté que ces ouvrages étaient en très mauvais état. Il a convoqué le responsable *« je le réprimandai comme il le méritait et luy ordonnai de remporter sa marchandise »* [944]. Il menace de lui retirer son contrat s'il ne prend pas plus de soin à ses ouvrages. Il faut donc recommencer le travail ce qui engendre du retard pour le chantier. Les architectes rencontrent aussi des difficultés avec la réalisation du Grand puits la maçonnerie manque de solidité car elle ne repose que sur de la glaise. Après différents sondages, un « roc » plus dur a été trouvé plus profond. Gabriel et Hazon ont décidé de construire une deuxième maçonnerie plus solide qui s'appuierait sur cette pierre plus dure. Ces travaux délicats prennent du temps et se déroulent du 10 août au 2 octobre 1752. Le dernier problème soulevé par le contrôleur Hazon dans sa lettre du 11 novembre 1752 est la question de la présence de l'eau. On lui a assuré qu'on devrait en trouver compte tenu de la nature du sol, mais le puits est déjà plus profond que celui de l'Hôtel des Invalides et il n'y a encore aucune trace d'eau.

- Entre fraude et indiscipline : les abus du personnel

Les entrepreneurs ralentissent le chantier par leur comportement. Nous avons pu voir que certains bateliers bloquaient les chargements de pierre pour être payés davantage. Nous retrouvons un refus de travailler de la part des entrepreneurs sur la plaine de grenelle. L'inspecteur Besnard dans son rapport daté du 17 octobre 1754 fait l'état de l'avancement du chantier au sujet du bâtiment des remises. La première assise est posée mais les entrepreneurs ne veulent pas poser les deux autres assises au motif quelle ne sont pas commencées. Cependant l'inspecteur recommande au contrôleur de finir ces travaux avant les « *mauvais temps* » c'est-à-dire l'hiver, puisque la lettre date du mois d'octobre. Les entrepreneurs refusent sous prétexte qu'ils n'ont pas assez d'ouvriers car ils sont tous occupés à travailler sur les caves. L'inspecteur vérifie alors le personnel disponible dans les ateliers le 17 octobre il comptabilise 816 hommes alors que le 18 octobre il n'en reste plus que 510, 306 ayant été congédiés. Il est alors impossible de finir les travaux avant l'hiver sans augmenter le nombre de tailleurs de

[944] AN, O1 1604, n°344.

pierres. Le 20 octobre, dans une nouvelle lettre, l'inspecteur explique que les entrepreneurs ont congédié les ouvriers pour ne pas poursuivre les travaux des remises et des lavoirs pour cette campagne. Ils ne semblent pas non plus disposés à finir la maçonnerie du puits alors qu'il serait nécessaire de finir la margelle et l'intérieur pour poser rapidement les pompes. Nous n'avons pas d'autres informations sur l'issue de ce conflit mais il montre la mauvaise volonté des entrepreneurs face aux ordres de la Direction des Bâtiments[945].

Les entrepreneurs sont aussi responsables des retards pris par le chantier par les problèmes de fraudes relevés par les officiers des Bâtiments dès le début des travaux. Prenons l'exemple des carrières du Val de Meudon. L'inspecteur des carrières Lajeunesse écrit à ce sujet plusieurs lettres à son supérieur Antoine Miqueraud, le 4 novembre 1751. Lors de sa ronde, il découvre des pierres avec des contremarques noires qui ne doivent pas être chargées. Ne sachant pas de quoi il s'agit, il poursuit sa tournée d'inspection et découvre à Vanves et à Vaugirard la même manœuvre. A Vaugirard, il trouve un commis envoyé par les entrepreneurs des voitures Naudot et Robin, prêt à prendre ces pierres ce qu'il lui a défendu. Ce commis avait de surcroît provoqué le trouble dans les carrières en disant que les inspecteurs du chantier étaient « *des misérables faisant un tort considérable à tous les ouvriers* ». L'inspecteur Lajeunesse a été obligé de refaire toutes les marques pour ne pas gêner le travail des vérificateurs de l'Ecole royale militaire et demande une règle claire pour arrêter ces abus. Mais la situation ne s'améliore pas comme le montre la lettre du 6 novembre de l'inspecteur Lajeunesse. Il explique que durant ces quelques jours d'absence dans les carrières de Vaugirard, les voituriers n'ont pas perdu de temps et ont livré les fameuses pierres qui avaient été marquées qui auraient du servir à la construction de l'Hôtel royal militaire. Il précise que le « *moellon se manigance de la même façon* ». Il s'agit donc d'un véritable trafic organisé par des entrepreneurs travaillant sur le chantier de l'Ecole qui retarde le chantier puisqu'il mobilise les officiers sur une autre affaire que les travaux et qu'ils ne réalisent pas le travail correspondant à la soumission qu'ils ont signé. Le Directeur des Bâtiments, le marquis de Vandières et le contrôleur du chantier, Hazon interviennent pour mettre fin à cette situation. Il faut pourtant attendre le 2 février 1752 pour que la réaction arrive avec un ordre du Directeur. Hazon assisté de Doussin, des inspecteurs Besnard et du sous-inspecteur Helin ainsi que du garde magasin et du notaire des

[945] AN, O1 1604, n°344,345,346.

Bâtiments Dutartre doivent se rendent le 4 février à 6 heures du matin pour dresser un inventaire des écuries et magasins des entrepreneurs des voitures Robin et Naudot. Le prévôt des Bâtiments Duchesne et ses gardes sont aussi présents en cas de besoin. Cet inventaire doit servir à la rédaction d'un procès verbal d'estimation des effets. Des experts sont appelés pour aider à dresser le procès verbal : « *le chef des charrois, mareschal, le charron, le boucher pour expert chacun en la partie qui concerne son métier* ». Il s'agit de vérifier que les écuries contiennent bien 264 chevaux mais aussi les équipages, charrettes, tombereaux, harnais, ustensiles d'écurie et de charrois, fourrages. On devine la sanction à travers un état des employés aux écuries du mois de juillet 1752. Les écuries dépendent encore de Robin et Naudot en février 1752, puis on comprend que leur entreprise est finie suite à cette affaire puisqu'en juillet, la régie du chantier se charge directement des écuries sans passer par un entrepreneur. Ce changement permet des économies puisqu'à l'époque des entrepreneurs, 35 employés travaillaient aux écuries pour 30800 livres alors que le 7 juillet 1752, il n'y en a plus que treize pour un montant de 10800 livres, le marquis de Vandières poursuit les économies puisque le 21 janvier il reste dix employés pour 9200 livres.

Nous avons déjà évoqué les problèmes dans les carrières avec le refus de travailler d'ouvriers qui retardent l'avancée du chantier et qui détournent les officiers des affaires plus importantes. Des abus sont aussi signalés dans les ateliers du chantier de la plaine de Grenelle où les ouvriers se rendent chez des particuliers qui ont accès au chantier pour vendre des boissons et de la nourriture aux ouvriers mais pendant leurs heures de travail pour y boire du vin ou manger. Ces pratiques sont interdites pendant le temps de travail puisqu'elles perturbent le chantier et ralentissent les travaux. Un règlement est donc rédigé en juillet 1753 affiché en 200 exemplaires sur le chantier qui interdit aux ouvriers de quitter le chantier hors des heures de repas sous peine d'aller en prison et pour les particuliers, il est interdit de recevoir les ouvriers en «dehors» des heures de repas sous peine de se voir interdire la vente de leurs produits et que leurs baraques soient abattues[946].

Ainsi, les retards que le chantier a accumulés sont à la fois le résultat d'un problème d'organisation du chantier tant pour la gestion des matériaux que pour la priorité donnée à la construction des différents bâtiments. Les entrepreneurs et les

[946] AN, O1 1604, n°235 et 236.

ouvriers ralentissent aussi l'ouvrage par leur comportement et leurs abus. Mais à nouveau, les difficultés sont liées au manque de financement, qui ne contribue pas à encourager des entrepreneurs victimes des retards de payement. Ce chantier symbolise les dysfonctionnements de l'administration au XVIIIème siècle. On comprend mieux la lenteur des travaux en comparant avec le chantier des Invalides sous la surintendance de Louvois. En quatre ans, de 1670 à 1674 le projet est construit à l'exception de l'Eglise et du dôme[947] là où dans le même temps les bâtiments annexes de l'Ecole royale militaire sont à peine achevés. On mesure donc la différence entre la surintendance et la Direction des bâtiments.

[947] SARMANT, Thierry, op. cit. 2003, p. 297

Le passage de la surintendance à la direction des Bâtiments confirme au niveau du travail des départements le changement de priorité de l'administration. On retrouve comme dans l'administration centrale, le développement de l'aspect bureaucratique du travail au niveau des départements, avec des procédures administratives parfois longues et contraignantes, obligeant la production de documents comme les plans. Le personnel des départements est très hiérarchisé, marqué par sa stabilité avec des familles qui se succèdent sur plusieurs générations et la pratique des cumuls de fonctions, créant des sortes de monopoles dans certains secteurs d'activité. Ces cumuls sont aussi le signe des difficultés financières qui se répercutent sur le personnel, qui n'est pas toujours payé à temps et qui voit dans cette pratique un moyen d'améliorer son existence. Les réformes simplifient la direction des départements mais n'en changent pas l'organisation interne. Seul le personnel chargé des entretiens fixes en subit les conséquences avec une diminution de ses effectifs. Le personnel des Bâtiments forment cependant une sorte de microcosme avec une forme de sociabilité entre ses membres.

Les difficultés financières conduisent à privilégier l'entretien et la réparation au dépend de nouvelles constructions. Le chantier de l'Ecole militaire illustre bien les lenteurs et les problèmes de gestion que rencontre l'administration au quotidien. L'administration travaille dans l'urgence en fonction des moyens qui lui sont attribués et surtout pour le plaisir du Roi qui fixe les priorités.

Le personnel des Bâtiments cherche donc à être le plus efficace possible compte tenu des moyens à sa disposition, des jeux de pouvoir et d'influence et des décisions royales.

CONCLUSION

Les archives à notre disposition ont permis de mettre en évidence les conséquences du passage de la Surintendance à la Direction des Bâtiments du Roi sous le duc d'Antin (1708-1726), essentiellement sur le pouvoir du Directeur qui perd ses prérogatives au niveau financier par rapport au surintendant. Si l'organisation bureaucratique amorcée par Jules Hardouin-Mansart se consolide et se rationalise avec les premiers Directeurs[948], les changements sont surtout liés aux difficultés budgétaires de la monarchie qui poussent aux économies et perturbent les missions d'origine de l'administration. Celle-ci voit son rôle de bâtisseur au service la monarchie diminuer, pour devenir une institution essayant difficilement d'entretenir et de réparer les résidences royales par une gestion au quotidien souvent dans l'urgence comme le montrent les correspondances administratives et les registres du Grand Etat de la dépense. Les rares chantiers de grande ampleur du XVIIIème siècle témoignent de ce changement déjà perceptible à travers l'étude des jetons. L'impératif budgétaire pèse donc sur le bon fonctionnement de l'administration. La réforme de 1776 met en avant une volonté de réaliser des économies en simplifiant l'organisation de l'institution, mais elle ne permet pas d'inverser la situation. Si l'organisation est simplifiée et rationalisée au niveau de son personnel de direction qui ne cumule plus différentes fonctions, les postes de dépenses concernant les employés de l'administration centrale ne sont pas touchés, ce qui accentue la place de la Direction comme outil politique pour les officiers et le Directeur qui cherchent à bénéficier de la proximité du Roi. Cette réforme renforce la place du Directeur en la personne du comte d'Angiviller qui gagne en puissance par l'augmentation de ses revenus et la suppression de la place de premier architecte devenue trop encombrante avec les Gabriel. Les plus touchés par cette réforme sont en réalité les entrepreneurs qui perdent leurs marchés comme le montre la diminution des employés au titre des « entretiens fixes » ou qui sont payés avec beaucoup de retard. Les choix dans la priorité des travaux et des réparations laissent de côté les résidences les moins fréquentées par le Roi, preuve que le service du monarque prime sur la réalité des besoins. Mais les difficultés financières conséquences de celles de la monarchie restent au cœur du problème. Les tentatives désespérées des années

[948] Augmentation des archives à partir de la direction de Philibert Orry (1736-1745), confirmée par une formalisation des documents administratifs avec ses successeurs.

1780 pour trouver des solutions en se détachant de certaines résidences royales[949], s'inscrivent dans le courant réformateur à l'échelle de l'Etat pour faire face aux déficits de la monarchie. L'histoire des Bâtiments du Roi se place donc dans celle de la monarchie française au XVIIIème, contrainte de se réformer à cause de ses problèmes budgétaires qui se répercutent sur l'ensemble de ses services et surtout sur la Maison du Roi.

Mais l'évolution de cette administration suit aussi celle du développement du système bureaucratique avec l'organisation de bureaux gérés par des commis, producteurs de documents administratifs dans l'optique de constituer une mémoire administrative. Cette croissance de l'archivage qui pousse à produire les différentes pièces en plusieurs exemplaires, témoigne de cette évolution observée dans d'autres services de la Maison du Roi comme les Menus Plaisirs[950]. La bureaucratisation administrative est inhérente au changement de fonction de l'administration des Bâtiments du Roi, qui se concentre sur l'entretien et la réparation de bâtiments qui existent déjà, on observe une sorte de « routine » administrative à travers des procédures figées, inscrites en plusieurs exemplaires dans différents registres classés et rangés par les commis des différents bureaux.

Il s'agit donc d'une étude globale sur une administration d'Ancien régime qui touche à la fois le domaine économique, social et culturel avec les académies et manufactures, même si notre étude n'en relève pas à proprement parler. Ce travail permet d'en comprendre le fonctionnement à travers le Grand Etat de la dépense. Ces registres ont servi de point de départ et de fondement à notre étude pour la réalisation d'organigrammes mais aussi pour connaître l'étendue des compétences des Bâtiments du Roi et son personnel. Il ne s'agit pourtant pas d'une histoire de « personnes », qui pourrait déboucher sur étude socioculturelle des personnels administratifs, mais plutôt de celle du travail quotidien dans les bureaux et les différents départements centrée sur les procédures administratives entre soucis d'efficacité et difficultés financières. Cette administration proche du Roi, enjeu de pouvoir pour ses Directeurs, est critiquée par ses

[949] Le château de la Muette est abandonné et démantelé en 1787 (cité dans article « Résidence royales » du *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, ss. Dir., Lucien BELY).
[950] LEMAIGRE-GAFFIER, Pauline, *Du cœur de la Maison du Roi à l'esprit des institutions. L'administration des menus Plaisirs au XVIIIème siècle*, thèse, Paris I, 2011.

contemporains et plus précisément aux premières heures de la Révolution. On peut s'interroger, pour conclure sur la part de vérité de ces critiques révolutionnaires : en quoi sont-elles ou non le reflet du bilan de la Direction des Bâtiments du Roi ?

- Les Bâtiments et la Révolution : entre mythe et réalité

A la veille de la Révolution, la Maison du Roi, et à travers elle les Bâtiments du Roi, est l'objet d'écrits qui lui sont plus ou moins favorables. Nous pouvons nous appuyer sur un exemple datant de 1789, écrit par un soldat-citoyen, qui s'intitule *la Maison du Roi justifiée avec des observations sur chacun des départements qui la composent*[951]. Il y porte un jugement sur tous les départements qui dépendent de la Maison du Roi. Ces propos défendent dans l'ensemble les nouvelles structures de l'institution nées de la réforme de 1779-1780[952] pourtant ils dénoncent les dettes et la mauvaise gestion des Bâtiments du Roi :

> « *Je ne m'arrêterai pas sur les dettes énormes que cette partie a contractées, dettes dont personne n'a jamais connu le montant. Le peu d'ordre qui existe dans cette administration, a laissé arriérer de plus de cinq ans le paiement des fournisseurs, à qui on se contente de donner de légers à comptes de temps à autres pour les empêcher de se plaindre. Il serait curieux de voir le nombre de Mémoires non réglés entassés dans les Bureaux des Bâtiments : ce sont véritablement les écuries du Roi Augias : il ne faudrait pas moins que le Pactole pour en combler le déficit* ».

L'auteur laisse penser que les difficultés financières sont connues de tous et qu'il n'est pas utile de s'y arrêter. Il considère l'administration des Bâtiments comme celle étant la plus dépensière de la Maison du Roi : *« c'est peut-être de toutes les parties, celle dont les dépenses ont été les plus ruineuses pour la Maison du Roi parce qu'elle engage tous les autres départements à faire des avances et des dépenses proportionnées aux Bâtiments qui s'élèvent* ». Une autre brochure anonyme de 1789 - publiée probablement au moment où l'Assemblée constituante s'attaque à la réorganisation de la Maison du Roi - critique quant à elle les réformes entreprises depuis 1779[953]. Ces deux ouvrages témoignent des différentes visions des contemporains sur cette institution symbole de la monarchie absolue.

---

[951] *Maison du Roi justifiée avec des observations sur chacun des départements qui la composent, par un soldat-citoyen*, Versailles, 1789, p. 71-72.
[952] RAMPELBERG, René-Marie, *op. cit*., 1975, p. 51.
[953] *La Maison du Roi, ce qu'elle était, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être. Examen soumis au Roi et à l'Assemblée nationale,* cité dans RAMPELBERG, René-Marie, *op. cit*., 1975, p.63.

Les critiques à l'égard des Bâtiments du Roi remontent au milieu du XVIIIème siècle et se focalisent sur les principaux personnages, à savoir le Directeur et le Premier architecte.

La direction du Marquis de Marigny a fait l'objet de pamphlets au sujet des travaux du Louvre et de l'opéra royal. Un récit imaginaire met ainsi en scène un dialogue entre le Louvre et l'ombre du grand Colbert pour dénoncer en 1752 l'état du Louvre, dont les toitures sont encore inachevées, les baraques installées au centre de la cour carrée et la colonnade cachée par les constructions qui obstruent la place :

> *Le Louvre*
>
> *Arrêtez chère ombre ! Ô mon père arrêtez… ! Ah ! Qu'allez-vous voir ? Couvrez-vous bien plutôt de vos voiles funèbres pour dérober à vos regards les objets affreux qui vont vous frapper.*
>
> L'ombre entre dans la cour du Louvre par le vestibule à colonnes.
>
> *L'ombre*
>
> *Dieux ! Que vois-je ? Ô spectacle d'horreur… ! Douleur trop sensible ! Quoi ! Tout l'intérieur de ce palais imparfait sans couverture, abandonné aux outrages du tems comme la masure la plus vile ! Enfin dans le même état où je l'ai laissé il y a plus de 60 années… ! Mais… ! Quels sont ces bâtiments neufs placés au centre du palais du souverain ? (…)*[954]

De même, l'ouvrage intitulé *Mémoires secrets*[955] regroupe des chroniques rétrospectives en 36 volumes, qui s'étendent de 1762 à 1787 écrites par Matthieu François Pidansat de Mairobert jusqu'en 1779 puis par Barthélémy-François-Joseph Moufle d'Angerville jusqu'en 1789. Ces *Mémoires secrets* ont connu un énorme succès et on peut y lire à la date du 7 février 1764, en guise d'anecdote du jour, une attaque contre l'opéra de Gabriel et de Marigny qu'on accuse de mauvaise gestion des travaux et des dépenses :

> *« 7 février 1764 :*
>
> *Le cri est de plus en plus général contre la nouvelle salle d'opéra. Le Sr. Soufflot même en rougit et rejette toute l'indignation sur Mrs. Gabriel et de Marigny. Les fautes qu'on y a faites, sont en si grand nombre, qu'on n'entre point dans le détail ; il suffit de*

[954] LA FONT DE SAINT-YENNE, Étienne (1688-1771). *L'ombre du grand Colbert, le Louvre et la ville de Paris, dialogue. Réflexions sur quelques causes de l'état présent de la peinture en France. Avec quelques lettres de l'auteur à ce sujet*. Nouvelle édition corrigée, augmentée. 1752, p. 153.

[955] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France, depuis MDCCLXII jusqu'à nos jours ; ou Journal d'un observateur, (...).* tome 2, 1780.

dire qu'elle est masquée presque en tous points. On doit profiter du tems de Pâques pour apporter quelques changements. La dépense a été excessive et passe de beaucoup ce qu'on pourrait sacrifier : elle monte à plus de 400.000 livres.[956]

20 février : nouveau couplet sur la salle d'opéra :
Sur les pas de Vandières,
Arrive Gabriel
Et son fameux confrère
Cordon de St Michel :
Il faut, dit le marquis, que vous veniez ma bonne,
Pour voir la salle d'opéra :
Vous vous moquez, on n'y verra,
Non, l'on n'y voit personne. » [957]

Le dernier Directeur, le comte d'Angiviller, est lui-même l'objet de critiques. Les critiques précédentes ne portaient pas sur la gestion globale du département mais sur des points particuliers. On retrouve ce thème au sujet de l'entretien du Pont-Neuf à Paris dévolu aux Bâtiments. Un poème, extrait du *Journal ecclésiastique*[958], imagine un discours dans lequel Henri IV s'adresse à d'Angiviller et l'accuse de ne pas entretenir sa statue sur le Pont-Neuf. Cette critique reprend le thème du mythe d'Henri IV[959] comparé à Louis XVI comme dans l'*Henriade* de Voltaire par exemple:

Parlez, Monsieur d'Angiviller,
Ma figure est-elle ostensible ?
Avec vous je vais me brouiller…
Ventre gris, j'y suis sensible.
J'entends dire que je renais,
Dans le souverain qui gouverne
Tous mes bons amis les Français
Je suis charmé qu'on lui décerne ;
Un homme si bien mérité ;
Mais priez-le que je paraisse
Avec moins de difformité ;

---

[956] *Mémoires secrets, op. cit.*, tome 2, p. 20.
[957] *Mémoires secrets, op. cit.*, tome 2, p. 26.
[958] *Journal ecclésiastique ou Bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques*, Dinouart, Joseph-Antoine-Toussaint, mensuel publié entre 1760 et 1792.
[959] MEYER, Jean, « Mythes monarchiques : le cas d'Henri IV aux XVIIème et XVIIIème siècles », in *la Monarchie absolutiste et l'Histoire en France*, Presse universitaire Paris-Sorbonne, 1987.

Qu'il ne souffre pas qu'on me laisse
Sur le Pont-Neuf, dans un état
Où l'on croirait que je fais paitre
Mon cheval, comme un vrai Goujat
Dans les herbes qu'on y voit naître.[960]

Il semble incarner à lui seul, les difficultés financières de l'institution. Un pamphlet anonyme se fait passer pour un écrit de la main du Directeur sous le titre des *Aveux de M. le Comte d'….. ou le secret des Bâtiments dévoilé* paru aussi en 1789. On y retrouve les mêmes thèmes mais sous une forme différente, puisque l'auteur fait reconnaitre au Directeur ses supposées erreurs : « *pour rendre de l'ordre dans la disposition du tableau de mes erreurs, pour rendre ce tableau utile à la Nation, dont il me reste qu'à réclamer l'indulgence* ». On y dénonce une dette de vingt millions de livres et des détournements de fonds de la part membres importants de l'administration :

« *Imaginer une tournure d'après laquelle, en ne payant point, ou en payant très peu, on ait l'air de payer beaucoup, le moyen ne fut pas difficile à trouver. On suppose, d'un côté, plus de travaux qu'il n'en avait fait, de l'autre sur des mémoires considérables on ne donnait que de très légers acomptes : par un mécanisme aussi simple l'argent du Roi et du public restait dans les caisses des Bâtiments, le premier commis, ou le trésorier le faisait valoir, d'abord à son profit ensuite au profit des chefs*[961] »

D'après l'auteur de ce récit, les entrepreneurs sont payés en retard ou ne reçoivent pas le paiement de leurs mémoires en raison du détournement par l'administration des sommes qui leurs sont dues.

Les dettes et la mauvaise gestion sont donc les thèmes récurrents des attaques qui touchent les deux principaux Directeurs des Bâtiments du Roi. Il s'agit en effet des deux plus longues directions exercées par des personnages proches du Roi et de la cour qui focalisent sur eux les mécontentements et qui incarnent l'institution. Ce n'est pas l'administration mais plutôt ses Directeurs, en particulier d'Angiviller, qui sont contestés à la veille de la Révolution. Cette mauvaise opinion pousse Louis XVI à

[960] *Henri IV à Monsieur le Comte d'Angiviller directeur et ordonnateur général des bâtiments de Sa Majesté* (Signé : D. C. S. B.) pas de date. Gallica.bnf.fr., [ark:/12148/bpt6k5836057d].
[961] *Les aveux de M. le Comte d'….. ou le secret des Bâtiments du Roi dévoilé*, 1789, p. 9. BNF.

demander au comte d'Angiviller de s'exiler en Espagne entre juillet 1789 et janvier 1790, celui-ci étant jugé trop gênant dans le contexte de 1789[962].

C'est dans ces circonstances que la nouvelle Assemblée nationale réclame des comptes au dernier Directeur dans le cadre de ses travaux sur la situation financière du royaume. Nous disposons à ce sujet de plusieurs documents émanant des procès verbaux de l'Assemblée constituante. Le « comité de liquidation de la dette ancienne » nommé par l'Assemblée, a demandé à toutes les administrations royales de fournir un état de la situation financière de leur département afin de vérifier et d'apurer les finances : « *L'Assemblée Nationale a voulu que tous les administrateurs et ordonnateurs de chaque département remissent au comité un état certifié véritable de toutes les dépenses arriérées dans leur département* »[963]. Les Bâtiments du Roi ne sont pas les seuls concernés et le comité se charge de l'arriéré des départements divisés en quatre catégories :

> « *1. De l'arriéré de la Maison du Roi, de la Reine et des princes.*
> *2. De l'arriéré du département de la Guerre.*
> *3. De l'arriéré de la Marine.*
> *4. De l'arriéré du département des finances.*
> *Quant au département des affaires étrangères, il paroît qu'il n'a point d'arriéré.* [964]»

C'est pourquoi d'Angiviller fournit un rapport au Roi en février 1790 « sur les dépenses et l'Etat de situation du département des Bâtimens de sa Majesté au 1er janvier 1789 », il s'agit du seul document officiel sur le bilan financier de l'administration puisque nous ne disposons pas des documents comptables pour 1789. On trouve aussi une notice sur l'arriéré du département d'octobre 1790 sans auteur mais attribuée semble-t-il à d'Angiviller et un autre document intitulé « arriéré des Bâtiments du Roi,

[962] De SACY, Sylvestre, *Le comte d'Angiviller, dernier Directeur général des Bâtiments du Roi*, 1953, p.194-195, MICHEL, Christian, *L'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793) la naissance de l'Ecole française*, DROZ, Genève, 2012, p.133, MALOTEAUX, Sandrine, *Le comte d'Angiviller,* thèse de l'Ecole des Chartes, 1992.
[963] *Procès verbaux de la constituante, Rapport sur le plan et l'ordre de travail du comité de liquidation* par Jean de Batz, député de Nérac, 1791, p.4.
[964] *Procès verbaux de la constituante, Rapport sur le plan et l'ordre de travail du comité de liquidation* par Jean de Batz, député de Nérac, p.3.

son origine, ses causes, 1791», qui défendent le bilan du comte d'Angiviller[965]. Le Directeur lui-même se justifie en adressant une lettre au président de l'Assemblée Nationale en 1790 dans laquelle il rappelle qu'il a fourni l'état de son administration au comité de liquidation en mai 1790 :

> « *C'est une des raisons pour moi d'offrir à l'Assemblée nationale les éclaircissements que j'ai l'honneur de vous adresser. (...) Si la dénonciation a pour objet la dette arriérée des Bâtiments et dont j'ai remis dès le mois de mai dernier l'Etat ai comité de liquidation, l'inculpation n'est pas exacte, la preuve en est au comité de liquidation même. La dette arriérée telle que je l'ai présentée n'est pas de vingt millions, elle n'atteint pas à seize. Je dois ajouter qu'elle remonte à une époque bien antérieure à mon administration et qu'elle est même composée de beaucoup d'objets qui sont étrangers à ce qu'on appelle entretien des Maisons royales.* »[966]

Le litige ne porte pas sur les dettes, pratique courante dans toutes les administrations d'Ancien Régime, mais plutôt sur le montant exact de l'arriéré. Le chiffre de vingt millions de livres reproché au Directeur est celui régulièrement repris dans les pamphlets comme dans celui des *Aveux de M. Le Comte d'.... ou le secret des Bâtiments du Roi dévoilé*[967]. Les documents anonymes qui défendent d'Angiviller, parlent d'un arriéré de quinze millions de livres mais le rapport officiel au roi sur l'état de la situation au 1er janvier 1789, présente une dette qui s'élève à 11.841.102 livres. Cependant, ce chiffre est en contradiction avec la lettre au président de l'Assemblée écrite aussi par d'Angiviller qui parle d'une dette inférieur à seize millions de livres ce qui correspond à la dette en 1774 et à la dette réelle en 1783[968]. Si aucun chiffre ne semble confirmer la somme des vingt millions de livres dénoncée dans les pamphlets, la somme réelle semble difficile à évaluer fautes de sources, mais l'arriéré de quinze millions et demi semble plus proche de la réalité, que nous ne sommes pas en mesure

---

[965] *Rapport au Roi, fait par M. d'Angiviller en février 1790 sur les dépenses et l'état de situation du département des Bâtiments de sa Majesté au 1er janvier 1789* [bibliothèque de Versailles, brochure 16, carton 2, in-8, fonds Maisons royales] ; *Bâtiments du Roi. Notice sur l'arriéré de ce département, son origine, ses causes*, octobre 1790 [BNF, 8-LF14-8] ; *Arriéré des Bâtiments du Roi, son origine, ses causes* [Gallica].
[965] AN, O 1245, n°57.
[966] AN, O 1245, n°57.
[967] *Les aveux de M. le Comte d'..... ou le secret des Bâtiments du Roi dévoilé*, 1789, p. 6. BNF
[968] *Rapport au Roi, fait par M. d'Angiviller en février 1790 sur les dépenses et l'état de situation du département des Bâtiments de sa Majesté au 1er janvier 1789* [bibliothèque de Versailles, brochure 16, carton 2, in-8, fonds Maisons royales] ; *Bâtiments du Roi. Notice sur l'arriéré de ce département, son origine, ses causes*, octobre 1790 [BNF, 8-LF14-8]

de vérifier puisque nous ne disposons pas de registre de comptabilité pour l'année 1789, à part les minutes qui ne donnent pas de précisions au sujet de l'arriéré. Dans son argumentaire, d'Angiviller ne conteste jamais l'arriéré mais il met en avant sa bonne gestion et refuse de porter seul la responsabilité du déficit qui remonte aux directions précédentes, ce qui se vérifie dans la comptabilité.

Les critiques portées aux Bâtiments et à son Directeur sont en grande partie exagérées mais comme toujours elles portent une part du ressenti de l'opinion par rapport au pratiques réelles. Certes, comme nous l'avons vu, certains membres du personnel ont pu commettre des abus et profiter des failles du système. Les critiques au sujet des retard de paiement pour les entrepreneurs sont aussi réelles, cependant les avances ne sont pas négligeables, elles sont enregistrées officiellement dans la comptabilité et les entrepreneurs finissent toujours par s'y retrouver. Les détournements de fonds au profit du personnel ne semblent pas prouvés, en tout cas pas dans cette ampleur. Il faut aussi rappeler que les entrepreneurs eux-mêmes n'hésitent pas à exagérer leurs mémoires ou à réaliser des travaux inutiles comme lors du chantier de l'Ecole royale militaire. Enfin, en ce qui concerne les dépenses des Bâtiments par rapport aux autres services de la Maison du Roi, elles sont naturellement plus élevées puisque ce département est aussi l'administration la plus importante en effectif et en compétences de la Maison du Roi. La correspondance administrative nous a montré que la majeure partie du personnel cherche à être le plus efficace possible en fonction des moyens qui lui sont accordés. Le bilan de d'Angiviller n'est donc pas si catastrophique que le laisse à penser les diverses critiques. Il trouve effectivement à son arrivée les Bâtiments dans une situation délicate suite à l'arrêt des versements des budgets par le Trésor à la fin de la direction de Marigny. Or dans le contexte de la crise financière du royaume face à laquelle les différents contrôleurs des finances échouent à trouver une solution, l'arriéré des Bâtiments reste relativement stable. L'état du budget de 1776-1777 indique même une dette de 9,7 millions de livres[969] ce qui prouverait que d'Angiviller parvient un temps à assainir la situation. Si sa réforme de 1776 n'a pas véritablement permis de réaliser des économies sur le long terme, elle a néanmoins rationalisé l'institution en simplifiant l'administration centrale et les bureaux.

[969] AN, O1 1244, n°91.

L'Assemblée nationale s'attaque aussi à l'organisation des Bâtiments du Roi et de ses académies privilégiées notamment pour l'Académie de peinture et de sculpture. Suite à l'abolition des privilèges en 1789, les statuts sont remis en question et la question se pose de savoir si l'Art doit être au service du Roi ou de la Nation[970]. Ce traitement à part de la question des Académies met un premier terme à l'unité même de l'institution.

Le décret du 27 avril 1791[971] permet donc d'apurer les dépenses engagées par la direction des Bâtiments du Roi. Dans le même temps, la Maison du Roi devient « département de l'intérieur » par un décret de l'Assemblée nationale le 7 août 1790 qui fixe un budget provisoire des bureaux du secrétaire d'Etat. *L'Almanach royal*[972] témoigne de la fin de la Maison du Roi en 1791 et résume ses fonctions en une ligne « Maison du Roi, Administration générale des départements du royaume ». Enfin le 10 août 1791, le département de l'intérieur devient ministère de l'Intérieur[973]. Le ministre de l'Intérieur obtient la « *direction des objets relatifs aux Bâtiments et édifices publics* »[974]. Les décrets du 26 mai et du 1er juin 1791 définissent les résidences inscrites sur la liste civile de Louis XVI[975] chargée désormais d'entretenir les châteaux et signe en quelque sorte la fin de l'administration. Le 9 juin, l'Assemblée nationale vote une somme de 25 millions de livres pour couvrir les frais de fonctionnement pour le roi et sa famille en incorporant les maisons, bâtiments, forêts, domaines et palais[976]. D'Angiviller quitte à nouveau la France en 1791 et l'Assemblée rédige une « *loi relative au sieur d'Angiviller, directeur et administrateur général des Bâtiments du Roi* », le 28 juin 1791. Il a été rédigé suite au rapport du *« comité central de liquidation qui lui a rendu compte de l'absence de M. d'Angiviller, Directeur et administrateur général des Bâtiments du Roi* ». Il décrète que le Roi doit nommer une personne pour remplir les fonctions de Directeur des Bâtiments pour régler les créances antérieures au 1er juillet 1790. Il ordonne la saisie des biens meubles et immeubles du comte

[970] MICHEL, Christian, *L'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793), ma Naissance de l'Ecole française*, DROZ, Genève, 2012, p. 133 : l'Académie de peinture et de sculpture disparait avec la monarchie, remplacée par la Société des Arts.
[971] *Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée nationale, mois d'avril 1791*, Paris, imprimé chez Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, 1791.
[972] *Almanach royal*, 1792, p.180.
[973] RAMPELBERG, René-Marie, *Le ministre de la Maison du Roi, Baron de Breteuil (1783-1788)*, Economica, Paris, 1975, p. 313.
[974] AN, F 13, Bâtiments civils. Introduction à l'inventaire de la série.
[975] PETITFILS, Jean-Christian, *Louis XVI*, Paris, Perrin, 2005, p.823.
[976] FRAPET, David, « inventaire analytique sélectif, travaux dans les bâtiments de la couronne payés au titre de la liste civile de Louis-Philippe », notice des Archives Nationales, 2010.

d'Angiviller à la requête de l'agent du Trésor public[977]. L'*Almanach royal* de 1792, portant sur les évènements de 1791, donne encore la composition de l'administration centrale des Bâtiments, seul le Directeur a disparu[978]. Cette administration au service du Roi disparait donc officiellement avec la monarchie en 1792.

[977] Bibliothèque municipale de Versailles, pièces sur Louis XVI, brochure n°3, carton 2, in-8, « loi relative au Sieur d'Angiviller, Directeur et administrateur général des Bâtiments du Roi » 28 juin 1791.
[978] *Almanach royal*, 1792, p. 501.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Les jetons des Bâtiments du Roi

	image	inscription	monuments	outils/ objets	ruches/animaux	Astres	mythologie	évènements
1708		tutela et ornamentum: elle sert de protection et d'ornement	*nouvelle Chapelle de Versailles*					
1709		Tali auspice gaudent		bouclier et lance et attributs des Arts			Pallas (Noinville)/ Minerve	1708 : passage de la surintendance à la direction des Bâtiments
1710		Il embellit ce qu'il regarde				Soleil sur un arc en ciel		
1711		la piété n'épargne point ses richesses		cassolette fumante sur un autel				A l'occasion de la nouvelle chapelle de Versailles
1712		gravibus solatia curis : la lyre donne du mouvement aux pierres		équerre et instrument de jardinage			Minerve	
1713		ad nutum educit in auras : il embellit les maisons des dieux	un château fort dont un pan de muraille s'achève pierre à pierre et une allée d'arbres	lyre			Amphion jouant de la lyre dans un jardin	
1714		illustrat superum domos	1 église et une cathédrale			le soleil sur le Zodiaque au dessus d'un mont		1713-1714:traité d'Utrecht
1715		pour l'usage/l'utilité et la décoration	façade de la Samaritaine sur le pont neuf					1719 Robert de Cottereconstruit l'ouvrage qui menaçait ruine
1716								pas frappé

1717		aspectu propiere nitet : ses rayons le rendentplus brillant	Tuileries/Louvre			Soleil levant qui darde ses rayons sur le Louvre		30 décembre 1715 retour de Louis XV à Paris au Tuileries qui sont réaménagées, retour en 1716
1718								Interruption partielle des jetons pendant la régence (cf. Sarmant)
1719								idem
1720		quid non arte valet : qu'est-ce que ne peut point l'art	Château de la Muette	caducé au milieu d'un jardin et un palais				Roi rachète la Muette et le fait réparer en 1719.
1721		Une demeure digne de son hôte (duc d'Orléans)	Palais du Luxembourg ou nouveau bâtiment face au palais royal			soleil passant sur le signe du verseau		Dépend des Bâtiments du roi en 1721
1722		Sic pacem impendisse juvat : fruits heureux de la paix		équerre			Minerve tenant une équerre	1721 : traité défensif avec Espagne, triple alliance Angleterre/Espagne/France et fiançailles Louis XV.
1723		Nunc quoque regia solis : c'est aussi présentement le palais du soleil.	vu de la grande cour et du château de Versailles					15 juin 1722 : retour de la cour à Versailles

1724		saxa aurita moventur : Les pierres entendent, se meuvent d'elles-mêmes		lyre			Amphion/ Apollon rebatissant lesmurs de Thèbes	
1725		Mutant facies semperque decenter : ils changent de forme mais toujours avec grâce.		règle, équerre, compas				
1726		Il cultive les arts (elle cultive les arts qu'elle excite)					Minerve (in Mercure)tenant une lance et un bouclierassisise entre des presses et autres instruments	Le roi s'applique dans ce temps là à l'art de l'imprimerie que li montrait Colombat son imprimeur ordinaire.
1727		Instant operi : elles travaillent avec empressement			ruches et abeilles au milieu d'un jardin, roi des abeilles au dessus.			1726 : retour à une direction des Bâtiments
1728		les présents de Minerves ne manquent pas		outils d'artiste : peinture sculpture, architecture,				
1729	Image Mercure de France	nuncia recti : les preuves du droit		compas et une règle				

1730		Il scintille par sa nature grâce à l'art		bague ornée d'un diamant				
1731		naturae ars aemula : l'art rival de la nature			ruche ouverte et essaim			
1732		non indecora quies: ce repos n'est point déshonnorant		instruments d'architecture/ d'art sur un olivier			génie de l'art/architecture (Mercure de France)	
1733		douce consolation du labeur		lyre posée à terre				
1734		ad utrumque parata :preste à l'un comme à l'autre		équerre			Pallas tenant une équerre et une flèche,une chouette	
1735	Planche Mercure de France	elle n'oublie pas l'Antique ornement					Minerve (Mercure de France)appuyée sur un obélisque, main levée vers un monument antique à 8 colonnes	
1736		splendoris imago : le portrait de la splendeur		miroir posé sur une toilette refletant le soleil paysage de montagne				
1737		illustrat superum domos : il embellit les maisons des dieux				Soleil parcourant les signe du zodiaque appelés maisons du soleil		

1738		c'est lui qui conduit les rênes des choses		équerre			Apollon tenant lyre et équerre	1737:commission de directeur pour Orry
1739		urget praesentia regis : la présence du roi les anime.			ruche et essaim avec la reine ou Roi (Mercure)			fin guerre succession de Pologne 1738
1740		pour qu'il fasse revivre les arts paisibles		compas, équerre, niveau			Minerve assise avec compas dans main gauche et bouclier + équerre, niveau	1739 : acquisition e Choisy-le-Roi
1741	Planche Mercure de France	Elle dicte sa volonté pour tous les plans en quelque forme qu'elle voudra	forteresse et 2 châteaux : bâtiments de différentes structures				statue de déesse (Circé tenant sa baguette cf. Mercure) indiquant 1 forteresse et deux chateaux	travaux à Fontainebleau, Versailles
1742	Planche Mercure de France	le travail vient à bout de tout	colonnes chapitaux figure équestre et ouvrages en bronze				chantier d'architecte : 3 génies soulevant des colones	
1743		idem semper honos : il a toujours le même honneur		fil à plomb			Amour ou génie (génie de l'architecture cf. Mercure) au milieu d'édifices tenant un fil à plomb	

1744	Planche de Mercure France	d'autant plus solide qu'il est droit		niveau avec un fil à plomb				
1745		Charles François Paul Lenormant de Tournehem directeur des Bâtiments du Roi						Nomination de Lenormant comme Direteur des Bâtiments.
1745		En guerrroyant elle cultive les arts	grand morceau de corniche : Choisy-le-Roi	outils			Minerve armée devant un temple en construction avec outils	campagne de 1744 victoires aux Pays-Bas et travaux à Choisy-le-Roi
1746	Planche Mercure de France	Elle subsiste par son propre poids	une colonne élevée sur une base					Pour désigner le goût qu'il a pour les bâtiments
1747		Elle sait concilier la guerre et les Beaux-Arts		lance, niveau, attributs de l'architecture			Minerve appuyée d'une main sur sa lance, niveau autre main et attributs archi.	
1748		Il sait par son art donner du mouvement aux pierres					Amphion qui élève les murs de la ville de Thèbes au son de la lyre	
1749		désireuse de joindre leurs pains droites						référence paix d'Aix la Chapelle en 1748

1750	*chambre des monnaies*		*château de Bellevue*					Acquisition par Louis XV
1750	*Mesdames de France*		*façade du château de Bellevue*					
1750		de paisibles soucis après la foudre			Aigle bâtissant son nid			
1751		l'art ajoute à la gloire		compas ouvert sur un bloc de marbre				
1752		molitur grandia : elle projette de grands dessins					Minerve assise méditant sur un plan	Grand projet de reconstruction de Compiègne à partir de 1751
1753		sa splendeur vient de son hôte				le soleil au milieu du zodiaque		
1754		le voici pour toi	les plans de l'école militaire	équerre et compas			Muse de l'architecture tenant dans une main une équerre et un compas et présentant les	Début des travaux en 1753 (devise non approuvée par l'Académie des inscriptions et belles lettres)
1755		Elle bâtit les demeures qu'elle veut habiter	galerie de l'école militaire	équerre et fil à plomb			Minerve tenant équerre et un fil à plomb devant ecole militaire	
1756		bientôt digne de son hôte	refection de la colonnade du Louvre					1755:Marigny obtient que les travaux du Louvre soit achevés

1757		appliquée aux deux activités (guerre et bâtiments)	bâtiment du Louvre	lance, équerre, attributs de la sculpture			Minerve assise près d'un palais	1756: declaration de guerre a l'angleterre
1758		nous sommes vainqueurs par les armes mais aussi par ces instruments		instruments d'architecture et de peintureet sculpture				1757: début de la guerre de Sept Ans
								Caisses centrales de l'Etat firent frapper des jetons jusqu'en 1757 (1758) car plan d'économie après la défaite de Rossbach

ANNEXE 2 : « Edit du Roy portant suppression de la charge de Sur-intendant des Bâtimens, Arts & Manufactures de France », Août 1726. [BNF, Richelieu manuscrit occidentaux, Ms-Français-21675, n°49].

« Louis par la Grâce de Dieu Roy de France et de Navarre. A tous presens et à venir Salut. Le feu Roy notre très honoré Seigneur et Bisayeul n'ayant pas jugé convenable au bien de son service de pourvoir en titre aucune personne de la charge de Surintendant et Ordonnateur Général des Bâtimens, Arts & Manufactures de France depuis la mort du sieur Marquis de Louvois, mais de commettre seulement aux fonctions de la dite charge : les Sieurs Colbert de Villacerf et Hardouin Mansart ont successivement fait lesdites fonctions par commission jusqu'à l'année 1708 que par l'Edit du mois de May il supprima entièrement ladite charge, se reservant de commettre telle personne qu'il jugeroit à propos, pour en qualité de Directeur General, avoir sous ses ordres l'administration et la conduite des Bâtimens, ainsi qu'il est plus ou moins expliqué au dit Edit. Notre très cher et bien-amé cousin le Duc d'Antin ayant été commis à la direction générale et administration des Bâtimens par commission du dix juin suivant, l'a exercé en conformité jusqu'au décès du feu Roy ; que le rétablissement du titre de la dite charge Nous ayant été proposée dans les premiers jours de Notre avènement à la couronne, Nous l'ordonnâmes par l'Edit du mois de Janvier 1716 & Nous en pourvûmes notredit cousin le Duc d'Antin, mais l'exemple du feu Roy, qu'en prenant la résolution de gouverner l'Etat par Nous même, Nous nous sommes proposez de suivre dans tout ce qui peut en moderer les dépenses, Nous a déterminé à supprimer la dite charge. A ces causes, et autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, et de nostre certaine science, pleine puissance et autorité royale Nous avons éteint et supprimé, par le présent Edit perpétuel et irrévocable, éteignons et supprimons le titre des Charges de Surintendant et Ordonnateur General de nos Bâtimens, Arts & Manufactures de France et Surintendant des Bâtimens de Fontainebleau et Montceaux y joints : Voulons que les dites Charges ne puissent estre ci-après rétablies, sous quelque prétexte que ce soit. Nous reservant de pourvoir à la direction générale et administration de nos Bâtimens dans la forme usitée du tems du feu Roi, et ainsi que le jugerons convenable au bien de notre service. Ordonnons que les gages, pensions, et appointemens ci-devant attribuez aus dites charges, soient à l'avenir tirez des Etats de nos dépenses où ils étoient employés et défendons aux Gens de Nos comptes de les passer à l'avenir en la dépense de nos trésoriers et receveurs. »

ANNEXE 3 : Déclaration du Roi concernant l'administration des Bâtiments du roi à Versailles, le 27 mai 1770. (AN, O1 1045, n°175)

« Nous avons été informés que les gens de nos comptes en procédant au jugement des comptes de nos Bâtiments de 1756-1758 auroient enjoint aux Trésoriers des dits Bâtiments de ne payer à compter de l'année 1756 aucun à compte des ouvrages ou entreprises ordinaires et extraordinaires au dessus de 2000 livres, qu'il ne leur soit remis, pour être joints aux acquis de leurs comptes, les devis, affiches, publications et adjudications qui en doivent être dressés (…) leur auroient fait défenses de faire aucun parfait payement qu'il ne soit joint à la quittance de l'entrepreneur le p.v. de reception des dits ouvrages fait par les officiers des Bâtiments. Et à l'égard des ouvrages au dessous de 2000 livres et qui demandent célérité, (…). Il leur a été fait défense de faire aucun payement à compte (…) Rapporter et justifier à l'avenir, par lesdits Trésoriers, sur chacun de leurs comptes, des baux, des loyers et fermages ou l'augmentation de nos maisons et jardins

5

par notredite Chambre des Comptes, nous avons cru, à l'égard desdits Contrôleurs, qu'il suffisoit de les y assujétir pour l'avenir, sans les obliger à fournir, pour le passé, un contrôle qu'ils ne peuvent dresser faute d'en avoir tenu registre : Enfin nous avons résolu de nous expliquer sur une injonction faite auxdits Trésoriers des bâtimens, au compte de la capitation des Officiers de nos bâtimens, de l'année 1756, de rapporter un rôle détaillé de la capitation des Membres de l'Académie de Peinture & Sculpture, & les défenses qui leur ont été faites de faire compensation de la capitation des Académiciens honoraires avec celle des Peintres, Sculpteurs ou autres Artistes ; en conséquence de quoi, il a été rayé au compte pour trois mille cinq cents trente-huit livres six sous de reprises pour non-valeurs, quoique lesdites reprises eussent été passées dans l'état au vrai de ladite capitation, arrêté au Conseil, & que nous ayons toujours entendu que ladite Académie jouisse du droit de répartir entre ses Membres la somme à laquelle nous jugeons à propos de l'imposer en corps dans le rôle qui en est arrêté en notre Conseil. A CES CAUSES & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, Nous avons dit, statué & ordonné; disons, statuons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

LES Ordonnances intervenues sur le fait de nos bâtimens, & notamment les Déclarations des 7 février 1608, 7 juin 1708 & 6 octobre 1716, seront exécutées ; & en conséquence, il sera rapporté des devis, adjudications, procès-verbaux de réception des ouvrages que nous avons ordonné, s'il n'est par nous déclaré dans les ordonnances de payement, que lesdites formalités n'ont pu être observées pour les causes & ainsi qu'il est énoncé par l'article VII de la Déclaration du 7 juin 1708.

II.

LORSQUE les formalités ci-dessus prescrites n'auront pu être observées, soit par la nature des ouvrages & réparations à faire, soit par la célérité que lesdites réparations auroient

A iij

exigées, il en ſera fait mention dans les ordonnances que nous ſignerons pour le payement deſdits ouvrages, & les payemens en ſeront faits ſur les mémoires & toiſés, réglés & arrêtés par notre premier Architecte & les Officiers des bâtimens, conformément & par proportion aux derniers devis & adjudications qui auront été faits, & pour des ouvrages de même nature; leſquels mémoires, ainſi réglés & arrêtés, ſeront rapportés lors du dernier & final payement, ſans qu'ils puiſſent être exigés ſur les payemens ordonnés à compte, de quelque ſomme qu'ils ſoient & de quelque nature que ſoient les dépenſes.

III.

CONFORMÉMENT à l'article V de la Déclaration du 7 juin 1708, voulons que les états & ordonnances de payement qui ſeront expédiés, contiennent les ſommes qui pourront avoir été ordonnées à compte, & que les mots, *premier à-compte*, ſoient libellés & mentionnés dans la première ordonnance de payement, ce qui ſera rappelé & continué dans les ſuivantes juſqu'au final payement.

IV.

NOUS avons validé & approuvé par ces préſentes, validons & approuvons tous les contrats d'acquiſitions de maiſons, terreins ou héritages qui ont été faits & paſſés juſqu'à préſent pour nous & en notre nom, tant par le ſieur Marquis de Marigny, Directeur général de nos bâtimens, que par le ſieur de Tournehem, le ſieur Orry & autres qui ont précédemment rempli ladite place: Voulons & entendons qu'au jugement du compte de nos bâtimens de l'année 1762, il ſoit rapporté un état certifié du ſieur Marquis de Marigny, de toutes les acquiſitions qu'il ſaura avoir été faites pour l'uſage de nos bâtimens, jardins & capitaineries juſqu'au 1.er janvier 1769, lequel état fera mention de celles deſdites acquiſitions qui ont été employées à leur deſtination, & de celles qui ne l'ayant point été ou ne l'ayant été qu'en partie, peuvent nous être de quelque utilité par fermages, loyers ou autrement: Voulons pareillement qu'à l'avenir, & à compter de l'année 1769, il ſoit rapporté annuel-

lement un pareil état qui contiendra les nouvelles acquiſitions qui auront pu avoir été faites pour noſdits bâtimens pendant ladite année, & ſi elles ont été employées ou non à leur deſtination; & en outre l'état de toutes les anciennes acquiſitions qui, en tout ou portion, peuvent nous produire quelques revenus.

V.

VOULONS & entendons que toutes les acquiſitions que nous jugerons à propos de faire pour raiſon de nos bâtimens & jardins, même pour raiſon de plantations dans les capitaineries de nos chaſſes, ſoient faites pour nous & en notre nom par le ſieur Marquis de Marigny, Directeur général de nos bâtimens, jardins, arts & manufactures de France, & ceux qui pourroient ci-après remplir ladite place, que nous avons commis & autoriſé, commettons & autoriſons à l'effet d'en paſſer tous contrats & actes à ce néceſſaires, après néanmoins que l'eſtimation deſdites maiſons, terres & héritages en aura été faite par les Officiers de nos bâtimens, ſans préjudice néanmoins des acquiſitions que nous jugerons à propos de faire faire par d'autres perſonnes que le Directeur général de nos bâtimens.

VI.

AUSSITÔT que leſdits contrats auront été paſſés, nous voulons que lorſque le prix principal, porté par iceux, excédera la ſomme de quatre mille livres, que les formalités preſcrites par l'Édit du mois de juillet 1693, ſoient obſervées; & à l'égard des parties de quatre mille livres & au-deſſous, voulons qu'elles ne puiſſent être exigées, dérogeant à cet effet audit Édit du mois de juillet 1693: Entendons néanmoins qu'audit cas il ne puiſſe être fait aucun rembourſement de la totalité ou portion du prix contenu auxdits contrats, lorſqu'il n'excédera pas quatre mille livres, que deux ans après le jour où nous ſerons entrés en poſſeſſion & jouiſſance des maiſons & héritages; à l'effet, pendant ledit temps, de pouvoir par les créanciers & autres intéreſſés dans les ventes qui nous auront été faites, faire toutes les ſaiſies, oppoſitions & autres actes néceſſaires pour la

conſervation de leurs droits, entre les mains des Tréſoriers de nos bâtimens qui ſeront tenus d'y avoir égard, & qui donneront en marge de la quittance de rembourſement, leur certificat qu'il n'y a entre leurs mains ni ſaiſies ni oppoſitions ſubſiſtantes.

VII.

En ſe conformant, par les Tréſoriers de nos bâtimens, aux diſpoſitions de l'article précédent, voulons qu'ils ſoient valablement déchargés, & que les payemens qu'ils auront faits, ſoient paſſés & alloués ſans difficulté; pourront néanmoins les Gens de nos Comptes, pour les acquiſitions au-deſſus de quatre mille livres de prix principal, diſpenſer, comme par le paſſé, ceux qui ſe pourvoiront par-devant eux, de l'obſervation des formalités preſcrites par ledit Édit de juillet 1693, lorſqu'il leur ſera juſtifié d'un emploi, ou pour autres cauſes qui leur paroîtront juſtes & raiſonnables.

VIII.

Il ſera fait recette à notre profit, dans les comptes des Tréſoriers de nos bâtimens, des loyers & fermages de portions de terreins, maiſons & héritages qui auront été acquis pour nos bâtimens & jardins, qui n'auront point encore été employés à leur deſtination, ou qui l'ayant été, peuvent encore avoir quelque produit; & la recette en ſera admiſe & paſſée ſur les états ou ordonnances que nous ſignerons, & les ampliations des quittances qui en ſeront délivrées par les Tréſoriers des bâtimens, ſans qu'ils puiſſent être forcés en recette pour tout ce qui ne ſera pas employé dans leſdits états & ordonnances: Entendons néanmoins, à l'égard des recettes ordinaires dont il doit être compté annuellement, qu'il ſoit rapporté des baux de fermages ou loyers, s'il y a lieu, ou que dans nos ordonnances de recette, il ſoit énoncé qu'il n'y en a point eu; & à l'égard des recettes extraordinaires, nous voulons qu'il ſoit rapporté des adjudications, s'il y a lieu d'en faire, ou que nos ordonnances contiennent les cauſes pour leſquelles il n'y en auroit point eu.

IX.

Les Contrôleurs de nos bâtimens, feront tenus de contrôler les quittances comptables qui ſeront délivrées par les Tréſoriers de nos bâtimens, tant aux Gardes de notre Tréſor royal, qu'aux autres comptables de qui ils auront des fonds à recevoir, dont ils tiendront un regiſtre chacun dans leur année d'exercice; lequel regiſtre ils remettront au greffe de la Chambre des Comptes, en la manière accoutumée, & en rapporteront acte juſtificatif avec la quittance de leurs gages, & ce, à compter de la préſente année 1770, les diſpenſant pour les années antérieures à ladite année 1769, de rapporter ledit acte de remiſe de leur regiſtre de contrôle.

X.

Pour éviter tous abus dans la perception des penſions que nous jugerons à propos d'accorder à aucuns Officiers ou Employés de nos bâtimens, voulons & entendons qu'à l'avenir les états ou ordonnances pour le payement deſdites penſions, contiennent les noms de baptême deſdits penſionnaires.

XI.

Nous maintenons & confirmons notre Académie de Peinture & Sculpture, dans les droits dont elle a toujours joui, de répartir entre les Membres qui la compoſent, tant Académiciens qu'honoraires, le montant de la capitation pour laquelle le corps de l'Académie eſt compris dans le rôle de la capitation des Officiers des bâtimens que nous arrêtons en notre Conſeil; en conſéquence, voulons & ordonnons que les repriſes qui ont été rayées au compte de la capitation des bâtimens de l'année 1756, montant à trois mille cinq cents trente-huit livres ſix ſous, ſoient rétablies & paſſées de la même manière qu'elles l'ont été dans l'état au vrai arrêté en notre Conſeil, conformément aux Lettres patentes en forme de Déclaration du 19 décembre 1713, que nous voulons être exécutées, ſans qu'il puiſſe être exigé d'autres pièces que celles rapportées ſur l'état au vrai arrêté en notre Conſeil.

XII.

VOULONS au ſurplus que toutes les injonctions faites au jugement des comptes des bâtimens des années 1756 & 1758, & des années ſuivantes, ſoient levées purement & ſimplement; comme auſſi que les Édits, Déclarations & Règlemens intervenus ſur le fait des bâtimens, ſeront exécutés en ce qui n'eſt contraire à ces préſentes. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant notre Chambre des Comptes à Paris, que ces préſentes ils aient à faire lire, publier & regiſtrer; & le contenu en icelles exécuter ſelon leur forme & teneur, nonobſtant tous Édits, Déclarations & autres clauſes à ce contraires, auxquels nous avons dérogé & dérogeons par ces préſentes : CAR TEL EST NOTRE PLAISIR; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites préſentes. DONNÉ à Verſailles le vingt-ſeptième jour du mois de mai, l'an de grâce mil ſept cent ſoixante-dix, & de notre règne le cinquante-cinquième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, Par le Roi. *Signé* PHELYPEAUX. Vu au Conſeil, TERRAY. Et ſcellé du grand ſceau de cire jaune.

Regiſtrées en la Chambre des Comptes, ouï & ce requérant le Procureur général du Roi; pour être exécutées ſelon leur forme & teneur; à la charge, par le Tréſorier général des bâtimens du Roi, en exercice en l'année 1756, de ſe pourvoir pour les décharges à lui accordées par les préſentes Lettres, par requête de rétabliſſement, au rapport des Conſeillers-Auditeurs, en la manière accoutumée; & en outre à la charge, par les Tréſoriers deſdits bâtimens, de ne payer aucunes dépenſes que celles relatives auxdits bâtimens ou au ſervice du Roi, approuvées & reconnues par ledit Seigneur Roi, & non aux dépenſes particulières faites à l'occaſion d'aucunes perſonnes étrangères auxdits bâtimens, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, conformément à l'arrêt intervenu à ce ſujet au jugement du compte deſdits bâtimens de l'année 1756, ſans que ſous prétexte des diſpoſitions contenues en l'article VIII, leſdits Tréſoriers puiſſent ſe diſpenſer de faire, dans chacune année de leur exercice, les recettes d'objets produiſant un revenu annuel ou momentané : Et ſera ledit Seigneur Roi très-humblement ſupplié d'ordonner que ſur les brevets des dons & penſions qu'il

ANNEXE 4 : Ordonnance de Monsieur le Directeur Général concernant la police des Bâtiments, jardins, avenues, chaussées, étangs, aqueducs, rigoles, places publiques… : 20 mai 1747 (AN, O1 1089, p.100)

Sur ce qui nous été remontré que plusieurs particuliers habitants dans la ville de Versailles et des environs, entrepreneurs, boueurs et autres font transporter des gravois et terres provenantes de la construction de leur batiment et les immondices et nettoyement de leur cours et maisons dans les avenues qui dépendent de son château de Versailles, sur les chaussées, au bord de l'abreuvoir de la porte du Dragon, dans les places publiques et autres terrains du Roy ; qu'ils fouillent et enlèvent des sables dans les dites avenues, places publiques, rue du Parc aux Cerfs et dans les bois glacières, pour la construction de leur bâtimens et pour remplir leurs places et jardins, faisant des excavation extraordinaires, qui causent des éboulis et gâtent les dites avenues, places, rues du Parc au Cerf et bois des glacières en les approffondissant plus que le terrain naturel où il s'amasse des cloaques et eaux croupies ; que les particuliers, voituriers et autres, a qui on a permis de bâtir le long des dites avenues, établissent des passages et ponts de traverse dans les contre-allées, pour abréger leur route et gagner le grand chemin et blessent les arbres avec leur charrois, les blanchisseurs et autres particuliers y mènent paitre leurs moutons, chèvres, chevaux, bouriques et autres bestiaux, ce qui porte un notable préjudice aux jeunes arbres et plans des avenues. Que plusieurs cabaretiers, aubergistes et autres construisent des echopes, baraques, jeux de boules et de quilles, les scieurs de pierre, paveurs et autres personnes levent les pavés des places, cours, rues et trous sur les conduites qui appartiennent à sa majesté pour les casser et s'en servir à faire leurs ouvrages. Que les conduites regards et fontaines sont souvent cassées par gens mal intentionnés, que des fermiers, laboureurs et autres personnes anticipent par leur labours et plantations sur les terres destines aux travaux de Sa Majesté, comme aussi plusieurs entrepreneurs ouvriers souillent, cassent ou font des pierrées et fosses d'aisance extérieurement à leur maison ce qui dégrade ou infecte les aqueducs de Sa Majesté. Et enfin les même entrepreneurs et ouvriers s'ingèrent de travailler dans les Maisons apartenantes au Roy à l'insu des officiers de ses Bâtimens tous lesquels désordres continuent de se commettre et se multiplient tous les jours au préjudice des deffenses portées par les Arrêts du Roy precedemment rendus à ces effets les 1er février 1672, 30 juillet 1688, 24 septembre 1708, 27 janvier 1717, 14 avril 1738, 1er décembre 1742 et 30 mars 1743 et étant necessaire de pourvoir à ces désordres non

seulement en renouvellant les dites deffenses mais en tenant exactement la main à leur exécution.

ARTICLE 1

(…) defense de faire porter et décharger aucun gravois, terre et immondices dans les avenues qui dépendent du château, sur les chaussées et bord de l'abreuvoir ou étoit anciennement l'Etang de Clagny et dans les places publiques (…) seront transportés aux lieux et endroits de décharge qui seront indiqués par le Contrôleur des Bâtiments du Roy du Département à peine de confiscation des voitures et de 20 livres d'amandes aplicable aux pauvres.

ART. 2

(…) defense de fouiller aucun sable ou terre pour construire des bâtimens ou pour remplir des places et jardins qu'aux endroits qui leur seront pareillement indiqués et les dits sables et terres pris en la manière qui leur sera prescrite.

ART. 3

Defendons à tous les particuliers a qui on a permis de batir le long des avenues et aux voituriers et autres d'établir aucun passage de voitures, ny pont dans les dittes allées pour abréger leur route et gagner le grand chemin, sans aucune permission de notre main, aux conditions d'etablir des barrières le long des arbres pour les garantir des charois sou peine de fourrière des chevaux pris en contravention, de six semaines de prison pour le conducteur des voitures, de cinquante livres d'amandes envers le propriétaire des chevaux et voitures (applicable aux pauvres).

ART. 4

Defense à tout blanchisseur et autres d'attacher des cordes aux arbres des avenues et mettre des perches dans les contre allées sans permission expresse à peine de confiscation du linge et de 20 livres d'amende.

ART. 5

Defense aux entrepreneurs, charons, artisans et autres de laisser aucune voiture dans les allées et contre allées, ny d'y établir aucun chantier de quelque nature qu'il puisse être à peine de cinquante livres d'amende et de confiscation des matériaux, qui seront vendus au profit des pauvres.

ART. 6

Defense a tous les fermiers, bouchers et autres personnes de mener paître leurs moutons, chèvres, chevaux, vaches, bouriques et autres de quelque espèce que ce soit dans les dites contre allées et bord des avenues, à peine de confiscation des dits bestiaux et de 20 livres d'amende.

ART. 7

A tous les fermiers, laboureurs et autres particuliers d'anticiper leurs labours sur les terres, étangs, rigoles, aqueducs, conduites, pépinières, lisières ou pourtour des dehors des murs du parc dans les avenues et autres terrains apartenans a Sa Majesté a peine de 20 livres d'amende.

ART. 8

Defendons à tous cabaretiers et autres personnes d'établir echopes, baraques jeux de boule, de quille ou de bague dans les avenues contre allées ou places publiques, à peine de cinquante livres d'amende.

ART. 9

A tous scieurs de pierre, paveurs et autres de lever ou ôter aucun pavés dans les cours, places, chaussées et autres endroits apartenants à Sa Majesté pour les casser et s'en servir pour leurs ouvrages à peine de 20 livres d'amende et d'être contraint au rétablissement des délits.

ART. 10

Defendons à tous particuliers de rompre, casser, gâter ou endommager aucune chose qui concerne les fontaines publiques pièces d'eau, abreuvoir ou les arbres des avenues à

peine de 20 livres d'amende et réparer et même peine contre les parents des enfants qui causeront le dommage.

ART. 11

Très expresse deffenses sont faites à tous propriétaires de Maisons de s'ingérer de faire des aqueducs ou pierrées sortant de leurs maisons pour tomber dans les aqueducs de Sa Majesté : 50 livres d'amende.

ART. 12

Deffendons de même à tous les entrepreneurs et ouvriers de s'imisser à faire aucun ouvrage neuf sous pretexte de réparation dans les châteaux et maisons eu Roy qu'auparavant ils n'aient été ordonné par les officiers des Bâtimens à peine de prison.

ANNEXE 5 : DECLARATION DU ROI, 1er septembre 1776 (bibliothèque municipale de Versailles, brochure 4, carton VII, fonds pièces sur le château).

BROCHI
CARTON
IN-8°
FONDS
ce ch

DÉCLARATION DU ROI,

POUR nouvelle adminiſtration des Bâtimens du Roi.

Donnée à Verſailles le premier Septembre 1776.

Regiſtrée en Parlement le ſept Septembre mil ſept cent ſoixante-ſeize.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces préſentes Lettres verront ; SALUT. L'intérêt que l'adminiſtration de nos Bâtimens préſente pour l'économie de nos finances & pour le progrès des Arts que nous deſirons encourager, nous a porté à nous faire rendre un compte approfondi de tous les détails de ce département ; nous avons reconnu, par l'examen que nous avons fait, qu'il eſt indiſpenſable de renouveller ou modifier la plupart des Réglemens intervenus ſur le fait de ladite adminiſtration, & même de ſubſtituer à des établiſſemens anciens qui ne peuvent plus répondre ſuffiſamment à la ſageſſe des vues de ceux qui les ont formés, des établiſſemens nouveaux plus convenables aux circonſtances actuelles. En prenant la réſolution d'y pourvoir, nous avons conſidéré d'abord l'état, l'autorité & les fonctions de l'Adminiſtrateur prépoſé par nous ſous titre de Directeur & Ordonnateur général de nos Bâtimens : cette adminiſtration a repoſé long-tems dans les mains d'un Officier pourvu avec le titre de Sur-Intendant ; cet Office, après avoir été éteint & ſupprimé par Edit du mois d'Août 1708, & avoir été enſuite rétabli par Edit de Janvier 1716, enregiſtré en notre Cour de Parlement le 7 Septembre de la même année, auroit été définitivement ſupprimé par autre Edit du mois d'Août 1726, regiſtré en notre Parlement le 30 Août de la même année, & par lequel le feu Roi, notre très-honoré Seigneur & Aïeul, réſerva de pourvoir à la direction générale des Bâtimens ainſi qu'il le jugeroit convenable au bien de ſon ſervice ; ce fut en conſéquence de cette

A

disposition que le sieur Duc d'Antin, sur la tête duquel le titre de l'Office de Sur-Intendant se trouvoit supprimé, obtint la Commission de Directeur & Ordonnateur général. Cette Commission, renouvellée depuis à chaque mutation, a attribué à chaque Directeur toutes les fonctions & toute l'autorité du Sur-Intendant, à l'exception de la délivrance des fonds qui ne peut plus être faite que sur les ordres émanés de nous : & comme le bien de notre service exige que les fonctions attachées au titre de Directeur & Ordonnateur général de nos Bâtimens acquierent, à l'égard de tous ceux qu'elles peuvent intéresser, un caractere aussi public qu'il est positif dans nos intentions, nous avons cru devoir les expliquer de maniere qu'il ne puisse y avoir aucun doute pour l'avenir. Nous avons été également informé qu'il existe différens Offices attachés à l'administration de nos Bâtimens, avec exercice triennal, dont trois sous titre d'Intendans & Ordonnateurs généraux, & trois sous titre de Contrôleurs généraux ; lesquels Offices d'Intendans & Contrôleurs généraux ont été créés, avec plusieurs autres Offices étrangers à nosdits Bâtimens, par Edit de Mai 1645, registré en notre Parlement le 7 Septembre suivant; après avoir vérifié les procédés suivis depuis plus de quatre-vingt ans, nous ne pouvons nous dissimuler que ces Offices, dont les fonctions ont été déterminées d'une maniere plus apparente que réelle par ledit Edit de 1645, sont absolument inutiles, d'autant plus que leurs fonctions se trouvent restreintes à de pures formes extérieures, & que les besoins de notre service sont remplis par de simples Employés amovibles; ce n'est même qu'à la faveur de ces places ou emplois que les Titulaires desdits Offices peuvent avoir un travail suivi, & obtenir des émolumens que le seul exercice de leur Office ne pourroit leur procurer; cette cumulation de deux titres, naturellement incompatibles, puisque la subordination que l'un exige détruit le caractere qui dérive de l'autre, nous présente d'ailleurs la possibilité d'inconvéniens que nous jugeons devoir prévenir en supprimant des Offices dont l'existence ne peut être qu'onéreuse, dès que leurs fonctions ne peuvent avoir d'objet intéressant; nous nous déterminons à ordonner cette suppression d'autant plus volontiers qu'en indemnisant pleinement ceux qui en sont Titulaires, & dont les services nous sont agréables, nous serons à portée d'établir un nouvel ordre qui réunira le double avantage d'entretenir plus d'émulation parmi les Artistes, & de ramener dans le détail des opérations un concert d'examen, de discussion & d'activité qui ne peuvent exister suffisamment dans l'état actuel des choses. Mais nous ne remplirions qu'imparfaitement les vues de la sage économie que nous nous proposons dans l'administration de nos Bâtimens, tant pour ce qui est du passé que pour l'avenir, si nous différions d'expliquer nos intentions par rapport à différentes petites possessions tenues sous l'administration de nos Bâtimens, & éparses en divers lieux de nos Châteaux, Maisons de plaisance, places & édifices

publics, ou à leur proximité, & qui sont demeurés sans aucune destination d'utilité pour notre service. Ces terreins bâtis ou non bâtis, ayant fait partie de propriétés plus étendues acquises par le Directeur général de nos bâtimens en vertu des ordres des Rois nos prédécesseurs pour l'exécution des plans ou projets confiés à son administration, & n'étant point entré dans les constructions ou plans arrêtés à cet égard, nous avons considéré que, si ces différentes possessions restoient plus long-tems en nos mains, non-seulement elles ne pourroient former aucun objet d'utilité pour notre Domaine, mais qu'elles pourroient au contraire servir de prétexte à une surcharge nouvelle toujours onéreuse à nos finances, dont l'amélioration par le retranchement de toutes charges ou dépenses superflues, sera toujours l'objet le plus cher à notre cœur. Conduit par ces motifs, Nous avons fait rechercher ce qui a pu être pratiqué en cette matiere, & Nous avons reconnu que Louis XIV, de glorieuse mémoire, en acquérant l'emplacement de l'Hôtel de Vendôme & autres adjacens assis rue Saint Honoré, pour former la place de ce nom, déclara expressément par ses Lettres Patentes du mois d'Avril 1698, registrées en notre Parlement le 6 Mai suivant, que son intention n'étoit point de retenir ces emplacemens à son profit, encore moins de les réunir à son domaine, mais seulement de les abandonner pour l'exécution de la place qu'il avoit résolu de former sur cet emplacement & de disposer du surplus en faveur des Particuliers qui se présenteroient pour les acquérir volontairement. En conséquence, & par une Déclaration du 7 Avril 1699, registrée pareillement en notre Parlement le 29 des mêmes mois & an, ce Prince ordonna d'abondant que les excédens de ces emplacemens ainsi acquis & ensuite revendus, ne pourroient être censés ni réputés faire partie de son domaine; Nous avons cru devoir adopter, sans hésiter un plan si conforme à nos vues, & qui a même été suivi en quelques cas particuliers par notre très-honoré Seigneur & aïeul, & en former une loi générale, tant pour les portions superflues & non employées utilement des acquisitions ainsi faites par le passé, que pour celles qui pourroient tester à l'avenir d'acquisitions que nous ordonnerions en vue de projets du ressort de l'administration de nos Bâtimens. A CES CAUSES & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, nous avons dit, déclaré & ordonné, & par ces présentes signées de notre main, disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

CONFIRMONS au titre & état de Directeur & Ordonnateur général de nos Bâtimens, Jardins, Arts, Académies & Manufactures royales, & au pourvu dudit état présent & à venir, tous les honneurs, autorité, prérogatives, pouvoirs, fonctions, prééminences, franchises & libertés qui lui appartiennent, tels qu'en ont joui ou dû jouir ceux qui

en ont été pourvus depuis notre Edit du mois d'Août 1726, regiſtré en notre Parlement le 30 Août de la même année, portant ſuppreſſion définitive de la charge de Sur-Intendant de noſdits Bâtimens.

I I.

MAINTENONS & gardons le Directeur & Ordonnateur général de noſdits Bâtimens, & les Officiers de notre Bailliage de Verſailles, reſpectivement, en la poſſeſſion où ils ſont de connoître de tous faits de Voierie & de Police appartenans à icelle, dans toute l'étendue de notre Ville de Verſailles; de donner les alignemens; permettre l'établiſſement d'Echopes ou Barraques, mobiles ou non mobiles, ſur les terreins étrangers à nos édifices, ou les prohiber, en cas d'inconvéniens, pour l'ordre & la commodité publique; & en général de donner toutes permiſſions néceſſaires ès choſes dépendantes de la Voierie. Voulons que les cauſes ce concernant continuent d'être portées comme par le paſſé en notredit Bailliage, ſauf l'appel en notre Cour de Parlement: Ordonnons au ſurplus que les Lettres Patentes données par le Roi, notre très-honoré Seigneur & aïeul, le 22 Octobre 1733, enſemble le tarif inſéré en l'Arrêt de notre Cour de Parlement, portant enregiſtrement deſdites Lettres du 11 Mai 1735, ſoient exécutés en tout leur contenu; à l'effet de quoi le Directeur & Ordonnateur général de nos Bâtimens prépoſera un ou pluſieurs Commiſſaires qui prêteront ſerment devant les Officiers de notredit Bailliage, & ſur les procès-verbaux qui ſeront dreſſés, ou les rapports qui ſeront faits par leſdits Commiſſaires de tous les délits ou contraventions aux Réglemens, ou autrement, il ſera, à la diligence de notre Procureur audit Bailliage, ſtatué ainſi qu'il appartiendra, par Jugemens qui ſeront exécutés par proviſion, nonobſtant & ſans préjudice de l'appel.

I I I.

CONFIRMONS le Directeur & Ordonnateur général de nos Bâtimens dans tous les droits, pouvoirs & autorité appartenant à ſa qualité, en ce qui concerne l'adminiſtration des bois & plans de tous les Jardins de nos Maiſons royales, Parcs deſdites Maiſons, routes de chaſſes dans nos forêts, avenues royales, ſoit aux environs de nos Châteaux & Maiſons, ſoit dans les plaines & remiſes à gibier, le tout conformément à nos Lettres Patentes du 5 Juin 1703, regiſtrées en notre Parlement le 28 Juin de la même année; n'entendons néanmoins rien innover en ce qui concerne l'adminiſtration particuliere des objets dépendans de notre domaine de Verſailles & qui continueront d'être tenus ſous la même régie.

I V.

MAINTENONS le Directeur général de nos Bâtimens dans toute l'autorité néceſſaire pour entretenir & faire obſerver la police dans les parties dépendantes de ſon département, & particulierement dans les

Jardins, Parcs & avenues de nos Châteaux & Maisons, ainsi que dans les routes de nos Chasses; voulons en conséquence que toutes les Ordonnances & Réglemens qu'il pourra former & faire afficher de par nous, sur les faits de la police qui lui est confiée, soient exécutés par qui & ainsi qu'il appartiendra, & qu'en cas de contravention il y soit pourvu par toutes voies de droit & ainsi qu'il appartiendra.

V.

Le Directeur général de nos Bâtimens aura, comme au passé, l'entiere administration & disposition des petites boutiques, échoppes ou barraques déja construites, ou qui pourront l'être à l'avenir, en vertu de sa permission, par adossement aux murs extérieurs de nos édifices, ou sur tels autres emplacemens que ce soit, du district de nos Bâtimens, qui seront jugés propres à des établissemens de ce genre, sans inconvénient pour l'ordre & la commodité publics; voulons que les permissions que le sieur Directeur général de nos Bâtimens pourra accorder, pour élever, sur terreins à nous appartenans, des boutiques ou échoppes, soient restreintes à la durée de la vie du concessionnaire, & qu'elles soient d'ailleurs subordonnées à tous les événemens qui pourront naître des besoins de notre service & de celui du Public, de maniere qu'au premier ordre ledit concessionnaire soit tenu de rendre le terrein libre, sans pouvoir prétendre aucune indemnité ni dédommagement; en ce qui concerne les petites boutiques que nous voulons bien tolérer dans les galeries, cours & vestibules de nos Maisons royales, & que nous laissons à la disposition des Gouverneurs desdites Maisons, nous entendons qu'il n'en soit désormais établi aucune avec adossement sur les murs en quelque partie que ce soit, qu'après que ledit sieur Directeur général en aura été prévenu & aura vérifié s'il n'en peut résulter ni inconvénient ni dégradation.

V I.

Maintenons le Directeur général de nos Bâtimens dans tous les droits, pouvoirs & autorité qui lui appartiennent, pour régir, gouverner & administrer nos Manufactures royales dites des Gobelins & de la Savonnerie: confirmons ces établissemens, ainsi que tous les droits & priviléges sous lesquels ils ont été formés, pour en favoriser les succès; voulant que l'Edit de Novembre 1667, particulier aux Gobelins, registré le 21 Décembre de la même année, & l'Edit de Janvier 1712, registré le 24 Février suivant, en faveur de la Savonnerie, continuent d'avoir leur plein & entier effet, & d'être exécutés en tout leur contenu, selon leur forme & teneur, sans novation ni dérogation.

V I I.

Maintenons le Directeur général de nos Bâtimens dans la direction des Artistes & Artisans logés sous la grande galerie de notre Château du Louvre à Paris, confirmant, en tant que besoin est,

à ceux que nous admettrons, ſur le rapport de notre Directeur général, dans ladite galerie, les priviléges & droits réglés par nos Lettres patentes du 22 Décembre 1608, regiſtrées en notre Parlement le 9 Janvier 1609, & par celles du mois de Mars 1671, regiſtrées en notre Parlement le 5 Mai ſuivant, leſquelles Lettres nous voulons être exécutées ſans novation ni dérogation.

VIII.

Le Directeur & Ordonnateur général de nos Bâtimens ſera autoriſé, comme par le paſſé, & l'autoriſons par ces préſentes en tant que beſoin, à faire par nos ordres & en notre nom, en la maniere accoutumée, toutes les acquiſitions de fonds bâtis ou non bâtis que nous jugerons à propos d'ordonner pour l'exécution des plans ou projets que nous aurons arrêtés, en ce qui concerne nos Bâtimens & autres objets de l'adminiſtration qui lui appartient : voulons & ordonnons qu'il en ſoit uſé, à l'égard des portions de terreins par nous acquis qui n'entreroient pas dans l'exécution de noſdits plans & projets, comme il en a été uſé par rapport aux emplacemens de même genre mentionnés dans les Lettres Patentes du mois d'Avril 1698, & dans la Déclaration du 7 Avril 1699, regiſtrées en notre Parlement les 16 Mai 1698, & 29 Avril 1699; &, confirmant d'abondant les diſpoſitions deſdites Lettres Patentes & Déclarations, nous avons dit & déclaré, diſons & déclarons, voulons & nous plaît, que le ſurplus des emplacemens bâtis ou non bâtis, déja acquis, ou qui le ſeroient à l'avenir, en la forme & pour les objets ci-deſſus ſpécifiés, qui ne ſont pas entrés ou qui n'entreroient pas dans l'exécution de noſdits plans & projets, ſoient revendus après l'entiere exécution de noſdits plans & projets, même plutôt s'il y a lieu, par le Directeur & Ordonnateur général de nos Bâtimens, en cette même qualité, en obſervant les formalités telles que de droit, pour conſommer les ventes en faveur de ceux qui ſe préſenteront pour acquérir, & qui ne pourront être valablement déchargés du prix moyennant lequel ils ſe ſeront rendus Adjudicataires, qu'en le réaliſant entre les mains & ſur la quittance du Tréſorier de nos Bâtimens, pour par lui en compter, comme de ſes autres recettes. Entendons que les objets ainſi vendus, tant pour ce qui en exiſte à préſent, que pour ce qui pourra ſe trouver à l'avenir dans le même genre, ne puiſſent jamais être cenſés ni réputés avoir fait partie, ni faire partie de nos domaines, & ſans que les Acquéreurs puiſſent être troublés, évincés, inquiétés, ni ſujets à aucune taxe ou recherche, ſous prétexte que ces emplacemens auroient été par nous poſſédés. Entendons au ſurplus que, dans le cas où il n'auroit pas été diſpoſé deſdits excédens d'acquiſition dans le délai de dix années après l'entiere exécution des plans ou projets qui auroient rendu leſdites acquiſitions néceſſaires, les Receveurs de nos domaines, chacun dans leurs départemens, ſeront & demeureront autoriſés à ſe mettre en poſſeſſion deſdits excédens, pour les régir & en faire recette comme de nos autres domaines.

I X.

VOULANT établir un nouvel ordre dans l'adminiſtration de nos Bâtimens, nous avons éteint, ſupprimé & révoqué, à compter du jour de l'enrégiſtrement des préſentes, le titre, l'état & Commiſſion de notre premier Architecte, enſemble les émolumens, fonctions, droits & prérogatives attachés à ladite Commiſſion. Permettons néanmoins au ſieur Mique, notre premier Architecte, que nous deſtinons à une autre Commiſſion dans le ſervice de nos Bâtimens, & au ſieur Gabriel, ſon Prédéceſſeur, à qui nous avons accordé un Brevet d'honneur, de continuer chacun à ſe dire & qualifier notre premier Architecte, ſans pouvoir par ledit ſieur Mique prétendre à l'avenir aux émolumens ou à l'exercice des droits, fonctions & prérogatives qui pouvoient dépendre de ladite qualité; réſervons néanmoins audit ſieur Gabriel l'effet entier du Brevet que nous lui avons accordé, comme une recompenſe de ſes longs ſervices; & nous voulons que, conformément audit Brevet, il conſerve ſa vie durant, la direction de notre Académie d'Architecture & la Préſidence d'icelle en l'abſence du Directeur général de nos Bâtimens.

X.

NOUS avons éteint & ſupprimé, éteignons & ſupprimons les trois Offices triennaux d'Intendans & Ordonnateurs généraux de nos Bâtimens, Jardins, Arts, Académies & Manufactures royales, dont ſont en ce moment pourvus les ſieurs Hazon, Billaudel & Trouard, & les trois Offices auſſi triennaux de Contrôleurs généraux de noſditsBâtimens, dont ſont pourvus les ſieurs Gabriel pere & fils, en ſurvivance l'un de l'autre, le ſieur Mollet & le ſieur Souflot; ordonnons, en conſéquence de cette ſuppreſſion, que les gages, augmentations de gages, taxations ou droit d'exercice & de Commis, & généralement tous émolumens qui ont été ou pu être attachés auxdits Offices, ſoient également éteints & ſupprimés, & qu'ils ſoient rejettés des états des dépenſes de nos Bâtimens; voulons que, dans le délai de quatre mois, les Titulaires deſdits Offices remettent leurs proviſions, quittances de finances, & autres titres de propriété, entre les mains du ſieur Contrôleur Général de nos finances, pour être pourvu à la liquidation deſdites finances, & enſuite à leur rembourſement des deniers que nous ferons à cet effet verſer dans la caiſſe de nos Bâtimens, & ſur les diſtributions que nous en ordonnerons.

X I.

POUR ſuppléer les fonctions de la Commiſſion & des Offices dont nous venons de prononcer la ſuppreſſion par les deux articles précédens, nous avons créé, établi & conſtitué, créons, établiſſons & conſtituons neuf Titres de Commiſſions; ſavoir, trois ſous la dénomination d'Intendans généraux; un ſous titre de notre Architecte ordinaire; un ſous titre d'Inſpecteur Général; & quatre, ſous titre de Contrôleurs de nos

Bâtimens, Jardins, Arts, Académies & Manufactures royales, pour être, lesdites neuf Commissions, conférées, remplies & exercées d'après le Réglement que nous formerons à cet égard.

X I I.

En conséquence de l'établissement formé par l'article précédent, & des fonctions que nous entendons attribuer & départir à ces différens ordres de Commissions, éteignons & supprimons, à compter du jour de la publication des présentes, tous les emplois en chef qui ont subsisté jusqu'à présent dans chaque département, sous le titre de Contrôleurs.

X I I I.

Nul ne pourra être admis à l'une des neuf Commissions établies par l'article XI ci-dessus, qu'il n'ait trente ans accomplis, à moins qu'il n'ait obtenu de nous Lettres de dispense, que nous nous réservons d'accorder à la considération des talens & d'une expérience prématurée.

X I V.

Pour marquer la distinction & l'importance que nous attachons à l'exercice desdites Commissions, & exciter d'autant plus l'émulation parmi ceux qui peuvent y aspirer, voulons que ceux que nous jugerons à propos d'en revêtir, jouissent de tous les droits & avantages des Commensaux de notre Maison; & qu'en outre, ils ayent leurs Causes commises par-devant les Maîtres des Requêtes de notre Hôtel, ou les Gens tenant les Requêtes de notre Palais à Paris; lesquels droits & avantages seront conservés auxdits pourvus, après un exercice de vingt-cinq ans, & seront conservés à leurs veuves, s'ils en laissent après ledit exercice de vingt-cinq ans, ou même dans le cas où, sans avoir exercé vingt-cinq ans, ils viendroient à décéder revêtus d'une desdites Commissions.

X V.

Attachons à l'état desdits Intendans généraux, le titre, le rang, les *émolumens de Directeur de notre Académie royale d'Architecture, sous les ordres du Directeur général de nos Bâtimens; voulons que*, vacance arrivant dudit titre & de ses fonctions, par *le décès ou la démission volontaire* du sieur Gabriel, possesseur actuel, ledit titre & ses droits soient dévolus à celui des trois Intendans généraux, qui se trouvera le plus ancien en réception, pour, par lui, en prendre possession, quand même il ne se trouveroit point encore en ce moment du nombre des sujets composant notredite Académie, & l'exercer tant qu'il sera revêtu d'une desdites Commissions. Voulons que, vacance arrivant, par décès ou démission dudit Intendant, ou autrement, il soit remplacé par l'Intendant qui se trouvera alors le premier en ordre de réception, & ainsi toujours successivement, sans que, dans toutes autres circonstances, ceux desdits Intendans généraux qui ne se trouveroient pas membres de notredite Académie, par une élection votée & confirmée dans la forme d'usage, puissent prétendre dans les assemblées, aucun rang, entrée ni séance,

fut-ce même sous le prétexte de suppléer, dans le cas d'absence ou de maladie, la présence de l'Intendant général devenu Directeur. Voulons qu'audit cas, & sauf la disposition de l'article suivant, le droit de présider l'assemblée, soit dévolu à notre Architecte ordinaire, s'il s'en trouve un en titre, &, à son défaut, au plus ancien des Académiciens présens, de la premiere classe, conformément à l'article XXXIII des statuts de notredite Académie; d'après lesquels, & notamment leur article III, nous entendons que, lorsque le Directorat de notre Académie se trouvera dévolu à l'un de nosdits Intendans déja élu Académicien, soit de la premiere, soit de la seconde classe, sa place soit censée vacante, & qu'il soit procédé à un scrutin pour l'élection de son successeur, sauf à se pourvoir de Lettres de vétérance, dans le cas où il viendroit à se démettre de sa Commission d'Intendant général, en vertu de laquelle il auroit exercé le Directorat de notredite Académie.

X V I.

L'ATTRIBUTION par nous faite dans l'article précédent à notre Architecte ordinaire, &, à son défaut, au plus ancien Académicien de la premiere classe, du droit de présider l'assemblée dans le cas d'absence ou de maladie de l'Intendant général en possession du Directorat, ne pourra préjudicier au droit de celui des deux autres Intendans, ou de l'un d'eux, qui réuniroit à son titre celui d'Académicien, soit de la premiere, soit de la seconde classe. Voulons en conséquence que, dans lesdits cas d'absence ou de maladie de l'Intendant en possession du Directorat, sa présence soit suppléée par celui des deux autres Intendans qui sera Académicien; &, s'ils le sont tous deux, par le plus ancien en ordre dans le tableau de l'Académie: ensorte que le droit de présider des Assemblées ne puisse être exercé par notredit Architecte ordinaire au préjudice d'un Intendant membre de l'Académie & présent à l'Assemblée.

X V I I.

LA Commission d'Inspecteur général & celles de Contrôleurs de nos Bâtimens, ne donneront à ceux qui en seront pourvus, aucune entrée, rang ni séance dans les Assemblées de notre Académie d'Architecture; & lorsque, par le vœu de la Compagnie, & notre agrément sur ce vœu, ils auront obtenu la qualité d'Académicien, ils ne pourront en jouir qu'en suivant l'ordre de leur réception, sans pouvoir prétendre aucune préséance, prérogative ni distinction particuliere. Le même ordre sera observé par ceux de nos Intendans généraux que nous aurons pourvu de ce titre, avant qu'ils aient obtenu celui d'Académicien, sauf toujours, en faveur du plus ancien d'entr'eux, suivant les deux articles précédens, l'exercice du Directorat & la jouissance des droits & émolumens qui en dépendent.

X V I I I.

EN ce qui concerne le Titre & Commission de notre Architecte

ordinaire, comme il entre particuliérement dans nos vues de faire de cet état & en faveur des Membres de notre Académie d'Architecture, un objet d'émulation & de récompense, voulons que la présentation à nous faite par le Directeur général de nos Bâtimens du Sujet à pourvoir, ne puisse être expédiée qu'en faveur d'un Artiste déja élu & nommé à l'une des places de notre Académie, soit de la premiere, soit de la seconde classe; & qu'en conséquence de la prérogative que nous attachons audit état de présider les séances de l'Académie dans les cas d'absence ou de maladie de l'Intendant général en possession du Directorat, ainsi que dans le cas où il ne se trouveroit pas d'Intendant Académicien, celui que nous aurons pourvu dudit état de notre Architecte ordinaire puisse prendre, dans les assemblées de l'Académie, quand il y assistera, le rang assigné audit état par l'article XXXIII des Statuts de l'Académie; & cependant il conservera, dans l'ordre ou tableau général de l'Académie, le rang qui lui sera acquis par la date de sa nomination; ensorte que, si dans l'instant où nous lui conférerons l'état de notre Architecte ordinaire, il n'est encore que dans la seconde classe de notre Académie, il ne pourra monter à la premiere que par la succession des vacances & par les voies que prescrivent les Statuts.

X I X.

Les fonctions des trois Intendans généraux, de notre Architecte ordinaire, de l'Inspecteur général & des quatre Contrôleurs institués par l'article XI ci-dessus, seront toutes également subordonnées à l'autorité du Directeur général, duquel seul pourront émaner tous les ordres que les circonstances exigeront.

X. X.

Les Intendans généraux & l'Inspecteur général tiendront, sous les ordres & la présidence de l'Administrateur général, des Assemblées ou Bureaux pour l'examen & la discussion des projets & plans que feront naître les besoins de notre service, soit qu'il s'agisse de réparations, soit qu'il s'agisse d'entreprises nouvelles pour nos usages personnels & ceux de notre Famille, ou même pour l'intérêt public quand il se trouvera lié avec l'administration de nos Bâtimens.

X X I.

Notre Architecte ordinaire aura séance de droit aux Assemblées de Bureaux, & il y tiendra rang après les Intendans généraux; mais les quatre Employés au simple titre de Contrôleur n'auront entrée auxdits Bureaux que quand ils y seront appellés par le Directeur général, qui leur assignera le rang qu'ils devront occuper.

X X I I.

Les Projets & Plans seront concertés & formés par lesdits Intendans généraux, notre Architecte ordinaire & l'Inspecteur général, soit

en commun, ſoit en particulier, ſelon ce que l'Adminiſtrateur général eſtimera plus convenable aux circonſtances; il pourra même faire examiner, par le Bureau, les Projets & Plans qu'il auroit trouvé bon de confier à d'autres Artiſtes ou Employés de nos Bâtimens, mais dont aucun ne pourra être exécuté qu'après avoir été rapporté au Bureau, afin que toutes les opérations ſoient plus ſûrement dirigées vers le plus grand bien de notre ſervice, le progrès & la perfection des Arts. L'admiſſion ou le refus de tout Projet ſortant de la claſſe des travaux courans de nos Bâtimens dépendra toujours de la déciſion que nous aurons à donner ſur le rapport qui nous ſera fait par l'Adminiſtrateur général, auquel ſeul nous nous remettons du ſurplus pour en ordonner ſelon le droit de ſa charge.

XXIII.

Les Intendans généraux, notre Architecte ordinaire & l'Inſpecteur général ſeront toujours réſidens le plus ordinairement à portée du Directeur général. Ils pourront tous être députés dans les divers Départemens, pour s'y livrer aux examens qui leur ſeront ordonnés, & en faire enſuite leur rapport au Bureau.

XXIV.

A l'égard des quatre Employés qui ſeront inſtitués ſous la dénomination de Contrôleurs, il ne pourra leur être aſſigné de réſidence fixe & invariable dans aucuns des départemens de nos Bâtimens; leurs fonctions principales ſeront d'être reſpectivement députés par-tout où le Directeur général le jugera à propos, pour faire la viſite des départemens, prendre connoiſſance des travaux qu'il ſera néceſſaire d'y entreprendre, en préparer les projets & devis; vérifier ſi leſdits départemens ſont exactement tenus & ſuivis, tant par les Inſpecteurs & Sous-Inſpecteurs, que par les Gardes-Magaſins & autres ſubalternes, les Entrepreneurs des travaux courans & ceux des entretiens fixes; deſquelles viſites leſdits Contrôleurs dreſſeront procès-verbal, qu'ils remettront à l'Adminiſtrateur général, pour être enſuite examiné au Bureau, en y appellant alors ſpécialement le Contrôleur des opérations duquel il s'agira.

XXV.

Voulons qu'il ſoit prépoſé pour le ſervice du département de nos Bâtimens un Médecin & deux Chirurgiens, qui ſeront brevetés de nous aux gages & appointemens que nous jugerons à propos de régler, & ſur la préſentation qui nous ſera faite de leurs perſonnes par le Directeur général de nos Bâtimens, à l'effet de donner tous les ſoins de leur art & gratuitement en faveur ſeulement de toute la claſſe des Ouvriers journaliers: voulons auſſi que le Médecin & les deux Chirurgiens qui ſeront brevetés de nous, pour le ſervice de nos Bâtimens, jouiſſent de toutes les libertés, prérogatives & avantages dont

jouiſſent tous ceux qui ſont attachés par ſemblables Brevets ou Commiſſions aux différens départemens de notre Maiſon.

XXVI.

CONFIRMONS en tant que beſoin l'acte paſſé devant Dutartre, qui en a gardé minute, & ſon Confrere, Notaires à Paris, le 15 Juillet 1735, contenant fondation en l'Hôpital Général de notre bonne ville de Paris, de douze penſions en faveur de douze pauvres Ouvriers en Bâtimens, qui doivent être nommés par notre Procureur Général, avec préférence entre leſdits Ouvriers de ceux qui auront travaillé pour nous ; en conſéquence, attribuons & conférons au Directeur Général de nos Bâtimens, tout pouvoir néceſſaire pour faire choix des ſujets qui devront jouir deſdites penſions & leur expédier toutes Lettres de préſentation à notredit Procureur Général, conformément à ladite fondation. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que ces préſentes ils aient à faire lire, publier & regiſtrer, & le contenu en icelles garder, obſerver & exécuter ſelon leur forme & teneur, nonobſtant tous Edits, Arrêts, Réglemens & autres choſes à ce contraires, auxquels nous avons dérogé & dérogeons par ces préſentes : CAR tel eſt notre plaiſir ; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites préſentes. DONNÉ à Verſailles le premier jour du mois de Septembre, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-ſeize, & de notre regne le troiſieme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas :* Par le Roi, AMELOT. Vu au Conſeil, CLUGNY. Et ſcellé du grand ſceau de cire jaune.

Regiſtrée, oui & ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécutée ſelon ſa forme & teneur ; & copie collationnée envoyée au Bailliage de Verſailles, pour y être lue, publiée & regiſtrée : Enjoint au Subſtitut du Procureur Général du Roi audit Siége d'y tenir la main & d'en certifier la Cour dans le mois, ſuivant l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, les Grand'Chambre & Tournelle aſſemblées, le ſept Septembre mil ſept cent ſoixante-ſeize.

Signé YSABEAU.

A PARIS, chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement, *rue Mignon Saint André-des-Arcs*, 1776.

ANNEXE 6 : REGLEMENT POUR L'ADMINISTRATION, 26 décembre 1776

(bibliothèque municipale de Versailles, fonds E, brochure G 202)

RÉGLEMENT

FONDS E
Brochure
G 202

ARRÊTÉ PAR LE ROI,

POUR

DIRECTION DE SERVICE,

dans l'Administration des Bâtimens de SA MAJESTÉ.

A PARIS,

De l'Imprimerie de la Veuve HÉRISSANT, Imprimeur du Cabinet du ROI, Maison & Bâtimens de SA MAJESTÉ.

M. DCC. LXXVII.

RÉGLEMENT

ARRÉTÉ

PAR LE ROI,

POUR Direction de Service, dans l'Administration des Bâtimens de SA MAJESTÉ, par les Intendans Généraux, Architecte Ordinaire, Inspecteur Général, & Contrôleurs Ambulans, *ainsi que par les* Inspecteurs & Sous-Inspecteurs *des Départemens, institués & commis par les Déclaration & Edit du mois de Septembre 1776, registrés en Parlement & Chambre des Comptes, les 7 & 19 du même Mois.*

SA MAJESTÉ s'étant fait représenter ses Edit & Déclaration du mois de Septembre 1776, portant nouveaux Réglemens pour l'Administration de ses

A

Bâtimens, & voulant régler le Service, en y appliquant les détails, qui ne pouvoient entrer dans lesdits Edit & Déclaration, Elle a jugé à propos d'y pourvoir, par les dispositions suivantes, dont elle enjoint l'observation à tous & chacun de ceux qui y seront soumis par le titre de leur Commission.

Des trois Employés au titre d'Intendant Général.

L'INSTITUTION de ces trois Employés ayant pour objet de soumettre toutes les opérations du Service à un concours d'examen & de réflexions, qui en assure les résultats d'une maniere plus certaine qu'elle ne pouvoit l'être dans l'ancien plan d'Administration, les Intendans Généraux ne pourront jamais être attachés à aucun Département particulier & exclusif; ils traiteront toujours en concurrence, & de concert, toutes les fonctions qui leur sont singuliérement attribuées par les Articles 16, 18, 20, 24, 25, 26, 27, 28, 32, 33, 34, 35 & 36, du Titre II de l'Edit de Septembre.

Ils en useront de même, autant que besoin sera, pour le travail des objets que le Directeur Général pourra renvoyer à chacun d'eux en particulier, pour examen provisoire, & dont ils lui rendront compte, soit par lettres & mémoires qu'ils lui adresseront, soit par des rapports dans les assemblées de Bureau dont il sera ci-après parlé.

Et comme les travaux de cabinet, qui consommeront la majeure partie de leur tems, ne leur permettront pas toujours de suffire aux Inspections locales, qui feront partie des devoirs & des fonctions desdits Intendans Généraux, il y sera suppléé, autant que besoin, par l'Inspecteur Général institué particuliérement dans cette vue, & qui correspondra habituellement avec eux, sur toutes les parties du Service.

La surveillance générale, que devront avoir lesdits Intendans sur tous les travaux, sera appliquée plus particuliérement aux Départemens de Paris & de Versailles, en raison des détails plus nombreux & plus importans dont ces deux divisions présentent sans cesse la matiere, & sur lesquelles, en conséquence, l'Administrateur a plus besoin d'être continuellement éclairé; mais, dans la pratique de cette Surveillance & Inspection, toujours commune & concurrente, il sera au choix desdits Intendans de former les rapports qu'ils auront à faire, soit par des mémoires communs, soit par des mémoires particuliers, qu'ils remettront au Directeur Général.

Les Intendans Généraux maintiendront entr'eux l'égalité décidée par l'Article 9 du Titre II de l'Edit de Septembre; en sorte qu'il n'y aura, de l'un aux autres, que la préséance résultant de l'ancienneté en réception, & qui s'observera dans les assemblées de Bureau prescrites par l'Edit.

Ces Assemblées de Bureau seront composées principalement & ordinairement des trois Intendans Généraux, de l'Architecte Ordinaire, quand ce Titre sera rempli, & de l'Inspecteur Général, conformément à l'Article 8 du Titre II. On y appellera, au surplus,

d'après les autres dispositions de l'Edit, & selon les circonstances, les autres Employés qui seront dans le cas de faire des rapports, ou de coopérer aux opérations à traiter.

Les premiers Commis des Bureaux du Directeur Général, attachés, par leur état, sous les ordres de l'Administrateur, à la suite générale de toutes les opérations, seront toujours au rang des membres ordinaires de l'Assemblée, sans néanmoins que leur présence y soit indispensable; les ordres de l'Administrateur & les circonstances devant toujours servir de régle à cet égard; mais, quand ils assisteront, ils se placeront, sans attribution d'aucun rang, quant aux autres membres du Bureau, en face du Directeur Général. Le premier Commis, chargé du dépôt, sera toujours obligé d'y assister, pour tenir registre exact des Délibérations, ainsi que la date des différentes Commissions dont auront été chargés les membres du Comité.

Il sera tenu réguliérement, chaque mois, une Assemblée du Bureau d'Administration, au jour qui sera fixé par le Directeur Général, indépendamment des Assemblées extraordinaires qu'il jugera à propos de convoquer.

Toutes ces Assemblées ne pourront être tenues que dans son Hôtel, soit à Paris, soit à Versailles, même dans les cas d'absence ou empêchement, nonobstant lesquels il sera toujours censé présider lesdites Assemblées, sans pouvoir être suppléé en ce point, par aucun des Officiers du Bureau.

Les Assemblées seront employées à rapporter & discuter tous les objets du Service, & à fournir à l'Administrateur Général tous les éclaircissemens & les détails propres à préparer les décisions & les ordres qu'il aura à prendre, & qui lui sont expressément réservés par les Articles 19 & 22 du Titre II de l'Edit de Septembre 1776.

Quant aux Assemblées journalieres, que la généralité des fonctions desdits Intendans les mettra dans le cas de former entr'eux, ils se concilieront pour y pourvoir de la maniere qui leur sera plus commode; ils jugeront quand il sera utile que l'Architecte ordinaire concourre avec eux; & par suite de la correspondance habituelle que l'Inspecteur Général devra, par son état, maintenir avec lesdits Intendans, ceux-ci, de leur part, observeront de lui donner connoissance de toutes les opérations qu'ils auront à discuter, & rapporter aux Assemblées du Bureau d'Administration, afin qu'il puisse y appliquer telles observations que de raison, d'après le résultat de ses inspections.

Dans les cas des Voyages ordinaires de la Cour à Compiegne & à Fontainebleau, ainsi que dans ceux de tout autre Voyage, qui occasionneroit une résidence prolongée, un desdits Intendans sera obligé de suivre la Cour, & il aura logement dans les lieux qui ont été destinés au premier Architecte, pendant que cet état a subsisté.

Dans celles des résidences de la Cour, où il existe une Salle de Spectacle appartenant à Sa Majesté, le plus ancien des Intendans Généraux sera titulaire &

jouiſſant de la loge attribuée jusqu'à préſent à l'état de premier Architecte ; mais les deux autres Intendans ſe trouvant en même tems ſur le lieu, y auront droit chacun pour une place.

Leſdits Intendans traiteront, avec la plus ſévere attention, l'examen de tous les Mémoires de dépenſes, & particuliérement de ceux dont le Réglement n'eſt pas déterminé par des toiſés & des prix d'adjudications ou marchés, afin d'en écarter les abus, de reconnoître le plus ou moins d'utilité des dépenſes employées, & propoſer au Directeur Général les réformes ou modifications que les circonſtances & le bien du Service leur paroîtront exiger ou permettre.

Ils ne pourront ſe refuſer aux Commiſſions ou Députations qui leur ſeront confiées pour objets propres au Service.

L'inconvénient éprouvé de la diſperſion & de la perte des papiers de l'Adminiſtration, ſous la régie que S. M. vient de réformer, exigeant qu'il y ſoit pourvu, il ſera établi, pour cet effet, ſous les ordres immédiats du Directeur Général, un Bureau deſtiné au dépôt général de tous les Plans, Projets & Papiers anciennement formés & à former à l'avenir pour le Service ; ce ſera dans ce Bureau, & par les ſujets qui y ſeront attachés, que ſeront exécutés, en rédaction définitive, les Deſſeins, Plans, Projets, Devis & détails relatifs au Service, d'après les premieres idées ou minutes que les Intendans Généraux auront formés, ſoit de concert, ſoit en particulier, ſelon les ordres qui leur auront été donnés par le Directeur Général.

Ces rédactions définitives ainſi formées, ſeront rapportées aux Aſſemblées du Bureau d'Adminiſtration, pour y être examinées, & définitivement conſtatées par le viſa du Directeur Général, & enſuite remiſes au Bureau de dépôt, d'où partiront, par les ordres du Directeur Général, pour les divers Départemens, toutes les expéditions néceſſaires, ſans que leſdits Intendans puiſſent ſe permettre de rien expédier de leur chef, ni de retenir pardevers eux, au-delà du temps néceſſaire à leurs opérations, aucuns des papiers propres à l'Adminiſtration, & ſe former ainſi, par ſucceſſion de tems, de ces Bureaux particuliers, dont l'exemple du paſſé a démontré l'inconvénient.

Les Intendans Généraux auront, dans ledit Bureau de dépôt, communication de toutes les pieces qui pourront leur être néceſſaires, même avec déplacement, après en avoir pris l'agrément du Directeur Général, & en en donnant récépiſſés ; ils auront attention de ne point prolonger ce déplacement au-delà du terme du beſoin.

La très-majeure partie des travaux manuels en expéditions de Plans, & autres pieces devant émaner des Bureaux du Directeur Général, leſdits Intendans, ni aucun d'eux en particulier, ne pourra avoir ni demander de Commis appointé par l'Adminiſtration, & ils ſe pourvoiront, à leur gré, de Deſſinateur ou Secrétaire, à la faveur de la ſomme qui leur ſera allouée en maſſe, au-delà de leurs appointements, pour tous frais de Bureaux, en quelque genre que ce ſoit ; de maniere qu'au-delà du traitement qui leur ſera fixé,

tant en gages qu'en frais de Bureau, l'Adminiſtration ne ſoit jamais tenue envers eux d'autre choſe que des frais de voyages extraordinaires, & au rang deſquels ne ſeront point comptés ceux de Paris à Verſailles & Châteaux voiſins, & ceux qui auront pour objet de ſuivre la Cour à Compiegne & à Fontainebleau.

Dans tous les cas d'ordres ou demandes directs du Roi & de la Reine, auxdits Intendans Généraux, pour opérations ou arrangemens, ils ſe mettront, dans l'inſtant, en état d'y pourvoir, en en informant le Directeur Général; mais, dans tous autres cas, ils ne pourront agir qu'après en avoir reçu l'ordre du Directeur Général.

De l'Architecte ordinaire.

Les principales fonctions de cet emploi ſe réduiſant à la voix conſultative dans les Aſſemblées du Bureau d'Adminiſtration, & aux opérations à traiter dans ces mêmes Aſſemblées, les diſpoſitions de l'Edit de Septembre 1776 ſuffiſent à leur Réglement; &, dans le cas des Commiſſions particulieres qui pourront être données audit Architecte ordinaire, il ſe conformera aux inſtructions qui lui ſeront expédiées par le Directeur Général, & d'après leſquelles il lui ſera déféré, ainſi que de raiſon, par les Employés de l'Adminiſtration vis-à-vis deſquels il ſera dans le cas d'opérer.

Les expéditions réſultant de ſon travail ſeront par lui rapportées au dépôt général, dans lequel il pourra, comme les Intendans, prendre toutes communications néceſſaires, ſur ſon récépiſſé.

Il ne pourra point prétendre de frais de Bureau ni de voyages, dès qu'il ne ſera queſtion que de ſe tranſporter de Paris à Verſailles, ou de Verſailles à Paris; mais, en cas d'autres Voyages, les frais lui en ſeront rembourſés, ainſi que les autres dépenſes qu'il aura légitimement faites, à raiſon des opérations particulieres qui lui auront été confiées.

De l'Inſpecteur Général.

L'institution de cet emploi ayant ſinguliérement pour objet, ainſi que cela eſt expliqué dans l'Article des Intendans Généraux, de pourvoir à une Inſpection principale, toujours active, & qui, indépendamment des lumieres qui en réſulteront pour le Directeur Général, puiſſe aſſurer d'autant plus le ſuccès des travaux des Intendans, & les éclairer ſur ce qu'ils ne ſeront pas à portée de voir par eux-mêmes, le titulaire de cet emploi étendra ſes fonctions ſur la généralité des travaux & des opérations, en quelque Département que ce ſoit de l'Adminiſtration; il viſitera tous les atteliers, pour être en état d'en rendre compte au Directeur Général, & dans tous cas d'abus, malverſations, ou autres inconvéniens quelconques, ſuſpendre proviſoirement, juſqu'à ce que, ſelon les circonſtances, il en ait référé, ſoit au Directeur Général, pour avoir ſes ordres, ſoit aux Intendans Généraux, pour concerter avec eux les meſures qu'il ſera bon d'adopter, & de propoſer à l'Adminiſtrateur.

Il ſurveillera les Magaſins, les dépôts qui devront

s'y faire de toutes les démolitions & autres objets, ainsi que leur remploi dans toutes les circonstances qui le permettront ; les Gardes-Magasins seront en conséquence soumis à lui en donner l'ouverture, ainsi que la communication de leurs registres, toutes les fois qu'il le réquerra.

Les ordres de délivrance par les Gardes-Magasins, pour emploi, ne pourront être expédiés que par le Directeur Général, au rapport qui lui sera fait du besoin, par qui il appartiendra ; cependant, dans les cas pressés, l'un des Intendans Généraux, ou l'Inspecteur Général, pourront expédier ordre de délivrance sur tel ou tel Magasin, à la charge, par celui qui aura expédié ledit ordre, d'en instruire sur-le-champ le Directeur Général, & de le mettre en état d'expédier en confirmation, & d'opérer par-là la décharge complete du Garde-Magasin.

L'Inspecteur Général aura, comme les Intendans Généraux, une attribution déterminée pour tous frais de son Bureau, & des Dessinateurs, Ecrivains ou Aides, dont il pourra avoir besoin, & qui seront uniquement à son choix & à ses gages, sans aucun recours vers l'Administration.

Les minutes de ses opérations reviendront, comme celles des Intendans, au Dépôt général, de maniere que ce Bureau puisse toujours former le fonds le plus complet sur toutes les parties de l'Administration.

L'Inspecteur Général sera soumis, comme tous les autres Officiers supérieurs, à ne rien ordonner précisément & uniquement de son chef, si ce n'est dans

les cas provisoires, dont il est ci-dessus parlé, & en référant, comme on l'a déjà exprimé, pour les objets d'ordre & de décision, au Directeur Général, & pour les détails de conduite & d'exécution de travaux, auxdits Intendans Généraux, attendu que, dans ce dernier cas, c'est précisément de l'Inspection suivie par tous les Officiers supérieurs du Bureau d'Administration, que doivent naître la perfection & la solidité.

L'Inspecteur Général sera d'autant plus attentif à suivre la progression des travaux, sur-tout dans Versailles, qui sera sa principale résidence, & où ils sont plus abondans & plus dispendieux, qu'il entrera principalement dans son Service de donner avis sur la juste proportion des paiemens à fournir aux différens Entrepreneurs.

Cet Employé remplira au surplus toutes les fonctions qui lui sont attribuées par l'Edit de Septembre 1776, & tous les ordres particuliers que la suite du Service le mettra dans le cas de recevoir du Directeur Général, auquel seul il sera subordonné.

Des quatre Contrôleurs Généraux Ambulans.

Les Articles 22 & 23, du Titre II de l'Edit de Septembre 1776, ayant suffisamment statué sur l'état & les fonctions desdits Contrôleurs, ils seront tenus de remplir exactement les dispositions qui s'appliquent à leurs Commissions, d'après les ordres qui leur seront expédiés par le Directeur Général, sans pouvoir se

refuser aux visites qui leur seront confiées, & dans les tems qui leur seront marqués.

Le traitement de ces Employés sera formé d'une somme déterminée, pour tous appointements & frais, au-delà de laquelle ils ne pourront prétendre que le remboursement des frais de voyages qui leur seront ordonnés, ceux de Paris à Versailles, Marly, S. Germain, Meudon & Vincennes exceptés, comme charges de leurs Commissions; & lesdits frais bornés à ceux de transport pour aller & revenir, leur seront remboursés sur leur certification.

Des Inspecteurs qui résideront dans les Départemens.

Eu égard au concours d'opérations prescrit par l'Edit même, tous les Employés, Inspecteurs ou Sous-Inspecteurs observeront entr'eux l'esprit le plus exact de concert & de conciliation pour la suite du Service, dont les détails leur seront partagés par le Directeur Général, quand l'étendue du Département l'exigera; mais sans que le partage puisse exclure l'un des Inspecteurs de ce dont un autre se sera plus particuliérement chargé; de maniere que le Service ne puisse jamais vaquer, languir, ou être compromis, par défaut de conciliation entre les Inspecteurs.

Tous s'appliqueront, avec vigilance, à remplir, sous les seuls ordres immédiats du Directeur Général, conformément à l'Article 38 du Titre II de l'Edit de Septembre 1776, les devoirs qui leur sont indiqués & prescrits par l'Article 39 dudit Titre. Ils observeront

toute déférence convenable aux avis qui pourront leur être donnés, soit par les Intendans Généraux & l'Inspecteur Général, dans l'exercice habituel de leurs fonctions respectives, soit par les Contrôleurs, dans le cours de leurs visites; ils donneront auxdits Intendans, Inspecteur Général & Contrôleurs, tous les éclaircissemens & les détails dont les circonstances feront naître le besoin, mais qui leur seront demandés dans leurs Bureaux, & sans autre déplacement de la part desdits Inspecteurs, que dans le cas où les détails ne pourroient s'expliquer utilement que sur l'atelier même.

Et, pour suppléer à quelques détails, qui n'ont pu entrer dans cet Article, non plus que dans les autres dispositions, il est expliqué:

1° Que, pour tirer des attachemens le service très-important auquel ils sont destinés, les Inspecteurs en traiteront la rédaction avec le plus grand soin.

En conséquence, ils y constateront, avec autant d'exactitude que de fidélité, toutes les parties qui devront se trouver enterrées ou recouvertes, lors des opérations des vérifications.

Ils exprimeront, dans toute la justesse possible, les dimensions de toutes fouilles de terre dont il n'aura pu être laissé de témoins; les profondeurs, les épaisseurs & les natures de murs en fondations; les proportions & qualités de toutes pieces de charpente, qui, se recouvrant en plâtre, ne peuvent plus se présenter à l'œil du Vérificateur.

Ils constateront toutes les especes de démolitions,

en obſervant d'exprimer le toiſé de toutes celles qui en ſont ſuſceptibles.

Ils tiendront états & rôles journaliers du temps employé pour les démolitions qui ne peuvent produire de quantité toiſée.

Enfin ils ajouteront à ce que deſſus, tout ce que leur zèle & leur intelligence pourront leur dicter de plus utile pour le bien du Service.

Ils obſerveront notamment, pour l'ordre, & pour la facilité des opérations des Vérificateurs, dans la formation des attachemens qu'ils auront à envoyer de mois en mois, d'en établir le rapprochement des uns aux autres, pour chaque partie ayant ſuite d'un mois ſur le ſuivant, ſoit par des titres littéralement conformes, ſoit par des Numéros, ſoit par telle autre voie, de maniere que la vérification n'en puiſſe jamais être embarraſſée.

2° Les Inſpecteurs & Sous-Inſpecteurs veilleront à ce que les Mémoires de chaque année ne contiennent préciſément que les ouvrages faits dans l'année même, ou tout au plus ceux qui, ayant été ordonnés dans une année, n'auront pu être terminés que dans les deux premiers mois de la ſuivante.

3° Ils rejetteront tout Mémoire dans lequel les travaux ne ſeront pas énoncés d'ordre & de ſuite, ſans confuſion des différents lieux où les travaux auront été traités.

4° Ils ne recevront point de Mémoires, ſur quelque partie que ce ſoit, de gros ou menus ouvrages, dépenſes ou fournitures, qui ne ſoit accompagné de ſon double.

5° Avant de faire l'envoi de ces Mémoires, ils exécuteront, ſur l'un des doubles, le premier examen qui leur eſt confié, & qui déterminera leur certification, en traitant lequel examen, ils auront ſoin de noter, à la marge, les ordres généraux ou particuliers qui auront autoriſé l'exécution.

6° Quand l'examen dont il vient d'être parlé ſera terminé, les Inſpecteurs adreſſeront les Mémoires & leurs doubles au Bureau du Directeur Général, par le canal duquel les Mémoires originaux ſeront tranſmis aux experts vérificateurs, pour vaquer à leurs opérations, tandis que les doubles demeureront dans le Dépôt général, pour, après le retour des originaux réglés, qui doivent entrer dans les pieces de la comptabilité, être rendus conformes auxdits originaux, & fournir, à tous les inſtans, les renſeignemens néceſſaires, & qu'on ne peut plus ſe procurer que très-difficilement, quand les Mémoires ſont paſſés dans les Dépôts de la Chambre des Comptes.

Les Inſpecteurs ne livreront plus, comme au paſſé, de matériaux aux Entrepreneurs, pour leur être comptés & défalqués enſuite ſur leurs Mémoires, attendu les oublis qui peuvent ſe commettre, & pour parer d'ailleurs au doute trop accrédité, qu'en général les démolitions ſont perdues pour l'Adminiſtration; ainſi, dans tous les cas où il ſe trouvera des démolitions bonnes à tranſmettre à un Entrepreneur, elles lui ſeront livrées, par forme de vente, au prix qui ſera déterminé; &, pour en opérer un paiement réel & effectif, dont il puiſſe être juſtifié dans tous les temps, le prix de ce

qui ſera vendu ſera tiré en recette ſur l'acquéreur, en faveur duquel, s'il ſe trouve Créancier de l'Adminiſtration, il ſera expédié un à-compte proportionné, qui lui ſervira à compenſer ce qu'il auroit à payer.

Le traitement, qui ſera réglé à chaque Inſpecteur, ſera formé dans une proportion ſuffiſante, pour qu'il puiſſe y trouver les frais de Bureau qu'il pourra avoir à faire, & qui ſeront néceſſairement très foibles, puiſqu'ils ſeront à-peu-près bornés à ceux de ſa correſpondance.

Il ſera tenu, dans chaque Inſpection, par celui ou ceux qui les exerceront, un Journal de toutes les opérations, diſpoſé ſur trois colonnes : la premiere énoncera les demandes ou propoſitions de travaux faites au Directeur Général ; la ſeconde énoncera la déciſion intervenue, & la troiſieme relatera ſommairement l'exécution ; copie duquel regiſtre ſera adreſſé, chaque mois, au Directeur Général.

Les Inſpecteurs ne feront entamer & ſuivre aucun ouvrage, & n'ordonneront aucune fourniture des menus matériaux néceſſaires au Service, qu'en expédiant des ordres par écrit, pour ſervir d'appui & de juſtification aux attachemens qui ſeront à prendre.

Les Inſpecteurs ne ſe prêteront à l'examen d'aucune demande de travaux, réparations ou changemens, dont ils ſeroient requis par des particuliers, qu'après en avoir reçu l'ordre du Directeur Général ; mais ils ſatisferont, ſans délai, à tout ce qui ſera demandé par la Famille Royale, en en donnant avis au Directeur Général.

Il

Il ſera pourvu, par le Directeur Général, à tels autres Réglemens de Service dont les circonſtances indiqueront la néceſſité, & qui n'ont pu être ici prévus ; auxquels Réglemens à former ſelon l'exigence des cas, par le Directeur Général, SA MAJESTÉ entend qu'il ſoit déféré & obéi par tous les Officiers & Employés ſupérieurs & inférieurs du Département, chacun en droit ſoi, comme à ces Préſentes.

Fait & arrêté à Verſailles, le vingt-ſix Décembre mil ſept cent ſoixante-ſeize. *Signé*, LOUIS. Et plus bas : *Signé*, D'ANGIVILLER.

Collationné ſur l'original repoſant dans le Dépôt des Papiers de la Direction Générale des Bâtimens du Roi, par nous, premier Commis ſouſſigné, à ce jour de mil ſept cent

ANNEXE 7 : Commission de Directeur général des Bâtiments pour le sieur Orry, 20 mars 1737 (AN, O1 1057, p.127 à133).

« Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre a notre amé et féal conseiller en tous nos conseils, Ministre d'Etat et contrôleur général de nos finances le s. Orry. Salut, la place de directeur général de nos Bâtimens, Arts et Manufactures étant vacante par le décès de feu notre très cher et bien amé notre cousin le duc d'Antin, nous avons cru ny pouvoir nommer personne sur qui nous puissions mieux que sur vous nous reposer du soin de nos Bâtimens et sur la dépense que nous ordonnerons y être faite. La satisfaction que nous ressentons des grands et importants services que vous avés rendus et à l'Etat, les marques continuelles que nous recevons de votre zèle pour notre personne, et le bien de notre service, nous assurent que vous ne répondrés pas moins dignement à notre confiance dans ce nouvel emploi : à ces causes nous avons commis ordonné et député, commettons, ordonnons et députons par ces présentes signées de notre main, Directeur général de nos Bâtimens pour la dite qualité avoir sous nos ordres la Direction générale, administration et conduite de tout ce qui regarde nos Batimens, jardins, canaux et entretennemens de nos Maisons Royales avec pouvoir de tenir la main à ce que les Intendans, Controleurs, Inspecteurs, Architectes et autres employés auxdits batimens s'acquitent de leur devoir, nous rendre compte de l'Etat auquel seront lesdits Batimens, prendre nos ordres sur les ouvrages à faire, en faire et conclure les marchés, en faire les réceptions et l'arreté des parties en présence des dits batimens et le plus avantageusement qu'il sera jugé pour notre service, suivant et conformément à nos ordonnances et règlements et à l'Edit du mois de Mai mil sept cent huit à notre déclaration du sept juin suivant : Avoir l'entière Direction et conduite de nos Bâtimens, Plans, Jardins et Parcs et de leur entretennement, ensemble des canaux et aqueducs, réparations et nouveaux ouvrages qui peuvent en dépendre avoir la direction sur les Artisans logés sous la Grande Gallerie de notre Château du Louvre, sans néanmoins qu'aucun n'y puisse être logé ni aucune autre personne de quelle qualité e condition qu'elle soit en autre endroit dudit château du Louvre ni en aucune autre de nos Maisons Royales sans un brevet de nous expédié en la manière ordinaire, avoir pareillement la Direction sur les peintres, sculpteurs, Dessinateurs et Tapissiers qui sont dans la Maison des Gobelins et la Savonnerie, sur les Académies de Peinture et Sculpture et d'Architecture etablies en notre bonne Ville de Paris et à Rome, sur les Batiments de l'Eglise de l'hôtel Royal des Invalides, sur l'Observatoire six au faubourg St Honoré de

la dite Ville, et le jardin des fleurs qui nous appartiens en la ville de Toulon, comme aussi en ce regarde les Bâtimens et réparations qui pourront être à faire en notre jardin Royal des Plantes médicinales etabli au Faubourg St Victor à Paris, Sans que vous puissiés neanmoins vous mesler de ce qui regarde la Direction dudit jardin ni des démonstrateur jardiniers, portiers et autres choses qui regardent la culture dudit jardin. Et quant aux dépenses que nous ordonnons être faites tant pour l'entretennement e nos maisons Royales, apointement d'officiers, reparations, nouveaux ouvrages et autre choses de cette nature, nous nous réservons d'en arrêter et signer les Etats et ordonnances pour servir à la decharge des Trésoriers de nos Batimens, lesquels Etats et ordonnances seront par vous seulement visés. Et en cas que pour la diligence des ouvrages à faire, ou pour quelque cas imprévu, il fut nécessaire de faire compter quelque somme modique, , vous en pourés donner les ordres aux dits trésoriers, lesquels ordres seront convertis dans le mois en ordonnances que nous signerons ; lesquelles seront seulement par vous visées : Et pour vous donner moyen de vous appliquer entièrement aux fonctions qui regardent ladite Direction générale ; et nous voulons que vous jouissiés tant que vous l'exercerés des payes et appointements et droits dont a joui notre dit Cousin le Duc d'Antin. Savoir six mille livres d'anciens gages et six mille livres de nouveaux gages, neuf mille livres de pensions, trois mil huit cens livres cy devant attribués a la charge de surintendant des Bâtimens de Fontainebleau, douze cent cinquante livres sur l'Etat des bois de la maîtrise de Melun la moitié du revenu du parc de Fontainebleau quarantes sols par jour en notre Chambre aux deniers lorsque nous ferons séjour audit lieu. Cent trente moule de bois dans la forêt de Bièvre, deux mille quatre cent livres aussi des gages cy devant attribués à la charge de sur-intendant des Batimens de Monceaux et huit mille livres d'augmentation que nous avions accordés a notre cousin le Duc d'Antin pour et au lieu des droits d'entrées de Tapisseries dont avait accoutumé de jouir le sur-intendant de nos Bâtiments, de ce faire vous donnons pouvoir, commission et mandement spécial par ces dites présentes pour le temps qu'il nous plaira. Si donnons en mandemens aux intendans, contrôlleurs, inspecteurs, architectes et autres employés de nos Bâtimens qu'après que nous aurons pris et reçu de vous le serment en tel cas requis et accoutumé, ils ayent à vous reconnaître en la dite qualité de Directeur général de nos Batimens, obeir et entendre ainsi qu'il apartiendra : Mandons en outre aux Trésoriers de nos Batimens que les dits gages pensions et droits ils ayent à vous payer à l'avenir par chaque an, suivant les Etats ou ordonnances qui seront par

nous expédiés en raportant par eux ces présentes ou copies d'icelles duement collationnée pour une fois seulement avec quittances sur ce suffisantes nous voulons être le tout passé et alloué en la dépense des comptes de ceux qui en auront fait le payement par nos amés et féaux les gens de nos comptes à Paris, aux quels mandons ainsi le faire sans difficultés car tel est notre plaisir : Donné à Versailles le vingtième jour de Mars l'an de grâce mil sept cens trente sept et de Notre règne le vingt deuxième. Signé Louis et plus bas par le Roi. Phelypeaux avec grille et paraphe et à côté est écrit. Aujourd'hui trente et un mars mil sept cens trente sept Le Roy étant à Versailles. Le S. Orry dénommé en ces presentes a fait preté entre les mains de sa majesté, moi conseiller en tous ces conseils, secrétaire d'Etat de ces commandemens et finances Commandeur de ces ordres présent, le serment dont il est tenu à cause de la charge de Directeur général des bâtimens dont sa Majesté l'a pourvu, signé Phelypeaux avec grille et paraphe. Ces Provisions sont scellées du grand sceau en queue de cire jaune. »

ANNEXE 8 : Les deux premiers commis des Bâtiments du Roi (Almanach royal, 1774).

BASTIMENS DU ROI.

Distribution du travail des Bureaux entre les deux Premiers Commis.

M. Cuvillier, rue S. Thomas-du Louvre, à Paris ; à Versailles, à la Surintendance.

Le détail des Fonds de l'administration en recettes & dépenses. Les Etats de situation des Caisses. La tenue des décomptes de tous les Entrepreneurs & Fournisseurs. Le rapport de toutes les demandes & affaires tendant à entreprises nouvelles, travaux d'entretien & dépenses en général. Les achats de Marbres & leurs Magasins. Le dépôt de tous les Mémoires, Rôles, Attachemens, Jour-

M. Montucla, rue Froidmanteau, à Paris ; à Versailles, à la Surintendance.

La correspondance sur toutes les affaires & demandes étrangeres à la Finance. L'expédition de toutes les affaires concernant l'Académie de Peinture & Sculpture. L'Ecole des Eleves protégés à Paris. L'Académie de France à Rome. L'Académie d'Architecture, & les Manufactures des Gobelins & de la Savonnerie, non compris les Dépenses de ces parties. La nomination aux places d'Académiciens ou Eleves, tant à Paris qu'à Rome, ainsi que la no-

naux d'administration de chaque Contrôle, & autres pieces justificatives. La suite des arrêtés & Réglemens de Mémoires. Les demandes en pensions ; celles relatives au traitement des Employés. La confection de tous les Etats de dépenses annuelles dans les divers Départemens, & celle de l'état général qui s'arrête par le Roi pour les dépenses fixes. Les ordres pour toutes recettes & dépenses, en quelque genre que ce soit. Les Mémoires pour le travail du Roi en ce qui concerne la Finance. L'expédition des Ordonnances comptables ; celle des ordres provisoires du comptant à donner par le Ministre. La signature des ampliations qui se délivrent aux Parties prenantes, en attendant les Ordonnances comptables. L'examen & la vérification des Etats au vrai des Trésoriers. La suite de la propriété du Roi sur diverses maisons & héritages dans les différens Départemens affermés ou non-affermés. Les expéditions relatives à ces parties. La discussion de toutes les affaires contentieuses en matiere de Finance.

mination à tous les emplois des Départemens. Les états de logemens, maisons & barraques qui sont à la disposition du Ministre. Les demandes en concession desdits logemens ou barraques. Les Mémoires pour le travail du Roi, relatifs à toutes ces parties. L'expédition de tous les brevets, certificats, & autres titres propres aux circonstances. L'examen & la préparation des acquisitions ou échanges d'objets nécessaires au service, pour nouvelles constructions, plantation d'avenues, remises & autres arrangemens. La suite desdites acquisitions & échanges, & leur consommation par contrats. La suite des Magasins des Départemens qui en ont. Les ordres pour approvisionnement & emploi. Les comptes des Gardes-magasins. La culture des Pépinieres. Les ordres pour la disposition de leur produit, le regarni des Maisons Royales, & autres usages. Le rapport des demandes de Portraits de la Famille Royale, & autres graces de ce genre. La suite de ce qui forme le Bureau des enregistremens ; & le rapport de toutes les affaires de discussion dans chaque Département, pour objets détachés de la Finance.

ANNEXE 9 : Le personnel des bureaux de l'administration centrale (dates de fonction et rémunération annuelle) d'après les registres du grand Etat de la dépense (A.N, 01 2353-2386).

Bureau de la Direction générale

- Premier commis : Boudrey (1743-1745) : 4000 lt
- 4 commis dont un chef de bureau : 7300 lt
- Un dessinateur : Portail : 1800 lt

- Premier commis : Louis François Mollet (1746-1751) : 4000 lt
- 6 commis dont un chef de bureau : 8800 lt
- Un commis : Claude Pillot (1746-1747) : 500 lt
- Un dessinateur : Maximilien Brebion (1746-1749), Jean Baptiste Labbé (1751) : 1200 lt chacun

- Premier commis : Louis Perrier (1752-1764) : 7200 lt
- Chef de bureau : Claude Pillot (1752-1761) : 1700 lt
- 5 commis : 10800 lt

- Premier commis : Guillaume Marie d'Arthenay (1765) : 7200 lt ; puis Goy (1765-1767)
- Chef de bureau : Emmanuel Alexandre de Gilet (1765-1767)
- 5 commis

- Premier commis : Jean Etienne Montucla (1767-1792) : 7000 lt
- Chef de bureau : Toussaint François Rémond (1768-1777) : 2500 lt
- Chef pour les remboursements : Pierre Nicolas Houdar de la Motte (1769-1777) : 1800 lt
- 5 commis : François Lesueur (1765-1777) : 1600 lt ; Dominique de Rubeis (1765-1777) : 1500 lt ; Jean Claude Fradiel (1765-1775) : 1400 lt ; Martique (1775-1777) : 1000 lt ; Jean Vaultier (1766-1777) : 1200 lt.
- Secrétaire : Emmanuel Alexandre de Gilet (1767-1777) : 4500 lt
- Dessinateurs : Jean Michel Rava(g)che (1767-1768), Charles Amable de Vienne (1769-1776) : 1000 lt chacun.

Bureau des discussions

- secrétaire chargé des affaires de discussion : Marcadet : 2400lt
- commis : Gresset, Jean Baptiste Louis (1743-1751) : 2400 lt
- secrétaires : Monglas (1743-1745) et Duparc (1743-1745) 1000lt (chacun)

- Chef de bureau : Sareau de Vahini (1752-1767) : 6800 lt
- Employé au bureau : Marmontel (1754-1757) : 180 lt
- Commis : 1000 lt

- Chef de bureau : Remond, Toussaints François (1767- ?) 2500 lt
- 2 commis : 2700 lt

Bureau des ordonnances

- premier commis: de la Motte d'Orsonville, Jean François (1743-1759) : 6000lt
- 3 commis et frai de bureau : 5000lt

- Premier commis : Perier, Louis Jean Claude Marie Madeleine (1761-1764) : 6000 lt
- chef de bureau et commis : 5200 lt

- Premier commis : Cuvillier, Charles Etienne Gabriel (1765-1789) : 6000 lt
- Chef de bureau : Poret, Adrien François (1765-1769) : 1400 lt ; Fremont, Claude François (1770-1777) : 2500 lt
- 2 Commis : Fremont, Claude François (1765-1769) : 2500 lt ; Poret, Adrien François (1771-1772) : 1400 lt ; Desmarquest, Antoine Silvestre le jeune (1773-1777) : 1400 lt / Desmarquet(s), Charles Silvestre (1765-1777) : 1500 lt ; Coquet, Pierre Etienne Léon (1768-1777) : 1800 lt ; Choin, Jean Pierre (1768-1777) : 1200 lt ; Le Roy, Jean Georges (1774-1777) : 1000 lt.

Bureau des enregistrements

- Chef : Prez, Louis (1765-1773) : 2700 lt
- garçon de bureau : Antoine Riond (1767-1773) : 500 lt

- Commis : 1774 : 1000 lt
- garçon de bureau : Antoine Riond (1773-1789) : 500 lt

Bureau du premier architecte

- architecte dessinateur et secrétaire du 1er architecte : le Dreux, Philippe (1743-1751) : 1500lt
- dessinateurs : Pollevert ou Poilevert, Louis (1743-1757) : 1200 lt ; Le Dreux de la Chatre (1748-1761) : 1200 lt ; Potain, Nicolas Marie ((1749-1774) : 1200 lt.
- Commis aux écritures : Poupart, Henri (1743-1757) : 1000 lt
- architecte et dessinateur du 1er architecte : Jossenay (1743-1747) : 1200lt ; Loriot (1743-1747) : 1200lt
- dessinateur du premier architecte : de Villeudieu (1743-1748) : 1100lt
- garde des dessins et plans des maisons royales, dessinateur : Coustiller : 1800lt
- garde des dessins et plans des maisons royales, dessinateur : Portail (1740-1748) : 1800lt

- architecte dessinateur et secrétaire du 1er architecte : Le Sachet, André (1752-1756) : 2000 lt.
- dessinateurs : Pollevert ou Poilevert, Louis (1743-1757) : 1200 lt ; Le Dreux de la Chatre (1748-1761) : 1200 lt ; Potain, Nicolas Marie ((1749-1774) : 1200 lt.
- Commis aux écritures : Poupart, Henri (1743-1757) : 1000 lt

- architecte dessinateur et secrétaire du 1er architecte : Poupart, Henri (1759-1777)
- 3 dessinateurs : Potain, Nicolas Marie (1749-1774) : 1200 lt ; Le Dreux (1775-1777) : 1200 lt ; Potain, Nicolas Marie (1749-1774) : 1200 lt ; Lemaire (1759-1761) : 1200 lt ; Gabriel, fils, (1759-1761) : 800 lt ; Jourdain, Fiacre Gaspar (1765-1776) : 1200 lt ; Maréchaux (1765-1769) : 1200 lt ; Le Roy (1771-1776) : 1200 lt ; Darnaudin (1775-1777) : 1200 lt
- commis aux écritures : Sautrait, Henri Nicolas (1759-1777) : 1200 lt
- garde des dessins et plans des maisons royales, dessinateur : Massé (1765-1767) : 2400 lt

Bureau des experts et vérificateurs

- expert des bâtiments, architecte (Paris et environs) : de l'Epée, Jacques François fils (1740-1777) : 4400lt
- commis : (1749-1753) : 1500lt
- expert (Choisi, Compiègne, Fontainebleau, St Hubert, Vincennes, serrureries, vitreries de Versailles) : Lindet (1759-1769) : 6000 lt ; Maillard (1771-1777) : 6000 lt.
- autre expert : des Moulins (1759-1761 mort)
- expert (Versailles, Marly, Machine, St Germain, Meudon, Bellevue, Montceaux-en-Brie) : de la Grange (1766-1777) : 4000 lt

ANNEXE 10 : Provision de la charge de contrôleur des Bâtiments du Roi en faveur de M. Mollet, 8 avril 1758. (AN, O1 1046, n°222)

Provisions de la charge de Controleur general des Batimens du Roi en faveur de M. Mollet

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de navarre á tous ceux qui ces presentes verront Salut Scavoir faisons que sur les temoignages avantageux que nous avons reçu de la personne de notre cher et bien amé Le sieur Armand Louis Mollet voulant le mettre en etat de suivre l'Exemple de ses peres reconnoistre les services qu'il nous a rendus et aux Rois nos predecesseurs nous luy avons pour ces causes et autres donné et octroyé donnons et octroyons par ces presentes l'office de notre Conseiller Controlleur general Triennal de nos batimens jardins arts et manufactures de France dont il á payé en nos revenus Casuels le droit de huitieme denier et que tenoit et exerçoit Le sieur Louis François Mollet son pere apres le deces duquel le sieur Gohier De Valcourt et jeanne marguerite Mollet son epouse fille et heritiere pour moitié dud. deffunt nous á nommé led. s^r Mollet son frere et Coheritier par acte du dix huit du present mois, pour led. office avoir tenir et doresnavant exercer en jouir et user par led. s^r mollet fils aux honneurs pouvoirs libertés franchises immunités prerogatives prééminences gages attributions fruits profits revenus et emolumens y apartenans tels et tout ainsy qu'en a joui ou dû jouir led. feu s^r Mollet son pere et qu'en jouissent ou doivent jouir les autres pourvus de pareils offices encore bien que led. s^r mollet pere n'ait veçu les quarante jours portés par les reglemens

EMPIRE FRANÇAIS DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES

O1 1046 n°222

de la ligueur desquels attendu l'annuel par luy payé
nous avons releué et dispensé releuons et dispensons par
ces presentes led. Sr Mollet s'il a condition toutes fois
que led. Mollet ait attiant l'age de vingt cinq ans
accomplis suivant son extrait baptistaire du seize
janvier mil sept cent trente deux duement legalizé
cy avec led. acte de nomination et autres pieces attachées
sous le contrescel de notre chancellerie a peine de
perte dud. office nullité des presentes et de la
reception si donnons en mandement a nos amés et
feaux Conseillers les gens tenans notre chambre des
comptes a Paris presidents tresoriers de France et
generaux de nos finances aud. lieu qu'estant apparu
a notred. Cour des bonne vie moeurs conversation
age susd. de vingt cinq ans accomplis religion Catholique
apostolique et romaine dud. Sr Mollet tant par les
gens de notred. cour que par lesd. presidents tresoriers
de France le serment requis et accoutumé, ils le
recoivent mettent et instituent de par nous en
possession dud. office l'en faisse jouir et user ensemble
des honneurs pouvoirs libertés fonctions autorité
prerogatives privileges droits exemptions franchises
immunités prerogatives prééminences gages
attributions fruits profits revenus et emolumens
susd. pleinement et paisiblement et luy faisant
obéir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra
es choses concernant led. office mandons en outre
auxd. presidents tresoriers de France et generaux
des finances a Paris que par les tresoriers

receveurs payeurs et tous comptables qu'il apartiendra
et des fonds à ce destinés, ils fassent payer et
delivrer comptant aud. Sr Mollet doresnavant par
chacun an aux termes et en la maniere accoutumée
les gages et droits appartenans aud. office à
commencer du jour et datte de sa reception, de laquelle
rapportant copie collationnée ainsy que des presentes
pour une fois seulement avec quittances de luy
suffisantes, nous voulons lesd. gages et droits estre
passés et alloués en la depense des comptes de ceux
qui en auront fait le payement par nos amés
et feaux conseillers les gens de nos comptes a Paris
auxquels mandons ainsy le faire sans difficulté
car tel est notre plaisir en temoin de quoy nous
avons fait mettre notre scel à ces presentes, donné
à Versailles le vingt huitieme jour d'avril l'an
de grace mil sept cent cinquante huit et de notre
regne le quarante troisieme signé sur le reply
par le Roy Legal et scellé du grand sceau de
cire jaune, et à coté sur le d. reply est escrit
Led. M^r armand Louis mollet a été reçu
en l'office de conseiller du Roy controlleur general
triennal des batiments jardins arts et manufactures
de France mentionné en ces presentes et d'iceluy fait
et presté le serment en tel cas requis et accoutumé
en la chambre des comptes ouy le procureur
general du Roy information prealablement faitte
sur les vie mours age et religion catholique
apostolique et romaine en la maniere accoutumée
par l'un des conseillers maitre ordinaire en laditte

…Chambre à ce commis à la charge de fournir son registre de controlle en la chambre dans le temps de l'ordonnance, le dix may 1758. Signé Gouzenot.
Collationné sur l'original en parchemin rendu par les notaires à Paris. Soussigné le douze mars mil sept cinquante neuf. »

ANNEXE 11 : commission d'inspecteur pour Jean-Louis Loiseleur, 1er avril 1777 (AN, O1 1247, n°113).

1er avril 77

J. Loiseleur

Charles-Claude de Flahaut de la Billardrie, Comte d'Angivillev, Conseillev du Roi en ses Conseils, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, Commandeur de celui de Saint Lazare, Mestre-de-Camp de Cavalerie, Directeur et Ordonnateur Général des Bâtimens du Roi, Jardins, Arts, Académies et Manufactures Royales, Intendant du Jardin Royal des Plantes, Associé de l'Académie Royale des Sciences:

Minute

O 1247 -113

A tous ceux qui cez présentes Lettres verront, Salut. Savoir faisons, qu'en vertu du droit à Nous attribué, comme Directeur et Ordonnateur Général des Bâtimens de Sa Majesté, par l'Article 42 du Titre 2 de l'Edit donné au mois de Septembre 1776, pour Réglemens généraux de l'Administration des Bâtimens, de nommer et pourvoir à tous les Emplois du Service, autres que ceux réservés pour être conférés par Commission du grand Sceau; et étant bien informé des bonnes vie et mœurs du Sr. Jean Louis Loiseleur

EMPIRE FRANÇAIS DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES

de ses talens en Architecture, de ses sens, suffisance, loyauté, prud'hommie, capacité, expérience et bonne diligence, Pour ces causes, Nous l'avons nommé, établi et institué, et par ces Présentes, signées de notre main, le nommons, établissons et instituons en titre, état et qualité d'inspecteur des Bâtiments de Sa Majesté pour le département du Chateau de Versailles, et de ceux de Trianon, leurs jardins et dépendances à la résidence actuelle de Versailles Sauf telle autre destination que nous pourrions par la suite juger utile au bien du Service de Sa Majesté. Pour, par ledit Sr. Loiseleur avoir et tenir ledit Emploi d'inspecteur l'exercer, sous nos ordres, en jouir et user aux honneurs, autorités, pouvoirs, franchises et libertés qui peuvent appartenir à semblables Etats, et percevoir, pour tous émolumens, les gages qui seront attribués audit Etat et emploi, et dont la délivrance lui sera faite, par le Trésorier des Bâtimens du Roi, en conséquence des distributions qui seront par Nous arrêtées, en rapportant,

pour la premiere fois seulement, audit Trésorier, copie collationnée des Présentes. A la charge par ledit Sr. Loiseleur qui sera tenu d'en prêter le serment entre nos mains, d'observer, dans l'exercice de la présente Commission, toutes les dispositions des Réglemens de l'administration des Bâtimens du Roi, et notamment les articles 37, 38, 39, 40 et 41 du Titre 2 de l'Edit donné au mois de Septembre 1776, registré en la Chambre des Comptes le 19 du même mois, et le Réglement de service intérieur arrêté par Sa Majesté le 26 Décembre 1776, desquels Edit et Réglement il lui sera remis copie avec la présente Commission. Enjoignons à tous Entrepreneurs d'ouvrages et d'entretiens, à tous Ouvriers et autres qui auront à répondre audit Sr. Loiseleur sur les faits de la présente Commission et des ordres qu'il aura reçus de Nous, de le reconnoître et de lui obéir et entendre, sous peine d'en répondre envers Sa Majesté et de destitution de leurs entreprises ou révocation de leurs postes, selon les circonstances. En témoin de quoi nous avons signé ces Présentes, que nous avons fait sceller du sceau de nos Armes et contresigner par le Secrétaire de la Direction des Bâtimens de Sa Majesté. Fait à Versailles ce Premier jour d'avril mil sept cent soixante-~~sept~~ ~~soixante~~ ~~sept~~ D'angiviller

Par Monsieur

Le Directeur et Ordonnateur Général,

Et le mil sept cent soixante-

M. le Directeur et Ordonnateur Général des Bâtimens de Sa Majesté étant à ledit sieur a fait et prêté, entre ses mains, le serment dont il est tenu aux termes de la Commission ci-dessus, et conformément à l'article 42 du Titre 2 de l'Edit de Septembre 1776, Nous, premier Commis des Bâtimens du Roi soussigné, présent.

ANNEXE 12 : Etat des gages et appointements des officiers de l'administration et des bureaux, 1789 (AN, O1 1245, n°46, n°47, n°48, n°49)

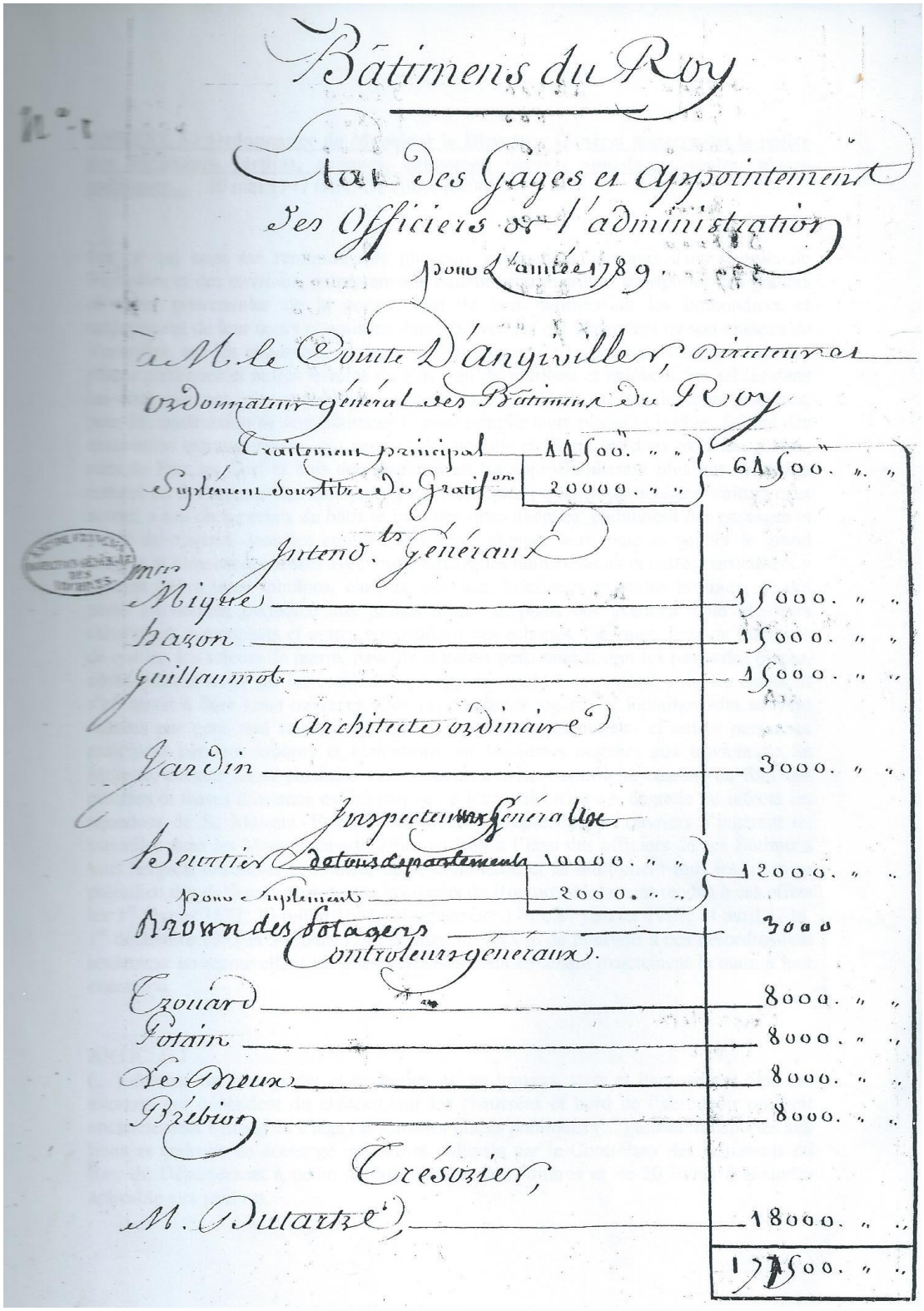

Bâtimens du Roy

N°1

Etat des Gages et Appointement des Officiers de l'administration pour l'année 1789.

à M. le Comte D'Angiviller, Directeur et ordonnateur général des Bâtimens du Roy

Traitement principal	44500. " "	64500. " "
Supplément sous titre de Gratif.on	20000. " "	

Intend.ts généraux

MM. Migre	15000. " "
Bazon	15000. " "
Guillaumot	15000. " "

Architecte ordinaire

Jardin	3000. " "

Inspecteur général

Heurtier ~~des Bâtimens des départemens~~	10000. " "	12000. " "
pour supplément	2000. " "	
Brown des Potagers		3000

Contrôleurs généraux.

Ezouard	8000. " "
Potain	8000. " "
Le Meux	8000. " "
Bébion	8000. " "

Trésorier,

M. Dulartz	18000. " "
	175500. " "

Bureaux

N°. 1

01124
- 47

Bâtimens du Roy

Etat des Appointemens des Employés des Bureaux de l'administration pour l'année 1789

à M. Cuvillier, premier Commis,

pour ses appointemens	12000.	
pour ceux de 8. Commis et		31800. " "
pour frais de bureau	19800.	

M. Montucla, Premier Commis

pour ses appointemens	12000.	
pour ceux de 7. Commis et		26000. " "
pour frais de Bureau	14000.	

S. Pingeron, commis attaché au travail des divers Bureaux, — 1800. " "

Riond, Garçon des S. Bureaux — 900. " "

60500. " "

19800
1800
18000
14000
1800
12200

18000
12200
30200
3600
2240
1640

Commis 30200
frais — 3600
[illegible] — 24000

ARCHIVES NATIONALES DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES

Bureau des plans

N°. 3

Bâtimens du Roy

Etat des appointemens des Employés du Bureau des plans et dessins pour l'année 1789.

Messrs Darnaudin, Inspecteur	2400.	"
Le Dreux, dessinateur	1600.	"
Jourdain, autre	1200.	"
Martin, autre	1000.	"
Canary, autre	1000.	"
Voizeleux, autre	1000.	"
	8200.	"

EMPIRE FRANÇAIS DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES

01124 / 48

Bureau du Dépôt des Mémoires

Guillard, pp.al Commis	2000.		
Bujon, Commis	1500.		
Manuel, autre	1200.	5900.	"
Tiserand, autre	1200.		
		14100.	"

Bureau des attachemens

Prendre pour detail al feuille N°. 4.

B.au de la Voyerie

Prendre au N°. 4

Verificateurs triennaux

Prendre à N°. 4

Police d'avenues

Prendre à N°. 4

~~Charges~~ offices anciennement titres

au N°. 4 M. De Cotte (sans finance à ce qu'on croit) — 900

M. Marigis (office a finance) —

M. maître de charpenterie id. —

Divers offrs

N°. 4

O 1124
49

Bâtimens du Roy

Etat des appointemens de Divers Officiers et Employés dans les Maisons Royales pour l'année 1789.

	Aumônier des bâtimens du Roy	120. " "
	De Colle — Intend.t des devises et inscriptions des Edifices Royaux	900. " "
7	Marmontel, de l'acad.e Françoise, historiog.r des bâtimens	1800. " "
6	Ducis — de l'acad.e Françoise chargé de rassembler en un corps d'ouvrage les traits les plus intéressans de l'Histoire	1800. " "
	Robert — dessinateur des Jardins	1200. " "
2	Jeaurat — Garde des tableaux de Sa Majesté	3600. " "
3	Du Ramond, adjoint au.d Titre. Traitement pp.al 2400. pour frais 300.	2700. " "
1	Bailly — Garde honoraire des Tableaux	2200. " "
	~~Guy — gages d'un Garçon~~	~~600. " "~~
4	Robert — gar.d du Museum	1500. " "
5	Jollain — id.	1500. " "
	Peigne — Geographe des bâtimens	1000. " "
	Abut — adjoint	2400. " "
	~~Brun — Jardinier g.al des potagers~~	~~3000. " "~~
	Deseux — restaurateur des figures	3000. " "
		29720. " "

EMPIRE FRANÇAIS DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES

De l'autre part — 29720 " " "

Pelletchet — Inspecteur des travaux en Ciman des Mons R.les — 1200. " "

Chevenin — Inspecteur des bâtimens — 3000. " "

Caraval — autre — 1000. " "

Sauthière dit la Vertu, Inspecteur — 1200. " "

Experts — Vérificateurs

De l'Grée, — Vérificateur — 3500. " "

Maillard — { Traitement pp.al 6000. " " / Frais de bureau 2000. " " } — 8000. " "

Jourdain — pour id — 8000. " "

La Grange — pour id — 8000

Commis aux attachement

Poupart pere, — pp.al commis — 2400. " "

Chermite — { Traitement pp.al 1200. " " / Supplément 300. " " } — 1500. " "

Langibout — id — 1500. " "

Poupart fils — commis — 600. " "

Maîtres généraux des Ouvrages

Maugin — des ouvrages de Maçonnerie — 600. " "

R. — des ouvrages de Charpenterie — 600. " "

Voirie de la ville de N.tes

Darnaudin — Commissaire Voyer — 1000. " "

Poiracier — autre — 1000. " "

Fillon — Commis — 600. " "

Denizet — Garde — 540. " "

Pierre — autre — 540. " "

Medecin et Chirurgien

Burel — Medecin — 1500. " "

Greuzard — Chirurgien — 1200. " "

Gautier — autre — 1200. " "

Police des Bâtimens

Duchesne — prison — 3000. " "

Adine — Garde — 500. " "

73900. " "

ANNEXE 13 : Edit de juin 1716 (dans le registre du Trésorier, AN, O1 2746)

EDIT DU ROY,

Donné à Paris au mois de Juin 1716.

ARCHIVES NATIONALES

CONCERNANT les Régistres Journaux qui doivent être tenus par tous les Officiers Comptables & autres, chargés de la Perception, maniement & distribution des Finances du Roy, & des deniers publics.

Registré en Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aydes.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A tous présens & à venir, SALUT. L'inexécution des anciennes Ordonnances & des Réglemens faits par les Rois nos Prédécesseurs, touchant l'ordre qui doit être gardé dans la perception, le maniement & la distribution des Finances de l'Etat, ayant été la source d'une infinité de fraudes & d'abus, Nous ne devons pas différer à faire revivre ces Loix, dont l'observation n'a rien de gênant pour ceux qui aiment à exercer leurs Emplois avec honneur, & ne contraindra que les dépositaires infidéles qui croient avoir interêt de vivre dans la confusion. Quelque désir que Nous ayons de faire renaître la confiance publique & de soulager nos Peuples, Nous aurions peine à y parvenir si nous ne prenions pas les précautions convenables pour empêcher à l'avenir la disposition, le divertissement & la retention des deniers qui doivent être portés dans nos coffres, ou distribués suivant leur destination; & ce n'est qu'en rétablissant le bon ordre dans les Recettes, & en assurant le produit des Recouvremens, que nous pouvons fixer le montant des Impositions pour les proportionner aux dépenses de l'Etat & au payement des dettes légitimes. Depuis que les Officiers comptables ont discontinué de tenir des Registres Journaux, suivant l'injonction qui en avoit été faite à la plûpart d'entr'eux par les Edits des mois de Mars 1600. Art. XXXVI. Janv. 1634. Art. LIV. Avril 1643. Art. XVI. par les Art. XIII. & XIV. de l'Edit donné en forme de Réglement pour nos Chambres des Comptes au mois d'Août 1669. & par plusieurs Arrêts de notre Conseil & de nos Cours des Aydes, il n'a plus été possible de démêler sur le champ l'état & la nature de leurs Recettes, & il leur a été facile de persuader qu'ils étoient dans de grandes avances; pendant qu'ils étoient débiteurs de sommes considérables; d'où quelques-uns ont pris occasion de payer en papier ce qu'ils avoient touché en argent, de décréditer leurs propres Billets pour les racheter à vil prix, de faire languir un grand nombre d'Officiers employés dans les Etats, & d'exercer des usures énormes en exigeant l'intérêt des sommes même dont ils devoient le capital. Pour faire cesser toutes ces especes de malversations, qui ont été si onéreuses à l'Etat & aux Particuliers, Nous estimons que rien n'est plus utile, que de commencer par rétablir l'usage de Registres Journaux; & en y ajoûtant les nouvelles précautions que nous inspire la connoissance des désordres passés, d'en faire une Loi générale pour tous les Comptables, Trésoriers, Receveurs, Caissiers, Commis comptables de nos Finances & de nos Fermes, Dépositaires des deniers publics; ensorte que Nous soyons toujours à portée de connoître l'état de leurs Caisses, d'en suivre l'emploi conformément à sa destination; & de faire punir sur le champ & suivant la rigueur des Ordonnances les prévaricateurs, dont l'exemple contiendra dans le devoir ceux qui auroient de la disposition à s'écarter des Régles qui leur seront prescrites: Au moyen dequoi, Nous ne serons plus dans la triste nécessité d'avoir recours à des recherches générales, & nous remettrons en honneur la profession de ceux qui sont chargés de la Recette de nos droits, & du maniement de nos deniers, parce que leur conduite pourra toujours être approfondie dans le moment même qu'ils seront soupçonnés, & qu'ils ne seront plus sujets aux reproches d'avoir fait des gains illégitimes dans leurs Emplois. A CES CAUSES & autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre très-cher & très-amé Oncle le Duc d'Orleans Regent; de notre très-

Motifs de l'Edit.

DISPOSITIF.

A

cher & très-amé Cousin le Duc de Bourbon, de notre très-cher & très-amé Oncle le Comte de Oncle le Duc du Maine, de notre très-cher & très-amé Oncle le Comte de Toulouse, & autres Pairs de France, Grands & notables Personnages de notre Royaume; & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons par le présent Edit, dit, statué & ordonné, disons, statuons & ordonnons, voulons & Nous plaît ce qui ensuit.

ARTICLE PREMIER.

Qu'à l'avenir, & à commencer trois jours après la publication du présent Edit, tous nos Officiers Comptables de quelque qualité qu'ils puissent être, les Gardes de notre Trésor Royal, le Trésorier Général de nos Parties Casuelles, les Receveurs Généraux de nos Finances, Domaines & Bois, les Trésoriers des Pays d'Etats, les Receveurs des Octrois & Deniers publics, les Trésoriers de l'Extraordinaire des Guerres, & tous les autres Trésoriers, même ceux qui ont le maniement des deniers destinés pour toutes les différentes dépenses de notre Maison; ensemble tous leurs Caissiers & Commis comptables, comme aussi tous les Caissiers & Commis comptables de nos Fermiers & Sousfermiers, soit en titre ou par commission, les Entrepreneurs des Vivres de Terre & de Mer, Fourages, Etapes, Hôpitaux & Fortifications, leurs Caissiers & Commis comptables, en deniers ou effets, & tous ceux, sans aucune exception, qui sont chargés de la Recette, Recouvrement & maniement de nos deniers de toute espece, soient tenus d'avoir un Régistre Journal, dans lequel ils écriront jour par jour, de suite & sans aucun blanc ni transposition, toutes les Parties, tant de Recette que de dépense, qu'ils feront dans l'Exercice de leurs Charges, Emplois & Commissions.

Tous les Comptables tiendront des Régistres Journaux.

II.

Les Régistres Journaux seront reliés, cottés, & ensuite signés sur le premier & dernier feuillet, & tous les feuillets cottés par premier & dernier, & paraphés;

Reliés, cottés, signés & paraphés:

SÇAVOIR;

Ceux des Comptables de Paris, par des Commissaires du Conseil.

Ceux des Gardes de notre Trésor Royal, du Trésorier Général de nos Parties Casuelles, des Receveurs Généraux de nos Finances, Domaines & Bois, des Trésoriers des Pays d'Etats, des Trésoriers Généraux de l'Extraordinaire des Guerres, Artillerie, Fortifications, de la Marine & des Galeres, de ceux qui ont le maniement des deniers destinés pour toutes les différentes dépenses de notre Maison, & des autres Trésoriers, Entrepreneurs & Officiers Comptables étant à Paris, ensemble de leurs Caissiers & Commis qui font leur exercice à Paris; & des Caissiers, Receveurs ou Commis comptables de nos Fermes Générales étant à Paris, par les Commissaires de notre Conseil des Finances qui seront à ce députés.

Ceux des Caissiers & Commis de l'Extraordinaire des Guerres, Artillerie, &c. dans les Provinces, par les Intendans.

Les Régistres des Caissiers & Commis comptables des Trésoriers de l'Extraordinaire des Guerres, Artillerie, Fortifications, Vivres de Terre, Hôpitaux, Fourages, Etapes, & des autres Entrepreneurs étant dans les Provinces, seront paraphés par les Commissaires départis dans nos Provinces; ceux des Caissiers & Commis comptables des Trésoriers de la Marine & des Galeres, & des Entrepreneurs des Vivres de la Marine, le seront par les Intendans de la Marine, ou par les Commissaires Ordonnateurs.

Ceux des Comptables des Deniers du Domaine & des Tailles, dans le chef-lieu de la Généralité, par les Présidens des Bureaux des Finances.

Les Régistres qui regarderont la Recette ou le maniement des deniers de notre Domaine, ou des deniers de nos Tailles, lorsque l'exercice s'en fera dans la Ville principale & chef-lieu de la Généralité, seront pareillement reliés, cottés, & ensuite signés sur le premier & dernier feuillet, & tous les feuillets cottés par premier & dernier, & paraphés par le Président du Bureau des Finances, ou par l'un des Officiers du Bureau qui sera par lui commis: Et quand l'exercice s'en fera hors la Ville principale & chef-lieu de la Généralité, lesdits Régistres Journaux qui concerneront notre Domaine, seront signés sur le premier & dernier feuillet, & tous les feuillets cottés par premier & dernier, & paraphés par le premier ou le plus ancien Officier du Bailliage ou Sénéchaussée le plus proche du lieu dudit Exercice, pourvû qu'il n'en soit pas éloigné de plus de quatre lieues, & en cas de plus grande distance, par le premier ou plus ancien Officier de la Jurisdiction Royale la plus prochaine; & lesdits Régistres Journaux qui regarderont nos Tailles, par le premier ou le plus ancien des Officiers de l'Election, dans l'étendue de laquelle s'en fera la Recette.

Et quand l'exercice s'en fera ailleurs par le premier Officier du Bailliage ou Sénéchaussée.

Ceux concernant les Aydes & Octrois.

Les Régistres Journaux qui concerneront la Recette & le maniement de nos Droits d'Aydes & des Octrois des Villes, seront aussi signés, cottés & paraphés

par le premier ou le plus ancien des Officiers de l'Election dans l'étendue de laquelle s'en fera la Recette ou l'Exercice.

trois par le prem. Off. de l'Elect.

Ceux qui regarderont nos Gabelles de France, le feront par le premier ou plus ancien des Officiers de chaque Grenier à Sel, dans le Reſſort duquel ſe fait la Recette, & ceux qui concerneront nos autres Gabelles, par le premier ou plus ancien des Officiers de la Juriſdiction des Gabelles dont la Recette dépendra immédiatement.

Ceux concernant les Gabelles de France, par les prem. Officiers des Greniers &c.

Les Régiſtres Journaux qui ſeront tenus par rapport à la Recette & maniement des droits de nos cinq groſſes Fermes, ſeront de même ſignés, cottés & paraphés par le premier ou le plus ancien des Officiers de la Juriſdiction des Traittes ou s'en fera l'exercice; excepté dans l'étendue de l'Election de Paris, où leſdits Régiſtres ſeront pareillement ſignés au premier & au dernier feuillet, & tous les feuillets cottés par premier & dernier, & paraphés par le Préſident ou le plus ancien des Officiers de ladite Election.

Ceux concernant les C. G. F. par les prem. Officiers des Traittes.

Et pour tous les Livres Journaux qui regarderont la Recette ou maniement de nos autres droits & deniers, & de tous autres droits & deniers publics, ils ſeront de même ſignés ſur le premier & dernier feuillet, & tous les feuillets cottés par premier & dernier, & paraphés par le premier ou le plus ancien des Officiers de la Juriſdiction à qui appartiendra la connoiſſance de ce qui concerne leſdites Recettes ou maniement.

Ceux de toutes les autres recettes & maniemens des droits & deniers du Roi, &c.

Deſquelles ſignatures, cottes & paraphes il ſera dreſſé procès-verbal, qui ſera tranſcrit au commencement de chacun deſdits Régiſtres, & dont il reſtera minute au Greffe de la Juriſdiction de l'Officier qui fera leſdites ſignatures, cottes & paraphes; le tout ſans frais, autres que le Papier timbré dudit Procès-verbal qui ſera rembourſé au Greffier.

Sera dreſſé Procès-verbal des cottes, ſignatures & paraphes, &c.

III.

Ordonnons qu'enſuite dudit Procès-verbal ainſi tranſcrit au commencement de chacun deſdits Régiſtres, mention ſera faite du nom & qualité du Comptable, Caiſſier ou Commis à l'uſage duquel il ſera deſtiné, & ſi c'eſt le premier, ſecond ou autre Volume ſuivant, dont mention ſera pareillement faite ſur le Régiſtre de la Juriſdiction où le paraphe & ſignature dudit Régiſtre auront été faits.

Mention du nom des Comptables.

IV.

Afin qu'aucuns deſdits Comptables ne puiſſent à l'avenir prétendre cauſe d'ignorance des diſpoſitions portées par notre préſent Edit, ordonnons que Copie imprimée d'icelui ſera jointe au commencement de chacun deſdits Régiſtres Journaux, dont mention ſera auſſi faite dans le Procès-verbal de paraphe.

Le préſent Edit ſera imprimé en tête de chaque Régiſtre.

V.

Chacun deſdits Comptables, Caiſſiers, Commis ou Receveurs des Fermiers, Sous-fermiers ou Comptables, ſera tenu d'énoncer dans chaque article qu'il écrira dans leur Régiſtre Journal, le jour du mois, de l'année, le nom du Particulier de qui il recevra, ou à qui il payera, le montant de la ſomme en toutes Lettres & ſans chiffres dans le texte, & la cauſe du payement qu'il fera ou qui lui ſera fait, ſi le payement fait ou reçû eſt en argent comptant, Lettres, Billets ou autres Effets.

Datte des jours, mois & an que le Comptable doit énoncer dans chaque Art, &c.

VI.

Et à l'égard des Receveurs Généraux & Particuliers des Tailles, Tréſoriers & Receveurs des Provinces & Pays d'Etats, & généralement tous autres chargés du Recouvrement des impoſitions de toute nature, leurs Caiſſiers & Commis ayant maniement; comme auſſi les Caiſſiers & Commis comptables des Fermiers, Sous-fermiers de nos droits, de quelque eſpece que ce ſoit, & autres Receveurs en titre ou par commiſſion, Nous avons ordonné & ordonnons qu'ils ſeront de plus tenus de diſtinguer les différentes ſommes qu'ils recevront ſur chaque nature d'impoſition ou de droits, tant de l'année courante, que des reſtes des années précédentes, & d'ajouter à la fin de chacun deſd. Articles un Bordereau des différentes eſpeces, ſoit d'or & d'argent, reformées ou non reformées, qu'ils auront reçûes ou payées; & en cas que le tout ou partie de cette valeur ait été fournie en effets, la qualité deſdits effets, & le terme auquel ils ſeront payables, ſeront auſſi expliqués.

Sera fait diſtinction des ſommes qui ſeront reçûes ſur chaque nature d'Impoſition.

Et Bordereau des Eſpeces ou Effets qui ſeront reçûs & payés.

VII.

Enjoignons à tous ceux qui ſont dénommés aux précédens Articles d'avoir & de tenir, chacun en droit ſoi, leurs Régiſtres Journaux en la forme & ma-

Peines contre ceux qui ne tien-

dront par leurs Régistres dans les formes prescrites par l'Edit.

niere ci-dessus prescrite, à peine de dépossession de leurs Charges, Emplois ou Commissions ; Voulons pareillement qu'en cas d'obmission de Recette ou de fausse dépense employée dans lesdits Régistres, ils soient condamnés à la restitution du quadruple de la somme obmise en recette ou faussement employée en dépense ; le tout sans que lesdites peines puissent être reputées comminatoires, remises ni moderées, & sans préjudice de la procédure extraordinaire qui pourra être instruite contr'eux, s'il y échet, pour raison de concussion ou divertissement, conformément à nos Ordonnances & Réglemens, lesquels Nous voulons & entendons être exécutés.

VIII.

Lesd. Comptables pourront tenir des Livres de dépouillement.

Pourront néanmoins, tous les Comptables compris dans le présent Edit, tenir un ou plusieurs livres de dépouillement dudit Régistre Journal en la forme ordinaire ; & de la maniere qui leur sera la plus convenable pour la distribution & l'ordre des matieres, à condition toutefois qu'ils ne pourront transcrire ni employer sur lesdits Livres de dépouillement aucune partie, tant en recette qu'en dépense, qui ne soit sur le Régistre Journal, duquel Livre Journal il sera fait, si besoin est, de seconds, troisiémes & autres Volumes qui seront également paraphés, conformément à l'Article II. du présent Edit.

IX.

Les Journaux seront représentés toutes fois & quantes.

Et pour assurer d'autant plus l'exécution du présent Réglement ; voulons que chacun desdits Comptables & autres chargés de la Recette & maniement de nos deniers & droits, & de tous deniers publics, soit tenu de représenter son Régistre Journal toutes les fois qu'il sera ainsi ordonné par les Officiers devant qui ils ont prêté serment, par les Commissaires départis dans nos Provinces, ou par autres qui en auront le pouvoir ; & en cas que par la vérification qui en sera faite par lesdits Commissaires il se trouve que ledit Régistre ne soit pas tenu en la forme ci-dessus prescrite, les peines portées par l'Article VII. seront & demeureront encourues contre les contrevenans.

SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement, Chambres des Comptes & Cour des Aydes à Paris, que le présent Edit ils ayent à faire lire, publier & régistrer, & le contenu en icelui, garder, observer & exécuter selon sa forme & teneur : CAR tel est notre plaisir : Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous y avons fait mettre notre Scel. DONNE' à Paris au mois de Juin l'an de grace mil sept cent seize ; & de notre Régne le premier. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas :* Par le Roy, le Duc d'Orleans Régent, présent, PHELYPPEAUX. *Visa*, VOISIN. Vû au Conseil, LE DUC DE NOAILLES : Et scellé du grand Sceau de cire verte, en lacs de soye rouge & verte.

Régistrées, ouï, ce requerant le Procureur Général du Roy, pour être exécutées selon leur forme & teneur, & Copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchaussées du Ressort, pour être lûes, publiées & enrégistrées : Enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roy d'y tenir la main & d'en certifier la Cour dans un mois, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement, le vingtiéme jour de Juin mil sept cent seize. Signé DONGOIS.

Régistrées en la Chambre des Comptes ; ouï & ce requerant le Procureur Général du Roy, pour être exécutées selon leur forme & teneur. A Paris, les Bureaux assemblés, ce mil sept cent seize.

Régistrées en la Cour des Aydes ; ouï & ce requerant le Procureur Général du Roy, pour être exécutées selon leur forme & teneur. A Paris, les Chambres assemblées, ce 1716.

Collationné à l'Original, par Nous Ecuyer, Conseiller-Sécrétaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances.

De l'Imprimerie de G. LAMESLE, Imprimeur des Fermes du Roy, au Bureau Général des Aydes. 1744.

ANNEXE 14 : « Relevé sommaire des divers états présentés pour proposition de travaux en 1779 ». (AN, O1 1245, n°9)

Bâtiment du Roi

Spéculation de travaux pour l'année 1779.

Relevé Sommaire de divers Etats presentés pour proposition de travaux en 1779.

Savoir

Versailles

Chateau

appartemens du Roi	2250. — — —
——— de la Reine	1700. — — —
Bibliothegue de la Reine	10000. — — —
appartemens de Monsieur	850. — — —
——— de Madame	2100. — — —
——— de Mad.e d'Artois	600. — — —
——— de Mad.e Sophie	700 — — —
——— de Mad.e de Chartres	5200. — — —
——— de Mad.e de Gramont	4490. — — —
Bouche de Monsieur	560 — — —
avaux corps du Pavillon de la Chapelle	800 — — —
besoin journalier de la cuisine	3400 — — —
Voutes des fourrieres des ministres	9100. — — —
ancien corps de garde francois	61780 — — —
latrines des gardes francoises et suisses	25064. — — —
Rampes de tuyeaux sur interieur et du Reservoir	25750 — — —
incrustemens aux facades des Cours	4000. — — —
Dalle sous les gouttieres	1270. — — —
Vestibule au pied de l'escalier de la Reine	1800 — — —
Tuyeaux de descente reservoirs des combles de la chapelle couvert. en plombérie	19500. — — —
orangerie et accessoires	28300 — — —
Murs de terrasse au parterre du midi	29500. — — —
Sorrons aux 2. bouts de la terrasse	31524. — — —
les 2. bassins	23280. — — —
Reservoir sous la terrasse du midi	44000 — — —
Grand Sorron en face du Chateau	36600. — — —
Bassin à la tête de la Rampe de la tone	9250. — — —
Salle du Bal	7600 — — —
Bassin en face du salon de la orangerie	15508. — — —
La Colonnade	9700. — — —
L'isle Royale	79353. — — —

EMPIRE FRANÇAIS DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES

O1 1245 — 9

de l'autre Parc	495529. —	
Escalier du parterre du nord	9287. —	
Bagnes de l'arc de Triomphe	48344. —	
Bassin de neptune	27768. —	
du Dragon	15683. —	
Les 3. fontaines	44111. —	
Bassin de Cerès	8105. —	
de flore	7327. —	
des dômes	27228. —	
d'Encelade	13572. —	
d'apollon	10576. —	
de l'obelisque	45973. —	
Grand Canal	321417. —	
Pièce des Suisses	36000. —	
Barrière entre cette pièce et la orangerie	5300. —	
Petite venise logement des gens du Canal	61500. —	1,650,231. —
Reservoir sur le chemin de Trianon	37600. —	
hermitage	8300. —	
Bassin de Choisy	56800. —	
Château de la menagerie	20996. —	
Cour des ânes	5300. —	
Grande cour d'entrée	56839. —	
achevement du jardin de Trianon	110800. —	
Jardin de Trianon	15200. —	
Bassin de la Colonne	4100. —	
Bassin et escallier en face du Canal	43670. —	
Logement des jardiniers et fontainiers	3834. —	
Glaciere à vouter	8000. —	
Barrière aux bals du Chemin	1072. —	
hotel de Mademoiselle et du Gouvernement	100000. —	

Dehors de Versailles

Quartier St. Louis

Grand Commun.

Menues réparations générales d'entretien	7480. —	
Logement de mad.e de Castelane	323. —	
de Sortin Concierge	773. —	
de Mad.e D'Auxy	2210. —	
de l'abbé Estienne Chapelain	796. —	
des huissiers de la Chambre	669. —	
des Aumoniers	2246. —	
	14497. —	
		1,650,231. —

Ci contre	14497. —	1,650,231. —
Boucherie de la Reine	3000. —	
aumonieres de la Reine	655. —	
Gentilhomme servant	644. —	
fontaine	1716. —	
Couverture et plomberie	1390. —	
couvent des Recolets	18197. —	
acqueducs de la Rue des Recolets	1075. —	
Sur-intend.ce des Batimens	4700. —	
hotel Seignelay	1406. —	
——— des Inspecteurs	5314 —	
Potager	12746. —	
hotel de Louvois	7710. —	
Second hotel de Louvois	864 —	
hotel d'Estissac	361. —	
Chancellerie	46800. —	
hotel de Nieres	1210. —	
——— de Dura	1000. —	
acquedud de l'avenue de Paris sur montreuil	20,000. —	
Caserne de francois sur la place d'armes	1840. —	
Petite Ecurie du Roy	33170. —	
Pavé de la grande Cour des d.t Ecuries	27000. —	
mur d'appui de la grille d'entrée	14000. —	
hotel du grand maitre	4609. —	
Supplement de la petite Ecurie	4971. —	
Pantreins	900. —	
Ecurie de la Duchesse ou hotel limoges	4999. —	
Reservoirs du Parc aux Cerfs	7400. —	
Chenil des Cleves	2107. —	
Quartier Notre Dame		
Grandes Ecuries	100500. —	
Ecuries de la Reine	14800. —	
Grand chenil en partie	36300. —	
Louveterie	2800. —	
Chateau deau	20900. —	
Batimens des fontainiers	10150 —	
	429731. —	
		1,650,231. —

de autre part	429,731. —	1,650,231. —
mission de notre dame	29100. —	
Repos de chasse a fonte repose et Bel air bizard	1550. —	
Quartier neuf.		
continuation de acqueducs en partie	49756. —	567,406. — 6.
petit Trianon	5160. —	
pavillon du Sous colbert	717. —	
Logement neuf dans la nouvelle closture pour le garde du Chenil	27262. 3.	
celui dans le meme district pour le suisse de Bel air	24129. 17. 9.	

Parcs de Versailles.

Porte de Trou calé	1728. 5. —	
de Trapes	3348. —	
de val joyeux	7229. —	
de d.t Nom	3257. —	
Grille Royale	3739. —	
faisandrie de moulineau	3606. —	51759. 15. —
augmentation de la d.t faisandrie	5670. —	
murs de closture environ 1500. toises a relever ou réparer	16222. 10.	
Bouceau près Buc sur la riviere du Gobelin	960. —	
Le pour le besoin imprévu	6000. —	
Total de Versailles et dépendances		2,269,396. 15. 6.

Fontainebleau.

Réparations dans l'enclos du Château	16848. 9. 2.	
Batimens exterieurs	41797. 14. 5.	
Chenaux sur la gallerie de Diane	1528. —	
2. des 5. travées de poutres a renouveller dans l'ancienne aile neuve	5500. —	
Plombs à renouveller	887. 14. —	
Cuisine neuve du Grand Chambellan	9503. 3. 7	
La heronniere	17500. —	
	93565. 1. 2.	2,269,396. 15. 6.

ARCHIVES NATIONALES

Ci Contre	93565. 1-2.	2,269,396. 15. 6.
Reparations de 54. toutes	8449. 14-n.	
regarni des Nouvier	470. n-n.	
Barrer pour cheval	2200. n-n.	
chaussée sur la berge et un ponceau a Barbeau	1463. 14. n.	157937. 8. 7.
continuation de l'aile neuve	50000 n-n.	
Logement de M. Thierry	1712. 8-6.	
Latrine de la Cour du cheval blanc	76. 10-n.	

Compiegne.

Continuation de l'aile neuve	110409. n-n	
depeuer de la forest	7000. n.	
Barrage pour la Cuisine du Comm.	6500. n-n.	139909. n-n.
Mise en etat de tout les lieux en cas de voyage	16000. n-n	

St. Hubert

Calculé en se bornant au plus necessaire — 35000. n-n.

Marly.

Speculé sur un pied général et vague de — 100000. n-n.

Machine

fixé dans le point le plus restreint à — 60000. n-n.

Choisy

pour le Departement	40000. n-n.	52000. n-n.
obelisque de Monnieu	12000. n-n.	

Chambord et Monceaux

Ces deux départements peuvent consommer — 20000 n-n.

2,834243. 4-1.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

De l'autre Part — 2,834,243. 4 1.

Vincennes.

Menus entretiens courans	2200. —	
Eglise de la Ste Chapelle	2260. —	
réparation de la Caserne	496. —	
continuation de cette Caserne	17304. —	
Vieille caserne	823. —	
Balustrades et balcon	640. —	
Magasin	159. —	
Sous levis du Donjon	1820. —	
Sur-intendance	1283. —	
Bassin au Gouvernement	400. —	— 54317. 10 —
Couverture en général	1200. —	
Partie du pavé de la Cour Royale	1000. —	
Menus ouvrages dans les ailes du Logement de la Reine	531. 10	
Logement du Lieutenant de Roi	430. —	
Maison canoniale	2400. —	
Sous de sortie du Chateau sur le parc	6490. —	
Closture du Parc 50. toises	500. —	
Etablissement pour culture de Pepinieres	14381. —	

St Germain.

Réparations au vieux Chateau	19677. 4 3.	
——— au logement de l'inspecteur	1411. 9. 6.	
——— aux murs de closture		— 106916. 16 8.
logement de Sorciers et grille de la forêt	23828. 2. 11.	
continuation de la Sur-intendance	12000. —	
Eaux et fontaines pour la portion du Roy	50000. —	

Pepinieres.

Ce departement (espece de regie) calculé à		— 20000. —

3,015,477. 10. 9.

Ci contre		3,015477. -10.-9.

Paris.

Louvre nouveau guichet	80000. -.-	
Corps de garde aux Artillerie	50000. -.-	
Arche du pont neuf a cintrer seulement cette année	30000. -.-	
Bibliotheque du Roi	40000. -.-	530,000. -.-
Museum ou galleries des plans	150000. -.-	
Observatoire	40000. -.-	
Besoin prévus et a prévoir	140000. -.-	

Meudon.

Stipulé vu les projets du Roy pour les Etangs a		100,000. -.-
Etat Général		3,645477. 10. 9.

Observation.

L'état ci dessus présente une masse de dépense nécessaire de — 3 645477. -10-9.

L'assignat annuel des Bâtimens n'est que de — 3,200000.

Sur ces assignats il faut prélever pour emploi indispensable et absolu en gages, entretiens fixes, entretenemens de manufactures, ouvrages d'arts &c — 1,540000.

Reste donc de libre — 1,660000. -.-

Et cette somme déduite sur la masse posée des dépenses qui seroient nécessaires et urgentes — 1,660000. -.-

Il en résulte un deficit de — 1,985477. -10.-9.

Dans cette position contre laquelle le Directeur des

Bâtimens ne peut avoir de ressource que celle qu'il plaira à Sa Majesté de lui faire fournir.

Il n'en qu'un premier parti à prendre ; c'est celui de choisir dans l'immensité des besoins ceux qui présentent un caractere plus particulier ou d'utilité ou d'agrément pour Sa Majesté.

Et c'est sous ce point de vue, qu'il entre dans son plan de destiner pour

Versailles dans toutes ses divisions	801953. — —
Fontainebleau	80930. — —
Compiegne	133409. — —
St. Hubert	35000. — —
Marly	60000. — —
La Machine de Marly	50000. — —
Choisy	52000. — —
Vincennes	34230. — —
St. Germain	83088. — —
Sepiniere	20000. — —
Chambord et Monceaux	20000. — —
Paris	342000 — —
Meudon	30000. — —
Total	1,742610. — —

Le Mémoire d'observation générale qui accompagne ces Etats, présentera à Sa Majesté toute la considération dont la matiere est susceptible.

ANNEXE 15 : Graphiques des dépenses par départements d'après les registres du Grand Etat de la dépense (AN, O1 2350-O1 2386, 1737-1780).

RESIDENCES ROYALES

Département du château de Versailles

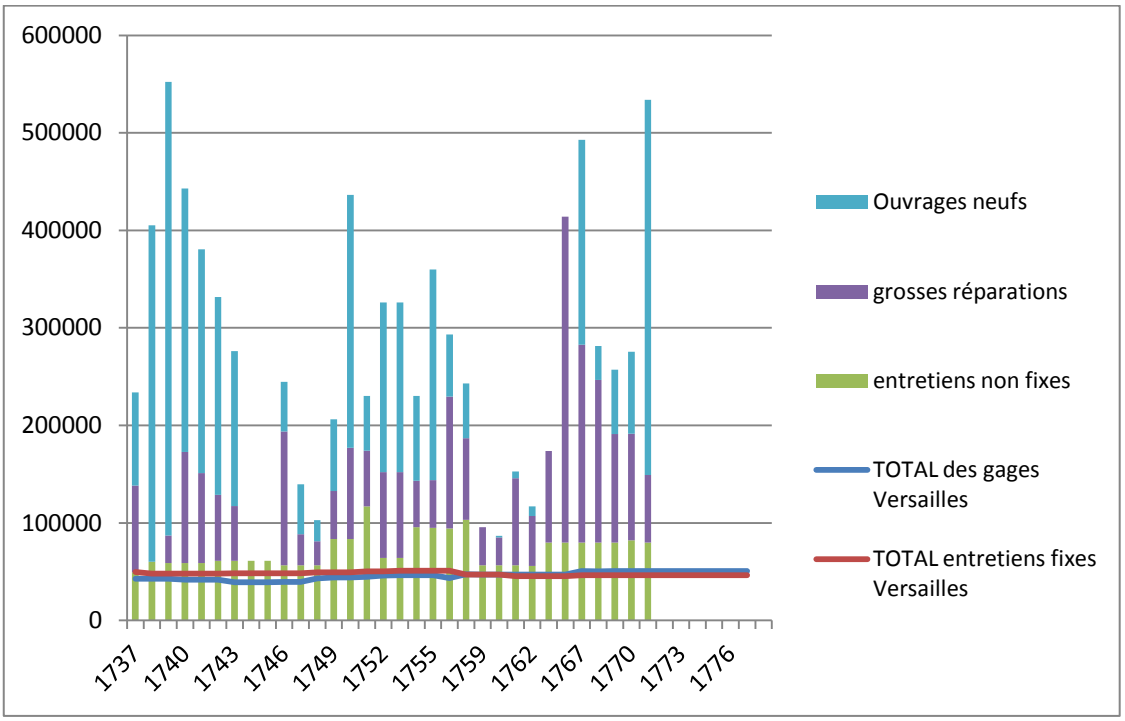

Département des « dehors » de Versailles

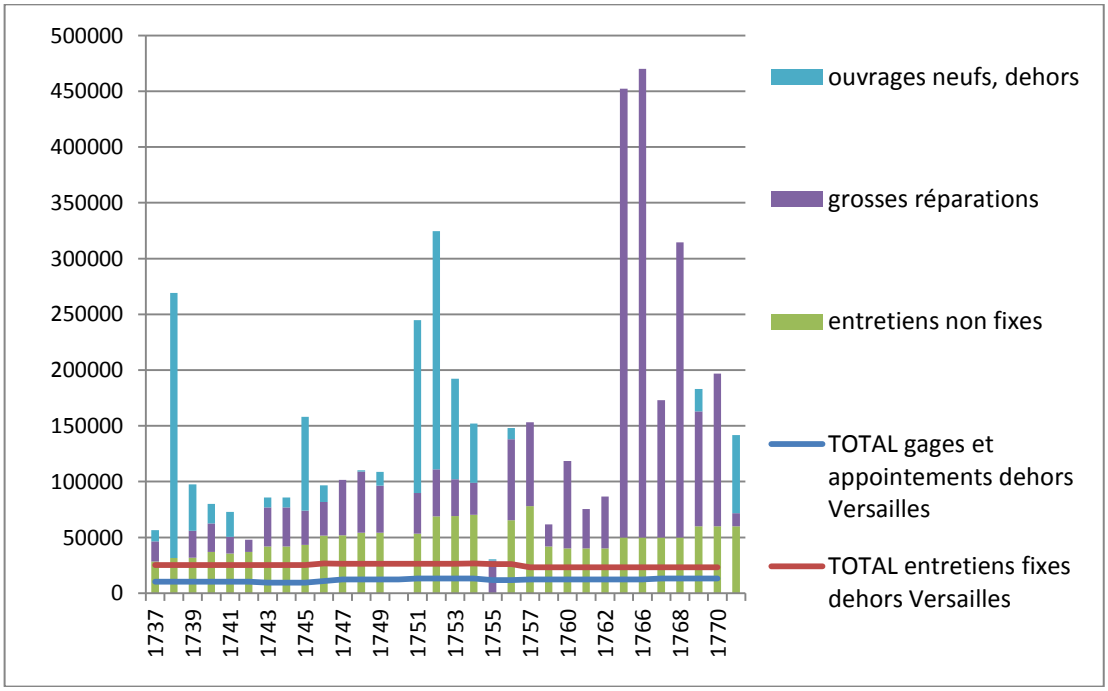

Département du parc de Versailles

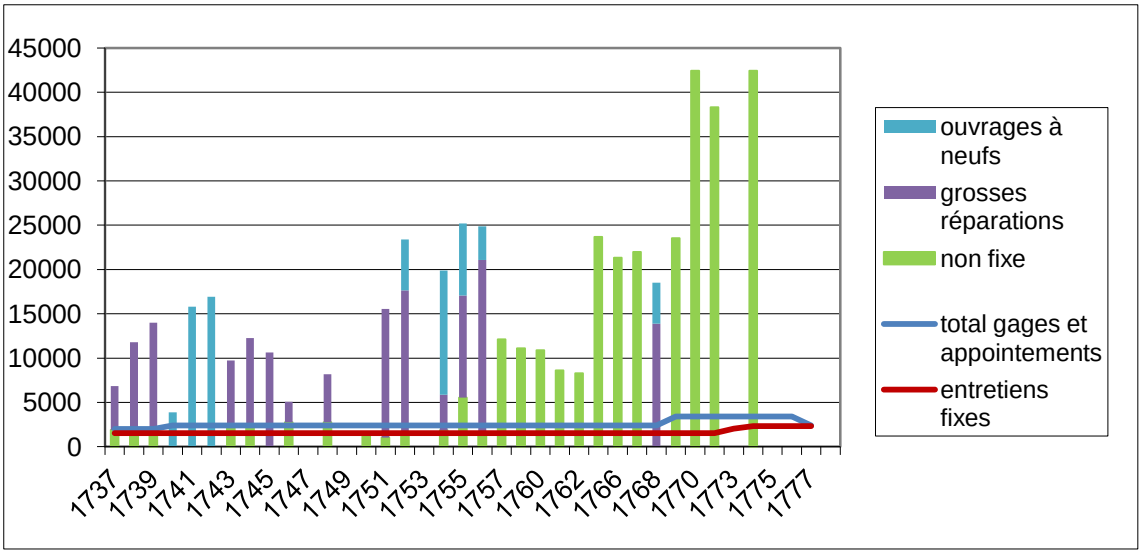

Département de Paris

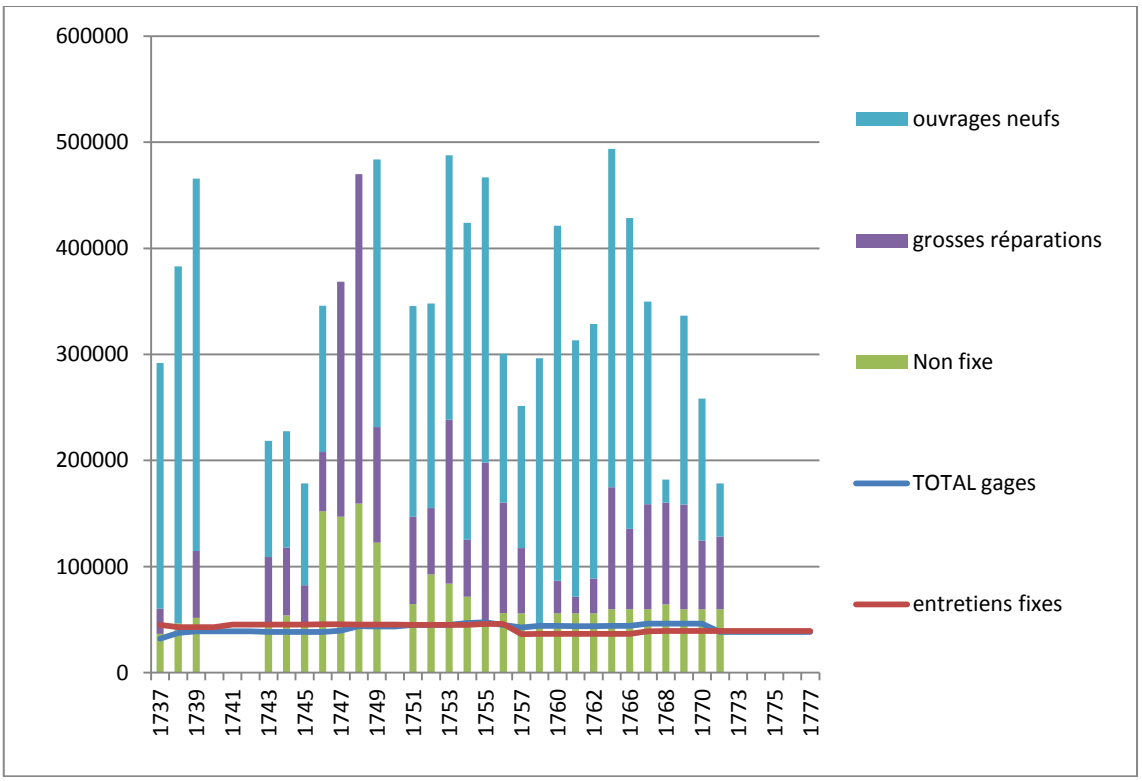

Département de Fontainebleau

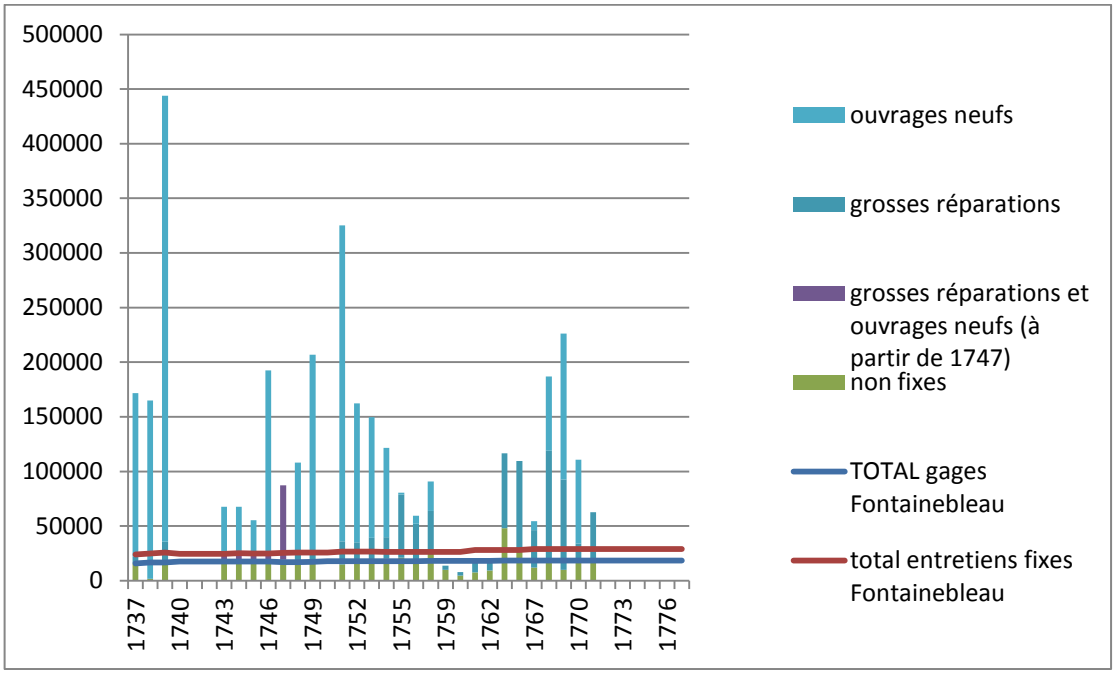

Département de Saint-Germain

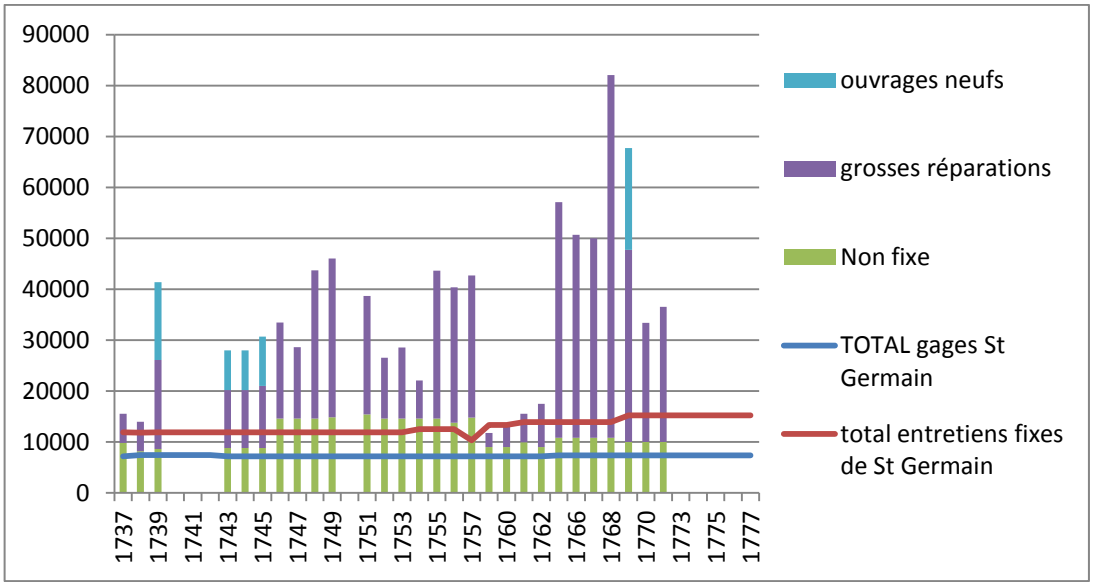

Département de Compiègne

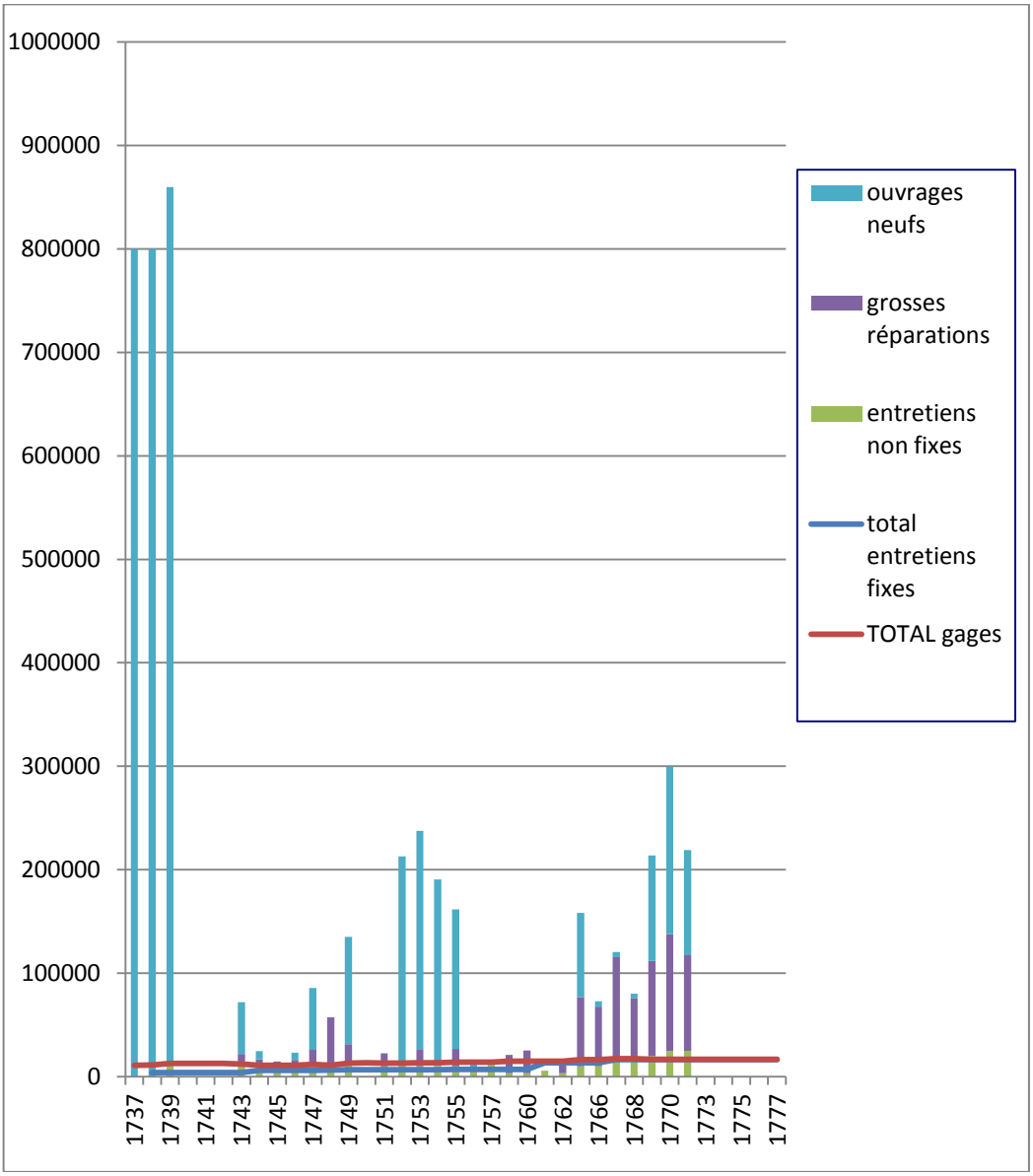

Département du château de Marly

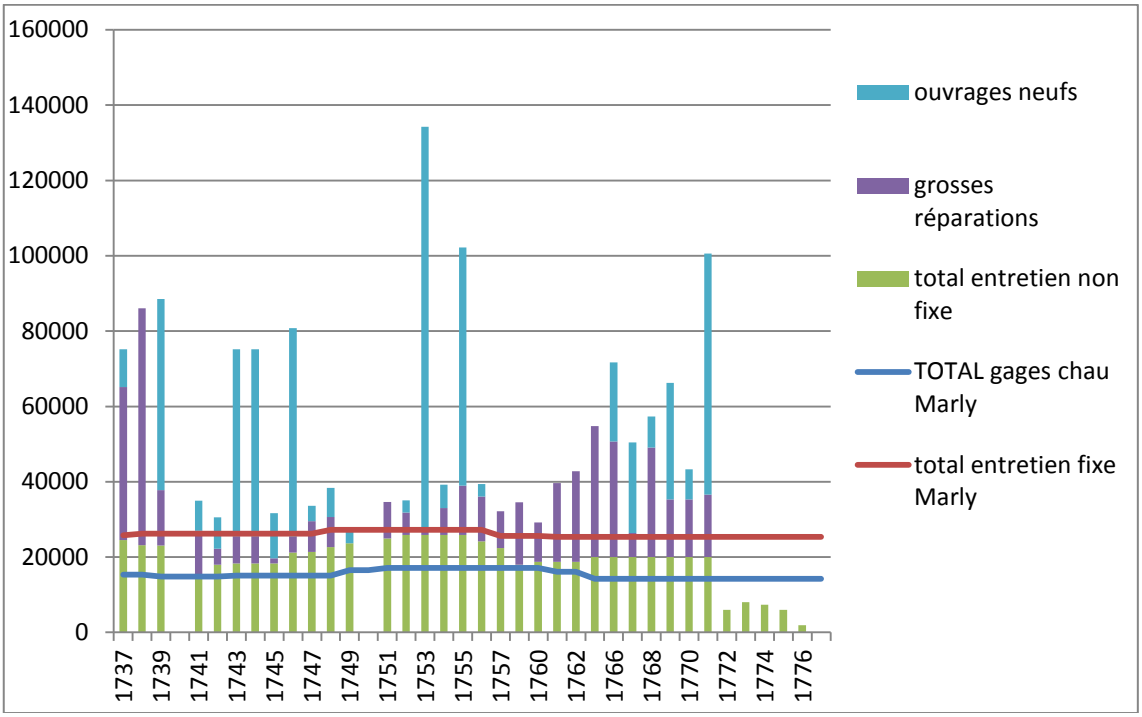

Département de Choisy-le-Roi

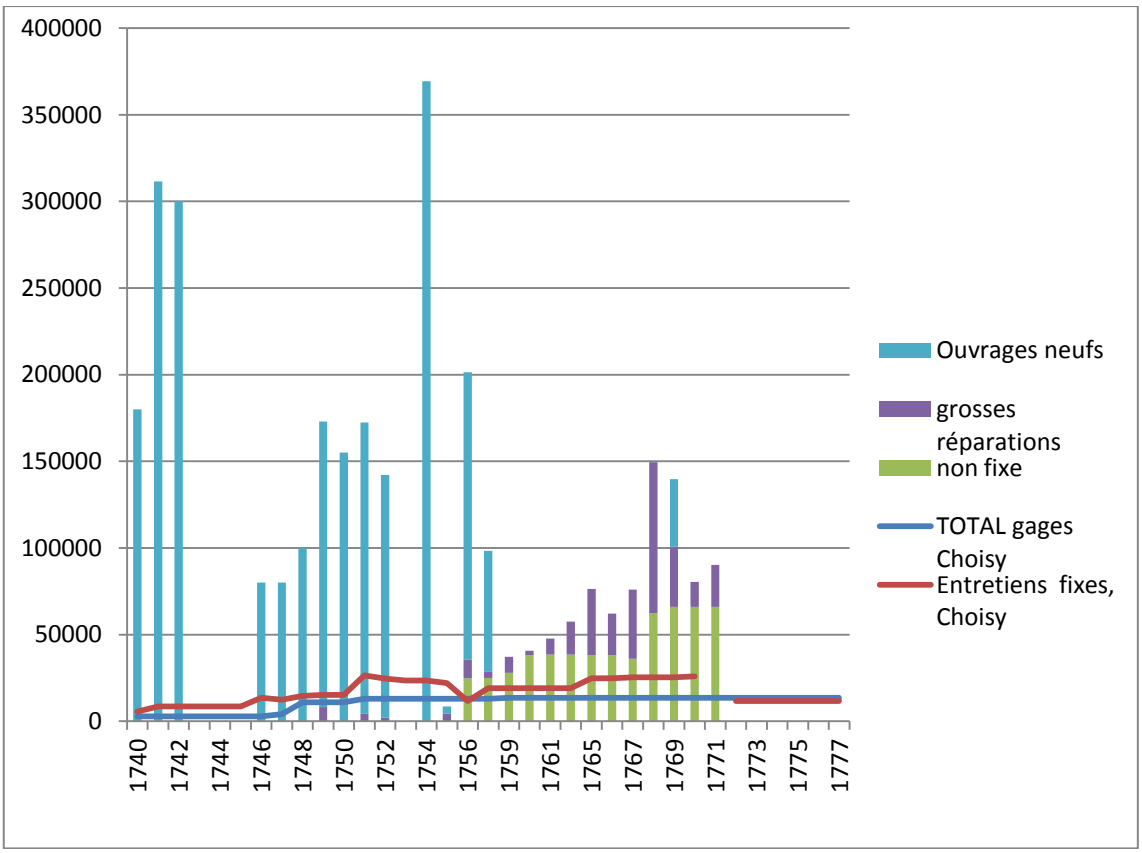

Département de Meudon, Chaville et Verrières

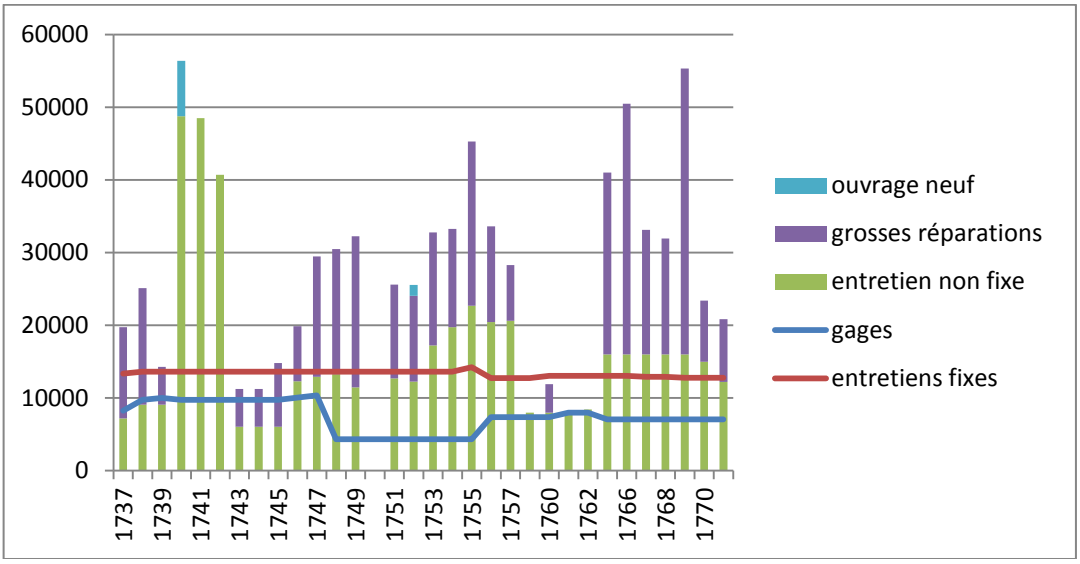

Département de Montceaux-en Brie

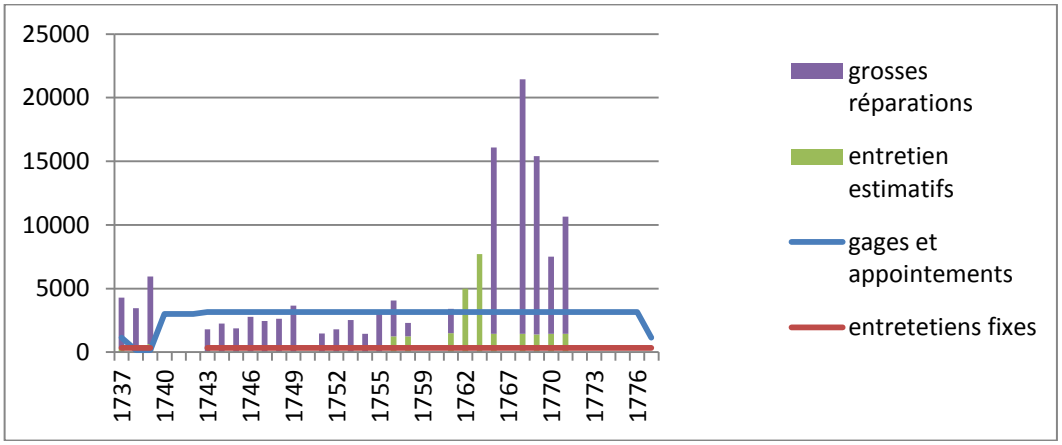

Département de Chambord

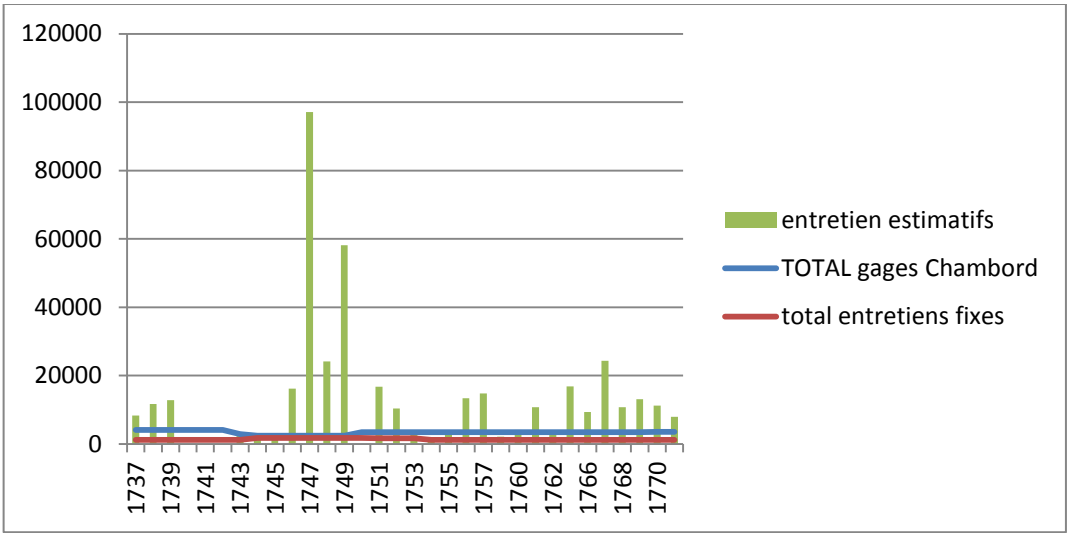

LES DEPARTEMENTS SPECIALISES

Département de la machine de Marly

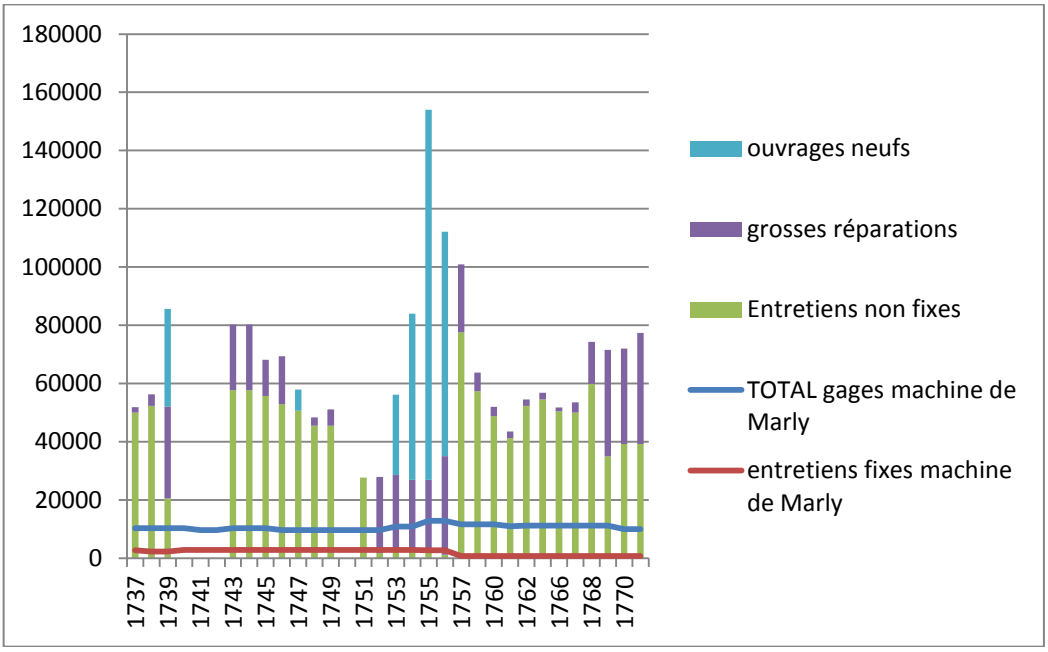

Département des marbres

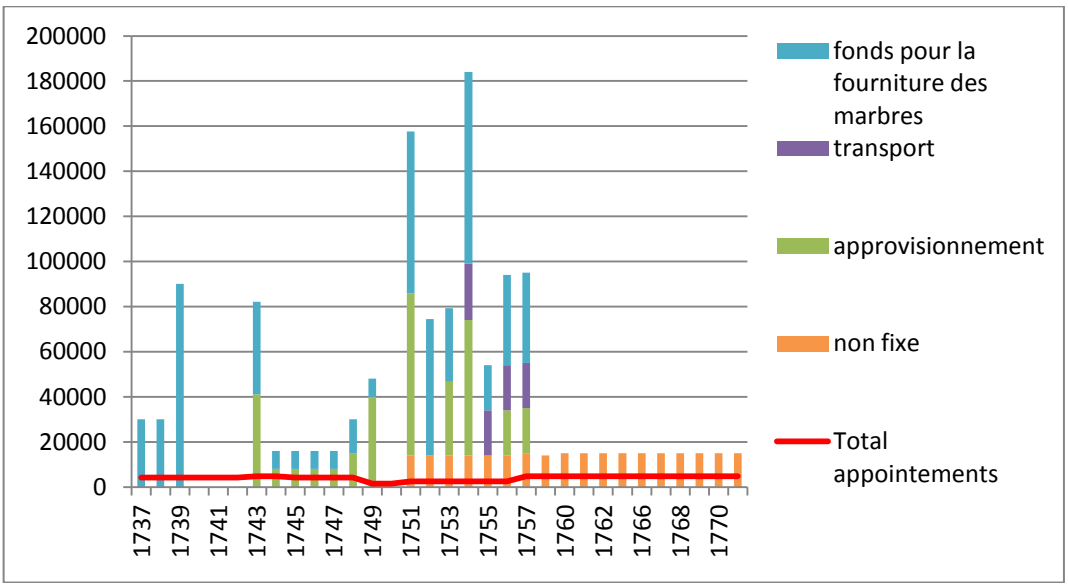

Département des rigoles de Trappes et de Saclay

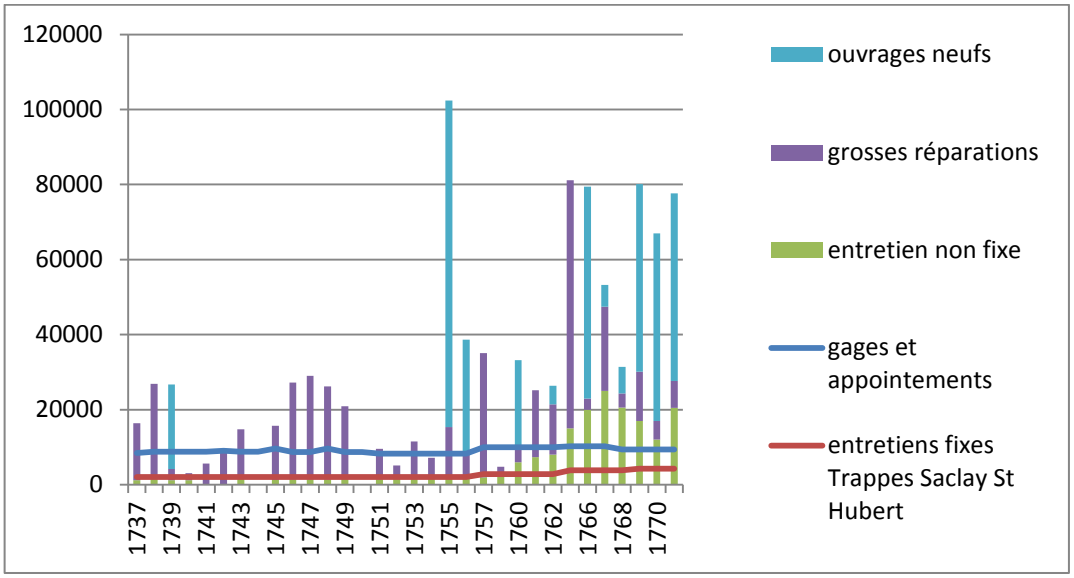

Département des pépinières

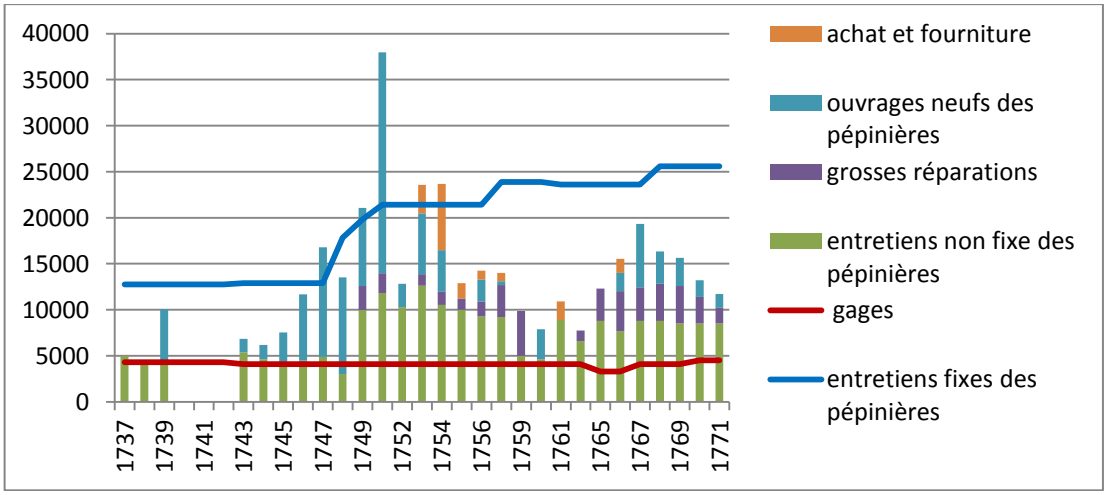

Département des académies

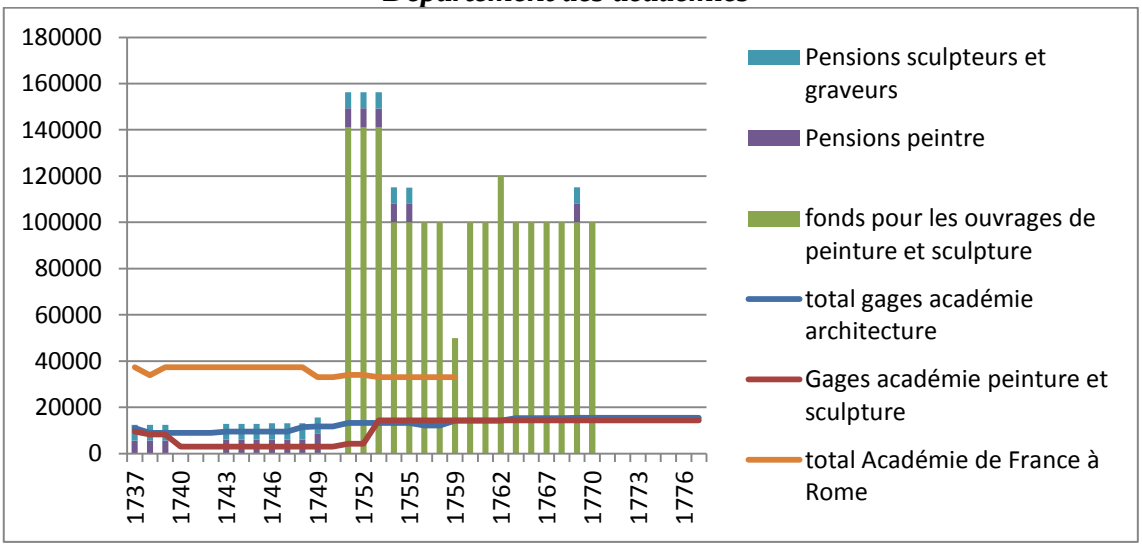

ANNEXE 16 : Tableaux évolutifs du nombre d'employés par départements (d'après les registres du Grand Etat de la dépense, AN, O1 2350-O12386)

Compiègne

FONCTION	**1745**	**1751**	**1774**	**1776**
contrôleur	1	1	1	1
commis	0		1	0
Inspecteurs	1	2	2	4
Garde clés	0		1	1
concierges	7	7	8	8
gardes	1	2	4	3
portiers	1	2	1	1
taupier	0		1	1
Entretiens fixes	6	4	0	0
total	**17**	**16**	**21**	**19**

Choisy

FONCTION	**1745**	**1751**	**1774**	**1776**
contrôleur	0	1	1	0
Inspecteur du château	0		0	1
commis	0	1	1	0
Inspecteurs	1	2	2	1
Attaché au contrôle pour les dessins et les écritures		1	1	1
dessinateur	0		1	0
Maitre fontainier	1	1	1	1
Garçon fontainier	1	1	1	1
taupier	0	1	1	1
Garde des routes	0	1	1	1
Garde des bosquets	0		1	1
Entretiens fixes	5	1	9	9
total	**8**	**13**	**19**	**16**

Parc de Versailles

FONCTION	**1745**	**1751**	**1774**	**1776**
contrôleur	1	1	1	0
Inspecteur				1
piqueur	0		1	1
Entretiens fixes	2	1	3	3
TOTAL	**3**	**2**	**5**	**5**

Rigoles de Trappes et Saclay et château de Saint-Hubert

FONCTION	**1745**	**1751**	**1774**	**1776**
contrôleur	1	1	1	
Inspecteur				1
Inspecteurs	2	1	1	1
Piqueur	0		1	1
gardes	5	4	5	5
Entretiens fixes	4	4	5	5
TOTAL	**12**	**10**	**13**	**13**

Château de Versailles

FONCTION	**1745**	**1751**	**1774**	**1776**
contrôleur du département	1	1	1	0
adjoint au contrôle	0		1	0
Inspecteur du château	0		0	1
inspecteur	3	3	6	4
Sous-inspecteur aux attachements	0		0	1
commis	0	1	4	2
dessinateur	0	1	1	
garde des magasins des plombs et démolition	1	1	2	1
commissionnaire		1		
Commis de distribution de la glace		1		
Commis au magasin vis et écrou	1	1	1	
Garde de Trianon	1	1	0	1
Suisse	1	2	2	1
taupier à Trianon et ménagerie	1	1	1	1
maitre fontainier	1	1	2	1
compagnon fontainier	3	3	4	3
garçon fontainier	7	7	7	6
Maitre fontainier des plombs	1		1	1
Garçon fontainier à Trianon	2	2	4	3
gondolier	4	4	4	4
charpentiers du canal	3	3	3	3
calfats au canal	0		2	2
Maître des matelots	1	1	0	0
matelot du canal	10	8	9	9
portier	0	1	1	0
piqueur	0	1	2	2
Entretiens fixes	16	15	15	14
TOTAL	**57**	**60**	**72**	**60**

Dehors de Versailles

FONCTION	1745	1751	1774	1776
contrôleur	1	1	1	0
Sous-inspecteur	1		0	1
Inspecteur				2
Concierges	2	2	2	2
Inspecteurs	1	2	3	0
Commis dessinateur		1		
Garçon fontainier		2		1
Suisse et portier	1	1	1	1
portiers	1	1	0	2
frotteurs	0	1	2	5
piqueur	0		0	1
Conducteur des fruits du roi	0		1	0
Garçon du potager	0		0	1
Compagnon fontainier	0		5	3
Entretiens fixes	**7**	**10**	**5**	**5**
total	**14**	**21**	**20**	**24**

Château de Marly

FONCTION	**1745**	**1751**	**1774**	**1776**
contrôleur	1	1	1	
Inspecteur				1
Inspecteurs	2	2	2	1
Commis			1	1
dessinateur		1		
Piqueur	1	1	1	1
Piqueur adjoint			1	1
Garde			1	1
taupier	1	1	2	1
Maître fontainier	1	1	1	1
Compagnon fontainier	2	2	3	4
Garçons fontainiers	4	4	4	2
Garçon du magasin		1		
Monter l'horloge		1	1	1
Concierge du magasin			1	1
Entretiens fixes	12	13	13	8
TOTAL	**24**		**32**	**24**

Machine de Marly

FONCTION	1745	1751	1774	1776
contrôleur	1	1	1	1
Sous-contrôleur	1			
Inspecteurs	1	1	2	2
Charpentier maître	2	2	1	1
Charpentier compagnon	2	2	2	1
charpentier	2	2		
plombier	1	1	1	1
fondeur	1	1	1	1
gardes		1	2	2
Suisses	2	2	2	2
Entretiens fixes	2	2	1	1
TOTAL	**15**	**15**	**13**	**12**

Château de Saint-Germain

FONCTION	1745	1751	1774	1776
contrôleur	1	1	1	1
Inspecteurs et garde magasin	1	1		
Garde magasin				1
concierges	7	7	6	6
portiers	5	4	4	3
Horloge	2	1		
Entretiens fixes	10	10	6	2
TOTAL	**26**	**24**	**17**	**13**

Châteaux de Meudon, Chaville et Verrière

FONCTION	1745	1751	1774	1776
contrôleur	1	1	1	
inspecteur				1
Inspecteur	1	1	1	1
Garde magasin	1	1		
Maitre fontainier	2	2	2	2
Garçon fontainier	1	1		
taupier	1			
Garde des bosquets et taupier			1	1
Garde des bosquets et jardins		1		
portiers	1	1	1	1
Garde des rigoles		1	1	1
Entretiens fixes	10	7	8	8
TOTAL	**18**	**16**	**15**	**15**

Paris

FONCTION	**1745**	**1751**	**1774**	**1776**
contrôleur du département	1	1	1	1
inspecteur	6	6	6	6
Garçon magasin des plombs	0	1	1	1
dessinateur	1	1	1	1
garde des magasins des plombs et démolition	1	1	2	1
Garçon pour le magasin des plombs		1	1	1
commis		1	1	1
piqueur	1			
garde	1	1		
concierges	9	4	11	10
Garçons de concierge	2	2		
frotteurs	1	2	2	
balayeur	1			
portier	19	15	15	10
gardes	3	5	3	1
taupier	2	1	1	
Directeur des marbres	1	1		
Inspecteur				1
Inspecteur Gobelins				2
Chapelain aux Gobelins	1	1	1	1
Tenir l'école des Gobelin	1	1		
Chirurgien des Gobelins	1	1	1	1
Peintre	1	1		
dessinateur	1	1	1	1
professeur	1	1		1
Tirer les traits des tableaux	1	1	1	2
teinturier	1	1	1	1
Maitres et entrepreneurs				3
Inspecteur de la savonnerie			1	1
Chapelain de la Savonnerie	1	1	1	1
Maitre et entrepreneur de la Savonnerie				1
Ancien ouvrier				2
Entretiens fixes	29	25	13	11
TOTAL	**87**	**84**	**65**	**62**

Blois

FONCTION	**1745**	**1751**	**1774**	**1776**
concierge				1
portier				1
TOTAL				2

Fontainebleau

FONCTION	1745	1751	1774	1776
contrôleur	1	1	1	1
inspecteur				1
Inspecteur	4	3	4	2
adjoint			1	1
Inspecteur et Garde magasin	1	1	1	1
Commis aux écritures		1	1	1
taupier	1	1	1	1
Capitaine concierge	1	1	1	1
concierges	11	11	15	16
portiers	3	3	3	3
Suisse	2	2		
Entretiens fixes	21	21		
TOTAL	**45**	**45**	**28**	**28**

Chambord

FONCTION	1745	1751	1774	1776
contrôleur	1	1	1	1
inspecteur			1	1
Employé pour monter l'horloge		1	1	1
Suisse	1	1	1	1
Entretiens fixes	4	3		
TOTAL	**6**	**6**	**4**	**4**

Montceaux-en-Brie

FONCTION	1745	1751	1774	1776
contrôleur	1		1	
inspecteur				1
Garde des clés/concierge	1	1	1	1
Entretiens fixes	1	1		
TOTAL	**3**	**2**	**2**	**2**

Vincennes

FONCTION	1745	1751	1774	1776
contrôleur			1	
inspecteur				1
concierge			2	2
Garçons			2	2
portier			2	2
taupier			1	1
TOTAL			**8**	**8**

Bellevue

FONCTION	1745	1751	1774	1776
contrôleur			1	
inspecteur			1	
piqueur			1	
fontainier			1	
commissionnaire			1	
taupier			1	
TOTAL			**6**	

Pépinières

FONCTION	1745	1751	1774	1776
contrôleur	1	1	1	
directeur				1
piqueur			3	3
Portier au Roulle	1	1	1	1
Inspecteur pépinière de Versailles	1	1		
Entretien fixe	2	4		
TOTAL	**5**	**7**	**5**	**5**

Académies

FONCTION	1745	1751	1774	1776
Architecture				
Directeur	1	1	1	1
Architecte ordinaire	1	1		
commis				1
Professeurs	2	2	2	1
adjoint			1	1
dessinateur		1	1	
historiographe	1			
secrétaire	1	1	1	1
Concierge				1
Peinture et sculpture				
Directeur	1	1		
Premier peintre chargé du détail des arts			1	1
Commis du premier peintre		1		
Garde des antiques	1	1	1	1
Garde des dessins et graveur			1	1
Garde des sculptures			1	1

Ecole des élèves pensionnaires protégés				
Gouverneur des élèves		1	1	1
Secrétaire perpétuel			1	1
secrétaire		1	1	1
Catalogue historique des tableaux		1	1	1
professeur			1	1
Elève peintre	5	4		
Elève sculpteur	1	2		
Rome				
Directeur	1	1	1	1
Maitre de mathématique	1	1	1	1
TOTAL	**16**	**20**	**17**	**17**

Cabinet d'optique et de physique de Passy

FONCTION	**1745**	**1751**	**1774**	**1776**
Garde et démonstrateur du grand télescope				1
Garde pour la mécanique et la physique				1
Garde et démonstrateur pour l'astronomie et l'optique				1
Chef ouvrier et portier				1
TOTAL				**4**

Marbres

FONCTION	**1745**	**1751**	**1774**	**1776**
Directeur et contrôleur	1	1		
Contrôleur général/garde magasin			1	1
Contrôleur marbre et carrières	1	1	1	1
Inspecteurs	3	4	3	2
Commissaire du roi	1	1	1	1
Transport des marbres			1	1
Portier magasin des marbres Paris			1	1
TOTAL	**6**	**7**	**8**	**7**

	1745	**1751**	**1774**	**1776**
TOTAL PERSONNEL	362	376	371	341

ANNEXE 17 : Généalogie de la famille Vitry, fontainiers de Marly[979]

GÉNÉALOGIE de la famille VITRY

Chef des fontainiers du roi à Marly

Thomas VITRY
Né à Montreuil en 1654.
Compagnon plombier-fontainier du roi à Versailles
puis fontainier du roi à Marly.
Épouse Marguerite MONTANDON à Versailles Saint-Julien le 20 juillet 1682.
Officier de fourrière de Madame la Dauphine.
† le 12 novembre 1724 à Marly

Jean-Thomas VITRY
Né à Versailles le 2 novembre 1684.
Chef fontainier du roi à Marly,
conseiller du roi et procureur du roi au grenier à sel de Pontoise.
Épouse Marie-Huguette PIHAN de LA FOREST.
† le 7 mars 1753 à Marly

Thomas-François VITRY
Né à Marly le 12 janvier 1719.
Chef des fontainiers de Marly.
Épouse Marie-Anne-Armande SOHIER.
† à Marly le 11 prairial an III (30 mai 1795)

Jules-Gabriel VITRY
Né à Marly le 21 décembre 1723.
Son parrain est Jules HARDOUIN,
architecte du roi, contrôleur des Bâtiments du roi,
neveu d'HARDOUIN-MANSART
et dont l'enfant porte le prénom.
Fontainier du roi à Marly
Épouse le 20 juin 1758 à Marly
Jeanne-Françoise DENNEBECQ,
cousine de Jacques II Joseph LAILLET,
garde des eaux à la machine de Marly
au regard du Jongleur

Thomas VITRY
Né à Marly le 5 octobre 1754.
Ingénieur hydrographe de la Marine
puis ingénieur géographe
du ministère des Affaires étrangères
(1775-1792).
Secrétaire de légation de l'Amérique
septentrionale
(1778-1782)

Charles-Armand VITRY
Né à Marly le 2 février 1756.
Chef des fontainiers du roi
à Marly jusqu'à la Révolution
et la destruction de Marly.
Lieutenant de la garde
nationale de Marly.
Engagé volontaire en 1793.
Capitaine quartier-maître
du 5e bataillon de sapeurs
(1797-1815)

Pierre-Anne VITRY
Né à Marly le 22 juin 1761.
Fontainier du roi Louis XVI
au château de Versailles.
Employé aux eaux
de la commune de Versailles
sous la Ire République.
Fontainier du roi Louis XVIII
au parc de Versailles.
Mort en poste à Versailles
le 7 décembre 1818

[979] SOULLARD, Eric, « Les Vitry : une dynastie de fontainiers du roi au service des grandes eaux de Marly (1685-1793) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], | 2012, mis en ligne le 20 décembre 2013, consulté le 07 juillet 2015. URL : http://crcv.revues.org/11912 ; DOI : 10.4000/crcv.11912.

ANNEXE 18 : Déclaration du roi, concernant l'exercice de la grande et de la petite Voirie à Versailles. Donnée à Versailles le 12 juillet 1779. [Tolbiac, F-23629 (807)]

Registrée en Parlement le 27 août audit an.

Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre : A tous ceux que ces présentes lettres verront ; Salut. Par l'article II de notre Déclaration du mois de septembre 1776, registrée en notre Cour de Parlement le 7 du même mois, nous avons maintenu le Directeur & Ordonnateur général de bâtimens, & les Officiers de notre bailliage de Versailles, en la possession de connoître de tous faits de tous faits de Voirie & de Police appartenante à icelle, dans l'étendue de notre ville de Versailles ; & en ordonnant que toutes les causes ce concernant, continueroient d'être portées, comme par le passé, en notre dit Bailliage, sauf l'appel en notre cour de Parlement, Nous avons ordonné au surplus que les Lettres patentes du 22 octobre 1733, ensemble le tarif inséré dans l'arrêt de notre Cour de Parlement, du 12 mai 1735, portant enregistrement desdites Lettres patentes, seroient exécutées pour l'exercice de la voirie de Versailles, à l'instar de ce qui s'observe sur cette matière dans notre Bonne ville de Paris : Les mesures dont le Directeur & Ordonnateur général de nos bâtimens, s'est occupé, pour procurer l'exécution de Notre déclaration de 1776, & dont il nous a rendu compte, nous ont fait sentir de plus en plus combien la cause publique est intéressée à ce que l'exercice de la voirie soit maintenue dans toute l'activité qu'il exige par la nature de ses objets ; & d'ailleurs les détails qui nous ont été présentés, nous ont conduits à penser que nos vues ne seroient peut-être qu'imparfaitement remplies, si en les soumettant comme nous l'avons fait en termes généraux, aux dispositions communes des règlements en matière de voirie, nous omettions d'expliquer particulièrement nos intentions sur les faits propres à notre ville de Versailles, dans laquelle nous devons surveiller, indépendamment du service & de la sûreté publics, la décoration et la dignité convenables à un lieu dans lequel nous tenons notre Cour. Notre intention est de ramener les choses à l'état primitif que le roi Louis XIV, de glorieuse mémoire , avoit établi, lorsque voulant créer la ville de Versailles, & y attirant en conséquence la population par des concessions de terrains gratuites, & sans autres charges pécuniaires que le cens, il avoit déterminé l'élévation que les bâtimens pourroient avoir ; l'article sur lequel il s'est introduit quelques infractions, tolérées par des conditions particulières, mais dont nous ne voulons pas que l'exemple puisse en tirer à conséquence. Nous n'avons pu nous dissimuler que la nullité presqu'absolue depuis long-temps de l'inspection de la voirie dans cette même ville, y a introduit un arbitraire et des abus que nous voulons écarté pour l'avenir : il entre particulièrement dans nos vues, I°. d'empêcher qu'un accroissement trop peu réfléchi de l'accroissement de la ville, n'amène pour ceux qui y possède actuellement des édifices, une décoration ruineuse de leur valeur ; 2°. De régler les alignements des bâtimens quelconques, & surtout les élévations qu'ils peuvent avoir dans des proportions qui, en conservant une juste symétrie, prémunisse à la fois & les propriétaires & les locataires de maisons contre les dangers dont une élévation, portée au-delà des justes combinaisons de l'art de bâtir, augmente les risques en compromettant la solidité des édifices ; 3°.de soumettre désormais les Entrepreneurs de maçonnerie, charpente & autres Ouvriers en bâtimens, travaillant dans notre ville de Versailles, à une inspection du même genre que celle qui s'exerce dans notre bonne ville de Paris, & à la faveur de laquelle il puisse être obvié, tant pour l'intérêt du public, que pour celui des particuliers qui font construire, à tous abus, malversation ou simples mal-façons, dans l'exécution des entreprises qui leur sont

confiées. En approfondissant les détails de la matière, nous nous sommes fait représenter de nouveau le tarif des droits d'exercice de la voirie, usité dans notre bonne ville de Paris, conformément à l'arrêt de notre Parlement du 11 mai 1735, & qui suivant notre Déclaration de 1776, deviendoit commun pour notre ville de Versailles, si les réflexions qui nous ont été représentées ne nous déterminoient à une modification différente. En effet, quoique dans les principes de la matières, les émolumens de la voirie soient essentiellement un droit domanial, ils sont bien moins à considérer par leur produit que par leur nature du service dont ils doivent récompenser les agents ; & si la nécessité de proportionner au prix des offices de Commissaires-voyers créés pour Paris, les émolumens d'exercice de ces même offices, a servi de base aux taxations du tarif dont il s'agit, nous n'avons pas les même motifs dans les arrangemens que nous formons pour notre ville de Versailles : Aussi, pour assurer l'exercice vraiment utile qui fait notre objet, préférons-nous toujours sans difficulté le parti de prendre sur nous-mêmes une portion des faits de cet exercice, au parti d'attribuer aux Commissaires-voyers qui seront établis incessamment, des taxations qui, quoique justes en elles-mêmes, ne s'accordent pas avec les motifs d'ordre et de bien public, par lesquels nous nous déterminons. A ces causes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, Nous avons dit, déclaré et ordonné ; & par ces présentes signées de notre main, disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit :

Article premier

Nous confirmons au pourvu de la charge de Directeur & Ordonnateur général de nos bâtimens, & même lui attribuons de nouveau, en tant que besoin est ou seroit, toute autorité, pouvoir et fonctions en matière de voirie dans notre ville de Versailles ; voulant que ledit pourvu soit en conséquence reconnu par tous & chacun les habitans de notre ville de Versailles, de quelque qualité et condition que ce soit, en titre et qualité de Grand-voyer pour tous les faits dépendans de cette partie de la police publique, sans qu'à raison de ce qu'il soit tenu à autre serment envers nous, ni à autre formalité de réception, que ce que comporte la charge de Directeur et Ordonnateur général de nos bâtimens.

II

Le règlement des alignemens pour constructions nouvelles ou reconstruction totales ou partiaires, & tous les règlemens, permissions & actes quelconques sur faits de grande voirie, ne pourront émaner que du Grand-voyer, & seront toujours expédiés & délivrés gratuitement & sans aucuns frais : au moyen de quoi, & dans tous les cas où il s'agira de déterminer l'élévation d'un bâtiment, les plans indicatifs de cette partie seront fournis, par la partie intéressée, en deux originaux qui, d'après les examen & reconnaissance qui en auront été faits par les commissaires-voyers, dont il sera ci-après parlé, article III, & le rapport qu'ils en feront, seront constatés & arrêtés par le visa du Grand-voyer, pour être ensuite l'un desdits originaux déposé dans les bureaux du Grand-voyer, l'autre remis à la partie.

III

Pour pourvoir à l'exercice courant et journalier de la petite voirie, il sera proposé par le Grand-voyer & par commission directe de sa part, un ou plusieurs Commissaires choisis dans l'ordre des sujets qui ont étudiés l'art de bâtir ; sur lesquels, après avoir prêter serment entre les mains du Directeur général des

bâtimens & Grand-voyer, en la manière accoutumée, se feront ensuite recevoir en telle forme que de droit, par devant les officiers de notre bailliage de Versailles, comme Juges de la matière, conformément à l'article XVII ci-après.

IV

Ceux qui seront préposé par le Grand-voyer vaqueront à l'instar de ce que sont les Commissaires-voyers, crées en titre d'office pour la ville de Paris, par l'Edit du mois de mars 1693 ; ils procèderont dans tous les cas, conformément aux dispositions des règlemens en matière de voirie, et notamment du dit Edit de 1693, le Lettres patentes de 1733 & l'arrêt d'enregistrement d'icelles du 11 mai 1735, sauf, quant aux droits à percevoir, la limitation qui suit.

V

Dérogeant audit article II de notre Déclaration de 1776, en ce qui concerne la perception des droits d'exercice, que nous avions réglés par le tarif contenu dans ledit arrêt du 11 mai 1735, nous voulons & entendons que la dit tarif ne serve, quant à notre ville de Versailles, qu'à déterminer les objets qui exigent des permissions de voirie, & que les droits à percevoir pour lesdites permissions ne puissent être exigés par lesdits Commissaires-voyers , que sur le pied de moitié de chacun des articles attribués aux Commissaires-voyers de Paris, à peine de restitution & de telle autre peine qu'il appartiendra ; et pour prévenir, soit l'erreur, soit l'abus dans la perception, voulons que du dit tarif & ses articles de perception réduits à moitié, il soit dressé & arrêté deux tableau ou exemplaires, dont l'un sera exposé dans la salle d'audience de notre bailliage de Versailles, & l'autre dans le bureau où lesdits Commissaires-voyers devront s'assembler pour le service du public.

VI

Lesdits Commissaires-voyers tiendront un registre paraphé, par première & dernière page, par le Grand-voyer ; sur lequel registre, lesdits Commissaires inscriront de suite & sans aucun blanc, toutes permissions qu'ils auront données, les objets qu'elles auront eus, les noms et demeures de ceux qui les auront requises & obtenues, & les sommes qui auront été perçues ; &) l'expiration de chaque année, ledit registre sera présenté au Grand-voyer, pour qu'il puisse vérifier les produits, & nous mettre en état de pourvoir, s'il y a lieu, à un supplément de salaire en faveur desdits Commissaires.

VII

Enjoignons auxdits Commissaires-voyers, d'examiner avec l'attention la plus sévère, les objets des permissions qui leur seront demandées, de les subordonner principalement à l'intérêt, à la commodité, à la sûreté générale, sur-tout en ce qui concerne la pose des enseignes, auvents, gouttières, tuyaux de poêles et autres objets qui peuvent intéresser la voie publique, à la plus entière liberté de laquelle nous destinons principalement l'exercice de la petite voirie ; à l'effet de quoi & dans tous les cas qui présenteront quelque difficulté, lesdits Commissaires seront tenus d'en référer au Grand-voyer pour avoir son autorisation, à peine, en cas de négligence, de destituer de leur commissions.

VIII

En ce qui concerne les poursuites que lesdits Commissaires-voyers pourront être le cas de faire le recouvrement de leurs droits, contre les infracteurs des Règlements de voirie, il les dirigeront par-devant les Officiers de notre Bailliage de Versailles, en observant les formalités & toutes les dispositions déterminées par l'arrêt de notre Parlement du 11 mai 1735.

IX

Voulons & entendons qu'à compter du jour de la publication des présentes, tous les édifices qui seront entrepris dans notre ville de Versailles, soit par construction entièrement nouvelle, soit par préparation plus ou moins entière, ne puissent être commencées que d'après l'attache & permission du Grand-voyer, sur les plans, profils et élévations qui lui seront présentés par les propriétaires ou leur entrepreneurs, & dont il fera faire la vérification par les Commissaires-voyer ou autre qu'il jugera à propos de préposer pour constater les alignemens qui seront observés, & à raison desquels il sera prescrit par le Grand-voyer, dans les cas qui l'exigeront, toute retraite nécessaire : Laissons auxdits propriétaires la liberté du choix dans la construction & décoration des façades de leurs édifices, pourvu que la solidité de l'édifice n'en puisse être compromise ; mais en ce qui concerne l'élévation qui pourra être données à chaque édifice, nous voulons qu'elle soit & demeure irrévocablement déterminées à huit toises, depuis la ligne que donne le rez-de-chaussée jusqu'à l'entablement, au-dessus duquel les couvertures seront établies en croupes de pavillons du côté des rues, soit en ardoise , soit en tuiles, selon le gré ou les facultés des propriétaires ; à raison de quoi nous dérogeons, en tant que besoin, à tous règlemens, ordonnances ou usages contraires.

X

Par suite des dispositions de l'articles précédent, voulons que , lorsque la fuite des temps amènera la reconstruction des édifices actuels de notre ville de Versailles, dont la hauteur excède les huit toises que nous permettons entre le rez-de-chaussée et l'entablement, lesdits édifices soient réduits à cette même hauteur ; du maintien de laquelle nous chargeons ledit Grand-voyer, sans qu'il puisse s'en écarter sous quelque prétexte que ce soit, dans les permissions qu'il aura à donner : enjoignant au surplus, à tous propriétaires & entrepreneurs, d'observer nos présentes dispositions, à peine de démolition à leurs frais, & d'amende telle qu'elle sera vu appartenir.

XI.

Le Grand-voyer pourra former, arrêté & faire afficher, de par Nous & sous notre autorité, toutes Ordonnances & Règlemens que les circonstances pourront exiger, pour la meilleure tenue du service en tout ce qui concerne la voirie ; la sûreté, la commodité & la décoration de la voie publique, dans l'intérieure de notre ville de Versailles, 1 dans les avenues royales destinées tant aux abords de notre Château, qu'à lui assurer des points de vue & à procurer aux habitans de la ville des promenades agréables ; lesquelles avenues nous voulons en conséquence être maintenues & conservées, sous les ordres du Directeur général de nos bâtimens, Grand-voyer de Versailles, dans l'état qui leur est propre, & sans que, sur les parties latérales desdites avenues,& notamment celles de paris, il puisse être désormais

élevé aucun édifice ni bâtiment, de quelque nature que ce soit, sans l'attache & la permission du Grand-voyer, qui ne pourra la donner qu'après s'être assuré qu'il n'en résulte aucune interception dans les points de vue de la décoration desdites avenues, & qu'après nous en avoir rendu compte. Ordonnons au surplus que les constructions qui seroient ou exécutées ou entreprises en infraction de nos présentes dispositions, seront démolies par ceux qui les auroient ordonnées ou faites, dans les trois jours de l'ordre qui leur aura été intimé de par ledit Grand-voyer, à peine d'y être contraints par toutes les voies de droit.

XII

Les leiux de décharge pour le transport des décombres, démolitions & autres objets de vidange, seront réglés & indiqués par le Grand-voyer, soit dans l'intérieur de la ville, pour les parties qui exigeront des remblais, soit dans tels autres lieux qui seront jugés convenables. Les Entrepreneurs des bâtimens, ceux des vidanges, leurs Charretiers et Ouvriers, seront tenus de satisfaire aux ordres qui auront été donnés sur ce point, sans pouvoir s'en dispenser & laisser la voie publique embarrassée, au-delà du juste temps nécessaire pour l'enlèvement, à peine d'amende, en cas de contravention, & de fourrière des voitures & chevaux qui se rendroient à d'autres lieux que les décharges indiquées.

XIII

Chargeons le Directeur général de nos bâtimens, Grand-voyer de Versailles, de veiller par lui & ses préposés, pour parer aux dangers et aux accidens résultans de la négligence qu'apportent trop souvent les propriétaires des maisons à les entretenir et les réparer : Voulant que, dans toutes les circonstances propres à donner de l'inquiétude, pour la sûreté particulière & publique, tous propriétaire de maisons et édifices, soient tenus de satisfaire, dans le terme rigoureux & absolu de huitaine, aux précaution qui leur seront prescrites par ledit Grand-voyer ; à défaut de quoi,& à l'expiration précise dudit délai de huitaine, ils seront dénoncés à notre Procureur au bailliage de Versailles, pour à sa requête, être procédé, & par les Officiers de notredit Bailliage ordonné sur les faits dont sera question, conformément aux dispositions de la Déclaration rendue pour la sûreté de notre ville de Paris, le 18 juillet 1729, registrée le 5 septembre 1730.

XIV

Pour assurer à ceux des propriétaire de Versailles, qui se livrent à des constructions, un emploi également sûr & utile de leur fonds, & les garantir, autant qu'il est possible, des dangers que leur fortune, leur sûreté & celle de leurs locataires peuvent courir, par l'impéritie d'une Entrepreneur, ou son inexactitude dans le choix des matériaux, sur-tout en ce qui concerne la maçonnerie & la charpente, nous ordonnons que, par les Commissaires préposés par le Grand-voyer, visite soit faite au moins tous les quinze jours, des divers ateliers de constructions qui seront ouverts dans notre ville de Versailles, à l'effet de reconnoître tout ce qui pourroit se traiter de contraire aux règles de l'art & au préjudice du propriétaire, par le mauvais choix & le mauvais emploi de matéraiux : Voulant que, par lesdits Commissaires, il soit dressé & rapporté procès-verbaux de toutes les contraventions qu'ils découvriront, & qu'après en avoir informé le Grand-voyer, ils déposent leursdits procès-verbaux au greffe de notre bailliage de Versailles, en en prévenant notre Procureur audit Bailliage, pour qu'il en prenne communication, & poursuive telle condamnation

que de droit contre les délinquans. Enjoignons expressément à tous Entrepreneur de maçonnerie, charpente et autres, de n'apporter par eux, ni par leurs Ouvriers, aucun obstacle ou empêchement aux visites desdits Commissaires, & de leur obéir dans l'exercice de leurs fonctions, à peine d'interdiction de tous travaux & entreprises dans notre ville de Versailles & d'être en outre punis selon l'exigence des cas ; & pour assurer d'autant plus les visites desdits commissaires, leur permettons de se faire accompagner par les gardes attachés au service de nos Bâtimens, sous l'inspection du Prévôt qui les commande, sans que sous quelque prétexte que ce soit, les Commissaires-voyers, & autres employés auxdites visites, puissent prétendre, contre les Propriétaires ou Entrepreneurs, aucuns frais ni salaires.

XV

N'entendons gêner les propriétaire de notredite ville de Versailles, dans le droit & faculté de faire construire à la journée, & sans entreprise ; mais désirant prévenir, pour la sûreté de leur personne, & de leurs fortunes, les dangers d'un défaut de connaissances & d'expérience dans l'art de bâtir ou d'une économie mal entendue, défendons à tous & chacun desdits propriétaires, de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'entreprendre aucun ouvrage à journée, qu'après avoir préalablement fait au Grand-voyer, par le canal des Commissaires par lui préposés une déclaration sur la nature des ouvrages qui seront à faire, et des ouvriers qui y seront employés, afin que les ateliers de ces sortes de constructions soient visités, même plus souvent que ceux des Entrepreneurs, & soumis aux mêmes vérifications & défenses, en cas de contravention, ou de mal façon, constater par lesdites visites, & sur lesquelles il sera procédé et ordonné, conformément aux dispositions de l'article précédent : Voulons au surplus, que tout propriétaire qui aura fait entreprendre à la journée, en omettant sa déclaration, soit condamné en une amende de cent livres ; mais sans que les visites, qui auront été faites préalablement par les Commissaires et Employés du Grand-voyer, puissent donner lieu à frai et salaires.

XVI

Pour remplir les vues particulières que nous nous sommes proposées sur la nécessité de borner l'étendue de notre ville de Versailles, voulons qu'incessamment & sans délai, il soit, par les ordres & sous l'autorité du Directeur général de nos bâtimens & Grand-voyer de Versailles, dressé procès-verbal, & plan, pour assigner & constater, dans le point fixe des bâtimens formant aujourd'hui extrémité de la ville, les limites que nous entendons lui assigner invariablement ; au-delà desquelles limites, une fois reconnues et déterminées par le procès-verbal, nous défendons expressément audit Grand-voyer de donner, sous quelque prétexte que ce soit, aucune permission d'élever un nouvel édifice, de quelque espèce que ce soit, qui puisse être réputé faire partie de la ville : Et pour que nos présentes dispositions soient constatées de la manière la plus publique, voulons qu'au pied de chaque maison qui se trouvera faire point de limite, il soit assis et posé une borne de proportion très-apparente, sur le corps de laquelle sera gravée une fleur-de-lys, & au-dessous ces mots, *borne de limite,* lesquelles bornes ainsi posées ne pourront être dégradées ni enlevées par qui que ce soit, à peine d'être poursuivi extraordinairement, & puni aux termes des règlemens sur cette matière. Et pour donner d'autant plus d'authenticité au bornage dont il s'agit, et en assurer l'exécution, voulons qu'un des exemplaires du procès-verbal qui en sera dressé, & revêtu de

l’attache du Grand-voyer, soit remis à notre Procureur au Bailliage de Versailles, pour être, à sa diligence, publié à l’audience, & ensuite déposé au greffe.

XVII

Voulons que toutes les causes, poursuites & procédures qui pourront naître sur les faits de grande et petite voirie, continuent à être portées, comme par le passé, en première instance devant notre Bailli de Versailles, & par appel en la Grand’Chambre de notre Cour de Parlement ; & seront les jugemens qui interviendront, exécutés par provision, comme en matière de voirie, & nonobstant & sans préjudice de l’appel. SI nous donnons en mandement à nos amés & féaux Conseillers les gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier & registrer, & le contenu en icelles, garder, observer & faire exécuter selon leur forme et teneur, nonobstant tous Edits, Arrêts, Règlemens & autres choses à ce contraires, auxquels nous avons déroger & dérogeons par ces présentes : Car tel est notre plaisir ; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Versailles le douzième jour du mois de juillet, l’an de grâce mil sept cent soixante dix-neuf, & de notre règne le sixième. Signé Louis. Et plus bas, Par le Roi. Signé Amelot. Et scellée du grand sceau de cire jaune.

ANNEXE 19 : « Arrérages et pensions », décembre 1779. « Employés, ouvriers, commis ». (AN, O1 1248,n° 263).

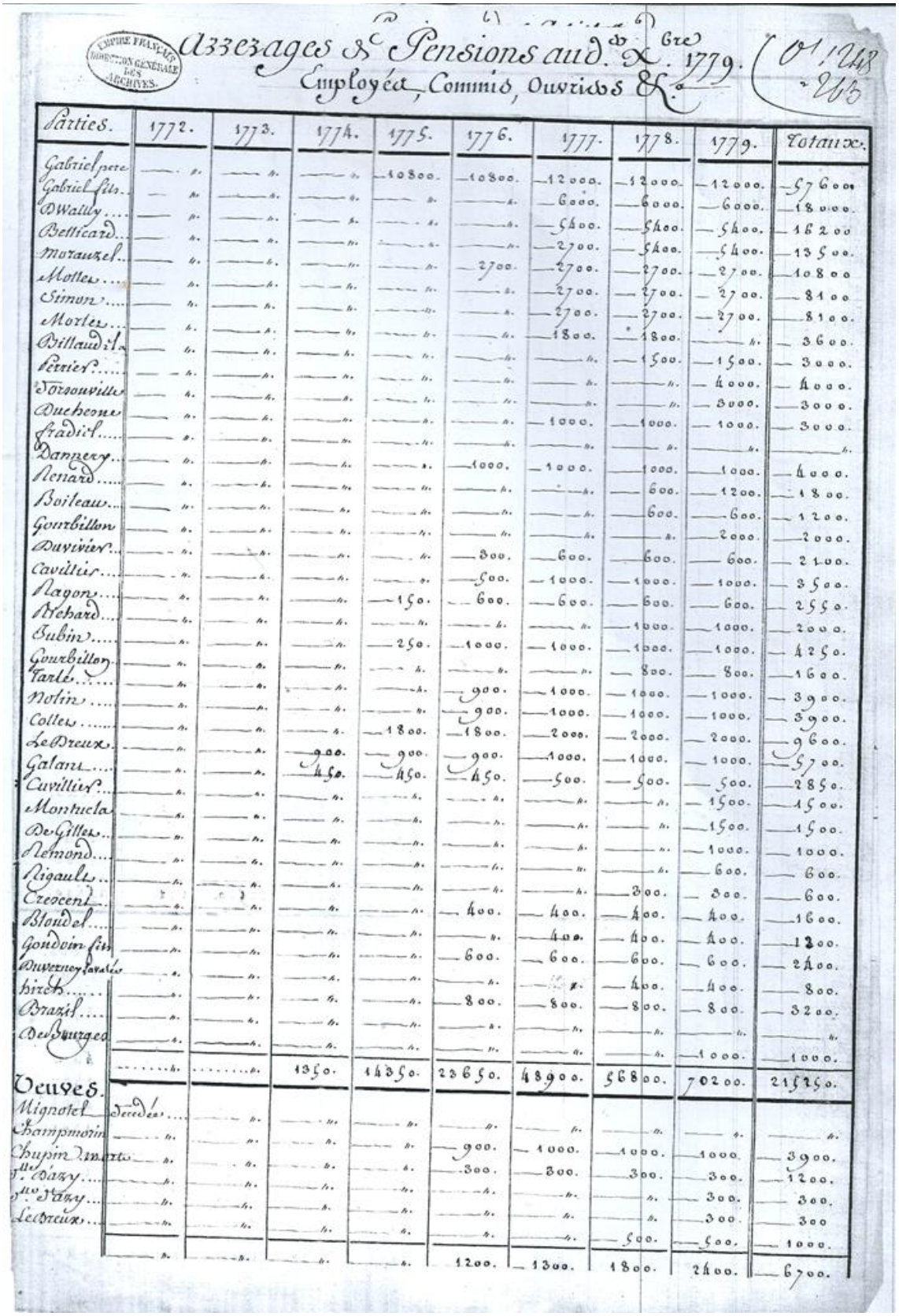

Arrérages de Pensions aud. Dre. 1779.
Employés, Commis, Ouvriers &c.

O1 1248 n° 263

Parties.	1772.	1773.	1774.	1775.	1776.	1777.	1778.	1779.	Totaux.
Gabriel pere	—	—	—	10800.	10800.	12000.	12000.	12000.	57600.
Gabriel fils	—	—	—	—	—	6000.	6000.	6000.	18000.
D'Wailly	—	—	—	—	—	5400.	5400.	5400.	16200
Bellicard	—	—	—	—	—	2700.	5400.	5400.	13500.
Morauzel	—	—	—	—	2700.	2700.	2700.	2700.	10800
Motles	—	—	—	—	—	2700.	2700.	2700.	8100
Simon	—	—	—	—	—	2700.	2700.	2700.	8100.
Morles	—	—	—	—	—	1800.	1800.	—	3600.
Billaud d'Ol.	—	—	—	—	—	—	1500.	1500.	3000.
Perrier	—	—	—	—	—	—	—	4000.	4000.
Vorsouville	—	—	—	—	—	—	—	3000.	3000.
Ducheone	—	—	—	—	—	1000.	1000.	1000.	3000.
Fradiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dannery	—	—	—	—	1000.	1000.	1000.	1000.	4000.
Renard	—	—	—	—	—	—	600.	1200.	1800.
Boileau	—	—	—	—	—	—	600.	600.	1200.
Gourbillon	—	—	—	—	—	—	—	2000.	2000.
Duvivier	—	—	—	—	300.	600.	600.	600.	2100.
Cavillier	—	—	—	—	500.	1000.	1000.	1000.	3500.
Nagon	—	—	—	150.	600.	600.	600.	600.	2550.
Richard	—	—	—	—	—	—	1000.	1000.	2000.
Tubin	—	—	—	250.	1000.	1000.	1000.	1000.	4250.
Gourbillon	—	—	—	—	—	—	800.	800.	1600.
Tarle	—	—	—	—	900.	1000.	1000.	1000.	3900.
Nolin	—	—	—	—	900.	1000.	1000.	1000.	3900.
Colles	—	—	—	1800.	1800.	2000.	2000.	2000.	9600.
Le Dreux	—	—	900.	900.	900.	1000.	1000.	1000.	5700.
Galant	—	—	450.	450.	450.	500.	500.	500.	2850.
Cuvillier	—	—	—	—	—	—	—	1500.	1500.
Montuela	—	—	—	—	—	—	—	1500.	1500.
De Gilles	—	—	—	—	—	—	—	1000.	1000.
Remond	—	—	—	—	—	—	—	600.	600.
Rigault	—	—	—	—	—	—	300.	300.	600.
Crescent	—	—	—	—	400.	400.	400.	400.	1600.
Blondel	—	—	—	—	—	400.	400.	400.	1200.
Gondoin fils	—	—	—	—	600.	600.	600.	600.	2400.
Duverney Lavalle	—	—	—	—	—	—	400.	400.	800.
Hirch	—	—	—	—	800.	800.	800.	800.	3200.
Brazil	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De Bourges	—	—	—	—	—	—	—	1000.	1000.
	—	—	1350.	14350.	23650.	48900.	56800.	70200.	215250.
Veuves.									
Mignotel	Décédée	—	—	—	—	—	—	—	—
Champmorin	—	—	—	—	900.	1000.	1000.	1000.	3900.
Chupin Imarte	—	—	—	—	300.	300.	300.	300.	1200.
Mlle Vazy	—	—	—	—	—	—	—	300.	300.
Mme Vazy	—	—	—	—	—	—	—	300.	300
Le Dreux	—	—	—	—	—	—	500.	500.	1000.
	—	—	—	—	1200.	1300.	1800.	2400.	6700.

Suite des Veuves filles et femmes d'Employés &c.

Parties.	1772.	1773.	1774.	1775.	1776.	1777.	1778.	1779.	Totaux.
De Laurepart	n.	n.	n.	n.	1200.	1300.	1800.	2400.	6700.
Mlle Fordeau	n.	n.	n.	n.	540.	600.	600.	600.	2340.
Ve Le Bonn	n.	n.	n.	n.	500.	500.	500.	500.	2000.
Ve Rigaulx	n.	n.	n.	n.	n.	n.	400.	400.	800.
Ve Landa décédée le 3 Juillet 1779.	n.	n.	n.	n.	300.	300.	300.	n.	900.
Mlle Lambot	n.	n.	n.	400.	400.	400.	400.	400.	2000.
Ve Gilles	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	800.	800.
Mlle Duchesne	n.	n.	n.	n.	n.	n.	500.	500.	1000.
Ve Paley	n.	n.	n.	n.	n.	150.	150.	150.	450.
Ve Gilbert	n.	n.	n.	900.	900.	1000.	1000.	1000.	4800.
Constillier Marg.te	n.	n.	n.	n.	225.	225.	225.	225.	900
Constillier marie Louise	n.	n.	n.	n.	225.	225.	225.	225.	900.
Ve Lalande	n.	n.	n.	n.	n.	600.	600.	600.	1800.
Ve charpentier	n.	n.	n.	n.	540.	600.	600.	600.	2340.
Ursulines de Soissons	n.	n.	n.	n.	150.	150.	150.	150.	600.
Ve amelot	n.	n.	n.	n.	n.	n.	600.	600.	1200.
Ve Cagnie 19. aout 1778.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	300.	600.	900.
Ve aubé décédée	n.	n.	n.	n.	300.	300.	n.	n.	600.
Ve Lannoie	n.	n.	n.	n.	n.	200.	200.	200.	600.
Ve Cannet	n.	n.	n.	n.	n.	200.	200.	200.	600.
Ve Gobert	n.	n.	n.	n.	150.	150.	150.	150.	600.
Ve Gournay	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	250.	250.
Mlle Fossenay	n.	n.	n.	100.	100.	100.	100.	100.	500.
Mlle Lorion	n.	n.	n.	n.	n.	n.	n.	300.	300.
Ve Schneidre	n.	n.	n.	n.	n.	200.	200.	200.	600.
Ve Noel	n.	n.	n.	n.	n.	600.	600.	600.	1800.
Ve Mathis	n.	n.	n.	n.	n.	n.	300.	300.	600.
Ve antoine	n.	n.	n.	n.	100.	100.	100.	100.	400.
Ve Mazzagatti	n.	n.	n.	n.	n.	100.	200.	200.	500.
Ve Turle hilaire	n.	n.	n.	n.	n.	150.	150.	150.	450.
Ve Le Mond	n.	n.	n.	n.	540.	600.	600.	600.	2340.
Ve audran	n.	n.	n.	n.	n.	600.	600.	600.	1800.
Ve montmerqui	n.	n.	n.	n.	540.	600.	600.	600.	2340.
Ve Javatte gratif.ne	n.	n.	n.	n.	200.	200.	200.	200.	800.
	n.	n.	n.	1400.	6910.	10150.	12550.	14500.	45510.
Pensions des Artistes									
Dumont le Romain	n.	n.	n.	1260.	1260.	1480.	1600.	1600.	7200.
Feauras	n.	n.	n.	n.	n.	n.	292.	500.	792.
Ballé	1080.	1080.	1080.	1080.	1080.	1440.	1800.	1800.	10440.
Pigalle	n.	675.	675.	675.	675.	750.	750.	750.	4950.
Falconnet 720	720.	720.	720.	720.	720.	800.	800.	800.	6720.
Lagrenée	n.	113.	720.	720.	720.	800.	800.	800.	4673.
Belle	n.	n.	n.	n.	n.	600.	600.	600.	1800.
Pajou	n.	75.	720.	720.	720.	800.	800.	800.	4635.
Vauthier, amidée	n.	n.	n.	n.	n.	500.	500.	500.	1500.
Barbelier	n.	n.	n.	n.	n.	n.	292.	500.	792.
Chardin	n.	n.	n.	1080.	1080.	1200.	1200.	n.	4560.
Latour	n.	900.	900.	900.	900.	1000.	1000.	1000	6600.
Vernet	n.	n.	n.	n.	n.	n.	608.	1200.	1808.
720.	1800	3563.	4815.	7155.	7155.	9370.	11042.	10850.	56470.

Suite des Pensions des Artistes.

Parties		1772.	1773.	1774.	1775.	1776.	1777.	1778.	1779.	Totaux
Ci-contre	720.	1800.	3563.	4815.	7155.	7155.	9270.	11042.	10850.	56470.
Noslin		n.	n.	n.	720.	720.	800.	800.	800.	3840.
Le Prince		n.	n.	n.	n.	n.	n.	292.	500.	792.
Le Bas		n.	n.	n.	n.	450.	500.	500.	500.	1950.
Cochin		n.	n.	n.	n.	900.	1000.	1000.	1000.	3900.
Pardieu graveur		n.	n.	n.	n.	n.	300.	300.	300.	1800.
Le Moine Mort		n.	n.	1125.	1125.	1125.	1490.	1490.	n.	6355.
Coustou Mort		540.	1260.	1260.	1260.	1260.	1400.	n.	n.	6980.
Pr. Restout		n.	n.	540.	540.	540.	600.	600.	600.	3420
Vve. Vanloo		n.	n.	n.	n.	n.	2400.	2400.	2400.	7200.
Vve. Boucher		n.	n.	n.	n.	n.	1200.	1200.	1200.	3600.
Dlle. Silvestre		n.	n.	n.	n.	n.	1000.	1000.	1000.	3000.
S. Silvestre Mort		n.	n.	n.	n.	n.	1000.	1000.	1000.	3000.
Vve. Berger		n.	n.	n.	n.	1000.	1000.	1000.	1000.	4000.
Picault		n.	n.	n.	n.	n.	n.	2000.	2000.	4000.
Allegrain		n.	n.	450.	450.	450.	500.	500.	500.	2850.
Loriot		n.	n.	n.	n.	n.	1000.	1000.	1000.	3000.
Coypel et S. Philippe Mort		n.	n.	n.	540.	540.	600.	n.	n.	1680.
Desmarteau Mort		540.	540.	540.	540.	540.	n.	n.	n.	2700
Pr. Berpin		n.	n.	n.	n.	200.	200.	200.	200.	800.
	720.	2880.	5363.	8730.	12330.	14880.	24660.	26624.	25150.	121337.

Récapitulation.

Employés	n.	n.	n.	1350.	1450.	2350.	48900.	56800.	70200.	215250.
Veuves	n.	n.	n.	n.	1400.	6910.	10150.	12550.	14500.	45510.
Artistes	720.	2880.	5363	8730.	12330.	14880.	24660.	26624.	25150.	121337.
	720.	2880.	5363.	10080	28080.	45440.	83710.	95974.	109850.	382097.

Total 382,097.

ARCHIVES NATIONALES

Brenet

Vve. Du Carroy

Vve. Galan

Ve. Schindler suivant la matrice.

ANNEXE 20 : Edit du Roi du 22 janvier 1751 pour la fondation de l'Ecole Royale militaire de Paris (AN, O1 1602).

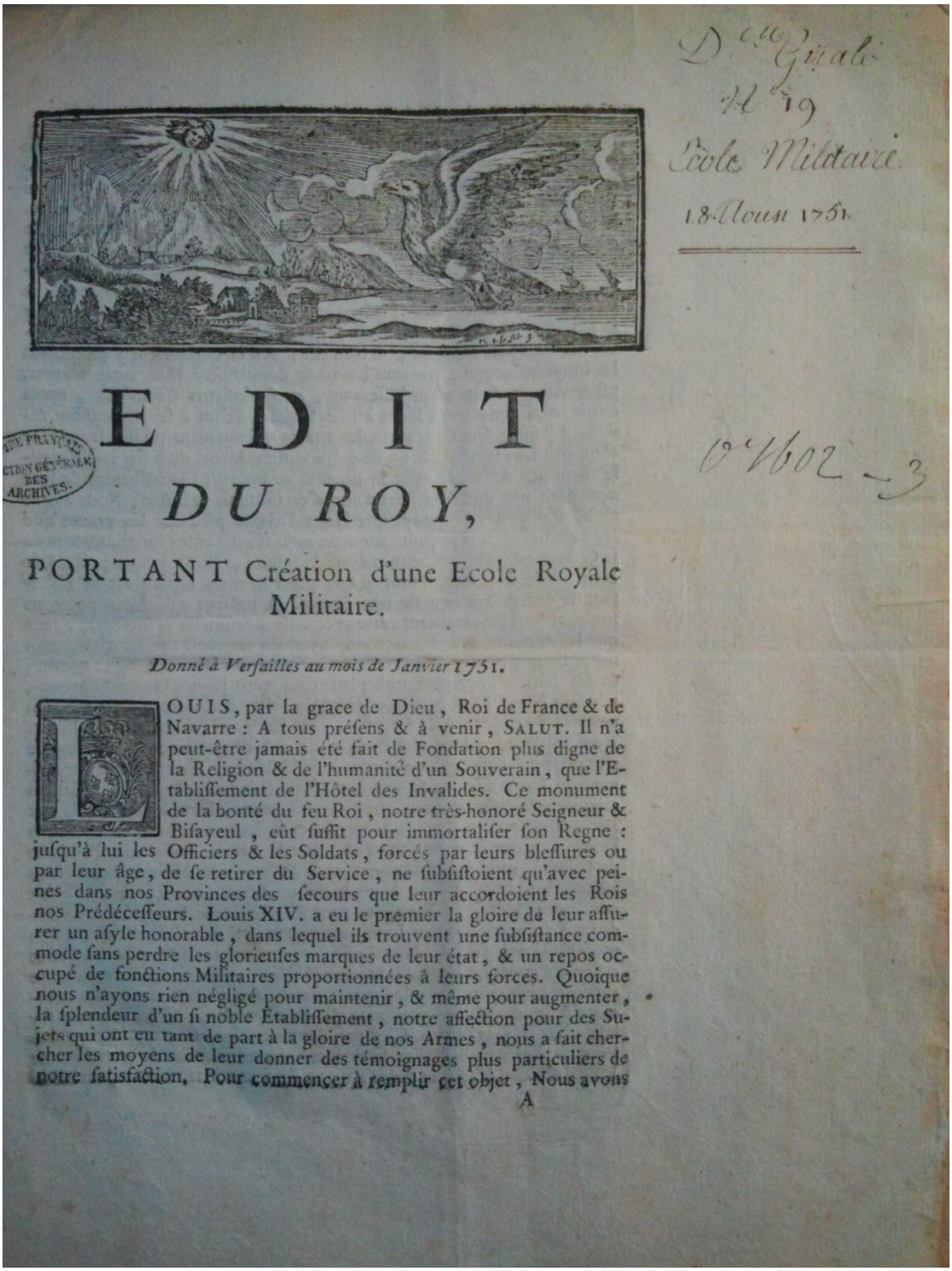

D.ion Générale
H.e 19
Ecole Militaire
18 Aoust 1751

O1 1602 - 3

ARCHIVES NATIONALES
SECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES

EDIT
DU ROY,

PORTANT Création d'une Ecole Royale Militaire.

Donné à Verſailles au mois de Janvier 1751.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous préſens & à venir, SALUT. Il n'a peut-être jamais été fait de Fondation plus digne de la Religion & de l'humanité d'un Souverain, que l'Etabliſſement de l'Hôtel des Invalides. Ce monument de la bonté du feu Roi, notre très-honoré Seigneur & Biſayeul, eût ſuffit pour immortaliſer ſon Regne : juſqu'à lui les Officiers & les Soldats, forcés par leurs bleſſures ou par leur âge, de ſe retirer du Service, ne ſubſiſtoient qu'avec peines dans nos Provinces des ſecours que leur accordoient les Rois nos Prédéceſſeurs. Louis XIV. a eu le premier la gloire de leur aſſurer un aſyle honorable, dans lequel ils trouvent une ſubſiſtance commode ſans perdre les glorieuſes marques de leur état, & un repos occupé de fonctions Militaires proportionnées à leurs forces. Quoique nous n'ayons rien négligé pour maintenir, & même pour augmenter, la ſplendeur d'un ſi noble Etabliſſement, notre affection pour des Sujets qui ont eu tant de part à la gloire de nos Armes, nous a fait chercher les moyens de leur donner des témoignages plus particuliers de notre ſatisfaction. Pour commencer à remplir cet objet, Nous avons

A

par notre Edit du mois de Novembre dernier, accordé la Nobleſſe à ceux que leurs Services & leurs grades ont rendu dignes d'un honneur que la nature leur avoit refuſé, & Nous avons ouvert à ceux qui voudront marcher ſur leurs traces, la carriere qui peut les y conduire. Il ne nous reſtoit plus qu'à donner des preuves auſſi ſenſibles de notre eſtime & de notre protection au Corps même de la Nobleſſe, à cet ordre de Citoyens que le zéle pour notre Service, & la ſoumiſſion à nos Ordres, ne diſtinguent pas moins que la naiſſance. Après l'expérience que nos Prédéceſſeurs & Nous même avons faite, de ce que peuvent ſur la Nobleſſe Françoiſe, les ſeuls principes de l'honneur, que n'en devrions-nous pas attendre, ſi tous ceux qui la compoſent y joignoient les lumieres acquiſes par une heureuſe éducation? Mais nous n'avons pû enviſager ſans attendriſſement, que pluſieurs d'entr'eux, après avoir conſommé leurs biens à la défenſe de l'Etat, ſe trouvaſſent réduits à laiſſer ſans éducation des enfans qui auroient pû ſervir un jour d'appui à leur famille, & qu'ils éprouvaſſent le ſort de périr ou de vieillir dans nos Armées, avec la douleur de prévoir l'aviliſſement de leur nom dans une poſtérité hors d'état d'en ſoutenir le luſtre; Nous avons tâché d'y pourvoir autant que Nous l'avons pû, par les graces que Nous avons déja répandues ſur eux; mais les dépenſes indiſpenſables de la Guerre mettant des bornes à nos bienfaits, Nous avons préféré le bien ſolide de la Paix à tout ce que pouvoit nous offrir de plus ſéduiſant le ſuccès ſoutenu de nos Armes. A préſent que Nous pouvons ſoulager plus efficacement cette précieuſe portion de la Nobleſſe, ſans que les moyens que Nous y employerons augmentent les charges de notre Peuple, Nous avons réſolu de fonder une ECOLE MILITAIRE, & d'y faire élever ſous nos yeux cinq cens jeunes Gentilshommes, nés ſans bien, dans le choix deſquels Nous préférerons ceux qui, en perdant leur pere à la Guerre, ſont devenus les enfans de l'Etat. Nous eſpérons même que l'utilité de cet Etabliſſement, qui ſemble n'avoir pour objet qu'une partie de la Nobleſſe, pourra ſe communiquer au Corps entier, & que le plan qui ſera ſuivi dans l'éducation des cinq cens Gentilshommes que Nous adoptons, ſervira de modéle aux Peres qui ſont en état de la procurer à leurs enfans; enſorte que l'ancien préjugé qui a fait croire que la valeur ſeule fait l'homme de Guerre, céde inſenſiblement au goût des études Militaires que Nous aurons introduit. Enfin, Nous avons conſidéré, que ſi le feu Roi a fait conſtruire l'Hôtel des Invalides pour être le terme honorable où viendroient finir paiſiblement leurs jours ceux qui auroient vieilli dans la profeſſion des Armes, Nous ne pouvions mieux ſeconder ſes vûes qu'en fondant une Ecole où la jeune Nobleſſe, qui doit entrer dans cette carriere, pût apprendre les principes de l'Art de la Guerre, les exercices & les opérations pratiques qui en dépendent, & les ſciences ſur leſquelles il ſont fondés. C'eſt par des motifs ſi preſſans que Nous nous ſommes déterminés à faire bâtir inceſſamment auprès de notre bonne Ville de Paris, & ſous le titre d'ECOLE ROYALE MILITAIRE, un Hôtel

assez grand & assez spacieux pour recevoir non-seulement les cinq cens jeunes Gentilshommes nés sans bien, pour lesquels Nous le destinons, mais encore pour loger les Officiers de nos Troupes, auxquels nous en confierons le Commandement, les Maîtres en tous genres qui seront préposés aux Instructions & aux Exercices, & tous ceux qui auront une part nécessaire à l'administration spirituelle & temporelle de cette Maison. A CES CAUSES, après avoir fait mettre cette affaire en délibération dans notre Conseil, de l'avis d'icelui, & de notre grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons par notre présent Edit perpétuel & irrévocable, dit, statué & ordonné, disons, statuons & ordonnons, ce qui suit.

ARCHIVES NATIONALES

ARTICLE PREMIER.

Nous avons par notre présent Edit fondé & établi, fondons & établissons à perpétuité une Ecole Militaire, pour le logement, subsistance, entretien & éducation dans l'Art Militaire, de cinq cens Jeunes Gentilhommes de notre Royaume, dans l'admission & le choix desquels il sera exactement observé ce que nous prescrirons ci-après. A l'effet de quoi, voulons qu'il soit choisi incessamment aux environs de notre bonne Ville de Paris, un terrein & emplacement propre & commode à construire & bâtir un Hôtel, pour loger lesdits cinq cens Gentilhommes, & tous ceux que Nous jugerons nécessaires à leur éducation & entretien, lequel Hôtel sera appellé, HÔTEL DE L'ECOLE ROYALE MILITAIRE.

II.

Il sera dressé par nos Architectes ordinaires, sous les ordres du Directeur Général de nos Bâtimens & Maisons, des plans des bâtimens qui doivent composer ledit Hôtel, suivant les mémoires que Nous en ferons remettre à notredit Directeur.

III.

Les Propriétaires du terrein choisi pour la construction dudit Hôtel, seront par Nous payés de la juste valeur d'icelui, suivant l'estimation qui en sera faite, & au prix qui sera par Nous reglé. Et après l'acquisition faite dudit terrein, voulons qu'à l'avenir il soit amorti, comme Nous l'amortissons par ces Présentes, sans que pour raison dudit amortissement, il Nous soit payé aucun droit ni aucune indemnité, lods & ventes, quints & requints, rachats ni reliefs, pour ce qui se trouvera mouvant de Nous & en censive de notre Domaine; nonobstant toutes aliénations & engagemens, sans aussi payer franc-fiefs & nouveaux acquêts, ban ou arriere-ban, taxes ni autres droits quelconques, qui Nous sont ou pourroient être dûs, dont Nous déchargeons

ledit terrein ; en faisant en tant que besoin est ou seroit ; don & abandon audit Hôtel, quoique le tout ne soit pas ici particulierement exprimé, & ce nonobstant toutes Ordonnances & Loix à ce contraires, auxquelles à ce regard Nous avons dérogé & dérogeons ; & à l'égard des droits d'indemnité, d'amortissement & autres, qui pourront être dûs à des Seigneurs particuliers, pour raison dudit terrein, Nous nous chargeons par ces Présentes de les acquitter, & de dédommager lesdits Seigneurs, dont relevent à titre de fief, de censive ou autrement, les héritages que contiendra ledit terrein ; déclarons pareillement ledit Hôtel exempt de tous droits de guet, garde, & fortifications, fermeture de Ville & Fauxbourgs, & généralement de toutes contributions publiques & particulieres, telles qu'elles puissent être exprimées ou non exprimées par le présent Edit, pour de toutes lesdites exemptions jouir par ledit Hôtel entierement & sans reserve.

I V.

Les fonds nécessaires pour l'acquisition dudit terrein, ensemble pour la construction & l'ameublement dudit Hôtel, seront pris successivement sur ceux que Nous assignerons audit Hôtel par forme de dotation ou autrement.

V.

Voulons que celui de nos Secrétaires d'Etat, ayant le département de la Guerre, ait sous nos ordres la Sur-Intendance dudit Hôtel, pour en diriger l'établissement, & y faire observer les reglemens que Nous jugerons nécessaires pour la discipline, l'administration œconomique, l'éducation des Eléves, & généralement pour tout ce qui concernera l'ordre qui doit être observé dans ledit Hôtel ; & nous établirons sous lui un Intendant, qui lui rendra compte de tous les détails dudit Hôtel, arrêtera les Registres & les Etats des dépenses journalieres & autres concernant l'établissement & la subsistance dudit Hôtel, & délivrera les Ordonnances de payement sur la Caisse dudit Hôtel.

V I.

Le service Militaire sera fait dans ledit Hôtel pour former d'autant plus les Eléves aux opérations pratiques de l'Art Militaire, & les accoutumer à la subordination, à l'effet de quoi Nous choisirons, & Nous commettrons des Officiers pour composer un Etat Major, & pour commander les Compagnies d'Eléves, suivant l'ordre que Nous établirons par la suite.

V I I.

Les fonds destinés pour l'établissement & l'entretien dudit Hôtel, seront remis ès mains du Trésorier qui sera par Nous nommé, pour être par lui employés suivant & conformément aux Etats & Ordonnances, qui en seront expédiés, par l'Intendant dudit Hôtel ; à l'effet de quoi Nous voulons & entendons qu'à la fin de chaque année il soit fait une assemblée dans ledit Hôtel, à laquelle présidera le Secrétaire d'Etat ayant le département de la Guerre, pour examiner,

clôre & arrêter le compte général de la recette & de la dépense qui aura été faite durant l'année par ledit Trésorier suivant lesdits Etats & Ordonnances, sans que ledit Trésorier soit tenu de compter devant d'autres que ceux qui composeront ladite assemblée, voulant que les comptes qui seront arrêtés en icelles, lui servent de décharge valable de son maniment, par-tout où il appartiendra.

VIII.

L'administration dudit Hôtel, tant à l'égard du Spirituel que du Temporel, sera reglée sur le même pied que celle de l'Hôtel des Invalides, par les ordres & sous l'autorité du Secrétaire d'Etat ayant le département de la Guerre.

IX.

Les Maîtres qui seront chargés d'enseigner les Langues & les Sciences dans ladite Ecole Militaire, ainsi que ceux qui seront destinés pour les exercices du corps, seront par Nous nommés sur la proposition qui Nous en sera faite par le Secrétaire d'Etat ayant le département de la Guerre, lequel sera pareillement chargé de Nous présenter les projets de Reglemens concernant l'ordre & la discipline que Nous jugerons à propos de faire observer dans toutes les parties de l'administration dudit Hôtel.

X.

L'Hôtel de l'Ecole Militaire jouira des mêmes franchises, exemptions & immunités que celles accordées à l'Hôtel des Invalides, comme de Franc-Salé, & d'affranchissement de tous droits d'entrée, d'aydes & autres quelconques, & ce sur les Certificats de l'Intendant; Nous reservant de fixer par la suite les objets desdites exemptions & franchises, sans qu'elles puissent être attaquées en vertu de nos Edits, Déclarations & Arrêts, portant que lesdits droits seront payés par les privilégiés & non privilégiés, exempts & non exempts, à quoi Nous avons par ce regard dérogé & dérogeons par le présent Edit, & sans tirer à conséquence.

XI.

Pour commencer à pourvoir, tant à la dépense de la construction & de l'ameublement dudit Hôtel, qu'à celle de la subsistance & de l'entretien des cinq cens jeunes Gentilhommes qui y seront admis, Nous avons accordé, & Nous accordons audit Hôtel, par forme de premiere dotation perpétuelle & irrévocable, le droit que Nous avons rétabli par notre Déclaration du seize Février mil sept cent quarante-cinq, sur les Cartes à jouer, fabriquées dans toute l'étendue de notre Royaume, Terres & Seigneuries de notre obéissance, ensemble l'augmention dudit droit ordonnée par notre Déclaration du 13 du présent mois, en faisant en tant que besoin toute aliénation nécessaire à son profit, tant dudit droit que de l'augmentation d'icelui, de façon qu'il sera & demeurera totalement détaché de nos Finances, à l'effet de quoi Nous en avons attribué l'administration & la connoissance au Secrétaire d'Etat, ayant le département de la Guerre, sans que néanmoins

il puiſſe l'affermer ; notre intention étant qu'il ſoit régi dans la plus grande & la plus exacte œconomie au profit dudit Hôtel, & les deniers en provenant remis au Tréſorier d'icelui, pour être employés au fait de ſa charge ; & au moyen de ladite dotation & de la réſolution que Nous avons priſe de ne rien négliger d'ailleurs pour ſoutenir un établiſſement auſſi utile pour notre Etat, Nous voulons qu'il ne puiſſe être reçu ni accepté pour icelui aucunes fondations, dons, gratifications qui pourroient lui être faites par quelques perſonnes & pour quelque cauſe que ce ſoit, comme auſſi qu'il ne puiſſe être fait pour icelui aucune acquiſition d'héritages ni autres biens immeubles quelconques, ſinon les héritages qui ſe trouveront aux environs & qui y ſeront contigus, leſquels pourroient être jugés néceſſaires pour la plus grande commodité, utilité & embelliſſement d'icelui.

XII.

Les premiers fonds deſtinés audit Hôtel devant être employés aux dépenſes de la conſtruction & de l'ameublement d'icelui, il n'y ſera admis aucun Eleve que lorſque l'etabliſſement en ſera porté à un certain degré de perfection, à l'effet de quoi Nous nous réſervons de pourvoir dans la ſuite à l'admiſſion deſdits Eleves, ſoit qu'elle ne ſe faſſe que lorſque l'Etabliſſement ſera fini, ſoit que les circonſtances Nous permettent d'en avancer le terme, en recevant chaque année un nombre d'Eleves, proportionné aux dépenſes que l'on pourra faire pour leur entretien & leur éducation, ſans retarder d'ailleurs le progrès de l'Etabliſſement.

XIII.

Comme Nous nous ſommes particulierement propoſé dans cet Etabliſſement d'en faire un ſecours pour la Nobleſſe de notre Royaume, qui eſt hors d'état de procurer une éducation convenable à ſes enfans, Nous voulons & entendons qu'il n'y ait auſſi que cette eſpéce de Nobleſſe qui y ait part, & que l'on obſerve l'ordre ſuivant dans l'admiſſion deſdits enfans, de ſorte que la premiere Claſſe ſoit toujours préférée à la ſeconde, la ſeconde à la troiſiéme, & ainſi de ſuite juſqu'à la derniere.

XIV.

La premiere Claſſe ſera des orphelins dont les peres auront été tués au Service, ou ſeront morts de leurs bleſſures, ſoit au Service, ſoit après s'en être retirés à cauſe de leurs bleſſures. La ſeconde Claſſe, des orphelins dont les peres ſeront morts au Service d'une mort naturelle, ou qui ne s'en ſeront retirés qu'après trente ans de Commiſſion de quelqu'eſpéce que ce ſoit. La troiſiéme Claſſe, des enfans qui ſeront à la charge de leurs meres, leurs peres ayant été tués au Service, ou étant morts de leurs bleſſures, ſoit au Service, ſoit après s'en être retirés à cauſe de leurs bleſſures. La quatriéme Claſſe, des enfans qui ſeront à la charge de leurs meres, leurs peres étant morts au Service d'une mort naturelle, ou après s'être retirés du Service après trente ans de Commiſſion de quelqu'eſpece que ce ſoit. La cinquiéme Claſſe,

des enfans dont les peres se trouveront actuellement au Service. La sixiéme Classe, des enfans dont les peres auront quitté le Service par rapport à leur âge, leurs infirmités, ou pour quelqu'autre cause légitime. La septiéme Classe, des enfans dont les peres n'auront pas servi, mais dont les ancêtres auront servi. La huitiéme Classe enfin, des enfans de tout le reste de la Noblesse, qui par son indigence se trouvera dans le cas d'avoir besoin de nos secours.

X V.

On recevra lesdits enfans depuis l'âge de huit à neuf ans jusqu'à celui de dix à onze, à l'exception des orphelins qui pourront être reçus jusqu'à l'âge de treize, en observant de n'en point admettre qui ne sçachent lire & écrire, de façon que l'on puisse les appliquer tout de suite à l'Etude des Langues.

X V I.

Il ne sera admis aucunEleve dans ledit Hôtel qu'il n'ait fait preuve de quatre générations de Noblesse de pere, au moins, à l'effet de quoi les parens desdits Eleves remettront au Sécretaire d'Etat, chargé du Département de la Guerre, un cahier contenant les faits généalogiques de leur naissance, avec les copies collationnées des titres justificatifs d'iceux, lesquels cahiers & titres seront déposés aux Archives de ladite Ecole, après avoir été examinés & reconnus pour véritables par le Généalogiste qui sera par Nous choisi, & mention en sera faite sur le Registre d'admission & d'entrée dans ladite Ecole, & seront en outre tenus de rapporter la preuve que lesdits Eleves sont dans l'une des Classes portées en l'article XIV. & mention en sera pareillement faite sur le Registre d'entrée, avec les noms, surnoms, âges & domiciles des enfans admis.

X V I I.

La destination de ces enfans exigeant qu'ils soient bien conformés, il n'en sera reçu aucun de contrefaits ni d'estropiés; si cependant il leur arrivoit, tandis qu'ils seront dans ledit Hôtel, quelqu'accident fâcheux qui ne permît pas qu'on les destinât pour la Guerre, notre intention n'en est pas moins qu'ils y achevent leurs Etudes, sauf à les employer d'une maniere convenable à leur situation, lorsqu'il s'agira de leur donner un état.

X V I I I.

Tous les Eleves de l'Ecole Militaire seront vêtus d'un Uniforme, dont Nous reglerons la composition par une Ordonnance particuliere.

X I X.

Lorsque lesdits enfans seront parvenus à l'âge de dix-huit ou vingt ans, & même lorsque dans un âge moins avancé leur éducation se trouvera assez perfectionnée pour qu'ils puissent commencer à Nous servir utilement, notre intention est qu'ils soient employés dans nos Troupes ou dans les autres parties de la Guerre, suivant les talens & l'aptitude que l'on reconnoîtra en eux; & pour qu'ils puissent se sou-

tenir dans les premiers emplois qui leur seront confiés, Nous voulons & entendons qu'il leur soit fait, sur les fonds de l'Ecole Militaire, une Pension de *deux cens livres* par année, laquelle leur sera continuée tant que Nous le jugerons nécessaire, à l'effet de quoi Nous arrêterons tous les ans un Etat desdites Pensions, lesquelles seront allouées sans difficulté dans les Comptes du Trésorier, en rapportant par lui ledit Etat & les Quittances nécessaires.

X X.

La protection singuliere que Nous avons résolu d'accorder à ceux de notre Noblesse qui auront été élevés dans l'Ecole Militaire, exigeant de leur part une reconnoissance proportionnée au bienfait qu'ils auront reçu de Nous, Nous avons cru qu'il étoit nécessaire de leur donner une marque distinctive, laquelle, en les faisant reconnoître partout où ils se trouveront, leur remette sans cesse devant les yeux les obligations qu'ils auront contractées envers Nous & notre Etat, & les porte par ce souvenir à donner l'exemple aux autres, & à répondre dans toutes les circonstances de leur vie, à l'éducation qu'ils auront reçue, à peine d'encourir notre disgrace, & d'être punis plus sévérement que les autres, dans tous les cas où ils se montreroient indignes de notre protection. Nous voulons donc qu'en sortant de l'Ecole Militaire, pour passer à quelqu'emploi que ce soit, ils reçoivent de nos mains une marque distinctive qu'ils seront tenus de porter toute leur vie, ainsi & de la maniere que Nous l'ordonnerons par la suite.

X X I.

ARCHIVES NATIONALES

Il sera pourvû par des Reglemens particuliers à tout ce qui pourroit n'avoir pas été prévû, statué, dit & ordonné par notre présent Edit, que nous voulons être exécuté en tout son contenu. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aydes à Paris, que notre présent Edit ils ayent à faire lire, publier & registrer, & le contenu en icelui garder & observer selon sa forme & teneur, cessant & faisant cesser toutes choses à ce contraires. CAR tel est notre plaisir; & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous y avons fait mettre notre Scel. DONNE' à Versailles au mois de Janvier, l'an de grace mil sept cent cinquante-un, & de notre Regne le trente-sixiéme. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, Par le Rói. M. P. DE VOYER D'ARGENSON. *Visa*, MACHAULT, Vû au Conseil, MACHAULT. Et Scellé de grand Sceau de cire verte, en lacs de soye rouge & verte.

Registré, oui ce requerant le Procureur Général du Roi, pour être exécuté selon sa forme & teneur, & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchaussées du Ressort, pour y être lûes, publiées & registrées: Enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roi d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement le vingt-deux Janvier mil sept cent cinquante-un. Signé, YSABEAU.

A PARIS, Chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement. 1751.

ANNEXE 21 : plans de bâtiments techniques et provisoires pour le chantier de l'Ecole Royale militaire de Paris (AN, O1 1603).

« Four à chaux »

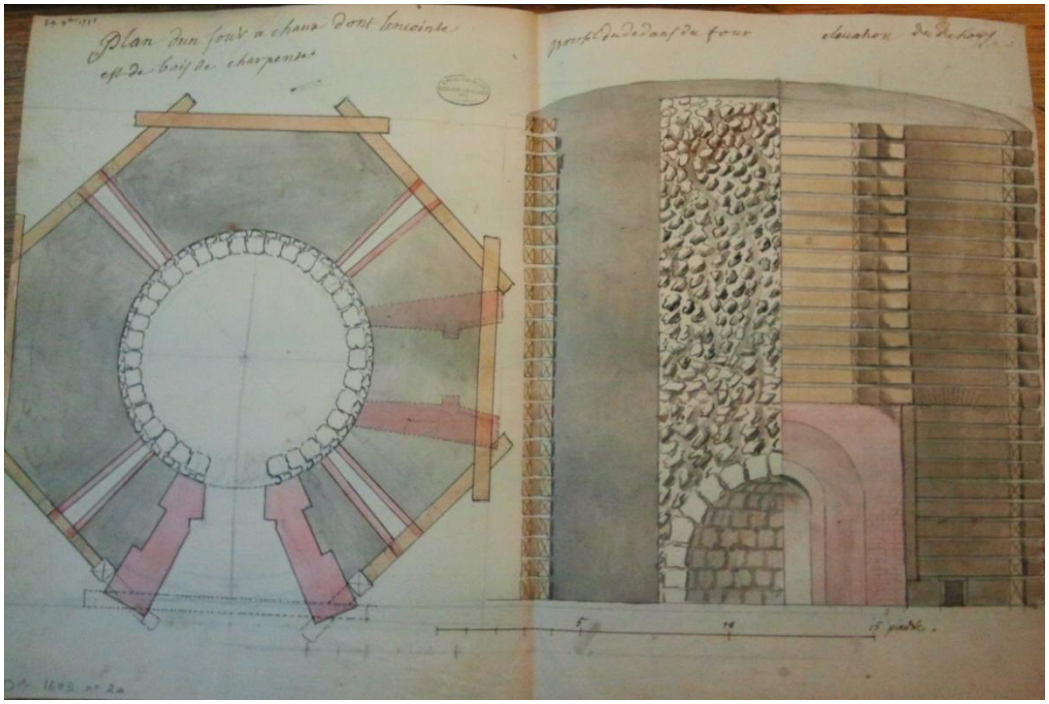

Baraque du « receveur de la pierre de moellon » sur la plaine de Grenelle.

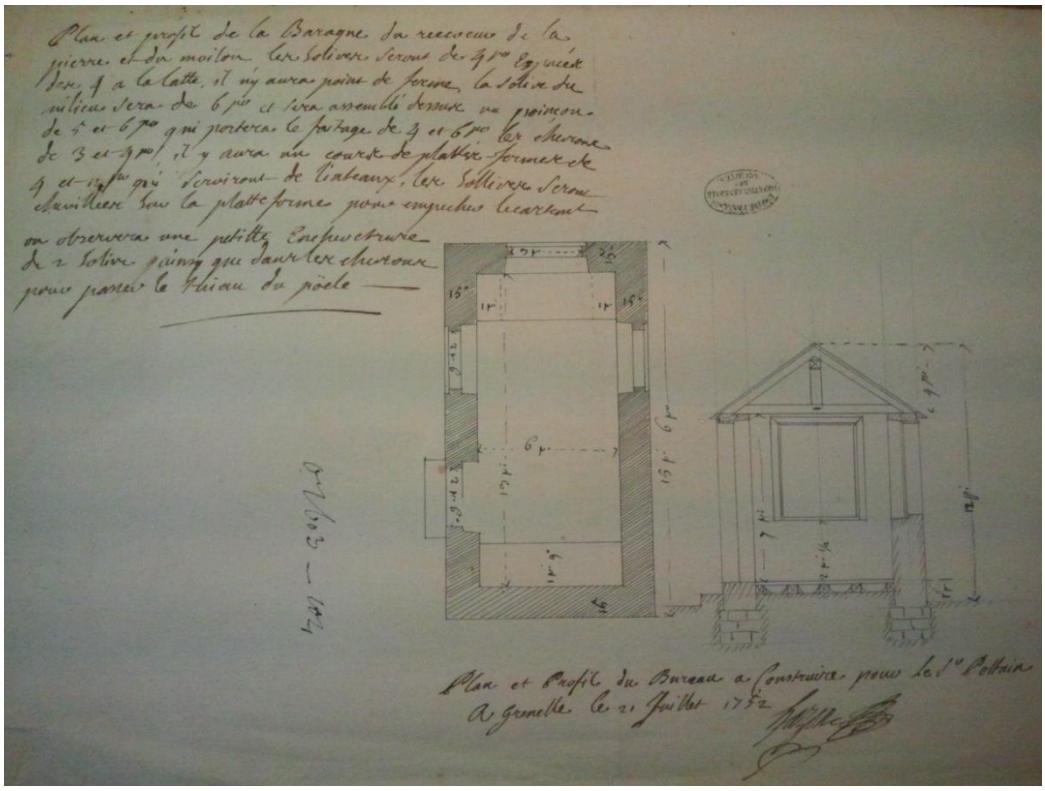

ANNEXE 22 : détail du plan des travaux réalisés à l'Ecole Royale militaire en 1754 (AN, O1 1604, n°362) [parties achevées ou en cours de construction en rose]

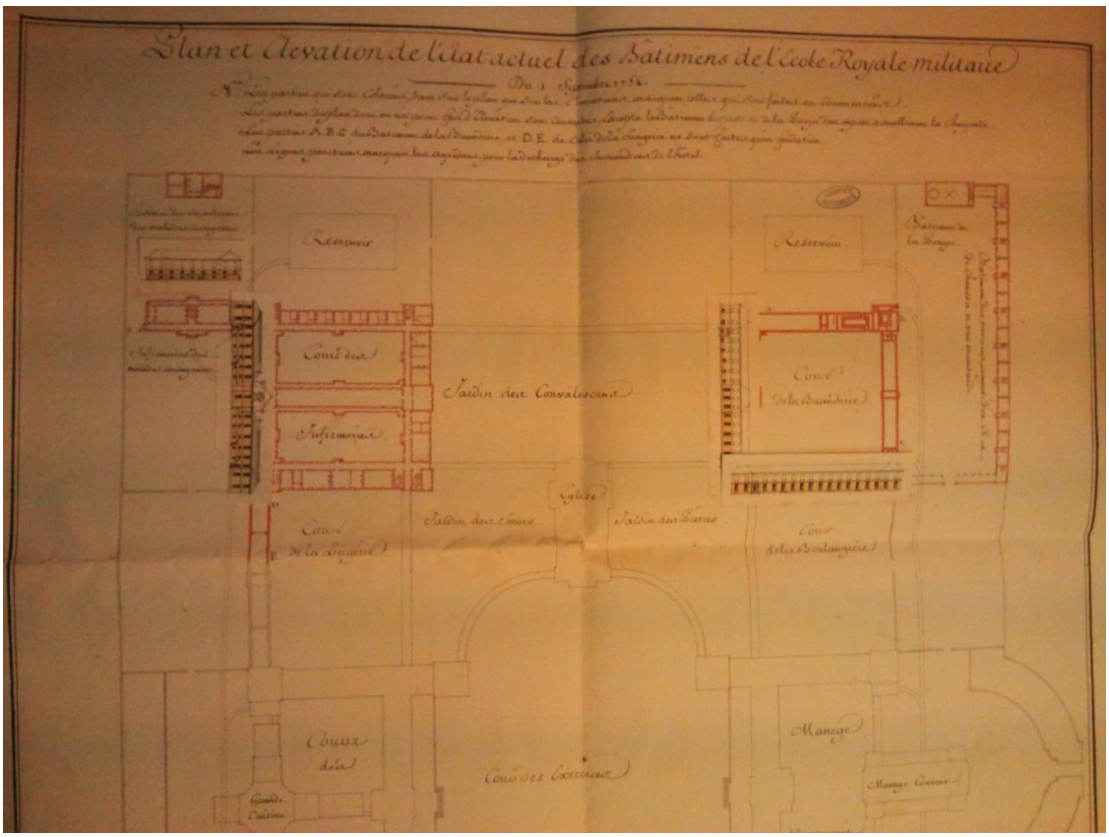

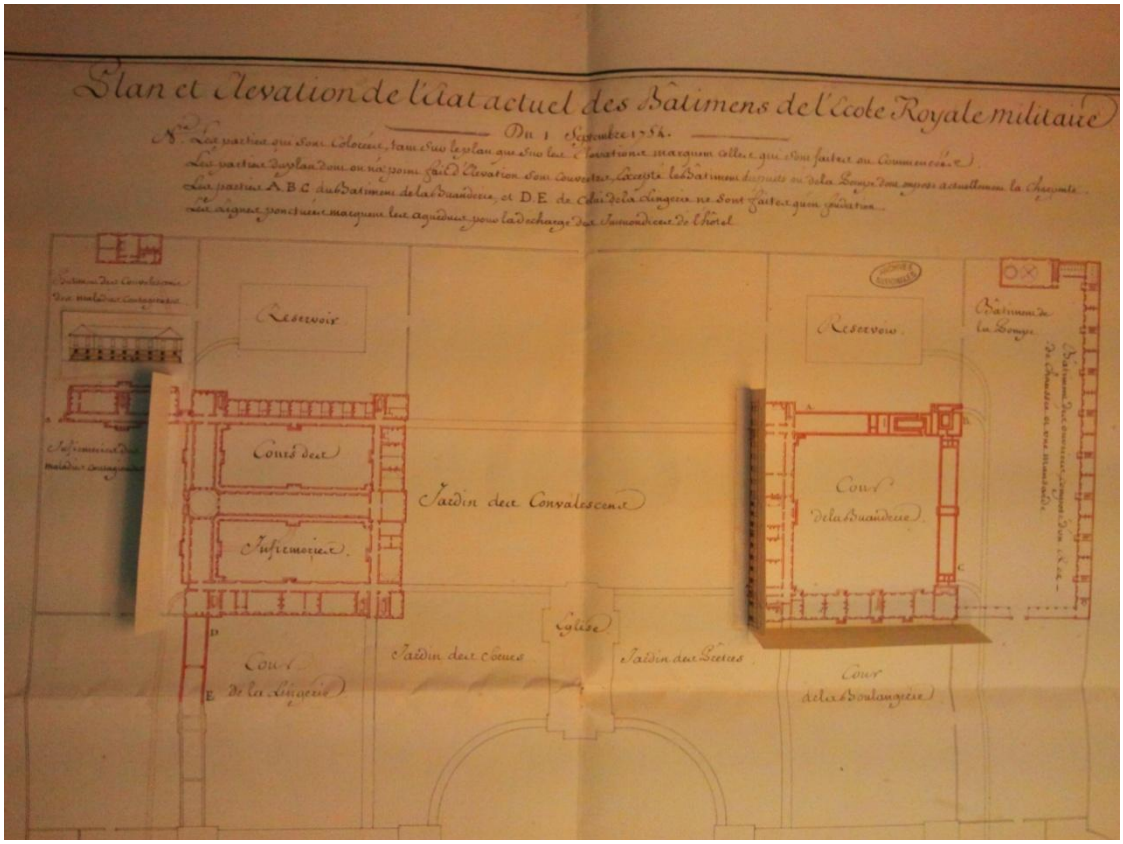

ANNEXE 23 : classement alphabétique du personnel des Bâtiments d'après les registres du Grand Etat de la dépense (AN, O1 2350-O1 2386)

titulaire	fonction	Département	dates de service
Abbé Le Blanc	historiographe	administration centrale, officiers en charge	1751-1785
Abbé Noel	garde et démonstrateur du grand téléscope	cabinet de physique et d'optique de Passy	1776-1777?
Abbé Nollin	directeur	pépinières	1777
Abbé Nollin	contrôleur	pépinières	1765-1776
Abbé Rochon	garde et démonstrateur pour l'astronomie et l'optique	cabinet de physique et d'optique de Passy	1776-1777?
Abbé Roubillon ou Bourillon	chapelain de la savonnerie	Paris	1774-1777?
Alix	portier	Blois	1776-1777?
Allard, Jean Charles Philbert	commis aux écritures pour le service du contrôle	Paris	1756-1777?
Allard, Joseph	matelots du canal	château de Versailles	1740-1756
Allard, Joseph	gondoliers	château de Versailles	1757-1777?
Amable de Vienne, Charles	dessinateur	Direction générale remboursement et affaires de discussions	1768-1776
Amand, Jacques François	peintre pour l'histoire	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	1759
Amand, Jacques François	peintre, pour l'histoire	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1757
Amé, François	concierge Savonnerie	Paris	1752-1761
Amelot, Charles	jardin de l'orangerie et potager de la Muette	Paris, entretiens fixes	1742-1777
Amelot, Charles	supplément d'entretien de quinze arpent d'augmentation de terrein au jardin de la Muette en tonture labour et ratissage	Paris, entretiens fixes	1755
Amelot, Charles fils	adjoint jardin de l'orangerie et potager de la Muette	Paris, entretiens fixes	1753-1753
Amelot, Jean	jardin du château de Vincennes et potager	Paris, entretiens fixes	1741-1755
Amelot, Jean	jardin et potager	Vincennes, entretiens fixes	1757-1761
Anceau, Denis Etienne	pour les conduites de grais des eaux bonnes a boire	entretiens fixes des "dehors" de Versailles	1740-1743
Anceau, Jacques Denis	pour les conduites de grais des eaux bonnes a boire	entretiens fixes des "dehors" de Versailles	1749-1756
Anoz, Christophe	rigolles et fossés grand et petit parc	entretiens fixes, parc de Versailles	1772-1777?
Antoine, Joseph	garde grande porte dudit palais en face de la rue Tournon, Luxembroug	Paris	1744-1756
Antoine, Françoise veuve de Charles François Papillon	vitres du château et bâtiments	Château de Marly, Entretiens fixes	1751-1755
Antoine, Robert Jean	concierge Hôtel des ambassadeurs	Paris	1741-1749
Archement, Jean Baptiste	suisse garde du château	Fontainebleau	1765-1771
Asselin, Charles	compagnon au haut de la machine	Machine de Marly	1765-1769
Asselin, Charles	charpentier maitre	Machine de Marly	1729 ? 1761
Aubert, Jean	contrôleur	Montceau, Abbaye de Fontevraut, St Germain	1740-1741
Aubert, Jean	architecte de la première classe	Académie d'architecture	1741
Aubert, David	concierge Hotel de monsieur le directeur géneral a Paris surintendance	Paris	1756-1776

Aubert, le jeune	peintre 1ere année (45)	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1745-1747
Aubin, Geneviève, veuve de Philippe le Seur	rocailles des jardins de l'abreuvoir	Entretiens fixes, Marly	1760-1774
Aubineau, Cyre Anne	vitres des hôtels et maisons du dehors	entretiens fixes Fontainebleau	1770
Aubineau, Louis Gatien	vitres du château et dépendances	entretiens fixes Fontainebleau	1744-1757
Aubineau, Louis Gatien et Jacques François père et fils	vitres du château et dépendances	entretiens fixes Fontainebleau	1761-1770
Aubry, Henry	S(f)errures des barrières des forêts d'Halatte et d'Ermenonville	entretiens fixes Compiègne	1762-1770
Aubry, Jean	S(f)errures des barrières des forêts d'Halatte et d'Ermenonville	entretiens fixes Compiègne	17441761
Audens	chapelain de la savonnerie	Paris	1744-1746
Audibert	inspecteur à Marseille	Marbres	1755-1761
Audran, Charles	concierge au Luxembourg	Paris	1734
Audran	haute lisse, Gobelins	Paris	1777
Aumont, Jean	maître général des oeuvres de maçonnerie	officiers et employés servant dans les maisons royales	1737-1749
Aury, Joseph	garçons fontainiers	Marly	1740-1752
Aury, Joseph	compagnons fontainiers	Marly	1752-1759
Auvray, Jean Baptiste Laurent	couvertures des Tuileries…	entretiens fixes Paris	1769-1770
Avis, François dit St Valery	taupier	Fontainebleau	1756-1777?
Avril, Antoine	horloge	entretiens fixes Fontainebleau	1744-1761
Babel	dessinateur à la plume, 2ème année(43)	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1743-1744
Bacarit, François René fils	adjoint du piqueur et garde des bosquets	Marly	1768-1777?
Bacarit, René	piqueur et garde des bosquets	Marly	1740-1756?
Bacarit, René fils	piqueur et garde des bosquets	Marly	1757-1777?
Bachelier, François Gabriel	concierge Louvre	Paris	1744-1755
Bailli, Jacques Silvain	garde des tableaux de roi	Paris	1751-1774
Bailly, Jacques	couleurs de bronze au vernis figures en plomb et étain	entretiens fixes Paris	1740-1774
Bailly, Jacques	entretien des couleurs de bronze au verni, sur les plombs et étains dans les jardins	Entretien fixe du château de Versailles	1740-1774
Bailly, Jacques	garde des tableaux pour Paris et Luxembourg, Louvre en 1783	officiers et employés servant dans les maisons royales	1774-1783?
Bailly, Pierre François	lanternes ou réverbères du palais du Luxembourg	entretiens fixes Paris	1767-1770
Balzot, Michel	garçons fontainiers	Marly	1740-1751
Balzot, Michel	compagnons fontainiers	Marly	1752-1777?
Banide	chef ouvrier et portier	cabinet de physique et d'optique de Passy	1777
Baptiste, Jacques dit Jean fils	frotteur de l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires	Paris	1770-1773
Barbeau	peintre pour l'histoire	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	1751-1753
Barbier, Charles	inspecteur de la Savonerie	Paris	1744-1751

Bareau de chef de Ville, François Dominique	élèves architectes	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	1752-1756
Bastide, André	calfats au canal	château de Versailles	1740-1765
Bastide, Louis André	calfats au canal	château de Versailles	1769-1777?
Bastide, Louis André (fils du calfateur)	matelots du canal	château de Versailles	1754-1768
Baudoin	peintre 1ère année (45)	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1745-1747
Baudon	piqueur	Paris	1770-1777?
Bazire, Joseph	concierge (petite écurie)	St Germain	1726-1777?
Bazire, Joseph son neveu	concierge (petite écurie) (survivance)	St Germain	1769-1774
Bazire, Antoine Joseph	concierge de la petite écurie du roi	St Germain	
Bazire, Armant Fidèle	concierge de la petite écurie du roi (survivance)	St Germain	
Bazonet, Louis	compagnons fontainiers	château de Versailles	1740-1753
Bazonnet, Charles	chargé d'élever dans l'etat de fontainier le fils aîné de feu Bazonnet et de donner annuellement 240 lt à sa veuve	château de Versailles	1760-1776
Bazonnet, Jean Louis	garçon fontainier	château de Versailles	1747-1759
Beaudet de Morlet, Charles Michel fils	successeur désigné du contrôleur	pepinière	1751-1759
Beaudet de Morlet, Charles Nicolas	contrôleur	pepinière	1730-1761
Beaugrand, Pierre	rigolles et fossés grand et petit parc	entretiens fixes parc de Versailles	1749-1771
Beaujeu, Pierre	couverture des château vieux et neufs et ttes maisons qui en dépendent	entretiens fixes parc de Versailles	1765-1776
Beaulieu	garde à Meudon	Meudon Chaville Verrière	1740-1745
Beaulieu	vitrerie du département du château et nettoyement des vitres qui sont en magasin	entretiens fixes Chambord	1743-1748
Beaulieu, Jean	garde des rigoles des dehors de Meudon	Meudon Chaville Verrière	1746-1755
Beaulieu, Jean Jacques???? (52)	garde des rigolles à Saclai	Rigoles de Trappes et Saclay	1740-1755
Beausire (fils)	architecte de la première classe	Académie d'architecture	1741
Beauval	concierges de l'Hôtel du contrôleur général des finances	Compiègne	1741-1742
Bel	peintre Gobelins	Paris	1756
Belanger, Joseph	chapelain aux Gobelins	Paris	1744-1761
Belanger, Joseph	pour tenir l'école Gobelins	Paris	1744-1753
Belle, Clement Louis Marie anne	dessinateur et professeur Gobelins	Paris	1765-1777?
Belle, Clément Louis Marie Anne	inspecteur Gobelins	Paris	1757-1777?
Belleville, fils	son adjoint entretien du jardin et potager de la nouvelle ménagerie de Trianon	Entretien fixe du château de Versailles	1764-1777?
Belleville, Jean Baptiste Louis	entretien du jardin et parc de trianon(...)	Entretien fixe du château de Versailles	1747-1755
Belleville, Jean Baptiste Louis	entretien du jardin et potager de la nouvelle ménagerie de Trianon	Entretien fixe du château de Versailles	1751-1777?
Belleville, Olivier	jardin de l'étang	entretiens fixes Fontainebleau	1761-1770
Bellicard, Charles	élèves architectes	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	1751-1752

Bellicard, Jerôme Charles	contrôleur	Compiègne	1765-1775
Bellicard, Jerôme Charles	inspecteur du Luxembourg, des Gobelins, de l'observatoire, du collège royal et du val de Grace	Paris	1756-1761
Bellicard, Jerôme Charles	contrôleur	Fontainebleau	1776
Bellicard, Jerôme Charles	architecte de la première classe	Académie d'architecture	1777-1786
Benoist, Jean Louis	Suisse porte du Luxembourg	Paris	1769-1775
Benoist, Jean Louis	Suisse pour les jardins	Paris	1767-1768
Beranger	concierges de l'Hôtel occupé par les officiers de la grande écurie du roi	Compiègne	1738-1746
Bernard	portier Magasin des marbres au bout des Tuileries	Paris	1755-1756
Berruer, Pierre		Ecole des élèves pensionnaires protégés	1757
Bertelin de Mauroy	inspecteur honoraire et garde machine de la manufacure royale de porcelaine de France		1785
Besjard, Elisabeth Marguerite, veuve Achin	concierge hôtel du chambellan	Fontainebleau	1774-1777?
Besnard fils	Inspecteur jardins	Fontainebleau	1769-1777?
Besnard fils	Inspecteur des jardins, (en survivance en 1762)	Fontainebleau	1767-1768
Besnard, Claude Raimond fils	conciergerie et entretien cour des cuisines	Fontainebleau	1754-1761
Besnard, Claude Raimond fils	(survivance) concierge cour des cuisines	Fontainebleau	1741-1753
Besnard, Claude Raymond	concierge hotel d'Albret	Fontainebleau	1756-1779
Besnard, Nicolas	concierge pavillon où loge le contrôleur gnal/ Hotel de la surintendance des finances?	Fontainebleau	1744-1768
Besnard, Nicolas, son fils	concierge pavillon où loge le contrôleur gnal/ Hotel de la surintendance des finances? (survivance)	Fontainebleau	1756-1777?
Besnard, Nicolas	Inspecteur jardins et parcs	Fontainebleau	1741-1765
Beuvenier, Jean François	garçons fontainiers	Marly	1740-1755
Billard (1764	jardin du petit château	entretiens fixes Compiègne	1765-1770
Billard (1764	pompe du petit château	entretiens fixes Compiègne	1765-1769
Billard, Madeleine, veuve Boivinet et Boivinet, Jean Baptiste son fils	pour le jardin de l'hôtel du grand maître	entretiens fixes des dehors	1740-1757
Billaudel	contrôleur	Compiègne	1743-1747
Billaudel	contrôleur	Montceau ? St Germain?	1742
Billaudel, Charles Jacques	contrôleur	Choisy	1748-1755
Billaudel, Charles Jacques	intendant alternatif et ordonnateur	officiers en charge	1725 (à ses 25 ans)-1762
Billaudel, Charles Jacques	contrôleur	Meudon Chaville Verriere	1748-1755
Billaudel, Charles Jacques	contrôleur du département	Marly	1756-17611
Billaudel, Charles Jacques	architecte de la seconde classe	Académie d'architecture	1734
Billaudel, Jean Rene	intendant alternatif	officiers en charge	1765-1776
Billaudel, Jean Rene	contrôleur	Bellevue	1763-1775

Billaudel, Jean Rene	commis aux écritures et copies de dessins des contrôles	Choisy	1749-1755
Billaudel, Jean René fils	commis aux écritures	Marly	1756-1761
Billet, Paul (1764	jardin et potager	entretiens fixes Vincennes	1765-1770
Billot, Jacques	couvertures en ardoises et tuiles hôtel des ministres, gd Ecuyer et basse cour, gdes écuries du roi	entretiens fixes Compiègne	1745-1757
Binet de Marchais, Gérard	concierge Louvre	Paris	1769-1777?
Binet, George René	portier du château neuf	Saint-Germain	1734-1761
Biset	compagnons fontainiers	dehors Versailles et Meudon	1757
Blanche(t), Pierre François	couvertures du château et dépendances	entretiens fixes Chambord	1743-1770
Blondeau, Nicolas	teinturier pour la soie Gobelins	Paris	1770-1771
Blondel	professeur d'architecture	Académie d'architecture	1763-1774
Blondel	dessinateur	Académie d'architecture	1768-1774
Boffrand, Germain	architecte ordinaire	Académie d'architecture	1741-1754
Boileau, Jean Louis	dessinateur au bureau du contrôle	château de Versailles	1749-1761
Boissel (1764 ?	inspecteur	Compiègne	1765-1777?
Boisselette, Etienne	jardins hauts et bas de Meudon et l'avant cour	Entretiens fixes Meudon, Chaville Verrière	1767-1777?
Boisselette, Etienne François fils aine	jardins hauts et bas de Meudon et l'avant cour en survivance et adjoint	Entretiens fixes Meudon, Chaville Verrière	1767-1777?
Boiville, Auguste	garde de la fontaine de Clairvoix (1766	Compiègne	1767-1777?
Boivinet père et veuve Picard	entretien du jardin et parc de trianon(...)	Entretien fixe du château de Versailles	1746
Boivinet, fils aine	grand parterre du Tibre	entretiens fixes Fontainebleau	1766-1768
Boivinet, Jean Baptiste	pour le jardin de l'hôtel du grand maître	entretiens fixes des dehors	1759-1761
Boivinet, Jean Pierre et François	pour le jardin de l'hôtel du grand maître	entretiens fixes des dehors	1767-1777?
Boivinet, Louis	grand parterre du Tibre	entretiens fixes Fontainebleau	1746-1762
Boizot, Antoine	tirer les traits des tableaux que le roi fait faire en tapisserie Gobelins	Paris	1744-1777?
Boizot, Antoine	professeur de l'académie Gobelins	Paris	1765-1777?
Bolle, Jean Henri	dalles servant de couvertures au château	entretiens fixes, Paris	1759-1770
Bonfin	entretien et nettoyement des herbes de l'avant-cour du château de Versailles	Entretien fixe du château de Versailles	1740
Bonheur, Germain Cécile ?	nettoyement et enlèvement des boues de la grille du grand aqueduc au bout de la rue neuve Notre Dame	entretiens fixes des dehors	1748
Bonheur, Germain Cécile ?	jardin de Versailles, Suisse	château de Versailles	1741-1745
Bonheur, Germain Cécile	commis à la distribution de la glace	château de Versailles	1749-1753
Bonheur, Germain Cécile	concierge et portier de l'Hôtel de Limoges	château de Versailles	1740-1754
Bonnet, Etienne	vitres Louvres et sa galleries, garde meuble, logement du contrôleur, bureaux et magasins des fers et des plombs, observatoire	entretiens fixes, Paris	1744-1749
Boquillon, Jean Baptiste	jardin de Versailles, Suisse	château de Versailles	1759-1776

Bosse, Jean Antoine (1765	ouvrages de maçonneries et autres à faire aux cheminées du château pour les empêcher de fumer	Entretien fixe du château de Versailles	1766-1777
Bosselette, Etienne	jardin de Chaville	Entretiens fixes, Meudon, Chaville, Verrière	1746-1761
Bossut, abbé	inspecteur général des ouvrages et machines hydroliques		1777-1786
Bossut, abbé	professeur honoraire de la chaire d'hydrodynamique		1786
Bouchard, François	magasin des marbres rue Louis le Grand	Paris	1774-1776
Bouchardon	Fontainier palais royal	Paris	1741
Bouchardon, Paul	sculpteur, 2ème année (43)	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1742-1744
Boucher	inspecteur	Montceaux-en-Brie	1777
Boucher, François	premier peintre	officiers en charge	1766-1769
Boudard dit Joinville, Alexandre	avant cours du château	Entretien fixe du château de Versailles	1759-1777?
Boudart	entretien et nettoyement des herbes de l'avant-cour du château de Versailles	Entretien fixe du château de Versailles	1741-1746
Boudrey	premier commis tenant le bureaux de la direction générale	Direction générale remboursement et affaires de discussions	1743-1745
Boulardier, Jacques	charpentier maitre	Machine de Marly	1729-1761
Boulé	architecte de la première classe	Académie d'architecture	1780
Boumelet	carrières	Carrières	1776-1777?
Bourdin, fils	piqueur	pépinières	1767-1777?
Bourdin, père	piqueur	pépinières	1767-1777?
Bourgeois, Jean Baptiste (décédé en 77)	vitres du château et bâtiments	Entretiens fixes, Marly	1756-1776
Bourgeois, Léonard	concierge de la surintendance	"dehors" de Versailles	1747-1765
Bourgeon	portier à la porte verte	Meudon Chaville Verrière	1761-1775
Bourgogne, François	garçons fontainiers	Marly	1756-1774
Bourgogne, François	compagnons fontainiers	Marly	1775-1777?
Bournier, Philippe	portier de l'hôtel des inspecteurs	"dehors" de Versailles	1725-1769
Boutiron Vincent, dit Clermont	garçon fontainier	château de Versailles	1740-1753
Boutiron Vincent, dit Clermont	compagnon fontainier	château de Versailles	1754-1777?
Boutrove Desmarais, Antoine Jean le jeune	garde magasin	Saint-Germain	1771-1776
Boutrove Desmarais, Antoine Victor	inspecteur et garde magasin	Saint-Germain	1765-1770
Boutrove Desmarais, Antoine Victor	dessinateur du contrôleur commis	Paris	1740-1761
Boutrove Desmaret, Louis François	inspecteur	Marly	1763-1777?
Bouvard	inspecteur	Chambord	1765-1777?
Bouvet, Henri (+2 garçons)	concierge Luxembourg	Paris	1734-1748
Bouvet, Henri	concierge Savonnerie	Paris	1749-1751
Brébant, Guislain	portier de la maison du contrôle	Compiègne	1773-1777?
Brebion, Anne François	inspecteur du jardin et petit parc dde Versailles et Trianon (1775)	château de Versailles	1765-1777?
Brebion, Anne le jeune (frere)	commis pour les attachements	château de Versailles	1752-1754
Brebion, Maximilien (frere)	Contrôleur(réservé pour le 4ème titre à pourvoir)Louvre	officiers en charge	1777-1792

Brebion, Maximilien (frere)	dessinateur du directeur général et du bureau	Direction générale remboursement et affaires de discussions	1746-1749
Brebion, Maximilien (frere)	inspecteur des Tuileries, du Louvre, des chateaux d'eau de la Samaritaine et du Palais royal (56)	Paris	1751-1777?
Bremet , André	élèves sculpteurs	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1756
Bremet , André	élèves sculpteurs	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	1757-1759
Bremet, Nicolas Guy	peintre pour l'histoire	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	1757-1759
Bremet, Nicolas Guy l'aîné	peintre pour les batailles	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1754-1756
Bremoutier	commissaire du roi à Rouen inspecteur pour la Normandie	Marbres	1772-1777?
Briard, Gabriel	peintre pour l'histoire	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	1754-1756
Briard, Gabriel	peintre, pour l'histoire	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1751-1753
Bridan, Charles	élèves sculpteurs	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	1759
Bridan, Charles	sculpteur	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1757
Brongnierd, Alexandre Théodore	architecte de la seconde classe	Académie d'architecture	1781
Bronzet	médecin	officiers et employés servant dans les maisons royales	1760-1761
Brou, François	concierge du chenil	Saint-Germain	1751-1777?
Brou, François (fils)	concierge du chenil (survivance)	Saint-Germain	1777
Brouard, Simon	inspecteur, garde magasin	Machine de Marly	1761-1777?
Brown	potager et ananas	Entretiens fixes, Choisy	1767-1775
Brown	fonds pour l'entretien des jardins	Entretiens fixes, Choisy	1769-1774
Bruant, fils	garçon	Vincennes	1765-1770
Bruant, François	garçon	Vincennes	1756-1757
Bruant, François	garçon du concierge château de Vincennes	Paris	1741-1755
Brunet	inspecteur des marbres	Marbres	1771-1775
Brunet, François	balayeur du palais du Luxembourg	Paris	1767-1775
Brunet, Pierre Barthélémy	inspecteur	Choisy	1777
Brunet, Pierre Barthélémy	attaché au contrôle pour faire des copies de dessins et écritures nécessaires prendre les attachements des ouvrages du département	Choisy	1748-1776
Bujon	concierge et portier de l'Hôtel de Limoges	"dehors" de Versailles	1775-1777?
Bussat	routes de la forêt de Compiègne	entretiens fixes Compiègne	1759-1770
Caffieri, Jean Jacques	élèves sculpteurs	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	1751-1753
Cagnié, Etienne Jacques	concierge du pavillon du Val	Saint-Germain	1740-1755
Cagnié, Etienne Jacques	portier du parc	Saint-Germain	1740-1777?
Cagnié, Pierre Alexandre fils	concierge du pavillon du Val	Saint-Germain	1757-1773
Cagnié, Pierre Alexandre fils	portier du parc	Saint-Germain	1757
Cailleteaux de l'Assurance le jeune,	inspecteur et garde magasin	Saint-Germain	1740-1742

Cailleteaux de l'Assurance, Jean	architecte ordinaire du roi	officiers et employés servant dans les maisons royales	1752-1755
Cailleteaux de l'Assurance, Jean	contrôleur du château de Marly	Marly	1740-1755
Cailleteaux de l'Assurance, Jean	architecte ordinaire	Académie d'architecture	1755
Cailleteaux de l'Assurance, Pierre	contrôleur de St Germain	Saint-Germain	1744-1761
Cailleteaux de l'Assurance, Pierre	contrôleur Monceau	Montceaux-en-Brie	1754-1755
Caillot, Pierre	nettoyement des cours du palais du Luxembourg	entretiens fixes Paris	1759-1777?
Caillot, Pierre	garçon pour le service du magasin des plombs	Paris	1748-1777?
Caly, François	moulins	Entretiens fixes Meudon	1761-1776
Caly, François	fontainier	Bellevue	1771-1775
Caly, François	maître fontainier(Meudon)	Meudon Chaville Verriere	1760-1761
Caly, François	maître fontainier(moulins)	Meudon Chaville Verriere	1765-1777?
Caly, Jean Placide	entretien chaloupes et gondoles	entretiens fixes Fontainebleau	1763-1770
Caly, Nicolas	fontaines du château	entretiens fixes Fontainebleau	1754
Caly, Nicolas	conduites de fer et de grais	entretiens fixes Fontainebleau	1754-1770
Caly, Nicolas	entretien chaloupes et gondoles	entretiens fixes Fontainebleau	1763-1768
Caly (Calli), Nicolas	compagnon fontainier	château de Versailles	1752-1753
Caly (Calli), Nicolas	garçon fontainier	château de Versailles	1740-1751
Camark, Antoine Marie	suisse chargé du nettoyage	Chambord	1751-1777?
Camus	secrétaire de l'académie royale d'architecture	Académie d'architecture	1733
Camus	maître fontainier(Meudon)	Meudon Chaville Verriere	1741-1742
Camus	maître fontainier(moulins)	Meudon Chaville Verriere	1744-1757
Camus, François	fontainier	Bellevue	1757 -1770
Camus, François	maitre pour les jardins	Meudon Chaville Verriere	1761-1777?
Camus, François fils	fontainier adjoint	Meudon Chaville Verriere	1768-1771
Canivet, Barthélémy	garde magasin et inspecteur des ouvrages de serrurerie, vitrerie, plomberie et de fonte	Paris	1768-1777
Canivet, Barthélémy	chargé du détail des fers et vitres et des attachements pour le magasin	Paris	1748-1767
Castagnet de Tanchou, Charles Joseph Pierre	concierge Hôtel des ambassadeurs	Paris	1751-1755
Cavet, André	compagnons fontainiers	Machine de Marly	1757
Caviller	jardin du Luxembourg	entretiens fixes Paris	1761
Caviller	jardin de St Hubert	entretiens fixes rigoles de Trappes et Saclay	1759
Caviller	15 arpents de terrain au Roule	pépinières	1765-1770
Cazana, Nicolas	sculpteur pour l'entretien rétablissement et restaurations des figures animaux vases pieds destaux … et marbres de toutes les m	officiers et employés servant dans les maisons royales	1751-1777?
Chabaudon (de), Jean Marie Thibaud	concierge de l'hotel du secrétaire d'état à la guerre à Compiègne	Compiègne	1736
Chabaudon (de), Jean Marie François (fils)	concierge de l'hotel du secrétaire d'état à la guerre à Compiègne (survivance)	Compiègne	1736

Chabaudon (de), Jean Marie François (fils)	concierges de l'Hôtel du secrétaire d'Etat à la guerre	Compiègne	1741-1746
Chabaudon (de), Jean Marie François (fils)	concierges hôtel du ministre de la maison du roi	Compiègne	1770
Chabouille, Louis	nettoyage des boues d'une partie des environs du château	entretiens fixes Fontainebleau	1744
Chabouille, Claude	nettoyement des boues d'une partie des environs du château	entretiens fixes Fontainebleau	1761-1770
Chafenard, Jacques Thomas	matelots du canal	château de Versailles	1757-1777?
Chalé	élève	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1741-1742
Chamberi, Antoine Michel dit	frotteur du palais du Luxembourg	Paris	1746-1755
Champagne	compagnons fontainiers	Marly	1757
Champagne, Dominique février du	pépinières	entretiens fixes Fontainebleau	1744-1749
Chandezon Dufresne, Claude Louis	portier Savonnerie	Paris	1741-1777?
Chardin, Pierre Jean Baptiste	peintre pour l'histoire	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	1759
Chardin, Pierre Jean Baptiste fils	à la place de Deshaies ???	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1755-1757
Charle, François Charles (1765	louvetier son neveu en survivance	Fontainebleau	(1766-1777?
Charles	professeur d'hydrodynamique		(1786
Charlot	conduite des eaux de la Seine venant par l'aquedu de Marly	entretiens fixes des dehors	(1746
Charlot	garçon fontainier pour les bonnes eaux de Marly	Marly	(1747-1748)
Charpentier	jardins hauts et bas, avennes et plants du dehors	Entretiens fixes Marly	(1740-1741)
Charpentier	nettoyement des cours et pavés pour voitures	Entretiens fixes Marly	(1740-1741)
Charpentier, Jacques	concierge maison de la religion	Entretiens fixes Marly	(1754-1757)
Charpentier, fils	routes et forêts de Marly (survivance de son père)	Entretiens fixes Marly	(1765-1773)
Charpentier, François Toussaint	jardin du Luxembourg	Entretiens fixes Marly	(1763? 65-1777?
Charpentier	garçon	Entretiens fixes Marly	(1771-1777?
Charpentier	jardin de St Hubert	Entretiens fixes Marly	(1761
Charrière Desplaces père, Jean Joseph	Suisse Grille Luxembourg	Paris	(1741-1759??????
Charrière Desplaces, Antoine	Suisse Grille Luxembourg	Paris	(1741-1761)
Charrière, Pierre	suisse et portier de la surintendance	château de Versailles	(1725 ?40-1761)
Charuel, Etienne	couverture du palais des tuileries, louvre,savonnerie, pépinière, maisondu Roule, monastère des Capucines,magasin des marbres e	entretiens fixes Paris	(1744-1767)
Charuel, Etienne veuve??	couvertures du château et dépendance	Entretiens fixes Marly	(1742-1776)
Charuel, Jules	ciments des terrasses du château de Vincennes	entretiens fixes Paris	(1744-1747)
Charuel, Jules	couverture	entretiens fixesVincennes	(1759-1770)
Charuel, Jules	couverture bat. Des Gobelins et de Vincennes	entretiens fixes Paris	(1744-1770)
Charuel, Jules	conduites de fer	entretiens fixes Machine de Marly	(1740-1741)
Charuel, Jules	couverture	entretiens fixes Machine de Marly	(1740-1777?
Charuel, veuve	couvertures du château et dépendance	Entretiens fixes Marly	(1741

Charuel	couvertures du château et dépendance	Entretiens fixes Marly	(1777
Châtelain, Charles	peintre Gobelins	Paris	(1744-1755)
Châtelain, Charles	inspecteur de la Muette, Madrid, du bois de Boulogne, de la Savonnerie…..	Paris	(1740-1755)
château(f)four	entretien et nettoyement des glaces qui appartiennent au roi dans le château et les dehors de Versailles, Trianon, la Ménagerie	Entretien fixe du château de Versailles	(1740-1748)
châteaulot, Claude Olivier	couverture	Entretiens fixes, Choisy	(1743-1774)
châteaulot, Claude Olivier	couvertures des château de Meudon, Chaville et dépendances	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1752-1771)
châteaulot, Claude Olivier et Henoult associés	couvertures des château de Meudon, Chaville et dépendances	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1772-1775)
Chevalier et son fils	jardin de l'étang	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1745)
Chevalier, Antoine	taupier	Fontainebleau	(1752-1755)
Chevalier, François	taupier	Fontainebleau	(1746-1751)
Chevalier, Guillaume	charpentier compagnon pour la visite des mouvements	Fontainebleau	(1727 ?40-1769)
Chevalier, Simon	compagnons fontainiers	Machine de Marly	(1757
Chevautet, Jean Michel	architecte de la 2nde classe	Académie d'architecture	(1733
Cheverny, Claude dit La Chapelle	jardin des Gobelins hôtel des ambassadeurs bibliothèque royale et nettoyement du pavé de la cour d'icelle	entretiens fixes Paris	(1748-1776)
Chevillard,	maître fontainier	Meudon Chaville Verrière	(1740-1742)
Chevillard, Claude	maître fontainier	Choisy	(1740-1777?
Chevillard, Louis	fontaines	entretiens fixes Vincennes	(1757-1768)
Chevillard, Louis	fontaine des Vincennes	entretiens fixes Paris	(1744-1755)
Chlaich, Baptiste	garçon fontainier	château de Versailles	(1754-1761)
Chlaich, Baptiste	compagnon fontainier	château de Versailles	(1765-1777?
Choin, Jean Pierre	Commis	bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses	(1768-1777?
Chupin	inspecteur	Chambord	(1740-1742)
Chupin	contrôleur	Chambord	(1743-1747)
Chupin	soin de monter l'horloge	entretiens fixes Chambord	(1743-1747)
Claisse	garde à Versailles	Police	(1775-1777?
Clavareau	élève	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1741
Clavy de Montgerbey (1762	médecin	officiers et employés servant dans les maisons royalesofficiers et employés servant dans les maisons royales	(1765
Clément, Gilles	petit jardin à fleurs des Tuileries	entretiens fixes Paris	(1748-1777?
Clérambourg, Nicolas (oncle)	portier grand parterre	Saint-Germain	
Clérambourg, Laurent Antoine, fils	portier grand parterre	Saint-Germain	(1765-1770)
Clérambourg, Laurent, Antoine	portier grand parterre	Saint-Germain	(1739-1762)
Clérambourg, Louis Charles fils aîné	portier grand parterre	Saint-Germain	(1771-1777?

Clerisseau, Louis Charles	eleves architectes	ecole des eleves pensionnaires Académie de Rome	(1751-1754)
Clinchant, Jean Pierre (oncle)	concierge garde clé des tuileries	Paris	(-meurt en 1734
Clinchant, Jean Pierre (neveu)	concierge garde clé des tuileries	Paris	(1734
Clinchant, Jean Pierre (neveu)	concierge de la salle des tuileries	Paris	(1734
Clinchant, Jean Baptiste Pierre	garde des Tuileries	Paris	(1741-1756)
Clinchant, Jean Baptiste Pierre	conciergeTuileries et salle des ballets	Paris	(1741-1761)
Clinchant, Jean Baptiste Pierre	nettoyement appartement et cour du palais des Tuileries	entretiens fixes Paris	(1741-1761)
Cochin, Charles Nicolas	opération relatives a la place de premier peintre après le décès de Coypel	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1756
Cochin, Charles Nicolas	pour le catalogue historique des tableaux du roi	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1757-1777?
Cochin, Charles Nicolas	garde des antiques (secrétaire perpétuel de l'académie des belles lettres)	Académie de peintures et sculpture	(1753-1777?
Cochin, Charles Nicolas	secrétaire perpétuel	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1756-1777?
Cochois de Bonnemare (1763 ?	inspecteur	"dehors" de Versailles	(1765-1776)
Cochois, Etienne Nicolas	dessinateur du contrôleur commis		(1763 ?65-1777?
Colet	piqueur	"dehors" de Versailles	(1742
Colins,Louis et sa femme	chargé du nettoyement des tableaux des maisons royales(associés)	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1743-1757)
Collet	soin de monter l'horloge	entretiens fixes Chambord	(1748-1749)
Collet	sous inspecteur (45)	dehors de Versailles	(1743-1747)
Collet, Claude	concierges du château de Compiegne	Compiègne	(1759-1761)
Collet, Jean Baptiste	inspecteur	Vincennes	1777
Collet, Jean Baptiste	contrôleur	Vincennes	(1774-1776)
Collet, Jean Baptiste	contrôleur	Chambord	(1748-1773)
Colleville Deshaies, Jean Baptiste	peintre	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1752-1754)
Colleville Deshaies, Jean Baptiste	peintre pour l'histoire	ecole des eleves pensionnaires Académie de Rome	(1755-1757)
Collomber	Concierge	Académie d'architecture	(1776-1777?
Collombet	commis au magasin des plombs	château de Versailles	(1776-1777
Contant, Maurice	frotteur de la surintendance	"dehors" de Versailles	(1776-1777?
Coquebert, son oncle	concierge du manège de St Germain en Laye	Saint-Germain	1786 (démission)
Coquebert, Antoine Jean	concierge du manège de St Germain en Laye	Saint-Germain	1786
Coquelin, Jean Nicolas	rigolles de tout le canton du Perray	entretiens fixes rigoles de Trappes et Saclay	(1737?40-1777?
	rigolles de Saclay	entretiens fixes rigoles de Trappes et Saclay	(1737? 40-1759)
Coquet, Pierre Etienne Léon	Commis	bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses	(1763? 68-1777?
Cornu de Canci, Antoinette, épouse Chabandon	concierges de l'Hôtel du secrétaire d'Etat a la guerre (en survivance de son mari)	Compiègne	1736

Cornu de Canci, Antoinette, Veuve Chabaudon	concierges de l'Hôtel du secrétaire d'Etat à la guerre (idem en survivance)	Compiègne	(1747-1769)
Cossette, Charles	vitres	entretiens fixes Saint-Germain	(1747-1759)
Cotin, François	garçon fontainier	château de Versailles	52-53
Cotin, François	compagnons fontainiers	château de Versailles	(1754-1777)
Couplet	concierge observatoirre	Paris	(1741-1742)
Courcille Anne, Veuve Jacques Philippe	nettoyament d'une autre partie des cours	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1757)
Coustiller	garde des dessins et plans des maisons royales, dessinateur	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1740 ??
Coustiller, Charles Louis	jardins, palissades, quinconges, bosquets…	entretiens fixes Saint-Germain	(1741-1747)
Coustiller, Clément, Louis	jardins, palissades, quinconges, bosquets… (survivance)	entretiens fixes Saint-Germain	(1775-1776)
Coustiller, Guillaume	jardin et espalier du Val	entretiens fixes Saint-Germain	(1741-1747)
Coustiller, Jean Louis	jardins, palissades, quinconges, bosquets…	entretiens fixes Saint-Germain	(1748-1770)
Coustiller, Pierre andré George	jardin et espalier du Val	entretiens fixes Saint-Germain	(1748-1773)
Coustou	garde des sculptures modernes	Académie de peintures et sculpture	(1765-1777)
Coustou, Charles Pierre	inspecteur de la Muette, Madrid, du bois de Boulogne, de la Savonnerie…..	Paris	(1757-1777?
Coustou, Guillaume	sculpteur	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1740? 43-1745)
Couturier	vitrerie	Entretiens fixes, Choisy	(1740-1742)
Couturier, Nicolas	conduites de fer et de grais	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1752)
	fontaines du château	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1752)
Couvreur, Claude	routes de la forêt d'Halatte	entretiens fixes Compiègne	(1744-1770)
Coypel, Charles	directeur des tableaux et dessins du roi	Académie de peintures et sculpture	(1740-1752)
Coseret, Barthélémi	garde des bosquets et jardins	Choisy	(1759-1777?
Cozette, François	concierge Gobelins	Paris	(1732 ?41-1776)
Cozette, François	teinturier aux Gobelins (et gages d'un garçon)	Paris	(1744-1751)
Cozette, François	teinturier pour la laine Gobelins	Paris	(1759-1777?
Cozette, Pierre François	haute lisse	Paris	1777
Crescent, Charles	inspecteur à Saclay	Rigoles de Trappes et Saclay	(1740-1749)
Croix, Jean Baptiste	matelots du canal	château de Versailles	(1740-1756)
Croix, Jean Baptiste	charpentiers du canal	château de Versailles	(1757-1777?
Crosnier, fils	survivance entretien de la ménagerie et dépendance	Entretien fixe du château de Versailles	(1774-1777 ?
Crosnier, Jules (1765	jardin de l'hotel des ambassadeurs extraodinaires	entretiens fixes Paris	(1766-1773)
Crosnier, Louis	nettoyament et enlèvement des boues de la grille du grand aqueduc au bout de la rue neuve Notre Dame	entretiens fixes "dehors" de Versailles	(1749-1777?
Crosnier, Louis fils	entretien de la ménagerie et dépendance	Entretien fixe du château de Versailles	(1756-1777?
Cuvillier, Charles Etienne Gabriel	concierge gouverneur entretien et mouvement de la pompe de la Samaritaine (survivance)	Paris	(1770-1777?

Cuvillier, Charles Etienne Gabriel	1er commis	bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses	(1765-1777?
d'Ablon, Pierre Jacques	garde des rigolles de Trappes et de Port- Royal	Rigoles de Trappes et Saclay	(1768-1777?
d'Ablon, Pierre Jacques	garde des rigolles de Trappes et de Port- Royal (en survivance)	Rigoles de Trappes et Saclay	(1765-1767)
d'Ablon, Pierre Noel	garde des rigolles de Trappes et de Port- Royal	Rigoles de Trappes et Saclay	(1748-1767)
Dandré Barbon	peintre professeur d'histoire et de géographie	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1756-1777?
Danery, Alexandre Michel (André?)	concierge du chenil	Saint-Germain	(1742-1761)
d'Angeviller, Charles Claude Falhant de la Billarderie	DIRECTEUR	officiers en charge	(1775-1791)
Daniel, fils	fondeur	Machine de Marly	(1773-1777?
Daniel, Jean Baptiste	fondeur	Machine de Marly	(1731? 1740-1772)
Daniel, Jean Baptiste	graissage des robinets	Entretiens fixes Marly	(1762-1774)
Daniel, Joachim	compagnon chargé de la garniture des pompes et pistons	Machine de Marly	(1765-1777?
Dannery, Claude Thomas	commis aux ecritures	château de Versailles	(1749-1774)
d'Antin	DIRECTEUR	officiers en charge	(1726-1736)
Darcy	contrôleur général et garde magasin des marbres	Marbres	(1768-1777?
d'Arnai, Jean	garde magasin des démolitions	Paris	(1748-1749)
Darnaudin	dessinateur	bureau du premier architecte ou plan et dessins (1775)	(1775-1777?
D'Arthenay, Guillaume Marie	premier commis tenant le bureaux de la direction générale	Direction générale remboursement et affaires de discussions	65
Dauch(a)in, Jean	entretien des cuirs et pompes a feu	Entretien fixe du château de Versailles	(1740-1774)
Dauch(a)in, Jean	commis au magasin des plombs	château de Versailles	(1740-1774)
Daufresne, Simon Denis	garde des bosquets trianon	château de Versailles	(1741-1753)
David, Adélaide fille	portier de la petite porte basse cour de la rue d'Enfer	Paris	(1768-1775)
David, Simon	portier de la petite porte basse cour de la rue d'Enfer	Paris	(1748-1767)
David,Nicolas	entretien de la ménagerie et dépendance	Entretien fixe du château de Versailles	(1754-1755)
de l'Espine fils,	sous-contrôleur de la machine	Machine de Marly	(1740-1745)
de Beze, Pierre	concierge surintendance	Saint-Germain	(1761-1779) mort
de Beze, Pierre veuve de	concierge surintendance	Saint-Germain	1779
de Beze, Pierre fille de (femme de Sauvigné)	concierge surintendance (survivance)	Saint-Germain	
de Bo(u)rnoult, Nicolas	portier du coté de Vincennes	Paris	(1747-1755)
de Bornoult, Nicolas	portier du cour coté château	Vincennes	(1756-1777?
de Bougainville	garde des antiques (secrétaire perpétuel de l'académie des belles lettres)	Académie de peintures et sculpture	(1753-1761)
de Bourges	inspecteur du château	Fontainebleau	(1776-1777?
de Bourges	architecte de la seconde classe	Académie de peintures et sculpture	1785
de Bresson Lafontaine, Catherine (1765	concierge hotel d'Armagnac	Fontainebleau	(1766-1768)
de Castelnault, François Caternaut	chapelain de la savonnerie	Paris	(1747-1776)

de Cloyes, André	nettoyement appartement et cour du palais des Tuileries	entretiens fixes Paris	(1762? 1765-1777?
de Cotte, Jules Robert	contrôleur	Paris	(1740-1747)
de Cotte, Jules Robert	contrôleur	Fontainebleau	(1740-1748)
de Cotte, Robert	architecte de la première classe	Académie de sculpture	meurt en 1735
de Cotte, Jules Robert	intendant triennal	officiers en charge	(1735 ?43-1767)exercice : 53
de Cotte, Louis	architecte ordinaire du roi	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1743-1748)
de Cotte, Jules François	intendant des devises et inscriptions des edifices royaux	officiers en charge	(1755-1777?
de Crouy, Nicolas Denis	concierge de l'hôtel du secrétaire d'Etat de la maison du roi à Compiègne	Compiègne	1736
de Crouy, Jean Nicolas	concierge de l'hôtel du secrétaire d'Etat de la maison du roi à Compiègne (survivance l'un de l'autre)	Compiègne	1736
de Crouy, Jean Denis Nicolas	concierges de l'Hôtel du secrétaire d'Etat des affaires étrangères	Compiègne	(1741-1770)
de Crouy, Jean Denis Nicolas	concierges hôtel du ministère de la marine	Compiègne	
de Fer, Louis	compagnon fontainier la bute Montbauron	"dehors" de Versailles	(1756-1773)
	garçon fontainier à Montbauron	compagnons fontainiers	(1747-1755)
de Foncemagne, Etienne Laureault	garde des antiques	Académie de peintures et sculpture	(1733 W-1752)
de Francines, Thomas François Honoré	intendant (entretien des fontaines de Rungis, du Luxembourg, de la Croix du Trahoir et du château du Louvre, des fontaines et g	service des eaux et fontaines	(1737 ?1757-1777
de Francines, Thomas François Honoré	intendant particulier pour la conduite et le mouvement des eaux	officiers en charge	(1740?43-1757???
de Francines, Thomas François Honoré	fontaines de Rungis, Luxembourg, croix du Trahoir et château du Louvre	entretiens fixes Paris	(1744-1755)
de Francines, Thomas François Honoré	fontaines et grottes du château	entretiens fixes Saint-Germain	(1741-1755)
de Francines, Thomas François Honoré	entretien des fontaines et grottes du château de St Germain	service des eaux et fontaines	57-59
de Francines, Thomas François Honoré	entretien des fontaines de Rungis, du Luxembourg, de la Croix du Trahoir et du château du Louvre	service des eaux et fontaines	57-59
de Gilet, Emmanuel Alexandre	concierges écuries de la chancellerie	Paris	1776
de Gilet, Emmanuel Alexandre	secrétaire ordinaire	Direction générale remboursement et affaires de discussions	(1738? (1767-1777
de Gilet de Roussière	chef	Direction générale remboursement et affaires de discussions	65
de Guigne	garde des antiques (secrétaire perpétuel de l'académie des belles lettres)	Académie de peintures et sculpture	(1764 ?(1765-1777?
de la Chevalleraye, Corneil de Ricard	concierge Madrid	Paris	(1741-1749)
de la Grange	expert (Versailles,Marly, Machine, StGErmain, Meudon, Bellevue, Montceaux)	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1766-1777?

de la Grenée, Louis Jean François	peintre pour l'histoire	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1751-1754)
de la Hitte,	contrôleur	Chambord	(1740-1742)
de la Motte d'Orsonville, Jean François	premier commis tenant les registres de recette et dépense des bâtiments	bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses	(1740? 43-1759)
De la Motte, Philippe Robert	ancien intendant	officiers en charge	(1740?43-1749) en exercice (49 -
De la Motte, Philippe Robert	contrôleur des parcs de Versailles	Parc de Versailles	(1743-1768)
de la Place, François	commis aux écritures pour le service du contrôle	Paris	(1748-1765)
De la Plaine	chirurgien des Bâtimens	officiers et employés servant dans les maisons royalesofficiers et employés servant dans les maisons royales	(1740-41-42-43-44-45)
de la Rué, François	concierge de la maison des eaux minérales de Pougues	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1743-1756)
de la Rüe, François	concierge de la fontaine de Pougues	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1757-1769) (mort en 13/10/1768)
de la Rue, Philibert Benoît	peintre pour les batailles	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1749-1753)
de la Rue, Louis Felix	sculpteur	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1753-1754)
	élèves sculpteurs	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1755-1757)
de la Seigne, Michel	géographe et arpenteur	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1765-1777?
de la Soye, Laurent	inspecteur	Marly	(1734?40-1759)
de la Traverse, Charles François	peintre, pour l'histoire	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1749-1751)
de la Traverse, Charles François Pierre	peintre pour l'histoire	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1752-1756)
de Launay, Louis	vitres des châteaux et dépendances	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1744-1777?
de Launay, Louis	vitres du château de la Muette	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1751-1770)
de l'Epée	architecte et expert des Bâtiments	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1740-1745)
de l'Epée fils	adjoint	officiers et employés servant dans les maisons royales	43-44-45
de l'Epée fils, Jacques François	architecte et expert des Bâtiments	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1746-1748)
de l'Epée fils, Jacques François	experts vérificateurs des ouvrages (Paris et environs)	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1746-1777?
de l'Epée, Jacques François fils	commis	bureaux d'experts aux vérifications	(1749-1753)
de l'Epée fils, Jacques François	expert des batiments, architecte	bureaux d'experts aux vérifications	(1749-1765)
de l'Epine, Pierre Jules	contrôleur de la machine	Machine de Marly	(1740-1752)
de Lisle de Caillan, abbé	aumonier	officiers et employés servant dans les maisons royales	69
de Luzy (i), Augustin	(sous contrôleur) inspecteur à Vincennes	Paris	(1740-1755)
	contrôleur	Vincennes	(1756-1773)
de Maraldi, Jean Dominique	concierge observatoirre	Paris	(1744-17

de Marne, Philippe	inspecteur	Rigoles de Trappes et Saclay	1777
de Marne, Philippe	inspecteur de Trappes	Rigoles de Trappes et Saclay	(1737 ?1740-1767)
de Marne, Philippe	contrôleur	Rigoles de Trappes et Saclay	(1768-1776)
de Maugras, Jean Louis Thieri	concierge du chenil	Fontainebleau	(1749-1751)
de Maugras, Jean Louis Thieri	concierge de la petite écurie et du chenil	Fontainebleau	(1752-1777?
de Mézière, Vincent	jardins de la surintendance	entretiens fixes Paris	(1759-1771)
de Mézière, Vincent	jardin des Capucines	entretiens fixes Paris	(1759-1777?
de Morigny, Jean	inspecteur	Meudon Chaville Verriere	(1740-1749)
de Rubeis, Dominique	commis	Direction générale remboursement et affaires de discussions	(1754 ? (1765-1777
de Rus, Alexandre	concierge Madrid	Paris	(1751-1773)
de St Fal (Phal)	garde général des forêts de Compiègne, d'Halatte et d'Armenonville	Compiègne	(1741-1746)
de St Germain, André Marie	concierge surintendance des batiments	Fontainebleau	(1753-1770)
de St Germain, André Marie	inspecteur des routes de Massory, barbeau, champagne et Valence	Fontainebleau	(1765-1777?
de St Guilain, Michel Joseph	concierges du château de Compiegne	Compiègne	(1746-1757)
de Tiremois, Louis François	inspecteur (en survivance de Saussard)	"dehors" de Versailles	(1759-1761)
de Troy, Jean François	directeur	Académie de Rome	(1741-1751)
de Villeneuve, Antoine	concierge Bibliothèque royale	Paris	(1751……-1768)
de Villeneuve, Edme Charles	concierge Bibliothèque royale	Paris	(1769-1777?
	concierge Bibliothèque royale (survivancier de feu son père)		(1751-1767)
de Villeudieu	dessinateur du premier architecte	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1740?43-1748)
de Wailly, Charles	élèves architectes	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1755-1756)
de Wailly, Charles	adjoint au contrôle	château de Versailles	(1767-1774)
de Wailly, Charles	contrôleur	Choisy	(1775-1776)
Debourges	jardinier de la terrasse du château de Compiègne	Compiègne	(1741-1743)
Debourges	terrasse du château, nouveau potager, jardins des hôtels des ministres et autres maisons du roi	entretiens fixes Compiègne	(1744-1745)
Debourges	jardinier pour l'entretien du nouveau potager sur la terrasse et jardins de l'hôtel des ministres et autres maisons au roi	Compiègne	1743
Decourty	manoeuvre	château de Versailles	1757
Defer, Louis	matelots du canal	château de Versailles	(1757-1777?
Defer, Louis	garçon fontainier	château de Versailles	(1740-1746)
Dejean, Alexandre	garde magasin des démolitions	Paris	(1751-1761)
Demay fils et Paulmier	fourniture de fumiers et terreaux	entretiens fixes pépinières	(1743-1748)
Démenot, Jacques François	inspecteur, garde magasin	Machine de Marly	(1753-1757)
DeNiert	concierge Louvre	Paris	(1741-1742)

Denis, Jean François	trésorier mi-ancien et trienal en exercice (années impaires)	officiers en charge	(1740?43-1773)
Denis, Louis François Remi	maître fontainier garde des eaux bonnes à boire	service des eaux et fontaines	(1740-1769)
Denis, Louis François Remi	inspecteur des bonnes eaux et maître fontainier de Versailles chargé de la régie et entretien des conduite de fonte	Versailles	(1757-1769)
Dervil(l)e, Louis Henri	inspecteur du Luxembourg et des Tuileries	Paris	(1740-1749)
des Essards, Charles Henry	concierge du château	Vincennes	(1763 ? 1765-
des Essards, Pierre Chevalier	concierge du château (en survivance)	Vincennes	(1765-1777?
des Moulins	expert des bâtiments	bureaux d'experts aux vérifications	(1759-1761) mort
Deschamps, Antoine	portier de la porte de la basse cour du palais du Luxembourg	Paris	(1746-1775)
Desecoutes ou Descoutier	dalles servant de couvertures au château	entretiens fixes Saint-Germain	(1742-1745)
Desgôt, Claude (beau père de Garnier d'Isle)	contrôleur ancien des bâtiments		1741
Deshayes,	inspecteur des dehors du château	Inspecteur	(1740-1746)
Desjardins	garde aux Gobelins	Police	(1769-1777?
Deslandes, Pierre	entretien des pavés	Entretiens fixes Marly	(1756-1776)
Deslandes, Pierre et Thomas frères	entretien des pavés	Entretiens fixes Marly	(1751-1757)
Deslandes, Thomas et Pierre	pavé cours chemin du parc	Entretiens fixes Marly	(1740-1753)
Desloches	concierge de la surintendance	château de Versailles	(1740-1746)
Desloches	garde magasin du canal	château de Versailles	(1740-1746)
Desmaret, Julienne Françoise Geneviève (veuve Guimard)	concierge des écuries de la reine de Fontainebleau (survivance)	Fontainebleau	1779
Desmaret, Julienne Françoise Geneviève (veuve Guimard)	concierge des écuries de la reine de Fontainebleau	Fontainebleau	1781
Desmarquest, Antoine Silvestre le jeune	commis	bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses	(1773-1777
Desmarquest(s), Charles Silvestre	Commis	bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses	(1763-65-1777?
Desmoulin	entretien des cuirs et pompes à feu	Entretien fixe du château de Versailles	(1775-1777?
Desmoyers	pour les bonnes eaux	château de Versailles	(1771-1777?
Desplats de Flaix, Dominique	concierge cour des cuisines	Fontainebleau	(1741-1748)
Desplats de Flaix, Marguerite Charlotte épouse de Camille Drouet commis de la maison du roi succédant à sa mère décédé	concierge cour des cuisines	Fontainebleau	(1755-1757)
Desprez	rocailles des jardins de l'abreuvoir	Entretiens fixes Marly	(1776-1777?
Desprez	graissage des robinets	Entretiens fixes Marly	1775
Desvoir, Antoine	jardin du Luxembourg	entretiens fixes Paris	1759
d'Hemery, Joseph	concierge de l'hotel des ambassadeurs extraordinaires	Paris	(1767-1773)
d'Hues, Jean Baptiste	sculpteur	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1755-1756)
d'Hues, Jean Baptiste	élèves sculpteurs	école des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1757-1759)
d'Irois Dutertre, Louis Joseph	concierge écuries de Mme la Dauphine	Fontainebleau	1759

Domingo, Jean	balayeur du palais du Luxembourg	Paris	(1756-1765)
d'Orbay,	contrôleur	Compiègne	(1740-1742)
d'Orcemot, André	matelots du canal	château de Versailles	(1740-1751)
d'Orcemot, André	gondoliers	château de Versailles	(1752-1769)
d'Orcemot petit fils	matelots du canal	château de Versailles	69
d'Orchemer de la Tour, Louis Blaise (successeur de sa mère)	concierge distribuer et garder les clés des appartements	Compiègne	(1754-
d'Orchemer de la Tour, Augustin Camille (fils)	garde clefs du château de Fontainebleau (survivance)	Fontainebleau	1781
d'Orchemer Madeleine, veuve Toulet	concierge de la surintendance des finances à Fontainebleau	Fontainebleau	1735
d'Origni, Nicolas	entretien et nettoyement des herbes de l'avant-cour du château de Versailles	Entretien fixe du château de Versailles	(1747-1757)
Dorléans	taupier	Meudon Chaville Verrière	(1741-1742)
Doualis	élèves architectes	école des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1755-1757)
Doublet, Thomas Etienne	concierge Hotel de monsieur le directeur général à Paris surintendance	Paris	1777
Doyen, Gabriel François	peintre	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1749
Doyen, Gabriel François	peintre pour l'histoire	école des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1751-1756)
Dropsy, Jacques François	entretien et nettoyement des marbres d'architecture du châteua et jardins de Versailles, château et jardins de Tianon, château	Entretien fixe du château de Versailles	(1754-1777?
Dropsy, Jacques François	ouvrages d'architecture en marbre	Entretiens fixes Marly	(1754-1777
Drouet, Camille	concierge cour des cuisines	Fontainebleau	(1756-1770)
Drouet, Camille e sa femme	concierge cour du cheval blanc (survivance)	Fontainebleau	1771
Drouet, Marguerite Paul	concierge cour des cuisines (survivance)	Fontainebleau	(1770-1777?
Drouet,Henry	frotteur des salles de tableaux de la surintendance	château de Versailles	1746
Drouin, Thomas dit Breval	jardin de Versailles, Suisse	château de Versailles	(1770-1777)
du Jardin	portier basse cour du palais Luxembourg sur la rue Vaugirard	Paris	(1744-1745)
du Rameau, Louis	peintre pour l'histoire	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1758 ? 1759)
du Vernai de la Vallée, René	concierge gouverneur entretien et mouvement de la pompe de la Samaritaine	Paris	(1757-1767)
du Vernai de la Vallée, René	Pompe du château d'eau du pont Neuf	entretiens fixes Paris	(1752-1755)
du Vernai de la Vallée, René	mouvement des pompes et conduites qui élèvent l'eau de la Samaritaine et horloge et carillon	entretiens fixes Paris	(1744-1751)
Dubois	géographe et arpenteur	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1740
Dubois, Louis	concierge logis de Fontainebleau et écuries de la Reine	Fontainebleau	(1744-1753)
Dubois, Jean François	concierge maison de fontaine-belle-eau écuries de la reine	Fontainebleau	(1754-
Dubois, Jean Louis	concierge maison de fontaine-belle-eau écuries de la reine (survivance)	Fontainebleau	1781

Dubois, Jacques Louis	contrôleur	Rigoles de Trappes et Saclay	(1744-1767)
Dubus, Antoine	adjoint et survivance inspecteur et garde magasin	Saint-Germain	(1775-1776)
Dubus, Antoine Hubert	dessinateur géographe	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1764?66-1769)
Duchatelier	piqueur	Paris	(1740-1747)
Ducheme	compagnons fontainiers	château de Versailles	57
Ducheme, Claude Nicolas	jardins hauts et bas, potager, avennes	entretiens fixes Bellevue	(1763? 1765-1770)
Ducheme, Claude Nicolas	taupier	Bellevue	(1757 ?(1765-
Ducheme, Antoine	Prévôt des bâtimens	Police	(1743-1775)
Ducheme, Antoine fils	Prévôt des bâtimens	Police	(1776-1777?
Duclos, Charles	portier, surintendance des batiments (survivance)	Fontainebleau	
Duclos, Charles	jardin de l'Hôtel des bureaux des Batiments	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1770)
Dumont	2ème années (en 1743)	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1742-1744)
Dumont, Edme	sculpteur	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1749-1752)
Dumont, Jacques le Romain	gouverneur des élèves, peintres de l'Académie	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1748
Dumont, Pierre	entretien et nettoyement des marbres d'architecture du châteux et jardins de Versailles, château et jardins de Tianon, château	Entretien fixe du château de Versailles	(1740-1753)
Dumont, Pierre	ouvrages d'architecture en marbre	Entretiens fixes Marly	(1740-1753)
Dune(t), Laurent	terreaux nécessaires pour la culture des graines	entretiens fixes pépinières	(1749-1770)
Dunet,	taupier	Marly	(1740-1746)
Duparc	secrétaire	bureau des discussions	(1740? 43-44-45
Dupin	inspecteur des marbres a Bordeaux	Marbres	(1773-1777?
Dupré	figures de marbres du jardin des Tuileries et Muette	entretiens fixes Paris	(1774-1777)
Dupuis	grands parterres, allées, pourtour des pièces d'eau, terrasses, coquilles et Boulingrins des Tuileries, de la pépinière a fleurs	entretiens fixes Paris	(1741-1742)
Dupuis, Philibert	gds parterres, allées, pourtour des pièces d'eau, terrasses, coquilles et Boulingrins des Tuileries, de la pépinière a fleurs	entretiens fixes Paris	(1744-1777?
Dupuis, son fils	adjoint petit jardin a fleurs des Tuileries	entretiens fixes Paris	1747
Dupuis, Louis	conducteur des fruits du roi	"dehors" de Versailles	(1746-1771)
Dupuis	élève	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1741
Dussy	architecte, 2ème année(43)	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1742-1744)
Dutartre, Antoine Jean Baptiste	trésorier général alternatif mi-ancien (année paire) 68	officiers en charge	(1745?1768-1773)
Dutartre, Antoine Jean Baptiste	Trésorier unique	officiers en charge	(1774-1777)
Dutertre, Louis Joseph d'Irois	concierge ecuries de M. le Dauphin	Fontainebleau	(1744-1765)
Duval , François	portier de l'hôtel de Mademoiselle	château de Versailles	(1748-1754)
Duval , Jacques Jean Joseph ???? ?	charpentiers du canal	château de Versailles	(1729? 40-1777?
Duval, Alexandre (fils du chapentier)	matelots du canal	château de Versailles	(1754-1755(mort

Duvivier	chapelain de la savonnerie	Paris	1777
Duvivier	portier Hotel de monsieur le directeur général s Paris, srintendance	Paris	1777
Duvivier fils,	inspecteur de la Savonerie	Paris	(1740-1742)
Duvivier, Nicolas	concierge du château	Vincennes	(1756-1761)
Duvivier, Nicolas	concierge et garde meuble château de Vincennes	Paris	(1736-1755) après décès Duru, Pierre
Emangard de Beauval, Madeleine Engadrane	concierge de l'hôtel du contrôleur général à Compiègne	Compiègne	1736
Emangard de Beauval, François	concierge de la surintendance des bâtiments de Compiègne	Compiègne	1736
Emangard de Beauval, Marie Jean François Hyancinthe	concierges de la surintendance des Bâtiments	Compiègne	(1743-1756)
Emangard de Beauval, Marie Jean François Hyancinthe	concierges des écuries de Mme la Dauphine	Compiègne	(1759-1770)
Emangard de Bournonville, Jean Antoine	concierges de l'Hôtel occupé par les officiers de la grande écurie du roi	Compiègne	(1775-1777?
Emery de Boislogé	concierges du château de Compiègne	Compiègne	(1741-1745)
Engadrene Foy de Morcour, Anne (mère Beauval)	concierge de la surintendance des bâtiments de Compiègne (survivance)	Compiègne	1736
Estiemble, Denis François	jardin de Versailles, Suisse	château de Versailles	77
Faure, Antoine	concierge des fontaines de Pougues	Officier servant dans les maisons royales	1716-1721
Favre, Jean	portier cours de la Reine	Paris	(527 71-1777?
Federicy, Ferdinand	garde des Champs Elizées	Paris	1777
Felibien	garde magasin des antiques	Paris	meurt en 1733
Félix	rigolles et fossés grand et petit parc	entretiens fixes Parc de Versailles	(41-42-44
Felix, Dominique	pépinières	entretiens fixes Fontainebleau	(1751-1761)
Feuillet, Jeanne Ogilvie	garde des clés du château	Montceaux-en-Brie	(1741-1747)
Feuillet Guinet, Louise Denise Bertin	garde des clés du château	Montceaux-en-Brie	(1748-1777?
Fisset, Jean	charpentiers du canal	château de Versailles	(1740-1756)
Fléau, Jacques	horloge	entretiens fixes Saint-Germain	(1767-1777?
Fléau, Jacques	horloge	Saint-Germain	(1769-1774)
Flécheux, Jean	portier de la pépinière du Roulle	pépinieres	(1743-1772)
Fleuret, jeanne, veuve Gilbert	potager	Entretiens fixes, Choisy	(1752-1761)
Fleury, François	garçon fontainier de Trianon	château de Versailles	(1740-1761)
Fleury, Martin	portier Magasin des fers	Paris	(1744-1753)
Floret, Mathieu	portier Hotel de monsieur le directeur général sParis, surintendance	Paris	(1756-1759)
Folio	jardin de Gobelins	entretiens fixes Paris	(1744-1747)
Fontaine, Louis	sculpteur, 1ère année (45)	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1745-1747)
Forterre, Jean	pompe du château de la Muette avec 3 chevaux	entretiens fixes Paris	(1744-1757)
Forterre, Marie Madeleine, veuve Gervais femme du nommé Toussaint	pompe du château de la Muette avec 3 chevaux	entretiens fixes Paris	(1767-1770)

Fortier, Antoine	130 agents de pépinières (139 en 1762)	entretiens fixes pépinières	(1757-1770)
Fouacier, Nicolas Martial	inspecteur (dessinateur)	"dehors" de Versailles	(1770-1776)
Fouacier, Nicolas Martial	sous inspecteur	"dehors" de Versailles	1777
Fouillette, Catherine, veuve Bresson	concierge hotel d'Armagnac	Fontainebleau	(1756-1765)
Fournier	portier à la porte verte	Meudon Chaville Verriere	1776-177
Fradiel, Jean Claude	commis	Direction générale remboursement et affaires de discussions	(1762 ?65-1775)
Fragonard de Grace, Jean Jerôme	peintre, pour l'histoire	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1754-1756)
Fragonard de Grace, Jean Jerôme	peintre pour l'histoire	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1757-1759)
Fraignaud, Joseph	maître des matelots du canal	château de Versailles	(1761-1777?
Francin, Claude	figures de marbres du jardin des Tuileries et Muette	entretiens fixes Paris	(1747-1773)
Francin, Claude	marbres d'architecture et pies d'estaux des jardins des Tuileries et de la Muette	entretiens fixes Paris	(1747-1759)
Fremont, Claude François	commis	bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses	(1765-1769)
Fremont, Claude François	chef	bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses	(1768? 1770-1777
Fribourg, Joseph Robin, dit	jardin de Versailles, Suisse	château de Versailles	(1746-1757)
Fromentin	jardin de la reine et des orangers	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1745)
Gabriel, Jacques père	premier architecte	administration centrale	1734-1742
Gabriel, Jacques père	inspecteur général des bâtiments	administration centrale	1737-1742
Gabriel, Jacques père	directeur, premier architecte	Académie d'architecture	(1741-1742)
Gabriel, Jacques père	contrôleur du département	château de Versailles	40-41-42
Gabriel, Ange- Jacques	inspecteur général et premier architecte	officiers en charge	(1743-1774)
Gabriel, Ange- Jacques	architecte ordinaire du roi	officiers et employés servant dans les maisons royales	1742
Gabriel, Ange- Jacques	directeur, premier architecte	Académie d'architecture	(1743-1777?
Gabriel, Ange- Jacques	architecte première classe	Académie d'architecture	1735
Gabriel, Ange- Jacques	contrôleur général triennal	officiers en charge	(1740?43-1776) exercice: 53-56-59-
Gabriel, Ange Antoine fils	contrôleur général triennal (survivance)	officiers en charge	(1744? 1768-1774)
Gabriel, Ange Antoine fils	contrôleur du département de Marly	Marly	(1763 ?65-1776)
Gabriel, Ange Antoine fils	dessinateur	bureau du premier architecte ou plan et dessins (1775)	(1759-1761)
Galand, Nicolas dit Benard	inspecteur	Montceaux-en-Brie	(1740-1755)
Galand, Nicolas	contrôleur	Saint-Germain	(1756-1757)
Gallant, Nicolas	contrôleur	"dehors" de Versailles	(1767-1777?
Gallai, Antoine Gérard (Galley)	commis dessinateur	"dehors" de Versailles	(1751-1759)
Galley, Antoine Gérard (57 ?	inspecteur	"dehors" de Versailles	(1765-1776)
Galli, François	garçon fontainier	Meudon Chaville Verriere	(1749-1759)

Ganneval, Jean	garçon	Paris	(1756-1776)
Ganneval, Jean	garçon du concierge château de Vincennes	Paris	(1741-1755)
Garavaque, Jean	inspecteur à Marseille	Marbres	(1751-1754)
Gardon, Louis	entretien du jardin de la ménagerie, cour des animaux et quicongo	Entretien fixe du château de Versailles	(1725 ?40-1753)
d'Isle Garnier, Charles Hipolitte	Inspecteur à Meudon	Meudon Chaville Verrière	(1756-1761)
d'Isle Garnier, Charles Hipolitte	inspecteur du Luxembourg et des Tuileries	Paris	(1751-1755)
Garnier d'Isle, Charles Hipolitte	contrôleur pavillon de Verrière	Meudon Chaville Verrière	(1756-1759)
Garnier d'Isle, Charles Hypolitte (fils)	contrôleur général ancien	officiers en charge	(1741-1761)en
d'Isle Garnier, Jean Charles	contrôleur	Meudon Chaville Verrière	(1740-1747)
Garnier d'Isle, Jean Charles	dessinateur des jardins	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1740?43-1754)
Garnier d'Isle, Jean Charles	contrôleur	Paris	(1748-1755)
Garnier d'Isle, Jean Charles	contrôleur général ancien	officiers en charge	(1740?43-1755) mort en 1756
Garnier, Jean Baptiste	gardes des routes et barrières des forêts de Sénart, Rougeaus, Montgriffon et bois de Brie (survivance)	Choisy	(1774-1777?
Garnier, Joseph Louis	concierge (château neuf)	Saint-Germain	(1740-1754)
Gaucher , Antoine Michel	parc et orangerie	Entretiens fixes, Choisy	(1740-1742)
Gaudet (neveu de Pelletier)	vitrerie du département du château et nettoyement des vitres qui sont en magasin	entretiens fixes Chambord	(1769-1770)
Gaudon, Marie, Marguerite (1765	concierge ecuries de M. le Dauphin et hotel d'Estrée (1775)	Fontainebleau	66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77
Gaultier	jardin de Chaville	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1741-1742)
Gaultier, Louis Antoine	garde à la machine	Machine de Marly	(1769-1777?
Gaultier	chirurgien des Bâtiments		1777
Geingeault	jardins de la surintendance	entretiens fixes Paris	(1772-1776)
Gendarme, Guillaume Gabriel	jardin des Capucines	entretiens fixes Paris	(1744-1757)
Gendarme, Guillaume Gabriel	jardins de la surintendance	entretiens fixes Paris	(1741-1757)
Geneina, Jean Baptiste	suisse et portier de la surintendance	"dehors" de Versailles	(1762 ?65-1777?
Geniou	concierges de la surintendance des Bâtiments	Compiègne	1777
Geoffroy, Claude	garde des batiments du château de St Hubert	Rigoles de Trappes et Saclay	(1759-1761)
Géard, Anne (veuve d'Henry Contant)	concierge du secrétaire d'Etat de la RPR à Compiègne	Compiègne	1736
Gerard, François	garçon	château de Versailles	(1771-1777?
Gervais, Antoine	portier parc du château	château de Versailles	1744
Gervais, Pierre	augmentation des conduites du château de la Muette	entretiens fixes Paris	1759
Gervais, Pierre	pompe du château de la Muette avec 3 chevaux	entretiens fixes Paris	(1759-1761)
Gibert, François	inspecteur de la Savonerie	Paris	(1752-1777)
Gilbert, Jacques	garçon fontainier	château de Versailles	(1765-1776)
Gilbert, Thomas	compagnon fontainier	château de Versailles	(1740-1761)

Gillant, Jacques Denis	Suisse porte du Luxembourg	Paris	(1765-1775)
Gilet, François (26/02/69)	dessinateur des jardins	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1770-1775)
Gillet	eleves sculpteurs	ecole des eleves pensionnaires Académie de Rome	1751
Gillet, François	inspecteur du château	château de Versailles	(1757-1775)
Gillot , Mathieu dit St Germain	portier Cours du côté des Tuileries, piqueur de la petite écurie	Paris	(1741-1777?
Gingeault, Charles Claude???	jardin de l'hotel des ambassadeurs extraodinaires	entretiens fixes Paris	(1759-1761)
Ginoux	maître des matelots du canal	château de Versailles	(1740-1746)
Girard, André Nicolas	couverture de plombs et rétablissement	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1770)
Girard, Henry	portier, surintendance des batiments	Fontainebleau	(1746-1777?
Girardin	routes et forêts de Sénart	Entretiens fixes, Choisy	???
Girault ou Giroux, Denis	garçon fontainier et chargé de la garde des magasins	Choisy	(1740-1777?
Girault, Jean Louis	maître général des oeuvres de maçonnerie	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1750-51-1777?
Girault, Jean Louis	maître général des oeuvres de charpenterie	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1771-1774)
Giroste	pompes(entretien du cuir avec de la graisse)	Entretiens fixes, Choisy	(1740-1742)
Givry	pour les bonnes eaux	château de Versailles	77
Gobert	garçon fontainier	château de Versailles	(1740-1746)
Gobert, Joseph	compagnon fontainier au parc aux cerfs	"dehors" de Versailles	(1756-1767)
Gobert, Joseph	garçon fontainier au Parc aux Cerfs	"dehors" de Versailles	(1747-1755)
Gobert, Jean François fils cadet	compagnon fontainier au parc aux cerfs	"dehors" de Versailles	(1768-1774)
Gobert, Philippe Joseph	garçon fontainier	"dehors" de Versailles	(1761-1777?
Gobillard, Christophe	piqueur et garde des bosquets	Marly	(1741-1761)
Gobinot, Jean	portier du coté de Vincennes	Paris	(1744-1746)
Godard	routes et forêts de Marly	Entretiens fixes Marly	(1740-1742)
Godard, Jean	inspecteur des suisses et portiers du palais du Luxembourg	Paris	(1754-1777?
Godefroi, François Ferdinand Joseph	peintre pour l'histoire	ecole des eleves pensionnaires Académie de Rome	(1754-1757)
Godefroy	peintre 1ère année (45)	Ecole des eleves pensionnaires protégés	(1745-1747)
Godot, Pierre François	contrôleur	Compiègne	(1752-1761)
Godot, Pierre François	architecte de la seconde classe	Académie d'architecture	1739
Godrin de Laboury, Marie Charlotte	commis (survivance)	Compiègne	(1775-1777?
Goix, Etienne		Ecole des eleves pensionnaires protégés	1759
Gombault, Jean-Baptiste Nicolas	vitres du Luxembourg des ecuries du roi, celles de Monseigneur et maison de 1er architecte	entretiens fixes Paris	(1744-1770)
Gombault, Pierre	vitres des Tuileries, couvent des Capucines et magasin des marbres	entretiens fixes Paris	(1744-1746)
Gondoin, Jacques	jardin a fleurs + garçon	Entretiens fixes, Choisy	(1761-1768)

Gondoin, Louis son fils (1765	jardin a fleurs + garçon	Entretiens fixes, Choisy	(1768-1777?
Gondoin, Louis son fils (1765	jardin a fleurs (en survivance)	Entretiens fixes, Choisy	(1766-1767)
Gondoin, Louis son fils (1765	dessinateur	Choisy	(1766-1774)
Gondoin, Nicolas	jardin a fleurs + garçon	Entretiens fixes, Choisy	(1746-1759)
Gonet, Claude	frotteur des salles de tableaux de la surintendance	"dehors" de Versailles	1747
Gosse, Adam	portier parc du château	Fontainebleau	(1747-1765)
Gosse, Adam	entretien chaloupes et gondoles	entretiens fixes Fontainebleau	(1751-1761)
Gotschi, Nicolas dit Ondreval	garde de la porte de la basse cour sur la rue d'enfer	Paris	(1744-1775)
Gotschy, Denis Joseph fils dit Ondreval	Suisse grille du jardin et vestibule	Paris	(1757-1775)
Goublet(r?), Melchior ou Michel	jardin de Versailles, Suisse	château de Versailles	(1746-1769)
Goulet, Jacques	garçon fontainier	château de Versailles	(1766-1777?
Goupil , Nicolas	matelots du canal	château de Versailles	(1740-1753)
Gourbillon	garde magasin des plombs et démolitions du château de Versailles	château de Versailles	(1765? 67-1777?
Gourbillon	concierge de la surintendance	"dehors" de Versailles	(1767-1775)
Gournay, Guillaume	garçon fontainier de Trianon	château de Versailles	(1747-1755)
Gournay, Guillaume	compagnon fontainier	château de Versailles	(1756-1769)
Gournay, Pierre	plombs et des balcons et terrasses	entretiens fixes Saint-Germain	(1741-42-? 1757)
Gramain, Edme	garde des bosquets	château de Versailles	54-1777
Gratain, Jean Marie	frotteur de la surintendance	"dehors" de Versailles	(1776-1777?
Gravois, Jacques Charles	inspecteur	Rigoles de Trappes et Saclay	(1768-1777?
Grellet	directeur de la manufacture de porcelaine de Limoges		1784
Grenier, dit le franc	inspecteur des forêts de Sénart et Rougeaux, remises et bois de la Brie	Choisy	1747
Gresset, Jean Baptiste Louis	sans exercice pour forme de pension	bureau des discussions	52-53
Gresset, Jean Baptiste Louis	commis	bureau des discussions	43-44-45-46-47-48-
Greusard	chirurgien des Bâtimens	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1773-1777?
Greusard en survivance	chirurgien des Bâtimens	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1767-1772)
Gros de Boze, Claude	intendant des devises et inscriptions des edifices royaux	officiers en charge	(1747-1753)
Grou de Beaufort, François	Directeur des marbres et garde magasin à Paris	Paris	(1741-1757)
Gucot	compagnons fontainiers	"dehors" Versailles et Meudon	1757
Gueffier, Etienne Christophe	concierge Hôtel des ambassadeurs	Paris	(1756-1761)
Guiard, laurent	sculpteur	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1752-1754)
Guiard, laurent	élèves sculpteurs	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1755-1757)
Guibal, fils du sculpteur du roi de Pologne	peintre 1ère année (45)	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1745-1747)
Guillaumot	Contrôleur (prévu si place vacante) conduite des travaux à Paris	officiers en charge	1777

Guitelle	conducteur des fruits du roi (survivance)	"dehors" de Versailles	(1768-1771)
Guitelle	conducteur des fruits du roi	"dehors" de Versailles	(1772-1775)
Guittonneau, André Cyprien	charpentiers du canal	château de Versailles	(1737 ?(1740-
Guy	concierge porte et grille du nouveau chemin du boulingrin	Saint-Germain	(1774-1777?
Guyot	portier hôtel du premier peintre	Paris	(1776-1777?
Hallé	inspecteur, peintre du roi Gobelins	Paris	(1776-1777?
Hamel, Marie Françoise Veuve Anceau	pour les conduites de grais des eaux bonnes à boire	entretiens fixes des "dehors" de Versailles	(1744-1759)
Hamel, Veuve Anceau et son fils Jacques Denis Anceau	fontaine de Ville d'Avray	entretiens fixes des "dehors" de Versailles	(1746-1777?
Hazon, Barthélémy Michel	contrôleur	Choisy	(1756-1774)
Hazon, Barthélémy Michel	Intendants généraux	officiers en charge	1776
Hazon, Barthélémy Michel	Contrôleur ambulant	officiers et employés servant dans les maisons royales	75-76
Hazon, Barthélémy Michel	contrôleur du pavillon de Verrière	Meudon Chaville Verrière	(1754-1755)
Hazon, Barthélémy Michel	ancien intendant	officiers en charge	(1751-1776) exercice : 52-55-58-
Hazon, Barthélémy Michel	contrôleur du département	château de Versailles	75-76
Hebert, Denise Marguerite, épouse Levêque	concierge de l'hôtel du garde des sceaux à Compiègne	Compiègne	1736
Hebert, Denise Marguerite, épouse Levêque	concierges des Hôtels de Ms. Les comtes de Maurepas et de St Florentin	Compiègne	1740
Hebert, Denise Marguerite, veuve Levêque	concierges des Hôtels de Ms. Les comtes de Maurepas et de St Florentin (survivance)	Compiègne	(1745-1761)
Helin, Pierre	élèves architectes	école des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1757-1759)
Henoult	couvertures des château de Meudon, Chaville et dépendances	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1776-1777?
Henri, Jean	portier cour du cheval blanc	Fontainebleau	(1746-1749)
Hermier, François	garde magasin du canal	château de Versailles	(1748-1777?
Herpin	sculpture	Entretiens fixes Marly	(1740-1747)
Heurtier, Jean François	inspecteur du château	château de Versailles	76
Heurtier, Jean François	dessinateur au bureau du contrôle	château de Versailles	(1763-1774)
Heurtier, Jean François	inspecteurs généraux ambulants pour les batiments	officiers et employés servant dans les maisons royales	75-76
Heurtier, Jean François	inspecteur général	officiers en charge	1777
Houdar de la Motte, Pierre Nicolas	commis	Direction générale remboursement et affaires de discussions	(1746 ?65-1768
Houdar de la Motte, Pierre Nicolas	chef de bureau chargé des acquisitions et des remboursements	bureau des discussions	(1769-
Houdar de la Motte, Pierre Nicolas	chef pour les remboursments	Direction générale remboursement et affaires de discussions	(1769-1777?
Houillé, Jean Antoine	commis	Compiègne	(1759-1765)

Hoylaert, Henry dit Flamand	garde des Champs Elizées	Paris	(1769-1776)
Hucher, Jean François (neveu)	route de la forêt	entretiens fixes Fontainebleau	1770
Hucher, Jean François (neveu)	adjoint de l'inspecteur des forêts Fontainebleau et Sénart	Fontainebleau	(1770-1777?
Huette, Jean (1764	portier du parc du coté de l'abreuvoir	Fontainebleau	(1764? 66-1777?
Huille, Jacques	portier de l'hôtel occupé par le premier architecte et le contrôleur du département	château de Versailles	(1755-1774)
Huille, Jacques	portier de l'hôtel de mademoiselle servant aux officiers des Bâtiments	château de Versailles	(1775-1777?
Hunoult	couverture	Entretiens fixes, Choisy	(1775-1777?
Hutin, Jean Baptiste	peintre pour l'histoire	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1751-1754)
Huvé	inspecteur	"dehors" de Versailles	1777
Huzer, Jean Baptiste	concierge chancellerie	Fontainebleau	(1774-1777
Huzerot,	piqueur et garde des bosquets	Marly	(40-
Jacques(t), André	vitres Gobelins	entretiens fixes Paris	(1751-1767)
Jacques, Jean Baptiste dit Jean (1765	frotteur de l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires	Paris	(1766-1769)
Jamin, Constance Luce François Joachim	concierge de l'hôtel d'Albret	Fontainebleau	1779
Jannerot, François Xavier	concierge et portier de l'Hôtel de Limoges	"dehors" de Versailles	(1755-1774)
Jaquemoud, Antoine	garde de l'hôtel des ambassadeurs à Paris	"dehors" de Versailles	1748
Jardin, Nicolas Henry	survivance architecte ordinaire du roi	officiers et employés servant dans les maisons royales	1777
Jaubert, Paul	inspecteur des forêts de Sénart et Rougeaux, remises et bois de la Brie	Choisy	(1748-1777?
Jeanson, Charles	jardins hauts et bas de Meudon et l'avant cour pour le sable, tonture et herbe à arracher, terrasse des maronniers, cassis des	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1741-1755)
Jeanson, Charles François et Jean (Frères)	jardins hauts et bas de Meudon et l'avant cour	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	1757
Jeanson, Jean	jardins hauts et bas de Meudon et l'avant cour	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1759-1761)
Jeanson, Etienne Medard	inspecteur	Choisy	(1743-1776)
Jeanson fils	dessinateur	Choisy	1775
Jeaurat, Etienne	garde des dessins et plans des maisons royales, dessinateur en survivance	bureau des plans et dessins	1761
Jeaurat, Etienne	garde en survivance	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1765-1767)
Jeaurat, Etienne	garde des tableaux du roi en titre	officiers et employés servant dans les maisons royalesofficiers et employés servant dans les maisons royales	(1768-1777?
Jobert, Paul	concierge Savonnerie	Paris	1747
Joli (Joly), Hugues Adrien	secrétaire du premier peintre	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1755-1756)
Joli (Joly), Hugues Adrien	commis du premier peintre	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1751-1754)

Joli (Joly), Hugues Adrien	secrétaire attaché au service des opérations relatives à la place de premier peintre après le décès de Coypel	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1757-1777?
Joli du Caroy	garde général des forêts de Compiègne, d'Halatte et d'Armenonville	Compiègne	1747-1748
Joli du Caroy, Louis	inspecteur	Compiègne	(1749-1768)
Joli du Caroy, Louis	concierges de l'Hôtel occupé par les officiers de la grande écurie du roi	Compiègne	(1747-1768)
Joly(i), Charles François et Gaucher antoine Michel	parc et orangerie	Entretiens fixes, Choisy	(1745-1777?
Jonques, jean Baptiste	ouvrage de serrurerie de la table	Entretiens fixes, Choisy	(1770-1777?
Jossenay	architecte et dessinateur du 1er architecte	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1740? 43-1747)
Jossenay	professeur d'architecture	Académie d'architecture	(1739-1747)
Jourdain, Fiacre Gaspar	dessinateur	bureau du premier architecte ou plan et dessins (1775)	(1765-1776)
Jourdain, Gaspard Fiacre	inspecteur	"dehors" de Versailles	1777
Jubin, Jean Baptiste petit fils	Jardins hauts et bas potager avenues (en survivance)	entretiens fixes Bellevue	(1763? (1768-
Juste, Andre	gondoliers	château de Versailles	(1740-1747)
Juste, Pierre André	matelots du canal	château de Versailles	(1749-1772)
Juste, Pierre André	gondoliers	château de Versailles	(1770-1777?
Juste, Hilaire	matelots du canal	château de Versailles	(1740-1747)
Juste, Hilaire	gondoliers	château de Versailles	(1748- 1755)
Juste, François fils puiné	matelots du canal pour la première place qui vaquera	château de Versailles	(1770-1777?
Juste, Louis Nicolas fils	matelots du canal	château de Versailles	(1771-1777?
Juste, Louis Nicolas fils	matelots du canal pour la première place qui vaquera	château de Versailles	69
Le Camus, François (ou Camus)	moulins qui élèvent l'eau	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	1777
La Borde, Bernard (ou Borde)	garde des plans des champs Elysées du courd le Reine et des avenues de Neuilly	Paris	(1744-1753)
La Cauve, Louis	taupier	Vincennes	(1759-1777?
La Cauve, Louis	taupier à la Muette	Paris	(1754-1777?
La Cauve, Louis	taupier	Choisy	(1749-1777?
La Cauve, Jacques (frère)	taupier (survivance)	Vincennes	(1775-1777?
La Cauve, Jacques (frère)	taupier à la Muette adjoint et survivance	Paris	(1773-1777?
La Cauve, Jacques (frère)	taupier (survivance)	Choisy	(1774-1777?
la Chapelle, Philbert	garçon fontainier	château de Versailles	(1752-1777)
La Croix	entretien et réparation de 5000 toises de fossés dans les avenues des Tuileries....	entretiens fixes Paris	1748
La Fontaine, Charles	inspecteur et garde magasin des fers et vitres	château de Versailles	59-60-61
La Fontaine, Charles	garde magasin des plombs et démolitions du château de Versailles	château de Versailles	(1740-1754)
La Fontaine, Charles	inspecteur pour les plombs et démolition	château de Versailles	55-56-57

la Joue	commis à la distribution de la glace	château de Versailles	48
La Landes, Louis	Boulingrin	entretiens fixes Saint-Germain	(1741-1761)
La Landes, Louis, fils	Boulingrin (survivance)	entretiens fixes Saint-Germain	(1755-1761)
La Lande, Charles Denis	Boulingrin	entretiens fixes Saint-Germain	(1762? 65-1776)
La Marc (Marre) Jean François	matelots du canal	château de Versailles	(1766-1777?
la Roche	entretien des robinets des fontaines du château de Versailles et des dehors, Trianon et la ménagerie	Entretien fixe du château de Versailles	(1767-1777?
La Roche, Pierre	compagnon fontainier	château de Versailles	(1740-1751)
la Roche, François	garçon fontainier	château de Versailles	(1752-1761)
la Valette, Jacques	portier Cours la Reine du côté de Chaillot	Paris	(1751-1770)
Labbé, Jean Baptiste	dessinateur du directeur général et du bureau	Direction générale remboursement et affaires de discussions	51
Labbé, Jean François	inspecteur du Louvre	Paris	(1740-1749)
Laborde	Garde des plantes	Paris	(1741-1742)
Laboureur	ancien ouvrier à la Savonnerie	Paris	1777
Labriere, Jacques	contrôleur	Meudon Chaville Verriere	(1775-1776)
Labriere, Jacques	inspecteur	Meudon Chaville Verriere	1777
Labriere, Jacques	inspecteur du château	Fontainebleau	(1744-1775)
Labriere, Jacques	dessinateur des jardins	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1759-1777?
Laillet,	inspecteur, garde magasin	Machine de Marly	(1740-1747)
Laillet, Jacques Joseph fils	garde	Machine de Marly	(1748-1768)
Laillet, Louis fils	garde (en survivance)	Machine de Marly	(1766-1768)
Laillet, Louis fils	garde des eaux	Machine de Marly	(1769-1777?
Lambert	serrurerie	Entretiens fixes, Choisy	(1740-1747)
Lambert voir plus haut	pompes(entretien du cuir avec de la graisse)	Entretiens fixes, Choisy	(1743-1747)
Lambert, Pierre	serrurerie de l'horloge et des pompes à feu	Entretiens fixes, Choisy	(1740?48-1777?
Lambin, Pierre Philippe?????	vitres de la pépinière du Roule, Manufacture de la Savonnerie et Bibliothèque royale	entretiens fixes Paris	(1751-1770)
Lambot	conducteur des ouvrages	Machine de Marly	(1755-1759)
Langibout	piqueur	château de Versailles	(1775-1776
Langibout, Jean Michel	piqueur	château de Versailles	(1758 ? 59-1777?
Langlois, Pierre	portier cour du cheval blanc	Fontainebleau	(1751-1777?
l'Archevêque, Louis Etienne	chapelain aux Gobelins	Paris	(1765-1777?
Larotière	vitres des châteaux et dépendances	Entretiens fixes Meudon Chaville Verriere	(1741-1742)
Lassus de Ladevèze, Pierre Marie	inspecteurs des marbres à Toulouse	marbres	(1749-1761)
Lassus de Ladevèze, Seigneur de Camon, Marc François (fils)	contrôleur marbres et carrières (Pyrénées, Languedoc, Provence)	marbres	(1741-1777?
Laumonier	dalles servant de couvertures au château	entretiens fixes Saint-Germain	1741
Launois, François	garçon fontainier	Meudon Chaville Verriere	(1744-1748)

Laurent, Gabriel	couvertures d'ardoises et de tuiles	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1770)
Laurent, Gabriel fils	couvertures des château de Meudon, Chaville et dépendances	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1741-1747)
Laurent, Nicolas	couvertures des château de Meudon, Chaville et dépendances	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1748-1749)
Lavechef Duparc, Louis	jardin du parterre devant les grottes du château neuf (survivance)	entretiens fixes Saint-Germain	1755
	jardin du parterre devant les grottes du château neuf	entretiens fixes Saint-Germain	(1769-1777?
Lavechef, François dit Duparc	jardin du parterre devant les grottes du château neuf	entretiens fixes Saint-Germain	(1741-1768)
Le Beau, Antoine	garde des bacs à Melun	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1755)
Le Beau, Paul	garde des bacs à Melun	entretiens fixes Fontainebleau	(1757-1770)
Le Bel	portier Louvre (pour 2 portiers)	Paris	1756
le Bel, Dominique	concierge Louvre	Paris	(1756-1768)
le Blanc de Maison de Cloyes, André	garde des clés des Tuileries concierge de la salle des tuileries	Paris	(1762 ?65-1777?
Le Blanc, jacques	idem aux écuries de Madame la Dauphine	Compiègne	(1748-1770)
le Bret, Pierre	portier parc du château	Fontainebleau	(1745-1746)
Le Brun, André Jean		Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1757-1759)
Le Brun, George	matelots du canal	château de Versailles	(1740-1753
Le Brun, Louis	matelots du canal	château de Versailles	(1759-1777?
Le Brun, Jean Louis fils	matelots du canal	château de Versailles	(1770-1777?
Le Brun, François	matelots du canal pour la première place qui vaquera	château de Versailles	(1770-1777?
Le Camus, Charles Etienne Louis	secrétaire de l'académie	Académie d'architecture	(1741-1768)
Le Camus, Charles Etienne Louis	professeur de mathématique	Académie d'architecture	(1741-1768)
Le Camus, François (ou Camus)	moulins qui élèvent l'eau	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1744-1759)
le Caron de Mazancourt, Jean	concierges de la moitié des hotels des secrétaires d'Etat à la Maison du Roi et de la religion	Compiègne	(1763 ?(1765-1776)
Le Caron de Mazancourt, Louis	concierge des hôtels hôtel des comte de Maurepas et de St Florentin	Compiègne	1778
Le Chevalier, Jean Baptiste	peintre 1ère année (47)	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1747
Le Choix, Pierre	garde des rigolles à Pauras (survivance)	Rigoles de Trappes et Saclay	(1771-1777?
Le Clerc (fils Boizot)	inspecteur survivance Gobelins	Paris	
le Clerc, Sébastien	dessinateur et professeur Gobelins	Paris	(1744-1761)
	professeur de la nouvelle école des Gobelins	Paris	(1744-1753)
le Clerc, Jean Claude	frotteur des salles de tableaux de la surintendance	"dehors" de Versailles	(1751-1777?
Le Clerc	commis au magasin des plombs	château de Versailles	(1765? 67-1769)
Le Clerc, Claude	Inspecteur des vis et des écrous	château de Versailles	(1770-1777?
	Inspecteur fer	château de Versailles	(1770-1777?
le Clerc, Jean Jacques	compagnon fontainier	château de Versailles	(1752-1759)
le Clerc, Jean Baptiste	compagnon fontainier	château de Versailles	(1760 ?1765-1771)
Le Comte	rigolles Trappes	entretiens fixes rigoles de Trappes et Saclay	(1740-1747)

Le Comte, Etienne dit Aunay	concierge Savonnerie	Paris	(1765-1777?
Le Comte, Felix		Ecole des élèves pensionnaires protégés	1759
Le Comte, François	commis à la distribution de la glace	château de Versailles	(1754-1777?
Le Dreux de la Chatre	dessinateur	officiers et employés servant dans les maisons royales	48
Ledreux	architecte, secrétaire et dessinateur	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1740? 43-1748)
le Dreux, Philippe	architecte dessinateur et secrétaire du 1er architecte	bureau du premier architecte ou plan et dessins (1775)	49-51
le Dreux de la Chartre, Louis	dessinateur	bureau du premier architecte ou plan et dessins (1775)	(1749-1761)
le Dreux de la Chartre, Louis	inspecteur du jardin et petit parc dde Versailles et Trianon (en survivance)	château de Versailles	59-60-61
le Dreux de la Chartre, Louis	contrôleur	Meudon Chaville Verriere	(1765-1774)
Le Dreux	contrôleur	Meudon Chaville Verriere	1776
Le Dreux	dessinateur	bureau du premier architecte ou plan et dessins (1775)	(1775-1777?
Le Dreux	dessinateur au bureau du contrôle	bureau du premier architecte ou plan et dessins	75-76
Le Dreux, Louis	Contrôleur à Compiègne	officiers en charge	1777
Le Feron de Ville, Louis François	concierges de l'Hôtel de M. le chancelier	Compiègne	(1736-1759)
Le Gondre	premier garçon du jardin	Entretiens fixes, Choisy	(1776-1777?
Le Grand de Crecy	concierge Hôtel des ambassadeurs	Paris	1765
le Herat	garçon	Vincennes	(1776-1777?
Le Maire, Antoine Henry	inspecteur	Bellevue	(1763 ?(1765-
Le Mire, Vincent	plombs et des balcons et terrasses	entretiens fixes Saint-Germain	(1761-1776)
le Moine fils	adjoin tentretien du jardin de Versailles,de l'orangerie, tour du canal	Entretien fixe du château de Versailles	1774-1777?
Le Moine, Julie Marie (fille Guimard)	concierge des écuries de la reine à Fontainebleau (survivance)	Fontainebleau	1781
Le Nain (1764	bacs et nacelles sur les rivières et étangs	entretiens fixes Compiègne	1765-1770
Le Normand	pompe et conduite du monastère des Capucines	entretiens fixes Paris	(1744-1748)
Le Normand	bassin des Tuileries	entretiens fixes Paris	(1744-1748)
Le Normand	château d'eau du palais royal	entretiens fixes Paris	(1744-1748)
Le Normand	tuyau de fer et de plomb venant de la Samaritaine jusqu'au réservoir de l aplace du palais royal et depuis le réservoir des Tuileries	entretiens fixes Paris	(1744-1748)
Le Normand	Fontainier palais royal	Paris	1742
Le Normand, Jacques Louis	inspecteurs généraux ambulantspotagers et jardins fruitiers	officiers et employés servant dans les maisons royales	1775-1777
Le Normant de Tournehem	DIRECTEUR	officiers en charge	(1746-1751)
Le Paute	horloge du palais du Luxembourg	entretiens fixes Paris	(1768-1770)
Le Portier, Louis (1766	taupier	Compiègne	(1767-1777?
Le Rat	garde à Versailles	Police	(1765-1776)
Le Riche, Pierre (1765	Suisse de l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires	Paris	(1767-1773)

le Roux, Jacques	garde de l'hôtel des ambassadeurs a Paris	Paris	(1747-1765)
le Roux, Jacques	frotteur du palais du Luxembourg?	Paris	1748
Le Roux , Jean Cosme	balayeur de l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires	Paris	(1767-1773)
le Roy, Julien	eleves architectes	ecole des eleves pensionnaires Académie de Rome	(1752-1754)
Le Roy	adjoint pour prof d'archi et prof d'histoire	Académie d'architecture	(1763? 65-1777?
Le Roy	historiographe	Académie d'architecture	(1775-1777?
Le Roy	garde pour la mécanique et la physique	cabinet d'optique et de physique de passy	(1776-1777?
Le Roy	dessinateur	bureau du premier architecte ou plan et dessins (1775)	(1771-1776)
Le Roy, Jean Georges	Commis	bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses	(1774-1777?
Le Roy, Jean Georges	Commis frais de bureau	bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses	68-69
le Sachet, André	architecte dessinateur et secrétaire du 1er architecte	bureau du premier architecte ou plan et dessins (1775)	(1752-1756)
Le Sueur, Philippe dit Thomas	rocailles des jardins de l'abreuvoir	entretiens fixes Fontainebleau	(1748-1759)
Le Sueur (1764	jardin de l'ancien hôtel de Pompadour aujourd'hui du gouverneur	entretiens fixes Fontainebleau	(1765-1770)
Le Tendre, Nicolas	commissionnaire	Bellevue	(1757 ?(1765-
Lebeau,	suisse au corps de la machine	Machine de Marly	(1740-
Leclerc, Antoine	garçon fontainier	château de Versailles	(1743-1761)
Leclerc, Jean Baptiste	garçon fontainier	château de Versailles	(1740-1761)
Leclerc, Jean Jacques	garçon fontainier	château de Versailles	(1743-1749)
L'Ecuyer	contrôleur	Rigoles de Trappes et Saclay	(40-41-42
L'Ecuyer, Charles	architecte ordinaire du roi	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1756-1776)
L'Ecuyer, Charles	architecte de la seconde classe	Académie d'architecture	1735
L'Ecuyer, Charles	contrôleur du département	château de Versailles	(1743-1774)
Lefebvre, Charles Nicolas	portier Gobelins	Paris	(1741-1757)
Lefevre, Louis	charpentier compagnon à mi cote	Machine de Marly	(1726 ?40-1769)
Lefevre, Nicolas	concierge maison de la religion	Saint-Germain	(1740-1753)
Legaque, Jean François	(portier à Chaville)	Meudon Chaville Verriere	(1741-1761)
Legaque, Jean François	garde des bosquets et taupier	Meudon Chaville Verriere	(1762 ?65-1777)
Leger, Antoine	ancien inspecteur	Machine de Marly	(1753-1754)
Leger, Antoine	inspecteur, garde magasin	Machine de Marly	(1748-1761)
Legrand	portier Luxembourg face aux Carmes	Paris	(1744-1745)
Lemaire	dessinateur	bureau du premier architecte ou plan et dessins (1775)	(1759-1761)
Lemieux	garçon fontainier	château de Versailles	40-41-42-
Lemoine, François	premier peintre du roi (après deces Boulogne)	Académie de peintures et sculpture	1736

Lemoine, Jean Eustache	entretien du jardin de Versailles,de l'orangerie, tour du canal et pièce des suisses à la charge de fournir les fumiers, terre	Entretien fixe du château de Versailles	(1740-1754)
Lemoine, Jacques Eustache	entretien du jardin de Versailles,de l'orangerie, tour du canal et pièce des suisses à la charge de fournir les fumiers, terre	Entretien fixe du château de Versailles	(1755-1777?
L'Enfant, Philippe Augustin	commis aux écritures	Fontainebleau	(1751-1765)
Lenormand, Jacques Louis fils	(adjoint?) jardinier du potager	entretiens fixes des dehors	(1746-1757)
Lenormand, Jacques Louis fils	potager	entretiens fixes des dehors	(1761-1777?
Lenormand, Louis père	pour le potager (+ 8 garçons)	entretiens fixes des dehors	(1710 ?1740-1754)
l'Epicié, Bernard	pour le catalogue historique des tableaux du roi	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1752-1754)
l'Epicié, Bernard	secrétaire et historiographe de l'académie royale de peinture, professeur d'histoire et de géographie, graveur académiste	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1748-1755)
l'Epicié, Bernard	opération relatives à la place de premier peintre après le décès de Coypel	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1755
l'Epicier Joseph, dit l'Espérance	rigoles Trappes	entretiens fixes rigoles de Trappes et Saclay	(1748-1777?
Leroux, Jean Baptiste	architecte de la première classe	Académie d'architecture	1737
Lesueur, François	commis	Direction générale remboursement et affaires de discussions	(1747?(1765-1777?
Levasseur,	garde des rigolles de Trappes et de Port- Royal	Rigoles de Trappes et Saclay	(1740-1741
L'Evêque fils et S. Lecaron	concierges des Hôtels de Ms. Les comtes de Maurepas et de St Florentin	Compiègne	(1742-1744)
L'Evêque, Adrien	concierges hôtel du ministre de la maison du roi	Compiègne	(1771-1777?
L'Evêque, Adrien	concierges l'autre moitié des hotels des secrétaires d'Etat à la Maison du Roi et de la religion	Compiègne	(1763 ?(1765-1774)
L'Evêque, Adrien	concierge de l'hôtel du garde des sceaux à Compiègne	Compiègne	1736
L'Evêque, Adrien	concierge des hôtels hôtel des comte de Maurepas et de St Florentin	Compiègne	1740
L'Evêque, Alexandre, Louis Marie	concierges l'autre moitié des hotels des secrétaires d'Etat à la Maison du Roi et de la religion	Compiègne	(1775-1777?
Levrait	Suisse de la direction générale	Paris	(1776-1777?
l'Hiver, Jean Baptiste	matelots du canal	château de Versailles	(1757-1777?
Liard, Jean	taupier à Trianon et ménagerie (+ Versailles 49)	château de Versailles	(1731 ?1740-1777?
Libert	piqueur Auteuil, la Motte	Paris	(1774-1777?
Liégeois, Jean François Léonard dit	couverture en châteaume des glacières du parc aux cerfs.	entretiens fixes des dehors	(1746-1755)
Liénard, Louis	maître général des ouvres de charpenterie	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1747-1769)
Lieutaud, François Jacques	élèves architectes	école des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1751-1754)
Lindet	autre expert	officiers et employés servant dans les maisons royales	67-68-69
Lindet	expert des bâtiments	bureaux d'experts aux vérifications	(1759-1765)
Lioust, Jean Baptiste	calfats au canal	château de Versailles	(1766-1777?
Lioust, Jean Baptiste	matelots du canal	château de Versailles	(1742-1765)

Loiseleur, Joseph	maître fontainier, chargé de la réparation des fontaines et des plombs sur les combles	château de Versailles	(1740-1746)
Loiseleur, Jean Marie, fils	garçon fontainier de Trianon	château de Versailles	(1740-1746)
Loiseleur, Jean Marie, fils	maître fontainier, chargé de la réparation des fontaines et des plombs sur les combles	château de Versailles	(1747-1776)
Loiseleur, Joseph fils	garçon	château de Versailles	(1765-1777?
Loiseleur	sous inspecteur pour les attachements	château de Versailles	76
Lopin	maître fontainier(moulins)	Meudon Chaville Verrière	(1741-1742)
Lopin	moulins qui élèvent l'eau	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1741-1742)
Lopin, Julien	maître fontainier	Meudon Chaville Verrière	(1744-1759)
Loquet, Etienne	portier de la surintendance des Bâtiments	Compiègne	(1743-1773)
Loquier, Esophe	maître général des œuvres de charpenterie	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1775-1777?
Loquier, Esophe	office de maître des œuvres de charpenterie des bâtiments du roi, ponts et châteaussées de France		1778 ?
Loriot	architecte et dessinateur du premier architecte	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1740? 43-1747)
Loriot, Louis Adam	dessinateur du roi chargé d'exécuter pour l'Ac. Les dessein, projets et autres ouvrages	Académie d'architecture	(1748-1753)
Loriot, Louis Adam	professeur d'architecture	Académie d'architecture	(1748-1761)
Loriot, Louis Adam	architecte seconde classe	Académie d'architecture	1735
Lorry, Claude	horloge	Entretiens fixes Marly	(1740-1777?
Lorry, Claude	mouvements de l'horloge	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1741-1761)
Lorry, Claude	horloge	entretiens fixes Saint-Germain	(1741-1766)
Loubeau	Garde des plantes	Paris	1741
Loubet, Pierre	inspecteur sur les carrières Pyrénées	marbres	(1742-1755)
Louis, Nicolas	élèves architectes	école des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1757-1759)
Louvel	portier du cour la reine		mort en 1739
Lucas, Antoine	contrôleur de la machine	Machine de Marly	(1769-1777?
Lucas, Nicolas	maître fontainier garde des eaux bonnes a boire	château de Versailles	(1771-1777?
Lucas, Nicolas	inspecteur des bonnes eaux et maître fontainier de Versailles chargé de la régie et entretien des conduite de fonte du dedans e	service des eaux et fontaines	(1770-1777?
Lucas, Philbert fils	pompe et conduite du monastère des Capucines	entretiens fixes Paris	(1749-1761)
Lucas, Philbert fils	tuyau de fer et de plomb venant de la Samaritaine jusqu'au réservoir de l aplace du palais royal et depuis le réservoir des Tuileries	entretiens fixes Paris	(1749-1770)
Lucas, Philbert fils	bassin des Tuileries	entretiens fixes Paris	(1749-1759)
Lucas, Philbert fils	château d'eau du palais royal	entretiens fixes Paris	(1749-1770)
Lussy	concierge Savonnerie	Paris	(1741-1742)
Lusy de Pelissac, Augustin	architecte de la seconde classe	Académie d'architecture	1735
Magnan Chabert, Joseph Ignace	contrôleur général	marbres	(1753-1767)
Magnan, Nicolas le jeune	garde particulier	Compiègne	(1767-1777?

Magnan, Robert	garde des routes	Compiègne	(1747-1765)
Magnan, Thomas fils	garde particulier (déjà reçu en survivance de son père)	Compiègne	(1767-1777?
Maillard	expert (Choisi, Compiègne, Fontainebleau, St Hubert, Vincenne, serrureries, vitreries de Versailles)	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1771-1777?
Maillard	expert (Choisi, Compiègne, Fontainebleau, St Hubert, Vincenne, serrureries, vitreries de Versailles) frais de bureau, voyages	officiers et employés servant dans les maisons royales	75-76-77
Maisan, François	portier de la direction générale à la Muette	Paris	(1759-1769)
Mal, Claude fils	potager	Entretiens fixes, Choisy	(1745-1751)
Mal, Gilbert	potager	Entretiens fixes, Choisy	(1740-1744)
Mansart, Jacques Hardouin	architecte de la seconde classe	Académie d'architecture	1735
Mantion, Jeanne Magdeleine, veuve de Charles François Jacques	vitres Gobelins	entretiens fixes Paris	(1744-1749)
Marcadet	secrétaire chargé des affaires de discussion	bureau des discussions	(1740
Marcelin	horloge	entretiens fixes Fontainebleau	(1760? 65-1770)
Marchand, Jerosme	portier de la porte du palais du Lux. Face aux Carmes	Paris	(1746-1775)
Marche-Gay, Jean	piqueur pour le soin des glacières, des magasins, et prendre l'attachement des ouvrages	Rigoles de Trappes et Saclay	(1759-1777?
Marcille, Michel (ou Marcil)	garde des rigolles à Pauras	Rigoles de Trappes et Saclay	(1737 ?40-1777?
Marechal, Marie, veuve châteaufour	entretien et nettoyement des glaces qui appartiennent au roi dans le château et les dehors de Versailles, Trianon, la Ménagerie	Entretien fixe du château de Versailles	(1749-1770)
Maréchâteaux, Charles	élèves architectes	école des élèves pensionnaires Académie de Rome	1759
Maréchâteaux	dessinateur	bureau du premier architecte ou plan et dessins	(1763 ? (1765-(1775) 1769)
Maréchâteaux	inspecteur	Bellevue	(1770-1775)
Maréchâteaux (1765	commis aux écritures	Fontainebleau	(1766-1777?
Maresse, Marie Jeanne (épouse Emangard de Beauval)	concierge de la surintendance des bâtiments de Compiègne (survivance)	Compiègne	1736
Marigny	concierge Luxembourg	Paris	(1772-1775)
Marigny, Poisson de Vandières, Abel François	DIRECTEUR survivance	officiers en charge	(1746-1751)
Marigny, Poisson de Vandières, Abel François	DIRECTEUR	officiers en charge	(1752-1773)
Marigny, Poisson de Vandières, Abel François	DIRECTEUR adjoint	officiers en charge	(1774-1777?)
Marmontel	employé au bureau	bureau des discussions	(1754-1757)
Marmontel	historiographe		1785
Marquis d'Antin,	capitaine commandant du canal de Versailles	Canal	40-41-42
Martin,	piqueur	Bellevue	(1757 ?(1765-
Martin, Antoine	concierges de la surintendance des Bâtiments	Compiègne	(1748-1755)
Martin, Marie Catherine (dlle)	concierges de la surintendance des Bâtiments	Compiègne	(1756-1776)
Martin, Michel	graissage des robinets	Entretiens fixes Marly	(1741-1761)

Martin, Michel	entretien des robinets des fontaines du château de Versailles et des dehors, Trianon et la ménagerie	Entretien fixe du château de Versailles	(1740-1761)
Martin, Pierre Louis	Suisse pour les jardins	Paris	(1768-1775)
Martique	commis	Direction générale remboursement et affaires de discussions	75-76-77
Marvie, Marin	petit jardin de la Reine au vieux Louvre	entretiens fixes Paris	(1759-1777?
Marvie, Marin (et René Mans?) 1725 ?	petit jardin de la Reine au vieux Louvre	entretiens fixes Paris	(1741-1757)
Masse	frais de bureau papier, crayons, couleurs	bureau des plans et dessins	
Masse	garde des dessins et plans des maisons royales, dessinateur	bureau des plans et dessins	1761
Masse	garde des dessins et plans des maisons royales, dessinateur	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1760 ?65-1767)
Masse (1760 ?	garde des dessins et plans des maisons royales, dessinateurfrais de papiers crayons de couleurs et autres	officiers et employés servant dans les maisons royales	1765-1767
Masson, Charles aîné	nouveaux réservoirs de la butte de Picardie (survivance)	"dehors" de Versailles	(1771-1774)
Masson, Charles aîné	nouveaux réservoirs de la butte de Picardie	"dehors" de Versailles	1775
Masson, Charles aîné	compagnon fontainier au parc aux cerfs	"dehors" de Versailles	(1776-1777?
Masson, Charles aîné	compagnon fontainier la bute Montbauron	"dehors" de Versailles	(1775
Masson, Charles dit Charlot	compagnon fontainier à Bel Air	"dehors" de Versailles	(1749-1769)
	nouveaux réservoirs de la butte de Picardie	"dehors" de Versailles	(1770-1777?
Masson, Charles Nicolas cadet	compagnon fontainier la bute Montbauron	"dehors" de Versailles	(1776-1777?
Masson, Denis	commis au magasin des plombs	"dehors" de Versailles	1775
Masson, Denis	concierge de la surintendance	"dehors" de Versailles	(1776-1777?
Matis, Nicolas	géographe et arpenteur	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1730?43-1761)
Maudin ou Mauduit	professeur de géométrie	Académie d'architecture	(1769-1777?
Maugas, Charles Louis	inspecteur du jardin et petit parc de Versailles	château de Versailles	(1720 ?(1740-
Mauge(r)	rigolles et fosses grand et petit parc	entretiens fixes Parc de Versailles	45-46-47-48
Maurel, Marie Louise,Veuve François Colleau	nettoyement d'une partie des cours	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1755)
Maurice, Denis	horlogeur, pour les horloges des pères Récolets et du chenil	entretiens fixes des dehors	(1740-1757)
Mazzagatty, Pierre Barthélémy	gondoliers	château de Versailles	(1722 ?40-1777?
Mechain, Jean François André	conciergerie de l'observatoire (survivance)		1783
Méler, Joseph	ouvrages de maçonneries et autres à faire aux cheminées du château pour les empêcher de fumer	Entretien fixe du château de Versailles	(1748-1761)
Mellingue, Joseph	peintre, pour l'histoire	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1751-1753)
Meriel, Pierre	teinturier pour la soie Gobelins	Paris	(1752-1769)
Metey, Pierre Charles	peintre pour l'histoire	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1752-1753)
Mennier	frotteur de l'hôtel des inspecteurs	"dehors" de Versailles	(1770-1777?

Mennier, Marie Jeanne Gabriel, veuve Jacques Bernard	conciergerie et entretien concierge cour des cuisines (survivance)	Fontainebleau	(1741-1753)
Micault	concierge des fontaines de Pougues	Saint-Germain	(1721-1742)
Michâteault	portier de l'hôtel de Seignelay	"dehors" de Versailles	(1775-1777?
Michâteault , Claude	fourniture de fumiers et terreaux	entretiens fixes pépinières	(1749-1770)
Michelet	commis pour les vitres et les écritures	Paris	(1765? 67-1777?
Michelet,	inspecteur et garde magasin	Paris	(1740-1747)
Michelet, Simon Joseph	inspecteur du magasin des plombs	château de Versailles	(1765 ?67-1777?
Micheu	élève	Ecole des élèves pensionnaires protégés	1741
Miege, Antoine dit Adam	garde des clés de l'hotel des ambassadeurs extroardinaires	Paris	(1766-1773)
Mignot, Gabriel	peintre, 1ère année	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1743-1746)
Mignotel	inspecteur	Compiègne	(1740-1747)
Mignotel, André	contrôleur	Compiègne	(1748-1751)
Mignotel, André Fils	Inspecteur chargé de prendre les attachements de tous les ouvrages, dessiner et écrire au bureau du contrôle	Compiègne	(1748-1773)
Mignotel le jeune	inspecteur	Compiègne	(1768-1773)
Minard, Pierre	portier de l'Observatoire	Paris	(1741-1767?
Minard, fils aîné	portier de l'Observatoire	Paris	(1768-1777?
Minguet, Nicolas	garçon fontainier	château de Versailles	(1754-1761)
Minguet, Nicolas	commissionaire pour le service du contrôle	château de Versailles	(1749-1753)
Mioc	matelots du canal	château de Versailles	41
Mique, Richard	Intendants généraux	officiers en charge	1777
Mique, Richard	premier architecte	officiers en charge	1775-76
Miqueraud, Antoine	inspecteur	"dehors" de Versailles	(1748-1754)
Mirablon, François	nettoyement d'une autre partie des cours	entretiens fixes Paris	1761
Mlle Guise et Picard	jardin du Luxembourg	entretiens fixes Paris	(1741-1742)
Mollet, Armand	architecte ordinaire du roi	officiers et employés servant dans les maisons royales	1735-1741)
Mollet fils	sous contrôleur	"dehors" de Versailles	(1740-1741)
Mollet, Armand Louis	contrôleur	Montceaux-en-Brie	(1758?(1759-1776)
Mollet, Armand Louis	contrôleur général alternatif	officiers en charge	(1760-1776)
Mollet, Louis François	contrôleur général alternatif	officiers en charge	(1740 743-1759)
Mollet, Louis François	contrôleur	"dehors" de Versailles	(1740-1757)
Mollet, Louis François	premier commis tenant le bureaux de la direction générale	Direction générale remboursement et affaires de discussions	(1746-1751)
Mollet, Louis François	architecte de la seconde classe	Académie d'architecture	1734
Mollet, Louis François fils	dessinateur des jardins	officiers et employés servant dans les maisons royalesofficiers et employés servant dans les maisons royales	(1740 43-1757)

Moncel, Christophe	portier Magasin des marbres au bout des Tuileries	Paris	(1741-1754)
Monet	peintre, pour l'histoire	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1754-1756)
Monet, Charles	peintre pour l'histoire	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1757-1759)
Monget,	garde	Machine de Marly	(1740-1744)
Monglas	secrétaire	bureau des discussions	(1740? 43-44-45
Montault	survivance	marbres	(1774-1777?
Montmorin, marquis de, Jean Baptiste François	capitaine concierge du château	Fontainebleau	(1740-1777?
Montonier	commis pour les écritures du directeur	Académie d'architecture	(1776-1777?
Montreil, Nicolas Gautier fils	commis du magasin	Marly	(1770-1777?
Montreuil, Jacques fils,	inspecteur et garde magasin	Marly	(1725 ?1740-1776)
Montreuil, Jacques fils,	inspecteur	Marly	1777
Montucla, Jean Etienne	premier commis tenant le bureaux de la direction générale	Direction générale remboursement et affaires de discussions	(1767-1777?
Morant	manoeuvre	château de Versailles	57
Moreau	chirurgien des Gobelins	Paris	(1761-1777?
Moreau Desproux	élèves architectes	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1755-1756)
Morelle (Maurel?) , Etienne	nettoyement d'une partie des cours	entretiens fixes Fontainebleau	(1757-1761)
Morinière		Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1765-1768)
Morquet, Antoine dit Maurice	routes de la forêt d'Ermenonville	entretiens fixes Compiègne	(1757-1770)
Moulin	taupier	Marly	(1773-77
Moulin, Jean Baptiste (1765	concierge louveterie	Fontainebleau	(1766-1777?
Moussard, Marie Adélaïde épouse D'Orchemer dit Latour	concierge distribuer et garder les clés des appartements (Fontainebleau) Survivance	Fontainebleau	1737
Moussard, Marie Adélaïde veuve D'Orchemer dit Latour	concierge distribuer et garder les clés des appartements	Fontainebleau	(1741-1753)
Moutier, fils aine	garçons fontainiers	Marly	(1761-1777?
Moutier, François	garçons fontainiers	Marly	(1740-1774)
Moutier, François	compagnons fontainiers	Marly	(1772-1777?
Mouton, Philippe	couvertures en ardoises et tuiles hôtel des ministres, gd Ecuyer et basse cour, gdes écuries du roi	entretiens fixes Compiègne	(1761-1769)
Mouton, Philippe et Leonard Perin (en 1761)	couvertures du château et dep. Ecuries de la reine, corps de garde, surintendance, petite Ecurie du roi maison de la religion	entretiens fixes Compiègne	45-46-47-48-49-51-52-53-54-55-57-59-
Moyer, Pierre	cours et pavés	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1732 ?41-1777?
Mutel, Thérèse Henriette, veuve Charpentier	concierge maison de la religion	Saint-Germain	(1759-1777?
Nativelle	couvreur, pour les couvertures des dehors	entretiens fixes des "dehors" de Versailles	(1740-1742)
Nativelle	entretiens des couvertures des bâtiments du château de Versailles, Trianon et la ménagerie	Entretien fixe du château de Versailles	1740-1742)
Nativelle	couverture, pavillon des Suisses et garde des rigoles	entretiens fixes Parc de Versailles	(41-42

Nativelle	couvertures, logement, gardes et pavillons des soupapes	entretiens fixes rigoles de Trappes et Saclay	(1740-1742
Natoire, Charles	directeur	Académie de Rome	(1752-1775)
Navet, Louis dit Saint Dizier (Dixier ?)	portier del'hotel des ambassadeurs extraordinaires cy devant le palais Bourbon pour la partie destinée aux écuries de la reine	Paris	(1759-1773)
Nelson	tirer les traits des tableaux Gobelins	Paris	(1776-1777?
	Basse lisse Gobelins	Paris	1777
Nerville, Jean François	portier de la direction générale à la Muette	Paris	(1770-1777?
Nicolas	commissionaire pour le service du contrôle	château de Versailles	48
Nivelon, Paul	mail des palissades entre les canaux du chenil	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1770)
Nivelon, René	entretien chaloupes et gondoles	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1749)
Noël, François	garde à Paris	Police	(1755-1777?
Notrelle, Charlotte veuve Gombault	vitres des Tuileries, couvent des Capucines et magasin des marbres	entretiens fixes Paris	(1747-1757)
Notrelle, Charlotte Veuve Paris ???	vitres des Tuileries, couvent des Capucines et magasin des marbres	entretiens fixes Paris	(1761-1770)
Novrion, Pierre Louis	ancien ouvrier Savonnerie	Paris	1777
Orry	DIRECTEUR	officiers en charge	(1737-1745)
Orseau, Henri	balayeur du palais du Luxembourg	Paris	(1746-1755)
Osson, Marie Anne, veuve Collet	concierges garde clés	Compiègne	(1763-65-1777?
Oulery d'Ingrande, Michel	concierge (château neuf)	Saint-Germain	(1755-1777?
Ouzelot, François	nettoyement des cours du château	entretiens fixes Vincennes	(1761-1770)
Ouzelot, François	entretien du Ru qui amène les eaux de Montreuil et de Bagnolet dans le parc de Vincennes	entretiens fixes Vincennes	(1761-1770)
Ouzelot, François	pompe à feu	entretiens fixes Vincennes	(1767-1770)
Page, Claude	nettoyement des cours du palais du Luxembourg	entretiens fixes Paris	(1759-1761)
Pagé, Jean Claude	nettoyement des cours de l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires	entretiens fixes Paris	(1767-1773)
Paget, Jean	concierge Hotel de monsieur le directeur général à Paris surintendance	Paris	(1754-1755)
Pajot	sculpteur, entretien et nettoyement des ouvrages de sculpture en marbre dans appartements, jardins	Entretien fixe du château de Versailles	(1740-1748)
Pajot, George	concierge de la chancellerie	Fontainebleau	1776
Pajou, Augustin	sculpteur	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1749-1751)
Pajou, Augustin	élèves sculpteurs	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1752-1756)
Pajou, Augustin	garde des sculptures modernes	Académie de peintures et sculpture	1777
Paley (Palay), Joseph	garde magasin	Meudon Chaville Verrière	(1735? 40-69(mémoire)-1777
Paley, fils	survivance	Meudon Chaville Verrière	1768-1770
Paleyre, Joseph	survivance	Meudon Chaville Verrière	1771
Pallas, Jacques François	concierge de la maison joignant la ménagerie de Vincennes	Paris	(1751-1755)

Pallas, Jacques François	concierge de la ménagerie	Vincennes	(1756-1777?
Palmarin(i), Etienne	gondoliers	château de Versailles	(1740-1751)
Palmarin, Jacques	matelots du canal	château de Versailles	(1752-1777?
Papillon, Charles François	vitres du château et bâtiments	Entretiens fixes Marly	(1740-1749)
Paris, Jean Baptiste ??	vitres des Tuileries, couvent des Capucines et magasin des marbres	entretiens fixes Paris	1759
Paris, Paul	concierge Luxembourg	Paris	(1749-1753)
Paris	architecte de la seconde classe	Académie d'architecture	1780
Parizot, Pierre	commissionaire pour le service du contrôle	château de Versailles	54-55-56
Parizot, Marie (veuve Chabouille)	concierge des écuries de la reine a Fontainebleau	Fontainebleau	1779 ?
Parmentier	inspecteur	Choisy	(1740-1742)
Pascal, Joseph	concierge de l'hotel des ambassadeurs extraordinaires	Paris	(1751-1765)
Patard, Jean	jardinier chargé de nettoyer les cours	entretiens fixes Chambord	(1741-1749)
Paul Dieu, François, dit St Paul	garçon fontainier	château de Versailles	(1765-1777?
Pauli, Louis (père)	concierge de la petite écurie du roi	Fontainebleau	mort en 1741
Pauli, Louis Etienne	concierge nouvelle petite écurie du roi	Fontainebleau	(1741-1777)
Pauli, fils	concierge hotel d'Armagnac	Fontainebleau	(1769-1777?
Pauli, Jean Louis fils	concierge nouvelle petite écurie du roi (survivance)	Fontainebleau	(1771-1777?
Pauli, François Auguste	?	Fontainebleau	(1775-1777?
Pawel, Guillaume dit Claire	portier Gobelins	Paris	(1759-1777)
Peilhon , Anne Joseph	trésorier général des bâtiments alternatif et mi-ancien (année paire) 56-58-60-62	officiers en charge	(1755-1756)
Pelissier, Louis	garde des plantations	Marly	(1765-1776)
Pelletier, Claude	vitrerie du département du château et nettoyement des vitres qui sont en magasin	entretiens fixes Chambord	(1749-1768)
Perard, Antoine Henry	trésorier général des bâtiments alternatif (année paire)	officiers en charge	(1740-1741) après résignation
Perier, fils	compagnons fontainiers	dehors Versailles et Meudon	57
Perier, Jean Claude Marie Madelaine	Pompe du château d'eau du pont Neuf	entretiens fixes Paris	1753
Perier, Louis Jean Claude Marie Madeleine	concierge gouverneur entretien et mouvement de la pompe de la Samaritaine	Paris	(1769-1777?
Perier, Louis Jean Claude Marie Madeleine	premier commis tenant les registres de recette et dépense des bâtiments	bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses	61
Perier, Louis Jean Claude Marie Madeleine	premier commis tenant le bureaux de la direction générale	Direction générale remboursement et affaires de discussions	(1752-1761)
Perier, Louis Jean Claude Marie Madeleine	concierge gouverneur entretien et mouvement de la pompe de la Samaritaine (survivance)	Paris	(1757-1768)
Perier, Pierre	entretien et curement de 3150 toises de rigoles	rigolles et fontaines	(1765-1777)
Perissen, Pierre François	frotteur du palais du Luxembourg	Paris	(1756-1775)
Perrault, Charles (son gendre)	jardin de St Hubert (survivance)	entretiens fixes rigoles de Trappes et Saclay	(1774-1777

Perrault	frotteur des salles de tableaux de la surintendance	"dehors" de Versailles	(1776-1777?
Perrein, Pierre	portier Magasin des marbres le long du mur des Capucines	Paris	(1753-1756)
Perrier du Vernet, Louis Vital	concierge Luxembourg	Paris	(1754-1775)
Perrier, Charles (succède a son père)	garde des rigolles au Ménil	Rigoles de Trappes et Saclay	(1765-1777?
Perrier, Louis	compagnons fontainiers	château de Versailles	57
Perrier, Noel père	garde des rigolles au Ménil	Rigoles de Trappes et Saclay	(1756-1761)
Perrier, Pierre fils	garde des rigolles au Ménil	Rigoles de Trappes et Saclay	(1740-1755)
Perrier, Pierre fils	garde des rigolles a Saclai	Rigoles de Trappes et Saclay	(1756-1777?
Perrier, Pierre fils	garde des rigoles des dehors de Meudon	Meudon Chaville Verriere	(1756-1777?
Perrin, François (1763 ?	concierge Hotel du contrôleur général des finances	Paris	(1765-1777?
Perrin, Pierre	portier du magasin de Paris	Paris	(1757-1773)
Pessenet, Jean Baptiste (époux Bésjard veuve Archin)	conciergerie de l'hôtel du grand chambellan (survivance)		1781
Petit de la Salle, Jacques	portier cour du cheval blanc	Fontainebleau	(1744-1745)
Petit Mortier, Jean Baptiste	inspecteur des routes de Massory, barbeau, champagne et Valence et garde magasin	Fontainebleau	(1746-1777?
Petit Mortier, Jean Baptiste	concierge hotel des bureaux des Batiments du Roi	Fontainebleau	(1757-1777?
Peyrard, Charles	couverture des château vieux et neufs et ttes maisons qui en dépendent	entretiens fixes Saint-Germain	(1741-1748)
Peyrard, Pierre	couverture des château vieux et neufs et ttes maisons qui en dépendent	entretiens fixes Saint-Germain	(1749-1761)
Peyre, Marie Joseph	inspecteur du Luxembourg, des Gobelins, de l'observatoire, du collège royal et du val de Grace	Paris	(1763? 65-1777?
Peyre, Marie Joseph	élèves architectes	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1754-1756)
Peyre, Marie Joseph	architecte de la seconde classe	Académie d'architecture	1777-1785 (mort)
Philipart, Joseph Joachim	garde des jardins et bosquets du nouvel hôtel des ambassadeurs extrordinaire	Paris	(1766-1773)
Picard	jardin de l'orangerie et potager de la Muette	entretiens fixes Paris	1741
Picard Charpentier, Nicolas	nettoyement des cours et pavés pour voitures	Entretiens fixes Marly	(1742-1751)
Picard et Boivinet	entretien du jardin et parc de trianon(...)	Entretien fixe du château de Versailles	(1740-1745)
Picard, Nicolas dit Charpentier	routes et forêts de Marly	Entretiens fixes Marly	(1744-1774)
Picard, Nicolas dit Charpentier	cours et pavés faisant chemin de voiture dans le jardin	Entretiens fixes Marly	(1752-1774)
Picard, Nicolas dit Charpentier (1737 ?	jardins hauts et bas, avennes et plants du dehors	Entretiens fixes Marly	(1742-1774)
Picard, Pierre	jardin du Luxembourg	entretiens fixes Paris	(1744-1757)
Picard, Pierre dit Charpentier	cours et pavés faisant chemin de voiture dans le jardin	Entretiens fixes Marly	(1775-1777?
Picard, Pierre dit Charpentier	jardins hauts et bas, avennes et plants du dehors	Entretiens fixes Marly	(1775-1777?
Picard, Pierre dit Charpentier	routes et forêts de Marly	Entretiens fixes Marly	(1775-1777?
Picault d'Hervault, Jacques Philippe Charles	concierge cour du cheval blanc	Fontainebleau	(1741-1753)

Picault, Charles Louis	concierge cour du cheval blanc	Fontainebleau	(1754-1777?
Picault, Robert	artiste pour l'enlèvement des Peintures sur toile bois cuivre tant à huile sur fresque et le rétablissemnt d'icelles	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1748-1752)
Picavé, Marguerite Louise, veuve Cossette	vitres	entretiens fixes Saint-Germain	(1761-1776)
Pichard	premier garçon du jardin	Entretiens fixes, Choisy	(1769-1777?
Pierre	premier peintre chargé du détail des arts	Académie de peintures et sculpture	(1772-1777?
Pierre	premier peintre	officiers en charge	(1770-1777?
Pignatel, Antoine	maître des matelots du canal	château de Versailles	(1747-1752)
Pillon, Firmin Fidèle	commis aux écritures	château de Versailles	75-76
Pillot, Claude	écritures et registres qu'il tient,	Direction générale remboursement et affaires de discussions	46-47
Pillot, Claude	chef	Direction générale remboursement et affaires de discussions	(1752-1761)
Pimont, Jean François Robert	matelots du canal	château de Versailles	(1752-1757)
Pimont, Robert	calfats au canal	château de Versailles	(1740-1756)
Pinson, Joachim	routes de la forêt d'Ermenonville	entretiens fixes Compiègne	(1745-1755)
Pison, André François	inspecteur des pépinières Versailles, Marly, le Roulle	Pépinières	(1748-1761)
Pitoud, Joseph	Suisse grille du jardin et vestibule	Paris	(1761-1767)
Pitoud, Nicolas	garde de l'hotel de M. le directeur général à Paris surintendnace	Paris	(1753-1755)
Pitoud, Nicolas	Suisse grille du jardin et vestibule	Paris	(1752-1759)
place vacante mort de Hilaire Juste	gondoliers	château de Versailles	-56
Pluyette, Hubert	inspecteur de la Muette	Paris	(1740-1755)
Pluyette, Hubert	contrôleur	"dehors" de Versailles	(1758-1769)
Pluyette, Hubert	inspecteur de la Muette, Madrid, du bois de Boulogne, de la Savonnerie, des Hotels de Monseigneurs, du premier Ecuyer, des ambassadeurs	Paris	1756
Pluyette, Hubert	dessinateur des jardins	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1756-1769)
Pobelle	concierge	Blois	(1776-1777?
Pointeau, Denis François	inspecteur et garde magasin	Saint-Germain	(1744-1761)
Pointeau, Denis François	contrôleur	Saint-Germain	1765
Poisson, Paul Matthieu	maître général des œuvres de charpenterie	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1740? 43-1746)
Pol(l)ard, César Veron dit	pour les conduites de fer	entretiens fixes des "dehors" de Versailles	(1740-1756)
Pol(l)ard, César Veron dit	entretiens des conduites de fer du château de Versailles, Trianon, la Ménagerie	Entretien fixe du château de Versailles	(1740-1756)
Pol(l)ard, César Veron dit	conduites de fer et de grais	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1741-1755)
Pol(l)ard, César Veron dit	Conduite de Marly	Entretiens fixes Marly	(1740-1756)
Pol(l)ard, César Veron dit	conduites de fer	entretiens fixes Machine de Marly	(1742-1756)
Polvert (Pollevert ou)	dessinateur du premier architecte	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1743-1748)

Poilevert, Louis(Poillevert)	dessinateur	bureau du premier architecte ou plan et dessins (1775)	(1749-1757)
Porée,	concierge du chenil	Saint-Germain	(1740-1741
Poret, Adrien François	chef	bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses	(1736? 1765-1769
Poret, Adrien François	commis	bureau pour la confection des ordonnances et registres des recettes et dépenses	71-72
Portail, Jacques André ?	dessinateur	Direction générale remboursement et affaires de discussions	(1740 44
Portail, Jacques André	peintre, entretien et nettoyement des tableaux du roi qui sont dans les appartements du château et des dehors de Versailles, Tr	Entretien fixe du château de Versailles	(1741-1759)
Portail, Jacques André	garde des dessins et plans des maisons royales, dessinateur	bureau des plans et dessins	(1743-1759)
Portal, abbé	aumônier des bâtiments		1779
Potain, Nicolas Marie	dessinateur	bureau du premier architecte ou plan et dessins (1775)	(1749-1774)
Potain, Nicolas Marie	Contrôleur à Fontainebleau	officiers en charge	1777
Potain, Nicolas Marie	garde des dessins et plans des maisons royales, dessinateur	bureau des plans et dessins	75-76
Poulletier, Philippe Hyancinthe	concierges de l'Hôtel du contrôleur général des finances	Compiègne	(1736-1777?
Poupart	commis du 1er architecte	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1740? 43-1748)
	entretien et nettoyement des glaces qui appartiennent au roi dans le château et les dehors de Versailles, Trianon, la Ménagerie	Entretien fixe du château de Versailles	(1771-1775) mort en 1776
Poupart, Henri	Commis aux écritures	bureau du premier architecte ou plan et dessins (1775)	(1749-1757)
	secrétaire	bureau du premier architecte ou plan et dessins (1775)	(1759-1777?
Poupart, Jacques le jeune	inspecteur pour les attachements	bureau du premier architecte ou plan et dessins	(1755-1776)
Poyet	architecte de la seconde classe	Académie d'architecture	1786
Prez, Louis	chef	bureau des enregistrements	(1765-1773)
Pringuet, Jacques Pierre	garde des bosquets et jardins	Meudon Chaville Verrière	(1751-1761)
	taupier	Meudon Chaville Verrière	(1752-1755)
Prouvay, Pierre	charpentier maître	Machine de Marly	(1725 ?40-1761)
Puteaux, Leonard	terrasse du château, nouveau potager, jardins des hôtels des ministres et autres maisons du roi	entretiens fixes Compiègne	(1746-1770)
Quenet	compagnons fontainiers	Machine de Marly	1757
Quillet, dit la Pierre	compagnon fontainier au parc aux cerfs	"dehors" de Versailles	(1766-1775)
Quisinier, Victor Quisiquer (à partir de 1752….)	suisse garde de la porte du château	Fontainebleau	(1744-1761)
Rafelis	concierge Madrid	Paris	(1774-1777?
Ragon	jardins bas et celui de Brinborion	entretiens fixes Bellevue	(1763? (1765-

Ragon, Jean Louis	jardin potager de Meudon	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1741-1777?
Rasse, Louis	portier du magasin de Paris	Paris	(1757-1771)
Raussin, fils	adjoint gardes des routes et barrières des forêts de Sénart, Rougeaus, Montgriffon et bois de Brie	Choisy	(1768-1773)
Raussin, Louis	gardes des routes et barrières des forêts de Sénart, Rougeaus, Montgriffon et bois de Brie	Choisy	(1751-1777?
Ravage, Jean Gérard	dessinateur au bureau du contrôle	Marly	(1749-1755)
Rava(ch)ge, Jean Gérard	commis dessinateur	Marly	(1756-1765)
Rava(g)che, Jean Michel	dessinateur	Direction générale remboursement et affaires de discussions	1767-1768
Ravoisier	taupier	Fontainebleau	(1741-1745)
Ravoisier	potager de l'espalier et contre espalier du parterre	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1745)
Ravoisier	grand parterre du Tibre	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1745)
Ravoisier, André père	jardin de la reine et des orangers	entretiens fixes Fontainebleau	(1746-1755)
Ravoisier, André père	potager de l'espalier et contre espalier du parterre	entretiens fixes Fontainebleau	(1757-1769)
Ravoisier, Louis fils	jardin de la reine et des orangers	entretiens fixes Fontainebleau	(1757-1770)
Ravoisier, Louis fils	potager de l'espalier et contre espalier du parterre	entretiens fixes Fontainebleau	(1746-1755)
Ravoisier, André le jeune	potager de l'espalier et contre espalier du parterre	entretiens fixes Fontainebleau	1770
Raymond	architecte de la seconde classe	Académie d'architecture	1784
Reboulieu, Jacques		entretiens fixes Chambord	(1751-1753)
Rebourd de la Brie, Henry	inspecteur forêts Fontainebleau et Sénart	Fontainebleau	(1741-1759)
Rebourd de la Brie, Henry	route de la forêt	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1757)
Rebours de la Brie, Julien fils	inspecteur forêts Fontainebleau et Sénart	Fontainebleau	(1761-1777?
Rebours de la Brie, Julien fils	route de la forêt	entretiens fixes Fontainebleau	(1761-1770)
Reglet, Antoine	compagnon fontainier	château de Versailles	(1740-1751)
Regnier	nettoyement d'une partie des cours	entretiens fixes Fontainebleau	1754
Remond, Toussaints François	chef de bureau	bureau des discussions	1767
Remond, Toussaints François	chef	Direction générale remboursement et affaires de	(1768-1777
Renard, Pierre	garde général des forêts de Compiègne, d'Halatte et d'Armenonville	Compiègne	(1752-1774)
Renard, Pierre (gendre de Joly du Caroy)	concierges de l'Hôtel occupé par les officiers de la grande écurie du roi	Compiègne	(1769-1773)
Renaud	jardin de St Hubert	entretiens fixes rigoles de Trappes et Saclay	(1765-1777?
Renouvin, Nicolas	plombier	Machine de Marly	(1740-1777?
Restout, Jean Bernard	peintre pour l'histoire	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1758 ? 1759)
Rey, Jean Baptiste	inspecteur à Marseille	Marbres	(1765-1777?
Richard	compagnons fontainiers	Marly	1757
Richard, Claude	jardin d'Auteuil (supprimé en 1774)	entretiens fixes Paris	(1763-1774)
Richer, Hubert	garde à Versailles	Police	1777
Rigault, Louis Antoine fils (succède à son père)	du château	Meudon Chaville Verrière	(1751-1761)
Riqu(i)er, Julien	taupier	Marly	(1747-1772)

Riquet	taupiers des jardins de Versailles	château de Versailles	(1740-1745)
Riquier	garde des rigolles de Trappes et de Port- Royal	Rigoles de Trappes et Saclay	(1742-1747)
Riomd, Antoine	garçon de bureau	bureau des enregistrements	(1767-1777?
Robert	portier, surintendance des batiments	Fontainebleau	(1744-1745)
Robert	garde du Museum	peintre du Roi	1784
Robiche, François	15 arpents de terrain au Roule	entretiens fixes pépinières	(1757-1761)
Robiche, François	entretiens fixe du Roulle	entretiens fixe pépinières	(1743-1755)
Robine	curement de la rivière de Villepreux	entretiens fixes Parc de Versailles	72-73-74-75-76-77
Roland	garde des bosquets et fontaines (suisses)	château de Versailles	1740
Roland, Pierre Nicolas	maître des matelots du canal	château de Versailles	(1753-1759)
Roques	inspecteurs des marbres à Toulouse	Marbres	(1741-1747)
Roquiers, Bernard	chirurgien des Gobelins	Paris	(1744-1759)
Rosset, Jacques Denis	Suisse de la surintendance	Paris	(1761-1777?
	Suisse du Luxembourg	Paris	(1768 ?-1775
Rossignol, Charles	jardin de l'orangerie	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1741-1747)
Rossignol, Antoine	jardin de l'orangerie	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1748-1777?
Roucourt de la Bertache, Claude	routes fossés et rigoles des forêts de Sémart Rougeaux Montgriffon Bois de Cmadules l4evêque et Gros-Bois	Entretiens fixes, Choisy	1748
Roulot, Louis	fontaines	entretiens fixes Vincennes	(1769-1770) (dcd
Roupameau, Lucien	garçon fontainier	château de Versailles	(1762-1777)
Rousseau	marbres d'architecture et piés d'estaux des jardins des Tuileries et de la Muette	entretiens fixes Paris	(1741-1746)
Rousseau	figures de marbres du jardin des Tuileries et Muette	entretiens fixes Paris	(1741-1746)
Rousseau, Jules Antoine	entretien et nettoyement des rocailles des fontaines du jardins	Entretien fixe du château de Versailles	(1740-1777?
Rousseau, Jules Antoine	sculpteur, entretien et nettoyement des ouvrages de sculpture en marbre dans appartements, jardins	Entretien fixe du château de Versailles	(1749-1761)
Rousseau, Jules Antoine	entretien et nettoyement des architectures sculptures en pierre plâtre bois et bronze de la chapelle de Versailles et des salon	Entretien fixe du château de Versailles	(1740-1777?
Rousseau, Jules Antoine	sculpture en marbre	Entretiens fixes Marly	(1748-1777?
Roussel, Joseph	garde de l'hotel de M. le directeur général à Paris surintendnace	Paris	(1756-1759)
Royer, Jean	portier de la pépinière du Roulle	Pépinières	(1773-1777?
Salendrin	garde magasin du canal	château de Versailles	1747
Sally	élèves sculpteurs	école des élèves pensionnaires Académie de Rome	1751
Sandrier, Charles fils	dalles servant de couvertures au château	entretiens fixes	(1746-1757)
Sareau de Vahini	chef du bureau des discussions	bureau des discussions	(1752-1767)
Sarreau (Sarault), Jacques	chirurgien des Bâtimens	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1746-1772)

Saussard, Louis	inspecteur et garde magasin des fers et vitres	château de Versailles	(1740-1755)
Saussard, Malo Auguste l'aîné	inspecteur	"dehors" de Versailles	(1740-1759)
Sautrait, Henri Nicolas	Commis aux écritures	bureau du premier architecte ou plan et dessins (1775)	(1759-1777
Sautrait, Henry Nicolas	commis	officiers et employés servant dans les maisons royalesofficiers et employés servant dans les maisons royales	(1758
Savary, Louis	matelots du canal	château de Versailles	(1740-1756)
Savary, Louis	calfats au canal	château de Versailles	(1757-1768)
Savatte, Jacques	monter l'horloge	Marly	(1754-1777?
Savatte, Jacques	garçon du magasin	Marly	(1749-1769)
Schenéidre, Georges	table mécanique du Roy service et réparation d'ébénisterie	Entretiens fixes, Choisy	(1769? 71-1777?
Schenéidre, Jean	table mécanique du Roy service et réparation d'ébénisterie	Entretiens fixes, Choisy	(1765-1770)
Schindeler, Jean Sébastien	suisse Louvecienne	Machine de Marly	(1740-1749)
Schindeler, Charles Joseph	suisse Louvecienne	Machine de Marly	(1751-1777?
Schindeler, Michel	suisse au corps de la machine	Machine de Marly	(1730 ?41-1768)
Schindeler, Michel Joseph fils	suisse au corps de la machine	Machine de Marly	(1769-1777?
Schouler, Jean Baptiste	suisse garde des appartements	Fontainebleau	(1765-1771)
Scodea, Pierre	gondoliers	château de Versailles	(1740-1751)
Sedaine	secrétaire de l'académie	Académie d'architecture	(1768-1777?
Segalen, Yves	matelots du canal	château de Versailles	(1756-1777?
Segui (successeur)54	inspecteur des marbres à Bordeaux	Marbres	(1755-1772)
Seidoux, Etienne	garde à la Muette pour l'horloge	Paris	(1751-1752)
Serin	inspecteur du potager	"dehors" de Versailles	(1740-1741)
Sermont, Jean Joseph	suisse chargé du nettoyage	Chambord	(1741-1749)
Simon	contrôleur	Chambord	(1774-1776)
Soldini	peintre, 2ème année(43)	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1743-1744)
Soufflot, Jacques Germain (mort en 1780)	Contrôleur ambulant	officiers et employés servant dans les maisons royales	75-76
Soufflot, Jacques Germain (mort en 1780)	contrôleur général ancien	officiers en charge	(1764?-671776)
Soufflot, Jacques Germain (mort en 1780)	survivance architecte ordinaire du roi	officiers et employés servant dans les maisons royales	1776
Soufflot, Jacques Germain (mort en 1780)	Intendants généraux	officiers en charge	1777
Soufflot, Jacques Germain (mort en 1780)	contrôleur	Paris	(1756-1777)
Soulaigre, Jacques Louis Henri	portier (vieux château)	Saint-Germain	(1740-1777?
Soulaigre, Jacques Louis Henri	concierge(vieux château)	Saint-Germain	(1740-1777?
Soulaigre, Jacques Louis Henri	horloge	Saint-Germain	(1740-1768)
St Germain	inspecteur des routes de Massory, barbeau, champagne et Valence et garde magasin	Fontainebleau	(1741-1745)
St Germain, André Marie, fils	routes de Massory, Barneaux et Champagne	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1770)

Stampffy, Jean Jacques dit Soleur	suisse garde des appartements	Fontainebleau	(1765-1771)
Stiemart	peintre, entretien et nettoyement des tableaux du roi qui sont dans les appartements du château et des dehors de Versailles, Tr	Entretien fixe du château de Versailles	1740
Survie, Thomas	inspecteur à Meudon	Meudon Chaville Verrière	(1765-1777)
Survie, Thomas	inspecteur pavillon de Verrière	Meudon Chaville Verrière	(1754-1767)
Taboureau d'Orval, Jacques Mathurin	trésorier général des bâtiments alternatif (année paire)	officiers en charge	(1742-1754)
Tannevot	architecte de la première classe	Académie d'architecture	1741
Taraval, Hugues	peintre pour les batailles	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1757-1759)
Tarlé, Jean François Marie (fils aîné)	successeur du directeur et contrôleur	Marbres	1752
Tarlé, Jean	contrôleur des parcs de Versailles	Parc de Versailles	(1769-1776)
Tarlé, Jean	inspecteur	Parc de Versailles	1777
Tarlé, Jean	directeur et contrôleur	Marbres	(1741-1752)
Tarlé, Jean	contrôleur de la machine	Machine de Marly	(1753-1768)
Tavernier, François	jardin de Chaville	Entretiens fixes Meudon Chaville Verrière	(1744-1745)
Terray, Joseph Marie	DIRECTEUR	officiers en charge	1773-1774
Tersonnier, louis Simon	peintre pour l'histoire	ecole des élèves pensionnaires Académie de Rome	1751
Tessier, Jean Louis	inspecteurs des marbres à Toulouse	Marbres	(1765-1777?
Testart, jean Jacques	commissaire du roi à Rouen inspecteur pour la Normandie	Marbres	(1741?-1771)
Thierry, Nicolas	concierge du chenil	Fontainebleau	(1744-1748)
Thiery, Guillaume	garde général des forêts de Compiègne, d'Halatte et d'Armenonville	Compiègne	(1748-1751)
Thiroux Marguerite, veuve de Charles Dominique Desplats de Flaix	concierge cour des cuisines	Fontainebleau	(1749-1754)
Thomas	survivance historiographe	officiers en charge	1775-1777
Thomas	historiographe des bâtiments		1785 mort
Thomas, Pierre	garçon fontainier	château de Versailles	(1747-1751)
Thouroux de Moranzet, François	contrôleur	Fontainebleau	(1749-1775)
Thuilleau	garçon fontainier	château de Versailles	40-41-42-
Thuilleau, Matthieu	98 arpents de pépinières	entretiens fixes pépinières	(1743-1748)
Thuilleau, Matthieu et Toussaint	entretien de 123 arpents et demi de pépinière à Versailles , St Antoine et Roquencourt, Marli	entretiens fixes pépinières	(1749-1753)
Thuilleau, Toussaint	entretien de 123 arpents et demi de pépinière à Versailles , St Antoine et Roquencourt, Marli	entretiens fixes pépinières	1755
Thuillier, Jean	portier porte du parc	Saint-Germain	(1720? 40-1776)
Tinet ou Finet, Jacques	garde à Versailles	Police	(1755-1773)
Tinet ou Finet, fils	garde surnuméraire à Versailles	Police	(1772-1774)
Tinet, Jacques	taupier	Meudon Chaville Verrière	(1744-1749)
	garde des bosquets et jardins	Meudon Chaville Verrière	(1747-1749)

Toulet, Nicolas (fils d'Orchemer)	concierge de la surintendance des finances à Fontainebleau (survivance)	Fontainebleau	1735
Toulet, Françoise Marguerite (fille d'Orchemer)	concierge de la surintendance des finances à Fontainebleau (survivance)	Fontainebleau	1735
Touroux de Verneuil,	sous contrôleur	Fontainebleau	(1740-1742)
Treheux, Antoine	concierge surintendance	Saint-Germain	(1715 ?40-1759)
Treilhes	inspecteur des marbres à Bordeaux	Marbres	(1741-1755)
Trevan, Joseph	gondoliers	château de Versailles	(1752-1777?
Trevan, Joseph	matelots du canal	château de Versailles	(1740-1751)
Trinquant, Nicole épouse le Feron	concierge de l'hôtel de M. le chancelier à Compiègne	Compiègne	1736
Trinquant, Nicole veuve le Feron	concierges de l'Hôtel de M. le chancelier	Compiègne	(1761-1774)
Trouard, Jean Baptiste	marbrier du roi	Marbres	1741
Trouard, Louis	marbrier du roi	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1741-43-1745)
Trouard, Louis François	élèves architectes	école des élèves pensionnaires Académie de Rome	(1755-1757)
Trouard, Louis François	Contrôleur à Paris	officiers en charge	1777
Trouard, Louis François	contrôleur	"dehors" de Versailles	(1770-1776)
Trouard, Louis François	intendant triennal	officiers en charge	1768-1776)
Trouard, Louis François	architecte de la première classe	Académie d'architecture	1786
Trucy (1765-	médecin	officiers et employés servant dans les maisons royales	(1766-1777)
Turbot, Pierre	taupier à Vincennes	Paris	(1744-1753)
Usereau, Jean Baptiste	compagnon au bas de la machine	Machine de Marly	(1731 ?65-1776)
Usereau, Jean Baptiste	charpentier maitre??????????????	Machine de Marly	(1731 ?40-1761)
Vamock	piqueur	Parc de Versailles	(1770-1777?
Van Loo, Charles	premier peintre	officiers en charge	(1763 ?1765-
Van Loo, Charles	gouverneur des élèves, peintres de l'Académie	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1749-1767)
Van Loo, Michel	gouverneur des élèves, peintres de l'Académie	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1765 ?1768-1769)
Van Merle, Marie Jacob, veuve Godefroy,	chargé du nettoyement des tableaux des maisons royalesseule depuis la mort de Colin 1760	officiers et employés servant dans les maisons royalesofficiers et employés servant dans les maisons royales	(1743-1775)
Vandorp	inspecteur des forêts	Compiègne	(1740-1743)
Vandorp	inspecteur des pépinières Versailles, Marly, le Roulle	Pépinières	(1742-1747)
Vannier Marie Anne, Veuve Thomas Chevalier et son fils Antoine Chevalier	jardin de l'étang	entretiens fixes Fontainebleau	(1746-1757)
Varin 2ème fils	grand parterre du Tibre	entretiens fixes Fontainebleau	(1769-1770)
Varin, Claude Nicolas fils (1762	parc du château (survivance)	entretiens fixes Fontainebleau	(1767-1770)
Varin, Jean Baptiste	parc du château	entretiens fixes Fontainebleau	(1744-1770)
Varin, Jean Baptiste	parc du château suppléments	entretiens fixes Fontainebleau	1744
Vassal, Pierre	concierge surintendance des batiments	Fontainebleau	(1744-1752)

Vaudran, Jacques	portier Magasin des marbres le long du mur des Capucines	Paris	(1741-1752)
Vautier, Nicolas	compagnon teinturier Gobelins	Paris	(1770-1771)
Vaultier, Jean	autre commis	Direction générale remboursement et affaires de discussions	(1766-1777)
Verger	inspecteur sur les carrières des Pyrénées	Marbres	(1756-1761)
Vernier, Etienne	portier du cour coté château	Vincennes	(1756-1777?
Vernier, Etienne	portier cour de Vincennes	Vincennes	(1741-1755)
Vervy, François Pierre	frotteur des salles de tableaux de la surintendance	"dehors" de Versailles	1748-1749
Vervin le jeune	inspecteur, garde magasin	Machine de Marly	(1765-1777?
Vervin, Jean	charpentier maitre	Machine de Marly	(1762-1777?
veuve Boivinet (et son fils)	pour le jardin du chenil	entretiens fixes des dehors	(1740-1745)
veuve Boivinet (et son fils)	pour le jardin de la chancellerie	entretiens fixes des dehors	(1740-1745)
veuve Cosette	vitres	entretiens fixes Saint-Germain	(1744-1746)
veuve Couturier	conduites de fer et de grais	entretiens fixes Fontainebleau	1753
veuve Couturier	fontaines du château	entretiens fixes Fontainebleau	1753
veuve de St Germain	concierge surintendance des batiments	Fontainebleau	(1771-1777?
veuve Dominique Félix (1764	pépinières	entretiens fixes Fontainebleau	(1766-1770)
veuve Emangard de Beauval et 2ème fils Celeste Constance Emangard de Beauval	concierges des écuries de feu Mme la Dauphine	Compiègne	(1771-1777?
veuve et fille	concierges hôtel du ministre de la maison du roi (survivance)	Compiègne	(1774-1775)
veuve Jacques André et son fils	vitres Gobelins	entretiens fixes Paris	(1768-1770)
veuve le Cocq	concierge hôtel de Mattebois	Fontainebleau	(1773-1777?
veuve Lussi	concierge Savonnerie	Paris	(1744-1745)
veuve Poupart	entretien et nettoyement des glaces qui appartiennent au roi dans le château et les dehors de Versailles, Trianon, la Ménagerie	Entretien fixe du château de Versailles	(1776-77
veuve Usereau, Marie Madeleine Oudaille	concierge du magasin	Marly	(1752-1777?
Vien	gouverneur des élèves, peintres de l'Académie	Ecole des élèves pensionnaires protégés	(1771-1777?
Vien	directeur	Académie de Rome	(1776-1777?
Vigneron, Laurent	portier Magasin des fers	Paris	(1754-1762) (mort
Vigneron, Charles Laurent	portier Magasin des fers	Paris	(1765-1777?
Villebart, Claude	horlogeur, pour les horloges des pères Récolets et du chenil	entretiens fixes des "dehors" de Versailles	(1759-1777?
Vincent, François	piqueur	château de Versailles	(1748-1757)
Vincent	garçon du potager	"dehors" de Versailles	(1776-1777?
Vitry, Jean Thomas	maitre fontainier	Marly	(1740-1754)
Vitry, Jean Thomas	monter l'horloge	Entretiens fixes Marly	(1744-1749)
Vitry, Jean Thomas (père)	monter l'horloge	Marly	(1751-1753)
Vitry, Thomas François fils	compagnons fontainiers	Marly	(1740-1753)
Vitry, Thomas François fils	maitre fontainier	Marly	(1755-1777?

Vitry, Jules Gabriel le jeune	garçons fontainiers	Marly	(1754-1761)
Vitry, Jules François	compagnons fontainiers	Marly	(1762-1771)
Vitry, Jules Gabriel	compagnon fontainier	château de Versailles	(1772-1777?
Vitry, Charles Armand fils aine	garçons fontainiers	Marly	(1772-1777?
Vittembrock, Jean	portier Hotel de monsieur le directeur général aParis, surintendance	Paris	(1761-1777?
Wacquant	commis et dessinateur du contrôle	Compiègne	(1767-1773)
Wacquant	garde général des routes par intérim	Compiègne	(1775-1776)
Wacquant	inspecteur	Compiègne	(1774-1777?
Waequart	inspecteur pour les forêts et l'entretien d'un cheval	Compiègne	1777
Webre, François dit Hans	suisse garde des appartements	Fontainebleau	(1746? 1752-1761)
Webre, Jean	suisse garde du château	Fontainebleau	(1744-1753)
Wonaquant, Jacques	portier Cours la Reine du côté de Chaillot	Paris	(1739-1749)
Yvon, père	couverture, pavillon des Suisses et garde des rigoles	entretiens fixes Parc de Versailles	44-45
	couvreur, pour les couvertures des dehors	entretiens fixes des "dehors" de Versailles	(1743-44-45
	couvertures, logement, gardes et pavillons des soupapes	entretiens fixes rigoles de Trappes et Saclay	(1744-1745)
Yvon, François Jacques et Jean françois père et fils (47)	entretiens des couvertures des bâtiments du château de Versailles, Trianon et la ménagerie	Entretien fixe du château de Versailles	(1743-1751)
Yvon, François Jacques père et Jean François	couvreur, pour les couvertures des dehors	entretiens fixes des "dehors" de Versailles	(1746-1749)
	couvertures, logement, gardes et pavillons des soupapes	entretiens fixes rigoles de Trappes et Saclay	(1746-1748)
Yvon, François Jacques père etJean François fils	couverture, pavillon des Suisses et garde des rigoles	entretiens fixes Parc de Versailles	46-47-48-49
Yvon, Jean François	couvertures, logement, gardes et pavillons des soupapes	entretiens fixes rigoles de Trappes et Saclay	(1751-1777?
Yvon, Jean François	entretiens des couvertures des bâtiments du château de Versailles, Trianon et la ménagerie	Entretien fixe du château de Versailles	(1752-1777?
	couverture, pavillon des Suisses et garde des rigoles	entretiens fixes Parc de Versailles	(1751-1777
	couvreur, pour les couvertures des dehors	entretiens fixes des "dehors" de Versailles	(1751-1777?
Yvon, Jean François fils	couverture Luxembourg, hôtel des ambassadeurs, Bibliothèque du roi, château de la Muette et Madrid,pavillon des postes du bois de	entretiens fixes Paris	(1744-1770)

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. Sources manuscrites

- Archives nationales (AN) :

O1 : Maison du Roi : Direction générale des Bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures royales.

- **Administration générale : actes du roi**.

-O1 1045 à O1 1061 : ordonnances, déclarations, édits, arrêts du roi, règlements, brevets et provisions pour le personnel :

- O1 1045 : ordonnances, déclarations, édits, déclarations, (1608-1789)
- O1 1046 (1573-1792) et O1 1047(1563-1760) : personnel, brevets, provisions de charges.

-O1 1062 à O1 1081 : Bons du Roi concernant les affaires générales et les divers départements des bâtiments.(1734-1790). XVIIIème.

- **Administration générale : actes du surintendant, depuis 1708 directeur général ; secrétariat.**

- O1 1083 à O1 1097 : certificat pour le personnel, brevets, décisions et ordres du surintendant puis directeur général :

O1 1083 : décision du duc d'Antin, registre journalier (1708-1716)

O1 1084 à 1086 : brevet, certificats, permissions, du directeur (minutes reliées) : (1755-1792).

O1 1087 à O1 1097 : ordres du directeur général (1708-1789)

- O1 1098 : registre journalier des ordres et lettres du duc d'Antin. (1708-1732).
- O1 1099 à O1 1148 : lettres du directeur général (1733 à 1791)

- O1 1149-50 : minutes copiées : 1785 à 1788.
- O1 1151 à 1167 : Etats chronologique de mémoires, lettres placets, envoyés pour l'enregistrement (« registre du bureau des discussions ») : 1751 à 1772.
- O1 1168 à 1183 : Registre des lettres, ordres etc. du directeur général (1773 à1790)
- O1 1184 à 1221 : Journaux des « renvois et décisions » (1737 à 1792)
- O1 1222 à 1230 : registres d'envois, état des renvois…
- O1 1231 à 1242 : enregistrement des lettres adressées au directeur général (1778 à 1789)
- O1 1243 : lettres concernant les fonds des Bâtiments, adressées au ministre de la Maison du Roi, au chancelier, au trésorier général. 1759 à 1773.
- O1 1244-1245 : règlements et mémoires sur l'administration des bâtiments (1729-1790).
- O1 1247- 1248 : personnel : nominations, brevets, certificats, commissions (1640-1790).
- O1 1249 à1251 : dons de terrains et de logements avec plans à l'appui (1685-1791)
- O1 1252 : papier personnels de Marigny.
- O1 1253 à 1267 : correspondance générale (1684-1791).
- O1 1268 à 1270 : mémoires, marchés, devis… pour travaux et entretiens des bâtiments. 1624-1790.
- O1 1271 : affaire Vahiny.
- O1 1272 : Travail de Vahiny avec le Marquis de Marigny.
- O1 1273 à 1279 : Journaux de renvoies, reçus, ordres et décisions (minutes diverses, lacunes). 1754-1787.
- O1 1280 à 1290 : Affaires générales : enregistrement chronologique avec tables de lettres, Etats, dépenses… 1746-1773 ;
- O1 1291 : Inventaires anciens et fragments divers. XVII- XVIIIème. Répertoire de registres de renvois. 1747-1768.
- O1 1292 : missions scientifiques, mémoires correspondances.
- O1 1293 à 1295 : Inventions : mémoires et correspondances, jusqu'en 1789.
- O1 1296 à 1300 : Acquisitions et remboursements : journal des renvois et décisions (copies) 1760-1790.
- O1 1301 à 1305 : Comptes des bâtiments : extraits de registres d'acquisition et remboursement. 1668-1769 (+ table).

- O1 1307 à 1313 : Comptes des bâtiments : remboursements, états et pièces diverses. 1304 à 1792.
- O1 1316 à 1318 : différentes pièces sur le remboursement.
- O1 1319 à 1323 : Acquisition et remboursement pour les capitaineries, varennes et remises à gibier : procès verbaux d'estimation, arpentages, acte de propriété etc….

▪ **Châteaux et bâtiments du Roi.**

- O1 1324 à 1342 : Blois et Chambord, XVIIème - XVIIIème siècles.
- O1 1343 à 1382 : Choisy, XVIIIème siècle.
- O1 1383 à 1419 : Compiègne, XVIIème - XVIIIème siècles.
- O1 1420 à 1452 : Fontainebleau, XVIIème – XVIIIème siècles.
- O1 1453 à 1513 : Marly, XVIIème – XVIIIème.
- O1 1514 à 1530 : Meudon, Chaville, Verrière, XVIIème – XVIIIème siècles.
- O1 1531 à 1536 : Bellevue, XVIIIème.
- O1 1537 à 1707 : Paris, XVIIème – XVIIIème siècles :
  - O1 1537 à 1575 : correspondance entre le directeur et le contrôleur ;
  - O1 1576 à 1707 : documents sur les bâtiments.
- O1 1708 : Saint-Cloud, XVIIIème siècle.
- O1 1709 : Montceaux, XVIIème – XVIIIème siècles.
- O1 1710 à 1732 : Saint-Germain, XVIIème – XVIIIème siècles.
- O1 1733 à 1887 : Versailles (rigoles et étangs de Trappes et Saclay, St Hubert, château, dehors), XVIIème – XVIIIème siècles.
- O1 1888 à 1902 : Vincennes, XVIIème – XVIIIème siècles.
- O1 1903 à 1906 : châteaux, églises, bâtiments situés dans toute la France, XVIIème – XVIIIème siècle.

▪ **Académie et Beaux-Arts**

- O1 1907 à 1922 : correspondances et mémoires. 1660-1792.
- O1 1923 : comptabilité (beaux-arts, écoles, Académies), 1746-1769.
- O1 1925 à 1928 : Académie de peinture et de sculpture, XVIIème – XVIIIème siècles.
- O1 1929 à 1934 : Académie d'architecture, XVIIème – XVIIIème siècles.
- O1 1935 à 1963 : Académie de France à Rome, XVIIème – XVIIIème siècles.

▪ **Inventaire d'œuvres d'art des châteaux :**

- O1 1965 à 1980.

- **Jardins, manufactures et autres départements de la direction des bâtiments**

- O1 1981 à 1986 : Baraques, XVIIIème siècles.
- O1 1987 à 1989 : Carrières, XVIIème – XVIIIème siècles.
- O1 1990 à 1992[A] : glaces (manufacture), XVIIème – XVIIIème siècles.
- O1 1992[B] : plomb laminé, XVIIIème siècle.
- O1 1993 à 2035 : magasins, XVIIème – XVIIIème siècles.
- O1 2036 à 2063 : Manufactures, XVIIème – XVIIIème siècles.
- O1 2064 : Monnaie des médailles, XVIIème – XVIIIème siècles.
- O1 2065 à 2101 : Marbres, XVIIème – XVIIIème siècles.
- O1 2102 à 2123 : Pépinières, XVIIème à XVIIIème siècles.
- O1 2124 à 2126 : Jardin des plantes (Toulon et Paris), XVIIème – XVIIIème siècles.

- **Comptabilité générale des bâtiments**

- O1 2127 à 2278 : Comptes généraux, 1636-1774.
- O1 2279 à 2311 : Etats au vrai de la recette et de la dépense, 1680-1749.
- O1 2312 à 2386 : Grand état de la dépense ordinaire, 1700-1778.
- O1 2387 à 2434 : divers états (gages, devis, réparations…), XVIIème – XVIIIème siècles.
- O1 2435 à 2628 : Cahier des trésoriers, 1704-1773.
- O1 2629 à 2642 : Journal de paiements.
- O1 2643 à 2805 : Comptes fragmentaires ou particuliers.

<u>Z 1 : Juridictions spéciales : Z[1J] : chambre et greffiers des Bâtiments</u>

- **Chambre des bâtiments**

1. Registres

- 1 à 162 : registres d'audience. 1670 à 1791.
- 163 à 168 : registres du greffe. XVIIème- XVIIIème siècle. (163 à 165 : registre de dépôt ; 1695 à 1742 et 166 à 168 : registre d'affirmation de voyages et de réceptions de cautions ; 1694-1785).
- 172 : Déclaration des plâtriers. 1787-1790.
- 173 et 174 : Déclaration des ouvrages de maçonnerie. 1736-1749 ; 1782-1784.
- 190 : Enregistrement des édits et lettres patentes concernant la Chambre (précédemment enregistrés par le parlement). 1771-1782.

2. Minutes

- 191 à 255 : minutes : jugements, mais surtout qualités établies par les procureurs ; dossiers de réception des maîtres maçons (informations de vies et mœurs, certificats de présentation du chef-d'œuvre et acte de réception) ; pour le XVIIIème siècle, procès verbaux de visites des maçons commis par le maître général des Bâtiments. 1774-1791.

- **Greffiers des bâtiments**

1. Minutes

- 256 à 1222 : Procès-verbaux d'experts (visites, estimations de bâtiments, constructions et réparations) auxquels sont joints des plans. 1610-1798.
- 1223 à 1255 : Répertoire établis au XVIIIème siècle. (1223 à 1240 : répertoires des déclarations et procès-verbaux d'estimation d'experts reçus par les Greffiers des bâtiments de 1683 à 1791 et 1241 à 1255 : répertoires par office et par pratique, dressés en vertu de l'arrêt du 13 août 1742, des minutes de déclaration et procès-verbaux d'estimation d'experts reçus par les greffiers des bâtiments. XVIIIème siècle.
- 1256 à 1257 : expertises pour l'abbaye de Chézy, 1781 ; pour les maisons de la rue Sainte Croix-de-la-Bretonnière à Paris, 1740.
- 1258 à 1312 : Mémoires expertises, toisés et devis relatifs à divers constructions sises à Paris et dans sa banlieue. (Inventaire des articles 1256 à 1312, expertise et mémoires divers 1662 à 1793).
- 1313 et 1314 : Plans divers.

Index des noms de lieux, de personnes

- Inventaire des procès-verbaux d'expertises des greffiers des bâtiments par nom de lieux : 1764 à 1773 cartons 884 à 975 et 1256 à 1312 et de 1774 à 1791 cartons 976 à 1219 et 1256 à 1312.

MC : minutier central, étude LVI

- Dutartre I : n°51 (1730) n°66 (1739)

MC LVI 67 à 71, Dutartre Jean et Dutartre Antoine (1740-1752).

N°67 : 1741-41 à n°71 : 1751.

MC LVI 72 à 144, Dutartre Antoine (1753-1768).

N° 72 : 1753 à n°137 : 1768. n° 138 à 144 : constitution de rentes.

- Archives départementales des Yvelines (ADY) :

Actes du pouvoir souverain et domaine public. Apanages. Famille royale

- A 222 à 242 : Surintendance des bâtiments, règlements, plans…
- A 243 à 496 : collection Matis, arpenteur-géographe du roi. Cartes et plans.
- A 496 à 627 : collection Laseigne arpenteur-géographe du roi. Cartes et plans.

Machine de Marly

- Asup/ 100 à 106 : personnel de la machine, généralité. (1682-1789/93)
- Asup/ 107 à 111 : dépenses générales (1740-1789) et à partir de 1740 : extrait annuel de l'Etat général des Bâtiments du roi, Etat provisionnel des dépenses et mémoires.
- Asup/ 120 : entretien de la machine : devis et marchés. (1686-1767)
- Asup/ 121 : adjudication des travaux. 1754.
- Asup/ 130 à 137 : mémoire des travaux et fournitures (1730-1789)
- Asup/ 138 à 144 : machine : magasin (inventaire des fonds…) (1709-1788)
- Asup/ 145 à 148 : Domaine de la machine XVII-XVIIIèmes siècles. Documents divers.

Cours et juridictions

Bailliage de Versailles :

- B 3564 à 3566 : registre d'enregistrement des édits et déclarations du roi (1731-1787).
- B 4232 : procédures (1787) : affaire concernant les entrepreneurs des bâtiments du roi.
- B 4299 : examen au bailliage de mémoires d'architectes et de travaux exécuté sur des maisons de Versailles.

Suppl. E 566 : lettre adressée à un fonctionnaire des bâtiments relative à des dangers que ferait courir aux carrières des ouvriers. 1790.

Suppl. E 619 : Legendre, concierge au château en 1778. Refus de subventions pour refaire le mur de son jardin par d'Angiviller.

➢ Bibliothèque nationale de France (BNF)

- Mss fr.7801, papiers de l'architecte Robert de Cotte, 1667-1739.

- « Règlement entre les premiers gentilshommes de la chambre du Roy, les capitaines et gouverneurs des maisons royales et le directeur général des bâtiments… »17 décembre 1745, [Tolbiac, F-500 (838)]
- Acte royal de mars 1755 : « lettres patentes qui permettent aux propriétaires des baraques du marché neuf établi dans le quartier du vieux Versailles, Parc aux cerfs, de les faire exhausser en mansarde de 8 pieds… », [Tolbiac, F-23626].
- Acte royal de juin 1756 : « lettres patentes qui fixent le nombre des membres dont les deux classes de l'Académie royale d'architecture seront composées à l'avenir ». [Tolbiac, F-23626 (291)].
- Acte royal de novembre 1775 : « lettres patentes portant nouveaux statuts et règlements pour l'Académie d'architecture ». [Tolbiac, 4-F-4352 (62)].
- Acte royal du 15 mars 1777, 3déclaration en faveur de l'Académie royale de Peinture et de sculpture ». [Tolbiac, MFICHE-21194].
- Acte royal du 12 juillet 1779 : « Déclaration concernant l'exercice de la grande et petite voirie à Versailles », [Tolbiac, F-23629 (807)].
- Bâtiments du roi : « notice sur l'arriéré de ce département, son origine et ses causes ».Octobre 1790 ; « Copie de la lettre de M. D'Ormesson…à M. d'Angiviller, Directeur général des bâtiments du Roi de Versailles », 14 septembre 1783, [Tolbiac, 8-LF14-8].
- DUREY DE NOINVILLE, *Histoire métallique de la France par les jetons*, fol.6, date d'édition 1701-1800, BNF Manuscrit Fr. 10441

➢ Bibliothèque municipale de Versailles

- Brochure 4, carton VII in-8°, pièces sur le château, « déclaration du roi pour la nouvelle administration des bâtiments du roi », 1er septembre 1776.
- Fonds E, brochure G 202, « Règlement arrêté par le roi pour direction de service dans l'administration des bâtimens de sa Majesté », 26 décembre 1776.
- Pièces sur Louis XVI, carton 3 brochure 21, Edit du roi portant rétablissement de la charge de trésorier des bâtimens du roi », Versailles, décembre 1783.

- Brochure 16 carton 2 in-8°, Maisons royales, « Rapport au roi fait par M. D'Angiviller en février 1790 sur les dépenses et l'état de la situation du département des bâtimens de sa Majesté, au 1er janvier 1789 ».
- Brochure 3, carton 2 in-8°, pièces sur Louis XVI, « loi relative au sieur d'Angiviller, Versailles, 1791 ».
- Panthéon versaillais d'Angiviller, 38 lettres, 1767-1780.
- Panthéon versaillais Gabriel.
- 1225-1227, papiers sur l'histoire de Versailles par Le Roi.

2. Sources imprimées

- *Almanach royal... : exactement supputé sur le méridien de Paris... : où l'on marque les éclypses, le lever & le coucher du soleil, le mouvement de la lune, les jours de foires, le journal du palais, la demeure des messagers, le départ des couriers, le tarif des monnoies, & la liste des bureaux de Messieurs des finances et leurs départemens, avec ceux des Fermiers generaux, & autres particularites,* Paris, Veuve d'Houry & Ch. M. d'Houry [etc.*]* (1700-1792).
- *Almanach de Versailles, Étrennes historiques et géographiques, ou Almanach de Versailles... contenant une description de cette ville, la maison du roi... le gouvernement de la ville, une notice des principaux marchands et négociants qui y sont établis, etc...*, Paris-Versailles, Valade-Blaizot (1773-1791).
- ANTIN (d'), duc de, *Mémoires de ma vie,* 1821 (mélange de la société des bibliophiles).
- ARGENSON (marquis d'), *Journal et mémoires*, publiés par J.B. Rathery, Paris, 1859-1867, 9 volumes.
- *Aveu de M. le comte d'… ou le secret des Bâtimens du Roi dévoilé*, 1789.
- BACHAUMONT, Louis Petit de, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France, depuis MDCCLXII jusqu'à nos jours. Tome 2 / ; ou Journal d'un observateur, contenant les analyses des pieces de théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les relations des assemblées littéraires; les notices des livres nouveaux.* A Londres, chez John Adamson. M.DCC.LXXX-M.DCC.LXXXIX 1780.

- BATZ, Jean de, député de Nérac, *Procès verbaux de la constituante, Rapport sur le plan et l'ordre de travail du comité de liquidation,* 1791.
- CAMPAN, Madame, *Mémoires de Madame Campan, première femme de chambre de Marie Antoinette,* Le temps retrouvé, Mercure de France, 1988.
- *Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée nationale, mois d'avril 1791*, Paris, imprimé chez Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, 1791.
- *Correspondances de Madame de Pompadour,* publiées par Poulet-Malassis, Paris, 1888.
- *Déclaration du roi pour la nouvelle administration,* A Paris, chez P.G. Simon imprimeur du Parlement, 1er septembre 1776.
- *Edit du roi portant règlement généraux pour l'administration des Bâtimens de sa majesté, 6 titres,* septembre 1776.
- *Edit du roi , portant rétablissement de la charge de trésorier général des Bâtiments du Roi,* décembre 1783, Paris, imprimerie royale.
- ENGHERAND, F, *Inventaire des tableaux commandés par le roi, 1709-1792,* 1900.
- *Etat de la France,* Paris, chez C. Prudomme 1722, Paris, compagnie des libraires, 1727, Paris chez G.-D. David puis chez Gosselin, 1736, Paris, chez Ganeau, 1749.
- FURCY-RAYNAUD, Marc, *Correspondance des directeurs généraux des bâtiments (de Tournehem à d'Angiviller) avec Coypel, Lépicié, Cochin, Pierre, Vien,* NAAF, tome XIX à XXII, 1904-1907.
- FURCY-RAYNAUD, Marc, *Inventaire des sculptures commandées au XVIIIème siècle par la direction des Bâtiments, 1720-1790,* NAAF, 1909.
- FURETIERE, Antoine, *Dictionnaire universel*, 1690, édition revue et augmentée par Henri Basnage de Beauval et Jean-Baptiste Brutel de la Rivière, 1727.
- GUERIN D'ESTICHE, Nicolas Armand Martial et DEZALLIER D'ARGENVILLE, Antoine Nicolas, *Description de l'Académie royale de peinture et de sculpture,* publié par Anatole de Montaiglon (1824-1895), édition de 1993.
- GUIFFREY, Jules, *Les comptes des Bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV (1664-1715),* 1901.
- GUIFFREY, Jules et MONTAIGLON, de A., *Correspondance des directeurs de l'académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments (1666-1793),* 16 volumes, 1887-1908.

- *Henri IV à Monsieur le Comte d'Angiviller directeur et ordonnateur général des bâtiments de Sa Majesté* (Signé : D. C. S. B.) Gallica.bnf.fr., [ark:/12148/bpt6k5836057d].
- *Inventaire des tableaux commandés et achetés par le Directeur des Bâtiments du roi, 1709-1792*, Leroux, Paris, 1900.
- JOUIN, H. *Les conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, Paris, 1883.
- LA BORDE, Léon (Marquis de), *Les comptes des bâtiments du roi (1528-1571)*, Société de l'histoire de l'art français, Librairie des Arts et Métiers, édition de 1959, 2 tomes.
- LA FONT DE SAINT-YENNE, Étienne (1688-1771). *L'ombre du grand Colbert, le Louvre et la ville de Paris, dialogue. Reflexions sur quelques causes de l'état présent de la peinture en France. Avec quelques lettres de l'auteur à ce sujet*. Nouvelle édition corrigée, augmentée. 1752.
- LE BLOND, Auguste-Savinien, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Jean-Etienne Montucla auteur de l'histoire des mathématiques,* 1799.
- LUYNES (duc de), *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV, 1735-1758*, édition Dussieux et Soulié, 17 volumes, Paris, 1750.
- *Maison du Roi justifiée avec des observations sur chacun des départements qui la composent, par un soldat-citoyen*, Versailles, 1789.
- MARMONTEL, Jean-François, *Mémoires*, 2 tomes, Clermont Ferrand, 1972.
- *Mémoires de Charles Claude Flahaut, comte de la Billarderie d'Angiviller, notes sur les mémoires de Marmontel*, publié d'après le manuscrit par Louis BOBE, 1933, Copenhague, 1938, Paris.
- *Mercure de France*, édité à Paris chez Guillaume Cavelier, Guillaume Cavelier père, Noël Pissot, [présentation des jetons dans les volumes du mois de janvier de 1723 à 1746 (sauf 1728, 1733, 1745)].
- MONDAIN-MONVAL, *Correspondance de Soufflot avec les directeurs des bâtiments concernant la manufacture des Gobelins*, Thèse, 1918.
- MONTAIGLON, A. de, *Procès verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, 10 volumes, 1875-1892.
- NARBONNE, Pierre, premier commis de police de Versailles (1703-1745) : *Journal des règnes de Louis XV et Louis XV (1701-1744).*

- NATOIRE, Charles, « correspondance avec Antoine Duchesne, prévôt des Bâtiments du Roi », in *Archives de l'Art français,* tome II, Paris, 1852-53, p.246-304.
- *Notice imprimée sur la vie et les ouvrages de Jean-Etienne Montucla auteur de l'histoire des mathématiques*, par Auguste LE BLOND, 1799.
- PAPILLON DE LA FERTE, *Journal (1746-1780)*, Ollendorf, Paris, 1887.
- PERROT, *Dictionnaire de la voirie*, 1788.
- *Procès verbaux de l'Académie royale d'architecture, (1671-1793)*, in Société française de l'histoire de l'art français, publié par Henry LEMONNIES, tomes I à IX, 1910-1926.
- *Rapport (du duc d'Antin), sur l'administration des Bâtiments, annotés par le roi,* édité par Jules Guiffrey, 1869.
- *Rapport au Roi, fait par m. d'Angiviller, en février 1790, sur les dépenses et l'Etat de situation du département des Bâtiments au 1er janvier 1789.*
- *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789*, du 20 mai 1774 au 20 mai 1776, par Jourdan, Isambert, Decrusey, Paris, Belin-Leprieur, librairie-éditeur, 1826.
- *Règlement arrêté par le Roi pour Direction de service dans l'administration des Bâtimens de Sa Majesté*, A Paris, imprimerie Veuve Herissant, imprimeur du Cabinet du Roi, Maison et Bâtimens de Sa Majesté, 26 décembre 1776.
- *Voyage d'Italie de Charles-Nicolas Cochin (1758)*, édition critique publiée par Christian MICHEL, Collection de l'école Française de Rome, Rome, 1991.

3. Travaux, études et instruments de travail

- ALAUX, Jean-Paul, *l'Académie de France à Rome, ses directeurs, ses pensionnaires*, Paris, 1933.
- ANTOINE, Michel, *Le gouvernement et l'administration sous Louis XV, dictionnaire biographique*, Paris, 1978.

- ANTOINE, Michel, *Le dur métier de Roi. Etude sur la civilisation politique de la France d'Ancien régime,* PUF, Paris, 1986.
- ANTOINE, Michel, *Louis XV,* Fayard, Paris, 1989.
- ANTOINE, Michel, *Le cœur de l'Etat : surintendance, contrôle général et intendance des finances (1552-1791),* Fayard, Paris, 2003.
- AZIMI, Vida, *Un modèle administratif de l'Ancien régime : les commis de la ferme générale et la Régie des aides,* édition du CNRS, 1987.
- BACQUIE, Franc, *Les inspecteurs des manufactures de l'Ancien Régime, 1667-1792,* 1927.
- BARBICHE, « Henri IV et la surintendance des Bâtiments », in *Bulletin monumental,* 1984.
- BARBICHE, Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne,* PUF, Paris, 2ème édition 2001.
- BAYARD, Françoise, FELIX, Joël, HAMON, Philippe, *Dictionnaire des surintendants et des contrôleurs généraux des finances*, comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 2000.
- BELY, Lucien, ss. dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime,* Paris, PUF, 1996.
- BENIZIT, Emmanuel, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, graveurs,* Paris, 1976.
- BENTZ, Bruno, « Le château de Marly sous Louis XVI », *Gazette des Beaux-Arts,* mars 1991, p. 113-122.
- BERTHON, Roger, *Saint-Germain-en-Laye,* Saint-Germain, 1966.
- BIVER, Paul, *Histoire du château de Meudon,* 1923.
- BIVER, Paul, *Histoire du château de Bellevue,* 1933.
- BOTTINEAU, Yves, *L'art d'Ange-Jacques Gabriel à Fontainebleau, 1735-1774,* Edition E. de Boccard, 1962.
- BOUCHENOT-DECHIN, Patricia, *Henri Dupuy, jardinier de Louis XIV,* collection les métiers de Versailles, 2007.
- BOULE, F., « le marché neuf et les baraques St Louis », *R.H. Versailles,* 1921-1922.
- BOULEAU-RABAUD, Wanda, « l'Académie royale d'architecture à la fin du XVIIIème », in *Gazette des Beaux-arts,* décembre 1966.
- BOURGET, P. et CATTAVI, G., *Jules Hardouin-Mansart,* Paris, 1960.

- BRUGEROLLES, Emmanuel, ss. Dir., *François Boucher et l'Art de la rocaille dans les collections de l'Ecole des Beaux-arts*, catalogue d'exposition, Paris, Ecole nationale supérieure des Beaux-arts, 2003.
- BRUNEL, Georges, *Boucher*, Paris, Flammarion, 1986
- BUSSIERE, Roselyne, *La cathédrale Saint Louis à Versailles,* Edition du Patrimoine, 2000.
- CAFFIN-CARCY, Odile, « l'hôtel de la surintendance des Bâtiments du roi », in *Revue de l'histoire de Versailles.*1993, tome 77, p. 11.
- CAMPARDON, E, *Madame de Pompadour et la cour de Louis XV au milieu du XVIIIème siècle,* 1867.
- CASTELLUCCIO, Stéphane, *Le château de Marly sous le règne de Louis XVI, étude du décor et de l'ameublement des appartements du pavillon royal,* Réunion des Musées Nationaux, Paris, 1996.
- CASTELLUCCIO, Stéphane, *Le garde-meuble de la couronne et ses intendants du XVIème u XVIIIème siècle*, Paris, édition du CTHS, 2004.
- CASTELLUCCIO, Stéphane, « la vie au château de Choisy : 1678-1789 », in *Versailia,* 2006, n°9, p. 54-57.
- CASTEX, Jean, CELESTE, Patrick, PANERAI, Philippe, *Lecture d'une ville, Versailles*, édition du moniteur, Paris, 1979.
- CENAT, Philippe, Louvois, *le double de Louis XIV*, Edition Tallandier, Paris, 2015.
- CHAGNIOT, Jean, *Nouvelle histoire de Paris au XVIIIème siècle,* Hachette, Paris, 1988.
- CHAULEUR, A. et LOUIS, PY, *François Mansart. Les bâtiments. Marchés de travaux (1623-1665),* CHAN/ Champion, Paris, 1998.
- CLAEYS, Thierry, les institutions financières en France au XVIIIème siècle, SPM, Paris, 2011.
- CORVISIER, André, *Louvois,* Paris, 1983.
- COUJAROD, Louis, *L'école royale des élèves protégés,* Paris, 1874.
- COURAL, Jean, « les manufactures royales », in *Les monuments historiques de la France,* 1974-5.
- COURTIN, Nicolas, *Paris au XVIIIème siècle, entre fantaisie rocaille et renouveau classique*, Parigramme 2004.

- DELACROIX, P., *Le château de Choisy, la ville de Choisy-le-Roi, Thiais, Orly, Villeneuve, études historiques monumentales,* Dumoulin, Paris, 1867.
- DIMIER, Louis, *Fontainebleau,* Paris, 1967.
- EVRARD, Fernand, *Versailles, ville du Roi, (1770-1789), étude d'économie urbaine*, 1935.
- FAVIER, Jean, *Paris, 2000 ans d'histoire,* Fayard, 1997.
- FELIX, Joël, *Economie et finances sous l'Ancien Régime, guide du chercheur, 1523-1789*, Paris, 1994.
- FELIX, Joël, *Finances et politique au siècle des Lumières, le ministère L'Averdy, 1763-1768*, Paris, 1999.
- FELS, Edmond, comte de, *Ange-Jacques Gabriel, premier architecte du roi,* Paris, 1924.
- FEUARDENT, F. *Jetons et méreaus depuis Louis XI jusqu'à la fin du Consulat de Bonaparte*, 1904.
- FIERRO, Alfred, *Histoire et dictionnaire de Paris*, Bouquins, Robert Laffont, 1996.
- FLEURY, M, ss. dir., *Le Louvre des Rois de Philippe Auguste à Louis XVI,* Faton, Dijon, 1995.
- FOSSIER, François, *les dessins du fonds Robert de Cotte,* 1993.
- FRANK, Louis, *Lenormant de Tournehem,* thèse de l'Ecole des Chartes, 1987.
- FRANQUEVILLE, Comte de, *Le château de la Muette,* Hachette, Paris, 1915.
- FROMAGEOT, Paul, *Le roman du comte d'Angiviller,* extrait de la Revue d'études historiques (mai-juin 1907).
- FUMAROLI, Marc, GRELL, Chantal, *Historiographie de la France et mémoire du royaume au XVIIIème siècle, Actes des journées d'étude des 4 et 11 mars 2002, Collège de France*, Honoré Champion, Paris, 2006.
- GADY, Alexandre, ss.dir., *Jules Hardouin-Mansart, 1646-1708*, édition maison des sciences de l'homme , Paris, 2010.
- GAEHTGENS, Thomas W., *Joseph-Maris Vien : peintre du Roi (1716-1809)*, Paris, Arthéna, 1988.
- GALLET, Michel, -« Louis François Trouard et l'architecture religieuse dans la région de Versailles au temps de Louis XVI », in *La Gazette des Beaux-Arts*, p.201-218, Paris, 1976.

- GALLET, Michel, *Les architectes parisiens au XVIIIème siècle, dictionnaire biographique et critique*, Mengès, Paris, 1995.
- GALLET, Michel, BOTTINEAU, Yves, *Les Gabriel*, Paris, Picard, 1982.
- GALLET, Michel, GALLET-GUERNE, Danielle, *Versailles. Le château, les jardins, le parc, Trianon : dessin d'architecture de la Direction des Bâtiments du roi,* Catalogue Archives nationales, 1983. tome 1.
- GALLET, Michel, GALLET-GUERNE, Danielle, *Versailles. La ville les environs : dessin d'architecture de la direction des Bâtiments du roi*, tome 2, 1989.
- GANAY, Ed. de, *le château de Chambord*, Paris, 1949.
- GARDEY, Delphine, *Ecrire, calculer, classer, comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)*, Paris, La Découverte, 2008.
- GARRIGUES, Dominique, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand siècle*, Champ Vallon, 2001.
- GASCAR, Pierre, *Chambord*, Paris, 1976.
- GENEVRAY, A, « le marquis de Marigny », in *l'Art,* 1888.
- GEOFFROY, G, *Les Gobelins*, 1923.
- GINET, A., « Une résidence royale au XVIIIème siècle, la Muette », in *Bulletin des études historiques, géographique et scientifique de la région parisienne,* n°23, octobre/décembre, 1932.
- GIRARD, Caroline, « Charles-Axel Guillaumot (1730-1807), architecte et administrateur de la manufacture des Gobelins », in *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°8, 2ème semestre 2004, p. 97-106.
- GORDON, AR, *The Marquis de Marigny, a study in french royal patronage,* thèse, Harvard, 1978.
- GOUSSET, Jean-Pierre, MASSON, Raphaël, *Versailles, opéra royal*, Versailles, Athlys, 2010.
- GROMOT, G., *Jacques-Ange Gabriel, sa vie, son œuvre,* Les grands architectes, A. Vincent et Cie éditeurs, Paris, 1933.
- GROUCHY, vicomte de, *Les château de Meudon et Bellevue*, Album de 45 photos, 1865.
- GROUCHY, vicomte de, *Meudon et Bellevue, conférence-promenade*, 1906.
- GUERY, Alain, « les finances de la monarchie française sous l'Ancien Régime, in *Annales, Economies, sociétés, civilisations*, 33ème année, N2, 1978, p. 216-239.

- GUILLEMET, Roger, *Essai sur la surintendance des bâtiments du roi dans le règne personnel de Louis XIV,* Arthur Rousseau, Paris, 1912.
- GUIFFREY, J. BARTHELEMY, *Liste des pensionnaires de l'Académie de France à Rome*, Paris, 1908.
- HACHETTE, Alfred, *L'affaire Mique, (1745-1794)*, Paris, 1928.
- HAVARD, Henry et VACHON, Marius, *Les manufactures nationales : Gobelins, Savonnerie, Sèvres, Beauvais*, Paris, 1889.
- HEINICH, N, *Du peintre à l'artiste. Artisans et académiciens à l'âge classique,* Paris, 1993.
- HERBET, Félix, *le château de Fontainebleau*, Paris, 1937.
- HEBERT, Jean-François, SARMANT, Thierry, *Fontainebleau, mille ans d'histoire de France*, édition Tallandier, 2013.
- HIRSCHFELD, Gustave, *Le palais du Luxembourg,* Paris, 1931.
- HOUDARD, Georges, *Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye, 1124-1789,* Saint-Germain, 1909-1911.
- HOURCADE, Philippe, « Madame de Pompadour, femme des Lumières ? », in *XVIIIème siècle*, n°36, p. 361, 2004.
- HOUTH, Emile et Madeleine, *Versailles aux trois visages, Val de Galie, château des rois, la cité vivante,* Lefebvre, Versailles, 1980.
- JARRY, Juliette, *La surintendance des Bâtiments du roi,* thèse de droit, 1995.
- JESTAZ, Bertrand, *Jules Hardouin-Mansart : l'œuvre personnelle, les méthodes de travail et les collaborateurs,* Paris, 1962, thèse.
- JOSZ, Virgile, « le portefeuille des Bâtiments du roi, 1730-1780 », *Mercure de France,* vol. XXXVIII, juin 1901, P. 577-6O9.
- JOUIN, H, « Que sont devenues les *Mémoires* du duc d'Antin ? » in *Revue de l'Art français ancien et moderne,* 1885.
- JOULIE, Françoise, *François Boucher, hier et aujourd'hui*, catalogue d'exposition, Paris, RMN, 2003.
- JUBIN, F., « Le comte d'Angiviller », in *Société historique de Rambouillet et des Yvelines, Mémoires et documents,* ss. dir. A.N. Rabourdin, tome XXXII, 1948, p.31.
- JUGIE, Pierre, DE LA GORCE, Jérôme, *Les Menus Plaisirs du Roi, XVII-XVIIIème siècle*, PUPS, 2013.
- JUGIE-BETRAC, Sophie, *Le duc d'Antin,* thèse de l'Ecole des Chartes, 1986.

- JULIEN, Pascal, *Marbres de carrières en palais*, Manosque, Bec en l'air, 2006.
- JULIEN, Pascal, *Marbres de Rois*, Presses universitaires de Provence, 2013.
- LABLAUDE, Pierre-André, *Les jardins de Versailles*, édition Scala, Paris, 1995.
- LAFABRIE, François, « L'habit de livrée dans la Maison civile du roi : entre prestige et servitude », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], Articles et études, mis en ligne le 09 août 2011, URL : http://crcv.revues.org/11373 ; DOI : 10.4000/crcv.11373.
- LANGLE, Baron de, *Le château de la Muette*, Château et châtelains, H. Morel éditeur, Paris, 1890.
- LAPAUZE, H, *Histoire de l'Académie de France,* 1924.
- LAULAN, Robert, *L'Ecole militaire. Aperçu historique et guide du visiteur*, 1925.
- LAULAN, Robert, *Les chapelles de l'Ecole militaire et la vie religieuse dans l'ancien hôtel royal*, 1934.
- LAULAN, Robert, *Fondation de l'Ecole royale militaire*, 1936
- LAULAN, Robert, *L'Ecole militaire de Paris, le monument (1751-1788),* Paris, 1950.
- LAULAN, Robert, « la fondation de l'Ecole militaire et Mme de Pompadour », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, T. 21e, n°2 (avril-juin 1974), p. 284-299.
- LAVEDAN, Pierre, *Histoire de l'urbanisme à Paris,* 1975.
- LEFRANCOIS, Thierry, *Charles Coypel : peintre du Roi (1694-1752),* Paris, Arthéna, 1994.
- LEGAY, Marie-Laure, *La banqueroute de l'Etat royal. La gestion des finances publiques de Colbert à la Révolution*, EHESS, 2011.
- LEMAIGRE-GAFFIER, Pauline, *Du cœur de la Maison du Roi à l'esprit des institutions. L'administration des Menus Plaisirs au XVIIIème siècle*, thèse, Paris I, 2011.
- LEMOINE, PA, « le marquis de Marigny », in *l'Art,* 1904.
- LEMOINE, PA, « Charles Nicolas Cochin, graveur du roi, secrétaire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, 1715-1790 », *A.A.F.*, tome XXII, Paris, 1957.
- LENEL, Scipion, *Marmontel, d'après les documents nouveau et inédits,* Genève, 1970, 1ère édition Paris, 1902.

- LENOTRE, G., *Le château de Rambouillet : six siècle d'histoire,* Denoël, Paris, 1984, 1ère édition, 1930.
- LE ROI, J.A., *Histoire des rues de Versailles,* Versailles, 1861.
- LESUR, Nicolas, AARON, Olivier, *Jean-Baptiste Marie Pierre (1714-1789) : premier peintre du Roi*, Paris, Arthéna, 2009.
- LEVER, Evelyne, *Madame de Pompadour,* Perrin, Paris, 2000.
- LEVER, Evelyne, *Louis XVI,* Fayard, Paris,
- LEVRON, Jacques, *Versailles, ville royale,* collection histoire des villes de France, 1981.
- LHUILLIER, Théophile, *L'ancien château de Montceaux-en-Brie,* Meaux, 1885.
- LOBGEOIS, Pascal, *Versailles : les grandes eaux,* Mémoires et lumières, les Loges-en-Josas, 2000.
- LOCQUIN, Jean, *La peinture d'histoire en France de 1747 à 1785,* 1912, Arthéna, 2ème édition 1978.
- LONGNON, Henri, *Le château de Rambouillet,* H. Laurens, Paris, 1909.
- MAILLARD, J., *Le château royal de Saint-Hubert,* 1903.
- MALOTAUX, Sandrine, *Le comte d'Angiviller,* thèse de l'Ecole des Chartes, 1992.
- MARCEL LEVI-PIERRE, *Inventaire des papiers manuscrits du cabinet de Robert de Cotte et Jules Robert de Cotte,* Macon, Documents relatifs à l'histoire de l'architecture française, Honoré Champion, Paris, 1906.
- MARIE, Alfred et Jean, *Versailles au temps de Louis XV,* 1984.
- MARION, Marcel, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVIIème et XVIIIème siècles,* Paris, 1923.
- MAROTEAUX, Vincent, *Marly, l'autre palais du soleil,* Vogèle édition, Genève, 2002.
- MAROTEAUX, Vincent, *Versailles, le roi et son domaine,* 2000.
- MARQUISET, A, *Le marquis de Marigny (1727-1781),* 1918.
- MATHERAT, Georges, *Compiègne, séjour royal et impérial,* Beauvais, 1969.
- MESSELET, Jean, *Carle Van Loo, Jean Restout (1692-1768), les lithographies de paysage en France, à l'époque romantique,* Paris, Armand Colin, 1938.
- MEYER, Jean, « continuité et discontinuité de l'Ancien régime à la Révolution », in *Histoire comparée de l'administration (IVè-XVIIIème siècles),* Artemis, 1980.

- MICHEL, Christian, *Charles Nicolas Cochin et le livre illustré au XVIIIème siècle*, Genève, Droz, 1987.
- MEYER, Jean, « Mythes monarchiques : le cas d'Henri IV aux XVIIème et XVIIIème siècles », in *la Monarchie absolutiste et l'Histoire en France*, Presse universitaire Paris-Sorbonne, 1987.
- MICHEL, Christian, *Charles Nicolas Cochin et l'art des Lumières*, Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, Rome, 1993.
- MICHEL, Christian, *L'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793), la naissance de l'Ecole française*, DROZ, Genève, 2012.
- MICHEL, Christian, *Conférences de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture: édition critique intégrale*, écrit en collaboration avec J. Lichtenstein t. I, vol. 1 et 2, 1648-1681, Paris, ENSBA, 2007 ; t. II, vol. 1 et 2, 2008 ; t. III, 2009 ; t. IV, vol. 1 et 2, 2010 ; t. V, vol. 1 et 2, 2013 ; t. VI, vol. 1, 2 et 3, 2015.
- MONDAIN-MONVAL, *Marigny*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1904.
- MONMILLON, Victor, *Le duc d'Antin, étude historique,* 1935.
- MONTAIGLON, A. de, *Mémoire pour servir à l'histoire de l'Académie royale,* Paris, 1853.
- MONVAL, Jean, *Soufflot, sa vie, son œuvre, son esthétique,* Paris, 1918.
- MOREY, Prosper, *Richard Mique, architecte de Stanislas roi de Pologne et de la reine Marie-Antoinette*, 1868.
- MOSSER, Monique, « Monsieur de Marigny et les jardins : projets inédits des fabriques pour Ménard », in *Bulletin de la société de l'art français,* 1972.
- MOSSER, Monique, RABREAU, Daniel, *Charles De Wailly : peintre architecte dans l'Europe des Lumières*, catalogue d'exposition, Paris, 1979.
- MOUQUIN, Sophie, « les marbriers de Bâtiments du Roi : organisation et réalisation », colloque international 22-24 mai 2003 : « marbres de rois XVIIè-XVIIIè siècles », in *Bulletin du centre de recherche du château de Versailles*, [En ligne] 2012.
- MOUQUIN, Sophie, «les marbriers du roi, organisation et réalisation » p. 203, in JULIEN, Pascal, *Marbres de Rois*, Presses universitaires de Provence, 2013.
- MOUSNIER, Roland, *Les institutions de la France sous la Monarchie Absolue*, 2 tomes, PUF, 1974, 2ème édition 1992.

- MOUSSET, A. *Les Francine, créateurs des eaux de Versailles, intendants des eaux et fontaines de France, de 1623 à 1784,* Mémoire de la société d'histoire de Paris et d'Ile de France, Paris, 1930.
- MURAT, Inès, *Colbert*, Paris, 1984.
- NEWTON, W. Richtey, *La petite cour, services et serviteurs à la cour de Versailles au XVIIIème siècle*, Paris, Fayard, 2006.
- NEWTON, W. Richtey, *Derrière la façade. Vivre au château de Versailles au XVIIIème siècle*, Paris, Perrin, 2008.
- NEWTON, W. Richtey, *Versailles, côté jardins*, Paris, Tallandier, 2011.
- NOLHAC, Pierre de, - *Le château de Versailles sous Louis XV, Recherche sur l'histoire de la cour et sur les travaux des Bâtiments du roi,* 1898.
- NOLHAC, Pierre de, *Histoire du château de Versailles : l'architecture, la décoration, les œuvres d'art, les parcs et jardins, le grand et le petit Trianon, d'après les sources inédites (...) compte et correspondances de l'administration des bâtiments du roi au XVIIème et au XVIIIème siècle,* Paris, société des directions artistiques, 1899-1900.
- NOLHAC, Pierre de, *La création de Versailles d'après les sources inédites, étude sur les origines et les premières transformations du château et des jardins (dessins et plans manuscrits du service des bâtiments du roi),* 1901.
- NOLHAC, Pierre de, *Versailles au XVIIIème,* Paris, 1926.
- OLIVESI, Felice, « les regarnis de Versailles et de Trianon à travers vingt commandes aux pépinières du Roi (1753-1772) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], Articles et études, mis en ligne le 19 novembre 2012, URL : http://crcv.revues.org/11876 ; DOI : 10.4000/crcv.11876.
- *Paris et ses Rois,* catalogue d'exposition « le millénaire des Capétiens », 14 janvier au 25 février 1988. Edition Paris musée, 1988.
- PASCAL, Julien, ss. Dir, *Marbres de Rois*, Presses universitaires de Provence, 2013.
- PASTOUREAU, Michel, *Jetons, méreaus et médailles*, 1984.
- PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *« Les prix de Rome », Concours de l'Académie royale d'architecture au XVIIIème siècle,* 1984.
- PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Fontainebleau,* Edition Scala, Paris, 1998.
- PETITFILS, Jean-Christian, *Louis XVI*, Paris, Perrin, 2005.

- PONS, Bruno, *De Paris à Versailles 1699-1736. Les sculpteurs ornementistes parisiens et l'art décoratif des bâtiments du roi,* Strasbourg, 1986.
- *Quatre siècles du service des Bâtiments, (Bâtiments du roi, palais impériaux, bâtiments civils et palais nationaux), 1535-1938,* catalogue d'exposition, Archives nationales, 1938.
- RABREAU, Daniel, ss.dir., *Paris, capitale des Arts sous louis XV. Peinture, sculpture, architecture, fêtes, iconographie*, Annales du centre Ledoux, tome 1, 1997.
- REMPELBERG, René-Marie, *Aux origines du ministère de l'intérieur, le ministre de la Maison du Roi, Baron de Breteuil, 1783-1788*, Paris 1975.
- RINGOT, Benjamin, « Marly, département des Bâtiments du roi, création d'un microcosme institutionnel sous Louis XIV (1679-1715) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], 2012.
- ROUJON, H, *Artiste et amis des arts*, 1973.
- ROUSSY, André, *Le palais du Luxembourg*, Paris, 1962.
- SALMON, Xavier, ss.dir., *Madame de Pompadour et les Arts*, catalogue d'exposition, château de Versailles, Paris, RMN, 2002.
- SALMON, Xavier, *Le château de Fontainebleau*, Paris, RMN, 2010.
- SAMOYAULT, Jean-Pierre, *les bureaux du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères sus Louis XV : administration, personnel*, édition A. Pedone, Paris, 1971.
- SANTANGELO, Georgia, ss. Dir., *Les maîtres de l'eau : d'Archimède à la machine de Marly*, catalogue d'exposition, 2006.
- SARMANT, Thierry, *les demeures du soleil : Louis XIV, Louvois et la surintendance des Bâtiments*, Champ Vallon, Paris, 2003.
- SARMANT, Thierry, PLOTON-NICOLLET, François, *Les jetons des institutions royales d'Ancien Régime*, édition BNF, Paris, 2010.
- SAULE, Béatrix, ss. Dir., *Sciences et curiosités à la cour de Versailles, catalogue d'exposition,* RMN, Paris, Château de Versailles, 2011.
- SHÖLLER, Wolfgang, *Die Académie royale d'architecture, 1671-1793, Anatomie einer Institution*, 1993.
- SINGER-LECOCQ, Yvonne, *Quand les artistes logeaient au Louvre, 1608-1835,* Perrin, Paris, 1998.
- SOLNON, Jean-François, *Histoire de Versailles*, 1997, réédition Perrin, Paris, 2003.

- *Soufflot et l'architecture des lumières,* colloque organisé par le centre national de la recherche scientifique et l'institut d'histoire de l'art de l'université de Lyon II, Lyon, 18-20 juin 1980.
- *Soufflot et son temps : 1780-1980,* exposition Paris, caisse nationale des monuments historiques et des sites, 9 octobre 1980-25 janvier 1981.
- SOULLARD, Eric, , « Les Vitry : une dynastie de fontainiers du roi au service des grandes eaux de Marly (1685-1793) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], 2012, mis en ligne le 13 juillet 2012.
- SOULLARD, Eric, BENTZ, Bruno, « La machine de Marly », in *Revue du Château de Versailles*, n°1, 2011,p.72.
- STARCKY, Emmanuel, *Compiègne royal*, RMN, 2011.
- STRYENSKI, Casimir, *Les filles de Louis XV, documents inédits*, E. Paul, Paris, 1911.
- SYLVESTRE DE SACY, Jacques, *Le comte d'Angiviller, dernier directeur général des bâtiments du Roi*, Edition d'histoire et d'art, Plon, Paris, 1953.
- TADGELL, Christopher, *Ange-Jacques Gabriel*, Londres, 1979.
- TESTELIN, Henry, *Mémoire pour servir à l'histoire de l'Académie de peinture et de sculpture,* tome I et II, 1973.
- THIVEAUD-LE HENAN, François, *la reconstruction de château de Compiègne au XVIIIème siècle,* thèse de l'école des Chartes, Paris, 1970.
- TIBERGHIEN, Frédéric, *Versailles, chantier de Louis XIV, 1662-1715,* Perrin, 2002.
- *Un défi au goût : 50 ans de création à la manufacture royale de Sèvre, 1740-1793,* catalogue d'exposition par Pierre Ennès, RMN, Paris, 1997.
- VERLET, Pierre, *Le château de Versailles,* Paris, 1961 et 1985.
- VIOLLET, Paul, *Le roi et ses ministres pendant les trois derniers siècles de la monarchie,* 1912.
- VISME, Jacques de, *Essai sur la vie du Comte d'Angiviller,* Soisson, 1947.
- VITET, Ludovic, *L'Académie royale de peinture et de sculpture,* Paris, 1861.
- VITTET, Jean, *Les Gobelins au siècle des Lumières, un âge d'or de la manufacture royale*, Swan édition, catalogue d'exposition, 2014.
- ZANETTO, Pierre, *La ville de Versailles au temps de Louis XV,* thèse histoire, 1988.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION……....p. 5

Première partie : l'administration des Bâtiments du Roi, un outil politique ?...p.35

Introduction……p.37

I. De la Surintendance à la Direction……...p.50

A . Une mise en place progressive……..p.50

1. De Louis XII à Henri II, les prémices de l'institution……p.50

2. Une véritable institution à partir du règne d'Henri IV……...p.51

3. Louis XIV et l'âge d'or des Bâtiments du Roi……...p.53

B. De la Surintendance à la Direction : une perte d'influence……...p.57

1. Une Direction (1708-1792)……p.57

2. Les réformes et règlements : un souci d'efficacité et d'économie ……p.59

C. L'organigramme : une administration en évolution……..p.66

1. l'organisation de la Surintendance au XVIIème siècle……..p.66

2. L'organisation au XVIIIème siècle : la fixation de la structure……p.70

II. Une administration aux moyens limités……p.87

A. Des dépenses importantes mais de faibles recettes……p.87

B. Des dépenses soumises aux aléas politiques……..p.93

1. méthodologie et approche globale……..p.93

2. La répartition des dépenses et l'impact des différentes directions……p.97

C. Des difficultés financières de plus en plus importantes
et les tentatives de réformes……..p.101

1. Des dettes qui s'accumulent……..p.101

2. Les remèdes sous d'Angiviller…….....p.101

III. La Direction générale : un exemple d'administration centrale au XVIIIème siècle……..p.113

A. Des Directeurs soumis au bon vouloir du Roi……p.113

1. Des Directeurs liés au pouvoir royal et les réseaux d'influence……...p.113

2. Les missions du Directeur……p.121

B. L'influence du Directeur……..p.125

1. Travailler avec le Roi……p.125

2. Les relations avec les Académies……..p.128
C. Le développement de la bureaucratie……p.144
1. Les bureaux de l'administration……p.145
2. Le Directeurs et ses officiers : objectifs et réalité de la Réforme……..p.165
a. Les officiers de l'administration centrale…….…..p.165
b. Les Trésoriers……p.177

Deuxième partie : le quotidien dans les départements. Entre efficacité et difficultés financières ……p.191
Introduction……p.193
I. Le personnel des départements……p.197
A. Le poids financier des différents départements……p.197
1. Des départements hiérarchisés……p.200
2. Entretenir les département : entre contrainte budgétaire et volonté royale……p.209
B. L'organisation des différents départements……..p.221
1. Un organisation structurée à l'image de l'administration centrale……p.222
2. Devenir membre du personnel……p.231
C. L'évolution quantitative du personnel……...p.247
1. Les conséquences des réformes sur le nombre d'emplois : des économies ?.....p.247
2. Une diminution du nombre d'emplois synonyme de baisse de revenus ?.....p.247
3. Travailler pour les Bâtiments : des avantages ?.....p.247
II. L'entretien et les réparations : le travail dans les départements……p.267
A. L'exemple de la ville de Versailles : entretenir, réparer, construire dans la ville royale……..p.268
1. Le département des « dehors de Versailles » : des compétences variées à l'image de l'administration……..p.268
a. Contrôler la croissance urbaine sous Louis XV……p.273
b. Améliorer la gestion de la ville : les réformes de D'Angiviller…….……....p.301
2. Concurrence avec les autres administrations et conflits de compétences…….…p.304
B. Les particularités du travail dans les départements spécialisés……p.310
1. L'eau : les rigoles et la machine de Marly……p.310
2. Les pépinières……p.310
3. Le département des marbres……...……p.319

C. Les dysfonctionnements au quotidien : lourdeurs administratives et difficultés financières……..p.328
1. Lenteurs administratives et abus…….. ……p.328
2. Des employés payés en retard…….……..p.329
3. Des conflits de compétences……p. 330
III. Réparer et construire : les réalisations au XVIIIème siècle Un chantier des Bâtiments du Roi : l'Ecole Royale militaire……..….p.333
A. Une volonté royale……p.336
1. la fondation de l'Ecole……p.336
2. Les acteurs du chantier……...p.339
B. La mise en place du chantier……p.350
1. Les matériaux……p.350
2. Les ouvriers et les entrepreneurs……p.356
3. Le transport de marchandises……p.363
a. Les fondations et le début des travaux……p.363
b. le transport des marchandises……p.365
C. Les tourments de la construction en période de difficultés financières……p.372
1. Recettes et dépenses……...p.372
2. les premières constructions à l'installation des premiers élèves (1751-1756)…...p.380
a. Les premières constructions……p.380
b. Des travaux ralentis par de nombreux dysfonctionnements……..p.388
CONCLUSION……p.396
ANNEXES……p.411
Sources et bibliographie……p.567
Table des matières……..p.589

En couverture : détail du règlement pour la nouvelle administration du 26 décembre 1776 (bibliothèque municipale de Versailles, fonds E, brochure G 202).